This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,414,109

848
G936
B78

25
1004.246

LA

GUERRE DE METZ

EN 1324

Paris. — Typographie Firmin-Didot et Cie, rue Jacob, 56.

GRAND SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE LA CITÉ DE METZ
AU XIVe SIÈCLE.

Martyre de saint Étienne, patron du diocèse.
Saint Paul, apôtre, patron du chapitre de la cathédrale.
(*Arch. mun. de Metz.*)

UNIV

LA

GUERRE DE METZ

EN 1324

POÈME DU XIVe SIÈCLE

PUBLIÉ

PAR E. DE BOUTEILLER
ANCIEN DÉPUTÉ DE METZ

SUIVI D'ÉTUDES CRITIQUES SUR LE TEXTE

PAR F. BONNARDOT
ancien élève-pensionnaire de l'École des Chartes

ET PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉFACE

PAR LÉON GAUTIER.

PARIS
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56
1875

Tous droits réservés.

A la Ville de Metz.

E. de Bouteiller.

Denison
Univ.
7-29-38
36768

12-22-38 A.E.J.

L'auteur de cette publication doit, avant toutes choses, exprimer des regrets et des remercîments : les premiers vont à l'adresse de M. le comte de Puymaigre, si versé dans la littérature du moyen âge, avec le concours duquel ce travail devait s'exécuter. Une bien fâcheuse absence a mis obstacle à cette collaboration dont le mérite de l'ouvrage se serait si heureusement ressenti.

Quant aux remercîments, ils sont dus à ceux qui ont bien voulu comprendre tout l'intérêt poignant attaché au nom de Metz, et sans la généreuse bienveillance desquels ce livre n'aurait sans doute pas vu le jour : à MM. Léon Gautier et Firmin-Didot. C'est à eux que les Messins exilés devront la consolation de voir cet honneur fait à la noble cité qu'une douloureuse séparation leur a rendue plus chère encore.

L'auteur a aussi à dire : merci ! aux fidèles correspondants messins qui ont mis tant de cœur à sup-

pléer un ami absent, pour la vérification des éléments de son étude. Il doit le dire également aux savants de Luxembourg, qui ont, avec la plus cordiale obligeance, mis à sa disposition les richesses de leurs archives et de leurs publications : preuve ajoutée à tant d'autres, données aux jours de misère et de deuil, des sentiments fraternels qui, dans toutes les fortunes, unissent les Luxembourgeois aux Messins !

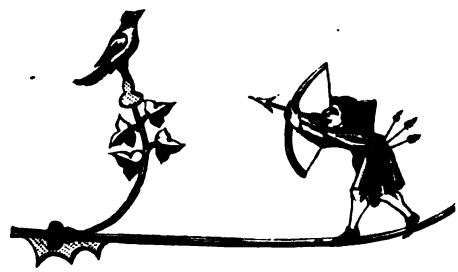

PRÉFACE.

La cité de Metz « est aux autres cités ce que la rose est aux autres fleurs » : telle est la comparaison où se plaît tout d'abord l'auteur des vers naïfs qui vont être ici publiés pour la première fois. Pour être simple, l'idée n'en est pas moins charmante, et révèle un Messin. On n'a jamais aimé sa ville comme les Messins aiment leur Metz. Cet amour n'est pas de ceux que certains peuples du midi portent à leur patrie : il n'a rien d'efféminé ni de mélancolique. C'est une affection grave, mâle et fière. Où sont-ils ceux qui s'en vont répétant tous les jours que l'Amour de la patrie est un sentiment « antique », et que nos races modernes n'en ont pas connu la féconde beauté? Où sont-ils ceux qui prétendent que la virilité du citoyen a toujours fait défaut aux nations chrétien-

nes? L'Athénien contemplant les lignes idéales de son Parthénon, et le Romain l'œil fixé sur son Capitole, n'ont pas connu ce flot de contentement qui traversait l'âme du Messin à la vue de sa chère cathédrale et en écoutant le son de la Mutte. Il faut les entendre, ces vrais citoyens, parler de leur vieille cité libre : « Sa prospérité, s'écrient-ils, était « due aux efforts de dix générations de patriotes « aussi intelligents que vigoureux. » Là-dessus, ils relèvent la tête et se perdent dans leurs souvenirs.

Le seul aspect de cette ville si profondément aimée était fait, semble-t-il, pour inspirer un tel amour. C'étaient des gens d'esprit que ces Belges. Certain jour, ils arrivèrent au confluent de ces deux cours d'eau qui devaient un jour s'appeler la Moselle et la Seille. Ils s'arrêtèrent à la vue d'un vaste mamelon « qui était défendu par ses propres escarpements et par les eaux des deux rivières ». Cette race essentiellement guerrière fut sans doute frappée de la puissance de ces défenses naturelles : il restait vraiment bien peu de chose à faire pour construire en ce lieu un repaire tout à fait inattaquable. Comme le dit M. de Saulcy, « il suffisait de construire un rempart capable de relier les deux cours d'eau du côté où la colline s'abaissait doucement et descendait au niveau de la plaine. » C'est ce qui fut fait. Et de là cette « ville des deux eaux », ce

Divodurum qui ne tarda point à prendre dans la Gaule une importance considérable, et dont l'histoire, chose rare, est si profondément conforme à la mission historique.

Chaque nation ici-bas reçoit de Dieu une mission spéciale, avec un poste particulier, des instructions et un mot d'ordre. C'est ainsi, pour prendre un exemple doublement décisif, que la Hongrie et l'Espagne ont été chargées d'être au moyen âge les barrières vivantes contre les flots de l'Islamisme et de la Barbarie. Metz, elle aussi, a eu sa mission. Elle a été le boulevard providentiel placé, depuis plus de deux mille ans, entre les tribus barbares qui avaient fait halte et celles qui voulaient perpétuer les invasions. De l'Orient il nous venait sans cesse de nouvelles inondations de peuples, et il fallait, de toute nécessité, arrêter ce mauvais courant. Metz a été la digue. En d'autres termes, Metz a été pour la France ce que la Hongrie et l'Espagne ont été pour la Chrétienté tout entière. Et telle est toute la philosophie de son histoire.

Cette mission avait commencé avant les siècles chrétiens. Une forte et belle tribu belge, les Médiomatrices, avait fait de Divodurum sa capitale. Ces Médiomatrices étaient des hommes. Ils avaient sans cesse leurs regards tournés du côté du Rhin et se préoccupaient avant tout de savoir si de nouvelles

nuées d'hommes ne venaient pas de la trop féconde Germanie. On a dit avec raison qu'ils étaient la sentinelle avancée de la race gauloise. Toujours en alerte, toujours armés, toujours prêts, ils étaient forcés par leur situation géographique d'être une race vaillante et éveillée. Ils s'y habituèrent aisément, et transmirent à leurs descendants ce tempérament viril qui est encore aujourd'hui le caractère des Messins. Est-il besoin de dire qu'ils résistèrent énergiquement à César, et faut-il rappeler qu'au nombre des derniers bataillons qui eurent la gloire de se grouper autour de Vercingétorix, il y avait cinq mille Médiomatrices? Après ce sublime et dernier effort, la vaillante tribu vit que son rôle, loin d'être fini, était seulement transformé. Avec cet esprit pratique qu'on retrouve encore aujourd'hui dans le fond de ce peuple, ils comprirent soudain toute la supériorité de leurs vainqueurs, et ces sentinelles gauloises acceptèrent volontiers de devenir des sentinelles romaines. Ce furent d'excellents alliés pour le grand Empire, et qui montèrent bien leur garde devant les invasions barbares. La tâche n'était pas mince. En 282, les Alamans massacrèrent cette héroïque population. En 451, les Huns brûlèrent la noble ville. Le souvenir de cette effroyable catastrophe devait rester longtemps dans la mémoire des vaincus. Les Messins, d'ailleurs, mirent sur le compte des Van-

dales ou des « Vandres » tous les désastres de cette lamentable époque. Les Vandales cependant étaient ici bien innocents. Une fois n'est pas coutume.

Metz cependant reconstruisit ses murs brûlés et reprit placidement son poste, son rôle, sa mission.

Les invasions germaines avaient triomphé avec Clovis, et les Franks étaient devenus les maîtres d'une partie de ce pays qui devait plus tard se nommer la France. Deux grands groupes se formèrent bientôt. Il y eut la Neustrie et il y eut l'Austrasie. Il y eut les Franks qui s'endormirent dans la mollesse et dans le vice, et il y eut les Franks qui demeurèrent virils et durent rester armés pour résister à l'envahissement des autres Barbares. Durant toute la première race, Metz fut le représentant le plus exact de l'esprit austrasien. Or, c'est dans cet esprit qu'était alors le salut de la France, et peut-être du monde. Il y a certains moments où la terre est sauvée par quelques soldats au cœur fier. Pépin d'Héristal, Charles Martel et Pépin le Bref furent ces soldats. Les Maires austrasiens conquirent, à force d'énergie et de talent, cette royauté que les vrais rois perdirent par excès de sottise et de faiblesse. Metz fut alors le centre de la vie austrasienne. Il y a certains côtés par où Charlemagne est Messin : car Charlemagne a reçu de Dieu, dans l'histoire, le même mot d'ordre que l'ancienne capitale des Médiomatrices,

et ce mot d'ordre est celui-ci : « Halte aux invasions ! » Ce n'est donc pas en vain que le fils de Pépin a aimé le séjour de Metz, qu'il y a fondé des écoles et entrepris d'autres établissements. Le grand homme et la grande ville remplissaient le même rôle : ils étaient faits pour se comprendre.

J'admire avec quelle précision clairvoyante les Messins remplirent leur mission providentielle à travers les horribles ténèbres de la féodalité naissante. Tout ce qu'il y a d'envahisseurs dans notre vieux monde vient alors se heurter contre les murs de Metz. Ces brûleurs d'églises et ces tueurs d'hommes, les Normands, furent chassés de ses murailles libératrices par un bras laïque, celui du comte Adelard, et un bras clérical, celui de l'évêque Wala. Ce Wala fut le Gozlin de Metz, et c'était en 883. Moins d'un siècle après, les Hongrois sont expulsés par Conrad. Cependant la Lorraine s'était providentiellement formée. Les historiens ne comprennent rien à ce pan bizarre de terrain, à ce royaume étrange qui a d'abord pour limites la Saône et le Rhône, la Meuse et le Rhin. Il semble cependant que cette bande de terre chrétienne a eu son utilité dans le monde : elle a servi de frontière et, encore un coup, de boulevard entre le monde Frank et le monde Germain. A ce point de vue, la Lorraine, c'est Metz prolongée.

Cependant le moment était venu, pour la cité messine, de se prononcer entre l'Allemagne et la France : il se fallait décider. Au milieu de mille événements et accidents dont ils ne furent pas les maîtres, les Messins trouvèrent dans leur esprit pratique le secret de se tirer d'affaire : ils se rattachèrent dès 980 à l'Empire; mais à la condition, plus ou moins sous-entendue, de garder leur très-précieuse liberté. Ce fut presque un trait de génie. Metz fut une « cité libre impériale », libre de fait, impériale de nom. Elle comprit que sa chère indépendance sauverait ce qu'il y avait en elle de plus auguste et de plus grand : sa véritable origine et sa véritable patrie. Ne pouvant s'ériger en royaume entre la France et l'Allemagne, elle finit un jour par se constituer en république. De 980 à 1250, son histoire se divise en deux chapitres : « lutte contre les Empereurs; lutte contre ses propres évêques, qui prétendent devenir ses seigneurs. » Au milieu du treizième siècle, le grand but de Metz est atteint : elle est libre sous le sceptre des empereurs allemands, sceptre qu'elle honore et ne subit guère. C'est une cité « du Saint Empire germanique » qui parle français à plein gosier et se donne la joie d'être républicaine au nez de l'Empereur, sans jamais lui manquer de respect. Metz est peut-être la plus forte et la mieux organisée de toutes les républiques du

moyen âge. On ne la saurait comparer qu'aux villes italiennes; mais, par plus d'un côté, elle leur est véritablement supérieure. Vous voyez que les Messins sont de fins compères et qu'ils sont venus à bout, fort ingénieusement, des Césars et de leur fortune.

C'est une chose merveilleuse, en effet, que l'organisation communale de Metz. En apparence rien n'est plus compliqué; en réalité rien n'est plus simple ni mieux pondéré. C'est le triomphe de l'esprit pratique. Pour en arriver à se constituer en commune, les Messins, certain jour, ont dû entrer en lutte avec leurs évêques, qu'ils respectaient et aimaient : ils n'ont pas hésité à le faire, et ont aisément trouvé le moyen de demeurer bons catholiques, tout en se montrant vigoureux citoyens. Race curieuse à étudier et que notre vieux poëte a peinte en deux traits charmants : « Les Messins, dit-il, entendent très-dé-« votement la messe; puis, chacun va à ses affaires. » C'est ainsi que, tout en sollicitant fort dévotement la bénédiction de ses évêques, Metz a fini par renverser très-énergiquement leur pouvoir politique. En résumé, ce peuple avait deux adversaires de son indépendance : ses Évêques et les empereurs d'Allemagne. Il a respectueusement abattu la puissance des premiers; il s'est débarrassé de la suprématie des seconds en paraissant l'accepter et en accolant

au nom de sa cité l'épithète « impériale » qui n'était point gênante.

Le terrain étant déblayé, on bâtit.

A la tête de l'État fut placé le Maître-échevin, que l'on peut considérer comme le président de cette tumultueuse petite république. Pour bien attester la vivacité de leur confiance en leur église, les Messins lui voulurent réserver l'élection de ce premier magistrat de leur ville, et cette élection, depuis 1179, appartint en effet au primicier de la cathédrale et aux cinq abbés de Gorze, de Saint-Arnoult, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent. Mais là se bornait l'action du clergé dans le gouvernement de cette cité, qui, d'ailleurs, fut fidèle autant que remuante et où l'indépendance n'eut jamais les allures de la révolte. On ne voulait pas de la domination temporelle de l'évêque; mais on acceptait avec amour la direction spirituelle de l'Église.

Au Maître-échevin les Messins abandonnèrent tout d'abord de trop importantes et de trop nombreuses attributions, et bien peu de souverains ont eu, au moyen âge, une puissance aussi incontestée. Mais un jour il arriva que ces bourgeois, jaloux de leur indépendance, trouvèrent excessif un pouvoir dont ils n'avaient pas, à l'origine, su bien régler les proportions. Et ils se décidèrent sagement à le restreindre.

Au dessous du Maître-échevin se tenaient fièrement les vingt Échevins qni formaient son conseil et furent longtemps nommés par lui. Un tribunal spécial, celui des Treize, exerçait, avec eux et en premier ressort, la magistrature judiciaire. Concurremment avec les trois Mayeurs, ils administraient la justice dans les trois mairies de Porte-Muselle, de Port-Sailly et d'Outre-Moselle, dont dépendaient ces deux cent quatorze villages qui étaient en quelque manière le rayonnement magnifique de la cité messine. Aux Eswardeurs était réservé, en de certains cas et à de certaines époques, l'examen des mêmes affaires. Les « Sept de la guerre » (magistrature qui fut précisément créée à l'occasion de la guerre de 1324) étaient, comme leur nom l'indique, chargés des affaires de la guerre et de l'organisation de la résistance. Tous ces membres du Gouvernement messin se réunissaient en des Assemblées où chacun d'eux avait voix délibérative : les intérêts du peuple y étaient représentés par les vingt-cinq Comtes des paroisses. Cependant un corps de mercenaires, les Soldoyeurs, veillaient sans cesse à la défense de la cité qui les payait bien et les recrutait surtout parmi les pauvres chevaliers allemands ou français. Puis, on voyait sur les remparts, en temps de guerre, des soldats improvisés qui montaient gravement leur faction, les yeux fixés sur l'ennemi. C'étaient les gens

des Métiers. Les Corporations semblent avoir été, dans cette ville militaire, plus fortement organisées que partout ailleurs, et on leur avait notamment confié la défense de toutes les tours qui faisaient une si belle couronne à Metz. Ces sortes de gardes nationaux attachaient un grand prix à ce privilége et surent plus d'une fois s'en montrer dignes.

Et telle était, dans ses principaux traits, la constitution de cette noble cité messine, qui fut à l'apogée de sa puissance vers le milieu du quatorzième siècle.

Toutefois, cette constitution, dont nous venons d'esquisser le tableau, n'était que la constitution officielle. Il y avait quelque chose au-dessous : il y avait un *substratum* vivant ; il y avait un milieu où se puisaient tous les éléments, où se recrutaient tous les membres de cette puissante organisation communale. Quand il n'y a plus de vie intime dans un Ordre religieux, cet Ordre meurt ; quand il n'y a pas dans une Commune une puissante oligarchie bourgeoise, cette Commune est en danger de mort. Or Metz eut l'heureuse fortune de posséder cette oligarchie, et ce furent ces très-célèbres *paraiges* dont n'avons pas encore eu à prononcer le nom. On appelait de la sorte six grandes associations de familles bourgeoises, six vastes *cognationes* ou *parentelæ* qui arrivèrent, par la force des choses, à exer-

cer dans la cité une prépondérance sans rivale. Ce patriciat était à la fois en possession d'une grande partie de la fortune publique et de tous les pouvoirs de l'État. C'est à lui qu'appartenait en réalité le gouvernement de la Commune, et son action dirigeante s'exerçait par des commissions permanentes, les Septeries et les Treizeries, lesquelles étaient exclusivement formées dans son sein. Le Maître-échevin (c'est tout dire) devait être pris dans ses rangs, et c'est avec raison que les éditeurs de la *Guerre des quatre rois* ont donné à leur livre, pour principale illustration, les armes des paraiges, Porte-Muselle, Jurue, Saint-Martin, Port-Sailly et Outre-Seille, auxquels il faut joindre le Commun. L'histoire de Metz est inséparable de l'histoire de cette aristocratie « paraigienne », et l'on ne peut séparer ce que le passé a si intimement uni.

Nous nous la figurons volontiers, cette antique et fière cité de Metz; nous nous la figurons au moment où la guerre de 1324 va éclater. Elle est assise au milieu d'un groupe de collines riantes qui sont chargées de vignobles, et n'est point sans ressembler quelque peu à la belle Florence. Telle est du moins l'opinion des Messins; mais il ne faudrait pas demander aux Florentins de la partager trop vivement. A tout le moins, la cathédrale de Metz vaut bien Sainte-Marie-des-Fleurs et offre un profil plus

architectural. Çà et là, sur l'azur de ce ciel dont notre poëte exagère peut-être la douceur et les parfums, les vingt paroisses et les dix abbayes de la vieille ville font monter les flèches de leurs églises d'où partent de beaux sons de cloches. Voici là-bas l'hôpital Saint-Nicolas ou du Neuf-Bourg, que les bourgeois administrent eux-mêmes, et voilà par ici le dédale des rues marchandes de l'active et laborieuse cité. Trois jours par semaine, c'est marché, et il faut voir, ces jours-là, l'étonnant mouvement de la ville et des faubourgs. Commerce d'argent, commerce de blé et de vins, c'est ce qui attire à Metz le plus d'acheteurs, sans parler de l'armurerie, qui, dans un pays si militaire, doit occuper et occupe en effet de nombreux ouvriers. Et le soir, quelle belle lumière projettent toutes ces lanternes qui sont suspendues aux maisons ! Mais ce qu'il y a de meilleur à Metz, ce sont les Messins. Contemplons celui-ci qui passe, là, dans la rue, et fredonne en ce moment l'un des vers les plus fiers de notre vieux poëme : *Metz est la mère de franchise*. Abordons-le et, comme un véritable *reporter*, accablons-le de questions indiscrètes. Au seul nom de sa ville natale, il se redresse : « Nous sommes une ville libre, » s'écrie-t-il. Puis, il ajoute d'une forte voix : « Nous « sommes très-riches. — Et que faites-vous de tant « d'argent ? — Nous le prêtons. — N'est-ce pas

« bien imprudent? — Oh! nous exigeons de bons « gages. — Et quels sont vos emprunteurs? — Des « seigneurs et des chevaliers qui ont gaspillé les « trois quarts de leur fortune et veulent perdre le « reste. Oui, oui, l'on prête à Metz bien de l'ar- « gent. » Là-dessus, notre gros bourgeois se rengorge : « D'ailleurs, dit-il, on est très-aumônier « chez nous. Venez, venez voir le nouvel hôpital « que nous bâtissons. » Et il s'éloigne en sifflant ces autres vers de la *Guerre des quatre rois* : « *La gent de Metz est moult pitouse; — Ele paist la gent souffretouse.* » Mais le brave Messin n'a pas tout dit sur ses concitoyens. Il n'a point parlé de leur esprit pratique et un peu formaliste; ni de leur prudence en affaires, qui se concilie étrangement avec leur amour pour les fêtes, les théâtres et le plaisir; ni surtout de leur très-profond amour pour leur pays. Il n'a pas dit, — mais c'est notre devoir de le dire en sa place, — que ce qui caractérise le mieux les citoyens et la cité, c'est cette vitalité puissante, avec cette fierté civique dont la Guerre des quatre rois va tout à l'heure nous fournir tant d'exemples; c'est cet entêtement de tout un peuple à vouloir rester le seul maître de sa destinée; c'est enfin cette belle et opiniâtre fidélité à la mission que Metz avait reçue de Dieu. Et cette mission consistait à interposer entre la France et l'Allemagne

une bande de terre indépendante, une nation virile et forte; elle consistait, en d'autres termes, à être le boulevard français de la France.

La Guerre des quatre rois, que M. de Bouteiller va raconter à nos lecteurs dans sa curieuse et vivante *Introduction*, n'est qu'un épisode de cette longue histoire. A dire le vrai et à bien pénétrer le fond des choses, il semble que les Messins n'ont pas été, en cette occasion, sans fournir quelque grief légitime à leurs quatre ennemis. Emportés trop loin par leur fierté patriotique, ils s'arrogeaient volontiers, dans toutes les seigneuries voisines où ils acquéraient des fiefs, le droit singulier de ne point acquitter les droits seigneuriaux. De là ces colères et ces haines qui éclatèrent en 1324. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, faire la part trop belle aux « quatre rois » : il est certain que deux d'entre eux (le comte de Bar et le duc de Lorraine) étaient alors chargés de dettes, et que leurs créanciers étaient Messins. Puis, cette cité était si riche, si renommée, si belle; elle s'épanouissait au soleil avec de si puissantes séductions! On va voir quelles furent les péripéties de cette lutte entre des seigneurs trop avides et une ville qui fut parfois un peu trop fière. Malgré les prodiges de valeur que les Messins accomplirent sous les murs de leur ville, malgré la beauté de leur résistance, il paraît prouvé qu'ils durent, en fin de compte, faire droit

aux justes réclamations de leurs puissants adversaires et s'engager à remplir désormais toutes leurs obligations féodales dans les fiefs qu'ils possédaient hors de Metz. Néanmoins, ils en arrivèrent à cet admirable résultat de ne pas laisser violer l'enceinte de leur cité. L'ennemi n'y put pénétrer, et les Messins purent répéter fièrement le vers de notre poëte : *Metz tout le païs fait trembler.*

MM. de Bouteiller et Bonnardot ont publié ce vieux poëme avec la même ardeur et la même patience que s'il se fût agi d'une autre *Chanson de Roland.* Il est trop vrai cependant que cette chronique rimée n'est pas un chef-d'œuvre. Mais c'est si bonhomme et si fier; c'est si exact et si vivant! — A M. de Bouteiller revient l'honneur d'avoir eu la pensée de l'œuvre et d'en avoir conçu le plan. C'est à lui qu'appartiennent encore l'Introduction, les Notes historiques et la Traduction de ce précieux document. M. Bonnardot a revisé le Texte et est l'auteur des Notes philologiques, de la Grammaire et du Glossaire : il y a fait preuve de cette sagacité critique qui nous fait désirer si vivement la publication de son *Recueil des chartes françaises de Metz.* M. Hurel (un Messin) a dessiné de son crayon le plus fin et gravé de son burin le plus délicat les charmants ornements de ce livre, qui

sont tous empruntés aux manuscrits et aux monuments figurés de sa cité natale. Tous s'accordent pour dédier leur œuvre à la très-chère ville de Metz.

Et moi, je lui offre aussi ces quelques pages où je voudrais avoir parlé en bons termes de sa gloire passée. Hélas ! pourquoi prononcer le mot « gloire »? Et n'est-ce pas plutôt le cas, en présentant à Metz cette humble offrande, de lui appliquer ce vers d'un poëte contemporain : « Ne trouvant qu'un tom-« beau, je le couvre de fleurs. »

LÉON GAUTIER.

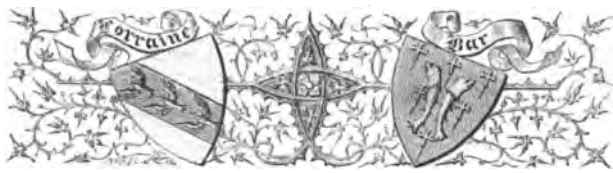

INTRODUCTION.

Bibl. de Metz, XIVe s.

L'HISTOIRE de la guerre de 1324, bien que préparée par ses contemporains au moyen des documents les plus intéressants, n'a pas occupé dans les Annales messines la place qu'elle mérite d'y tenir. Cette réflexion est permise alors qu'on en cherche le récit dans deux ouvrages d'érudition classiques en ce qui concerne Metz et la Lorraine, l'histoire de cette ville par les religieux Bénédictins, et la grande histoire de Lorraine de dom Calmet. Le premier de ces ouvrages, en effet, n'en offre qu'un tableau incomplet, décousu, à peine intelligible. Cette œuvre, digne de tous les respects, et, sous bien des rapports, pleine d'autorité comme tout

ce qui est l'œuvre de l'illustre Congrégation, est tout à fait inférieure à elle-même dans les quelques pages consacrées à ces événements. Les sources cependant étaient loin de faire défaut à ses auteurs. Mais il est certain qu'ils n'en ont pas tiré le parti qu'on pouvait en attendre, et que le précis de la guerre de 1324 restait à écrire après eux. Ainsi, la révolte populaire, qui forme un des actes les plus saisissants du drame, est à peine l'objet d'une esquisse fort imparfaite et mal à propos caractérisée par une prétendue trahison du maître-échevin. Quant à la paix finale qui remit toutes choses à leur place, elle n'est même pas indiquée.

L'histoire de dom Calmet ne se recommande pas davantage par la netteté du récit ; là encore la lumière qui éclaire les événements sous leur jour vrai fait presque entièrement défaut.

C'est cette raison qui justifie, aux yeux de l'auteur de ce livre, les développements qu'il a cru devoir donner à l'*Introduction* qui va suivre. Si le récit, quelque peu complet et méthodique, de ces événements existait quelque part, ailleurs que dans les fidèles et curieuses chroniques messines du temps, il eût été meilleur pour tout le monde que l'on pût se contenter d'y renvoyer le lecteur. Mais il a eu le regret de ne pas trouver, sinon dans un ouvrage malheureusement resté inachevé et devenu fort rare (1), le tableau détaillé de la guerre de 1324 tracé dans des conditions d'en-

(1) *Metz depuis dix-huit siècles*, par Émile Begin, 3 vol. gr. in-8°. Metz, Verronnais, 1845.

tière exactitude et de précision parfaite. Il lui a donc fallu s'acquitter de cette tâche ; mais, en le faisant, il a surtout cherché à laisser la parole aux chroniqueurs contemporains et aux rédacteurs des pièces officielles que les archives de Metz et des pays voisins ont heureusement conservées. Il n'a donc fait qu'écrire son récit sous la dictée de ces véridiques témoins des événements qu'il rapporte.

I.

Metz, jadis capitale du royaume d'Austrasie, puis du royaume de Lorraine, avait été, après l'écroulement de l'empire carlovingien, l'objet des convoitises, successivement victorieuses, de la France et de la Germanie. L'accord intervenu, en 980, entre le roi de France Lothaire et l'empereur d'Allemagne Othon II, la rattacha définitivement à cette dernière puissance. On la vit dès lors, pendant deux siècles et demi, maintenir contre l'autorité des empereurs, puis contre celle de ses évêques, un état permanent de résistance armée, et arriver enfin à se constituer à l'état de cité libre et impériale.

Cependant, dans plusieurs villes du voisinage, l'autorité des prélats n'avait fait que s'affermir, et, soit par les concessions des empereurs, soit par d'heureuses et progressives usurpations, ils avaient fini par devenir souverains. On peut se demander pourquoi les évêques de Metz, animés d'une égale ambition, en

possession d'une égale puissance, ne réussirent à relâcher les liens qui unissaient la cité à l'empire que pour se heurter à une résistance nationale plus forte qu'eux, alors surtout que l'effacement successif des grands officiers impériaux, comtes et voués, semblait devoir si bien favoriser leurs prétentions à l'autorité suprême.

C'est que le peuple messin, dans le cœur duquel le sentiment des franchises municipales n'avait pas cessé de vivre avec une intensité singulière, et qui, de son ancien titre de municipe romain, avait conservé, à travers toutes les transformations politiques, de précieux priviléges, s'était mis résolûment en travers de ces prétentions. Après bien des années de luttes sanglantes, de troubles intérieurs, de succès et de défaites, c'est le pouvoir municipal qui reste le maître.

Dès le premier quart du XIIe siècle, en effet, les Messins ont un maître-échevin auquel ils obéissent : une habile évolution, tentée par l'évêque Bertram, ne fait que retarder un peu le jour de l'affranchissement complet.

Vers le milieu du XIIIe siècle le but est atteint, la cité est libre et autonome, sous l'autorité de droit de l'empereur. L'évêque n'est plus désormais que le chef d'une religion auguste, qu'entourent tous les respects sur le terrain spirituel, mais à la condition qu'il n'en sortira pas. Il conserve cependant certains droits, faibles restes de l'autorité de fait qui a été entre ses mains. La monnaie est à lui, il donne l'in-

vestiture aux magistrats chargés de rendre la justice; mais il a transporté à Vic le siége de sa souveraineté temporelle. Il n'a plus aucune part dans le gouvernement de la cité, et les Messins, en possession d'une constitution oligarchique basée sur l'élection, peuvent se dire le peuple le plus vraiment libre et indépendant qui soit au monde.

La sagesse avec laquelle leur code politique a été conçu, la prudence qui en a fait écarter les dangers de l'élection populaire, leur gravité naturelle, leur équité proverbiale, leur absence d'ambition, ajoutent à cette précieuse liberté toutes les garanties dont elle a besoin pour ne pas tomber dans la licence et dégénérer en une fatale anarchie.

Seulement, ils sont isolés, et entourés de voisins aussi ambitieux que cupides, et là réside pour eux le danger. Il faut que la cité se suffise à elle-même : c'est à ce prix qu'elle a obtenu des empereurs son affranchissement des charges communes. Mais elle est à la hauteur d'une situation qui exige autant de vigilance que d'énergie : au moyen de ses fortes murailles, d'une organisation militaire puissante dans sa simplicité, d'une diplomatie habile et féconde en ressources, elle parvient à se soustraire jusqu'à la fin aux périls que d'ardentes convoitises, celles des ducs de Lorraine surtout, ne cessent de lui susciter.

Administrée avec une rare sagesse et un patriotisme éclairé, cette cité a sa force principale dans sa bourgeoisie, classe dirigeante par droit héréditaire,

dont la subdivision en *paraiges*, ou associations politiques permanentes, donne à son histoire un cachet particulièrement original et intéressant (1). Ces associations, rattachées par un lien commun, ont fini, dès les dernières années du XIIIe siècle, par absorber en elles toutes les forces actives de la cité. Tous les emplois administratifs leur sont réservés. Elles peuvent dire en toute vérité : « L'État, c'est nous. »

Mais ce n'est pas encore assez pour cette bourgeoisie messine que d'associer la possession du pouvoir civil au commandement militaire des forces de la cité : elle sait encore y joindre la pratique d'opérations de banque, d'affaires commerciales, de créations industrielles, à la faveur desquelles sa situation de fortune prend un prodigieux essor. On reste étonné de la facilité avec laquelle s'ouvrent les coffres de ses opulents bourgeois, toutes les fois qu'un grand personnage du voisinage, duc, évêque ou comte, a des besoins extraordinaires. Des sommes, énormes pour l'époque, en sortent en échange de garanties mobilières ou territoriales.

Prenons un seul exemple : Édouard de Bar a besoin de payer sa rançon en 1315. Il trouve chez une bourgeoise de Metz, dame Poince, femme de Nicolas de la Court, à emprunter 19,000 livres de bons petits tournois et 112 sols d'or en pour la sûreté desquels il engage plusieurs seigneuries.

(1) Voir l'excellent ouvrage de M. Aug. Prost, intitulé *le Patriciat dans la cité de Metz* (1 vol. in-8°. Paris, 1873).

Le renom proverbial de *Metz la Riche* allait chaque jour grandissant. Mais la richesse entraîne souvent à sa suite la recherche des satisfactions de la vanité, et les Messins n'échappent pas au désir de s'élever dans la hiérarchie sociale. A partir du moment où, entrant dans cette voie, ils délaissent les principes démocratiques qui avaient présidé à l'établissement de la république, le besoin de tenir des fiefs et des terres nobles et d'avoir des châteaux se généralise rapidement parmi eux. Tous les domaines du territoire de la cité ne tardent pas à être possédés à titre de francs-alleux, et, chose beaucoup plus grave, on voit un grand nombre de Messins acquérir des fiefs dans les principautés avoisinantes, le plus souvent sans l'autorisation du suzerain, et avec la prétention de ne pas s'acquitter du service dû par les feudataires, leur titre de citoyens de Metz devant, dans leur conviction, les affranchir de toute obligation à cet égard. Il y eut là une source de sérieuses difficultés qui ne furent pas étrangères aux événements que nous verrons se dérouler.

Du reste, au moment où se préparait contre la cité de Metz le plus violent orage qui eût encore grondé contre elle, elle voyait fonctionner, selon leur jeu le plus régulier, les institutions qu'elle s'était données et grandir de jour en jour sa prospérité. Plus d'une fois elle avait eu à tirer l'épée dans des querelles assez sérieuses contre son évêque, contre le duc de Lorraine ou le comte de Bar; mais elle était toujours sortie avec

gloire de ces épreuves. Aussi, convaincue que l'union de ses citoyens et la solide organisation de son gouvernement lui donnaient une force supérieure à tous les mauvais vouloirs du dehors, elle marquait sa confiance en elle-même par cette fière devise, qui existe encore aujourd'hui gravée au-dessus de la porte Sainte-Barbe :

Avons-nous paix dedans, nous avons paix dehors.

Mais l'application du principe d'association allait lui faire connaître de nouveaux périls, et ce n'était pas trop, pour leur faire face, de tout ce qu'il y avait en elle de ressources et de patriotisme.

II.

Il faut mettre maintenant en scène les redoutables ennemis qui se préparaient, en 1324, à lever contre Metz l'étendard de la guerre; guerre qui, en raison de leur nombre et de la dignité de l'un d'entre eux, a été appelée, dans les chroniques, la *Guerre des quatre rois*. Un seul en réalité, Jean de Luxembourg, portait la couronne royale de Bohême; le second, Baudoin, était archevêque de Trèves; les deux autres étaient Ferry IV, duc de Lorraine, et Édouard Ier, comte de Bar. Nous aurons ensuite à faire connaître sommairement la situation générale du pays et à démêler

les motifs de la guerre, tant dans les questions touchant à la politique que dans celles où l'intérêt personnel était surtout en jeu.

Jean de Luxembourg était fils du comte Henri IV de Luxembourg, empereur en 1308 et mort en 1313, grand homme de guerre et grand homme de bien. Son mariage avec Élisabeth, fille de Wenceslas, roi de Bohême, lui avait donné, dès sa première jeunesse, la couronne de ce royaume. Il avait montré, dans l'exercice d'une autorité souveraine vivement disputée, d'éminentes qualités comme prince et comme chevalier. Ces mêmes qualités, il les avait fait voir dans la longue et sanglante querelle de la double élection à l'Empire. Les droits de Louis de Bavière n'avaient pas eu de plus vaillant défenseur. Depuis peu, dégagé des grands soins de ces affaires, il venait de terminer, avec le comte de Namur, une querelle très-vive contre l'évêque de Liége, et enfin, dégoûté par les difficultés renaissantes qu'il rencontrait en Bohême, il semblait résolu à se tenir surtout dans ses États héréditaires et à se consacrer à leur prospérité. Or, quelle idée plus naturelle pouvait venir à ce prince belliqueux et habitué aux grandes choses, que de chercher à agrandir ses domaines et à faire du Luxembourg un État plus important par son étendue et ses richesses?

Baudoin de Luxembourg, archevêque de Trèves, oncle du roi Jean, avait été appelé, en 1308, à peine âgé de vingt-trois ans, à succéder à Diether de Nassau, sur le siége épiscopal de cette illustre Église. Uni à

son frère et à son neveu par la plus tendre et la plus fidèle amitié, il avait pris une part très-active aux événements tumultueux qui avaient rempli le règne de Henri VII et suivi la mort de ce prince. Il joua un rôle doublement considérable dans ces graves conflits, et, vaillant homme de guerre autant que profond politique, rendit de signalés services à ceux dont il avait embrassé la cause. On pouvait être assuré que tout projet favorable aux intérêts de son neveu et à la gloire de sa maison trouverait en lui un énergique et constant appui. Son alliance avec le roi Jean n'était donc que la conséquence naturelle des sentiments qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Quant à Ferry IV, successeur, en 1312, de son père, Thiébaut II, sur le trône ducal de Lorraine, il aimait la guerre pour la guerre, avec cette humeur aventureuse héréditaire dans sa glorieuse maison. Ce n'était pas pour rien qu'il avait gagné le surnom de *Luitteur*. Époux d'Isabelle d'Autriche, fille de l'empereur Albert, il avait, après plusieurs guerres locales sans grande importance, pris une part sérieuse à celle des deux empereurs. Mais, vaincu et fait prisonnier, il n'avait recouvré la liberté qu'au prix de 4,000 livres de rançon : un emprunt aux caisses messines lui avait permis de les payer sans retard.

Il était dans la force de l'âge et plein de cette ardeur guerrière qui devait, trois ans plus tard, l'emmener sur le champ de bataille de Cassel pour y trouver une mort glorieuse sous les étendards de la France.

Le comte Édouard de Bar avait été, bien jeune encore, mis en possession du comté par suite de la captivité de son père Henri III, et de son départ pour l'expédition forcée d'outre-mer, où il trouva la mort en 1302. Il avait eu pour régent de ses États son oncle, Renaud de Bar, évêque de Metz; entré à sa suite dans une querelle avec le duc de Lorraine, il avait été battu et pris sous les murs de Frouard, en 1309. Il n'était sorti de captivité qu'après quatre longues années et aux conditions les plus rigoureuses, de sorte que sa situation financière était des plus embarrassées; depuis cette époque, il comptait à Metz de nombreux créanciers et par cela même plusieurs feudataires, mis par lui en possession de seigneuries à titre d'engagères, en échange des services d'argent qu'ils lui avaient rendus.

Quelques difficultés avec l'évêque de Verdun, qui avaient eu pour conséquences la prise de Dieulouard et la collation au comte de Bar des droits de protecteur de l'évêché de Verdun; une guerre contre le Luxembourg, pour laquelle il avait acheté très-cher la neutralité du duc Ferry, avaient rempli ses précédentes années. Esprit inquiet et remuant, peu heureux dans ses entreprises, très-préoccupé de la question financière et à la recherche des moyens de la résoudre, Édouard devait voir surtout, en entrant dans une association contre la cité, un moyen de payer ses dettes sans bourse délier. Dans sa position, il ne pouvait pas résister à l'attrait d'une telle perspective.

Il est cependant des historiens qui ont cherché dans une cause politique d'intérêt général le point de départ des mauvaises dispositions des princes contre Metz. Ils les ont attribuées à l'égoïste indifférence avec laquelle les Messins s'étaient tenus désintéressés de l'élection au trône impérial.

L'Empire, nous l'avons dit, venait en effet d'être troublé profondément par le choix du successeur de l'empereur Henri VII. Un certain nombre d'électeurs avaient élu Frédéric d'Autriche, les autres Louis de Bavière, et chacun des deux partis affirmait la validité de l'élection et la soutenait par la force des armes. L'Allemagne s'était divisée en deux camps, chaque État se déclarant pour l'un ou pour l'autre des deux prétendants, et pendant plusieurs années le sang avait coulé abondamment sans que la question fût résolue. Enfin, Frédéric d'Autriche ayant, en 1322, envahi les États de son concurrent avec une armée considérable, une bataille sanglante et longtemps disputée s'était engagée à Muhldorf, et avait fini par la défaite et la prise du prince autrichien.

Ce succès avait affermi définitivement l'autorité de Louis de Bavière. Réconcilié avec la plupart de ses anciens adversaires, il était allé à Milan recevoir la couronne de fer et à Rome la couronne impériale, malgré la violente opposition du pape Jean XXII.

Pendant cette période orageuse, les princes de la maison de Luxembourg étaient constamment restés ses dévoués auxiliaires. On les avait vus mettre en œuvre

toutes les ressources de la guerre et celles de la politique, pour assurer le pouvoir à celui au parti duquel ils s'étaient attachés. C'est ainsi qu'ils avaient envoyé aux Messins des lettres collectives très-pressantes pour les inviter à se déclarer en faveur de Louis et à le soutenir par les armes. Mais les liens qui unissaient la cité à l'Empire n'étaient pas assez étroits pour que, sortant de sa prudente réserve, elle se décidât à prendre couleur dans une affaire qui ne l'intéressait que si indirectement. Elle avait donc repoussé l'alliance qui lui était offerte et refusé les secours qui lui étaient demandés, fort résolue à montrer, à l'égard de Frédéric d'Autriche, une indifférence toute pareille. Les démarches tentées dans le sens de ce prétendant par le duc Ferry de Lorraine, très-chaudement attaché au parti de son beau-frère, n'avaient pas, en effet, obtenu un meilleur succès.

On reconnaîtra qu'il faut tenir compte des sentiments opposés du duc de Lorraine et des princes de Luxembourg dans la question impériale, pour apprécier la part qu'elle put avoir dans les causes déterminantes de la guerre. Non, l'on ne doit pas, en les analysant, donner une trop grande place à la politique proprement dite. Pour être dans le vrai, il y a lieu de compter le désir d'agrandir ses domaines, d'ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne, de donner un plus vif éclat à la gloire de sa maison; celui de trouver un moyen de s'affranchir de dettes trop lourdes; en un mot, ambition, convoitise et mauvaise foi, alliées à

l'amour de la gloire militaire, tels sont les vrais et les seuls mobiles auxquels obéissaient les ennemis de la cité.

On voit que nous n'hésitons pas à donner aux *citains* de Metz une situation inattaquable au point de vue du droit strict; mais une simple translation de quelques lignes d'une chronique contemporaine montrera avec quelle roideur orgueilleuse et hautaine ils se tenaient sur le terrain de ce droit, n'évitant rien de ce qui était de nature à exciter autour d'eux la jalousie et la cupidité.

« Cette cité de Metz (1) jouissait alors d'une telle renommée et d'une telle puissance que les gens des pays voisins, clercs, gentilshommes, bourgeois, marchands, pauvres et riches, venaient à l'envi y établir leur résidence, et que toutes espèces de produits y abondaient, à cause de la grande franchise et liberté qu'elle offrait à ses habitants. Et, comme ces visiteurs y rencontraient bon accueil et protection assurée, et que, s'ils y amenaient des denrées de diverse nature, ils trouvaient à les vendre avantageusement, ils y revenaient et d'autres avec eux. Si quelque prince ou seigneur du voisinage, et même de plus loin, avait besoin d'or ou d'argent, il en trouvait à l'hôtel des changes, où les bourgeois tenaient leur banque, contre des gages convenables, terres ou seigneuries, ou des obligations et reconnaissances qu'on déposait dans les

(1) *Chron. Praillon*, sous l'an 1324. — Huguenin, *Chron. mess.*, p. 39.

arches des amans (1). Et lorsque les emprunteurs manquaient à leurs engagements, les terres étaient saisies et les gages confisqués. Il en résultait bien que les grandes richesses des Messins les rendaient l'objet de la crainte et de l'envie de la plupart de leurs voisins; mais il n'y avait pas de prince qui osât les attaquer.

« Cependant presque tous étaient sous la dépendance de la cité et eussent bien voulu s'en affranchir. Souvent il était difficile d'obtenir le payement des dettes contractées par eux. Il fallait formuler des réclamations, puis des sommations, saisir les débiteurs inexacts, tenir des *journées amiables* aux *marches d'Estault* des différents pays. Mais toujours force restait à la loi, et lorsque le gage avait été saisi et que l'emprunteur avait subi quelques dommages par suite de confiscation ou d'emprisonnement, les Messins déclaraient avoir eu, de toute ancienneté, le droit de garder les gages sans en rien restituer, une fois que les sommations et proclamations légales avaient été exécutées. Il en résultait de fréquentes difficultés, où les frais et dépens n'étaient épargnés à personne. »

En ce moment, par suite des guerres nombreuses qui s'étaient faites pendant les dernières années, alors que Metz, au contraire, jouissait des bienfaits de la paix, les princes et seigneurs du voisinage avaient

(1) Notaires publics, d'un ordre élevé, dont l'institution était spéciale à Metz.

dans la cité un passif des plus considérables. Le comte de Bar et le duc de Lorraine étaient, nous l'avons dit, à la tête de ses débiteurs. A leur suite venaient, dans la même situation de dettes contractées et d'hypothèques prises, la plupart des seigneurs, grands et petits, qui relevaient de leur puissance. « Or, continue le chroniqueur, comme il arrive souvent que ceux qui doivent et n'ont pas bonne volonté de payer cherchent des ruses et des finesses pour éluder leurs engagements et se sentent pleins de rancune et de mauvais vouloir pour leurs créanciers, au point d'en venir à les haïr mortellement, les *citains* de Metz trouvèrent de tels sentiments chez ceux aux nécessités desquels ils avaient subvenu avec tant de générosité et de confiance. »

Il est permis ici de faire remarquer que des créanciers rigoureux comme l'étaient les prêteurs de Metz ne tiennent généralement que fort peu de compte de la reconnaissance de leurs débiteurs. Il n'y a qu'à se mettre en face des procédés plus que sévères dont le tableau, esquissé dans la chronique en prose, est développé avec une sorte de complaisance dans le *Poëme de la Guerre*, pour réduire à ses proportions vraies la dette morale qui pouvait être contractée envers les Messins par surcroît de la dette financière.

Ce qui rendait véritablement redoutables les exécutions de la justice messine et partait, il faut l'avouer, d'un admirable sentiment de communauté et de solidarité, c'est que la cité elle-même se chargeait, avec

toute sa puissance, de faire valoir les droits du moindre de ses citoyens. Seulement il y avait une sorte de code conventionnel auquel les intéressés devaient se conformer. Il leur était interdit de se faire justice eux-mêmes. Il leur était également interdit de détruire les gages par le feu. Condition intelligente et pratique, plus encore que partant d'un sentiment généreux. Il est aisé de comprendre dans quel but ces principes avaient été établis par l'oligarchie des paraiges, à la fois en possession d'une grande partie de la fortune publique et de tous les pouvoirs de l'État. De telles mesures étaient des plus favorables à ses intérêts particuliers.

Pour montrer, par l'exemple de faits absolument voisins de ceux que nous avons à raconter, comment les choses se passaient, prenons l'année 1323.

La paix profonde à l'abri de laquelle croissait la prospérité publique n'avait pas été troublée. Il ne s'était produit que quelques légers incidents relatifs à des questions toutes personnelles. Le sire Gobert d'Apremont avait opéré une saisie sur un citoyen de Metz, Jehan le Truan. Simon de Moncler avait commis une injustice envers Simon de Volmerange, un des fidèles amis de la cité; enfin le sire Jacques Grongnat, chevalier messin des plus illustres, avait à se plaindre de ce que les fils de Herbert de Méraumont eussent pris possession d'un village sur lequel il prétendait avoir des droits.

Le gouvernement de la cité, pour mettre fin à ces

difficultés, nomma une commission de sept membres, à laquelle il donna les pouvoirs les plus étendus. Elle fut chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les droits méconnus, et eut à sa disposition, dans ce but, toutes les forces de la cité, « grandes et petites, à cloche sonnant ». On comprend que la lourde intervention de toute la puissance de l'État pour le règlement d'une querelle particulière donnait aux Messins un poids singulier et assurait un facile succès à leurs prétentions. Mais, si de tels procédés étaient de nature à les faire redouter, de là à les faire aimer il y avait une grande distance.

Disons maintenant quelle était la situation intérieure de la cité de Metz et quels personnages présidaient alors à l'administration de ses intérêts. La paix intérieure n'avait pas été troublée depuis le soulèvement de 1283, où la classe populaire avait cherché à se mettre violemment en possession de quelques droits politiques. Les esprits conservaient bien sans doute une certaine tendance à chercher dans l'emploi de la force ouverte une moins inégale distribution des charges et des priviléges ; mais la surface restait calme et le gouvernement des paraiges obtenait une obéissance sans conteste.

Quelques années auparavant, en 1315, d'effroyables calamités s'étaient déchaînées sur la Lorraine et les pays adjacents. Une terrible famine, causée par des perturbations atmosphériques désastreuses, avait amené à sa suite des maladies épidémiques et une mortalité

effrayante. Mais il avait suffi de quelques bonnes récoltes pour cicatriser ces plaies, malheureusement trop fréquentes au moyen âge. A ces épreuves en avait succédé une autre : un violent incendie était venu détruire deux rues entières, celles de Fournirue et de Saulnerie. Cette calamité n'avait pas non plus entravé l'essor d'une prospérité prompte à se rétablir. Sous l'action d'une autorité aussi vigilante que vigoureuse, Metz était rentrée sans retard en possession de sa puissante vitalité.

Son administration, composée, à son sommet, d'un maître-échevin, élu tous les ans, à tour de rôle, dans chacun des paraiges, et de plusieurs conseils électifs, donnait l'exemple du plus intelligent dévouement aux intérêts publics. Le maître-échevin en exercice depuis le 25 mars 1324 était messire Geoffroy Grongnat, du paraige de Porte-Moselle. Il appartenait à une famille entrée depuis peu de temps dans la classe dirigeante, mais déjà en possession d'une grande fortune et d'une haute influence. Il était fils de Jean Grongnat, aman de Saint-Ferroy, et frère de Jacques Grongnat, chevalier de Jérusalem, l'un des plus vaillants défenseurs de la cité.

Autour de lui se groupaient, dans le conseil des échevins du Palais et dans celui des Treize, les membres les plus éminents de cette patriotique aristocratie paraigienne, alors dans tout l'éclat de sa puissance. On y comptait des personnages tels que Jacques de Raigecourt, seigneur de Jouy; Henry Roucel, seigneur

de Champel, et ses deux fils, Henry et Collignon; Jean de la Court, Arnould Baudoche, Thiébaut de Heu, seigneur d'Ennery, et son fils Perrin. La noble famille des Gournay, plus respectée encore pour ses services que pour sa grande situation, y comptait quatre de ses membres : Poince, Simon, Jean et Thiébaut. La plupart de ces seigneurs étaient honorés du titre de chevalier et plusieurs avaient occupé la suprême magistrature de la république. A côté d'eux, se voyaient des Le Maire, des De Laitre, des Ruece, des Xavin, des Chielairon, des Le Hungre, en un mot tout ce qu'il y avait à Metz d'hommes de valeur par le mérite, la fortune et la noblesse.

C'est que les seigneurs de la cité ne connaissaient pas les paisibles jouissances de la richesse et les loisirs d'une vie facile et désœuvrée. Dès leur première jeunesse, appelés par les priviléges de la naissance à servir leur pays, c'était à bien remplir ce devoir qu'ils attachaient avant tout l'honneur de leur vie. C'était pour mieux défendre la cité contre ses ennemis qu'ils faisaient l'apprentissage du métier des armes; c'était pour la mieux honorer qu'ils allaient conquérir au loin, et jusque dans les plaines de l'Orient, les titres glorieux de chevaliers de Jérusalem et de Constantinople. C'était à l'administration des intérêts de tous que la meilleure part de leur intelligence était consacrée. Le soin de leurs affaires personnelles, si bien dirigées qu'elles fussent, ne venait qu'en second ordre.

Tels étaient les principes dans le respect desquels

ils étaient élevés et dans la pratique desquels s'écoulait leur existence. Ni la constitution de la cité, ni l'opinion publique n'auraient, du reste, souffert que, se soustrayant à ces nobles obligations, aucun d'eux donnât à ses concitoyens l'exemple d'une vie inutile et d'une égoïste paresse. Ils étaient en possession de tous les droits, mais ils se le faisaient pardonner en sachant remplir tous les devoirs.

Nous parlerons plus au long de l'évêque de Metz, Henri Dauphin.

Les Messins n'étaient plus, il est vrai, unis au chef de leur Église par d'autres liens que ceux de sa suprématie spirituelle, et ceux-là ils savaient généralement les respecter. Mais telle était la connexité des affaires qui intervenaient incessamment entre le pouvoir civil et la puissance épiscopale, qu'il y avait pour eux un intérêt considérable à voir à la tête du diocèse un prélat bienveillant et animé du pur amour des âmes dont la charge lui était confiée. Or tel n'était pas celui entre les mains duquel le pape Jean XXII avait, depuis 1318, placé le bâton pastoral de saint Clément.

Après la mort de Renaud de Bar, dont l'hostilité des ducs de Lorraine avait troublé l'épiscopat, le souverain pontife avait choisi pour lui succéder, à la suite d'une vacance de deux ans, un personnage qui n'avait aucune des qualités non plus qu'aucun des goûts nécessaires à un dignitaire de l'Église.

Nous avons nommé Henri de la Tour, second fils de Humbert, dauphin de Viennois. Ce ne fut, du reste, que

malgré lui que ce prince accepta l'évêché de Metz, et même à la condition d'obtenir la dispense de recevoir les ordres mineurs, en même temps que celle de résider dans son diocèse. Il ne dissimulait, du reste, aucunement sa ferme résolution de quitter au plus tôt le titre que lui imposait la volonté du souverain pontife, pour mener une existence plus conforme aux entraînements de sa nature belliqueuse.

Mis en possession des dispenses qu'il sollicitait, il vint se faire installer dans sa dignité, mais, durant le cours de son épiscopat de six années, ne fit à Metz que de rares et courtes apparitions, ayant pour but unique d'en rapporter le plus d'argent possible.

Régent et gouverneur du Dauphiné pendant la minorité de son neveu Guigues II, exclusivement occupé des guerres qu'il avait à soutenir, il laissa l'administration temporelle de son évêché à trois Dauphinois qu'il avait amenés avec lui : Amblard de Beaumont, Guy de Grolée et André de Grenoble. Quant à l'administration spirituelle, on peut penser qu'il s'y montra absolument indifférent. Le soin en était confié à Pierre de Beaufremont, chancelier de l'évêché ; à Jean de Raigecourt, coûtre de la cathédrale, et à Berthaud, official du diocèse, revêtus du titre de vicaires généraux.

Le choix fait par le souverain pontife de Henri de la Tour, pour occuper le siége de Metz, n'avait donné satisfaction à aucun des puissants voisins de la cité, dont les préférences favorisaient d'autres candi-

dats. Philippe de Bayon, archidiacre de Sarrebourg, avait été vivement appuyé auprès du saint-siége par le comte de Bar, et le duc de Lorraine avait soutenu de même les prétentions de Pierre de Sierck, archidiacre de Marsal, frère du dernier évêque de Toul. C'était, du reste, sur ce dernier que s'étaient portées les voix de la pluralité des membres du chapitre, et son élection était régulière et conforme aux droits de l'Église de Metz.

Mais, en dépit de l'antique privilége qui, en principe seulement, conservait toute sa vigueur, le pape avait invalidé l'élection et adopté un autre candidat pour lui conférer la dignité épiscopale.

Cependant l'insuccès des efforts du duc Ferry, en faveur de son protégé, ne le rendit pas hostile envers celui qui avait obtenu la préférence, car un des premiers actes de Henri Dauphin, lorsqu'il eut pris possession de la puissance épiscopale, fut de conclure avec lui un traité d'alliance offensive et défensive duquel étaient seulement exceptés le roi de France, l'empereur et la cité de Metz (22 juin 1320).

L'administration épiscopale de Henri Dauphin ne fut qu'une série d'actes d'emprunts et d'engagements. C'est ainsi que, le 31 décembre 1322, il empruntait à sire Jacques Grongnat, chevalier, une somme de 4,000 livres de bons petits tournois et lui donnait pour gages les seigneuries d'Argancy, Olgy, Antilly et Rupigny; que, le 14 février 1323, il engageait à Édouard de Bar le château de Condé-sur-Moselle, en échange

de 6,000 livres... En somme, lorsqu'il quitta l'évêché, il l'avait grevé de plus de 200,000 florins de dettes.

Tel était le prélat, type tout à fait exceptionnel dans la série des illustres évêques de Metz, qui ne devait pas tarder, lui aussi, à prendre rang parmi les ennemis de la cité. Les sujets de mécontentement contre elle, il faut le dire du reste, ne lui faisaient pas défaut, non plus qu'à la plupart de ses récents prédécesseurs.

III.

Convoqués officiellement par le roi Jean à se réunir à Thionville, vers le milieu d'août, les trois autres princes furent fidèles au rendez-vous.

Si nous mettons à part l'archevêque de Trèves, les rapports réciproques des princes qu'un commun sentiment d'hostilité réunissait contre Metz n'avaient pas toujours été marqués au coin de l'amitié et du bon accord. Jean de Bohême et le duc de Lorraine, Ferry IV, bien peu auparavant, combattaient dans des camps opposés pendant la longue guerre de l'élection impériale. On sait avec quel dévouement Jean servait la cause de Louis de Bavière, et, quant au duc Ferry, il apportait une égale ardeur à défendre la cause du prétendant autrichien, son beau-frère. Resté prisonnier à la bataille de Muhldorf, il n'avait dû la liberté qu'à l'intervention du roi de France Charles IV

et à une, riche rançon dont les caisses messines avaient, nous l'avons dit, fait les principaux frais.

Vis-à-vis du roi Jean, le comte Édouard de Bar, n'était pas non plus retenu par l'attrait d'une fidèle et invariable alliance. En 1322, une guerre s'était engagée entre ces deux princes, au sujet de la garde de l'évêché de Verdun, et, pour s'assurer la neutralité du duc Ferry, dont il redoutait la malveillance, le comte de Bar avait dû lui faire hommage des châteaux de l'Avant-Garde, Pierrefort, Sommedieue et Bouconville. L'arbitrage du roi de France avait, le 23 mai 1323, mis fin à ces démêlés, et la promesse de l'union future de l'héritier du comté avec Béatrix, fille du roi de Bohême, avait été le gage de la paix.

Quant au duc de Lorraine, le comte de Bar trouvait des souvenirs bien autrement pénibles dans ses relations avec lui. N'était-ce pas contre la Lorraine qu'il avait eu l'imprudence de prendre le parti de son oncle Renaud de Bar, douze ans auparavant, et la défaite subie par lui sous le château de Frouard ne lui avait-elle pas ouvert les portes d'une prison où il était resté quatre longues années ? Encore n'en était-il sorti que grâce à l'intervention du roi de Navarre, fils du roi de France, et à des conditions cruellement rigoureuses. Sa rançon, en effet, avait été fixée à 90,000 livres, dont 20,000 payées comptant et le reste hypothéqué sur les plus belles châtellenies de son domaine.

Quoi qu'il en fût de tous ces précédents hostiles, la

commune animosité des princes contre la cité de Metz et la commune espérance des grands avantages qu'ils devaient retirer d'une guerre contre elle avaient effacé le souvenir des luttes passées et établi entre eux la plus parfaite union.

Ils se communiquèrent leurs sujets de mécontentement contre les Messins, les trouvèrent parfaitement valables et se mirent d'accord pour proclamer la résolution de leur faire la guerre, « de prendre et subjuguer la cité de Metz, abattre ses murailles, la livrer au pillage et la soumettre à leur autorité, partagée en quatre parts égales ».

Ce point principal une fois établi, ils se réunirent de nouveau, le 23 août, à Remich, petite ville luxembourgeoise située sur la rive droite de la Moselle. Là ils formulèrent solennellement et par écrit les conditions de leur alliance. Les motifs de l'agression sont résumés en termes vagues dans cette phrase : « pour les griefz et oppressions que li citains et habitans de la ville de Mez ont fait et font à nous et à nos gens de jour en jour ». Puis viennent leurs engagements réciproques : ils promettent de tenir sur pied, pendant toute la durée de la guerre, le roi sept cents hommes d'armes à cheval, l'archevêque trois cents, le duc et le comte cinq cents chacun, avec un nombre proportionné de gens de pied. Ils s'engagent à être eux-mêmes à la tête de leurs troupes et à ne pas faire la paix sans le consentement les uns des autres. C'est au roi Jean qu'est confié le commandement suprême.

Ce traité rédigé et signé, ils firent chanter une messe solennelle pour appeler sur leur entreprise les bénédictions divines, et donnèrent sans plus attendre tous les ordres nécessaires pour que les troupes fussent levées et les approvisionnements réunis sans délai.

Quant à prévenir les Messins de leurs intentions à leur sujet, ils convinrent de ne le faire que plus tard. Ils suspendirent donc jusqu'au dernier moment l'envoi des lettres de défi sans lesquelles une guerre n'avait pas de caractère légal et se réduisait à un véritable brigandage.

Cependant le bruit de l'alliance qui venait de se conclure parvint jusqu'à Metz et y excita une légitime émotion. Les Messins étaient éminemment formalistes. Il était parmi eux d'usage traditionnel que, dans toutes les querelles qui menaçaient de s'élever entre la cité et quelque puissance voisine, les choses n'en arrivassent jamais à une rupture ouverte et définitive, sans que des explications courtoises eussent été échangées entre les parties intéressées. La prudence et l'esprit de justice, double caractère par lequel se faisaient remarquer les Messins, leur en avaient fait de tout temps une loi. Les lieux où se passaient ces essais de conciliation préliminaire, nommés des *journées amiables*, étaient fixés par l'usage et par les traités. Ces *marches d'Estault* (tel était le nom qu'on leur donnait) étaient au nombre de onze, généralement placées sur la frontière même qui séparait le territoire de la cité de celui de l'autre puissance.

La juste prétention des Messins était que l'on épuisât, avant d'arriver à une rupture, la série des formalités pacifiques jusqu'alors en usage; mais leur prétention plus juste encore était de savoir, avant tout, ce qu'ils avaient à redouter, et quels griefs on avait à leur opposer.

Les magistrats, pour éclaircir ces doutes mêlés d'angoisses, écrivirent aux princes des lettres envoyées par des messagers chargés de rapporter la réponse. Ils disaient : « que le bruit public leur attribuait l'intention de faire la guerre à la cité; mais que les Messins ne pouvaient croire à la réalité de ce bruit, ne voyant aucune raison pour qu'il fût fondé, et n'ayant rien que la conscience leur reprochât. Ils se déclaraient prêts, dans le présent comme dans le passé, à leur rendre service et faire plaisir en toutes choses. »

Les messagers eurent pour toute réponse que : « si on leur faisait la guerre, ils en seraient au préalable avertis. » Cette réponse offensante ne laissant plus de doutes aux Messins sur les mauvais sentiments dont ils étaient l'objet, ils ne perdirent pas de temps pour se mettre en situation de résister. Ils prirent des mesures pour se pourvoir d'hommes et de vivres, et firent remettre les fortifications en état, aussi bien qu'ils le pouvaient dans un moment de trouble si pressant. Mais ils ne négligèrent pas non plus de maintenir le droit de leur côté, en donnant suite aux négociations entamées, malgré le mauvais accueil qui leur avait été fait.

Des seigneurs de la cité se rendirent donc auprès de chacun des princes, cherchant à connaître leurs griefs, pour y donner satisfaction, si cela pouvait se faire honorablement. Mais ces ambassades, renouvelées à plusieurs reprises, trouvèrent chaque fois un autre langage, d'autres griefs et d'autres prétentions. Il était évident que l'on ne voulait arriver qu'à une rupture à main armée.

Cependant une journée amiable s'ouvrit enfin à Thionville, dans les premiers jours de septembre. Les princes firent l'exposé de leurs sujets d'irritation contre la cité. Les députés messins répondirent par des explications calmes et sérieuses, et offrirent de s'en rapporter sur tous les points litigieux au jugement d'arbitres tels que le pape, le conseil de l'Empire, le roi de France, le parlement de Paris, ou la cour de tout autre prince chrétien, en prenant l'engagement formel de se soumettre à la décision qui serait prise. Cette proposition ne fut pas accueillie.

Peu de jours après, la discussion fut reprise dans une autre journée qui se tint à Pont-à-Mousson le 9 septembre et n'eut pas un résultat meilleur. Ce jour-là le roi de Bohême, comme s'il eût voulu abréger toutes ces impuissantes négociations, dit à l'un des Messins : « On dit que vous avez fait faire un étendard « qui est porté sur un char traîné par des bœufs. Or « je vous déclare que, si vous l'amenez à l'assemblée « que nous ferons, j'aurai des bœufs la meilleure « part. » — « Sire roi, répondit le Messin sans s'é-

« mouvoir, ceux de Metz ont payé et entretenu les « bœufs, et les bouchers qui les mènent ont aiguisé « leurs couteaux pour les garder. Si vous voulez les « gagner, il sera juste de voir auparavant ce que ces « couteaux sauront faire. »

Une dernière journée fut encore assignée à Pont-à-Mousson pour le 15 septembre, et il fut convenu que celle-là serait décisive et qu'il en sortirait soit la paix soit la guerre.

Les Messins n'avaient que trop bien compris que ces atermoiements successifs n'avaient d'autre but que de les leurrer et de leur faire perdre un temps précieux pour les préparatifs de guerre, en même temps que leurs ennemis disposaient tout avec activité pour les assaillir. Aussi, malgré le peu d'espoir de paix que semblait encore donner le maintien des négociations, avaient-ils fait tout ce que la prudence conseillait dans cette redoutable occurrence. Ils avaient pris à leurs gages un nombre considérable de soldoyeurs, Allemands pour la plupart et dégagés des liens de vassalité vis-à-vis des princes confédérés : tels étaient le comte de Bitche, le comte de Saarwerden, le comte de Geroldseck, le Raugraf Conrad, André de la Pierre et beaucoup d'autres, formant un total de sept cents hommes d'armes à cheval. Les seigneurs de la cité, avec les serviteurs composant leurs compagnies, formaient un nombre à peu près égal. Enfin les bandes de gens de pied, formées tant des métiers que des gens des paroisses et de ceux des villages,

présentaient une force nombreuse et en bon état d'armement.

Les seigneurs de la cité ordonnèrent également, dans tout le pays qui relevait de leur autorité, de labourer et de semer les terres sans retard, de battre les gerbes qui étaient dans les granges et d'amener à Metz les grains en toute diligence, ainsi que le foin et les autres fourrages, de mettre hors des villages ce qu'on ne pourrait emporter, pour diminuer la facilité des incendies, et de venir chercher un refuge derrière les murailles de la cité.

Malgré ces préparatifs, imposés par les circonstances, les envoyés de la ville se rendirent à Pont-à-Mousson avec une ferme volonté de détourner, si cela se pouvait encore, au prix de toutes les concessions compatibles avec leur honneur, l'orage qui se préparait à fondre sur eux. Mais les princes ne voulurent rien entendre, et, pleins de confiance dans un succès assuré, ils refusèrent de prêter l'oreille à aucune des propositions qui leur étaient apportées. Les négociations furent donc rompues et les envoyés de Metz n'eurent plus qu'à reprendre le chemin de la cité.

Alors l'un d'entre eux, Jean de la Court (1), qui, en échange de services rendus et de grosses sommes

(1) Jean de la Court, du paraige de Jurue, était un des citoyens les plus éminents de Metz à tous les points de vue. Maître-échevin en 1316, aman de Sainte-Croix, il avait aidé à fonder, en 1321, l'abbaye du Pontiffroy, et laissa plus tard, par son testament, les fonds nécessaires pour créer l'hôpital de la Chapelotte, destiné aux femmes en couches.

prêtées au comte de Bar, était devenu l'un de ses feudataires, se présente devant le comte, environné de ses principaux gentilshommes. En présence de tous les assistants, et d'une voix haute et fière, il lui adresse ces paroles : « Monseigneur, voilà plusieurs années « que je vous ai servi de mon mieux. Je vous prie de « dire et de faire dire, aux gens de votre hôtel ou à « tous autres, si j'ai fait dans ce service quelque chose « qui ne soit à mon honneur, et qu'il veuille bien le « dire hautement, pendant que je suis encore ici. » « — Seigneur Jean, répond Édouard, pourquoi me « dire cela, et ainsi vous émouvoir ? » Jean de la Court réitère sa demande et le comte lui dit : « que tout le monde sait combien il est homme d'honneur et sans reproche. » Jean renouvelle ses instances et ajoute : « Monseigneur, ce que j'ai dit et répété, je « le réclame encore, parce que je suis votre feuda- « taire, que j'ai été à votre conseil, à vos gages et à « votre livrée. Aujourd'hui nous nous séparons sans « rien nous faire ; mais peut-être demain serons-nous « en guerre l'un contre l'autre. C'est pour cela que je « veux vous quitter avec honneur et avec la certitude « qu'il n'y a pas un mot à dire contre moi. Je vous « rends vos biens et vos robes, et renonce à ma vas- « salité envers vous. Je vous remercie et veux rester « toujours votre serviteur, tout en étant libre des « fiefs que je tenais de vous. Et je vous recommande « à Dieu. »

Sur ces paroles, le comte le prend par les mains en

lui disant que ce qu'il vient de faire n'était pas nécessaire ; que nul n'aura le droit de lui adresser le moindre reproche, et que lui aussi le recommande à Dieu. Et, après cette déclaration, ils prennent congé l'un de l'autre.

La guerre étant ainsi décidée, chacun des quatre princes retourne dans ses États, pour activer la réunion de ses troupes et hâter l'entrée en campagne.

IV.

Le roi de Bohême se trouva prêt le premier : dès le 16 septembre, il était avec ses bandes, composées de près de mille hommes d'armes et d'un grand nombre de piétons, à Justemont, célèbre abbaye de Prémontrés, située au-dessus de l'Orne, à peu de distance de la frontière messine. Quelques heures après, le comte de Bar venait l'y rejoindre.

Ils se décidèrent alors à remplir la formalité des lettres de défi et envoyèrent leurs hérauts d'armes les porter aux magistrats de Metz, qui, fidèles aux habitudes de généreuse courtoisie de la cité, leur firent donner des présents, comme s'ils apportaient de bonnes nouvelles.

Mais l'observation de cette règle impérieuse de la chevalerie n'était que bien imparfaite chez les princes alliés. L'usage voulait qu'après la remise de la lettre de défi il se passât un certain temps pendant lequel les

hostilités restaient suspendues, de manière à permettre l'emploi de quelques mesures de protection au profit des populations menacées. Leur impatience de commencer la campagne les fit passer sur cette équitable et salutaire disposition. En effet, une fois leur conscience satisfaite de l'exécution, si incomplète qu'elle fût, de la première des lois de la guerre, les deux princes ne perdirent pas un instant pour faire éprouver aux habitants du pays messin les procédés impitoyables dont ils voulaient user à leur égard.

Tous les villages des environs furent livrés aux flammes; ils n'épargnèrent même pas les maisons de Mancourt, où ils avaient tenu leurs quartiers. Le lendemain, jour de Saint-Lambert (17 septembre), ils s'avancèrent jusqu'à Malroy, et les lieux avoisinants, Argancy, Olgy, Antilly et autres, furent traités avec la même rigueur. Ce jour-là, le roi de Bohême commit un acte de basse et presque inutile rapine. Il avait fait descendre de Thionville, à son quartier, une nef chargée d'artillerie et d'engins de guerre. Après l'avoir fait décharger de tout ce qu'elle contenait, il la fit remplir de raisins encore fort imparfaitement mûrs, produit du pillage des vignes d'alentour, et envoya cette vendange à Thionville pour qu'elle y fût pressurée et que son produit enrichît ses caves, en ce moment sans doute mal garnies.

Après ce brillant début, il lança ses coureurs en avant pour livrer au pillage les fermes et villages de la banlieue de Metz, sur la rive droite de la Moselle ;

mais le vaillant Messin, Jacques Grongnat, sortit de la ville à la tête d'un parti de soldoyeurs, commandé par le comte de Saarwerden. Il reprit les prisonniers et les troupeaux qu'avaient déjà réunis les agresseurs, et les repoussa si rudement dans leurs quartiers qu'ils restèrent trois jours sans en sortir, à se remettre de cette chaude alarme, en attendant la venue de leurs alliés.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Trèves étant arrivé avec une troupe nombreuse, ils reprirent courage et allèrent établir leur camp à Grimont, à l'extrémité d'un plateau du haut duquel ils dominaient la cité et la campagne qui l'entoure. Les villages de Vallières, Vantoux et Méy furent pillés et brûlés, et leurs habitants massacrés sans miséricorde.

Enhardis par ce facile succès, ils n'hésitèrent pas à donner l'assaut au faubourg de Saint-Julien, situé hors de l'enceinte de Metz, en avant de la porte au Pont-Rengmont. Ils l'attaquèrent plusieurs fois, mais sans réussir à le forcer. Le sire de Bitche, faisant alors ouvrir la porte, en sortit à la tête de sa compagnie et vint prendre part à la défense avec une pièce d'artillerie dont il fit tirer plusieurs coups. Son intervention causa de grandes pertes aux assaillants, et, sans hasarder une nouvelle attaque, le roi de Bohême fit sonner la retraite.

Le lendemain (22 septembre), les trois princes, apprenant que le duc de Lorraine arrivait enfin avec son armée, se portèrent au-devant de lui. Il venait par le

Saulnois, à la tête de dix compagnies de gens d'armes, et signalait son passage par des ravages et des pilleries plus dignes de « Turcs et de Sarrasins » que d'un prince chrétien. Les confédérés, réunis en un seul camp, fêtèrent la concentration de leurs forces par des banquets où régna une joie bruyante, puis ils tinrent conseil le lendemain pour arrêter leur plan d'opérations. Peu encouragés par l'insuccès de l'attaque tentée le jour précédent, ils ne se décidèrent pas à renouveler la tentative, et prirent le parti d'aller se poser à Fleury sur la Seille, au centre d'un canton riche et peuplé, qui offrait à leur armée de précieuses ressources.

Cependant, avant de lever le camp, le roi de Bohême, plein de confiance en la vaillance de ses gens, voulut faire une pointe agressive contre la cité, dans le voisinage de la porte Mazelle. Mais il n'eut pas lieu de se féliciter de cette hardiesse; car il rencontra, près de la Seille, un corps de cavalerie messine qui s'y était établi pour surveiller les mouvements de l'ennemi, et qui aborda ses troupes avec une irrésistible impétuosité. Plusieurs de ses meilleurs chevaliers, parmi lesquels Milon d'Acey et Henri de Serrières, furent tués au premier choc, et d'autres faits prisonniers, tels que le seigneur de Lénoncourt et Gillet d'Avoncourt, pertes très-sensibles dont il demeura aussi affligé qu'irrité.

Sur tout le chemin que suivirent les alliés entre Grimont et Fleury, il ne resta pas une maison intacte.

Magny, Pouilly, furent livrées aux flammes. Après deux jours consacrés à cette cruelle exécution, ils voulurent revenir dans les environs de Metz ; mais ce mouvement fut arrêté, car le pont de la Seille avait été rompu par la sage précaution des Messins, et il le fallait faire reconstruire. Pendant cet intervalle, les seigneurs de la cité, s'attendant à une tentative d'attaque sur un nouveau point, avaient fait rapidement rentrer dans la ville tout ce que contenaient les faubourgs de Saint-Arnould, de Saint-Clément et de Saint-Symphorien, formés autour des célèbres abbayes bénédictines de ce nom, et voisins de l'enceinte, en face du front qui s'étend entre la porte Serpenoise et la porte Saint-Thiébaut.

Le passage sur la Seille rétabli, le 29 septembre, les alliés se dirigèrent vers Moulins, dont le pont, sur la Moselle, avait également été rompu. Il ne leur fallut que peu de temps pour le restaurer et ils se répandirent dans le Val-de-Metz, dont les villages, riches et nombreux, avaient été jusque-là épargnés. Les dévastations et les cruautés qui se commirent alors dépassèrent ce qu'on avait vu jusque-là ; car à l'armée s'étaient joints une foule de gens venus du marquisat de Pont-à-Mousson et des prévôtés voisines, pillards de bas étage, capables de toutes les infamies, qui, s'abritant derrière les hommes d'armes de leur seigneur, trouvaient aussi facile que lucratif d'exercer, sans danger comme sans vergogne, le métier de voleur et d'incendiaire, et, à l'occasion, celui d'assassin.

Les habitants du Val-de-Metz furent traités sans pitié ; on ne voyait que gens tués ou blessés : c'était un spectacle à faire horreur.

A la tête de ces bandes de destructeurs figurait un capitaine nommé Jean de Marly, écuyer, qui était au service du comte de Bar, bien que sa seigneurie fît partie du territoire messin. Malgré les motifs qui, à ce titre, eussent dû le rendre clément pour des compatriotes, il se montrait, au contraire, plus que personne animé à faire le mal. Depuis Arry jusqu'à Moulins, sur les deux rives de la Moselle, le ciel était obscurci par la fumée des incendies.

Pendant que cette cruelle dévastation s'opérait, un parti nombreux se dirigeait, presque aux portes de Metz, sur un lieu sinistre et découvert appelé le Genestroy, à cause des genets qui s'y trouvaient. C'est là qu'était la *justice* de Metz, et un vaste gibet, à quatre piliers, unis par de longues barres de fer, y supportait bon nombre de malfaiteurs, pendus par arrêt du tribunal des Treize, et dont les corps se balançaient au vent. Les ennemis commencèrent, en dérision des formes de la justice messine, par *hucher* les Treize, c'est-à-dire les sommer de comparaître ; puis ils jetèrent bas le gibet, avec sa lugubre charge, et laissèrent confondus pêle-mêle sur le sol les débris de la construction et les restes humains qui y étaient attachés. Seulement, peut-être par un sentiment de superstition et pour essayer d'en faire quelque charme, ils prirent soin de détacher et d'emporter avec eux

toutes les chaînes et tous les carcans de fer qui avaient supporté les pendus.

Mais, pendant que cette ignoble scène se passait, les défenseurs de Metz firent une sortie qui y mit brusquement un terme. Il y eut des morts de part et d'autre, et les Messins rentrèrent dans leurs murs en y emmenant prisonnier un des plus éminents personnages de l'armée lorraine, Henry de Fénestrange, sire de Faulquemont. Une telle capture aurait dû représenter, pour la cité, une source d'avantages considérables, mais elle ne lui rapporta que des déceptions.

Ce seigneur, en effet, possesseur de grands domaines voisins de l'Alsace et du Saargau, comptait des amis, des parents, parmi les soldoyeurs les plus notables qui s'étaient mis au service de Metz. Ceux-ci intervinrent auprès des magistrats pour qu'on épargnât au prisonnier les pénibles rigueurs de la captivité. Il fut laissé libre sur parole, moyennant un cautionnement de 10,000 livres. Cette somme fut même réduite à 7,000 sur les instances ou, pour mieux dire, sous la pression des seigneurs allemands. Il jura sur les saints Évangiles qu'il ne nuirait jamais à la cité ni à ses alliés. A ce prix il redevint libre; mais l'engagement ne fut pas mieux tenu que le serment.

Pendant trois jours, les alliés occupèrent le Val-de-Metz et y causèrent tous les maux imaginables. Pendant ce temps un capitaine messin, Guillaume de Vry, se distingua par une prouesse dont le principal résultat fut la sauvegarde de la digue de Wadrinau, si impor-

tante à préserver, à cause des eaux du bras intérieur dont elle sert à élever le niveau.

Il fit charger une nef de toutes sortes d'armes de hast et de trait, y compris une arbalète puissante et même une serpentine, s'il faut en croire la chronique. Cette nef était garnie de créneaux et aucun de ses défenseurs n'était à découvert. Il l'emmena le long de la rivière, faisant des décharges meurtrières sur les groupes ennemis qui étaient à sa portée, et, sans avoir subi aucune perte, ne la ramena en ville qu'après avoir fait beaucoup de mal aux envahisseurs.

Durant le séjour que les alliés firent à Moulins, on ne saurait décrire les ravages qu'ils exercèrent. Enfin, le dimanche 30 septembre, ils parurent se décider à un effort plus digne de leur titre de chevalier que les misérables pilleries qui, jusqu'alors, paraissaient avoir suffi à leur gloire. Au point du jour, l'armée fut mise en mouvement et vint se ranger en bataille vis-à-vis des ponts de la Moselle, dans une belle ordonnance de combat. Les princes, pour stimuler le zèle de leurs partisans, conférèrent à plusieurs d'entre eux l'ordre de la chevalerie avec toutes les cérémonies ordinaires. Mais là se borna leur démonstration ; ils ne firent même pas mine d'attaquer les murailles.

Pendant ce temps, toutes les troupes de la cité, soldoyeurs et gens de pied, étaient sous les armes, attendant l'attaque pour y répondre vigoureusement. Voyant que cette attaque était différée et trouvant imprudent de tenter une sortie dans laquelle les gens

de pied, mal exercés et peu faits pour la guerre, auraient pu subir quelque mésaventure, ils prirent le parti de rester sur la défensive.

Ainsi se passa la journée. Un seul incident la signala. Un parti barrisien ayant passé la rivière vis-à-vis de la porte Patard, pour mettre le feu au Moulin-le-Duc, quelques hommes des métiers de Metz, conduits par un cordonnier plein de cœur, sortirent de la ville par les Barres, au-dessus du Moyen-Pont, et firent si bien qu'ils tuèrent plusieurs ennemis et s'emparèrent de leurs chevaux.

Quittant alors leur position de Devant-les-Ponts, les princes alliés se portèrent dans la direction de la riche plaine arrosée par la Moselle en aval de Metz. Leur première étape fut le monastère de Sainte-Croix ou Saint-Éloy, de l'ordre de Prémontrés.

Le soin qu'ils y prirent avant tout fut de rendre les devoirs funèbres à un gentilhomme de distinction, qui avait été tué l'avant-veille en face de Longeville par un des traits de l'arbalète à tour de Guillaume de Vry. Puis, ce pieux devoir accompli, ils mirent tout à sac et à pillage dans le monastère. Sans égard pour les prières des pauvres religieux, ils allèrent jusqu'à les dépouiller de leurs robes de bure, enlevèrent les portes et les fenêtres du couvent, et se préparaient à compléter la destruction par l'incendie, lorsque le roi de Bohême se laissa attendrir et permit qu'on laissât debout ce que la dévastation avait respecté. Chose surprenante de la part d'un prince de l'Église, l'archevêque de

Trèves se refusa à cette concession : il alla même jusqu'à mettre de ses propres mains le feu au couvent. Mais le fléau s'arrêta ou fut éteint avant d'avoir causé des ravages sérieux.

Le même jour, Woippy, domaine du chapitre de la cathédrale, fut livré aux flammes, ainsi que les maisons et les granges avoisinantes. Il avait été convenu entre les princes que l'on n'épargnerait que les constructions auxquelles seraient apposées les armoiries de tous les quatre, et que le droit de grâce n'était pas même dévolu à trois d'entre eux, sans l'aveu du quatrième. Cette convention reçut son exécution avec une impitoyable rigueur.

Mais là s'arrêta, pour cette fois, le pillage organisé que les alliés décoraient du nom de guerre. Ils se dirent que jamais ils ne seraient capables de s'emparer de la cité par la force, et que, l'intimidation n'ayant pas réussi à en faire ouvrir les portes, leur séjour sous ses murs pouvait se prolonger indéfiniment sans résultat sérieux. Ils prirent en conséquence le parti de s'en retourner, chacun en son pays, avec les fruits déjà considérables de leur incursion. Cette décision s'exécuta sans retard. Dès la tombée de la nuit, ils firent partir leurs fourriers avec un convoi de chars où ils amassèrent tout ce qu'ils avaient recueilli. La nuit se passa à veiller soigneusement, dans la crainte d'une surprise ; mais les Messins ne la tentèrent pas, ignorant les résolutions de leurs ennemis.

Le lendemain, 1er octobre, dès le point du jour,

toute l'armée se présenta en face des ponts de la Moselle pour essayer un dernier effort d'intimidation. On fit sonner tout ce qu'on avait de trompettes et de clairons, chacun se tenant sous sa bannière, en appareil de combat. Là se borna la manifestation belliqueuse ; et comme les Messins, en bon ordre autant qu'en sûreté à l'abri de leurs murailles, n'en parurent aucunement impressionnés, l'armée se retira quelque peu en arrière : les escadrons se formèrent pour la route, et ils se séparèrent dans deux directions opposées, chacun tirant vers son pays.

Les princes firent alors proclamer dans toute la contrée que quiconque devait quelque chose au gouvernement ou aux citains de Metz eût à en opérer le payement entre les mains de leurs receveurs, et que, moyennant ce versement, quittance définitive lui serait remise. Cela fait, chacun rentra dans ses États.

V.

Les seigneurs de Metz, remis de ce que cette alarme avait eu de violent et d'imprévu, se préoccupèrent sans retard des moyens d'arriver à quelque chose de plus que la résistance, pour ainsi dire passive, qu'ils avaient opposée à leurs ennemis. Ce qu'il y avait à essayer avant tout, en attendant des opérations plus sérieuses, c'était de faire payer aux envahisseurs le mal qu'ils avaient causé, en le leur rendant chez eux.

Une expédition, composée de soldoyeurs et de gens

de la cité, se forma immédiatement dans ce but. En partie par les chemins riverains de la Moselle et à travers les collines qui la bordent, en partie transportés sur des bateaux armés en guerre, les Messins allèrent porter le ravage à la fois chez le duc de Lorraine et chez le comte de Bar, en attaquant Prény, Pagny, Vandières et Norroy-sous-Froidmont. Tout le pays fut livré au pillage, les moulins furent détruits et les bestiaux saisis. Un chevalier d'une bravoure et d'une adresse remarquables, Jean de Metz, était à la tête de cette expédition, qui obtint un succès complet, et ramena des approvisionnements en abondance.

Pendant ce temps les magistrats, considérant le grave danger auquel la cité restait exposée, résolurent de créer une commission spéciale, pour aviser à tout ce qui regardait la défense commune et lui donnèrent des pouvoirs exceptionnels. Chacun des cinq premiers paraiges fournit un de ses membres, le Commun en fournit deux, et la commission des *Sept de la guerre* fut composée des seigneurs : Geoffroy Chaverson, pour Porte-Moselle ; Jehan Ancel, pour Jurue ; Gillat Ruece, pour Port-Saillis ; Perrin le Maire, pour Saint-Martin ; Jacomin Boileau, pour Oultre-Seille, et enfin Robin Lorette et Simonat Brie, pour le Commun. Un des Treize, Mathieu Simon, et deux des prud'hommes, Thiébaut le Gournaix et Jean Folie, son fils, leur furent adjoints pour assurer, au nom des conseils souverains de la cité, l'exécution de toutes les mesures qu'ils jugeraient à propos de prendre.

Les points sur lesquels devait se porter leur attention étaient multiples, et il y avait urgence à mettre en œuvre d'importants travaux défensifs. Les fortifications de Metz se ressentaient de la période pacifique qui venait de s'écouler et de l'extension considérable que la ville avait prise depuis un siècle. Il fallait remettre les tours en état, établir des communications entre elles et avec le dehors, les couvrir et les approvisionner d'armes de jet. Il fallait détruire toutes les maisons et les jardins qui s'étendaient le long des murailles et les empêchaient d'avoir sur les dehors le commandement nécessaire, créer une solide clôture non-seulement aux faubourgs voisins de la porte Mazelle et de la porte des Allemands, mais à un quartier même de la ville nouvellement construit et non encore compris dans l'enceinte, et établir des ouvrages de campagne pour les relier à cette dernière. Il fallait creuser des fossés en avant d'une partie des remparts pour les mettre à l'abri d'une tentative d'escalade. Il y avait enfin à augmenter dans une large proportion le nombre des engins d'artillerie dont les murailles étaient garnies, et tous ces travaux s'imposaient avec un caractère on ne peut plus urgent. Aussi un crédit illimité était-il ouvert aux Sept de la guerre. Ils n'avaient à se préoccuper que d'une chose : c'était d'assurer par tous les moyens en leur pouvoir le salut et l'inviolabilité de la cité.

Tous ces travaux furent mis en œuvre avec une activité extrême, et en peu de temps, grâce au patrio-

tisme des habitants, qui ne marchandèrent pas les sacrifices, tout fut, dans la cité, mis en assez bon état de défense. Les jardins et pavillons de plaisance qui s'étendaient en face de l'abbaye Saint-Vincent, entre la muraille et la rive de la Moselle, furent condamnés à disparaître, et il fut résolu qu'à leur place seraient creusés de larges et profonds fossés, remplis au moyen d'une prise d'eau ouverte dans le bief supérieur des moulins de la ville. Un tel travail devait donner une force sérieuse à cette partie de l'enceinte, restée jusque-là fort imparfaite. On jugea, de plus, nécessaire de fermer le plus grand nombre des portes et poternes, qui donnaient un trop facile accès dans les fossés et dans la campagne. De dix-neuf, elles furent réduites à huit (nombre resté le même depuis cette époque jusqu'à nos jours).

L'expédition de Jean de Metz avait donné une sévère leçon aux Lorrains et aux Barrisiens. L'un des principaux soldoyeurs, le Raugraf Conrad, se chargea de remplir la même mission auprès des sujets du comte de Luxembourg. Une nombreuse sortie exécutée sous ses ordres, le dimanche d'avant la Toussaint (28 octobre), mit les Messins, auprès de Vigy, en présence d'un corps de Luxembourgeois qui étaient venus faire la course sur le territoire de la cité. Assaillis avec vigueur, ces derniers se virent réduits à prendre la fuite, mais non sans laisser sur le carreau bon nombre de morts. Plusieurs autres se noyèrent en voulant traverser l'étang de Blanchard. Les Messins

revinrent à Metz sans aucune perte, ramenant avec eux vingt prisonniers.

Le lendemain de la Toussaint une nouvelle expédition fut dirigée vers le Val-Sainte-Marie, sous le château de Prény. Ce lieu était célèbre par une magnifique abbaye de Prémontrés, fondée, à la demande de saint Norbert, sous le nom de Sainte-Marie-aux-Bois, par la piété du duc de Lorraine Simon. Ni la sainteté du lieu ni celle du jour ne protégèrent les fermes et les villages environnants; tous les bestiaux et toutes les denrées qu'ils renfermaient furent pillés et amenés à Metz. Le comte Édouard de Bar était alors à son château de Mousson, à deux lieues de là, avec des hommes d'armes en bon nombre; mais, quoique bien averti de ce qui se passait, à si petite distance de lui, il n'eut pas la hardiesse de monter à cheval pour disputer aux Messins la possession de leur butin.

Quatre jours plus tard le comté de Luxembourg reçut, à son tour, la coûteuse visite des gens d'armes de la cité. Ils ravagèrent tous les villages dans les environs de Luttange et de Metzerwisse et firent une pointe en terre lorraine dans la direction de Warsberg. Puis ils revinrent avec de riches dépouilles, sans autre incident qu'une blessure reçue par Jean de Heu, un des nobles seigneurs de la cité.

Le lendemain, nouvelle expédition vers Chambley, enclave lorraine, voisine de la terre de Gorze; tous les manoirs qui en dépendaient furent saccagés et vidés de leurs approvisonnements, et ceux-ci menés à

Gorze. Le jour suivant, un corps de cavalerie alla les reprendre en cette ville pour en assurer le transport à Metz, ce qui se fit d'ailleurs sans que l'ennemi cherchât à y mettre obstacle.

Comme les princes alliés se tenaient alors en repos dans leurs États, et qu'il ne semblait pas qu'ils fussent disposés à rien entreprendre de sérieux avant l'hiver, la cité donna provisoirement congé au plus grand nombre de ses soldoyeurs. Les compagnies du sire de la Pierre, du Raugraf et de Jean de Metz furent seules conservées à l'état d'activité.

Il se passa à Metz, en ce moment, un événement tragique sur lequel une lacune, volontaire ou accidentelle, de notre chronique, laisse malheureusement une ombre épaisse. Nous ne saurions faire plus que de reproduire le récit du fait, puisqu'il n'est entouré d'aucune des explications qu'on voudrait avoir à son sujet. Il fallait, sans doute, un acte de trahison bien avéré, quelque pacte monstrueux avec les ennemis de la cité, pour faire livrer à la mort la plus honteuse, à la noyade, par un reste de pitié, cachée dans l'obscurité de la nuit et exécutée par des mains amies, Colin Grongnat, un proche parent du dernier maître-échevin et Sept de la guerre en exercice, et du vaillant chevalier que les Messins regardaient comme leur plus solide défenseur. Quoi qu'il en soit des causes qui l'ont amené, voici le fait, raconté avec la brièveté et les lacunes que l'on regrette de trouver dans le texte contemporain.

Le lundi après la Toussaint, il fut décidé par le

maître-échevin, les Treize et les prud'hommes, c'est-à-dire par le grand conseil de la cité, que Colin Grongnat serait noyé par ses amis, la nuit, en présence de deux des Treize. Et si l'arrêt n'était pas exécuté cette nuit même, la justice devait y pourvoir le lendemain. Mais son intervention ne fut pas nécessaire. Le drame lugubre s'accomplit selon la décision du conseil : les sires Étienne et Berthald Reffaut, Jean Maire et Wichard, son frère, les deux fils d'Hugues Grongnat, amis du condamné, en furent les acteurs désolés; les Treize Mathieu Simon et Collard de Gournay en furent les témoins juridiques. — Et c'était pour.... (1) que Colin Grongnat avait été condamné à ce supplice.

VI.

Cependant le roi Jean, fort expert en choses de guerre, n'avait pas eu besoin de beaucoup de temps, après le commencement des hostilités, pour reconnaître que l'expédition entreprise par lui ne donnerait pas les résultats qu'il en avait espérés. Dès la fin de septembre, sentant le besoin de renforcer sa puissance, il avait reçu, au nombre de ses aidants, le comte Jean de Spanheim (2), moyennant une somme de mille livres payables quatre semaines après Noël et deux cents livres pour l'acquisition d'un cheval de guerre. Il ne

(1) Lacune au manuscrit.

(2) L'acte original, daté du 27 septembre 1324, est aux archives de Carlsruhe. Cart. de Spire. B. f° 23.

tarda même pas à redouter, de la part des Messins, une offensive sérieuse et crut nécessaire de prendre à Thionville des précautions qui missent cette forteresse, si puissante qu'elle fût, à l'abri d'une tentative d'attaque. En conséquence, il signait, le 15 octobre, avec son oncle l'archevêque de Trèves une convention particulière pour la constitution, dans cette ville, d'une garnison spéciale de deux cents hommes d'armes, dont l'archevêque s'engageait à fournir le quart (1).

A la manière dont la guerre tournait, les autres princes confédérés n'eurent pas non plus de peine à reconnaître qu'ils n'avaient pas une puissance suffisante pour la terminer selon leur gré. Ils pensèrent à se fortifier par de nouvelles alliances et à grouper autour d'eux d'autres adversaires de la cité. Le premier auquel ils firent appel fut l'évêque Henry Dauphin, dont le concours semblait leur être assuré par ses mauvais rapports avec les Messins. En effet, les ouvertures qu'ils firent aux dépositaires de son pouvoir temporel furent accueillies avec empressement, et il en résulta un traité, en date du 15 novembre, signé à Bérus, siége d'une châtellenie lorraine, voisine de Boulay, en présence d'un grand nombre de seigneurs du pays, par messire Amblard de Beaumont, chevalier, au nom du prélat. Par ce traité, Henri Dauphin s'engageait à faire cause commune avec les confédérés, à prendre sa part de toutes les charges de la guerre, à y figurer

(1) L'original de cette convention est aux archives de Coblentz. (*Publ. de la Soc. arch. de Luxembourg*, 1873.)

en personne à la tête de troupes en bon nombre et à ne pas faire la paix sans ses alliés. Il lui était promis, par contre, que la sixième partie des bénéfices de toute sorte, réalisés à la suite de la guerre, lui serait réservée, et que la paix ne se signerait pas sans qu'il eût reçu satisfaction de tous les griefs qu'il avait à faire valoir (1). Nous avons dit la sixième partie. Il y avait donc encore un autre ennemi de la cité sur lequel on comptait et qui était appelé, le cas échéant, à prendre une part de ses dépouilles. Or ce nouvel allié, dans la pensée des confédérés, n'était autre que le roi de France, Charles le Bel : il est nommé dans le traité.

Une pièce bien intéressante, qui figure en original aux Archives nationales (2), revêtue des quatre sceaux des alliés, contient, en effet, sous la date de la fin d'octobre, un projet d'alliance offensive et défensive présenté par eux à l'acceptation du roi de France, « en vue des nombreux despits et dommages que les Messins avaient, de tout temps, causé à ses sujets, » lui promettant de lui en donner ample et complète satisfaction, et de lui assurer de plus, à lui aussi, le sixième des fruits de la guerre.

Les princes confédérés pouvaient avoir quelque raison de compter sur l'intervention du roi de France en leur faveur. Le duc de Lorraine et le comte de Bar

(1) L'original est aux archives de Coblentz. (*Publ. de la Soc. arch. de Luxembourg*, 1873.)

(2) Ce projet de traité est publié *in extenso* dans les *Pièces à la suite*.

n'avaient avec lui que des rapports pleins de déférence et d'amitié; le roi savait qu'il pouvait compter sur leur dévouement, et il ne se trompait pas; car, lorsque, peu d'années plus tard, il fit la guerre contre les Flamands, les bannières des trois princes confédérés flottaient à côté de celle de la France, et le champ de bataille de Cassel voyait le duc Ferry rester parmi les morts et le comte Édouard au nombre des blessés.

Quant au roi Jean, c'était plus encore qu'une alliance politique et que les devoirs de la féodalité qui l'unissait au roi Charles IV. Un lien étroit de famille s'était formé entre eux. Après avoir obtenu du pape, en 1322, la rupture de son mariage avec l'infidèle Blanche de Bourgogne, Charles avait demandé et obtenu, par l'intermédiaire de Baudoin, archevêque de Trèves, la main de la sœur de Jean de Bohême, Marie de Luxembourg, âgée de dix-neuf ans et douée des plus rares perfections. Tous les écrivains du temps sont d'accord pour faire de cette princesse un éloge sans réserve. Elle était « moult humble et dévote », dit Froissart; « une femme vertueuse et charmante dans sa simplicité de colombe, » dit le chroniqueur d'*Aula regia* (1); « une aimable jeune fille, » dit Guillaume de Nangis (2); « une créature parfaite (3), » dit la chronique d'Egmont.

(1) *Femina simplex simplicitate columbina; elegantissima puella* (Pierre de Zittau, abbé d'*Aula regia*, près de Prague).

(2) *Virgo gratiosa* (Guil. de Nangis).

(3) *Perfectissima creatura* (*Chron. Egmundi*).

Elle avait été vouée par sa mère, dès son enfance, à la vie religieuse, et, depuis l'âge de sept ans, elle vivait auprès de sa tante, Marguerite de Luxembourg, dans le monastère de Marienthal, revêtue de l'habit des filles de Saint-Dominique; une charte de 1315 l'y montre encore dans l'exercice de la vie monastique (1).

Cependant son frère ne comptait pas laisser dans l'ombre du cloître cette princesse accomplie, digne des trônes les plus hauts. Il pensa, en 1321, à faire, d'une union avec elle, le gage de sa réconciliation définitive avec le duc Henri de Carinthie, son ancien compétiteur au trône de Bohême, qui venait de perdre sa seconde femme Adélaïde de Brunswick. Mais la princesse se défendit de ce projet d'union en s'abritant derrière des scrupules religieux et en alléguant le vœu de sa mère.

Elle fit moins de résistance devant la demande du roi de France, et leurs noces furent célébrées en grande pompe à Provins, le 24 août 1322. Le jour de la Pentecôte de l'année suivante, son couronnement solennel eut lieu à Notre-Dame de Paris, et les princes de Luxembourg, au premier rang des assistants, furent comblés des plus justes honneurs. Le bonheur que Marie de Luxembourg donna à son royal époux fut malheureusement de courte durée. Elle mourut à Issoudun, le 15 février 1324, en donnant prématurément le jour à un fils, à la suite des fatigues d'un

(1) Voir *Publ. de la Soc. arch. de Lux.*, 1861, art. Wurth-Paquet, p. 313.

voyage dans le Midi, et reçut la sépulture dans le monastère des Dominicaines de Montargis.

Mais les rapports qui unissaient les deux beaux-frères n'en conservèrent pas moins un caractère de parfaite intimité. Rien ne pouvait altérer les sentiments que portait et ceux qu'inspirait à la cour de Paris le prince qui devait, peu d'années plus tard, donner une reine à la France, par le mariage de sa fille Bonne avec le duc Jean de Normandie, héritier du trône, et couronner héroïquement sa vie, en frappant un dernier coup, à Crécy, contre les ennemis du royaume.

Cependant l'esprit de loyauté du roi de France ne lui permit pas d'accueillir les propositions des princes alliés; mais, le 15 novembre, son refus n'avait sans doute pas encore été formulé et l'espoir de voir réussir leur négociation était assez grand chez eux, pour qu'ils ne craignissent pas de faire figurer dans une pièce officielle Charles IV au nombre de leurs « aidants ».

Les Messins avaient bien eu quelques nouvelles de ces démarches, faites pour leur créer un redoutable ennemi de plus, mais ils ne semblent pas s'en être beaucoup inquiétés (1). Ils avaient foi dans l'équité du roi de France et dans l'absence absolue de motifs sur lesquels il pût appuyer des intentions hostiles à leur égard.

Quant à l'évêque de Metz, ils n'avaient pas de raison pour mettre dans sa bienveillance envers eux une

(1) Voir aux *Pièces à la suite* « la Réception maistre Lambelin », et « l'a. b. c. de maistre Asselin ».

égale confiance. Ils connaissaient bien, en effet, tous les sujets de mécontentement qu'ils n'avaient cessé de lui donner. Citons : la création des prud'hommes, devant l'autorité judiciaire desquels disparaissait celle des Treize, revêtus de la consécration épiscopale ; l'attribution à la caisse communale de la moitié des amendes, précédemment payée à l'évêque ; le droit de rachat à perpétuité des cens acquis par les ecclésiastiques ; la prise de possession d'églises et de fiefs qui étaient de la garde et de la seigneurie temporelle de l'évêché ; l'obligation faite aux prêtres d'administrer les sacrements aux Lombards ; celle imposée aux religieux et clercs de plaider devant la justice civile ; le bannissement de plusieurs ecclésiastiques, chanoines, moines et notaires, et enfin la suppression du droit attribué aux évêques, de temps immémorial, d'hériter des clercs morts sans testament.

Telle était la série des difficultés qui, depuis maintes années, existant entre les évêques et la cité, donnaient à leurs relations un caractère d'hostilité et de méfiance réciproques. Toutefois les Messins ne désespérèrent pas de ramener le prélat à des sentiments meilleurs. Ils lui écrivirent une lettre pleine de confiance et de soumission, dans laquelle, il faut le dire, leur désir de désarmer sa malveillance les entraînait un peu loin ; car ils lui donnent, dans cette lettre, des titres dont les prélats messins étaient depuis bien longtemps déshabitués. Ils le qualifient de « nostre gowerneur, nostre défenseur et sires du pays, nostre

sowerain et très chier seigneur », expressions qui contrastent étrangement avec l'attitude fière et hostile au point de vue politique, que, depuis deux siècles, la population messine n'avait cessé de garder vis-à-vis de son chef spirituel.

Cette lettre, qui portait pour inscription : « Li lettre ouverte qui vait à l'esvesque de part sa ville, » étant partie, les citains attendirent le résultat qu'elle obtiendrait, tout en renforçant de leur mieux tous les moyens de résistance.

Cependant de nouveaux ennemis, entraînés par les princes alliés, ne tardèrent pas à leur envoyer leur « défiance ». Gobert VI, seigneur d'Apremont, fut le premier; puis vint Henri de Fénestrange, bien vite oublieux du serment qu'il avait prêté en reconquérant sa liberté. Enfin les Messins apprirent que le gouverneur de l'évêché, conformément au traité du 15 novembre, avait mis entre les mains des alliés les châteaux de Hombourg, Vic et Rambervillers, non sans recevoir en échange, à titre de gages, des sommes considérables.

Telle était la situation lorsque, le 30 novembre, les hostilités se réveillèrent. Un parti ennemi vint, pendant la nuit, jusqu'aux portes de la cité et, passant la Moselle entre les deux ponts, pénétra jusqu'au corps de garde où se tenaient, sans précaution, les nautoniers chargés du passage de la rivière. L'un d'eux fut tué sur place, un autre emmené prisonnier.

Une insulte aussi hardie excita avec raison un sé-

rieux émoi. Elle eut pour résultat d'imprimer une plus vive ardeur à l'exécution du fossé dont l'ouverture avait été décidée. Sans perdre un instant, la dernière des maisonnettes de plaisance disparut, l'expropriation du terrain se paya sur les fonds de la cité et de l'hôpital, et toute la population, sans distinction de laïques ou de clercs, fut appelée à prendre part à un travail dont l'urgence était démontrée. En quelques jours un fossé de quatre-vingts pieds de largeur sur cinquante de profondeur était creusé sur toute l'étendue du front de la Moselle, depuis le ruis des Pucelles jusqu'à la porte de Chambière. En même temps les métiers redoublaient de zèle pour mettre en parfait état de défense les tours dont le service leur était confié. Une ordonnance fut aussi publiée, à l'exécution de laquelle l'autorité veilla strictement : elle commandait que, jusqu'à la fin de la guerre, chacun prît soin d'entretenir une lumière allumée à sa fenêtre, de manière qu'il fît constamment clair dans toute la cité.

Le 19 décembre, le capitaine d'Ivoy, chef-lieu d'une prévôté du comté de Luxembourg, réunit tous les hommes d'armes qui tenaient garnison dans la contrée et vint, à leur tête, faire une course jusqu'aux portes de Metz. Un riche butin fut le fruit de cette attaque imprévue. Plusieurs chevaliers messins firent une sortie pour disputer à l'ennemi la proie dont il s'était rendu maître ; mais la fortune leur fut contraire ; ils furent obligés de se replier, laissant aux mains des agresseurs seize prisonniers, et plus attristés encore

par la mort de leur compagnon sire Geoffroy Corbé, du paraige de Saint-Martin. Quelques jours plus tard, le 7 janvier, une nouvelle incursion des Luxembourgeois n'eut d'autre résultat que l'incendie des échalas des vignes, sur une assez grande étendue de terrain.

Nous assistons à une véritable partie de barres. Aussitôt que les ennemis se sont retirés, les Messins font à leur tour une sortie. Cette fois, l'expédition, faite par eau et par terre, avait une assez sérieuse importance. L'objectif choisi était la prévôté de Pont-à-Mousson et le bailliage de Nancy. Les cavaliers messins, appuyés par une forte troupe de gens de pied et par toute une flottille de nefs armées en guerre, remontèrent la Moselle jusqu'à Dieulouard, où ils s'emparèrent du pont de bateaux, qui fut ramené à Metz. Au retour, et contre toute attente, ils franchirent le pont de Mousson sans alerte. La garnison barrisienne ne se montra point. En y passant, ils pillèrent les granges de la commanderie de Saint-Antoine, ancien et célèbre hôpital fondé pour le soulagement des malades atteints du *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*, ce terrible fléau des XIe et XIIe siècles.

Mais ils firent aussi une prouesse de meilleur aloi. Dix soldoyeurs et quelques hommes de pied allèrent provoquer, au pied de leurs murailles mêmes, les défenseurs de Mousson. Ceux-ci sortirent en armes pour répondre à leur défi; mais mal leur en prit : car les Messins les reçurent si vigoureusement qu'ils durent opérer une retraite en toute hâte, avec une perte de

cinq des leurs, dont les chevaux furent emmenés comme prix de la victoire. Tous les environs de Pont-à-Mousson, jusqu'à la frontière messine, furent mis à sac sans pitié, et l'expédition rentra en ville chargée d'un immense butin.

Pendant ce temps les garnisons lorraines des châteaux voisins du territoire de la cité cherchaient des représailles dans des attaques semblables dirigées contre les villages de sa dépendance. Les gens d'armes de Prény venaient attaquer Ars-sur-Moselle ; mais ils étaient repoussés par la vaillance des habitants du lieu, et se retiraient avec des pertes sensibles. Le capitaine du château d'Amance éprouvait un résultat plus fâcheux encore. Étant venu mettre au pillage le village de Luppy, il s'y voyait attaquer par les paysans des environs, pleins de résolution et de courage, et restait mort sur la place avec beaucoup de ses soldats.

D'autre part, le nombre des ennemis de la cité allait s'accroissant. Le seigneur d'Apremont obtenait de son frère Henri, évêque de Verdun, qu'il s'associerait à ses projets d'hostilité, et, malgré la rancune qui lui restait encore de ses récents démêlés avec le comte de Bar, le prélat chargeait, dans les derniers jours de janvier, un frère prêcheur d'aller porter à Metz sa lettre de défi ; quant aux motifs qu'il pouvait alléguer pour justifier sa résolution, il serait malaisé de les découvrir.

Sur ces entrefaites, une verte leçon fut donnée à un de ces seigneurs pillards qui, sous prétexte de la

guerre et des liens de féodalité qui les unissaient à l'un des princes confédérés, faisaient à travers le pays messin des courses qui n'étaient qu'un vrai brigandage. Le 3 février, le seigneur de Friauville, nommé Chaulderons, et deux de ses voisins, venaient, à la tête de leurs hommes, de faire une pointe dans le Val, lorsque le vaillant soldoyeur André de la Pierre se mit à leur poursuite avec sa compagnie et parvint à les rejoindre. Ils furent tous faits prisonniers et enfermés à Metz dans une étroite prison.

En même temps, s'exécutait une sortie d'une grande importance à la tête de laquelle étaient deux Messins, Arnould Bellegrée, dit Poujoize, du paraige de Jurue, et un nommé Hauricart, d'une condition plus modeste. Ces deux vaillants citoyens, voyant les maux qui résultaient pour la cité de ce danger permanent suspendu sur elle, prirent et firent approuver par les Sept de la Guerre la résolution de porter le ravage au cœur même du pays de l'ennemi et de s'emparer, s'il se pouvait, de quelques-unes de ses forteresses. La première nuit de carême (20 février), toutes les cloches des paroisses sont mises en branle et la Mutte y joint sa voix majestueuse ; chaque paroisse a fourni son contingent de volontaires et leur a choisi des chefs. Dès le point du jour l'armée messine est en campagne. Au passage de l'Orne, un corps en est détaché pour bloquer le château de Richemont et essayer de s'en rendre maître. Un autre corps est envoyé de même en face du château de Florange. La masse prin-

cipale poursuit sa route jusqu'à deux lieues de Luxembourg, dévastant le pays sur son passage; le feu des incendies éclaire la nuit et jette la terreur jusque parmi les défenseurs de Luxembourg. Entre Richemont et Hettange plus de cinquante villages sont livrés aux flammes; on enlève, avec leurs troupeaux, tout ce qu'ils possèdent.

Pendant ce temps le château de Florange était l'objet d'une vigoureuse attaque; malheureusement les approvisionnements de traits firent défaut. L'expédition revint sans avoir subi de pertes, ramenant un immense butin. Son but n'avait pas été entièrement atteint, mais le comte de Luxembourg n'en avait pas moins éprouvé des pertes bien sensibles.

Peu de jours après ce fut le tour du comté de Bar. Le 24 février, le château de Jean de Marly fut pris et réduit en cendre, et tous les villages du Saulnois, au-delà de la frontière, furent rançonnés sans merci.

Le 5 mars, les Barrisiens, commandés par Aubert de Nancey, vinrent exercer des représailles. Ils pillèrent Jouy et y enlevèrent un riche troupeau. Mais les paysans des villages voisins se mirent à leur poursuite et les attaquèrent si vigoureusement que, malgré l'infériorité de leur armement et leur peu d'habitude de la guerre, ils les mirent en pleine déroute, et leur reprirent tout le butin enlevé. Aubert de Nancey et vingt-cinq de ses compagnons restèrent sur le champ de bataille. Encouragés par ce succès, les paysans messins n'hésitèrent pas à aller en plein

territoire ennemi ravager plusieurs villages, dont ils ramenèrent avec eux les richesses, qui ne furent pas évaluées à moins de mille marcs d'argent.

Le 10 mars, les soldoyeurs de la cité firent, sur un autre point du comté de Bar, une expédition des plus sérieuses. Elle avait la prévôté de Briey pour objectif. Après avoir traversé l'Orne sur un pont de bateaux et laissé un corps de troupes pour fortifier et garder le passage, ils firent, dans le comté et dans la seigneurie d'Apremont, une course aussi désastreuse pour ce pays que l'avait été celle faite dans le comté de Luxembourg. Ils brûlèrent plusieurs villages et revinrent chargés de dépouilles.

Quelques jours plus tard, les gens du roi de Bohême en tirèrent une bien triste vengeance. Le 18 mars, ils vinrent jusqu'à Failly, où les pauvres gens du village étaient occupés, dans leurs vignes, aux travaux de la saison. Ils en massacrèrent quarante et emmenèrent les autres prisonniers : acte lâche et cruel qui excita une indignation d'autant plus vive que, pour les Messins, la vie des gens de la campagne était sacrée, et que, dans aucune de leurs expéditions, une goutte de sang n'avait été versée par eux, sinon celui des hommes de guerre.

Malgré tous les périls de la situation, le gouvernement de Metz restait fidèle à son principe de maintenir une rigoureuse et étroite observation des lois de la cité. Une ordonnance avait été publiée l'année précédente, qui déclarait que tous les cens acquis par les

membres du clergé, quelle qu'en fût l'origine, seraient toujours soumis au droit de rachat. C'était une de ces mesures que faisait constamment prendre à une autorité civile jalouse et prévoyante la crainte de voir la puissance du clergé s'accroître trop rapidement. Comme il arrivait d'ordinaire, cette mesure rencontra des résistances; de plus, le besoin où l'on se trouvait de désarmer le mauvais vouloir de l'évêque fit penser que l'ordonnance serait exécutée avec ménagements. Mais c'était mal connaître l'inflexible volonté des seigneurs de la cité : tous ceux qui refusèrent de se soumettre furent condamnés à de grosses amendes. Le chancelier et vicaire-général de l'évêché, messire Pierre de Bauffremont, se retira à Vic et y dressa les éléments d'un procès en cour de Rome contre les oppresseurs de l'Église. Mais cette menace intimida si peu les Messins que, peu de jours après, le coûtre de la cathédrale, Jean de Raigecourt, fut banni pour ne pas s'être soumis à la loi.

Le 25 mars de cette même année 1325, fut élu maître-échevin de Metz le sire Pierre Huneborjat, petit-fils de Poince le Gournais, du paraige d'Outre-Seille. Le même jour, pour fêter l'élection du premier magistrat de la cité, les soldoyeurs messins dirigèrent une forte expédition contre la prévôté de Boulay, dépendance du duché de Lorraine. Elle ne fut ni moins vigoureuse ni moins fructueuse que celles qui l'avaient précédée et elle s'étendit aux terres de plusieurs seigneurs, unis à la Lorraine par des liens de vasselage,

les comtes de Sarrebrück, de Fénestrange, de Créhange, de Mengen. Jusqu'à Warsberg, toute la contrée fut livrée au pillage et à l'incendie. Plus de cinquante villages y furent ravagés, sans compter les moulins et les fermes.

Cependant la lettre écrite par les Messins à leur « chier sires et esveske », Henri Dauphin, n'était pas restée sans réponse. Plusieurs personnages amis de la cité et, en particulier, Amédée de Genève, évêque de Toul, étaient intervenus en sa faveur et préparaient des bases à une réconciliation complète.

Les Messins, convaincus de la nécessité de faire des sacrifices, ne se refusèrent pas à accepter les concessions au prix desquelles le prélat s'engageait à quitter les rangs de leurs ennemis pour les soutenir de sa puissance. La première condition était la suppression des prud'hommes; ils consentirent à abolir cette magistrature et à donner satisfaction à diverses autres demandes du prélat. Mais ce qui lui tenait plus au cœur, c'était le versement d'une somme de quinze mille livres de bons petits tournois, objet du dernier article du traité. Cette condition fut acceptée comme les autres; la convention fut signée le 29 mars, et les quinze mille livres, sorties des coffres de la cité, furent versées entre les mains des représentants de l'évêque.

Or, les circonstances avaient fait de cette négociation une véritable comédie; Henri n'était plus évêque de Metz au moment où son chancelier apposait le sceau épiscopal sur les lettres de paix. Engagé, nous

l'avons dit, dans une guerre avec la Savoie, il n'avait vu dans les traités passés avec les princes confédérés qu'un moyen de subvenir, par le prix des engagements qu'il avait reçu d'eux, à ses dépenses militaires. Les quinze mille livres payées par les Messins n'avaient pas non plus d'autre destination; et, cependant, il n'avait plus alors le moindre droit à les recevoir; car, au moment où Amblard de Beaumont les touchait en son nom, il avait renoncé au titre d'évêque de Metz. Il était allé, dès le mois de décembre précédent, demander au pape Jean XXII de recevoir sa démission de ses fonctions épiscopales, et le souverain pontife, déférant à ses désirs, lui avait choisi pour successeur Louis de Poitiers, de la maison de Montélimart, évêque de Langres (1). Le traité avec le représentant du prélat était à peine signé que la nouvelle parvenait à Metz du changement qui venait de s'opérer dans la direction du diocèse.

Le sacrifice que s'étaient imposé les Messins pour rétablir la paix avec leur évêque était donc resté stérile et la puissance militaire de l'évêché n'en restait pas moins entre les mains de leurs ennemis. Il survint même à ce sujet un incident où se révéla bien toute

(1) Pour en finir avec Henri Dauphin, disons qu'il remporta, le 9 avril 1325, une victoire décisive sur le comte de Savoie; que, fidèle à ses goûts guerriers, il alla se distinguer à la bataille de Cassel, au service du roi de France, et qu'il mourut en 1328.

Ajoutons enfin que son neveu, étant mort sans enfants, eut pour successeur son frère, Humbert II, qui fut le dernier Dauphin de Viennois, et laissa ses États à la France.

la brutalité dont les princes semblaient s'être fait dans cette guerre un système arrêté. La petite ville de Vic, chef-lieu du temporel de l'évêché de Metz, et siége ordinaire de la cour épiscopale, avait été, par suite de l'engagère de Henri Dauphin, placée sous l'autorité du comte de Bar. Or ses habitants, irrités de la rapacité des officiers du comte, se laissèrent aller à quelques manifestations tumultueuses. Édouard y répondit par un acte d'étrange violence envers le domaine d'un allié; il fit renverser de fond en comble l'enceinte de la ville et passer la charrue à travers ses rues. Singulière façon d'entretenir en bon état le gage qui avait été mis dans ses mains!

Sur ces entrefaites arriva aux magistrats de la cité une lettre bien respectable par son origine, mais désobligeante par son contenu. C'était le pape Jean XXII qui écrivait aux Messins pour leur demander de mettre en liberté Gillet d'Avoncourt, depuis quelques mois retenu prisonnier par eux. La réponse qui fut faite à cette demande est un modèle de raison et de droiture, de fermeté inflexible au fond et de respectueuse déférence dans la forme. Elle est datée, à quelques jours près, par l'indication de ce fait que Louis de Poitiers, appelé à l'évêché, « tarde bien à en venir prendre possession ».

Au milieu de ces circonstances intéressantes, mais peu décisives pour l'issue de la lutte, les incidents de guerre suivaient leur cours, non sans une certaine monotonie.

Vers la fin du carême, le duc de Lorraine et le comte de Bar, irrités des courses désastreuses dont leurs États avaient été l'objet, résolurent de faire à leur tour une expédition vigoureuse dans le Val-de-Metz. Cette fois ils mirent en mouvement des troupes considérables. Aux premiers jours de la semaine sainte, le 1er avril, ils vinrent établir leur camp à Ars-sur-Moselle et livrèrent les environs à une dévastation sans pitié. Leurs soldats commencèrent par couper les ceps de vignes sur pied et par brûler les échalas; puis ils allèrent donner l'assaut à Ancy, dont l'église fortifiée présenta quelque résistance. Elle fut cependant prise et pillée, et ses murs renversés. Puis ce fut au tour de Vaux de recevoir leur impitoyable visite.

Ils entrent de force dans l'église et leur rage ne respecte pas même les objets les plus sacrés. Un crucifix est jeté à terre : il est décapité, ses jambes et ses bras sont rompus. Une image de la sainte Vierge est mise en pièces à coup d'épées et de haches!

Cependant, à travers ces fureurs, une certaine fatigue commençait à se faire jour chez les princes. Le mardi saint, un noble personnage se détache de l'armée lorraine et s'en vient, à la tête du pont des Morts, demander une conférence aux seigneurs de Metz. C'est Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, oncle du comte et vassal du duc de Lorraine, qui est chargé par eux d'entamer des ouvertures pacifiques. Il demande aux Messins s'ils ne sont pas d'avis de convenir d'une trêve et de surseoir à la guerre en

attendant que les bases d'un meilleur accord puissent être discutées.

La réponse des Messins est des plus catégoriques. Ils refusent avec hauteur la trêve proposée. « Nous « ne saurions, disent-ils, avoir pire que ce que vous « nous avez déjà fait, et nous sommes bien décidés à « nous en venger et à vous livrer bataille. Dans peu « de temps on saura si nous sommes maîtres ou va- « lets. »

En entendant cette fière réponse, Pierre de Bar retourne rendre compte au duc du résultat négatif de son ambassade. Ferry, plein de dépit et de colère, se laisse emporter à des paroles injurieuses : « On voit « bien, lui dit-il, que vous avez reçu de l'argent de « ceux de Metz; vous leur avez fait connaître tous nos « secrets et l'on peut s'en apercevoir à leur attitude. »

Pierre de Bar répond avec calme et dignité que, s'il y a quelque chevalier qui ose faire peser sur lui un semblable soupçon, il est prêt à défendre son honneur : « Quant aux gens de Metz, ajoute-t-il, ils ne « sont pas plus capables d'acheter des consciences « à prix d'argent que de chercher à épouvanter leurs « ennemis par de vaines menaces. Mais il est certain « qu'ils sont décidés à livrer bataille et qu'ils nous « viendront sous peu assaillir. »

A ces mots, le duc de Lorraine et le comte de Bar s'empressent de donner les ordres nécessaires pour disposer les troupes en ordre de combat. Mais les principaux seigneurs ne sont pas d'avis d'attendre le

choc qui les menace : la solidité et l'ardeur qu'ils ne connaissent que trop chez les gens d'armes de la cité, le voisinage de ses murailles et de sa patriotique population, leur paraissent constituer un danger auquel il est plus prudent de se soustraire par une retraite immédiate. Cet avis prévaut, et, le jour même, l'armée lorraine et barrisienne passe la Moselle à Jouy pour regagner son pays.

Bientôt une sortie vigoureuse de la chevalerie messine transforme cette retraite en déroute. Beaucoup de Lorrains sont tués et noyés dans cet engagement, où le plus illustre des Messins, Jacques Grongnat, est atteint d'une blessure légère par un coup d'arbalète. Le lendemain, tous les ennemis avaient évacué précipitamment le territoire de la cité.

Le roi Jean, de son côté, avait, déjà depuis quelque temps et au moins momentanément, renoncé à la lutte. Il était, dès le 12 mars, parti pour son royaume de Bohême.

A ce moment même parvint à Metz une très-importante nouvelle. Le nouvel évêque, Louis de Poitiers, était arrivé à Marsal, et il s'y occupait péniblement de remettre en ordre les affaires de l'évêché, si désastreusement désorganisées par son prédécesseur. Il y avait, pour les Messins, un intérêt de premier ordre à établir de bons rapports avec le prélat, et ils ne manquèrent pas à s'y employer de leur mieux. Ils lui expédièrent leur principale notabilité, Jacques Grongnat, déjà remis de sa blessure, et à la tête d'une troupe

nombreuse et choisie. Comme les embarras de l'évêque étaient grands au milieu des populations de son troupeau, armées les unes contre les autres, en présence de ces princes qui détenaient ses châteaux et les traitaient en conquérants; comme les périls des voyages étaient sérieux, la venue de messire Jacques, avec sa puissante escorte, produisit une impression favorable. Celui-ci eut bien des discussions à soutenir, bien des conditions à accepter, bien des engagements à prendre, mais enfin il réussit dans sa mission et le prélat promit de venir prochainement à Metz pour y recevoir le serment des Treize.

En attendant, dès le 7 avril, il confirma le traité de paix qui avait été préparé au nom de son prédécesseur. Il devenait l'allié de la cité, envers et contre tous, et la paix ne pouvait se conclure sans le consentement simultané des deux parties. Cette réconciliation donna aux Messins une confiance et une résolution toutes nouvelles. Les alliés purent s'en apercevoir à la manière dont ils furent traités.

Le Raugraf, avec sa compagnie, commença par le comté de Luxembourg. Il y fit, le 15 avril, une course à la suite de laquelle il ramena des chevaux, des troupeaux et d'autre butin pour une valeur considérable.

Les gens d'armes de la cité, pendant ce temps, faisaient une incursion en terre lorraine, vers Château-Brehain, Thicourt et Thil-Châtel. Ils mettaient à sac tous les villages voisins, sans que les garnisons de ces

châteaux essayassent de s'y opposer. Mais il y avait un fait autrement étrange. Le duc de Lorraine en personne était dans le Saulnois, à la tête de son armée, à quelques lieues de ceux de ses domaines que les Messins venaient ravager, et il n'osait pas faire un mouvement pour les défendre, tant les gens d'armes de Metz avaient su lui inspirer de crainte! L'expédition rentra sans encombre, suivie d'un immense convoi.

Le comte de Bar n'était pas épargné davantage; la bande de ceux qui portaient par excellence le nom de coureurs de la cité, de *gaudissours* ou *vaudexours*, s'était portée dans la direction d'Hattonchâtel et de Vigneulles, vers les côtes de la Meuse. En un instant elle y avait amassé un énorme butin, auquel vint se joindre celui prélevé, le lendemain, autour de l'abbaye de Saint-Benoît en Woëvre, superbe monastère de l'ordre de Cîteaux, sous la prévôté de Thiaucourt. Il fallait entendre les hélas! que poussaient les moines; mais les Messins ne se laissaient pas attendrir.

Cependant un gentilhomme du pays, écuyer de l'évêque de Verdun, conçut le projet de disputer aux ennemis la possession de ces riches dépouilles. Il réunit plusieurs chevaliers, défenseurs des châteaux voisins, et vint avec eux dresser, à la sortie d'une forêt, une embuscade dans laquelle les Messins ne manquèrent pas de tomber. Mais l'assaillant fut mal récompensé de sa hardiesse. Il fut tué, ses gens prirent la fuite à travers les bois et le convoi rentra intact à Metz.

Vers la fin d'avril de nouvelles expéditions sont lancées dans différentes directions. Jehan de Volmerange, accompagné de plusieurs vaillants hommes de Metz, en dirige une contre le duché de Lorraine, et il obtient un succès complet. Il va au-delà de Saint-Avold, jusque dans la magnifique forêt de Warend-Wald, et livre au pillage les domaines de l'abbaye de Wadgasse, riche monastère de l'ordre de Prémontrés, qui avait le comte de Sarrebruck pour protecteur et l'archevêque de Trèves pour avoué. Un autre parti, envoyé du côté d'Hespérange, dans le Luxembourg, rencontre une troupe de cavalerie du roi de Bohême, sur laquelle il remporte un brillant avantage. A son retour, il soutient encore un combat heureux contre les garnisons de Luttange et de Bertrange. Le même jour, enfin, une troisième pointe est poussée avec un égal succès jusqu'aux portes de Pont-à-Mousson.

Si nous en croyons la chronique en vers, qui est connue sous le nom de Jean le Châtelain, les Messins essayèrent alors une attaque contre la ville de Sampigny, une des plus importantes forteresses de l'évêque de Verdun, auquel ils voulaient sans doute donner une leçon particulièrement sévère pour son injustifiable hostilité. Cette petite ville, dont l'histoire est remplie par les faits de guerre dont elle a été le théâtre, était capable de faire à un siége une sérieuse résistance. Elle avait la forme d'un quadrilatère, flanqué de quatre grosses tours que reliaient une forte muraille, précédée d'un fossé profond et rempli

d'eau. Un château, que dominait un puissant donjon, ajoutait encore à sa force militaire. Les Messins l'attaquèrent résolûment et en prolongèrent le siége pendant onze semaines; mais ils ne furent pas heureux. Deux de leurs meilleurs chevaliers y furent tués, et ils durent finir par se retirer, à la suite d'une trahison, dit la *Chronique*, sans la définir d'une manière plus précise (1).

Cependant la prudente cité, qui avait créé dans les Sept de la Guerre un pouvoir presque dictatorial, ne trouvait pas qu'il fût conforme aux règles de la sagesse de le laisser se trop prolonger dans les mêmes mains. Il fut donc décidé que de nouveaux membres seraient appelés à s'acquitter de ces importants devoirs. Le choix se porta, dans les mêmes conditions que la première fois, sur les seigneurs: Jeoffroy Grongnat,

(1) D. Calmet, à l'article Sampigny, de la *Notice de Lorraine* (II, p. 394), établit à tort une confusion entre ce siége et un autre, essayé par les Messins avec un égal insuccès en 1372. Il donne, d'après la *Chronique du doyen de Saint-Thiébault*, aux deux seigneurs messins tués, les noms de Remy de Melry et de Geoffroy Grongnat. Or on sait fort bien que ce ne fut qu'au siége de 1372 que ces deux chevaliers furent tués « d'une pierre d'engin ».

Ce second siége, sur lequel nous sommes exactement et contradictoirement renseignés, est à nos yeux beaucoup plus certain que le premier, appuyé sur le témoignage d'une seule chronique, qui est loin d'être toujours sérieusement exacte. Il serait donc possible que la confusion de date s'appliquât au fait principal, mieux encore qu'au détail accidentel. Aucun des historiens successifs de Metz n'a fait autre chose que mentionner, à la date 1325, le siége de Sampigny sur la foi de la *Chronique rimée*. Nous faisons comme ceux qui nous ont précédés; seulement avec quelques réserves.

Werry Piedeschault, Thiébault Vogel, Garciriat de Moyelan, Perrin de Laitre, Perrin Chainge et François Bellegrée. La durée de leurs pouvoirs fut limitée à Noël.

VII.

Il y avait des deux côtés chez les belligérants une visible fatigue. Les dernières incursions des Messins restèrent sans revanche : l'année se passa comme dans une demi-trêve tacite et sans donner lieu à aucun fait de guerre bien sérieux. Les vassaux des trois princes voisins du territoire de la cité avaient tant eu à souffrir, que la crainte des représailles arrêtait toute opération agressive.

Cependant l'évêque Louis de Poitiers ne pouvait rester insensible à l'idée que les maux qui avaient si cruellement éprouvé son diocèse pouvaient se renouveler d'un jour à l'autre. Son cœur de pasteur en était attendri, en même temps que son intérêt de prince en souffrait. Il envoya des ambassadeurs à chacun des princes alliés, ainsi qu'à la cité, pour leur remontrer combien cet état de guerre avait déjà amené de pertes et de sacrifices pour tout le monde, déjà fait répandre de sang et brisé d'existences, et combien il était à craindre que l'avenir fût encore aussi cruel que le passé. Il les suppliait d'en venir à un accommodement et leur offrait de recevoir à Marsal des députés chargés de

représenter les belligérants dans des conférences pacifiques.

Les seigneurs de Metz se prêtèrent à ees onvertures conciliantes : vers la fin du mois de décembre ils envoyèrent à Marsal des délégués qui reçurent communication des demandes présentées par les princes ennemis et au prix desquelles la paix pouvait se conclure. Ces demandes portaient en substance que les fiefs acquis par des Messins sans une autorisation formelle sortiraient de leurs mains, sauf à y être réintégrés par le bon plaisir du suzerain ; que les Messins seraient désormais obligés à restitution quand, par suite de saisie régulière, un des sujets des princes aurait été lésé dans ses intérêts : que les amans seraient supprimés; qu'aucun des hommes des seigneurs ne pourrait être arrêté pour dettes, et qu'enfin la cité renoncerait à toutes les sommes dont à un titre quelconque ils pouvaient être redevables envers elle.

Les envoyés messins trouvèrent les propositions trop graves pour pouvoir donner une solution immédiate. Ils demandèrent qu'une autre conférence fût convenue pour y faire connaître la réponse du conseil de la cité. Une nouvelle journée amiable eut lieu en conséquence à Pont-à-Mousson, et les Messins y présentèrent leurs contre-demandes rédigées avec un soin et une puissance de raison remarquables.

Ce mémoire, où étaient mises à néant les prétentions des confédérés, fut soumis à son tour aux discussions approfondies de ces derniers. Il fut décidé qu'une

troisième journée aurait lieu à Pont-à-Mousson, le premier lundi de carême. Les quatre princes vinrent en personne se réunir aux délégués de la ville, investis des pleins pouvoirs du conseil. Cette conférence devait donc être la dernière et produire, dans un sens ou dans l'autre, un effet décisif.

Mais un vaillant chevalier messin crut utile de faire une nouvelle prouesse avant d'entrer définitivement dans la voie des négociations. C'était Jean de la Court, que nous avons vu, au début de la guerre, renoncer si dignement au titre de feudataire du comte de Bar. La veille du jour où la conférence devait avoir lieu, il obtint des magistrats que les portes de la ville seraient closes, et que toutes les troupes dont la cité pouvait disposer seraient mises sous les armes. Il se trouva ainsi à la tête de sept cents cavaliers armés de toutes pièces et d'un nombre égal de fantassins, tant soldoyeurs que gens de la cité. Il les mit en mouvement vers la tombée de la nuit, et un peu après minuit ils étaient réunis sur la côte de Froimont, en face de Pont-à-Mousson.

Arrivés là, Jean de la Court réunit les capitaines autour de lui et leur dit : « Seigneurs, je vous de-
« mande un conseil. Vous savez que les princes sont
« à Pont-à-Mousson et que nous devons demain traiter
« avec eux ; j'ai pensé que ce serait une bonne chose,
« si tel était votre avis, que nous eussions l'honneur
« de faire sur nos ennemis les dernières courses et
« alarmes. S'il vous semble que nous sommes assez

« forts pour cela, nous pourrions prendre notre che-
« min du côté de cette ville et faire la procession tout
« à l'entour d'elle. Et aussitôt que l'aube du jour
« paraîtra, nous commencerons à mettre le feu par-
« tout, faisant du Pont le centre d'un vaste incendie,
« de manière que l'honneur de la dernière journée
« soit à nous. Puis, demain, après midi, quand nous
« serons revenus à notre point de départ, je m'en irai
« avec mes collègues à la journée amiable, et vous
« regagnerez Metz à la tête de vos compagnies. »

A cette harangue, les capitaines des hommes d'armes répondirent qu'ils se sentaient assez forts pour tenter une grande entreprise, si toutefois il osait se fier à ses gens de pied et compter sur eux pour supporter un choc.

Mais Jean de la Court avait, avec intention, convoqué en même temps que les capitaines un certain nombre de gens de pied de la commune pour prendre part à la discussion. Ils furent très-blessés du doute qui venait d'être émis sur leur valeur, et montrèrent une énergique résolution de le démentir. « En avant!
« s'écrièrent-ils, en avant, seigneurs de la Commune!
« Les capitaines de nos gens d'armes n'ont pas con-
« fiance en nous; nous venons d'entendre la manière
« dont ils nous estiment. Marchons les premiers, com-
« mençons nous-mêmes ce qu'ils veulent faire, de
« manière à leur montrer que nous voulons vivre et
« mourir avec nos seigneurs. C'est nous qui allume-
« rons les premiers feux! » A peine put-on les calmer

et les maintenir en bon ordre, tant était vif chez eux le dépit d'avoir été mal jugés.

La chevauchée de Jean de la Court se réalisa ainsi qu'il l'avait projetée. Dès le point du jour, des fumées s'élevant à l'horizon indiquent de nouveaux incendies; deux heures après, dans toutes les directions le ciel est chargé de fumée; l'alarme règne dans tout le pays. A Pont-à-Mousson, enveloppé d'un cercle de flammes, l'émotion est au comble.

Le comte Édouard est désespéré. Il prend par la main le roi de Bohême et l'archevêque de Trêves, et les emmène sur une des tours les plus élevées de l'enceinte de la ville. Là, étendant les bras vers les différentes directions où l'incendie faisait rage, il leur dit d'un ton navré : « Seigneurs, considérez la manière « dont ceux de Metz me traitent en votre présence! « Il est bien visible qu'ils ne font pas plus de cas de « vous que de moi. Pensez, quand vous serez loin « d'ici, quels seront les traitements qu'ils me réser- « vent, alors que devant vous ils en usent ainsi avec « moi! Vous me serez alors d'un bien faible secours, « car dans la circonstance présente vous ne me venez « guère en aide. J'ai besoin de la paix; oui, il faut « que cette guerre se termine, je vous le demande « et vous en prie; je ne la puis plus supporter! » Et, sur ces plaintes, les quatre princes se réunissent en conseil.

Avant l'heure de none, Jean de la Court ayant terminé son expédition contre les villages voisins du Pont,

prend congé de ses hommes d'armes et piétons en leur disant : « Seigneurs, faites bien votre devoir en « retournant vers Metz, car il est temps que j'aille « au Pont à la conférence, et il n'y a que moi et « mes collègues qui soyons en possession d'un sauf-« conduit. » Aussitôt, la troupe, dans le meilleur ordre, reprend le chemin de la cité, tandis que les ambassadeurs vont remplir le rôle pacifique auquel ils ont préludé par des procédés d'une nature toute différente.

La journée amiable se tenait à l'entrée du carême. Les Messins, toujours gens prévoyants, avaient fait amener à leur suite leurs provisions de bouche et particulièrement des harengs frais. Pendant qu'ils étaient à dîner, les seigneurs chargés des négociations vinrent s'entretenir avec eux. Ils furent frappés de la beauté des harengs qui se trouvaient sur la table. « Certes, « dirent-ils, il faut que vous payiez bien votre hôte, « pour avoir un tel mets, car nous n'en avons pu « avoir. — Nous ne les avons pas trouvés ici, répon-« dirent les Messins; nous les avons apportés avec « nous. — Comment! s'exclamèrent les seigneurs, « les chemins sont clos pour vous, et vous pouvez « tout avoir en abondance! Ils ne le sont pas pour « nous, et nous manquons de tout! — Vous croyez « tenir les chemins clos pour nous, dirent les citains, « et c'est nous qui, au contraire, vous les fermons à « notre volonté. — Cela est visible, repartirent les vi-« siteurs, mais nous le jurerions par Dieu à nos sei-

« gneurs qu'ils ne le croiraient pas. Veuillez donc « nous donner une demi-douzaine de harengs pour « que nous puissions les en convaincre. — Vous n'en « aurez pas une demi-douzaine, mais bien un cent, « que nous allons à l'heure même faire porter à vos « princes, car nous en sommes largement approvi- « sionnés. »

Les envoyés, de retour auprès des confédérés, leur ayant raconté quelle vie large et facile menaient les ennemis, ceux-ci se refusèrent d'abord à le croire, mais il fallut bien qu'ils se rendissent à l'évidence. Alors, se rappelant toutes les instructions qu'ils avaient données pour que les routes fussent rigoureusement fermées, tant dans le duché de Lorraine que dans les comtés de Bar et de Luxembourg, ils en conclurent avec dépit que leurs ordres avaient été bien mal exécutés.

Le comte de Bar prit alors la parole : « Vous voyez, « dit-il, ce que c'est que ces gens de Metz et la ma- « nière dont ils se gouvernent, et nous avec eux! « Nous les croyions poursuivre et affamer, et c'est « notre propre substance que nous détruisons et dévo- « rons. Nous manquons de tout ; grâce aux chemins « qu'ils tiennent et à ceux qu'ils gagnent, l'abondance « règne chez eux par leur argent et leur puissance. « Il faut le reconnaître, messeigneurs, vous ne faites « que faiblement exécuter vos ordres dans vos pays, « et vous ne trouvez qu'une médiocre obéissance parmi « vos capitaines, aidants et sujets, qui laissent ainsi

« passer les vivres à travers votre territoire et les me-
« ner à Metz, où l'on a toutes choses avant vous-
« mêmes! Or, avisez à ce qu'ils peuvent faire encore
« de pis contre nous. Je vous ai dit et vous répète
« que nous n'avons plus que faire de continuer cette
« guerre, et qu'il faut la finir! Pour moi, je veux
« la paix; j'ai subi assez de dommages. Quand vous
« serez en Bohême et sur le Rhin, il vous souviendra
« peu de moi, et vous êtes trop loin pour que les
« Messins aillent vous chercher. Si vous étiez à leur
« portée comme j'y suis, vous y mettriez plus de
« cœur. Et comme je me trouve, quant à moi, leur plus
« proche voisin, et qu'il vous est facile de voir ce à
« quoi je suis exposé, j'ai besoin de la paix et il faut
« qu'elle se fasse; car je ne puis plus endurer des
« dommages pareils à ceux que je subis! »

A ces mots, les princes, reconnaissant que la guerre avait causé de grandes ruines dans la Lorraine et le Luxembourg, et plus encore dans le Barrois, et considérant que, si elle se prolongeait, elle pourrait avoir de plus fâcheuses conséquences encore, se résolurent à laisser conclure la paix au moyen des médiateurs, en donnant à ces derniers pleins pouvoirs.

La conférence se réunit sans retard, et elle ne se sépara pas sans avoir arrêté les principaux termes de la pacification, qui fut acceptée avec une grande joie de part et d'autre. Le 3 mars de l'année 1326 (1325 ancien style), entre Baudoin, archevêque de Trèves, Jean, roi de Bohême, Ferry, duc de Lorraine,

Édouard, comte de Bar, et la cité de Metz, fut signé un traité, par lequel on convint : que les prisonniers seraient renvoyés sans rançon; que chaque parti garderait à sa charge les frais qu'il avait faits pour la guerre; que les sujets des diverses puissances pourraient faire valoir leurs biens sous quelque dépendance qu'ils fussent placés; qu'ils ne pourraient rien réclamer de tout ce qui aurait été pris et enlevé pendant les hostilités; et qu'ils se déclareraient respectivement quittes de tout, excepté ce qui était légitimement dû avant la guerre. Le traité portait en outre que les citoyens de Metz ne pourraient acquérir de fiefs ni arrière-fiefs sans l'agrément du seigneur de qui ces fiefs relevaient, et qu'ils seraient tenus aux services qui y sont attachés; que, du reste, on se conformerait en tout à la *coutume d'Estault*, dans les rapports de feudataire à souverain.

Un traité spécial ajouta une clause à ces conditions, à savoir que la cité payerait aux princes confédérés une somme de 15,000 livres de bons vieux tournois, en deux termes, le premier à la Saint-Remy de 1326 et le second à la Purification de l'année suivante. Quatre des principaux bourgeois se portèrent garants de l'exactitude du payement. Le traité, signé et scellé par les intéressés, fut ensuite revêtu des sceaux de Louis de Poitiers, évêque de Metz, du chapitre de la cathédrale, des abbés de Saint-Arnoult, Saint-Clément et Saint-Symphorien, et des abbesses de Sainte-Glossinde et de Sainte-Marie.

La guerre était donc finie, et la cité rentrait en paisible jouissance de ses libertés séculaires. Le premier bienfait de la pacification fut de lui permettre de recevoir, non-seulement avec cordialité, mais avec enthousiasme, le successeur de Henri Dauphin, de triste mémoire. Ce fut un spectacle nouveau pour les Messins que celui de ces témoignages de cordialité respectueuse et reconnaissante, depuis bien longtemps, si rarement donnés. L'évêque arriva sous l'escorte d'une bande de cavalerie, la veille du 25 mars, jour fixé pour la nomination des magistrats de la cité, de manière à être là pour recevoir leur serment. La meilleure intelligence ne cessa pas de régner entre les Messins et lui pendant la durée de son court épiscopat, et, le 30 mai, un traité d'alliance offensive et défensive était signé par eux, dans les termes les plus affectueux.

VIII.

La signature du traité de paix avait été l'un des derniers actes administratifs du maître-échevin Hugues Hunebourjat. Le 25 mars suivant, il faisait place à un nouveau titulaire, Gilles le Bel, du paraige du Commun, et, le même jour, suivant le calendrier messin, l'année 1326 faisait son entrée dans l'histoire. Il semblait que cette année, protégée à sa naissance par l'établissement d'une paix générale, dût faire oublier, dans le calme et la prospérité, les angoisses et les agitations de

celle qui l'avait précédée : mais, nous allons le voir, il fut loin d'en être ainsi.

Il était naturellement nécessaire de se procurer beaucoup d'argent pour solder les comptes de la guerre et aussi ceux de la paix. Depuis deux ans Metz entretenait à sa solde plusieurs centaines d'hommes d'armes dont les services étaient chèrement payés. De plus, il fallait acquitter l'indemnité convenue dans le traité, et les coffres de la cité étaient vides. Pour les remplir, on usa d'un premier expédient : on imposa aux ordres religieux une part dans les sacrifices auxquels il fallait se soumettre. Ainsi la cité contraignit les Carmes à payer comptant 50 livres de bons petits tournois, pour le rachat de divers cens assis sur des biens légués à leur monastère par le chanoine Nicolas de Saint-Martin. Cette mesure ne fut pas la seule, et chacun des monastères fut sans doute imposé à son tour; mais ce qui est certain, c'est que cette ressource fut reconnue insuffisante, et qu'il fallut en venir au moyen élémentaire dont usent tous les gouvernements pour battre monnaie, c'est-à-dire frapper de nouveaux impôts sur les citoyens. Une taille fut donc décrétée; mais la répartition en fut faite d'une manière qui parut injuste et froissa profondément le sentiment public.

Le chiffre des impositions personnelles avait été fixé par une commission composée des gens de paraiges, c'est-à-dire de la seigneurie de la cité. Or, par une conséquence toute naturelle de sa haute situation de fortune territoriale, c'était surtout cette classe privilé-

giée qui avait supporté le poids de la guerre. Possédant beaucoup, ses membres avaient aussi beaucoup perdu, et la plupart d'entre eux faisaient ressortir le dommage résultant de leurs domaines brûlés, de leurs cens et revenus restés impayés, de leurs fermages compromis, ce qui représentait et au delà la part qu'ils devaient prendre dans les communs sacrifices.

Lorsque le rôle de la contribution fut publié, il souleva des réclamations universelles. Les gens de condition moyenne protestèrent contre la charge qui leur était faite; les autres trouvèrent, au contraire, que ceux qui n'avaient rien perdu étaient encore traités avec trop d'indulgence. Le mécontentement fut ainsi général.

Mais il fallut aussi arriver à créer des taxes de consommation, retombant directement sur le peuple, et dont l'application était de nature à exciter l'irritation dans les classes inférieures. C'est ainsi que, le 6 juin 1326, parut un *atour*, concernant la *maltôte* et la *bulette*, c'est-à-dire une ordonnance relative à un tarif de contributions indirectes, comme nous dirions aujourd'hui, qui fit peser une lourde aggravation de droits sur les objets de consommation journalière. Le *coupillon* du blé était doublé; chaque muid de sel était taxé à 2 deniers; la quarte d'écorce de chêne, si nécessaire aux nombreux tanneurs de Saulnerie, à une angevine; le muid de vin du pays à 1 denier; le muid de vin étranger à 12 deniers... et en outre, la mesure désagréable de l'exercice et de la vérification du contenu des caves. Ainsi du reste : les draps, les fils,

les étoffes de toutes matières, étaient imposés de 2 deniers par livre, l'argenterie de deux deniers par marc, l'orfévrerie d'or de 2 sols par marc. Toutes les transactions par écrit étaient soumises à une taxe de 2 deniers par livre.

A cette contribution étaient soumis tous les habitants, prêtres, clercs, laïques, chevaliers, nobles, bourgeois, gens de toute condition et de toute origine. Après une secousse pareille à celle qui avait ébranlé la cité, il fallait un effort vigoureux pour remettre à flot sa fortune. Aussi ses magistrats ne crurent-ils pas trop demander au patriotisme de sa population.

Mais ce patriotisme, qui n'aurait pas marchandé les sacrifices au temps du danger, était déjà atténué par les récriminations réciproques que multipliait chaque jour un esprit de résistance et de rébellion de plus en plus développé dans la cité. Enfin une révolte éclata et son explosion eut lieu à main armée. La *Commune*, c'est-à-dire la classe marchande et ouvrière, se leva contre les magistrats et les chassa du gouvernement et de la ville. La plupart des bourgeois se hâtèrent de prendre la fuite derrière eux. Des membres de l'oligarchie dirigeante il ne resta que quelques hommes ambitieux et cupides qui comptaient sur un facile accroissement de fortune en se mettant à la tête d'un peuple inexpérimenté et incapable de diriger les affaires de l'État.

Mais ces hommes ne tardèrent pas à s'apercevoir combien sous ce rapport leurs espérances étaient vaines.

La plupart d'entre eux furent, au contraire, écartés du pouvoir, et la Commune se constitua presque entièrement dans les éléments populaires, enivrés de leur nouvelle puissance. On en vit alors qui, se livrant à tous les excès, se consolèrent de leur déconvenue politique en mettant au pillage les hôtels de leurs amis de la veille et s'enrichirent par des réquisitions arbitraires, faites au nom de la sûreté publique. Un membre du paraige d'Oultre-Seille, Jacomin Boileau, aman de Saint-Maximin et l'un des premiers Sept élus pour la guerre, fut au nombre de ceux qui mirent le plus d'ardeur à ces recherches, dont les auteurs furent flétris du nom expressif et ignominieux de *porte-en-maison*.

Cependant, au milieu des passions soulevées par cette révolution, révolution bien coupable, car elle était faite pour ainsi dire en présence de l'ennemi, à peine désarmé et non encore payé, une complète anarchie régnait dans la ville.

Il y restait pourtant plus d'une âme honnête et amie de l'ordre, qu'un tel spectacle révoltait. De ce nombre était un nommé Philippin Xollefert, de la famille des Faixins, fils de Guerciriat Faixin, aman de Saint-Médard. C'était un brave capitaine, l'un des *chevaulcheurs* de la dernière guerre. Un jour, ne pouvant plus se contenir, il laissa échapper les plus sanglantes injures contre la Commune et ceux qui avaient pris son parti. Les fureurs que son indignation provoquait ne l'épargnèrent point. Il fut jugé, condamné par la clameur populaire, et décapité devant le portail de la cathédrale.

Sa tête fut « enmurée » à l'un des angles du palais, près de la Cour-l'Évêque, de manière à rester comme un avertissement à l'adresse de ceux qui auraient envie de manquer, comme lui, de respect à la Commune.

Un autre acte d'aveugle colère fut la démolition de la maison de Jacques Grongnat, auprès de l'église Saint-Ferroy. On chercha même à saisir le père de cet éminent citoyen pour le faire mourir, mais il parvint à se soustraire aux poursuites et à quitter heureusement la cité. Il y eut encore bien d'autres faits semblables, et même pires, dit la *Chronique;* mais elle se dispense de les énumérer, sans doute par un sentiment de honte patriotique.

A la tête des bourgeois expulsés était sorti le maître-échevin de Metz. Le gouvernement régulier était donc entièrement constitué en dehors de la cité, et la révolution, qui avait si brusquement pris sa place, n'avait même pas cherché à se créer une apparence de légalité. Car l'antique constitution messine avait été déchirée et mise à néant dès le début de la révolte.

La *Chronique du Doyen de Saint-Thiébaut* fixe au 20 août 1326 (le mercredi devant la feste Saint-Symphorien) la fuite du maître-échevin et de la seigneurie messine devant l'insurrection triomphante. Peut-être y eut-il d'abord quelques négociations essayées qui permirent d'espérer le retour du bon ordre sans qu'il fût besoin de recourir à une répression violente : mais il est certain que ces illusions devaient s'être dissipées dès

le 12 septembre, jour où l'on voit un grand nombre de soldoyeurs donner leur quittance au receveur de la Commune pour le prix des services militaires qu'ils s'engagent à lui rendre. Le nombre total des engagements, la plupart datés de ce même mois, s'élève à cent cinquante environ. Parmi les chevaliers et écuyers dont nous avons les noms, il n'en est pas qui appartienne à la haute noblesse; la plupart sont Alsaciens; mais il y a aussi un certain nombre de Lorrains, que la paix signée par le duc Ferry avait rendus libres de choisir leur parti.

La plupart des gentilshommes messins s'étaient, dès leur sortie de la ville, retirés dans leurs maisons-fortes; ils s'y étaient mis en état de défense et se préparaient à prendre l'offensive. Mais ils sentaient le besoin de se créer un supplément de ressources militaires, car il était devenu évident que la force des armes seule amènerait la solution du conflit. Le comte de Bar et le roi de Bohême, rendus, par la signature du traité de paix, à la cordiale pratique des rapports qui les unissaient aux seigneurs messins possesseurs de fiefs dans leurs domaines, mirent leurs forces à la disposition des bannis, moyennant un engagement de 54,000 livres de petits tournois : engagement dont ils firent la base d'un accord, par lequel ils se promirent de ne pas faire la paix l'un sans l'autre, et de se partager la somme, dans la proportion de 34,000 livres pour le roi et 20,000 livres pour le comte (27 octobre 1326).

Le château de Vry, la plus solide des forteresses ex-

térieures de la cité, était la résidence du maître-échevin et le centre où convergeaient les principales forces. Alors commença une déplorable guerre dans laquelle les Messins, armés les uns contre les autres, renouvelèrent sur un espace plus étroit et sur une moindre échelle la campagne désastreuse de l'année précédente. D'une part, sorties fréquentes, pillages, incendies, engagements plus ou moins importants, avec des chances diverses ; de l'autre, maintien de plus en plus rigoureux d'un blocus étroit : voilà ce que le pays messin revit encore pendant plusieurs mois. Quelques incidents d'une médiocre importance marquèrent seuls cette guerre odieuse et stérile.

Un jour, dans une escarmouche, un des seigneurs de paraige fut fait prisonnier par des soldoyeurs aux gages de la Commune. Ils le gardèrent caché pendant quatre jours, car si le peuple l'eût eu entre les mains il était voué à une mort certaine. Sur ces entrefaites, le fils d'un des principaux chefs du parti populaire tomba, dans une sortie, au pouvoir des seigneurs messins. Ceux-ci le placèrent sur la maîtresse tour du château de Vry, avec une chaudière d'eau et trois mesures d'avoine, et lui dirent : « que si ceux de Metz ne voulaient pas leur rendre le prisonnier qu'ils tenaient, il n'avait qu'à choisir entre deux partis : se jeter du haut de la tour, ou y vivre de ces provisions, les seules qui lui seraient données. » Il parvint à faire connaître à Metz sa situation, et l'échange des deux prisonniers eut lieu sans retard.

Cependant un engagement des plus sérieux ne tarda pas à succéder à cette guerre d'escarmouches. Toutes les forces de la Commune dirigèrent une attaque contre l'armée des seigneurs. La rencontre eut lieu près d'un moulin-à-vent, au voisinage duquel elle dut son nom. Un épisode mérite d'être ici signalé : les insurgés avaient imposé au primicier de la cathédrale, Jean de Moyelan, de tenir déployée à la bataille la grande bannière ou oriflamme de la cité, qui ne devait être montrée que dans les cas de grand péril, et que ce dignitaire de l'Église avait toujours eu la mission de porter. La perte fut considérable des deux côtés; mais le terrain resta aux gens de la Commune, et ils purent se glorifier d'une victoire chèrement acquise. Les seigneurs emmenèrent leurs morts à l'abbaye de Villers-Bettnach, où ils durent les déposer, puisque les sépultures de famille des abbayes de Metz leur étaient fermées; et le nombre des victimes était si grand, qu'une fosse ouverte au cloître, à droite de l'entrée de l'église, reçut trois membres de la seule famille des Faulquenel, qu'on y déposa l'un sur l'autre.

Cependant telle était la confiance qu'avaient les magistrats sortis de Metz dans l'issue de la lutte et dans l'indiscutable légitimité de leurs droits, qu'ils ne cessèrent, dans leur exil de Vry, de faire acte de gouvernement, sans rien modifier aux formules en usage. C'est ainsi que les archives de l'hôtel-de-ville conservent des ordonnances relatives : à la nomination du receveur de la cité et à la fixation de ses gages; à

la manière d'assurer le payement de cens dus sur des héritages; au mode d'élection et au fonctionnement des comtes-jurés des paroisses. Or, ces ordonnances, datées de la fin de 1326 et des premiers mois de 1327, débutent par l'antique formule des proclamations de ce genre, comprenant toutes les magistratures, les paraiges et la communauté, conservée sans le moindre changement, et se terminent par la phrase sacramentelle : « Que furent faites et mises en l'arche à grant mostier, le... » Pour ces dignes et impassibles magistrats, l'état violent créé par la guerre n'existait pas. Ce n'était qu'un orage passager, qui pouvait bien empêcher les portes de l'arche du grand moutier de s'ouvrir au jour fixé, pour recevoir les ordonnances émanant du pouvoir régulier, mais qui ne tarderait pas à se dissiper devant le triomphe de la légalité.

Une seule des ordonnances du gouvernement exilé est relative à l'état de crise par lequel il passait : c'est une commission, datée du 11 décembre 1326, donnée à un certain nombre de citoyens, de faire la recherche et de saisir les biens de ceux qui se sont armés contre la patrie, « de ceux qui li sont anemis contre rason ». De même que les autres, cet acte est indiqué comme déposé dans l'arche de la grande église le jour même de sa promulgation.

L'hiver se termina comme il avait commencé. L'époque de l'élection du maître-échevin arriva, mais il ne fut pas possible d'y procéder, par suite de l'absence des électeurs ecclésiastiques, retenus à Metz dans l'exer-

cice de leurs fonctions religieuses. L'armée du dehors fit alors une tentative pour entrer à Metz de vive force. Les assaillants forcèrent et brûlèrent le faubourg de Saint-Julien et s'avancèrent jusqu'à une porte appelée Pargnemaille, mais ils ne parvinrent pas à s'en emparer.

Depuis le carême jusqu'après la fête de Saint-Pierre en juin, ils se tinrent sous les murs de la ville, resserrant étroitement son blocus et repoussant toutes les sorties tentées par les habitants : un succès décisif leur faisait défaut, il est vrai, mais la situation des assiégés devenait de plus en plus difficile. Bientôt elle ne fut plus tenable et des pensées de soumission s'imposèrent aux plus déterminés.

Laissons parler la *Chronique :* « Quand la Commune, dit-elle, vit et sentit quelle forte guerre lui faisaient ceux du dehors, le conseil se réunit. Ils reconnurent qu'ils ne pouvaient pas plus longuement endurer cette situation et qu'il valait mieux se réconcilier et accorder avec ceux qui étaient sortis que de chercher à se donner d'autres seigneurs et maîtres ; qu'ils aimaient encore mieux ceux-là, et que s'ils en prenaient d'autres ils seraient sans doute les premiers à s'en repentir. » Ils prièrent donc de communs amis de bien vouloir s'employer à la pacification.

Les gens de paraiges, de leur côté, aspiraient au moment où ils verraient cesser une situation à la fois si douloureuse pour leur patriosisme et si funeste à leurs intérêts. Sous l'influence de ce sentiment, ils

posèrent, pour le rétablissement de la paix, des conditions d'une modération remarquable. Les insurgés n'en refusèrent aucune, ils se soumirent à toutes les clauses qui leur furent imposées, et, le 27 juin, l'armée des seigneurs, rentrant à Metz, rétablissait sans contestation le gouvernement séculaire de la cité et remettait toute chose en son ancienne place. Ce jour-là, le titulaire de chacune des fonctions publiques reprenait ses fonctions interrompues, et les Messins pouvaient croire qu'ils avaient fait un long et pénible rêve, dont un tardif réveil venait enfin de terminer les angoisses.

Les seigneurs n'avaient pas, nous l'avons dit, imposé des conditions trop rigoureuses. Il est aisé de juger par le texte du traité de paix combien l'esprit de vengeance et de rancune était loin de prédominer dans leurs conseils. On ne saurait voir une amnistie plus complète, un plus généreux oubli du passé, une plus ferme résolution de rétablir dans un peuple un accord sans mélange.

Voici quels étaient les principaux articles du traité de réconciliation que nous a conservé le précieux recueil de Paul Ferry :

« Toutes les nouveautés qui ont été faites la guerre durant, et dont la ville n'a usé anciennement, relativement à son état public, sont déclarées nulles et abolies :

— La cité se gouvernera et justiciera par le maître-échevin, les Treize et les comtes, chacun en son office,

sans autre gouvernement que celui des bonnes gens des paraiges.

— Les amans reviendront en leurs arches et reprendront leur emploi.

— Chaque paroisse aura sa bannière et ses enseignes, comme autrefois.

— Les comtes reprendront leur office, et chaque paroisse élira quatre candidats, parmi lesquels un sera choisi.

— Les clefs des portes et poternes reviendront entre les mains des seigneurs de paraiges, comme par le passé.

— Les métiers se gouverneront par leurs maîtres, ainsi que cela avait lieu.

— Nul ne doit provoquer de réunions publiques, si ce n'est par ordre du conseil.

— Nul ne doit former d'alliance dans la ville contre les uns ou les autres, ni prendre un chef ou gouverneur, si ce n'est par l'accord de la justice et des paraiges.

— Tous les actes judiciaires entamés par ceux du dedans contre ceux du dehors sont annulés, et s'il y en a qui soient relatifs à des faits de droit commun, il doit y être donné suite devant la justice.

— Tout le temps de la guerre est compté comme nul pour les dettes et échéances.

— Chacun rentrera dans son héritage, ses gagières et ses dettes.

— Tous dommages faits aux champs et à la ville, à

l'occasion de la guerre, sont abolis de part et d'autre. Si des biens appartenant à ceux du dehors ont été pris par ceux du dedans, les anciens propriétaires ne les peuvent pas réclamer eux-mêmes, mais la Ville doit se charger d'établir le compte de ce qui a été consacré aux dépenses publiques et opérer elle-même les restitutions, s'il y a lieu.

— La fidèle observation de toutes ces conditions est promise et jurée par tous les habitants sans distinction, sous la garantie de Jean de Luxembourg, d'Edouard de Bar, de Pierre de Bar, des chapitres de la Grande Église, de Saint-Sauveur, de Saint-Thiébault, des paraiges et de la communauté de la cité. »

Rien ne nous permet d'élever un doute sur la manière dont furent observées de part et d'autre les conditions de la réconciliation. La Seigneurie paraît avoir en cette circonstance laissé de côté ses habitudes d'inflexible sévérité. C'est qu'il y avait en elle quelque chose qui dominait même le sentiment de la justice : le respect de la foi jurée. L'amnistie avait été promise. Elle fut entière et sans exception.

Un détail piquant a été conservé par la *Chronique*, qui éclaire d'une lumière assez vive l'état de la société messine après ce bouleversement profond. Cet épisode terminera d'une façon moins sérieuse un tableau qui a été forcément triste et monotone. Nous laissons la parole au chroniqueur :

« Après que la paix eut été faite et que ceux du dehors fussent tous revenus à Metz, il arriva, dit-il,

qu'un seigneur de paraige et de noble lignée, mais qui avait été un de ceux qu'on appelait les *porte-en-maison*, invita à un banquet plusieurs de ses parents et amis qui étaient sortis de la ville et qui venaient d'y rentrer.

« Ce seigneur avait un magnifique dressoir qui pliait sous le poids des pièces d'orfévrerie. Quand les invités furent réunis et qu'ils virent ce dressoir si bien paré de vaisselle précieuse, ils en restèrent tout ébahis et se dirent entre eux : « Qu'est-ceci ? Cet homme n'a-« vait jamais eu une pareille vaisselle quand nous sor-« tîmes d'ici. D'où lui vient-elle donc, si ce n'est de « notre bien ? Si nous faisons bien, nous allons la lui « reprendre ! » Mais ils se mirent d'accord pour dîner au préalable. Quand le repas fut terminé, l'un d'entre eux prit la parole : « Bel hôte, dit-il, quand nous par-« tîmes de Metz, vous n'aviez pas telle vaisselle. D'où « vous vient-elle donc, sinon de nous ? Ah ! traître et « mauvais garnement, tu as aidé à nous chasser et tu « veux garder notre bien, gagné de telle manière ! « Tu mériterais que nous te missions à mort. Tiens, « nieras-tu que ceci soit à moi ? Je le vais reprendre « et remporter, *malgré tes dents ;* montre si tu oseras « seulement faire semblant de t'y opposer ! »

« En disant ces paroles, l'orateur se saisissait d'une pièce d'argenterie ; tous les invités faisaient de même, et en un instant le dressoir était dépouillé de toute sa richesse. Le maître de la maison resta si honteux et si consterné qu'il n'en osa jamais rien dire et qu'il

s'estima très-heureux que les choses ne fussent pas allées plus loin. »

Malgré les germes de désunion que la paix n'avait pu étouffer entièrement, la réorganisation politique de la cité se fit avec rapidité, et telle était sa vitalité, telles étaient les fécondes ressources de son commerce et de son industrie, que les magistrats avaient pu, avant la fin de l'année, payer à leurs deux auxiliaires les 54,000 livres de petits tournois pour lesquels ils s'étaient engagés envers eux. Ennemis ou alliés, ces deux princes devaient toujours être pour Metz de fort coûteux voisins.

Le présent une fois régularisé, le gouvernement de la cité ne perdit pas de temps pour assurer l'avenir. Un traité d'amitié avec le comte de Bar fut signé le 17 août 1327, et un titre de pensionnaire de la cité souscrit deux jours après au profit de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort. Ces alliances parurent constituer, avec celle de Louis de Poitiers, des garanties suffisantes pour l'indépendance d'un État qui venait, en résistant à un si terrible orage, de montrer quelle puissance lui donnaient, en dépit de l'exiguïté de son territoire, le dévouement et l'énergie de sa population et son ardent amour pour la liberté.

Nous laissons ici Metz en pleine possession de sa grandeur et de ses franchises. C'est le plus beau temps de son histoire qui commence. Les luttes au prix desquelles elle s'est constituée ville libre sont terminées.

Ses patriotiques paraiges sont nombreux et pleins d'ardeur. Sa prospérité matérielle ne fait que croître avec son renom glorieux. Lorsque l'empereur Charles IV, fils de Jean de Bohême, va venir, en 1356, y publier sa Bulle d'or, il la trouvera à son apogée. Prospérité bien admirable; car, de même que l'indépendance de la cité, conquise à travers tous les périls et au prix de tous les sacrifices, elle n'était due qu'aux efforts convergents de dix générations de patriotes aussi intelligents que vigoureux.

Pontificale de Renaud de Bar. Ms. du XIVe siècle.
Bibliothèque de Metz.

DE LA

GUERRE DES IIII ROIS

QUI MIRENT LE SIÉGE

DEVANT

LA BONNE CITÉ DE METS

EN L'AN MIL CCC ET XXIIII.

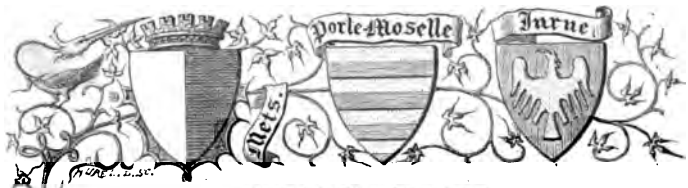

Armes de la cité et des paraiges messins.

LA
GUERRE DE METS.

I.

1. Pour eschevir mirancolie
Qui m'ait esteit souvent contraire,
Une matiere ai entaillie
Dont je volra plussieurs vers faire.
Or m'en dont Dieu a tel fin traire
C'on n'y puisse trouver folie
Ne nulle rien quil puist desplaire.

2. Touttes flours sormonte la rose :
Chescuns sceit bien c'est veriteit ;
Pour ceu vous ai dist ceste chose
Qu'ensi fait Mets toutes citeis,
Car en lie maint prosperiteit,
Franchise, avoir et gens pitouse,
Cortoisie et humiliteit.

Ornements d'après le *Manuale confessorum*. Ms. du XVe siècle.

LA
GUERRE DE METZ.

ÉLOGE DE METZ.

1. Pour dissiper la mélancolie
Qui m'a souvent été contraire,
J'ai entamé un sujet
Que je veux traiter en vers.
Dieu m'accorde la grâce d'y réussir
De sorte qu'on n'y trouve nulle sottise
Ni rien qui puisse déplaire.

2. La rose surpasse toute fleur,
Chacun sait bien cette vérité;
Si je vous la rappelle ici
C'est qu'ainsi Metz surpasse toute cité;
Car en elle résident prospérité,
Franchise, richesse, charité,
Courtoisie et humilité.

3. Metz est la mere de franchise;
Qui ceu ne croit, il se dessoit.
Elle ne doit taille ne prise
Ne droiture, quel qu'elle soit;
Or viengne avant qui les ressoit
Et si me monstroice en quel guise,
Je paiera que que ceu soit.

4. Cil de Mets ont bien maintenue
En sa franchise lor citeit,
C'oncques n'y ont chose randue
N'a duc n'a roy d'ancienneteit
Dès le temps qu'en furent gitteit
Une gent qu'estoit mescreüe,
Li Wandre plain d'iniquiteit.

5. La grant richesse ne l'avoir
Qui est a Mets, ne les deniers
Vous n'y porriés parmy savoir,
Ne les bleis qui sont on greniers,
Ne les vins qui sont on seliers:
Il n'y ait tant de bon avoir
Dès Ranconvaulz jusques Peniers.

6. La gent de Mets est moult pitouse
Et si est moult grande amonniere,
Elle paist la gent suffraitouse
Et par devant et par darriere;
Hospitaulz, messe et cimitiere
Lor aministre a la parclouse:
Par Dieu si est bonne maniere.

3. Metz est la mère des franchises;
Qui ne le croit pas se trompe.
Elle ne doit taille, ni contribution,
Ni droit, de quelque nature qu'il soit.
Que quelqu'un vienne en réclamer,
Qu'il me montre comment on les doit!
Je le lui paierai, quel qu'il soit.

4. Ceux de Metz ont bien maintenu
En sa franchise leur cité;
Ils n'ont jamais rendu de devoir
Ni à roi, ni à duc, de toute ancienneté
Depuis le temps qu'en fut rejetée
Une nation qui était mécréante,
Les Vandales, pleins d'iniquité.

5. La grande richesse et la fortune
Qui est à Metz, les deniers qu'elle possède,
Personne ne pourrait s'en faire une idée,
Ni des blés qui sont aux greniers,
Ni des vins qui sont aux celliers.
Il n'y a pas un tel avoir
Depuis Ranguevaux jusqu'à Pagny.

6. Les gens de Metz sont bien charitables,
Ils sont bien portés à l'aumône.
Ils soulagent les pauvres qui souffrent
Par tous les moyens possibles.
L'hôpital, la messe et le cimetière
Leur sont fournis jusqu'à la fin:
Par Dieu! C'est la bonne manière.

7. La gent de Mets est moult cortoise;
Quant aulcuns est a Mets venus
Ne cuidés pas que il lor poise,
Maix entr'aulx est moult chier tenus;
C'il est des grans ou des menus,
On ne dit pas que il s'en voise;
S'il sceit rien, il est retenus.

8. Moult se continent humblement
Ung chescuns selon son affaire;
Messe oient devotement,
Puis vait chescun a son affaire.
Foy que je doie sainct Hyllaire
Je ne porroie entierement
De lor biens le disme retraire.

9. Qui vorroit dire la maniere
De la citeit que tant est nouble,
Comment il court double reviere,
Et tout entour sont li vignoble?
Il n'ait jusques Constentinoble,
Ne par devant ne par darriere,
Citeit qui ait plux riche mouble.

10. Il ait a Mets des destriers liars,
Blans et noirs et d'aultres collours;
Doulz est et sains et bon li ars,
Jay n'y aurés nulles olours;
Oncques ne fuit paiis millours.
Qui veult bon vin s'on prengne a Ars
On a Crouney, jay n'aille aillours.

7. Les gens de Metz sont bien courtois :
Quand un étranger vient à Metz,
Ne croyez pas que sa présence déplaise,
Mais il y est accueilli on ne peut mieux,
Qu'il soit grand ou qu'il soit petit,
On ne lui dit pas de s'en aller;
S'il apporte des nouvelles, on le retient.

8. Leur genre de vie est des plus modestes,
Et conforme à la position de chacun.
Ils entendent la messe dévotement,
Puis chacun va à ses affaires.
Sur la foi que je dois à saint Hilaire,
Je ne pourrais complétement
Dire la dixième partie de leurs mérites.

9. Qui pourrait dignement décrire
Cette cité qui est si noble?
Dire comment y coule une double rivière,
Et comment à l'entour sont les vignobles?
Non, il n'y a pas jusqu'à Constantinople,
Quelque part que ce soit,
Une cité plus riche et plus prospère.

10. Il y a à Metz des coursiers gris,
Blancs et noirs et d'autres couleurs;
L'air y est doux, sain et bon,
On n'y respire aucune mauvaise odeur;
Jamais il ne fut un pays meilleur.
Qui veut du bon vin le cherche à Ars
Ou à Corny, sans aller ailleurs.

11. Mets est ainsi com la fontenne
Qui donne âidès yawe a foison.
Il ait III jours en la sepmenne
Marchiés a Mets sens ocquoison;
Lai ne vent on nulle poison
Pour enherber, maix draip de grenne
On dreips qui sont d'aultre moison.

12. On treuve bien en Vezeneuf
Povre, saffran et aultre espice,
Soie, sandel, draip d'or tous gneus;
A Porsaillis compe et calice;
Vers Sainct Martin penne et pelice;
En Chambiere les montigneus
Et les grans lus, quoy que nulz die.

13. Et cui ne plait ceste maniere
Si aille droit en Fournerue,
Lai trouverait haubert, gorgiere,
Hyalmes lacés et lance agüe,
Espée bonne et esmolue,
Escus, selle, poitraulz, culiere;
Toute est d'airmes plainne la rue.

14. En Chambre ait ung gerdinet
Ung poc desoubz la Grande Esglisse;
La treuve on bien a matinet,
Quant il est temps creelle et serise,
Pommes, poires de mainte guise,
Et en vaÿn le resinet:
Tel gerdin n'ait jusques a Pise.

11. Metz est ainsi comme la fontaine
Qui donne sans cesse eaux à foison.
Il se tient trois jours chaque semaine
Des marchés à Metz, sans mentir;
Là on ne vend nul poison
Pour faire du mal, mais draps d'écarlate
Ou draps qui sont d'autre façon.

12. On trouve bien en Vesigneuf.
Poivre, safran et autres épices,
Soie, taffetas et drap d'or tout neuf;
A Port-Saillis, coupes et calices,
Vers Saint-Martin, draps et pelisses,
En Chambière, les *montigneus*
Et les grands brochets, quoi qu'on dise.

13. Ceux à qui ces objets ne plaisent pas
N'ont qu'à aller en Fournirue;
Ils y trouveront hauberts, gorgières,
Haulmes lacés et lances aiguës,
Épées bonnes et émoulues,
Étriers, selles, poitrails, croupières:
La rue est toute pleine d'armes.

14. En Chambre, est un petit jardin,
Un peu au-dessous de la Grande Église.
Là se trouvent, dès le lever du jour,
Suivant la saison, prunes et cerises,
Pommes, poires de toute espèce,
Et en automne, le raisin;
De tel jardin il n'existe pas jusqu'à Pise.

15. Facon, oitour et esprevier,
Et maint osel qui vit de proie
Treuve on souvent par Sainct Levier,
Droit a portalz la ou on proie
Celle Damme que tant ravoie;
Vers Sainct Gergone ait ung vivier,
Il n'ait si bel jusques Savoie.

16. Il n'ait chose tant soit salvaige
Qu'est a homme necessiteit
Sans aultre part faire voiaige
C'on ne trouvaist en la citeit;
S'une chose ait auctoriteit,
Aulcuns dient par lor usaige :
« C'est Mets! » font il en veriteit.

17. Qui veult avoir perdris, faisant,
Chappon, oisel qu'est de riviere,
Lievre nouvel que li paisant
Prennent qui scevent la maniere,
A Porsaillis droitement quiere;
La trouverait chose plaisant,
On en la plaice plux plenniere.

18. Poivre, saffran, avoir de pois
On vait huchant permey les rues,
Auz et ongnons, feives et pois,
Persil, pourettes et laitues,
Assallaignes belles et drueces;
On ne vent pas la chair au pois,
Maix les grans pieces toutes crueces.

15. Faucons, autours, éperviers,
Et bien d'autres oiseaux de proie
Se trouvent souvent près de Saint-Livier,
En face du portail, là où l'on prie
La Vierge qui ramène tout à bien.
Vers Saint-Gorgon est un vivier
Tel qu'il n'y en a pas jusqu'en Savoie.

16. Il n'y a chose si rare
Qui soit nécessaire aux besoins d'un homme,
Sans faire de voyage ailleurs,
Qui ne se trouve en la cité.
Pour donner du crédit à une chose,
Chacun dit par expérience :
« C'est de Metz ! » et c'est la pure vérité.

17. Qui veut avoir perdrix, faisans,
Chapons, oiseaux de rivière,
Lièvres nouveaux que les paysans
Prennent, qui en savent la manière,
Qu'il s'en aille en chercher droit à Port-Saillis.
Là il trouvera ce qui lui plaît,
Ou bien sur la place encore mieux fournie.

18. Poivre, safran, matières vendues au poids,
On s'en va criant par les rues ;
Ails et oignons, fèves et pois,
Persils, poireaux et laitues,
Echalotes belles et drues.
On ne vend pas la viande au poids,
Mais les grandes pièces toutes crues.

19. S'aulcuns porte denrée estrainge
A Metz on l'ait tost achetée;
S'argent ne veult, on li eschainge
A drep on a aultre denrée,
A bleid, a vin, a chair sallée;
S'il veult florin, on vait a Chainge,
On gros tournois, s'il li agrée.

20. Li mercheant d'estrainge terre
A Mets ne sont point amaiet;
On ne lor fait noise ne guerre,
De lor avoir sont bien paiet;
Il ne seront ja desniet;
Lor paiement quant le vont querre
Lor deniers sont bien assaiet.

21. On lor doit bien, maix rien ne doient
Auz deforeins; c'est lor usaiges:
Et savés vous comment il croient?
C'est par escrips on sus bons gaiges
D'argent, d'or fin on d'heritaiges,
On aultrement ne proteroient;
Il me samble chescuns est saiges.

22. Encor ait une aultre maniere
C'on prest a Mets bien de l'argent
A ung seigneur qui en waigiere
Ait mis ses biens, luy et sa gent;
Et quant deffault de paiement,
Se l'oste vait a sa waigiere
Faire le peult sans errement.

19. Si quelqu'un apporte des denrées étrangères
A Metz, elles sont vite achetées;
S'il ne veut pas d'argent, on les lui échange
Contre du drap ou d'autres objets,
Du blé, du vin, de la chair salée.
Qu'il aille Place du Change, s'il veut des florins,
Ou bien des gros tournois, s'ils lui plaisent mieux.

20. Les marchands des pays étrangers
A Metz ne sont pas tourmentés,
On ne leur cherche querelle ni guerre,
Ils sont bien payés de ce qui leur est dû.
Leur créance n'est jamais déniée,
Quand ils en vont chercher le paiement:
Il leur est fait en monnaie de bon aloi.

21. On doit bien aux Messins, mais eux ne doi-
A ceux du dehors. C'est là leur usage. [vent rien
Or, savez-vous comment ils prêtent?
C'est par des écrits en règle ou sur de bons gages
Consistant en argent, or fin ou héritages:
Autrement, ils ne prêteraient pas;
Et il me semble qu'en cela ils sont sages.

22. Il y a encore une autre manière,
Pour les Messins, de prêter sûrement leur argent
A un seigneur: c'est qu'il donne hypothèque
Sur ses biens, lui et sa famille.
Et, à défaut du paiement,
Si le prêteur s'empare du gage,
Il peut le faire sans excéder son droit.

23. Par samblant sont trop debonnaire
Cil qui a Mets vuellent avoir
Argent, or fin on penne vaire,
Chevaulz et dreps on aultre avoir;
Maix quant on veult l'ergent ravoir
Adoncques, sont trop deputaire;
Se ne lour mant pas de savoir.

24. Se Mets penit sus ses dettours
On ne la doit pour ceu blamer;
S'elle punit ses malfaitours
De se la doit chescuns amer.
On debveroit oultre la mer
Querre par boix et par detours
Ceaulx qu'on oyt larrons clamer.

25. Que vous diroie je briefment?
Tout le paiis fait Mets trembler :
Nulz ne li oze encombrement
Ne mal faire ne rien embler;
Nul hons ne porroit assembler
Tant de gens en son tenement
Qu'a ciaulx de Mets puist rien sembler.

26. Bien ont esteit apparilliet
De vangier lor lais et lor honte;
Oncques ne furent traveilliet
De guerrier n'a duc n'a conte
Et de venir a lor semonte.
Cil des villes errent moult liés,
Car les malvais Mets tous sormonte.

23. Ils se donnent l'air d'être les meilleures gens
Ceux qui veulent avoir à Metz [du monde
Argent, or fin, riches fourrures,
Chevaux, draperies ou autres biens;
Mais lorsqu'en retour on veut avoir l'argent,
C'est alors qu'on les voit faire mauvaise mine.
Ceci n'est point un mensonge, en vérité!

24. Si Metz fait des saisies sur ses débiteurs,
On ne doit pas l'en blâmer;
Si elle punit ses malfaiteurs,
Chacun doit lui en savoir gré.
On devrait par-delà les mers
Chercher à travers bois et chemins détournés
Ceux qui ont été déclarés voleurs.

25. Que vous dirai-je en un mot?
Metz fait trembler tout le pays,
Mais nul n'ose lui causer préjudice
Ni tenter de lui faire du tort;
Car aucun homme ne pourrait réunir
Assez de gens d'armes sous son commandement
Pour égaler la puissance de ceux de Metz.

26. Ils ont toujours été tout prêts
A venger les injures et les affronts.
Jamais ils n'ont été embarrassés
De faire la guerre à duc et à comte
Et de répondre à leurs provocations.
Ceux de son territoire ont toujours été joyeux,
Car Metz sait surmonter tous les méchants.

27. Et c'il avient par aventure
Qu'a ciaulz de Mets aulcuns meffaice,
On li mande selon droiture
Que le meffait tantost deffaice;
S'il ne le fait on le deschaisse,
On li fait honte et grand laidure :
Drois est mal ait qui le pourchaisse.

28. Cil de Mets ont une maniere
Qui est moult belle et convenable,
Qu'il ne boutent feu ne fumiere
Ne en maison ne en estauble;
Certe cilz sont sers au diauble
Qui ardent foin et tout litiere
Qu'encor seroient profitable.

29. Ils abatent bien les ataiches
Des maisons et puis les mureilles
A lor martialz et a lor haices,
Lor chiet le tilz comment qu'il aille;
Il ne laissent rien de menjaille,
Berbis ne pors ne beuf ne vaiche,
N'aultre chose que denier vaille.

30. Sur lour dettours quant il penissent
Encor ont il un aultre usaige,
Si com lor lettres le devisent,
Qu'il ne feront nulz jours rendaige;
On lor doit rendre lor domaiges,
Lor paiement quant n'acomplissent :
Dont ne font il nes point d'outraige.

27. Et s'il arrive par aventure
Que quelqu'un fasse du tort à ceux de Metz,
On lui demande, selon le droit,
Qu'il répare sans délai le mal qu'il a fait.
S'il s'y refuse, on le pourchasse,
On lui fait honte et grand affront.
Un juste châtiment atteint qui s'y expose.

28. Ceux de Metz tiennent une conduite
Qui est très-belle et convenable;
Ils n'allument jamais d'incendie
Ni en maisons ni en étables.
Certes, ce sont des serviteurs du diable
Ceux qui brûlent foin et litière
Qui pourraient encore être mis à profit.

29. Les Messins abattent bien les étais
Des maisons, et puis les murailles
A coups de marteaux et de haches.
Alors le toit tombe d'un côté ou de l'autre.
Ils ne laissent aucune victuaille,
Ni brebis ni porc, ni bœuf ni vache,
Ni autre chose qui vaille un denier.

30. Quand ils poursuivent leurs débiteurs,
Ils ont encore un autre usage,
Ainsi que leurs statuts le marquent :
C'est de ne jamais faire de restitution.
On leur doit un dédommagement
Pour ne pas accomplir son paiement.
Ils ne commettent donc pas d'injustice.

31. Quant meneir Mets doit le bancent
On fait la nuyt Meute sonner,
Lou main en vont millier et cent.
Se cil de fors ne veult donner
C. solz, sens riens a pardonner,
Meulz li varroit per sainct Vincent
Trestous ces biens abandonner.

32. Li deforiens fait demourer
Pour C. solz Mets et le bernaige,
Qu'il ne porroit maix restorer
Ne la perde ne le dopmaige!
Pour droit faire met foy en gaige,
Puis ne cesse de labourer
Tant qu'ait deffait don tout l'outraige.

33. Et c'il ne vient on mes n'envoie,
On le vait veoir en tel manierre
C'on ne li lait geline n'oie,
Bestes, villes ne grainge entierre;
S'il ait molin sus la riviere
On sus estant, on li pessoie
Sens jamaix rien remettre ariere.

34. Tous li Communs et li Paraige
Sont bien tenant d'ancienneteit
Qu'il ne rendent point de dopmaige
Quant bancens ist de la citeit.
Dont est bien folz en veriteit
Et bien li muelt de grant oultraige
Qui fait a Mets adversiteit.

31. Quand Metz doit mettre en branle le ban,
On fait la nuit sonner la Mutte;
Le matin sortent des centaines d'hommes :
Si le débiteur étranger ne veut donner
Cent sols, sans en rien rabattre,
Mieux lui vaudrait, par saint Vincent!
Faire l'abandon de tous ses biens.

32. L'étranger fait mettre en mouvement,
Pour cent sols, Metz et son baronnage,
Et on ne pourrait pas lui faire payer
Ni la perte ni le dommage?
Pour faire valoir son droit, Metz engage sa foi ;
Et puis elle ne cesse d'agir
Tant que le tort n'est pas entièrement réparé.

33. Et s'il ne vient ou n'envoie messager,
On va le visiter de telle manière
Qu'on ne lui laisse poule ni oie,
Bête, ferme ni grange entière.
S'il a moulin sur la rivière
Ou sur étangs, on le lui met en pièces,
Sans jamais rien épargner.

34. Tout le Commun et les Paraiges
Sont bien d'accord, de tout temps,
Pour ne rien rendre du dommage,
Quand la Cité a fait sa sortie;
Aussi est-ce être fou, en vérité,
Et s'exposer à recevoir de grands outrages,
Que de commettre une injustice envers Metz!

35. Et quant avient qu'aulcuns foreins
Ung de Mets prent et si l'ammoinne
Devers Ausais on devers Reins
Et se li fait souffrir grant poinne,
Pour niant c'est il mis en assoinne :
Qu'estre ne puet nulz de Mets reins
D'argent ne d'or, de vin, d'awainne.

36. Se cilz de Mets certains estoient
Que se reubeit nulz de lor ville,
Ses hosteilz li abaiteroient
Et metteroient en tel pille
N'y remendroit une cheville;
Jay garentir ne l'en porroient
Ne Paraige ne filz ne fille.

37. En tel maniere et en tel guise
Ont cilz de Mets tousjours esteit :
C'oncques osteir de leur franchise
Ne pot avoir nulz poesteit.
Mainz deniers ont certe presteit
C'oncques n'en fut usure prise
Ne en yver ne en esteit.

38. Mets ont amée conte et roy,
Duc et prince et aultre baron,
C'oncques ne li firent desroy
La montance d'ung esperon;
Mais desormaix vous conterons
D'une assemblée et d'ung conroy
C'ont faite entr'aulx IIII laron.

35. Et quand il arrive qu'un étranger
Prend un Messin et l'emmène
Vers l'Alsace ou vers Reims,
Et qu'il lui fait souffrir grande peine,
Sans profit il s'est mis dans cette affaire;
Car nul de Metz ne peut être racheté
Ni pour argent, ni pour or, vin ou avoine.

36. Si ceux de Metz étaient informés
Que quelqu'un de leur terre fût un voleur,
Ils lui abattraient ses maisons
Et les mettraient à tel pillage
Qu'il n'y resterait une cheville;
Et nul ne pourrait l'en garantir,
Ni Paraige, ni fils, ni fille.

37. Telle est la manière et la méthode
Que ceux de Metz ont toujours suivie.
Les priver de leurs franchises jamais
Ne fut au pouvoir de personne.
Ils ont certes prêté bien de l'argent,
Mais jamais ils n'ont pratiqué l'usure,
Ni en hiver ni en été.

38. Ont aimé Metz comtes et rois,
Ducs et princes et autres barons,
Qui jamais ne lui firent de tort
Pour la valeur d'un éperon.
Mais désormais nous allons vous conter
Une assemblée et une entreprise
Qu'ont faites entre eux quatre larrons.

II.

39. L'an mil IIIc et XXIIII
Puis que consuis fut Jhesucris,
A ceaulx de Mets volrent combaitre,
Si com tesmongne cil escrips,
IIII seigneurs que par lor cris
Maintes maisons firent abaitre,
Car lor maistre estoit Entecris.

40. Li seigneurs sont de ceste guerre :
Trieve, Preney, Baire et Behaigne.
Cil qui le ciel fit et la terre
De son propos chescuin refraigne !
Il les faucist et lor compaigne
Per le paiis pain aller querre,
Se Mets ne fut et sa champaigne.

41. Il ont la guerre commencie
Pour ceu qu'il doient grant avoir
Et qu'il veullent la signorie
Entre eulx IIII de Mets avoir ;
Einsy robeir veullent l'avoir
On il n'ont part, per lor envie :
Ce ne lor meult pas de sçavoir.

LA LIGUE DES QUATRE ROIS.

39. L'an mil trois cent vingt-quatre
Depuis que Jésus-Christ fut conçu,
On vit s'armer contre Metz
(Ainsi que le témoigne cet écrit),
Quatre seigneurs dont le cri de guerre
Causa la ruine de maintes maisons,
Car leur maître était l'Antechrist.

40. Les chefs de cette guerre sont
Trèves, Prény, Bar et Bohême.
Que celui qui fit le ciel et la terre
Réprime les mauvais desseins de chacun!
Il leur eût fallu, eux et leur compagnie,
Par le pays aller quérir leur pain,
Si Metz n'eût été là avec sa campagne.

41. Ils ont commencé la guerre
Parce qu'ils doivent de grandes sommes
Et qu'ils veulent que la seigneurie
De Metz soit partagée entre eux quatre.
Ainsi veulent-ils voler l'avoir
Auquel ils n'ont aucun droit, par envie.
Ils le savent bien, mais peu leur importe.

42. Chescuin estoit de ceu certain
Que s'il faisoit son assemblée
Sans les aultres, jay les citains
Ne greveroit une denrée;
Or ont tel chose pourparlée
C'ung ost feront dont chavetains
Serait li roy cui güerre agrée.

43. Qu'il asserront la bonne ville
Entre eulx IIII font acordance.
Droit a signour de Thionville
Li IIII ont fait une alliance;
Que se nulz d'ialz fait repantence
Qu'il paieroit livres x mille;
S'en font lettres pour remenbrence.

44. Helais! pourquoy font alliance
Sus ceulx de Mets? Rien ne lor doient,
Et s'ont heü mainte finance
De noz citains qui lor prestoient
En tous besoins les secorroient
De bleid, de vin, d'argent a crance
Et de quanque mestier avoient.

45. D'orguel, d'envie les ait pris
Li anemis et tous lieis;
Chescuns en doit estre repris
Et en tous lieus contraliez.
Jhesus, qui c'est humiliez
Pour nous saulver, nous dont le pris
Et refraigne les aliez.

42. Chacun était bien assuré
Que si seul il faisait son assemblée
Sans les autres, les citains
N'en seraient pas grevés de la valeur d'un denier.
Or, ils se sont concertés ensemble
Pour lever une armée dont le capitaine
Sera le roi, à qui cette guerre sourit.

43. Pour assaillir la bonne ville
Entre eux quatre ils font un accord.
Entre les mains du seigneur de Thionville,
Les quatre contractent alliance;
Si l'un d'eux en a repentance,
Il paiera dix mille livres.
Ils font un traité pour s'y engager.

44. Hélas! pourquoi font-ils alliance
Contre ceux de Metz? Ceux-ci ne leur doivent rien,
Ce sont eux qui ont reçu de grandes sommes
De nos citains, qui les leur ont prêtées,
Les secourant dans toutes leurs nécessités,
Leur fournissant le blé, le vin, l'argent à créance,
En un mot, tout ce dont ils avaient besoin.

45. Mais d'orgueil et d'envie les a tentés
Le diable et les a tous liés;
Chacun d'eux en doit être repris
Et blâmé en tout lieu.
Que Jésus-Christ, qui s'est humilié
Pour nous sauver, nous donne la victoire,
Et mette un frein aux projets des alliés!

46. De cest fait fut li plais tenus
Le jour devant qu'il fut la feste
Saint Burthemeu, droit a Remus;
La firent il chanter ung preste,
Si comme on dit et bien polt estre,
Puis jurerent tuit sus *Corpus*
Qu'a Mets feront deul et tempeste.

47. De lai parteirent privement,
Se vait chescuin a son affaire.
Ung jour mettent certainnement
Qu'a ceulx de Mets vorront malfaire;
Lors font partout prevost et maire
Cuire don pain apertement,
Qu'il ne l'ozent aultrement faire.

III.

48. A ceulx de Mets vint la novelle
Qu'il avoient IIII anemis;
Sachiés c'onques ne lor fut belle,
Qu'il les tenoient pour amys;
Maintenant ont lor mes tramis,
Pour enquerre ceste quarelle
Et il se sont au chemis mis.

46. L'assemblée où cela fut conclu eut lieu
Le jour avant la fête
De saint Barthélemy, à Remich.
Là ils firent chanter la messe par un prêtre,
Comme on l'a dit, et cela put bien être,
Puis ils jurèrent tous sur le corps du Christ
De faire à Metz deuil et tempête.

47. De là ils partirent séparément;
Chacun s'en va se préparer,
Après avoir fixé formellement le jour
Où ils feront la guerre à ceux de Metz.
Alors leurs prévôts et maires font partout
Cuire du pain ouvertement,
Car ils n'oseraient s'y refuser.

PRÉPARATIFS.

48. A ceux de Metz vint la nouvelle
Qu'ils avaient quatre ennemis.
Sachez qu'elle ne leur fut pas agréable,
Car ils les tenaient pour amis.
Aussitôt ils ont envoyé des messagers,
Pour s'enquérir des causes de cette querelle :
Et ils se sont mis en chemin.

49. Tant ont alleit li messaigier
Qu'il ont trouveit ceulx qu'i querroient;
Lor messaige font sens targier,
La responce sçavoir vouloient;
Il demandent s'a Mets vendroient,
Et il respondent sans dongier
Que s'il y vont bien le sauroient.

50. La responce fut moult obscure
Qu'a messaigiers ont racontée;
Lors ait chescuin mise sa cure
De raparier a sa contrée.
Telle raponce ont raportée
Sans escrips et par escripture
Qu'encor n'estoit Mets deffiée.

51. Cilz de Mets tinrent vraiement
Lor parolles a gaberie,
Qu'il ne cuidoient nullement
C'on lor deüst faire envaiie;
Maix li signour, plain de bodie,
Avoient jai cuvertement
Préparé lor chevallerie.

52. Ceulx de Mets firent jornier
Par III foys la gent adversaire
Pour ceu ques puissent detrier
Et qu'il ne sceussent leur affaire.
Il furent près de tous drois faire
En toutes cours sans deslaier;
Maix jamaix ce ne lour pout plaire.

49. Tant sont allés les messagers
Qu'ils ont trouvé ceux qu'ils cherchaient.
Ils s'acquittent de leur message sans tarder
Et voudraient avoir une réponse positive;
Ils leur demandent s'ils viendront à Metz.
Mais eux répondent sans retard :
Que s'ils y vont, on le verra bien.

50. La réponse était bien obscure
Qu'ils ont faite aux messagers.
Alors chacun s'empresse
De se retirer dans son pays.
Cette réponse est rapportée
Que ni verbalement ni par écrit
Metz n'était encore défiée.

51. Ceux de Metz tinrent vraiment
De telles paroles pour plaisanteries.
Ils ne croyaient aucunement
Qu'on dût venir les envahir;
Mais les seigneurs, pleins de malice,
Avaient déjà à couvert
Convoqué leur chevalerie.

52. Ceux de Metz firent assigner
Par trois fois leurs adversaires,
Afin de pouvoir se disculper;
D'ailleurs ils ignoraient les causes de la guerre.
Ils étaient prêts à donner juste satisfaction
Par-devant toute cour sans délai :
Mais jamais ces propositions ne furent accueillies.

53. Li roy leur dit une jornée :
« Vous avés fait un estandart
« Dont j'ay ouy la renommée,
« Qui ne doubte lance ne dart;
« Je vous dit bien de moie part,
« Se l'amenés a l'asamblée,
« J'auray des buefz la meilleur part. »

54. Lors respondit ung des bourjois
Qui de rien ne fut esmaiés :
« Or entendés, biaulx sire roy,
« Cil de Mets ont les buefz paiés,
« Et li bouchier ont assaiés
« Lors grans coutelz; si en aurois :
« C'est bien rason vous en aiés. »

55. Lors reparent cil de la ville
De Mets qui ont aparceü
Par lor baret et par lor guille
Qu'estre porroient deceü;
De bons sergens sont proveü
Qui ne les prinsent une estrille,
Car d'armes sont bien congneü.

56. Adonc des terres enhaner
Ung chescuin homs forment se poinne,
Et des bleiz baitre et de vaner
Li plussieurs sont en moult grant poinne.
Chescuns ses biens a Mets amoinne
Qu'il ne lait rien qu'en puist mener
Fors que foin et l'estrain d'awoinne.

53. Le roi leur dit à une journée :
« Vous avez fait faire un étendard
« Dont la renommée est venue jusqu'à moi,
« Et qui ne redoute ni lance ni dard.
« Or, je vous le dis bien, sur ma parole,
« Si vous l'amenez à la bataille, [nent. »
« J'aurai la meilleure part des bœufs qui le traî-

54. Alors un bourgeois répondit,
Sans se laisser émouvoir en rien :
« Or, entendons-nous, beau sire roi ;
« Ceux de Metz ont payé les bœufs,
« Et les bouchers qui les mènent ont aiguisé
« Leurs grands couteaux ; vous en aurez,
« Il est bien juste que vous en goûtiez. »

55. Alors se retirent ceux de la ville
De Metz, qui se sont bien vite aperçus
A leurs paroles décevantes et railleuses,
Qu'ils pourraient bien être déçus.
Ils se pourvoient de bons hommes d'armes
Qui ne prisent l'ennemi la valeur d'une étrille ;
Car ils sont bien connus pour leur vaillance.

56. Alors, pour faire semer les terres,
Chacun se donne autant de mal qu'il peut,
Et pour battre et vanner les blés
Personne ne ménage ses peines :
Chacun amène à Metz ses biens,
On ne laisse dehors rien de ce qui peut s'emmener,
Si ce n'est le foin et la paille d'avoine.

IV.

57. Entrant lor gent privéement
Li anemins ont ensamblée;
Après ont fait ung parlement
Comment seroit Mets deffiée,
Et li rois dit sans demourée :
« Je ferai mon deffiement
« C'on me doint Mets et la contrée.

58. « De part vous soient deffieit
« Qu'il sont felon et deputaire;
« Vous estes a moy eslieit,
« Vous ne poiés sans moy paix faire;
« Je lor serai de tant contraire
« Que jamaix jour ne seront liez
« Il m'ont trouveit trop debonnaire. »

59. Chescuin ait fait sa lettre escripre,
Si manderent lor deffience
Par grant courous et par grant ire.
Dient : « Mets ert en grant balance! »
Car par l'escul et par la lance
Ceulx de Mets mettront a martire;
Plus ne lor plait lor acointance.

LE DÉFI.

57. Tandis qu'isolément les hommes d'armes
Des ennemis se sont assemblés,
Les princes se réunissent pour décider
Comment Metz sera défiée,
Et le roi dit sans hésiter :
« J'exigerai dans mon défi
« Qu'on me donne Metz et son territoire.

58. « Que par vous les Messins soient défiés
« Comme parjures et rebelles :
« Vous êtes alliés avec moi,
« Vous ne pouvez sans moi faire la paix.
« Je leur serai tellement ennemi
« Que jamais plus ils n'auront de joie.
« Ils m'ont trouvé jusqu'ici trop débonnaire. »

59. Chacun d'eux a fait écrire sa lettre,
Ils formulèrent leur défi
Dans des termes pleins de courroux et de colère.
Ils disent : « Metz va être en grand péril,
« Car par l'écu et par la lance
« Nous y mettrons tout à ravage :
« Avec elle tout bon rapport est rompu. »

60. Li roy mandait en la maniere
Que vous m'avés oy conteir;
De Justemont lai ou il iere
Fist des lettres a Mets porter;
Tantost ait fait les feus bouter
Qu'encor n'estoit ses mes ariere :
Doit on honneur tel roy porter?

61. Nenil certes; il n'est pas roy;
Car il deüst XL jours
Estre tous coys, et ses conrois
Deüst avoir ausy sejour.
Cil qui conquerre veult honnour
Ne doit pas faire tel desroi
Qu'il en seroit blameis tous jours.

62. Le jour devant la Sainct Lambert
Qu'avesques fut jadis de Liege,
Li roy qui olt vestu l'aubert
Par devant Mets ait mis le siege.
Il ne prise Dieu ne la Vierge,
Il monstre bien comment il sert
Ceulx qui perdirent le hault siege.

63. Li cuens Hanri de Lucembourch
Resemble mal qui fut ces peires,
Car ceulx de Mets et ciaulx des bours
Aimoit ainsy com fut leur freires:
Au temps Regnault fut soldoiieres,
Qu'il poit souffrir poinne et labour;
Don going qu'il fit fut empereres.

60. Le roi formula son défi de la manière
Que vous me l'avez entendu conter;
De Justemont, où il était,
Il envoya ses lettres à Metz,
Et aussi vite il fit allumer les feux,
Avant même que son messager fût revenu.
Doit-on honorer un tel roi?

61. Non certes, ce n'est pas un roi,
Car il eût dû, pendant quarante jours,
Se tenir tranquille, et ses troupes
Eussent dû rester en repos.
Celui qui veut conquérir de l'honneur
Ne doit pas commettre de telles félonies,
Dont il mérite d'être blâmé à jamais.

62. Le jour avant la fête de saint Lambert,
Qui fut jadis évêque de Liége,
Le roi ayant revêtu son armure,
Devant Metz a mis le siége.
Il ne prise Dieu ni la Vierge;
Il montre bien comment il sert
Ceux qui perdirent leur place au ciel.

63. Au comte Henry de Luxembourg
Il ressemble mal, qui était son père,
Car ceux de Metz et du pays
Étaient aimés de lui comme des frères.
Au temps de Renauld, il fut à la solde de la cité;
Il ne s'épargna ni peine ni fatigue,
Et du gain qu'il fit devint empereur.

64. Li roy on lui ot Andowart
Qui envers Mets olt moult mespris :
Avoir deüst moult grant rouart
Ains c'un tel fait eüst empris :
En avoit honnour et pris
Des citains devant Dieulowart ;
De ceu s'ait il mal garde pris.

65. Droit se logerent a Mancourt ;
Quant il olrent l'iawe passée
La rivière pres de la court,
Qui moult lor plait et lor agrée,
Le feu boutent par la contrée
Qu'il n'y lassent grainge ne court
Qu'en feu ne soit tout embrassée.

66. De Mancourt s'en vinrent avant,
Si se logent a Malleroy ;
Et s'il ont fait ung mal devant
Encor font il plus grant desroi :
Par les vignes vont li charoi,
On s'en vat bien apercevant
Que se firent les gens le roy.

64. Le roi a avec lui Édouard,
Qui envers Metz se conduit bien mal :
Il eût dû y regarder à deux fois
Avant d'entreprendre un tel acte ;
Car il avait reçu honneur et prix
Des citains devant Dieulouard :
Il en a bien mal gardé le souvenir.

65. Les princes se logèrent à Mancourt ;
Quand ils eurent traversé
La rivière auprès du château,
Qui leur plaît et leur agrée beaucoup,
Ils mettent le feu dans la contrée
Et n'y laissent grange ni ferme
Qui ne soit entièrement livrée aux flammes.

66. De Mancourt ils s'avancèrent
Et se logèrent à Malroy,
Et s'ils ont fait du mal auparavant
Ils en font encore bien davantage ;
Leurs charrois passent au travers des vignes,
On s'aperçoit bien encore aujourd'hui
Quelle fut l'œuvre des gens du roi.

V.

67. Li roy ait fait a mont venir
Une neif qu'estoit baitillie;
Tant comme elle pot soustenir
De raisins l'a sa gent amplie;
Lors fait li roy celle navie
A Thionville revenir :
Se fut ung fait de roberie.

68. Hauteconcourt et Arcancey
Don feu furent trop mal gardées,
Et Malleroy et Allexey
De chief en chief sont embrasées;
Par le pays vont les fumées;
Roupegney, Xeules et Charley
Et Mons ausi en sont burlées.

69. De puis que Dieu nasquit de meire
Ne fut nulz feu si grant veheu,
Comme il fut lait, c'est chose cleire :
Il ardent tout, huge et hus.
Li paiis fuit mal porveüs;
Bien est raison cil le compere
Par cui tel plait est esmeüs.

LE SIÉGE. — BATAILLES, PILLAGES.

67. Le roi a fait remonter la rivière
A une nef qui était armée en guerre.
Autant qu'elle a pu en contenir,
Ses gens l'ont remplie de raisins;
Alors le roi commanda que ce bateau
Fût ramené à Thionville.
Ce fut un véritable exploit de pillard.

68. Hautconcourt et Argancy
Furent très-mal gardés du feu,
Et Malroy et Olgy
Furent embrasées de fond en comble :
Le pays se couvre de fumée,
Ruppigny, Chieulles et Charly
Et Montigny aussi sont brûlés.

69. Depuis que Dieu naquit de mère
On n'a jamais vu si grand feu
Ni si affreux ; c'est chose sûre.
Ils brûlent tout, meubles et portes,
Le pays fut bien mal traité.
Il est bien juste qu'il paye le dommage
Celui par qui un tel fléau fut déchaîné.

70. De buefz, de vaiches, de chevaulz
Firent il la grant roberie,
Per les montaignes, per les vaulz
Prennent touttes les bergiries,
Aussy font il les porcheries :
Ne porroit rendre Clerevaulz
Les dopmaiges ne les penies.

71. Sçavés qu'avint a cest mardi
Droit a l'oure c'on sonne nonne?
Li boutefeu com folz herdi
Lor terme passent et lour bonne :
Messire Jaicques esperonne
Qui les gaitoit dès le meidi,
V. en retint, ses enprisonne.

72. En l'ost en sont moult corrociés
Li roy, li cuens de l'aventure,
A ceulx de Mets ont envoiet
Qu'il venissent en la pasture :
Li roy moult bien les asseüre
Qu'il n'y seront jai detriet ;
Et il y vont grant aleüre.

73. La vint li cuens de Sallebruche
Qui veult ravoir tous les prisons.
Cil de Mets respondent en duche
Qu'il n'est pas temps, lieu ne saison.
Lors dist li cuens : « Or nous taisons ;
« Raler me veul, car on me huche ;
« Arse en sera mainte maison. »

70. De bœufs, de vaches, de chevaux
Ils firent là de grands pillages,
Par les montagnes, par les vallées
Ils prennent toutes les bergeries;
Ainsi font-ils des porcheries :
Clairvaux même ne saurait indemniser
De si grands dommages et pilleries.

71. Sachez ce qu'il advint ce mardi,
Juste à l'heure où l'on sonne none :
Les boute-feu, follement hardis,
Dépassant leur limite et leur borne,
Messire Jacques joue des éperons
(Qui les guettait depuis midi),
Il en prend cinq et les mène en prison.

72. Dans l'armée sont fort courroucés
Le roi et le comte de cette aventure,
Ils envoient des messagers à ceux de Metz
Pour se rendre sur les glacis.
Le roi leur garantit fort bien
Qu'ils seront bientôt de retour,
Et ils y vont à grande allure.

73. Là vint le comte de Sarrebruck,
Qui veut ravoir tous les prisonniers;
Ceux de Metz répondent en allemand
Qu'il n'en est pas lieu, temps ni saison;
Alors dit le comte : « C'est assez, taisons-nous.
« Je veux m'en aller, car on m'appelle :
« En seront brûlées maintes maisons. »

74. Ly cuens en l'ost est repairiez
Qui des prisons nulz ne ramainne.
Li roy le vit, s'en fut irié,
Et par samblent grant duel demainne,
Il voit moult bien qu'il li croit poinne
Quant de sa gent est empiriez :
Mal c'est gardez de ceste assoinne.

75. Les gens de Bair et de Behaigne
Trois jours tous plains la sejournerent,
Car l'archevesque et sa compaigne
Qu'en l'ost venoient attenderent ;
Quant sont venus lors chevalcherent
Plus près de Mets par la montaigne,
Droit a Grimont lai se logerent.

76. Lors fut l'assault grant a Vallieres
Et a Vantoul et a Maiey,
Il lor lancent et dars et pieres;
Pour si grant gent sont esmaieit,
Il lor viennent comme effraieit;
Fuir les font par les charrieres,
La en ont pris et maint plaieit

77. La fait chescuin du pix qu'il puet,
L'ung vait avant, l'aultre arriere;
Jay demander ne vous estuet
S'on paiis olt point de fumiere :
Il n'y lassent maison entiere;
Chescuin sceit bien que li roy veult
Que de maison faice on maixiere.

74. Le comte est de retour à l'armée;
Il ne ramène aucun des prisonniers;
Le roi le voit et s'en irrite
Et en manifeste un grand chagrin;
Il voit combien ce fut un malheur pour lui,
Que ses gens tombassent en un tel péril.
Il s'est mal gardé de ce mauvais pas.

75. Les gens de Bar et de Bohême
Trois jours pleins là se sont arrêtés,
Car l'archevêque et sa compagnie,
Qui viennent à l'armée, sont attendus.
Lorsqu'ils furent arrivés ils chevauchèrent
Plus près de Metz par la montagne,
Et vinrent se loger droit à Grimont.

76. Alors l'assaut fut grand à Vallières,
Et à Vantoux et à Méy.
Ils y lancèrent dards et pierres.
De cela bien des gens s'effraient,
Ils fuient devant eux comme éperdus;
Ils les font fuir par les charrières;
Là plusieurs sont pris et plusieurs blessés.

77. Là chacun fait le plus de mal qu'il peut;
L'un va devant, l'autre derrière;
Déjà il ne faut pas demander
Si au pays il n'y a pas d'incendies.
Ils ne laissent maison entière,
Chacun sait bien que le roi veut
Que de toute maison on fasse une masure.

78. D'ardoir le bourch Sainct Jullien
Li roy, li cuens moult se penoient;
Entre eaulz n'avoit point de moien;
A l'assaillir tuit s'acordoient,
Maix il doutent s'il assailloient
D'estre liez d'un mal lien
Des soldiours qui la estoient.

79. La estoit li sire de Biche
Qui moult avoit belle maignie;
Il jure Dieu et bien s'afiche
Qu'il ne ferait secours n'aiie
Se tantost n'est la porte ovrie.
Loweit l'en ont et poure et riche
Qu'il n'ait cure de cohardie.

80. Il ait parleit a haulte chiere :
« Allés moy tost la porte ouvrir!
« Ne vous traheis humais ariere.
« Prenés escus pour vous couvrir
« Quant ce vanrait a col feirir,
« Tenés vous tuit a ma baniere :
« Hui en ferons grant part morir. »

81. Quant li roys sot ceste parolle,
C'on lait l'assault s'a fait huchier;
Il dist : « Je doubte l'espingole,
« Le bour ne veul plus aprochier,
« Per ses vignes veul chevalchier,
« Crape pranrai on dure on mole
« Pour mon ventre mieulx alaichier. »

78. De brûler le faubourg de Saint-Julien
Le roi et le comte étaient bien en peine;
Entre eux ils n'en avaient pas le moyen;
Ils étaient bien d'accord pour l'assaillir,
Mais ils redoutaient, s'ils assaillaient,
D'être liés d'un mauvais lien
Par les soldoyeurs qui étaient là.

79. Là se trouvait le sire de Bitche,
Qui avait bien belle compagnie.
Il jure Dieu et bien proclame
Qu'il ne donnera secours ni aide
Si la porte n'est pas vite ouverte.
Tous l'ont loué, pauvres et riches,
De n'avoir souci de couardise.

80. Il a parlé, le visage haut et fier:
« Allez bien vite m'ouvrir la porte;
« Ne vous tenez pas en arrière,
« Prenez écus pour vous couvrir,
« Quand le moment viendra de férir un coup,
« Tenez-vons tous près de ma bannière.
« Nous en ferons mourir bon nombre. »

81. Quand le roi sut cette parole,
Il a fait crier l'ordre de cesser l'assaut,
Et dit: « Je redoute l'espingole,
« Je ne veux plus approcher du faubourg,
« Je veux chevaucher par ces vignes,
« J'y prendrai des grappes, dures ou molles,
« Pour mieux rafraîchir mes entrailles. »

82. Se poise moy quant n'assaillirent
Qu'esteit fussent bien recullez ;
Nostre sergent les attendirent
Tuit de combaitre apareilliez :
Certe il furent trestuit liez
Qu'auront assault quant entendirent,
Combien qu'il fussent traveilliez.

83. Nostre ennemys qui se logerent
Droit a Grimont le vanredi
L'assault ensi du tout lasserent,
Com je vous ai conteit et dit ;
Et quant se vint le sabmedi
Tuit li duchalz les assamblerent
Devant nonne droit a meidi.

84. Li duc vint la a grant bobance
Tout ausimant comme il fut roy ;
Chescuin avoit escus et lance
Et bon destrier fort et norrois ;
Dix banieres olt li conrois
Qui ait conduite la pitance
Et la vitaille des charrois.

85. Il avoient le feu boutei
Par les villes a lour venir,
Par le Salnois furent douteis,
Il n'y laissent beste a penir.
Plussieurs en vis lance tenir ;
Et escu joinct près du costel ;
De ceu me doit bien souvenir.

82. Je suis fâché qu'ils n'aient pas assailli ;
Ils auraient été bien reçus ;
Tous nos gens les attendaient
Bien préparés à combattre ;
Certes ils étaient tous réjouis
En apprenant qu'ils auraient un assaut,
Quoiqu'ils fussent déjà bien fatigués.

83. Nos ennemis qui se logèrent
Droit à Grimont le vendredi,
Laissèrent ainsi complétement l'assaut,
Ainsi que je vous l'ai dit et conté,
Et lorsque vint le samedi,
Tous les gens du duc les rejoignirent
Avant none, juste à midi.

84. Le duc vint en grande pompe,
Tout aussi bien que s'il fût roi.
Chacun avait écu et lance
Et bon destrier fort et vigoureux :
Dix bannières accompagnent le convoi,
Qui a amené les provisions
Et les victuailles de l'armée.

85. Ils avaient mis le feu
Aux villages sur leur chemin ;
Dans le Saulnois ils se firent redouter,
Ils n'y laissèrent pas une bête à saisir ;
J'en vis plusieurs la lance au poing,
Et l'écu serré sur le côté.
De cela me doit-il bien souvenir !

86. Bair et li cuens de Lucembourch
Et cil qu'estoit paistre de Trieve
Don duc veoir sont an labour;
En son estant chescuin se lieve,
De grey le font, rien ne lor grieve;
Grant noise font cor et tabour,
C'est merveille qu'aucuns ne crieve.

87. De lour destrier lai dessendirent;
Se s'en logeirent maintenant,
Lor pavillons, lour treis tendirent
Que moult sont bel et avenant.
Il n'en vont pas loing plait tenant,
Après mengier se despertirent
Jusquez au diemange venant.

88. Le diemange se ressamblirent
Pour acorder quel la feront;
A lour conseille il demandirent
Se plux enqui sejorneront,
Que lou matin s'en partiront;
A cest acord tuit s'acordirent
Et a Flerey droit en yront.

89. Les faits qu'il font et qu'il avint
Ne sa pourquoy plus vous scelaisse,
A Muzelle li roy s'en vint,
Cui qu'il fut bel ne cui desplaice;
Cilz d'Anvancourt qui mal porchaisse
Arier en l'ost plus ne revint,
Car il fut pris en une chasse.

86. Les comtes de Bar et de Luxembourg
Et celui qui était pasteur de Trèves
Sont en peine de voir le duc;
Sur ses pieds chacun se dresse;
Ils le font de bon gré et de grand cœur.
Cors et tambours mènent grand fracas;
C'est merveille qu'aucun n'en crève.

87. De leurs destriers là ils descendirent
Et prirent aussitôt leurs quartiers;
Ils dressèrent leurs tentes et leurs pavillons,
Qui étaient beaux et magnifiques.
Ils ne tinrent pas une longue assemblée;
Après dîner ils se séparèrent.
Jusqu'au dimanche suivant.

88. Ce dimanche ils se rassemblèrent
Pour se mettre d'accord sur leurs projets.
Dans le conseil ils se demandèrent
S'ils séjourneraient là plus longtemps,
Ou si dès le matin ils repartiraient.
A cet avis tous s'accordèrent,
De se diriger droit sur Fleury.

89. Ce qu'ils y firent, ce qui arriva,
Je ne sais pourquoi je vous le cacherais;
Le roi s'en vint près de Mazelle :
Mais que cela vous plaise ou déplaise,
Le seigneur d'Avoncourt, qui cherche le mal,
Ne revint plus à l'armée,
Car il fut pris dans une escarmouche.

90. Lai fut ocis Miles d'Assey
Et Henri pris de Ceriere ;
Cil ne furent oncques laissiez
De mal faire en mainte maniere
Ou par devant ou par darriere ;
Certes mains jours sont ja paisseis
Qu'estre deüssent en II bieres.

91. Des navrés, des mors et des pris
D'aultres y olt a grant foyson ;
Li Rongraves en olt le pris
Qu'il fist cest fait sen trayson.
En l'ost en sont en grant frisson,
Endowars ait grant duel empris,
Moult plaint Gillet qu'est en prison.

92. Le matin se sont delogiet,
Plus en Grimont n'ont demourei,
Il chevalchent trestuit rangieit,
Lou droit chamin vont a Florey.
Jamaix ne seront honorey,
Se lor samble, s'auront vengieit
Ceulx qui sont mort et demorey.

93. Tant ont allei sen point dessendre
Qu'a Florey sont venus sus Saille ;
Lor pavillons la ont fait tendre.
Tant en y olt se fuit merveille !
Et chescuin queus moult se travaille
Des mets haster qu'il n'ait qu'a tendre :
L'ung tient cuillier, l'aultre croaille.

90. Là fut occis Milon d'Acey
Et pris Henry de Serières.
Ils ne furent jamais lassés
De mal faire, de toutes manières
Et par tous les moyens possibles.
Certes bien des jours sont déjà passés
Qu'ils auraient dû être chacun en sa bière.

91. De blessés, de morts et de pris,
Il y en eut une foule d'autres;
Le Raugraf en eut le prix,
Car il s'est conduit avec loyauté.
En l'armée ils sont dans l'épouvante;
Édouard, saisi d'une grande tristesse,
Plaint beaucoup d'Avoncourt qui est en prison.

92. Le lendemain ils ont délogé,
Ils ne sont plus demeurés à Grimont.
Ils chevauchent tous en bon ordre
Et marchent droit vers Fleury.
Jamais plus ils n'auront d'honneur,
Leur semble-t-il, tant qu'ils n'auront vengé
Ceux qui sont morts et prisonniers.

93. Ils ont tant marché sans s'arrêter
Qu'ils sont venus à Fleury sur la Seille;
Là, ils ont fait tendre leurs pavillons;
Il y en avait tant que c'était merveille.
Chaque cuisinier s'occupe activement
A préparer les mets qu'il n'a qu'à leur passer,
Car l'un tient la cuiller et l'autre la fourchette.

94. Li feu fut grant par les cusines,
L'ung ait soffleit, l'aultre vanteit;
Haste de porc et de gelines
Y veïssiez a grant planteit;
Il ont chair a lor vollenteit,
Si en ont fait grant discipline :
Dieu lour anvoit male santeit!

95. Li feu si grant fuit a Maigney
Que tout en fut li ars obscurs;
On paiis n'ont rien espargney;
Il font cheoir grainges et murs,
La ne fut nul de Mets seürs.
S'il y eüst petit gaingniet
Q'il eschapait, se fut eürs.

96. Li roy mandait après mengier
A ung conseil tous les barrons,
Et il y vinrent sen dongier.
Lors dist li roy : « Quel la ferons?
« Dites comment nous passerons
« La riviere sen point plongier,
« Quant nous de ci deslogerons? »

97. Il s'acordent enthierement
Que il feront ung bon pont faire
Per ou pouront delivrement
L'yawe passeir nostre adversaire;
Faire le font prevost et maire;
Et il fut fait apertemant;
La passerent sen nul contraire.

94. Le feu fut grand par les cuisines;
L'un souffle, l'autre ventile;
Rôtis de porcs et de volailles
Vous auriez vu en grande abondance;
Ils avaient viande à volonté
Et ils en ont fait un grand abatis.
Que Dieu leur envoie mauvaise santé!

95. Le feu fut si grand à Magny
Que l'air fut tout obscurci par la fumée.
Dans le pays, ils n'ont rien épargné,
Ils font tomber granges et murs;
Pour nul sujet de Metz il n'y a de sûreté;
S'il y eut la moindre petite masure
Qui échappât, ce fut grande chance.

96. Le roi manda, après dîner,
A un conseil tous ses barons,
Et ils y vinrent sans tarder.
Lors dit le roi : « Qu'allons-nous faire?
« Dites comment nous passerons
« La rivière, sans y faire un plongeon,
« Quand nous délogerons d'ici?»

97. Ils s'accordèrent parfaitement
A faire construire un bon pont,
Par où pourront en toute sûreté
Passer l'eau nos ennemis.
Prévôts et maires le font exécuter,
Et il fut fait ouvertement;
Ils y passèrent sans aucun obstacle.

VI.

98. Entrant ont fait les bours veudier
De Sainct Arnoult, de St. Clement,
Cilz de Mets que par lour cuidier
Pencent avoir l'assault briefment ;
Lai olt grant ensonniement ;
L'ung n'olt cure de l'aultre aidier ;
Lai corrent cheir apessement.

99. Devant la porte Serpenoise
Font abaitre murs et maisons
Qu'il pensoient en avoir noise;
Maix n'estoit pas encor saisons.
Ung petit fait si nous taisons,
Je me doubte qu'il ne vous poise,
Sel vous dirai qu'il est raisons.

100. Ci nous raconte nostre livre
Qui est escript par double range
Qu'adonc gaignait LX livres
Jehan c'on dit de Wermerange;
Il olt le prou et les lowanges,
Sans colz ferir en fut delivre ;
L'abbes paiet tous ces coustanges.

L'ENNEMI S'APPROCHE. — EXPLOITS DES NEFS MESSINES.

98. Cependant on fait vider les bourgs
De Saint-Arnould et de Saint-Clément;
Car ceux de Metz, dans leur croyance,
S'attendent à un assaut immédiat.
Mais il s'y rencontre de grands embarras;
L'un ne se soucie pas d'aider l'autre;
On voit courir les chars en grand nombre.

99. Devant la porte Serpenoise
Ils font abattre murs et maisons
Qu'ils pensaient devoir leur être nuisibles;
Mais ce n'était pas encore la saison.
Ici je passe quelques petits faits,
Je crains que cela vous fatigue,
Je vous en dis là la raison.

100. Ici nous raconte notre livre,
Qui est écrit sur deux colonnes,
Qu'alors gagna soixante livres
Jehan qu'on appelle de Volmerange.
Il eut le profit et la louange,
Sans coup férir il fut délivré;
L'abbé paya toute sa rançon.

101. Et quant III jours ont sejournez
Nostre ennemin, pour le passaige
De lour armes, sont atourneis ;
Si se sont mis en lor voiaiges,
Par le pont passent le rivaige,
Droit ver Molin se sont torneit ;
Lai firent il moult grant dompmaige.

102. Quant sont venus devant Molin,
Si s'en logent tout de novel.
Je croy leur dieu est Apolin
Qui les conduit a teil revel :
Il n'y laissent vaiche ne veil,
Robes, toille, chanve ne lin,
Ne cheval blanc, noir ne favel.

103. Cil don Vault sont moult entepris
Qu'il pensoient leur biens rescoure :
Par desoubz sont de l'ost soupris,
Et des contalz sont par dezoure.
Il est bien folz qui lai demoure,
Qu'il yert navrez on mort on pris,
Desconfis yert en petit d'oure.

104. Cil de l'ost ont tant enchauciet
Que cilz don Vault ont maintes plaies;
Fuiant s'en vont tuit corrouciet,
Des mors laissent selong les haies.
Voullés oyr raisons bien vrayes?
Cil qu'en viennent sont deschauciet,
Il n'ont maicques chemise on braies.

101 Et quand trois jours ont séjourné.
Nos ennemis, pour le passage
De leurs gens, ils ont donné leurs ordres,
Et se sont mis en chemin;
Ils traversent la Moselle par le pont
Et se dirigent droit sur Moulins.
Là ils firent bien grand dommage.

102. Quand ils furent venus devant Moulins,
Ils établirent de nouveaux quartiers.
Je crois qu'Apollin est leur dieu,
Pour leur inspirer de telles violences!
Ils ne laissent vache ni veau,
Robes, toiles, chanvre ni lin,
Ni cheval blanc, noir ou bai.

103. Ceux du Val sont bien entrepris,
Eux qui pensaient sauver leur bien:
Ils sont en aval surpris par l'armée
Et par les gens du comté en amont;
Il est bien fou qui là demeure :
Il sera blessé, mort ou pris,
Il sera déconfit en peu d'heures.

104. Ceux de l'armée les ont tant poursuivis
Que les gens du Val ont maintes plaies:
Ils s'enfuient, s'en vont tous éperdus,
Laissant des morts le long des haies.
Voulez-vous savoir les détails bien vrais?
Ceux qui en échappent sont déchaussés,
Ils n'ont plus que leur chemise ou leurs braies.

105. Dès que l'ost vint près de Charley
Fist adès bruit et main et nuyt.
De sou n'avoie encor parlei,
Se je l'ai dit ne vous anuyt.
Et savés vous qui les conduit ?
Se fait Jehan qu'est de Marley,
Qu'en mal faire moult se desduit.

106. Cilz Jehan fist moult de meschief,
Si comme on dit, parmy le Vaulz :
Le feu boute de chief en chief,
Il vait courant tout contrevaulz;
Il chevalchoit ung tel chevaul
Qui blans avoit et doz et chief,
Moult poit souffrir poinne et travaul.

107. Moult se poinne des villes airdre
D'ambedeux pars de la riviere;
Dès Airey en jusques Sainct Laidre
Ne veyssiés fors que fumiere.
Cil de l'ost ont une maniere :
Quant il treuvent hanep de maidre
Il n'ont cure don mettre ariere.

108. Le londemain ont chevalchiez
Vers le gibet en Genetrois,
Les XIII ont en hault huchiez
Plux d'une foys, de II de III.
De ceulx de Mets font lor gabois;
Le gibet ont jus trabuchiez,
Li lairon gisent per l'erbois.

105. Dès que l'armée vint près de Charly,
Elle y fit grand fracas jour et nuit;
De cela je n'avais encore parlé,
Si je l'ai fait, que cela ne vous ennuie pas.
Et savez-vous qui conduit l'armée?
C'est Jehan, qui est de Marly :
Il n'a de joie qu'à faire le mal.

106. Ce Jehan fit bien des maux,
Dit-on, à travers le Val :
Il y porte le feu d'un bout à l'autre;
Il va courant de toutes parts.
Il était monté sur un cheval
Qui avait le dos et la tête blancs.
Il sait supporter fatigue et grand travail.

107. Il se peine fort pour brûler les villages
Sur les deux rives de la Moselle :
Depuis Arry jusqu'à Saint-Ladre,
Vous n'auriez rien vu que fumées.
Ceux de l'armée ont une habitude;
Quand ils trouvent un hanap de madre,
Ils ont soin de ne pas le laisser.

108. Le lendemain, ils ont chevauché
Vers le gibet en Genestroit :
Ils ont en haut appelé les Treize,
Par plus d'une, deux et trois fois.
De ceux de Metz ils font des moqueries,
Ils ont jeté le gibet par terre;
Les corps des larrons gisent sur l'herbe.

109. Dieu leur anvoise malestrainne!
Jai nous tesmoingne l'Escripture
C'un chescuin jour de la sepmainne
Puet on et doit lairons destrure.
Abatu l'ont pour la ferrure,
Il n'y laissent crochet ne chainne;
Certe se fut trop grant laidure.

110. Messire Hanry de Fenestrange
Fut adonc pris et retenus;
Maix ne fist pas trop granz coustanges
En la citeit quant fut venus,
Car en tel point c'est maintenus
Par paroles et par losanges
C'oncques en fer ne fuit tenus.

111. Rotigiez fut de x^{m} livres
Jusques un jour et sus sa crance;
Et il ne fut ne folz ne yvres
Pour pourchasser sa delivrance:
Aus soldiours fit demonstrance
Comment porroit estre delivre
S'entre aulx faisoient aliance.

112. Li soldiour firent partie
Pour monsignour Hanri a Mets;
Entre aulx ont fait une ahaitie
Que, c'il n'estoit quitte clamés,
Plux ne seroient nulz d'ialz armés.
Il fut quitte par tel maistrie,
La vit on bien qu'il fut ameis.

109. Dieu leur envoie male étrenne!
L'Écriture ne nous témoigne-t-elle pas
Que chaque jour de la semaine
L'on peut et doit détruire les larrons ?
Ils ont abattu le gibet pour en prendre la ferrure,
Ils n'y laissent crochet ni chaîne;
Certes, ce fut une trop grande indignité!

110. Messire Henry de Fenestrange
Fut alors pris et retenu,
Mais il ne lui en coûta pas trop
D'être amené dans la cité :
Car il obtint de tels avantages,
Grâce à ses paroles et à ses intrigues,
Qu'il ne fut pas tenu dans les fers.

111. Il fut rançonné à dix mille livres
Jusqu'à un jour donné et sur sa parole;
Et il ne fut ni fou ni ivre,
Pour recouvrer sa liberté:
Il démontra aux soldoyeurs
Comment il pourrait être délivré
Si avec lui ils formaient une entente.

112. Les soldoyeurs se mirent du parti
De messire Henry à Metz;
Entre eux ils firent un engagement
Portant que, s'il n'était proclamé libre,
Aucun d'eux ne prendrait plus les armes.
Il fut quitte, grâce à cette industrie.
Là vit-on bien qu'il avait des amis.

113. Ains qu'il partist parfoy jurreit
Et par les sains de saincte Eglisse
Qu'i jamaix jour Mets ne nuireit
Pour la raison de celle prise :
Tant ait pues fait que poc le prise,
Ses serment bien petit dureit;
Après orez en quelle guise.

114. Laissier vous veul celle parolle,
Dirai vous des neiz batillies.
Il ont esté a bonne escolle
Cilz qui les ont aparilliez;
De sageittez les ont garnies,
D'aubelestre, d'une espingole,
D'escus, d'espées bien forbies.

115. Quant les neis sont bien atorneies,
Si entrent ens gens de bernaige;
Tout droit vers l'ost les ont meneie
Cil qui bien scevent le rivaige;
La feront il moult grant damaige,
Quant près de l'ost seront ancreies :
N'apagneront signour ne paige.

116. L'ung prent ferrey et l'aultre trait
Auz rains pour tost a mont nagier,
Les neis ne vont mie a trait.
Près de l'ost vont sens atargier
Pour ceulx de l'ost adamaigier;
Nostre espingole ait fait ung trait,
Se les ait fait tost delogier.

113. Avant de partir, il jura sur sa foi
Et sur les saints de la sainte Église
Que jamais il ne nuirait à la cité
A l'occasion de cette prise.
Il a tant fait depuis qu'il mérite peu d'estime;
Son serment dura bien peu.
Bientôt vous entendrez de quelle manière.

114. Je veux vous faire quitter ce sujet;
Je vous parlerai des nefs armées en guerre.
Ils ont été à bonne école
Ceux qui les ont appareillées :
De flèches ils les ont garnies,
D'arbalètes, d'une espingole,
D'écus, d'épées bien fourbies.

115. Quand les nefs sont bien équipées,
Alors y entrent les gens de vaillance;
Tout droit vers l'armée les ont menées
Ceux qui connaissent bien le rivage.
Là elles feront de bien grands dommages,
Quand en face de l'armée elles seront ancrées.
Elles n'épargneront ni seigneur ni page.

116. L'un prend un ferret, et l'autre tire
Sur les rames pour vite remonter le courant;
Les nefs ne sont pas tirées par des cordes.
Près de l'armée elles vont sans arrêter
Pour faire du dommage aux ennemis.
Notre espingole a tiré un coup
Qui les a fait bien vite déloger.

117. Trestout li ost moult se desloue
Des neis qui sont sus le gravier,
Chescuin les fuit si com l'aloue
Fuit le faicon on l'esprevier.
Foy que je doie sainct Levier,
Les neis gardeirent Waidrinoue;
Avoir n'y doient reprowier.

118. Pour l'apingole et l'aubelestre
Que cil des neis faisoient traire,
Près de l'iawe n'oisoient estre
Nostre ennemin, nostre adversaire.
On ne peult rien a neis meffaire,
Qu'il n'y avoit nulle fenestre;
Benois soit il qui les fist faire!

119. Ce fut Wilame de Wirey
Cui Dieu pardoingne ses meffais!
De sa mort sont plussieurs ireis,
Qu'esteit avoit a mains bons fais
En la conteit de Bair fut trait,
A Hamecourt dever Briey.
Ces esperil sont on ciel trais.

120. Il n'est huralz ne menestrès
Qui bien sceüst conter et dire,
Ne lais ne clerc tant soit lettreis
Qui racontaist le grant martire
Que cilz de l'ost par le Vaulz firent.
Les neis gaingnont II de lor treis
Quant de Molin se despertirent.

117. Chacun dans l'armée se plaint
De ces nefs qui sont sur la grève.
Chacun les fuit, ainsi que l'alouette
Fuit le faucon ou l'épervier.
Sur la foi que je dois à saint Livier!
Les nefs gardèrent Wadrineau;
On n'a rien à leur reprocher.

118. A cause de l'espingole et de l'arbalète,
Que ceux des nefs faisaient tirer,
Près de l'eau n'osaient se tenir
Nos ennemis et adversaires:
Ils ne pouvaient rien contre les nefs;
Car elles n'avaient nulle ouverture.
Béni soit celui qui les fit faire!

119. Ce fut Guillaume de Vry:
Que Dieu lui pardonne ses péchés!
De sa mort plusieurs sont peinés.
Après avoir été à maints beaux faits d'armes,
Dans le comté de Bar, il fut percé d'un trait,
A Homécourt, près de Briey:
Son âme a été appelée au ciel.

120. Il n'y a héraut ni ménestrel
Qui saurait bien conter et dire,
Ni laïc ni clerc, tant lettré soit-il,
Qui racontât le grand martyre
Que ceux de l'armée causèrent dans le Val;
Les nefs en percèrent deux de leurs traits
Quand ils partirent de Moulins.

121. Li ost ne fist plux de sejour ;
Trois jours s'estoit on Valz tenus.
Droit le diemange au point du jour
Devant les Pons si est venus,
Tous raingiés c'est lai maintenus;
N'olt tant en Ynde la majour
De jovanciaulx ne de chenus.

122. Li roy, li duc et li barrons
Des chevailliers lai adoubeirent ;
Quant chauciés sont li esperons
Les espées après cindeirent,
Les collées après donnerent,
Puis chevalchent tout environ ;
Maix poc d'onnour y conquasterent.

123. Entrant ont fait nostre citain
Pour eulx armer Meute sonner,
Puis demandent a chavetain
Comment se porront demener.
Cilz ques devoit tous ordonner
Lor respondist : « Soiés certain,
« Jai pietaille n'y quier mener.

124. « Je me doubte de la pietaille
« Que Mets ne messe en grant balance :
« Elle ne sceit rien de bataille,
« Ne de porter escu ne lance.
« Or en dites vostre samblance ;
« Soiés certain comment qu'il aille
« Je veul tenir vostre acordance. »

121. L'armée ne prolongea pas son séjour;
Trois jours elle s'était tenue au Val.
Le dimanche, dès le point du jour,
Elle est venue devant les Ponts;
Toute rangée en bataille, elle s'est là tenue;
Jamais il n'y eut dans Inde la Grande
Tant d'hommes, jouvenceaux ou chenus.

122. Le roi, le duc et les barons
Adoubèrent là des chevaliers.
Quand ils eurent chaussé leurs éperons,
Ils leur ceignirent ensuite l'épée,
Et ils leur donnèrent l'accolade.
Puis ils chevauchèrent dans tous les environs,
Mais ils y conquirent peu d'honneur.

123. Cependant nos citains ont fait,
Pour prendre les armes, sonner la Mutte;
Puis ils demandent aux capitaines
Comment ils comptent s'en tirer.
Celui qui doit les mettre en bataille
Leur répond : « Soyez-en certains,
« Je me soucie peu de faire sortir les gens de pied.

124. « Je me défie des gens de pied;
« Je crains qu'ils ne mettent Metz en péril :
« Ils ne savent rien de la guerre,
« Ni même porter écu ni lance;
« Or, dites-moi ce qui vous en semble;
« Soyez assurés qu'en toute circonstance
« Je veux marcher d'accord avec vous. »

125. Au conseil vont et ung et aultre;
L'ung dit avant, et l'aultre ariere.
Par la foy que doie sainct Autre
Il s'acordent en tel maniere
Que des portes n'ytrait baniere
Ne nulz qui ait lance sus faultre,
Qu'avoir pensoient mainte biere.

126. Cui qu'il fut bel ne cui fuit lait
De la ville point n'isseront.
On temps après, se Dieu leur lait,
Des ennemis se vengeront,
Et s'il ars ont il arderont,
Et c'il ont fait honte ne lait
D'autreteit jeu lor jueront.

127. Nostre ennemi l'iawe passerent
Tout endroit la porte Patart,
Droit a Molin le duc aleirent;
Don feu bouter, lor estoit tart.
Le feu bouteirent et li tis art;
Il entront ans, si an gitterent
Berbis et porcs pour Endowart.

128. Par les baires endemestier
Furent assez bien x ribault;
Avec eaulx fut ung don mestier
Les corvixiers qu'ont le cuer bault.
Les ennemins forment assault,
Il leur navreit maint grant destrier,
Et il sont mors, se Dieu me sault.

125. Ils vont au conseil, les uns et les autres;
L'un parle d'une façon; et l'autre d'une autre.
Par la foi que je dois à saint Auteur!
Ils se mettent d'accord de telle façon
Que des portes ne sortira bannière,
Ni nul qui ait lance à la selle,
Car ils craignent de subir de grandes pertes.

126. A qui cela plaise ou non,
De la ville on ne sortira point.
Plus tard, si Dieu le permet
On se vengera des ennemis,
Et s'ils ont brûlé on brûlera chez eux;
S'ils ont fait actes honteux et félons,.
On leur jouera chez eux le même jeu.

127. Nos ennemis traversèrent l'eau
Tout en face de la porte Patard :
Ils allèrent droit au Moulin-le-Duc.
Il leur tardait de mettre le feu;
Ils allumèrent l'incendie, le toit brûle :
Ils y entrèrent et en firent sortir
Brebis et porcs pour Édouard.

128. Par les barres, pendant ce temps-là,
Allèrent bien passer dix ribauds;
Avec eux en était un du métier
Des cordonniers, au brave cœur.
Il assaille hardiment les ennemis;
Il leur blesse maints grands destriers,
Dont ils périrent; vrai comme Dieu me sauve!

129. Les ennemis s'en sont fuïs
Pour les quarreaulx et espingoles
Dont on fereit par grant aïr
Un grant signour parmy la goule;
Plux ne dirait vainne parole.
Quant il fut mort, l'amme s'enfuit
D'enfer tout droit en la jaolle.

130. Devant les Pons or ont esteit
Li duc, li contes et li roy;
Ce qu'il ont pris et conquesteit
Avez ouy et les desrois.
Lors enmenerent lour charrois
A Saincte Crux, la sont resteit,
Lour se logeit chescuin conrroy.

131. Cilz de l'ost sont moult tost logiet,
Car bien s'en scevent entremettre.
Quant logiet sont n'ont point targiet,
L'omme trait font en terre mettre :
A Saincte Crux sans rien promettre
Leur biere prinrent sans congiet
Pour un aultre seigneur ains mettre.

132. De l'abeleste a tour fut trais
Cilz sire droit a Longeville;
Li quairiaulz fut de son corps trais
Qu'estoit plux long d'une cheville.
Dolent en sont plus de ij mille,
Car de grans gens estoit atrais.
Mort l'enmenront jusqu'a sa ville.

129. Les ennemis s'en sont enfuis
Par crainte des carreaux et espingoles,
Dont fut frappé avec violence
Un grand seigneur en plein visage.
Il ne dira plus de vaines paroles;
Quand il fut mort, l'âme s'enfuit
Tout droit en la geôle d'enfer.

130. Devant les Ponts s'en sont allés
Les gens du duc, du comte et du roi.
Ce qu'ils ont pris et conquis,
Vous l'avez entendu et le mal qu'ils ont fait;
Alors ils emmenèrent leur convoi
A Sainte-Croix : ils s'y sont arrêtés,
Là s'est logée chaque compagnie.

131. Ceux de l'armée sont bientôt logés,
Car ils savent bien s'y prendre.
Quand ils sont logés, ils n'ont point tardé
A faire mettre en terre l'homme percé d'un trait.
A Sainte-Croix sans formalité,
Ils prirent une bière sans permission
Pour lui donner un autre maître.

132. De l'arbalète à tour fut frappé
Ce seigneur près de Longeville;
Le carreau fut tiré de son corps :
Il était plus long qu'une cheville.
En furent chagrins plus de deux mille,
Car il était extrait de grande parenté.
Ils emmèneront son corps à sa seigneurie.

133. Cilz de l'ost n'ont plus aresteit;
Saincte Crux ont toute robée,
Devestu ont li moinne esteit,
Et li convant sans demourée;
De feur n'i ont laissiet denrée,
Maix li moynne ont tant conquesteit
Que leur maison ne fut brulée.

134. Tout lour propris de feu garderent
Par les armes as IIII chiés;
Voulentier li trois lour donnerent,
Maix trop envis l'erceveschiés.
Assés y firent grant meschiés,
Sans feu bouter rien n'y lasseirent :
Ce fut damaige et pechiés.

135. Adonc ardoit forment Wappey
Et li mennoir Jehan Ancel.
Bien ont veü les grands despis
Anffans, willairt et jovancel
Que li roy fist au lioncel.
La n'estoit pris d'ardoir respis
S'on n'y veoit son pennoncel.

136. J'ay oy dire sans mentir
Qu'il avoient une maniere
Que l'ung sans l'aultre garentir
Ne poit maison ne grainge entiere;
Se chescun n'i met sa baniere,
Et s'a ceu ne veult consentir,
On y voit tost feu et fumiere.

133. Ceux de l'armée ne se sont plus arrêtés,
Ils ont pillé Sainte-Croix de fond en comble,
Les moines ont été dépouillés
Et aussi le couvent, sans retard.
Ils n'y laissèrent nulle chose de valeur;
Mais les moines ont pourtant obtenu
Que leur maison ne fût pas brûlée.

134. Ils gardèrent leur enceinte du feu,
Grâce aux armes des chefs;
Volontiers trois d'entre eux accordèrent cette grâce,
Mais l'archevêque le fit bien malgré lui.
Ils y causèrent d'assez grands désastres,
Sans mettre le feu, ils n'y laissèrent rien.
Ce fut bien dommage et péché.

135. Alors Woippy fut fortement brûlé,
Ainsi que le manoir de Jean Ansel.
Tous ont bien vu les grands méfaits,
Enfants, vieillards et jeunes gens,
Que commit le roi au Lionceau;
Il n'y avait nulle part de répit à l'incendie,
Si l'on n'y voyait son panonceau.

136. J'ai entendu dire sans mentir
Qu'ils avaient fait un accord,
Que l'un sans l'autre ne pût préserver
Du feu maison ni grange entière.
Si chacun n'y a mis sa bannière,
Et ne veut consentir à faire grâce,
On voit bientôt feu et fumée.

VII.

137. Or vous ai je conteit et dit
Pourquoy ont faite l'ensemblée,
Et comment ont sen contredit
Mets et les bours environnée;
De repairier en lour contrée
S'accorderent tuit au lundi
Qu'il n'avoient plus de livrée.

138. Quant vint li houre de complies
Tuit se prenent a deslogier;
Chers et charettes ont emplies
De lour harnois sans atargier,
N'y laissent rien c'on puist chergier.
Vont s'en li cher vers lor parties,
Qu'en l'ost n'avoient que mengier.

139. Adonc n'i ot nulz chevailliers,
Conte ne duc, prince ne roy,
Que la nuyt ossaist sommillier
Pues que partis sont li charois;
Lou main s'en vont tuit lor conroy
De lor armes apparilleir,
Que ne lor faice Mets desroi.

L'ENNEMI S'ÉLOIGNE DE METZ.

137. Or je vous ai dit et conté
Pourquoi ils ont fait l'assemblée,
Et comment, après avoir sans obstacle
Environné Metz et ses faubourgs,
De retourner en leur pays
Ils résolurent tous le lundi,
Car ils n'espéraient plus que la ville se rendît.

138. Et quand vint l'heure de complies
Tous se prennent à déloger.
Ils ont rempli chars et charrettes
De leurs bagages sans tarder,
Ne laissant rien de ce qui se pouvait charger.
Les chars s'en vont chacun de son côté;
L'armée ne garde que ses vivres.

139. Alors il n'y eut nul chevalier,
Comte, duc, prince, ni roi,
Qui la nuit osât sommeiller,
Depuis que le convoi des chars est parti.
Le matin toute la troupe s'en va
Se mettre en appareil de guerre
De crainte que Metz ne la mette en désarroi.

140. Rengiez se sont les la riviere ;
Quant des armes sont atourneis
Chescun se tient a sa baniere ;
Maint cors y ont le jour corneis.
Droit vers tierce s'en sont tourneis,
Li cuens devant, li roy darriere ;
Devant Mets n'ont plus sejournei.

141. Le jour de feste sainct Remy
Qui est tout droit on chiez d'octembre
Se partirent nostre ennemis
De devant Mets, bien m'en remenbre :
Venus feurent en my septembre.
Ainsoy qu'il ait ans et demy
De lor terre pardront maint menbre.

142. Des ennemis avés oy
Que nous ont fait moult grant damaige ;
De lor propos ont mal joy,
Combien qu'heüssent grant bernaige !
Mets cuidoient mettre en servaige ;
S'en faire assault s'en sont fouy,
Mal ont monstreit lor vacelaige.

143. Pour nulle rien qu'il aient fait
Il ne doient honnour avoir,
Le pays ont par lor meffait
Ars et brui et prins l'avoir.
Par lor lettres pues font sçavoir
Que cil seront reint on deffait
Qu'a Mets rendront beste n'avoir.

140. Ils se sont rangés vers la rivière;
Quand ils ont fini de s'armer,
Chacun se tient à sa bannière;
Tout le jour ils font sonner leurs cors.
Puis à l'heure de tierce ils sont partis,
Le comte devant, le roi derrière;
Devant Metz ils n'ont plus séjourné.

141. Le jour de la fête de saint Remy,
Qui est juste en tête d'octobre,
Ainsi partirent nos ennemis
De devant Metz, bien m'en souvient :
Ils étaient venus à la mi-septembre.
Avant qu'il soit un an et demi,
Ils perdront plus d'un membre de leur seigneurie.

142. Vous avez entendu le fait des ennemis
Qui nous ont causé de bien grands dommages;
Ils ont mal exécuté leurs propos,
Quoi qu'ils eussent un grand baronnage!
Ils croyaient mettre Metz en servage;
Sans donner l'assaut ils s'en sont enfuis.
Ils ont mal montré leur vaillance.

143. Pour aucun de leurs actes
Ils ne méritent d'honneur;
Le pays a été, par leurs méfaits,
Brûlé et mis en cendres, et dépouillé
Puis, par leurs lettres ils font savoir
Que ceux-là seront rançonnés ou maltraités
Qui rendront à Metz bête ou quoi que ce soit.

144. Huchier ont fait apertement
Que ce nulz doit argent a Mets
Qu'aus signours faice paiement,
Bien en serait quitte clameis.
Maix quelz croiret je vous promet,
Combien qu'il tart, entierement
Qu'encor paier les ferait Mets.

145. Entrant ont fait ung tel atour
Dont je n'ay pas la lettre escripte :
Que moitirier et li debtour
De lor terre seront tuit quitte.
Par celui Dieu c'on ciel habite
Ainsoy feirient le retour
Qu'a Mets paiessent une mitte.

146. Se quitte sont en tel maniere
Il averont bien aploitiet ;
Se lour terre demoure entiere
On lour ferait grant amitiet.
Mais ceulx qui ont trop convoitieit,
Il avient bien a parderriere
Qu'il pardent tout ou la moitiet.

144. Ils ont fait proclamer publiquement
Que si quelqu'un doit de l'argent à Metz
Il en fasse le paiement aux princes alliés
Et qu'il en sera déclaré quitte ;
Mais qu'il s'avise d'y croire, et je vous promets,
Que, lors même qu'il y aurait un long retard,
Metz finira encore par le faire payer.

145. Alors ils ont publié une autre ordonnance
Dont je n'ai pas le texte écrit,
Portant que les fermiers et débiteurs
Des terres de Metz étaient tous quittes.
Par le Dieu qui habite le ciel,
C'est à eux qu'auront affaire
Ceux qui paieront à Metz un denier.

146. S'ils s'acquittent d'une telle manière,
Ils auront bien réussi ;
Si leur terre demeure entière,
C'est que Metz aura trop de bonté ;
Mais à ceux qui ont trop de convoitise,
Il pourra bien arriver à la fin
De perdre le tout ou la moitié.

VIII.

147. Laissier vous veul des ennemis,
Bien vous ai dit tout lour affaire ;
Conter vous veul de Mets amys
Que j'aimme mieulx, par sainct Hyllaire !
Qui ont esteit trop debonnaire
A ceulx qu'a guere les ont mis,
Rendu leur ont mal pour bien faire.

148. Se cilz de Mets ont lachement
Des ennemis prise vangence
Puis qu'il firent departement,
Ne les tenés point a vitance;
Je vous dit bien selon ma crance :
Ains que la guerre ait finement,
Lor ferait Mets duel et pesance.

149. Don feu bouteir cure n'avoient
Pour la raison de lor waigiere
Et pour les biens que il avoient
Par leur terre en mainte maniere ;
Au dairien n'y valent prieres,
Accordeit sont qu'il arderoient
Et tout premier devers Vendieres.

LES MESSINS PRENNENT L'OFFENSIVE. REPRÉSAILLES TERRIBLES.

147. Je veux vous faire laisser les ennemis,
Je vous ai bien dit toute leur affaire.
Je veux vous parler des amis de Metz,
Que j'aime mieux, par saint Hilaire!
Ils ont été trop débonnaires
A ceux qui les ont mis en guerre,
Leur rendant le mal pour le bien.

148. Si ceux de Metz, faiblement
Des ennemis ont tiré vengeance,
Depuis qu'ils sont entrés en campagne,
Ne les tenez pas pour cela en mépris:
Je vous dis bien, selon ma croyance,
Avant que la guerre ait pris fin,
Metz leur causera deuil et dommage.

149. Ils ne se souciaient pas de mettre le feu,
Pour la raison de leurs engagères
Et à cause des biens qu'ils avaient,
Dans leurs terres, en diverses natures;
A la fin, les prières ne sont plus écoutées,
Ils ont arrêté qu'ils brûleraient,
Et tout d'abord ce sera à Vandières.

150. Li waudexour acommanserent
Que tuit estoient d'un corraige;
Li ung a pied a mont alerent
Et li aultre par le rivaige.
Vers Preney firent grant damaige,
Marrien, molin en amenerent
Et aultre bien de grant proaige.

151. Puis montait messire Jehan,
Ung chevalier c'on dit de Mets;
Moult pot soffrir poinne et anhans;
Legierement estoit armés.
A Preney fist ung entremes
De feu ardant, quant il fut ans;
Pour ceu devant trestous le mes.

152. Après furent a grans banieres
Li chevaliers devers Preney,
Lai firent il feu et fumieres
Ains c'on eüst a Mets diney;
On pays n'ont rien espargney,
Bien le scevent cilz de Vandieres,
De Noeroy et de Pargney.

153. Voulés oïr la veriteit ?
D'ambedeux pars de la riviere,
Entre le pont et la citeit,
N'i est remise ville entiere
Ou il n'eüst feu ou femiere.
S'il ont rase sur nous gettei,
Achecque aront au parderriere.

150. Les éclaireurs commencèrent;
Tous étaient animés d'un même courage.
Les uns franchirent à pied les côtes,
Les autres suivirent le rivage.
Près de Prény ils firent maint dommage,
Ils abattirent charpentes et moulins
Et autres biens de grand prix.

151. Puis monta messire Jehan,
Un chevalier qu'on nomme de Metz,
Capable de supporter peines et fatigues;
Il était armé légèrement.
A Prény il fit une réjouissance
De feu ardent, quand il y fut entré;
Pour cela je le mets devant tous les autres.

152. Après cela, allèrent en grand nombre
Les chevaliers aux environs de Prény;
Là ils firent feu et fumée
Avant qu'on eût à Metz dîné.
Dans le pays ils n'ont rien épargné,
Ils le savent bien, ceux de Vandières,
Et de Norroy, et de Pagny.

153. Voulez-vous entendre la vérité?
Sur les deux rives de la rivière,
Entre le Pont et la cité,
On ne laisse pas une ferme entière,
Où il n'y ait feu et fumée.
S'ils ont fait incursion chez nous,
Ils remporteront l'échec final.

154. Cilz seigneurs qui sont des Messains
Droit vers Vegey après allerent
Le diemange devant Tous Sains;
Les ennemis lai encontrerent,
Par le pays tant les chasserent
Cilz qu'avoient les corps tous sains,
xx bons prisons en amenerent.

155. Des mors y ot et des plaiés,
Soiés certain, a celle chace;
Le plux hardis fut esmaiez.
Chescuin de nous l'escu embrace,
Verdier lor font tantost la plaice;
En l'estant en olt des noiez.
Ne cuidés pas qu'il me desplaice.

156. Li Rongrave de la journée
Par raison doit avoir le pris,
Car par sa lance et par espée
Les ait ainsi con trestous pris.
Tel duel avoit au cuer empris
Que sa force ly fut doublée :
En mal ne doit estre repris.

157. Celui jour ont bien esploitiet
Cil de Mets qui ont retenu
Maintz bon prison, et tuit haitiet
En leur hosteilt sont revenu.
De ceu leur est bien advenu
Qu'il n'ont mies en vain gaitiet;
Liez en furent grans et menus.

154. Les seigneurs, qui tiennent pour Metz,
Allèrent ensuite droit sur Vigy,
Le dimanche avant la Toussaint;
Là ils rencontrèrent les ennemis.
Ils les chassèrent par le pays,
Sans recevoir aucune blessure,
Et ramenèrent vingt bons prisonniers.

155. Il y eut là des morts et des blessés,
Soyez-en sûrs, à cette poursuite :
Le plus hardi en fut troublé.
Chacun des nôtres embrasse son écu,
Ils leur font bientôt vider la place;
En l'étang il y en eut des noyés.
Ne croyez pas que cela me déplaise.

156. Le Raugraf de la journée
A bon titre doit avoir le prix,
Car, par sa lance et par son épée,
Il les a, pour ainsi dire, tous pris.
Il avait une telle colère au cœur
Que sa force en était doublée :
Il ne faut pas lui en faire de reproche.

157. Ce jour-là ont bien travaillé
Les gens de Metz, qui ont retenu
Maints bons prisonniers, et tous sains et saufs
En leurs logis sont revenus.
L'affaire a bien tourné pour eux,
Ce n'est pas en vain qu'ils les ont guettés;
En furent joyeux grands et petits.

158. Dolent fut li roy de Bahaigne,
Il li samble trop ait pardu;
Tuit li barons de sa compaigne
En sont dolent et esperdu.
Lor homme sont la dessendu
Ou il n'ont pas trouveit coquaigne
Qu'il ne seront de mois rendus.

159. Pour les prisons a deporter
Cilz de Mets font une jaolle;
Les II covient V fers pourter;
Il sont trestuit a une estolle:
Li ung l'aultre point ne rigole,
Maix ceu les fait raconforter
Qu'il chanteront com jay on dolle.

160. Quant vint li jour de Toutes Ames
Cilz de Mets font lor baronie
Apertement prenre leur armes,
Puis vont on val Saincte Marie;
Beuf n'y laissent ne bargerie;
Cilz don pays batent leur palmes
Pour leur terre qu'est exiliee.

161. Ly pays fut brulez et ars,
Beste n'y laissent ne vitaille.
A Monsons estoit Endowars
Qui ne lor fist oncques baitaille;
Il redoubtoit trop la pitaille
Pour ceu qu'avoit mains mortelz dars
Et mainte espée que bien taille.

158. Dolent en fut le roi de Bohême;
Il lui semble qu'il a tout perdu;
Tous les barons de sa compagnie
En sont tristes et désolés;
Leurs gens sont là descendus
Où ils n'ont pas trouvé cocagne;
Ce n'est pas de sitôt qu'ils seront rendus.

159. Pour garder leurs prisonniers
Ceux de Metz font une geôle;
Chaque couple est enchaîné par cinq fers;
Ils sont tous attachés à un poteau;
Ni l'un ni l'autre ne sont en joie;
Mais ce qui pourra les distraire,
Ce sera de chanter comme geais en cage.

160. Quand vint le jour des Morts,
Les gens de Metz font à leur baronnie
Ouvertement prendre les armes,
Puis ils vont au val Sainte-Marie;
Ils n'y laissent bœuf ni bergerie;
Ceux du pays se tordent les mains,
Voyant leur terre ainsi ravagée.

161. Le pays fut brûlé et incendié,
Ils n'y laissent bête ni vivres.
A Mousson était Édouard,
Qui n'osa leur livrer bataille;
Il redoutait trop nos gens de pied,
Car ils avaient maints dards mortels
Et mainte épée bien tranchante.

162. Cilz des Manis et cil d'Antons
Sont bien certains d'estre bruleis;
En leur mains prenent leur batons,
Fuiant en sont au Pont alleis.
Li cuens les voit, lors ait parleit :
« S'a cealx de Mets nous combatons,
« Tuit sommes mort et afolleis.

163. « Pour ung homme que nous avons
« Il en ont VI ou V ou IIII,
« Par nous messaiges le savons.
« Je ne veul pas a eulx combaitre;
« Se mes maisons me font abaitre,
« Vous savés deservis l'avons,
« De tel verge les ai fait baitre. »

164. Nostre citain sont repairiez
Qu'ont visité ung poc le conte;
Li contalz sont forment iriés
Pour lour domaige et pour lor honte :
C'est pour niant, a rien ne monte,
Qu'encor seront mieulx esclairiés
Ains que finer faice mon compte.

165. VIII jours et plux ont sejournez
Nostre citain que point n'arderent;
Puis sont d'armes bien atourneis,
Droit a Lustange chevalcherent;
Par les pays le feu bouterent.
Ainsoy qu'il fussent retorney
Le roy forment endomageirent.

162. Ceux des Ménils et ceux d'Atton
Sont bien certains d'être brûlés;
En leurs mains ils prennent leurs bâtons,
Fuyant, ils s'en sont allés au Pont.
Le comte les voit, il leur parle :
« Si nous combattons ceux de Metz,
« Nous sommes tous morts et perdus.

163. « Pour un homme que nous avons
« Ils en ont six, ou cinq ou quatre,
« Par nos messagers nous le savons :
« Aussi je ne veux pas les combattre;
« S'ils me font abattre mes maisons,
« Vous savez que nous l'avons mérité,
« Car de la même verge je les ai fait battre. »

164. Nos citains sont rentrés chez eux,
Après avoir fait cette petite visite au comte.
Les comtaux sont fortement courroucés
D'avoir ainsi subi dommage et honte :
C'est peu de chose, cela ne compte pour rien;
Ils seront encore mieux éclairés
Avant que je n'arrête mon récit.

165. Huit jours et plus sont demeurés
Nos citains, sans rien brûler;
Puis ils se sont bien munis d'armes
Et ont chevauché droit vers Luttange.
Par le pays ils mirent le feu,
Et, avant de s'en retourner,
Causèrent au roi de grands dommages.

166. On pays beste ne laisserent,
Pot ne pelle n'aultre hernois;
Trestout a Mets en amenerent,
Ce que remaint ne vault II nois.
Jehan de Heix, qui bien cognois,
Li ennemis ung poc blacerent
Maix garis fut tout demenois.

167. Après allerent a Chambley
Pour tout ardoir comment qu'il aille;
Il arderent et foins et bleis,
Feves et pois, estrain et paille.
Qui voucist croire la pietaille,
Quant li ost fut lai assemblé,
N'y remansist que denier vaille.

168. Assés y firent grant meschief,
De ceu ne vous estuet douter,
Car il firent de chief en chief
Par les villes le feu bouter,
Pour le conte de Bair doubter.
Ne porroie venir a chief
Les mals qu'ont fait de raconter.

169. A Mets en sont mains retornei
Quant le paiis ont exilliez,
Et mains a Goize sejournei
Pour ce qu'estoient travilliez;
Hostel lor ont apparilliez
Cil de Goize et habandonnei;
De ceu furent cilz de Mets liez.

166. Au pays ils ne laissèrent ni bête,
Ni pot, ni pelle, ni autre ustensile;
Ils amenèrent le tout à Metz;
Ce qui restait ne valait pas deux noix.
Jehan de Heu, que je connais bien,
Fut légèrement blessé par l'ennemi,
Mais il en fut guéri sans retard.

167. Après, ils allèrent à Chambley
Pour tout brûler de côté et d'autre.
Ils brûlèrent foin, blés,
Fèves, pois, litière et paille;
Si l'on eût voulu croire les gens de pied,
Lorsque l'armée fut là réunie,
Il n'y fût demeuré la valeur d'un denier.

168. Ils y firent d'assez grands dommages,
Vous ne devez pas en douter,
Car ils firent, d'un bout à l'autre,
Par les villages mettre le feu,
Pour inspirer de la crainte au comte de Bar.
Je ne pourrais venir à bout
De raconter tout le mal qui fut fait.

169. A Metz beaucoup sont retournés,
Lorsqu'ils eurent pillé le pays :
Et beaucoup ont séjourné à Gorze,
Parce qu'ils étaient fatigués.
Des logis leur sont préparés
Par ceux de Gorze et mis à leur service,
Ce dont les Messins furent joyeux.

170. Le matin querre les allerent
Li chevalcheur a grant bobance,
Et cil de piedz s'apparillerent
De leur armes sens demourance;
Venus en sont sens detriance.
Grant piesse a Mets puis sejournerent
Qu'il n'ont portés escus ne lance.

171. Quant ensi se furent vangiez
Par penies et par fumiere,
Li soldiour ourent congiez
En lor pays d'aller arriere,
Fors que le seigneur de La Pierre
Que cil de Metz ourent on grez;
Retenu l'ont et sa baniere.

172. Et li sire Jehan de Mets
Remaint aussi et sa maignie,
Car il estoit moult bien armés
Quant on debvoit faire envahies.
Sachiés qu'il fist maintes penies
Dont il ne doit estre blameis
Pour parolle que nulz en die.

173. Encor furent III retenus
Que je ne veul mie nommer;
Si très bien se sont maintenus
Que Mets les doit toujours amer.
Auz ennemis sont trop ameir,
Maint homme ont fait et poure et nud
Et maint hostel ardre et fumeir.

170. Le matin allèrent les chercher
Les chevauchèurs en grande réjouissance;
Alors ceux de pied se munirent
De leurs armes sans tarder,
Et ils sont rentrés sans délai;
Puis ils séjournèrent à Metz quelque temps
Sans reprendre l'écu ni la lance.

171. Quand ainsi ils se furent vengés
Par des saisies et des incendies,
Les soldoyeurs eurent congé
Pour se retirer en leur pays,
A l'exception du seigneur de La Pierre,
Que ceux de Metz prirent en gré.
Ils le retinrent avec sa compagnie.

172. Et le sire Jehan de Metz
Resta aussi avec sa suite;
Car il était très-bien armé,
Quand on devait faire une course.
Sachez qu'il a fait mainte saisie,
Ce dont il ne doit être blâmé,
En dépit de ce que l'on peut dire.

173. On en retint encore trois autres
Que je ne veux pas nommer.
Ils se sont si bien conduits,
Que Metz doit toujours les aimer.
Ils ont été très-amers aux ennemis;
Ils ont rendu maint homme pauvre et nu
Et mis mainte maison en flamme et fumée.

IX.

174. Laissier vous veul de Mets amis,
Que de guerre sont forment liet.
Si vous dirai des ennemis
Qu'adès nous sont multiplieis :
A ealx se sont III eslieis,
Et en la guerre se sont mis,
Et ceulx de Mets ont deffieit.

175. Li ung est Gobert d'Apremont
Qui trop envis Mets deffiait;
L'aultre Henri de Fauquemont
Qu'en lieu des biens mal rendu ait :
Quant rendu fut, sur sains jurait,
Bien le sceit on, a val, a mont,
Que ja maix jour Mets ne nuirait.

176. Messire Emblais, que l'eveschié
Tient en sa main, refut le tier;
Il me samble qu'il ait pechié,
Qu'il n'estoit pas temp ne mestier :
Mets li lait bien ses droits entiers;
S'elle n'avoit nes point fleschié,
Radrecier se veult voullentiers.

NOUVEAUX DÉFIS, NOUVELLES BATAILLES.

174. Je veux maintenant laisser les amis de Mets,
Qui sont très-joyeux du succès de la guerre.
Je vous parlerai des ennemis
Dont le nombre vient encore de s'augmenter :
Trois seigneurs ont fait alliance avec eux,
Ils sont entrés dans la guerre
Et ont défié ceux de Metz.

175. L'un des trois est Gobert d'Apremont,
Qui, à regret, défia Metz ;
Le second, Henry de Faulquemont,
Qui pour le bien a rendu le mal :
Quand il fut délivré il jura sur les saints,
(On le sait bien de tous côtés,)
Que jamais il ne nuirait aux Messins !

176. Messire Amblard, qui l'évêché
Tient en sa main, fut le troisième.
Il me semble qu'il a péché,
Il n'en était ni temps ni besoin ;
Metz lui laisse bien ses droits entiers,
Et lors même qu'elle eût eu le moindre tort
Elle est toujours prête à le réparer.

177. Nostre citain, bien le sachiez,
Ne croient pas sa deffiance,
Car l'avesque est lor vray droit chiez;
Tuit ont en luy bonne esperance
Qu'encor aront son acointance.
Or li viengne duel et meschiez
Par qui serait la decordance!

178. Dire vous vuel après d'ung fait
Qu'avint la veille sainct Andreu :
En tel point l'ont ennemis fait
Qu'il enportirent le vereu
Et l'abeleste a tour perdu;
Aultrement ont encor meffait
Qu'au pont des Mors boutent le feu.

179. Le pontenier en menont pris
Et ung aultre homme nous navreirent;
Bien en doient estre repris
Cil qui adonc au pont guarderent.
Li ennemis les espieirent,
Si les virent de vin soupris,
II fauls deniers ne les priserent.

180. Pour la raison de cel despit
S'acorderent et foy et saige
Qu'il abatront, sen nulz respit,
Quant qu'il avoit la de menaige.
Entre les murs et le rivaige;
Foussez aurait de grand prouffit,
Que jamais lai n'aurait estaige.

177. Nos citains, sachez-le bien,
Ne peuvent pas croire à son défi,
Car l'évêque est bien leur chef véritable et direct.
Tous mettent en lui bonne espérance
Et comptent encore sur son appui.
Or, tombe deuil et malheur
Sur qui sera l'auteur du désaccord!

178. Je veux maintenant vous dire un fait
Qui eut lieu la veille de saint André.
Les ennemis sont venus à tel point
Qu'ils emportèrent le verrou de la porte,
Et l'arbalète à tour est perdue.
Ils ont encore commis un autre méfait,
Ils ont mis le feu au pont des Morts.

179. Ils emmenèrent le pontonnier
Et nous blessèrent un autre homme.
Ils doivent en avoir bien des reproches,
Ceux qui étaient alors à la garde du pont!
Les ennemis les épièrent;
Ils les virent pris de vin,
Et ne les prisèrent deux faux deniers.

180. A la suite d'un tel affront
Sages et fous s'accordèrent
Pour faire abattre, sans le moindre retard,
Tout ce qu'il y avait de constructions
Entre les murailles et le rivage;
On y creusera des fossés au profit de la défense
Avec interdiction d'y bâtir plus jamais.

181. Nulz ne doit estre courreciez
S'il pert gerdin ou menandie,
Mieulx vault li bour soit enfourciez
C'on n'y puisse faire envahie.
Quant la chose fut estaublie,
Les hostelz ont tout despiciez
Pour les foucels, que que nul die.

182. Les foussés font cilz des paroches;
Tuit il metent, et lai et prestre;
Li fondement sont plain de roche,
Pour la garder chescun s'areste.
Quant fait seront, s'iert moult grant feste,
C'on il panrait truites et loches
Et des sachos qu'ont grosse teste.

183. Des foussés qui sont en Chambiere
Vous doit après bien souvenir;
Il sont si hault d'ambedeux teires
C'on ne porroit a murs venir.
Quant se venrait au parfenir,
Conduit aureit parmey les freires
Pour Muzelle dedent venir.

184. Des foussés font tous les bours cloire
Li gouverneur de la citeit;
Encontre lui chescun laboure
Qu'il voit la grant necessiteit.
Se li foussés fussent giteis
En droy Stoixey au pardezoure,
Plux y cüst d'utiliteit.

181. Nul ne doit se courroucer,
S'il y perd jardin ou habitation;
Il vaut mieux que le faubourg soit défendu,
De façon qu'on ne le puisse envahir.
Quand la chose fut décidée,
Tous les bâtiments ont été renversés
Pour les fossés, quoi qu'on ait pu dire.

182. Les gens des paroisses creusent les fossés;
Tous s'y emploient, laïcs et prêtres.
Ils l'approfondissent jusque sur la roche;
Pour les regarder chacun s'arrête :
Quand ils seront finis, ce sera une grande fête;
On y prendra truites et loches,
Et des chabots à grosse tête.

183. Des fossés qui sont en Chambière,
Il doit bien vous souvenir;
Ils sont si profonds entre les deux bords
Qu'on ne pourrait atteindre aux murs.
Quand on viendra à les terminer,
Il y aura un conduit passant chez les Frères
Pour y amener les eaux de la Moselle.

184. Tous les faubourgs sont clos de fossés,
Par ordre des seigneurs de la cité.
En droit de soi chacun travaille,
Car il en voit la grande nécessité.
Si des fossés eussent été ouverts
En face de Stoxey et au-dessus,
Ils auraient eu plus d'utilité encore.

185. Il leur samble qu'il est mestier,
Se font après les tours couvrir;
Il les despairtent aus mestiers.
Bien les feront sens apourir
C'on les puisse cloire et ouvrir;
Ilz commendent auz cherpenthiers
Et ealx massons pour ealx garrir.

186. Quant seront fait li ties entiers,
On bancens font metre l'enseigne
Telle qu'on ait en lour mestier,
Qui n'y ait nulz qui aultre prengne,
Pour ceu qu'après mieulx en sovengne.
La ont gaingniez li cherpentier
Et li masson, qui que s'en plaingne.

187. D'abelestes et d'espingoles
A grant plantey font encor faire,
Qu'il ont oy telle parolle
Que revenront nostre adversaire.
S'il reviennent, ses feront traire;
Cilz qu'iert estans serait des colles
Garis, sans aultre laituaire.

188. Huchiez fut au commencement
De la guerre qu'eüst lanterne.
Chescun ardent entierement
On temps d'esteit et quant yverne;
Par celuy Dieu qui tout gouverne
La olt si grant eslumement
C'on en parolle en la taverne.

185. Ainsi qu'il leur semble nécessaire,
Ils font ensuite couvrir les tours :
Ils les répartissent entre les métiers.
Ceux-ci feront bien, sans s'appauvrir,
Qu'on les puisse fermer et ouvrir.
Ils commandent aux charpentiers
Et aux maçons de les mettre en état.

186. Quand les toits seront terminés,
Au son de la cloche ils y mettront leur enseigne,
Telle que chacun l'a en son métier,
Pour qu'il n'y ait nul qui s'y trompe,
Et pour qu'ensuite on en garde la mémoire.
Là ont gagné les charpentiers
Et les maçons, quoi qu'on puisse dire.

187. Arbalètes et espingoles,
En grand nombre ils font encore faire ;
Car ils ont entendu telles paroles
Que notre adversaire doit revenir.
S'il revient, ils en tireront contre lui :
Qui en sera atteint sera de la colique
Guéri, sans autre électuaire.

188. Il fut proclamé, au commencement
De la guerre, qu'il y eût une lanterne
A chaque maison, brûlant constamment,
En temps d'été comme d'hiver.
Par le Dieu qui nous gouverne !
Ce fut là une telle illumination
Qu'on en parle encore dans les tavernes.

189. De ces choses vous veul laier
Et des foussés et des ouvraiges.
Chescun se doit plux esmaier
Pour la raison des heritaiges
Que sont mal fait, c'est grant damaige;
Fendu soient jusquez aus braies
Cil par cui vint si grant damaiges!

190. Seix jours devant Nativiteit
Le roy du ciel qui tousjours dure,
Avint a ceaulx de la citeit,
Si com je croy, une adventure
Que moult leur fut salvaige et dure
Et moult lour fist d'adversiteit
Et de mechief et de laidure.

191. Tout droit le jour que nous disons
Cil de Bierpe fist asemblée,
Toutes mandait les warnisons
Qui estoient en la contrée;
Devers Mets vint sens demourée,
Adonc print il XVI prisons,
Dont la citeit fut moult troublée.

192. Lai fut ocis Joffroy Corbelz,
Ung borjois qui ert d'outre Saille.
Li roy don ciel, qui tant est bel,
Qu'a bien faire chescun conseille,
De tous ses mals ensy l'asoille
Que part n'i ait li noir corbelz
Que les malvais tient et traveille.

189. Je veux laisser là tous ces détails
Et des fossés et des ouvrages.
Chacun se doit plus émouvoir
Pour la raison des héritages
Qui sont mis à mal, ce qui est dommage.
Qu'ils soient fendus jusqu'à la ceinture,
Ceux à qui l'on doit de tels désastres!

190. Six jours avant la Nativité
Du roi du ciel, qui règne éternellement,
Arriva à ceux de la cité,
Comme je le crois, une aventure
Qui leur fut bien cruelle et dure,
Et leur causa grande adversité,
Grand dommage et grand affront.

191. Le jour même que nous disons,
Le seigneur de Bierp fit une assemblée,
Il manda toutes les garnisons
Qui étaient répandues dans la contrée.
Vers Metz il vint, sans tarder,
Et y fit seize prisonniers:
Ce dont la cité fut bien troublée.

192. Là fut tué Geoffroy Corbé,
Un bourgeois qui demeurait outre-Seille.
Le roi du ciel, qui est si bon
Et qui inspire à chacun de bien faire,
Daigne l'absoudre de tous ses péchés,
Pour que n'ait prise sur lui le noir corbeau,
Qui tient et tourmente les méchants!

193. Pour empetrer qu'ensi soit il
Dites chescuin *ave Marie!*
Pour ceu qu'avoit le sens subtil
La ville en fut moult esmarie;
Toute nostre chevallerie
Fut mise adonc en tel peril
Pour une seulle bargerie.

194. Li ennemis de ceste prise
Furent moult liez, soiés certain.
Li roy forment essaulce et prise
Signour Thiry lou chavetain;
Il fit tel fait dont li citain
Amassent mieulx qu'il fut a Pise
Ou en royalme plux lointain.

195. Ung seul prison encor n'avoient
Ne soldiour de la citeit,
Des ennemis gardei s'estoient,
Se sceit bien on en veriteit.
Maix se Deus donne adversiteit,
Je dis a ceulx qui en li croient,
C'est pour monstrer humiliteit.

196. Chose qui faice a recorder
Ne fuit faite parmei Noel;
Tuit ont laissiei le bahorder
Pour acheter aucun joel;
Quant la fumiere ist du tuel
Très bien se scevent acorder
Comment auront sainct Tortuel.

193. Pour obtenir qu'ainsi soit fait,
Dites chacun « *Ave Maria* ».
Comme il avait l'esprit subtil,
La ville en fut très-affligée.
Toute notre chevalerie
Fut mise ainsi en tel péril
Pour une seule bergerie.

194. Les ennemis de cette prise
Furent bien joyeux, soyez-en certains.
Le roi exalte et vante hautement
Seigneur Thierry, le capitaine;
Il fit là une chose pour laquelle nos citains
Eussent mieux aimé le voir à Pise
Ou dans un royaume encore plus lointain.

195. Ils n'avaient pas encore perdu un prisonnier
Ni un soldoyeur de la cité,
Tant ils s'étaient bien gardés;
On le sait bien en vérité.
Mais si Dieu envoie adversité,
Je le dis à ceux qui croient en lui,
C'est pour inspirer de l'humilité.

196. Rien qui soit digne d'être rapporté
Ne fut fait la semaine de Noël;
Tous ont laissé les exploits de guerre,
Pour se livrer aux réjouissances;
Quand la fumée sort de la cheminée
Ils savent très-bien se mettre d'accord
Pour célébrer saint Tourteau.

X.

197. Ensy avint jusqu'al mardy
Après la feste des Trois Roys :
Des ennemis qu'erent hardy
Par nous vignes vint ung conrois,
Grant despit font et grant desrois.
Bien en doient estre laidis !
Maix lai ne fut nulz des Barois.

198. Les gens le roy au lioncel,
Soiés certain que cest fait firent,
Des paiselz ont ars maint moncel ;
Le feu tout cler cil de Mets virent.
Et savés vous ou il meffirent ?
C'est entre Moms et le Poncel ;
Li vignerons s'en esbahirent.

199. Oncques ne fut de bonne ligne,
Certes atrais ne de haultesse,
Li roy qui fait destruire vigne !
Ce n'est pas fait de gentilesse,
Car don vin naist toute liesse.
Je vorroie qu'il heut la tigne
Quant les vigneurs ensi apresse.

LES CAMPAGNES BRULÉES.

197. Ainsi advint-il jusqu'au mardi
Après la fête des Trois-Rois.
Des ennemis, qui étaient hardis,
Par nos vignes vint un parti;
Ils y ont causé grande perte et grand dommage;
On doit bien leur en faire honte!
Mais parmi eux il n'y avait nul Barrisien.

198. Les gens du roi au lionceau,
Soyez-en certains, en furent les auteurs.
Ils ont brûlé maints monceaux d'échalas;
Le feu clair en fut vu de Metz,
Et savez-vous où ils commirent ce méfait?
C'est entre Mont et le Ponceau;
Les vignerons en restèrent ébahis.

199. Jamais ne fut de bonne lignée,
Certes, ni sorti de haute noblesse,
Le roi qui fait détruire la vigne!
Ce n'est pas le fait d'un gentilhomme,
Car du vin nait toute liesse.
Je voudrais qu'il eût la teigne
Celui qui opprime ainsi les vignerons!

200. Cil qui n'aimment vin et vignoble
Ne sont pas nejs de bonne geste,
Car jamaix lai ne clerc ne noble
S'il n'ont du vin ne feront feste.
Sans vin chanter ne puent preste
Messe, qui est chose très noble :
Dont meffait moult qui vin tenpeste !

201. Plain sont trestuit li escuier
De Bahaigne de mal eür,
Car vignerons et cherruier
Adès doient estre seür :
Par eulx sont tuit li biens meür;
Maix or les font baitre et huier,
Pardre en doient du ciel l'eür.

202. Comment l'ont fait li wadessour
De raconter me prent envie.
Il ne doubtent esquermissours
N'abelestrier en lour navie;
N'ait si hardis jusqu'a Pavie,
Chescun vault bien ung demissour.
Dieu les tiengne longtemps en vie !

203. Allés veoir sont Andowart
Souvent par terre et par rivaige;
N'i ait celui qui ait rewart
De II, tant sont de fier couraige.
Conquesteit ont par lour bernaige
Le ponton qu'iert a Deu le wart;
De l'amener furent moult saige.

200. Ceux qui n'aiment ni vin ni vignoble
Ne sont pas issus de bonne race;
Car jamais clerc, laïc, ni noble,
S'ils n'ont du vin, ne feront fête.
Sans vin le prêtre ne peut chanter
La messe, qui est chose si sainte:
Aussi est-ce un crime que détruire la vigne.

201. Ils sont remplis, tous ces écuyers
De Bohême, de mauvais vouloir,
Car vignerons et laboureurs
Doivent toujours être sauvegardés;
Par eux les biens de terre viennent à maturité,
Et voilà qu'ils les font battre et outrager :
Ils en doivent perdre leurs chances de paradis.

202. Comment ont fait les éclaireurs,
De le raconter il me prend envie.
Ils ne redoutent ni les assaillants
Ni les arbalétriers, dans leurs nefs.
Il n'en est pas de si hardi jusqu'à Pavie;
Chacun d'eux a une grande valeur.
Dieu les tienne longtemps en vie!

203. Ils sont allés visiter Édouard
Souvent, par terre et par eau;
Il n'y en a pas un qui craigne
Deux ennemis, tant ils ont un fier courage!
Ils ont conquis par leur vaillance
Le pont de bateaux qui était à Dieulouard.
Ils l'ont ramené et ont eu bien raison.

204. Parmi le Pont quant il passerent,
Les ennemis bien ont veü;
Si saigement les palz soierent
Que cil don Pont ne l'ont sceü;
Par parolles ont deceü
Ceulx que adonc au Pont garderent
Qu'il n'ont paiet point de treü.

205. Par leur savoir et par leur painne
En sont venus sens detriance.
Pour eulx garder de mal essoinne
Avoit chescuin ou dart ou lance.
De nuire a Pont chescuin s'avance;
En la grainge de S' Anthoinne
Ont pris mains beuf et leur substance.

206. Il ont gaingnet maint grant fardel,
Si l'ont vandu poür eulx despendre.
Ung don lignaige Pallardelz
Ont mort, c'onque ne se volt rendre;
Allés estoit au livres tendre,
D'une espée olt ung tel lardel
Qu'il est quitte de lievre prendre.

207. Droit chevalchant x soldiour
Devant le Pont après allerent,
Et cil don Pont ourent paour;
Pour eaulx chassier tantost s'armerent,
Maix li nostre les recullerent
Si bien qu'il furent au piour;
V de contaulz mors y lasserent.

204. Quand ils passèrent près du Pont,
Ils virent bien les ennemis;
Mais ils scièrent si adroitement les barres
Que ceux du Pont ne l'ont pas su.
Par de vaines paroles ils ont trompé
Ceux qui alors gardaient le Pont,
Si bien qu'ils n'ont rien donné pour le péage.

205. Grâces à leur habileté et à leurs peines,
Ils en sont revenus sans retard;
Pour se garder de mauvaise affaire,
Chacun avait ou dard ou lance.
Pour nuire aux gens du Pont ils sont pleins d'ardeur;
En la grange de Saint-Antoine
Ils ont pris maints bœufs avec leur fourrage.

206. Ils ont fait maintes bonnes prises
Qu'ils ont vendues à leur profit.
Un du lignage des Paillardel
Fut tué par eux, qui ne se voulut rendre;
Il était allé tendre aux lièvres,
D'une épée il reçut tel lardon
Qu'il a fini de prendre des lièvres.

207. Chevauchant droit, dix soldoyeurs
Devant le Pont ensuite allèrent,
Et ceux du Pont en eurent telle peur
Qu'aussitôt ils s'armèrent pour les repousser;
Mais les nôtres les reçurent
Si bien qu'ils les mirent au pire état;
Cinq des comtaux restèrent morts.

208. Cilz de Mets ot tous lour chevalz
Qui les conquist par son bernaige.
Oncque Tristans ne Percevalz
N'oirent de lui plux fier couraige.
Auz ennemis fit mains damaige,
Car par ses mons et par ces valz
Beste n'i lait en pastoraige.

209. Or vous diray des hommes d'Ars
Qui sont armei moult noblement,
Espées ont, pourpoins et dars,
Dont s'aident vigoreusement.
Souvent lor font assamblement
Cilz de Preney on Andowars,
Maix n'i ont pas gaingnet granment.

210. De maltalent est plain et chaul
Ung chescun d'Ars qu'est sus Muzelle,
Et des contalz et des duchaulz
En font porter en clincleselle;
Contre lor colz chescun chancelle,
Maint en ont mort, et des deschaulz
En sont rallei et sans coutelle.

211. Cilz de Lupey devers Pontois
Des ennemis ont pris vengence.
Li dus Ferey fut mal courtois
Quelz assaillit a grant bobance.
Maix chescun prist ou dars ou lance,
Si s'afichait sus ses artois;
Le chavetain ont mort d'Amance.

208. Ceux de Metz ont pris leurs chevaux,
Qu'ils ont conquis par leur vaillance.
Jamais Tristan ni Perceval
Plus qu'eux n'eurent un fier courage;
A l'ennemi ils firent maint dommage,
Car ni en montagnes ni en vallées,
Ils ne laissent bête en pâturage.

209. Or je vous parlerai des gens d'Ars,
Qui sont armés très-noblement;
Ils ont épée, cottes d'armes et dards,
Dont ils s'aident vigoureusement.
Souvent font contre eux attaque
Ceux de Lorraine ou de Bar,
Mais ils n'y ont pas grand profit.

210. D'animosité est plein et chaud
Chacun des gens d'Ars-sur-Moselle;
Et des comtaux et des duchaux
Ils renversent à bas de leurs selles;
Sous leurs coups chacun chancelle,
Maints sont tués, et plusieurs, sans chausses
Ni cottes, prennent la fuite devant eux.

211. Ceux de Luppy, près de Pontoy,
Des ennemis ont pris vengeance.
Le duc Ferry fut mal courtois
Quand il les assaillit à grand fracas;
Mais chacun prit ou dard ou lance,
Et se tint ferme sur ses pieds;
Ils ont tué le capitaine d'Amance.

212. Dolent en fut forment li dus,
Car il estoit de beauteit plains;
Chescun des siens est esperdus;
Si fut forment plorez et plains.
Li dus meysme c'est complains
Et dist qu'il yert moult chier vandus,
Se les villains tenoit au plains.

213. Après cest fait vous conterons
Ce qu'avint le jour de s^t Blaise:
Vers Goize fut prins Chauderons
Et II aultres, par sainct Nichaise!
Tuis cilz don Vaulz en furent aise,
Entre eaulx dient: « Vengiez serons
« De cialx que nous ont fait malaise. »

214. Ses III ait pris cil de La Pierre
Que cilz de Mets doient ameir.
Tuis ses homes sont, par s^t Pierre,
Auz ennemis forment ameir;
On ne les puet de rien blamer:
Vont s'en devant, viennent darriere,
S'en vait penir ou enflameir.

215. A celui temp Richairt Poujoie
Et Hanriaus chavetain irrent.
Des ennemis forment leur poise,
Que sen raison Mets assigierrent;
D'aler sus eaulx si s'acorderent
Qu'il n'y laront vin ne servoise;
Jusques ung jour bien le celeirent.

212. Le duc en fut fort dolent,
Car il était plein de mérite.
Chacun des siens en est tout éperdu,
Il fut grandement pleuré et regretté.
Le duc lui-même en a gémi
Et dit qu'il fera payer cher cette mort
Si jamais il tient ces villains en sa main.

213. Après ce fait nous vous conterons
Ce qui arriva le jour de saint Blaise :
Vers Gorze fut pris Chauderon
Et deux autres, par saint Nicaise !
Tous ceux du Val en furent aises :
Entre eux ils se disent : « Nous serons vengés
« De ceux qui nous ont fait tant de mal. »

214. Tous trois furent pris par le sire de La Pierre
Que ceux de Metz doivent aimer.
Tous ses hommes sont, par saint Pierre,
Aux ennemis fort amers ;
On ne peut les blâmer de rien :
Ils marchent les premiers et reviennent les derniers,
Quand on va saisir ou mettre le feu.

215. En ce temps-là Richard Poujoise
Et Henriat étaient capitaines des Messins ;
Ils sont fortement irrités contre ces ennemis
Qui sans raison sont venus assiéger Metz.
Aussi convinrent-ils de courir chez eux
Et de n'y laisser ni vin ni cervoise ;
Jusqu'au jour fixé ils cachèrent leur projet.

216. La premiere nuit de karesme
C'on menjut bien et pois et loches,
Si com je pence et bien aaisme,
Il font sonneir par les parroches
Après Meute les grosses closses;
Au roy feront saulce très pesme,
Jai n'en doient avoir reproche!

217. Et quant lor gent ont assemblée,
Se s'en vont droit vers Thionville;
Le feu boutent par la contrée,
N'espargnirent grainge ne ville.
Soiés certain que mainte utille
Y olt arce selle journée;
Ceu que remaint ne vault estrille.

218. Couvert furent et vaulz et mont
Ains que lour gent fut despartie;
Demourer font à Richiefmont
De la pietaille une partie:
Celle ne fuit pas amathie,
Car qui volcist brisier le pont
Jai ne veist la s' Mathie.

219. Li chevalchour, l'aultre pitaille
Se sont logiez lés Florehanges;
Il pensoient avoir baitaille,
Si se sont mis en belles renges.
Robert, Jehan de Wermeranges
S'en vont ardant comment qu'il aille
Dès Richiefmont jusquez Haianges.

216. La première nuit de carême,
Où l'on mange et pois et loches,
Comme je le pense et le trouve bon,
Ils font sonner par les paroisses,
Après la Mute, les grosses cloches.
Au roi ils feront une sauce très-mauvaise;
Ils n'en doivent pas avoir de reproches.

217. Et quand ils ont assemblé leurs gens
Ils s'en vont droit vers Thionville;
Ils mettent le feu par la contrée,
Sans épargner grange ni ferme.
Soyez certains que plus d'un train
Y fut brûlé cette journée;
Ce qui reste ne vaut pas une étrille.

218. La fumée couvrit et monts et vaux
Avant que leur troupe fût repartie.
Ils ont fait demeurer devant Richemont
Une partie de leurs gens de pied.
Elle ne fut pas inactive,
Car qui eût voulu forcer le pont
N'eût pas vu la saint Mathias.

219. Les chevaucheurs et le reste des piétons
Se sont établis près de Florange;
Ils pensaient avoir à livrer bataille,
Et ils se sont mis en bel ordre.
Robert, Jean de Volmerange
S'en vont brûlant de tous côtés,
Depuis Richemont jusqu'à Hayange.

220. A deulx lues de Lucembourch
Fut adoncques le feu bouteis;
Soiés certains que cilz don bour
Les boutefeus ont redouteis.
Et li ost fuit tout arouteis;
Tout lor affaire et lor labour
Vous conterai, se m'escoutez.

221. Sans les mollins et bargeries
Bonnes villes ont ars XL;
Les gens li roy sont esmaïez.
Des ars y ot plux de L;
Robert les voit, s'en rit et chante.
Pour mieulx conduire les penies,
Tient de son dars chescun la hante.

222. Li waudessour a Florehenge
Vigreusement ont assaillit,
Fait eüssent mal et coustanges
Se ne fuissent quarel faillis;
Il ont estés jusqu'au pallis.
Bien en doient avoir louange,
C'onque n'en fut nulz mal baillis.

223. Vaiches et buefz, berbis et pors,
Chivre, chevalz on aultre beste
Ont ramenés a grant depors;
Bien l'ont veü et clerc et preste.
Li ost s'en vint, plux n'y areste;
Oncques ne fuit si grans apors
N'a dicace, n'a sainct, n'a feste.

220. A deux lieues de Luxembourg
Fut alors le feu allumé.
Soyez certains que ceux de la ville
Ont redouté les boute-feu.
Là notre armée fut toute réunie,
Ce qu'elle a fait, ses exploits,
Je vais vous en parler si vous m'écoutez.

221. Sans compter les moulins et bergeries
Ils ont brûlé quarante bonnes fermes.
Les gens du roi sont désolés;
De brûlées il y en a plus de cinquante !
Robert les voit; il s'en rit, il chante.
Pour mieux exécuter les saisies,
Chacun tient la hampe de sa lance.

222. Les éclaireurs à Florange
Ont donné un vigoureux assaut;
Ils eussent causé grand mal et grandes pertes
S'ils n'avaient pas manqué de carreaux.
Ils ont été jusqu'à la palissade;
Ils doivent en avoir bien des louanges,
D'autant plus qu'aucun d'eux n'a été maltraité

223. Vaches et bœufs, brebis et porcs,
Chèvres, chevaux et autres bêtes
Ils ont ramené en grande liesse;
L'ont bien vu et clercs et prêtres.
L'armée s'en revient sans plus s'arrêter;
Jamais on ne vit telle abondance
A fête patronale ou à toute autre fête.

224. Ses soleis ront ne ses tacons
N'ait pas en vain nostre pietaille,
Raportés ait mains grans bacons
Et mainte aultre millour maingeille;
Il n'ont laissiei que denier vaille
Fors que pieres, cendre et wacons:
On paiis n'ait aultre vitaille.

225. Je ne sçay homme qui puist dire,
S'il n'avoit fait trestous les fais,
Les damaiges ne les martire
Ne le meschief que la fut fait;
Les ostelz ont si bien deffait
Que li roy n'ait talent de rire,
Car tout avint par ses meffais.

226. Pour ceu c'on dit parmey champaigne
Que cil qui fiert veult c'on le fierce,
Et pour meter cialx de Bahaigne
Sont li paon devenus fierce.
Ainsoy qu'il fut midy ne tierce,
Tel feu lor fist nostre compaigne
Qu'il convendra chescun pain quierce.

227. Poon fierce sont devenus;
Ains que la guerre prengne fin
Seront poon pour rot tenus,
Pour chevallier et pour aufin.
En la guerre tout lor or fin
Mettront ainsois, gros et menus,
Qu'il n'en viengnent a bonne fin.

224. Souliers et semelles n'ont pas été usés
En vain par nos gens de pied;
Ils ont rapporté de grandes pièces de lard
Et mainte autre victuaille encore meilleure;
Ils n'ont laissé la valeur d'un denier,
Rien que pierres, cendres et décombres;
Dans le pays il n'y a plus d'autres vivres.

225. Je ne sais pas d'homme qui pût dire,
A moins d'avoir lui-même pris part à ces prouesses,
Les dommages ni les ruines,
Ni les ravages qui furent faits.
Ils ont si bien détruit les maisons
Que le roi n'a pas sujet de rire,
Car tout cela est arrivé par ses méfaits!

226. Comme l'on dit à la campagne
Que celui qui frappe veut être frappé,
Pour mater ceux de Bohême
Les pions sont devenus fierces.
Avant qu'il fût midi ni tierce,
Nos troupes leur firent un tel feu
Que chacun sera réduit à chercher son pain.

227. Les pions sont devenus fierces;
Avant que la guerre ne prenne fin,
Les pions seront tenus pour rocs,
Pour chevaliers et pour auphins.
En la guerre tout leur or fin
Ils mettront, grands et petits,
Avant de venir à bonne fin.

XI.

228. La maison Jehan de Marley
Abatue ont le jour des Brules.
Pour ceu vous ait de ly parley,
Qu'il fist a Mets maintes laidure,
Mains oultraiges, maintez injures;
Maint hosteit ait ars et bruleis:
En mal faire ait toute sa cure.

229. Droit le quint jours après de mars
L'ont moult bien faict cil de Joey;
Grant aide lor ait fait Mars,
Quant c'est fait s'ensi m'esjoiei;
D'ialx vengier sont esveirtuei,
Lai perdist Bairs plux de mil mars,
Car ses hommes furent tuei.

230. Tuit li nostre se sont penei
Comment contalz aient grevance;
De lour haiches ont troncenei
Et maint grant dart et mainte lance;
De bien faire chescun s'avance,
Defendent soi com fourcenei:
Lai ont contalz malle acointance.

DÉFAITES DES ALLIÉS.

228. La maison de Jean de Marly
Ils ont abattue le jour des Brandons,
Parce qu'il a, comme je vous l'ai dit,
Fait à Metz maintes vilenies,
Maints outrages et maintes injures.
Il a brûlé et détruit bien des maisons;
Il n'a souci que de faire le mal.

229. Le cinquième jour du mois de mars
Se sont bien montrés les gens de Jouy.
Le dieu Mars leur est venu en aide.
De ce qui fut fait je me réjouis;
Pour leur défense ils se sont évertués;
Là, Bar perdit plus de mille marcs,
Car nombre de ses hommes furent tués.

230. Tous les nôtres se sont mis en peine
Pour faire du mal aux gens du comte;
De leurs haches ils ont tranché
Et maint grand dard et mainte lance;
A bien faire chacun est plein d'ardeur,
Ils se défendent comme des forcenés :
Là, les comtaux ont mal rencontré.

231. Cilz de Joiey par cialz d'Ancey
Furent garnis a leur venir;
Et li nostre n'ont pas dancieit,
L'assault aimment mieulx a tenir;
Moult l'ont bien fait jusqu'au finir,
Lour bidalz ont a nous lanciet,
Plux ne puent l'assault tenir.

232. Des mors y ot et des navrés,
Soiés certain, selle journée.
Par my les noms d'aucuns saureis,
Car bien en sçay la renommée.
Nostre gent fut ung poc navrée,
Maix n'y olt nulz a mort navreis,
Garis seront sans demourée.

233. Pour ce qu'il ont tenu estaul
Auz ennemis, Mets les fait mettre,
En une chambre en l'ospitaul,
En lour santeit pour ealx remettre:
Lai s'en sceit on bien entremettre.
Or vous dirai ceu que contalz
Ont lai perdut, selon la lettre.

234. Messire Aubert qu'est de Narcey
Lai fut ocis et tout frois mors;
Li cuens en fait chanter *Parce*
Et les aultres lisons des Mors.
Quant les siens voit navrés et mors,
Qui li donnaist le pourtacey
Mengiet n'eüst ung tout seulx mors.

231. Ceux de Jouy par ceux d'Ancy
Furent renforcés à leur venue;
Et les nôtres ne se sont pas amusés,
Ils aiment mieux soutenir l'assaut;
Ils l'ont bien soutenu jusqu'à la fin,
Les ennemis ont lancé sur nous leurs archers;
Ils ne peuvent plus tenir l'assaut.

232. Il y eut des morts et des blessés,
Soyez-en sûrs, cette journée.
Par moi vous saurez le nom de plusieurs,
Car j'en sais bien la renommée;
Les nôtres furent un peu blessés,
Mais il n'y en eut aucun frappé à mort;
Ils seront guéris sans retard.

233. Pour ce qu'ils ont tenu en échec
Les ennemis, Metz les fit mettre
En une chambre à l'Hôpital:
Pour les remettre en bonne santé;
Là on sait bien prodiguer les soins.
Or je vous dirai ce que les comtaux
Ont perdu là, selon la lettre.

234. Messire Aubert de Narcey
Là fut tué et jeté roide mort.
Le comte lui fait chanter le *Parce*
Et les autres leçons de l'office des trépassés.
Quand il voit les siens blessés et morts,
En vain lui eût-on servi le meilleur repas
Il n'aurait su manger une seule bouchée.

235. Soyés certain, messire Aubers
A moult grant deul fut mis en terre,
Oncques heames ne ses haubers
Ne ly vallont une vielz seire;
Poc ait gaingniet en ceste guerre,
Combien qu'il fut ung vaillans bers
Et renommez en aultre terre.

236. Ung escuier de la contrée
D'Ardenne ot mort lai vraiement :
Il ot d'ung dart la hante outrée
Parmy le chief villainnement.
Navrés y ot certainnement
Bien xxv celle journée;
Maix je me veul passer briesment.

237. Après cest fait que vous ait dit,
Quart jour devant la saint Gregoire,
Je croy se fut le vanredi,
Bien l'ai encor en ma memoire,
Cil de Mets ont prise lor oire;
Vers Briey vont sen contredi,
Vous savés bien cest chose veoire.

238. Le matinet quand il ajorne
Que les gens vont en lour ouvraige,
Cilz de Mets sont venus sus Orne;
De neis, de planches font passaiges,
Par lai passeit on le rivaige.
De la pitaille la sejorne
Une partie au fier couraige.

235. Soyez certains que messire Aubert,
A grand deuil fut mis en terre.
Ce jour-là son heaume ni son haubert
Ne lui valurent non plus qu'une vieille ferraille.
Il a peu gagné à cette guerre,
Quoiqu'il fût un vaillant baron
Et renommé en autre terre.

236. Un écuyer du pays
D'Ardennes est mort aussi là vraiment :
Il eut d'une lance la hampe poussée
A travers la tête, cruellement.
Des blessés, il y en eut certainement
Bien vingt-cinq en cette journée ;
Mais je veux en finir brièvement.

237. Après ce fait que je viens de vous dire,
Le quatrième jour avant la saint Grégoire,
Je crois que ce fut le vendredi,
Je l'ai bien encore en la mémoire,
Ceux de Metz se sont mis en route ;
Vers Briey ils vont sans obstacle,
Vous savez bien que c'est chose vraie.

238. Dès le matin, au lever du jour,
Quand les gens vont à leur ouvrage,
Ceux de Metz sont arrivés sur l'Orne ;
Ils font un pont de bateaux et de planches,
Grâce auquel ils passent la rivière.
Là s'arrête des gens de pied
Une partie, au fier courage.

239. Puis ont les gent de la citeit
Devers Briey fait mains damaige;
Vollentier on lai visitei,
Car li contes fist grant oultraige
Quant eu avoit maint avantaige
De cialx de Mets, en veriteit,
Et mains deniers sen laissier gaige.

240. Tout le paiis bruit et art,
N'i est remise ville entire.
Cil de Briey n'ourent rewart
Qu'ilz se tinrent en lour taniere;
Le feu voient et la fumiere
Par la terre qu'est Andowairs,
Et par devant et par darriere.

241. Cilz d'Apremont, que deffiait
Tous ceulx de Mets par la requeste
Auz ennemins, pardu y ait
Et mainte ville et mainte beste.
Si grant meschief ne tel tempeste
N'oy conter trop grant piece ait:
On en puet bien chanter de geste.

242. Puis que Paris ravit Halenne
Dont Troie ardeit Menelaüs,
Ne dès le temps que tient le rengne
Après Herode Archilaüs,
Ne puis que Job habitait Hus,
Ne fut tel feu comme en Lorenne
On vertus fait Nicholaüs.

239. Puis les gens de la cité ont
Vers Briey fait maints dommages :
C'est volontiers qu'ils ont envahi ce pays,
Car le comte leur a fait grands outrages :
Quoiqu'il eût tiré maints avantages
De ceux de Metz, en vérité,
Et maints deniers sans donner de gages.

240. Tout le pays est incendié et brûlé,
Il n'y reste pas un village intact.
Ceux de Briey ne pensèrent qu'à une chose,
Se renfermer en leur tanière ;
Ils voient partout feu et fumée
Par la terre qui est à Edouard,
Et par devant et par derrière.

241. Le seigneur d'Apremont qui défia
Tous ceux de Metz, à la requête
Des ennemis, y a perdu
Et maint domaine et mainte bête.
Tel dommage ni telle tempête
Je n'entendis conter, depuis longtemps :
On en peut bien faire une chanson de geste.

242. Depuis que Pâris ravit Hélène,
Ce qui fit brûler Troie par Ménélas,
Ni depuis le temps que régna
Après Hérode Archélaüs,
Ni depuis le temps que Job habita Hus,
Ne fut tel feu qu'en Lorraine,
Où saint Nicolas opère ses miracles.

243. Repariez sont en leur maisons
Quant la terre fut degastée;
Il estoit bien temp et saisons,
Car il firent très grant journée:
Plussieurs bestes ont ramonnée
Cilz d'Anglemur et de Taisons,
Et cilz qui prennent les sodées.

XII.

244. Or vous dirai le grant meschiefz
Que le mardi après avint:
Une assamblée de rechiez
Devers Failly d'ennemis vint;
Lai des vignours morir covint,
Tranchiés olrent on bras oo chiefz.
Oncques si grant murtre n'avint.

245. Lai ot grant deul et grant domaige,
De sanc y ot trop respanduit;
Li ennemis tuis plain de raige
Furent a pied tous dessendus,
En III lieus ont assault rendus,
Et cilz qu'ierent en lour owraige
Tant com porrent sont deffendus.

243. Ils se sont retirés chez eux
Après avoir dévasté le pays;
Il en était bien temps et saison,
Car ils firent là une grande journée :
Ils ont ramené des bêtes en grand nombre,
Ceux d'Anglemur et de Taison,
Et ceux qui sont à la solde de Metz.

CRUAUTÉS ET SACRILÉGES.

244. Or je vous dirai le grand malheur
Qui le mardi d'ensuite advint :
Derechef, une troupe
D'ennemis vint vers Failly.
Là, des vignerons furent mis à mort,
Ils eurent la tête ou les bras tranchés,
Jamais on ne vit meurtre si cruel.

245. Là fut grand deuil et grand dommage,
Là fut beaucoup de sang répandu.
Les ennemis, tout pleins de rage,
Sont tous descendus de cheval;
En trois lieux ils ont donné l'assaut,
Et les vignerons, qui étaient à leur ouvrage,
Autant qu'ils ont pu, se sont défendus.

246. Que mors que pris on qu'afolleis
Des nostre y ot plus de XL,
Chescun en doit estre adoleis.
Qu'il foient en vigne on en plante,
Raportei n'ont entiere hante;
Chescun fut lai si triboleis
Qu'au plus haitiés convint grant tante.

247. Et quant se vint au departir,
Navrés y ot maintz de Bahaigne.
Li nostre sont verai martirs,
Dieu les ressoice en sa compaigne,
Et Bahegnons trestous meshaigne!
Qu'il ne scevent riens que murtrir
Ou derobeit, qui que s'en plaigne.

248. Des Bahegnons les fais je tien
A droit murte, non pas a guerre,
Car cil de Mets sont boin crestien,
Il n'ait millour en nulle terre,
Il ne scevent nullui forquerre,
Il ne prenent s'on ne dit: tien,
Il n'aimment pas murtrour ne lerre.

249. Sus sarazins ou sus paiens
Pourquoy ne vont nostre adversaire,
Quil ne prisent III pois baiems
D'omme tuer quil nait que daire.
Ne tenons pas leur exemplaire,
Combien que nous la cause aiens
Homicide sus eaulx de faire.

246. Tant morts que pris ou que blessés,
Il y eut des nôtres plus de quarante,
Chacun en doit être affligé.
Quoiqu'ils bêchassent leur vigne ou leur plante,
Les ennemis ne rapportèrent pas une hampe intacte;
A l'action chacun s'échauffa tellement
Que les mieux portants durent se mettre au lit.

247. Et quand ils vinrent à s'en aller
Ceux de Bohême comptèrent maint blessé;
Les nôtres sont de véritables martyrs,
Dieu les reçoive en sa compagnie,
Et maudisse tous ceux de Bohême!
Car ils ne savent rien que meurtrir
Et piller, qui que s'en plaigne.

248. Les faits de ceux de Bohême, je les tiens
Pour vrais meurtres et non pour faits de guerre,
Car ceux de Metz sont bons chrétiens,
Il n'en est de meilleurs en nulle terre,
Ils ne savent faire de tort à personne,
Ils ne prennent que si on dit : tiens!
Ils n'aiment ni meurtriers ni larrons.

249. Sur les Sarrasins ou les païens
Pourquoi ne vont nos ennemis,
Eux qui ne prisent trois pois chiches
Le meurtre d'hommes désarmés?
Ne suivons pas de tels exemples,
Bien que nous ayons le juste droit
De commettre sur eux des homicides!

250. Quant sus le conte ou sus le roy
Cil de Mets vont arde on penir,
Sans murtre faire, lour conroi
Se scevent bien tuit maintenir
Et a l'aler et a venir;
Il n'ont cure de tel desroi,
Nulz des villains ne font fenir.

251. Dite vous donc c'est vacellaige
D'homme tuer de ces villois ?
Certe non est, ains est outraige
Et contre Dieu et contre lois.
Romain dient et li Gallois :
Qui ne lait faire le gaingnaige
De tout doit bien estre malois.

252. Je ne vous veul plux faire conte
Des Bahegnons, sont trop hautain.
Après cest fait, font une trompe
Sonneir de Mets li chevetain;
Li soldiour et li citain,
Pour l'oïe de celle trompe,
S'armerent tuit, soiez certain.

253. Ce fut la nuyt c'on fait la feste
Que Dieu print char en la pucelle
Que fut tant saige et tant honneste
Qu'a l'aingle dit : Je sus ancelle
A cest Signeur que tous appelle.
Quanques *Eva* fist de moleste,
A celui jour *Ave* rapelle.

250. Quand sur les terres du comte ou du roi
Ceux de Metz vont brûler et saisir,
Sans faire de meurtre, leurs gens
Se savent bien tous maintenir,
Et à l'aller et au retour;
Ils n'ont souci de tels méfaits,
Ils ne font périr aucun villageois.

251. Dites-vous donc que c'est vaillantise
Que de tuer des laboureurs?
Non certes pas, mais c'est outrage
Et contre Dieu et contre les lois;
Les Romains disent, comme les Français,
Que celui qui met obstacle à la culture de la terre
De tous doit bien être maudit.

252. Je ne veux plus vous parler
De ceux de Bohême, ils sont trop inhumains.
Après cet exploit, ont fait de la trompe
Sonner les capitaines de Metz;
Les soldoyeurs et les citains,
Au son de cette trompe,
S'armèrent tous, soyez-en certains.

253. Ce fut la nuit qu'on fait la fête
Où Dieu prit chair en cette vierge,
Qui fut si sage et si sainte,
Qu'elle répondit à l'ange : « Je suis servante
Du Seigneur qui appelle à lui tous les hommes. »
Tout ce que Eve fit de mal,
En ce jour-là Marie le répare.

254. Quant sont armei, lors chevalcherent
En la duchié vers Roupedanges;
Plussieurs seigneurs adamagerent:
C'est Sallebruche et Fenestranges,
Cel de Maingnes, cel de Crehanges;
Maix li duchalz plux y pardeirent,
Oncques n'ourent si grant coustanges.

255. Vers Wernepet toute la terre
Fut lors en feu et en fumiere;
Il li faulroit longement querre
Qui vorroit veoir maison entiere.
Encor n'ont ars en tel maniere
Dèz le premier jour de la guerre.
Wairise en fut arse darriere.

256. Quarante villes sens les grainges
Et les mollins y ont brulées.
Li duchault ont trouveit estrainges
Citains et cialx qui ont soldées!
Plussieurs proies ont ramonnées
Et maint homme laissiet en lainge,
Maix n'y ot nulz ferruz d'espées.

257. Cilz du paiis fuirent com lievres,
Nuis estoient, c'est avantaige.
De la paour perdent les fievres
Li deshaitiet et lor malaiges.
Tuit s'en fuirent vers les bocaiges;
Il ont perdus aisnes et chievres,
Et tous leurs biens par leurs oultraiges.

254. Quand ils furent armés, ils chevauchèrent
Dans le duché, vers Roupeldange;
Ils ravagèrent plusieurs seigneuries :
Celles de Sarrebruck et de Fénestrange,
Celle de Mengen, celle de Créhange;
Mais les duchaux y perdirent plus encore,
Jamais ils ne subirent de si graves dommages.

255. Vers Warsberg tout le pays
Fut alors mis en feu et fumée.
Il lui faudrait chercher longuement
A qui voudrait voir une maison intacte.
Ils n'ont pas encore brûlé de telle manière
Depuis le premier jour de la guerre.
Varize fut brûlée la dernière.

256. Quarante métairies sans compter les granges
Et les moulins furent brûlés.
Les duchaux ont trouvé terribles
Les citains et ceux qui sont à leur solde;
Ceux-ci ont ramené de nombreuses proies
Et laissé maint homme en chemise,
Mais il n'y en eut pas de frappés par l'épée.

257. Ceux du pays fuient comme des lièvres,
Ils sont tous nus, ce n'en est que plus commode;
La grande peur guérit de la fièvre
Et de toute souffrance ceux qui sont malades,
Tous s'enfuient vers les bois;
Ils ont perdu ânes et chèvres,
Et tous leurs biens, en punition de leurs outrages.

258. Li cuens, li duc sont correciés
Pour lour terre qu'est degastée;
Entre eaulx dirent : « Trop sont bleciez,
« Envoions tost par la contrée,
« Faisons briefment nostre assamblée;
« S'estre deviens tuis despeciés,
« Encor iert Mets environnée. »

259. Entrant ses gens chescuin assemble,
Qu'il n'y at pas longement mis,
A l'avesque de Verdun semble
Qu'encor ait Mets poc d'ennemnis :
Par ung preschour qu'il ait tramis
Tous cialx de Mets deffie ensamble;
Estre ne veult plux lor amis.

260. Quant ont aeu lour mandement
Li cuens de Bair, Ferry li dus,
Parmy le Valz vinrent brifment.
De ceu sus je trop asperdus,
Quant la sepmenne on Deu vandus
Fuit au Juifz pour nous vilement,
Ont devant Airs lour trais tendus.

261. Il ont les vignes atrapeies
Trestout a fait et tout par orde;
De paicelz ont les grant moiées
Toutes arses, sen rien estorde.
Conscience les doit remordre
Quant les vignes ont degastées;
Mieulx lor valxist lour laingue mordre.

258. Le comte et le duc sont courroucés
De voir leur terre ainsi ravagée;
Ils se disent entre eux : « Nous sommes trop mal-
« Envoyons nos ordres par la contrée, [traités;
« Pour réunir nos gens sans délai ;
« Puisque nous sommes ainsi mis en pièces,
« Il faut que Metz soit encore assiégée. »

259. Pendant que chacun assemble ses gens,
Ce qu'il n'a pas mis de retard à faire,
A l'évêque de Verdun il semble
Que Metz a encore trop peu d'ennemis:
Par un frère prêcheur, son messager,
Il défie tous ceux de Metz ensemble;
Il ne veut plus être leur ami.

260. Quand ils ont fait leur mandement,
Le comte de Bar et le duc Ferry
Vinrent rapidement dans le Val.
D'une chose je suis tout éperdu,
C'est qu'en la semaine où Dieu fut vendu
Aux Juifs pour nous, à vil prix,
Ils ont devant Ars dressé leurs tentes!

261. Ils ont coupé les vignes,
Complétement, par ordre exprès;
Les grands amas d'échalas,
Ils les ont tous brûlés, sans en rien laisser.
Leur conscience doit avoir des remords
D'avoir ainsi saccagé les vignes;
Mieux leur eût valu se mordre la langue.

262. Il en auront confusion
Et grant honte, bien le sachiez.
On temps qu'on list la passion
De Jhesucrist, qui ataichiez
Fut en la croix pour nos pechiez,
Quant n'ont eü compassion,
C'est heresie et grant meschiez.

263. Quant par Judas fut Jhesucrist
Vendus, lai ot utilité,
Si com tesmoingne li escript,
Tuit en fumes d'enfer getteit;
Maix on peut dire en veriteit
Qu'autretel sont comme Anthecris
Qu'en lour fait n'ait qu'iniquiteit.

264. Or me dites ait il prouaige
En destruire vignes et bois?
Nennil certe, maix grant damaige;
Ne le tenés pas a gabois.
Il ont destruit tous les villois,
Aulteit brisiez et maintz ymaiges:
C'est contre Dieu et contre loys.

265. Or vous dirai que j'ai pancei
De cialz de l'ost quant j'oy l'estre;
En mon cuer dit : cil de Nancey
Ne devroit plux chevallier estre,
Quant la maison au roy celestre
Abatue ait qu'iert a Ancey;
Garder la deust par sainct Silvestre.

262. Ils en auront confusion
Et grande honte, sachez-le bien !
Au temps qu'on lit la Passion
De Jésus-Christ, qui fut attaché
A la croix pour nos péchés,
Ne pas en avoir compassion,
C'est hérésie et grand sacrilége !

263. Alors que par Judas fut Jésus-Christ
Vendu, ce forfait eut du moins pour résultat,
Ainsi que le témoigne l'Écriture,
De nous faire tous échapper à l'enfer;
Mais on peut dire en vérité :
De telles gens sont comme l'Antechrist,
Et qu'en leur fait il n'y a qu'iniquité.

264. Or dites-moi, est-ce prouesse
Que détruire vignes et bois ?
Non pas, certes ! mais grand dommage;
Ne le prenez pas en plaisanterie,
Ils ont détruit tous les villages,
Brisé les autels et maintes statues.
C'est pécher contre Dieu et les lois !

265. Maintenant je vous dirai ce que je pense
De ceux de l'armée quand j'appris leurs actes;
En mon cœur j'ai dit : Le duc de Lorraine
Ne devrait plus être chevalier,
Quand la maison du roi céleste
Il a abattue, qui était à Ancy;
Il eût dû la respecter, par saint Sylvestre !

266. Li chevalier doient deffendre
Prestre et clerc et saincte aglise;
On doit blamer et bien reprendre
Cialz qui non font en ceste guise.
Li dus n'ait foy ne gentelisse,
Quant de Celui qui en croix pendre
Volt pour nous, ait la teste prise.

267. Encor veult Dieu crucifier
Et delivrer auz faulx Juifz;
Nulz ne s'en doit en lui fier,
Trop ait de Jeus en son paiis!
Cilz qu'aimment Dieu, honour et pris,
Le debvroient tuit deffier
Par quoy fut mors, navrés ou pris.

268. Or parlerai sus Endowairs
Qu'a tort heit Mets; c'est l'ung des IIII.
Par lui n'ont pas estez cowars
Don clochier d'Ars sus homme abatre,
Violeit ont l'eglise et l'aitre,
Tuit ont haeu malvais rowart:
Mieulx lour valcist leur corpe batre.

269. J'ai bien raison se tout l'ost blasme,
Car partout vait la renommée
C'une ymaige de Nostre Damme
Qu'estoit on Vault ont descoupée,
Maint colz y olt feruit d'espée,
De haiche grant ou de jhusarme:
Heresie est toute esprouvée.

266. Les chevaliers doivent défendre
Prêtres et clercs et sainte Église;
On doit blâmer et fortement reprendre
Ceux qui agissent d'une autre manière;
Un duc n'a plus foi ni noblesse
Quand de Celui qui voulut être suspendu à la croix,
Pour nous, il a pris la tête!

267. Il veut encore crucifier Dieu
Et le livrer aux perfides Juifs;
Nul ne doit mettre sa confiance en lui,
Il y a trop de Juifs en son pays!
Ceux qui aiment Dieu, l'honneur et la gloire,
Devraient tous le défier,
Jusqu'à ce qu'il soit mort, blessé ou pris.

268. Or, je vais parler d'Édouard,
Qui à tort hait Metz; c'est l'un des quatre.
Par son ordre n'ont pas été couards
Ses hommes, pour abattre le clocher d'Ars,
Ils ont violé l'église et le cimetière;
Tous ont eu cette mauvaise inspiration;
Il leur eût mieux valu battre leur coulpe!

269. J'ai bien raison d'accuser toute l'armée,
Car partout va la renommée
Qu'une image de Notre-Dame,
Qui était à Vaux, a été brisée par eux;
Ils ont frappé sur elle maint coup d'épée,
De grande hache ou de guisarme.
Leur hérésie est par là toute prouvée!

270. Encor vault pix c'uin crucify,
Ont jusqu'aus brais en terre mis.
Laissiet ont Deu, je vous affy,
Tous les ait pris li ennemis.
Ameneis ont les faulx Juis
Qui de la loy Deu dient : fy !
Si ont destruit tout le paiis.

271. Depaciet ont la remenbrance
De Jhesucrist et de sa merre :
Je vous dit bien, selon ma crance,
Deu en penrait vengence ameire.
Oncques maix n'ot tel vituptere,
Si grant meschiez ne tel viltance
Devers France n'en tout l'Empire.

272. Quant Sarazins ont guerre entre eaulz
Honnour portent a leur ydolles ;
Maix li dus est plus desloiaulz ;
De Deu laissiei ait les escolles,
Car les Juifz par ces parolles
Ait ameneis avec loiaus ;
Dolent en yert li apostolles.

273. Or vous larai ci des Barois
Et des duchaulz et de leur geste,
Des mals c'ont fait et des desrois,
Car je me plain plux don grant preste
Des Verdenoys, qui ait la teste
Veü coper au roy des roys
C'onques au cuer n'en ot moleste.

270. Ils ont fait pis encore : un crucifix
A été par eux mis en terre jusqu'aux bras;
Ils ont renié Dieu, je vous l'affirme,
Le diable a fait d'eux tous sa proie.
Ils ont amené les perfides Juifs
Qui de la loi de Dieu disent : fi !
Et ils ont détruit tout le pays.

271. Ils ont mis en pièces l'image
De Jésus-Christ et de sa Mère.
Je vous le dis, selon ma croyance,
Dieu en prendra une amère vengeance;
Jamais il ne fut un semblable outrage,
Un acte si honteux, une telle méchanceté
Ni en France ni dans tout l'Empire.

272. Quand les Sarrasins ont guerre entre eux
Ils rendent honneur à leurs idoles,
Mais le duc est plus déloyal;
Il a laissé là les enseignements de Dieu,
Car les Juifs, grâces à ses paroles,
Ont été amenés avec les chrétiens;
L'Apostole en sera affligé.

273. Or je cesse de parler des Barrisiens
Et des duchaux et de leurs actes,
Des maux et des ravages qu'ils ont faits,
Car je me plains davantage encore du pontife
De Verdun, qui a vu
Couper la tête au roi des rois,
Sans en avoir le cœur chagrin.

274. S'heüt ovreit com loial paistre,
Tantost heüt prise vengence
De ciaulx qui ont brisiez les atres
Et les moustiers, et tel viltance
Ont fait de Dieu a la semblance;
Maix n'est pas filz, maix drois fillaistre,
Bien en oyés la demonstrance.

275. A poc se tient que ne m'asomme
Quant me sovient de tel ministre!
Se j'estoie pape de Romme
Je le tenroie en mon chapitre,
Jamais n'auroit d'avesque titre.
Plux ait mespris que li aultre homme,
Perde en doit bien et crosse et mitre.

XIII.

276. L'an mil IIIcv après xx,
Le grant mardi, a pied don pont
Piere de Bair pour trives vint.
Maix la Justice li respont:
« Citain trives n'otrieront,
Car oncque maix tel fait n'avint;
Combien qu'il tairt, s'en vengeront. »

274. S'il eût agi comme un bon pasteur,
Il eût aussitôt pris vengeance
De ceux qui ont violé les saints parvis,
Les églises, et par qui telle offense
A été faite à l'image de Dieu ;
Mais il n'est pas fils, mais fillâtre de l'Église,
Vous en avez bien la preuve.

275. A peu ne tient que je ne me révolte,
Quand il me souvient d'un tel prélat.
Si j'étais pape de Rome,
Je le tiendrais dans ma prison capitulaire,
Jamais il n'aurait titre d'évêque.
Il s'est conduit plus indignement qu'aucun autre,
Il doit bien en perdre et crosse et mitre.

TRÊVE REFUSÉE AUX ALLIÉS. — LEUR DÉROUTE.

276. L'an mil trois cents et vingt-cinq,
Le mardi saint, au pied du pont,
Pierre de Bar vint parler de trêve;
Mais les seigneurs de la Justice lui répondent :
« Les citains n'accordent pas de trêve,
Car jamais on ne vit rien de pareil;
Tôt ou tard ils se vengeront. »

277. Piere en l'ost est repairiez
C'onques ne pot trives avoir;
Contre lui c'est li dus iriez,
Se li ait dit : qu'i prent avoir
De cialz de Mets et fait savoir
Comment chescun est empiriez,
On s'en peut bien apercevoir.

278. Messire Pierre respondist :
« Certe a tort m'avés repris,
« Il n'est pas voir, que que on dit,
« Oncque deniers de Mets ne pris.
« Se vous ozeis conquerre pris,
« L'yawe passés, citain m'ont dit;
« De la bataille ont conseil pris. »

279. Adonc en l'ost très grant bataille
Deüst avoir et grant mellée;
Li chevalchour et la pietaille
Se rengirent sen demourée.
Maint grant coutel et mainte espée
Dont l'alemelle très bien taille
Ont trais entre eulx selle vesprée.

280. Briement entre eulx se racorderent,
Ferut n'y ot col ne collée;
L'yawe passer oncque n'ozeirent
Qu'il doutoient avoir mellée.
De repairier en lour contrée
Au merquedi tuit s'acordeirent,
Plux ne lour plait la demourée.

277. En l'armée Pierre s'est retiré,
Sans avoir pu obtenir de trêve;
Contre lui le duc s'est mis en colère
Et lui a dit : qu'il avait reçu argent
De ceux de Metz et leur avait fait connaître
La position fâcheuse de chacun des alliés;
Qu'on peut bien s'en apercevoir.

278. Messire Pierre répondit :
« Certes, c'est à tort que vous m'avez repris :
« Il n'est pas vrai, quoi que l'on dise,
« Que jamais j'aie reçu un denier de Metz;
« Si vous osez disputer la victoire,
« Passez l'eau, m'ont dit les citains;
« Ils sont résolus à livrer bataille. »

279. Alors en l'armée grand tumulte
Dut se faire, et grande mêlée;
Les chevaucheurs et les gens de pied
Se mettent en ordre de bataille sans retard.
Maint grand coutelas et mainte épée
Dont la lame est bien affilée
Ont été tirés entre eux cette vèprée.

280. Bientôt un accord se fit entre eux,
Ils ne donnèrent pas un coup d'épée;
Ils n'osèrent jamais passer l'eau,
Car ils redoutaient d'avoir une mêlée.
De se retirer en leur pays,
Le mercredi, ils prirent la résolution,
Point ne leur plaît de demeurer davantage.

281. Droit au mardi dont j'ai conteit
Aucuns passeirent la riviere;
Plussieurs y ot de la conteit,
J'ai bien oyt d'ialz la maniere,
Parmey Joey feu et fumiere
De chiefz en chiefz si ont bouteit:
Bien ont du tout Deu mis arriere.

282. Trais fut messi Jaicque Grounés
Des ennemis celle journée;
De tous malz est et pur et nès,
De li est grant la renommée
Pour ceu qu'il ait maint colz d'espée
Sus les paiens pour Dieu donneit
Oultre la meir, vers Galilée.

283. Dolente en fut moult la Commune
De la citeit de cest outraige.
Cil qui le ciel fist et la lune
Et qui le fist a son ymaige
Li doint santeit de son malaige,
Et li envoise tel fortune
Qu'il soit vengiez par son bernaige!

284. Des ennemis y ot noiez
Quant vers Joiey l'iawe passerent;
Je ne quier jai pour eulx prier
Car sens raisons les feus bouterent.
Cilz de noz neis adamagerent
Les ennemis, sertain soiés.
Le merquedi si s'en ralerent.

281. Dès le mardi dont j'ai parlé,
Un grand nombre passèrent la rivière;
Il y en eut plusieurs du comté,
J'ai bien appris leur manière d'agir,
Qui dans Jouy, feux et incendies,
D'un bout à l'autre, ont allumé.
Ils ont tout à fait mis Dieu de côté!

282. Messire Jacques Grognat fut frappé
D'un trait par les ennemis, cette journée.
De tout vice il est pur et net.
Grande est sa renommée,
Parce qu'il a maint coup d'épée
Sur les païens frappé pour Dieu,
Par-delà la mer, vers la Galilée.

283. L'affliction fut grande dans le peuple
De la cité, à cause de cet accident.
Puisse celui qui fit le ciel et la lune
Et qui créa l'homme à son image,
Lui donner guérison de sa blessure
Et lui envoyer une belle occasion
De se venger par son grand courage!

284. Il y eut des ennemis noyés
Quand à Jouy ils passèrent l'eau.
Je ne me soucie pas de prier pour eux,
Car ils mirent le feu sans raison.
Ceux de nos nefs firent du mal
Aux ennemis, soyez-en sûrs.
Ils s'en allèrent le mercredi.

XIV.

285. Or vous dirai ce qu'il avint
Devant le fait dont j'ai touchié :
Nostre evesque on paiis vint,
Se l'ait troveit moult empechié.
Messire Jacque chevauchié
Olt tant vers luy que il covint
L'evesque aidier son esvechié.

286. Tant ot parley messire Jaicque
Que heit orgueul et tout enviee,
Qu'ansois qu'il fut le jour de Pascque
On Dieu leveit de mort a vie,
La Justice tant s'umilie
De la citeit que li evesque
A nous citains se joint et lie.

287. Comment qu'il soit des convenances
L'esvesque ait sa vollunteit;
Lettres ont fait des aliances
Pour plux grant foy et loialteit;
Hommes auront a grant planteit
Garnis d'armes, d'escuz, de lances.
Or lour doint Dieu bonne santeit!

PAIX AVEC L'ÉVÊQUE. — SUCCÈS.

285. Or je vous dirai ce qui advint
Avant le fait dont j'ai parlé,
Car notre évêque vint au pays.
Il l'a trouvé bien en désarroi.
Messire Jacques a chevauché
Vers lui et tant fait qu'il a décidé
L'évêque à venir en aide à son évêché.

286. Tant a parlé messire Jacques
Qui hait tout genre d'orgueil et d'envie,
Qu'avant le jour de Pâques,
Où Dieu se releva de mort à vie,
Les marques de soumission du conseil
De la cité font que l'évêque
A nos citains se réunit et se lie.

287. Toutes les conventions établies
Donnent satisfaction à l'évêque,
Les lettres d'alliance sont écrites
Pour plus grande foi et loyauté ;
Ils auront des hommes en grand nombre,
Bien fournis d'armes, d'écus, de lances.
Dieu leur donne bonne santé !

288. Cilz affaire fut confirmeis,
Apres Pakes la quaitre feire,
Entre l'evesque et ceulx de Mets :
De la guerre seront tuit freres,
Li ung sens l'aultre paix entiere
Ne puet faire. Je vous promès
Lorenne en yert a grant misere.

289. Après cest fait fist assavoir
Li Rongraves qu'il avoit pris
Sus Bahegnons très grant avoir,
Or et argent, chevaulz de pris.
Benois soit cil qui l'ait apris
A guerroier, qu'il doit àvoir
A toutes cours honnour et pris.

290. Or faite paix, tous les mehains
Vous conteray a brief mot cours :
Après fut ars Chastel Brehains
Et III villes et Theheicours;
Faire n'i polt li dus secours.
Li nostre ont pris buef et polains,
Quant olrent ars grainges et cours.

291. Li duchaulz qu'irrent on Sanois
Furent adonc moult esbahis;
Il ont perdus bleif et hernois,
Entre eaulx dient qu'il sont trahis.
Li waudessour ront envahis
Buefs et vaiches dont S. Benois
Ait dit souvent : aihi ! aihi !

288. Cet accord fut confirmé
Après Pâques, la quatrième férie,
Entre l'évêque et ceux de Metz :
Dans la guerre, ils seront tous frères,
L'un ne peut sans l'autre
Conclure la paix. Je vous promets
Que Lorraine en sera en grande misère.

289. Après cela fit assavoir
Le Raugraf qu'il avait fait
Sur ceux de Bohême très-riche prise,
En or et argent, et en chevaux de prix.
Béni soit celui qui lui apprit
A guerroyer ; il doit recevoir
En toute cour honneur et distinction.

290. Or faites paix, tous les accidents de guerre
Je vous conterai en peu de mots :
Après furent brûlés Château-Bréhain,
Trois autres villages et Thicourt ;
Le duc ne put y apporter secours.
Les nôtres ont pris bœufs et poulains
Après avoir incendié granges et fermes.

291. Les duchaux qui étaient au Saulnois
Furent alors fort ébahis :
Ils ont perdu blés et train de culture.
Ils disent entre eux qu'ils sont trahis.
Les éclaireurs, dans une autre course,
Ont pris bœufs et vaches, dont Saint-Benoît
A gémi longtemps : ahi ! ahi !

292. Ung escuier de la contrée
L'arcevesque fut mors après,
Il ot don bui la teste ostée;
Des vaudissour se mist trop près,
Jamaix n'ireit avalz les preis.
Il fut ocis droit a l'entrée
D'uin boix ou il n'ayt nulz cyprès.

293. Et quant se vint au definer
Don moix d'avril, certainnement
Aucuns de Mets pour chaminer
Se retourneirent privement.
On Waran vont ignellement,
La sont resteit pour sejourner;
Faire y vorront emcombrement.

294. Les euves du valz de Gosange
Et l'astalon ont rameneit.
Lai fut Jehan de Wermerange,
Et Lowiat de Louveney,
Et Gererdin de Cervigney;
Tuit il doient avoir loange,
Car bien se sont aideis penei.

295. Celui jour fut de la pitaille
Une parties vers Espanges,
Lai ont rendus fiere bataille
A la maignie de Bretangues
Et a cialz qu'ierent de Lustanges;
IIII en ont mort, comment qu'il aille,
Et III pris sans avoir coustanges.

292. Un écuyer de la contrée
De l'archevêque fut tué ensuite.
Il eut la tête séparée du buste;
Il s'approcha trop des éclaireurs.
Jamais plus il n'ira à travers les prés.
Il fut tué juste à l'entrée
D'un bois où il n'y a nul cyprès.

293. Et quand on approcha de la fin
Du mois d'avril, certainement,
Plusieurs Messins, prenant leur chemin,
Sont sortis en leur particulier;
Vers le bois de Warent ils vont en toute hâte;
Là ils sont restés pour séjourner:
Ils y feront du mal au pays.

294. Les juments de Wadgasse
Et l'étalon ils ont ramené.
Là furent Jean de Volmerange,
Et Louyat de Louvigny,
Et Gérardin de Servigny.
Ils doivent tous être loués,
Car ils se sont bien donné de la peine.

295. Ce même jour fut des gens de pied
Une partie vers Epange;
Ils ont soutenu une fière bataille
Avec les gens de Bertrange
Et avec ceux de Luttange;
Ils en ont tué quatre, de diverses manières,
Et pris trois, sans avoir rien perdu.

296. De nous citains une partie
Ait chevalchiet selle journée,
A cialz don Pont font envahie;
Ung en ont mort de col d'espée.
Quant nostre gent fist retornée,
Le courciez ot en sa baillie
Qui l'ait gaingniet en la mellée.

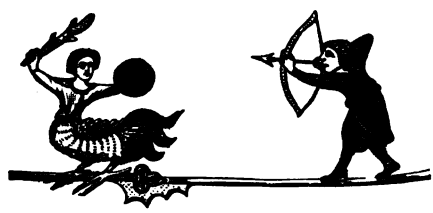

Bibl. de Metz, XIVe s.

296. De nos citains un autre parti
A chevauché cette même journée,
Chez ceux du Pont ils font une envahie;
Ils en ont tué un d'un coup d'épée.
Quand nos gens s'en sont retournés,
Le coursier resta au pouvoir
De qui le gagna en la mêlée.

Bibl. de Metz, XIVe s.

NOTES

ET

REMARQUES.

Chœur de Saint-Vincent, de Metz, XIVe s.

NOTES ET REMARQUES.

Il faut remarquer que le manuscrit de la *Bibliothèque nationale*, d'après lequel nous avons fait cette publication, porte en date .M.IIIIc.XLIIII. au lieu de .M. IIIc.XXIIII. Cette date erronée montre, d'une part, que le manuscrit est au moins de la seconde moitié du XVe siècle, et, d'autre part, que le copiste ignorant qui l'a écrit, encore plein du souvenir d'un siége récent, a fait confusion entre deux guerres, et substitué dans sa pensée René d'Anjou à Ferry IV, et le roi de France Charles VII au roi de Bohême, Jean de Luxembourg. Cette autre guerre, qui est des plus intéressantes, a été l'objet d'une excellente publication due à MM. de Saulcy et Huguenin, d'après les textes des chroniqueurs contemporains. Elle a pour titre : *le Siége de Metz en 1444*. (In-8, Metz, Lamort, 1835, avec cartes, plans et figures.)

La copie de la *Bibliothèque nationale* qui nous a servi porte le n° 5782 du fonds français. C'est un petit in-4°, papier, dont le filigrane consiste dans une main ouverte, surmontée d'un quatre-

Bibl. de Metz, XIVe s.

feuilles; 68 pages de texte et deux pages blanches, 31 vers en moyenne à la page; reliure moderne. Il porte à la première page les indications suivantes :

Codex Colb(ertinus),
1757.

Regius,
10335[6].

Au-dessous du texte, à cette même page, le signe de Ballesdens, gratté et en grande partie enlevé.

Ce manuscrit provient donc de la collection de J.-B. Colbert, et, avant de faire partie de ce cabinet célèbre, il a appartenu à l'académicien J. Ballesdens, mort le 26 octobre 1675, en faisant Colbert légataire de ses manuscrits, à charge par lui d'en payer la valeur à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Cette collection, pour laquelle fut versée une somme de 1,600 livres, comprenait 87 volumes manuscrits en parchemin, 107 sur papier, et 20 paquets renfermant 300 volumes. Ce legs portait, à cette époque, à 1,138 manuscrits anciens le chiffre des richesses de la collection de Colbert, sur lesquels 136 seulement en langues modernes. — (Voir le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, 452-3, par M. L. Delisle, dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*.)

Nous ignorons absolument comment le manuscrit de la guerre de 1324, d'origine vraisemblablement messine, était venu figurer dans la collection de Ballesdens. Nous ne remontons pas plus haut dans son histoire.

Une autre copie de notre poëme, également du xve siècle, copie dont il sera parlé plus bas, existe à la Bibliothèque de Metz (mss., n° 81). Elle nous a fourni des éléments de contrôle et de correction, et nous lui avons emprunté quelques bonnes variantes, qui sont indiquées dans les *Notes philologiques*.

Str. 3.

Metz était une ville libre impériale, s'administrant sans aucun contrôle, et ne se rattachant à l'Empire que par un lien pour ainsi dire nominal. Une dissertation scientifique sur ce point, qui est du reste parfaitement éclairci, peut se remplacer avantageusement par la reproduction pure et simple d'un texte du XIVe siècle, tête de chapitre *de la Chronique des empereurs et rois de Bohéme* dont nous parlerons plus loin. Ce chapitre contient le récit d'une conspiration qui fut révélée aux magistrats par l'empereur Charles IV lui-même.

CHAP. XL. « Item, il avint que le dit empereur Charles fuit « en Mets par M. IIIc et LVI qu'il y ot certains bouchiers et aul- « tres qui firent tant qu'ilz parlont audit empereur secrei- « tement et ly remonstront coment sil volloit estre seigneur de « Mets et guaignier la ville. »

Le texte de la chronique est bien d'accord avec le titre pour démontrer que, si l'empereur voulait être *seigneur de Metz*, il fallait qu'il *gagnât la ville*, c'est-à-dire qu'il s'en emparât par la force. Ni Maximilien, ni Charles-Quint au XVIe siècle, n'avaient fait un pas de plus dans la voie de la souveraineté effective. (Voir le récit de leurs voyages à Metz. — *Chron. mess.*)

La situation est aussi bien exactement décrite dans le discours qu'en 1433, tenait à Nicole Louve, ambassadeur de la Cité, le grand chancelier de l'Empire. On y voit que l'obligation de prendre part aux charges de l'Empire, d'un côté, et celle de défendre la Cité par les forces de l'Empire, de l'autre, n'existaient ni en fait ni en droit. « Pansez-vous que nous ne saichions « bein queil franchises vous avés ?... Pourtant que les empe- « reurs vous sont loing et quilz ne vous pueent mie tousjour « secourir en vos nécessitez, il fut appoinctiés et accordez que « vous ne donriez droicture ne revenues par an à nulz empe- « reur, parmey que vous debvés deffendre l'empire et vous- « mesmes en vous entretenant à vos frayes, pertes et coustan- « ges, sçans que lesdits empereurs soient de riens tenus de vous « aidier... Car toutes aultres bonne ville et cité du sainct em-

« pire, fors que vous, lui doient chescun an droictures et reve-
« nues ou certains services. » (Chron. Praill. s. l'an 1433.)

On doit enfin rapprocher de ces deux citations la velléité manifestée par Charles-Quint, lors de son second voyage à Metz, en 1544, de soumettre cette ville et de lui donner un gouverneur : tentation à laquelle il ne renonça que sur les vives instances du cardinal de Granvelle.

Str. 4, *v.* 7.

Les Vandales, *li Wandre*, étaient restés dans l'esprit public, au moyen âge, le prototype des barbares envahisseurs qui transformèrent si violemment l'Europe, du IIIe au Ve siècle. C'est surtout aux chansons de geste, où ils sont souvent nommés, qu'ils étaient redevables de cette exceptionnelle notoriété.

Metz, en dépit de l'affirmation de notre chroniqueur, n'a pas reçu leur désastreuse visite. Les Alamans de Chrocus, sous l'empereur Galère, vers 262, et les Huns d'Attila, en 451, sont les seuls peuples barbares qui aient forcé les murailles de la cité, brûlé ses monuments et passé ses habitants au fil de l'épée. Ni les Vandales au IVe siècle, ni les Normands au IXe, ni les Hongrois au Xe, ne firent plus que de la menacer. Leur invasion dut s'arrêter devant une résistance victorieuse.

La mention des Wandres est intéressante à relever, en ce qu'elle montre comme étant encore vivace la tradition locale qui fait périr Hervis, duc de Metz, dans une bataille livrée à ces barbares sous les murs mêmes de sa capitale. Cet épisode forme le début de la chanson de *Garin le Loherain*. Repris plus tard et amplifié, il a donné naissance à la branche dite d'*Hervis de Metz*.

Str. 6.

L'hôpital *Saint-Nicolas au Neuf-Bourg*, primitivement placé hors de l'enceinte de la ville, dans le voisinage du Champ-à-Seille, était un exemple bien rare, au moyen âge, d'une fondation inspirée uniquement par la charité laïque, et sans l'intervention

directe de l'Église. Ce fut la cité de Metz qui le fonda aux frais communs de ses habitants, comme un asile ouvert à tous les genres de misères et aux besoins de tous. La tradition lui attribue une origine très-ancienne, qu'elle recule jusqu'au règne de Charlemagne. Ce qu'affirment les chartes encore conservées, c'est qu'en 1208, il jouissait d'une grande prospérité.

La ville, qui l'administrait elle-même, ne cessa pas de lui accorder de grands avantages, et, par contre, trouva plus d'une fois une aide efficace dans la puissance financière qu'elle avait contribué à créer.

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, l'hôpital Saint-Nicolas, dirigé par un *gouverneur* et des *maîtres* que désignait le conseil de la cité, se présente avec tous les caractères de l'administration laïque, respectueuse et sympathique pour le clergé, mais entièrement indépendante de lui, telle que l'a établie à notre époque la législation qui régit les établissements hospitaliers.

Str. 8, *v.* 5.

L'illustre évêque de Poitiers, saint Hilaire, était entouré à Metz d'une vénération particulière. Il y avait deux paroisses qui lui étaient consacrées : l'une, dite *as Xauleurs*, était dans le quartier des Hauts-Prêcheurs, au-dessus d'Anglemur, c'est-à-dire sur l'emplacement du jardin de Boufflers actuel ; l'autre s'appelait Saint-Hilaire le Grand, ou du pont Rengmont, du nom de la porte de ce nom (la porte Sainte-Barbe actuelle). Elle s'élevait dans le *grand Més*, c'est-à-dire dans le terrain qu'occupe aujourd'hui l'arsenal d'artillerie, ou *Retranchement de Guise*, lieu qui, jusqu'en 1552, était un quartier de la ville particulièrement habité par des mésoyers et des vignerons. Cette dernière église fut renversée, lors de la construction du *retranchement*, pendant le siége de 1552 ; la première le fut en 1565, par suite de la construction de la citadelle.

Str. 8, *v.* 8.

Pour donner une idée de la sollicitude que montrait le gouvernement de la cité pour les intérêts moraux de la population, et le soin avec lequel il cherchait à empêcher le luxe et le jeu d'y introduire des éléments de ruine, nous prendrons au hasard deux des nombreux atours promulgués dans ce but :

— *Atour, du* 8 *février* 1245.

Défense est faite de tenir des jeux de « boule, ne escolle ne paillole, por ceu ke elles sont escommeniées et k'on i reniet Deu et Nostre Damme et toz sains, et li anfant des prodomes de la vile i deviennent glouton et larron. » Sous peine de quarante sols d'amende.

— *Atour, du mois de mai* 1306.

Défense de donner à la femme qu'on épouse pour plus de douze deniers par vingt sols de Metz qu'on apporte en mariage « de coronnes, affiches, corroies, annelz et tous autres jowelz qui affierent a dame a donneir. » Sous peine de dix ans de bannissement. (Archives de l'Hôtel-de-Ville) (1).

Str. 9, *v.* 3.

Metz est située au confluent de la Moselle et de la Seille. C'est à cette circonstance topographique qu'elle a dû son nom celtique de *Diu-dur* (deux eaux), dont les Romains ont fait *Divodurum*. L'oppidum gaulois occupait le sommet de la colline de Sainte-Croix, sur lequel s'est élevé plus tard le palais des gouverneurs romains, devenu le *palatium regium* des rois d'Austrasie. Cette situation devait une valeur militaire considérable aux pentes abruptes de la colline au-dessus de la Moselle (Chèvremont), et aux terrains marécageux des bords de la Seille, terrains sur lesquels était construite une levée (*aggestum*), qui dénomma le quartier d'*Ayest* au moyen âge.

(1) La plupart de nos citations sont extraites des *Preuves* de l'*Histoire* bénédictine *de Metz*. Celles qui ne portent pas de mention spéciale ont été directement copiées sur les originaux par M. Bonnardot, qui publiera prochainement un *Corpus* des Chartes françaises de Metz.

Str. 10, *v.* 6.

Les Messins ont de tout temps attaché un prix particulier à la valeur des produits de leurs vignobles. L'étendue des terrains plantés en vigne dans le département de la Moselle dépasse aujourd'hui 5,000 hectares, sur lesquels 3,500 environ appartiennent à l'arrondissement de Metz. On peut calculer que la superficie des vignobles du territoire de la cité devait être au-delà de 2,000 hectares, occupant, pour la plus grande partie, les flancs des coteaux de la vallée de la Moselle. Leur produit donnait lieu à un commerce très-important. Mais le gouvernement messin ne permettait pas que les propriétaires sacrifiassent la qualité à la quantité, ni que, dans le but d'obtenir des récoltes plus abondantes, ils substituassent au type choisi et délicat du *Fromental*, blanc et noir, des plants de « *golz* et aultres ayles vignes. » Et lorsque, en dépit de toute surveillance, cette substitution s'était produite quelque part, ils n'hésitaient pas à ordonner, par un atour rigoureux, l'arrachement absolu des espèces incriminées.

D'autres atours, inspirés par la même sollicitude, fixaient également dans les plus grands détails les modes de culture de la vigne, l'époque de la vendange et de la vente des vins, le salaire et les obligations des vignerons. D'autres enfin assuraient une protection aux vignobles du pays, en frappant les vins étrangers d'un droit d'entrée considérable.

Quant au choix spécial des deux localités que prend l'auteur du poëme pour en faire le prototype de la perfection des produits de la viticulture messine, il se pourrait qu'il y eût dans son fait quelque raison d'amitié ou d'intérêt personnel : car c'étaient les vins des côtes de Scy, de Magny et de Dâlê qui jouissaient en réalité dans le pays de la réputation de *premiers crus*.

Str. 12.

Veseneuf, *Vesigneuf* (*vicus novus*), correspondait au bas de Fournirue, et aux rues de la Petite-Boucherie et du Change.

C'était un quartier qui s'était formé en dehors de l'ancienne enceinte et sous la protection des vieilles murailles (*des Murs*), à gauche du bras intérieur de la Seille.

Porsaillis, *Port-Sailly* (*Portus Saliæ*) était un quartier situé en arrière de la place Saint-Louis, à droite du bas de Fournirue. Il devait son nom à l'hôtel paraigial de Port-Saillis, devenu dès le XIIIe siècle l'hôtel de Raigecourt, vaste construction comprise entre la rue actuelle de la Chèvre, la place Chappé, la ruelle des Bons-Enfants et la cour de Ranzières (*ad Rancherias*, au XIIe siècle).

Saint-Martin est une paroisse autrefois placée en dehors de l'enceinte de la ville, et appelée pour cette raison *Saint-Martin en curtis* : un des paraiges de la cité portait ce nom. Elle se trouve à l'extrémité de la rue *des Parmentiers*, bien en rapport avec la spécialité de commerce indiquée dans le poëme.

Chambière, quartier voisin de la Moselle, en face du Rhimport, était particulièrement habité par des pêcheurs et des bateliers.

Str. 14, *v.* 1.

La place de Chambre (*place en Chambres*, *in Thalamis*, dans les anciens titres) tire son nom d'un antique hôpital fondé vers la fin du XIIe siècle par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui en firent le siége d'une commanderie de leur ordre. L'hôpital du Petit-Saint-Jean s'étendait jusqu'au bord de la Moselle, et comprenait un ancien château de construction romaine, dont la vue a été conservée par une gravure de Châtillon. Ces bâtiments ayant été attribués en 1565 à l'abbaye de Sainte-Marie, délogée par suite de la construction de la citadelle, les chevaliers de Malte furent transférés dans un hôtel situé *sur les Murs*.

Les *grands degrés* de la cathédrale descendent encore sur la place de Chambre. C'est là que, jusqu'en 1305, se tenaient les assises de la justice épiscopale. C'est là aussi que s'exécutèrent souvent les Mystères et autres représentations dramatiques du XVe siècle.

Str. 15, *v.* 3.

Saint Livier est un illustre personnage, certainement originaire de Metz, et que l'Église a placé sur ses autels avec le titre de martyr. La légende s'en est malheureusement plus occupée que l'histoire. Une pieuse tradition, sur le fond de laquelle ne s'élève aucun doute, rapporte qu'il fut décapité par les Huns, auprès de Marsal, en un lieu appelé Salival, où fut élevée une chapelle en son honneur, et où ses restes furent déposés. A la fin du Xe siècle, Théodoric, évêque de Metz, les fit relever avec pompe et les rapporta en l'église Saint-Polyeucte, qui prit le nom de Saint-Livier. Cette église, paroissiale jusqu'à la Révolution, existe encore en partie, noyée dans des constructions civiles, entre la place Croix-outre-Moselle et la rue Saint-Médard.

L'on ne sait guère rien de plus, d'une manière positive, sur ce saint personnage. Cependant la tradition indique encore où était son habitation à Metz : elle la fixe, rue des Trinitaires, 1 bis, dans une antique maison ornée d'une tour carrée du XIIe siècle, et d'une haute façade crénelée. De plus, l'illustre famille messine des Gournay s'est fait constamment un titre de gloire de compter ce saint au nombre de ses ascendants.

Mais la légende de saint Livier fut, à la fin du moyen âge, développée dans une sorte de roman de chevalerie rempli d'épisodes saisissants et d'aventures extraordinaires. Ce roman, devenu rapidement populaire, inspira assez de confiance à messire Alphonse de Rembervillers, curé de Saint-Livier, en 1624, pour qu'il en fit la base d'une histoire très-sérieusement écrite, mais dans laquelle rien ne peut, un seul instant, soutenir la discussion d'une critique raisonnée.

Pour nous, qui avons fait avec respect de l'histoire de saint Livier une étude assez approfondie, nous osons dire qu'il y a une présomption voisine de la certitude à admettre ce qui suit : c'est que la légende a confondu les Huns d'Attila avec leurs descendants les Hungres, qui firent en 954 une invasion désastreuse dans la Lorraine, menacèrent Metz, et qui, repoussés par

Brunon, duc de la province, opérèrent leur retraite vers l'Allemagne, en prenant leur itinéraire par la vallée de la Seille.

Livier, l'un des chefs de la milice messine, fait prisonnier dans un engagement, fut emmené par les Hungres dans leur retraite et décapité près de Marsal. Ceci nous paraît hors de doute, et la légende de l'Église, sauf l'erreur de date, n'est ébranlée dans aucune de ses parties. Quant à ce que nous appellerons le roman de saint Livier, c'est une œuvre de pure imagination, dans laquelle l'auteur, à l'exemple des trouvères qu'il entendait chanter, a brodé agréablement sur un canevas historique, à peine reconnaissable, les fantaisies les plus variées : voyage en terre sainte, amours avec une princesse sarrasine, combats sur terre et sur mer, royauté dans une île d'Asie ; rien n'y manque de ce qui pouvait plaire à un public rendu difficile par l'audition journalière des plus merveilleuses aventures.

Str. 15, *v.* 6.

Saint-Gorgon était une ancienne paroisse de Metz, située entre la place d'Armes et la rue de la Princerie, et détruite en 1769 pour l'exécution des grands travaux de voirie dûs à l'initiative du maréchal de Belle-Isle. Le terrain où elle s'élevait est occupé par la partie droite des bâtiments de l'Hôtel de ville.

Il ne serait pas aisé de dire exactement où se trouvait le *vivier* dont il est question, et dont la rue qui longe le chevet de la cathédrale a conservé le nom. Mais l'existence des bâtiments du cloître et des chapelles qui couvraient la place actuelle de l'Hôtel de ville ne permet pas de lui attribuer un emplacement en avant de Saint-Gorgon. Il faut donc le chercher entre cette église et la rue du Four du Cloître, dans l'emplacement de quelque partie de l'hôtel municipal, et sans doute vers sa gauche, non loin de l'endroit où vient aboutir la rue du Vivier.

Str. 17, *v.* 5.

La place de Port-Saillis est la petite place qui s'étend en avant de l'entrée principale de l'ancien hôtel de ce nom. Elle est en-

core intitulée place Chappé. Ce mot provient de celui de Xappey, dénomination qu'avait adoptée, aux XIVe et XVe siècles, une des branches de la maison de Raigecourt.

Poincignon de Raigecourt, chevalier, seigneur de Jouy, Corny, etc., maître échevin en 1280, eut pour fils Pierre et Thiébault, dits Xappey, dont la descendance conserva ce surnom jusqu'à Philippe III de Raigecourt, seigneur de Ladonchamps, Corny, Marly, etc., maître échevin en 1512, qui cessa de le porter.

Str. 19, *v.* 6.

Les étaux ou *bancs* des changeurs étaient établis sous les arcades de la place *au Change* (*as Chainges*), qui prit le nom de place Saint-Louis, à la suite de l'érection d'une statue de ce roi en 1707.

Le change des monnaies avait une importance considérable dans une ville située sur les frontières d'un grand nombre d'États. Aussi les changeurs étaient-ils nombreux, mais ils étaient soumis à une sévère surveillance. L'évêque Bertram, par un règlement en date du 21 décembre 1190, confirma les droits de ceux qui étaient admis à la *table des changes*, moyennant une redevance de 12 livres de messins, indépendamment de 20 sous messins payés à l'évêque, et 5 à son camérier.

Leur nombre ne fit que s'accroître. Il était de soixante à la fin du XIVe siècle.

Il faut remarquer que les offices de changeur étaient à cette époque exclusivement soumis à la juridiction épiscopale. En effet la cité n'avait pas alors de monnaie municipale. C'était un des droits de l'évêque restés intacts.

Bouchard d'Avesnes, il est vrai, avait en 1291, cédé pour cinq ans à la ville, moyennant cinq cents livres de messins, le droit de faire usage de son coin pour battre monnaie ; mais près d'un siècle devait encore se passer avant que le type municipal messin fît son apparition sur les tables de change. Ce fut l'évêque Thierry de Boppart qui, contraint par les événements, céda à la cité, le 23 septembre 1383, son droit de monnayage.

Les premières pièces municipales frappées à cette époque portaient l'image de saint Étienne, patron de la cité ; une croix

formait le type du revers des pièces d'argent, l'écu de la cité celui des pièces d'or : la légende ; *moneta metensis.*

(Voir les ouvrages de MM. de Saulcy et Ch. Robert.)

Str. 21.

L'administration de la cité, tout en admettant comme fort utiles les établissements de prêts sur gages, avait à cœur de combattre le fléau de l'usure, et elle avait pris dans ce but tout un ensemble de mesures législatives et judiciaires. Un atour, du 24 janvier 1289 (anc. style), avait défendu l'admission à Metz de Lombards, Provençaux et « tous aultres prestant à montes » sans l'autorisation du conseil. Un certain nombre de banquiers, présentant toutes garanties, et soumis à l'acceptation d'un tarif modéré, étaient seuls admis à tenir des maisons de prêts sur gages. En 1289 ils étaient trois, cinq en 1299. C'était dans les quartiers de Porte-Muselle et de Port-Saillis que la plupart d'entre eux étaient installés.

Plus tard la ville mit en régie une *estaublie de Lombards* fonctionnant à son profit, et sous la rigoureuse surveillance de commissaires nommés à cet effet. Elle plaça cet utile établissement *près des Cordeliers*, *sur le mur*. Ainsi les principes de notre Mont-de-piété actuel étaient exactement mis en pratique à Metz, dès le XVe siècle, au grand profit de la population, et au grand honneur de l'administration communale.

Str. 28, *v.* 4.

— *Atour de la vigile de feste saint Vincent*, 1302 (21 janvier 1303, n. st.).

Défense à tous les citains de Metz, clercs ou laïcs, de faire ou laisser mettre le feu en une maison ou grange, pour cause de dettes et gagières, sous peine de cent livres d'amende et de dommages et intérêts, fixés par justice. Ils s'exposent de plus à être mis «fuers de la wairde de la citeit », et quiconque les aide, à payer vingt livres d'amende. (Archives de l'Hôtel-de-Ville. — *Hist. de Metz*, Pr. III, p. 257.)

Voici une autre défense que l'on peut classer au nombre des mesures inspirées par un égal sentiment de générosité et de justice :

— *Atour du 7 février* 1304 (1305, n. st.).

Défense à tous les citains de Metz de saisir ou arrêter aucune femme, quelle qu'elle soit, de s'emparer de ses chevaux, chars, meubles ou héritages, à moins que ce ne soit par représailles de tort analogue fait par elle-même à des Messins. (Mêmes sources, — p. 272.)

Str. 31, *v.* 2.

La Mutte est la cloche municipale de la ville de Metz. Elle est suspendue dans la tour de gauche de la cathédrale, propriété de la ville. Sa sonorité est admirable, et il n'y a pas un Messin à qui le souvenir de sa voix puissante ne fasse battre le cœur.

Elle pèse treize mille kilogrammes, et fut posée pour la première fois en 1381. Refondue à trois reprises au quinzième siècle, elle le fut pour la dernière fois en 1606. Elle porte l'inscription suivante :

Dame Mute suis baptisée
De par la Cité cy posée,
Pour servir à cette cité
Aux jours de grand solennité ;
Et aussy pour créer justice,
Prendre ban et bonne police,
Les contredire quand bon semble,
Et pour convoquer gens ensemble.

Son nom lui vient sans doute de ce qu'elle servait à *mouvoir* les gens, à les appeler pour l'assemblée politique ou militaire. On la tintait aux jours d'élections. On la sonnait en grande volée les jours de solennités religieuses, de fêtes nationales, de victoire et de paix,... Quels souvenirs rappelle-t-elle aux Messins!

Son histoire a été écrite par M. Victor Jacob, bibliothécaire de la ville, en un beau vol. in-8 (Metz, Rousseau, 1865).

Str. 35, *v.* 7.

— *Atour du* 10 *août* 1274.

Défense est faite à tout citoyen de Metz, fait prisonnier, de se racheter en payant une rançon, soit par lui-même, soit par d'autres « de nulle vaillance ki soit ». S'il le fait, il est banni pour soixante ans et un jour à dix lieues de la cité. Il ne doit plus compter sur la justice de Metz pour soutenir aucun de ses droits.

Mais en revanche la cité se charge de sa querelle : « Et se nuls de nos menans estoit prins, poures ne riches, li ville lou doit aidier a delivrer... Et cist atours doit durier a toz jours. » (Archives de l'Hôtel-de-Ville.)

Str. 40, *v.* 2.

Le duc de Lorraine est ici désigné par le nom de son château de Prény, une des plus puissantes forteresses du duché.

Ce château, dont les ruines intéressantes existent encore, au-dessus du village de Pagny-sur-Moselle, devait une importance militaire exceptionnelle à sa situation sur les confins du pays messin, des évêchés de Toul et de Verdun, et du comté de Bar. Il était le siége d'une prévôté qui comprenait quatorze villages lorrains.

Cette redoutable forteresse, dont la tour principale, encore debout, porte le nom expressif de Mande-Guerre, a été détruite en 1634, par le maréchal du Hallier, lors de la guerre malheureuse que le duc Charles IV fit à la France.

Le titre de comte de Prény paraît avoir été porté par Thiébault, second fils du duc Mathieu, mort en 1250.

Prény était le cri de guerre des ducs de Lorraine, comme en font foi, parmi divers témoignages, ces trois vers recueillis dans une ancienne chronique, par D. Calmet (*Hist. de Lorr.*, II, cccxv) :

Ils crient, Prini, Prini,
L'enseigne au riche duc Ferris
Marchis entre les trois roiaulmes.

Str. 43, *v.* 3.

Le seigneur de Thionville n'était autre que le roi Jean, en sa qualité de comte de Luxembourg. Cette ville, en latin *Theodonis villa*, en allemand Diedenhofen, chef-lieu d'arrondissement de la Moselle, a un passé des plus intéressants.

Elle possédait une *villa regia*, où Charlemagne tint souvent sa cour. Il y fit, en 806, le partage de ses royaumes entre ses fils. Louis le Débonnaire y tint également une diète en 826. Dans le même siècle, l'Église y réunit plusieurs conciles.

Après la dissolution de l'empire carolingien, la seigneurie de Thionville fut tenue par des dynastes particuliers qui en prirent le nom, et la conservèrent plus de deux siècles. En 1236, elle appartenait à Ermesinde de Luxembourg, qui en formait la dot de Catherine de Limbourg, sa fille, épouse du duc Mathieu de Lorraine. Mais le comte Henry de Luxembourg la racheta à cette même date, et elle ne cessa plus désormais de faire partie du comté. Elle devint avec lui domaine des ducs de Bourgogne, des archiducs d'Autriche et des rois d'Espagne, jusqu'au jour où le traité des Pyrénées la céda définitivement à la France, avec le riche territoire qui dépendait d'elle, et qu'on appela le Luxembourg français.

Thionville a supporté à plusieurs reprises, dans les différentes phases de son histoire, en 1443, 1453, 1558, 1639, 1643, 1790..., des siéges et des bombardements qui lui ont acquis un juste renom de valeur militaire.

L'histoire de Thionville a été écrite par M. Teissier, et depuis par M. Abel. Malheureusement ce dernier ouvrage, plein d'érudition, n'a pas encore été livré au public.

Str. 55 *v.* 5.

Les forces militaires de Metz consistaient dans la milice et la chevalerie nationales (voir aussi la note de la *strophe* 123), et dans des corps de soldoyeurs, gens de guerre appartenant pour la plupart aux pays du Rhin, de la Sarre et de la Basse-

Moselle. Ceux-ci se mettaient aux gages de la cité pour un temps déterminé, et leur nombre s'augmentait autant que le danger présent ou prévu le rendait nécessaire. D'après les quittances de ce chef, conservées à l'Hôtel-de-Ville, on voit que sa garnison normale s'accrut dès le mois de septembre 1324 dans une forte proportion. Sur la liste figurent les noms de personnages éminents par leur naissance, et connus pour leur habitude des armes : les comtes de Deux-Ponts-Bitche et de Saarwerden, le Raugraf Conrad, etc. (Voir la note de la *strophe* 112.)

S'il faut en croire la chronique contemporaine, le nombre des auxiliaires de ce genre, engagés pour la durée de la guerre, atteignait le chiffre de 700 chevaliers, et les combattants à pied étaient à peu près en nombre égal. La solde qui leur était attribuée variait selon différentes circonstances ; on en peut juger par les exemples suivants :

Conrad Raugraf, avec quatre chevaliers et trente-quatre écuyers, reçoit 1,162 livres de messins et 50 livres pour un cheval. — Evrard et Simon de Deux-Ponts-Bitche, avec huit chevaliers et vingt-deux écuyers, reçoivent 900 livres de petits tournois. — Jacques Crippexille d'Aube, avec neuf compagnons, 300 livres de petits tournois, etc.... (Archives de l'Hôtel-de-Ville. — *Hist. de Metz*, Pr. IV, p. 19).

Voir à la note de la *strophe* 171 l'engagement original d'André de la Pierre, qui peut servir de type aux actes de ce genre.

Str. 60, *v.* 3.

L'abbaye de Justemont, de l'ordre de Prémontré, devait son existence à la piété d'Euphémie de Watronville, sœur d'Ursion, évêque de Verdun, qui obtint, en 1124, de saint Norbert, des religieux de l'ordre qu'il venait de fonder.

Le corps de l'abbaye dépendait du comté de Bar.

Il subsiste encore quelques bâtiments, restes de l'abbaye, transformés en ferme, sur la côte qui s'élève au-dessus du village de Beuvange et du cours de l'Orne. Cette ferme fait partie de la commune de Vitry.

Str. 63.

« Ce roi de Bohême et cet archevêque de Trèves ne ressemblaient pas à leur père, l'empereur Henry de Luxembourg, qui était ami de la cité, et la secourut, quand elle en eut besoin, contre son évêque Renaud de Bar, où, pour ses gages et sa solde, il emporta cinquante mille livres de petits tournois, lesquels lui servirent beaucoup pour se faire couronner roi des Romains et empereur. Ainsi il combattait pour soutenir les franchises et libertés de la cité, et ses enfants la voulaient rendre sujette et asservie! mais leur puissance n'allait pas jusque-là. » (*Chron. Praillon. s. l'an* 1324. — Traduction littérale.)

La guerre à laquelle la chronique fait allusion s'était élevée entre les Messins et leur évêque, Renaud de Bar, administrateur du comté de Bar, pour son neveu Édouard, au sujet de l'héritage d'un riche clerc dont le prélat voulait s'emparer. L'intervention de seigneurs amis de la cité, et du comte Henry de Luxembourg en particulier, amena un arrangement au moment où une bataille sérieuse était sur le point de s'engager, près de la ferme de Prayel.

Un souvenir piquant se rattache à cette guerre, heureusement avortée. L'évêque, qui avait juré d'entrer à Metz « à grant puissance » trouva un moyen ingénieux de ne pas être au-dessous de sa parole : il fit sa rentrée dans sa ville épiscopale le dimanche des Rameaux, à la tête d'une procession immense, réunie à l'abbaye Saint-Arnould.

Cet éminent prélat mourut, empoisonné dit-on, en 1313.

La guerre à laquelle le comte de Luxembourg prêta son aide aux Messins n'est pas datée par les chroniques. Mais son époque est fixée par la pièce intéressante qui suit. (Cabinet Emmery. — *Hist. de Metz,* Pr. III, 286.) — Elle fixe à 1307 l'acte d'alliance de ce seigneur avec les citains et par suite, à une époque de très-peu postérieure, la rencontre de Prayel, et la réconciliation qui suivit.

Voici le début de cette pièce :

« Nous Hanris, cuens de Lucembourch, de la Roche et mar-

chis d'Erlon, et je Wallerans ces freires, faisons savoir et cognissant à tous içaulx qui ces présentes lettres vairont et oront que dou bestans et de la werre ke cil de la citeit de Mes ont coutre nostre signour Renalt de Bair éveske de Mes contre ces freires fealz, lours ajuwes et lours aidans qu'ils ont et averont, nous avons promis et promettons à aidier cialz de la citeit de Mes dessusditte en bonne foi et loialment tout adès à lour requeste à grant force et à petite, tout comme ceste werre durroit et avons ancor (promis) nous Hanris cuens dessusdis ke nous toute nostre vie ne ferons ajuwe ne eliance à l'éveske Renalt davant dit tant com il viveroit ne a duc de Lorenne ne à ses hoirs ne as freires lesveske dessus dit ne as hoirs de Bair contre ceaulz dé la citeit de Mes ne aveuckes les dessusdits ne serons en leur créance par nous ne par aultrui de part nous... L'an m. ccc et VII, lou jeudi prochens après la feste saint Jehan Baptiste. »

Str. 64.

« Le comte Édouard de Bar n'avait pas de raison de guerroyer contre la cité de Metz et les bourgeois, car, peu de temps auparavant, les Messins l'avaient aidé et assisté en ses nécessités contre l'évêque de Verdun, qui avait commencé à lui faire une guerre, pour laquelle il lui avait fallu leur demander secours en or, argent et troupes. » (*Chron. Praillon.* — Traduction littérale.)

Bien que le comte Édouard de Bar et Henry d'Apremont, évêque de Verdun, aient été souvent unis par des alliances, il s'était élevé entre eux une querelle sanglante, dont la prise de Dieulouard fut un des épisodes principaux, et à laquelle l'arbitrage du roi de France, Philippe le Long, mit un terme le jour de la Saint-Matthieu 1318. C'est à cette guerre que la chronique fait allusion.

Dieulouard, château sur la Moselle, en face de l'emplacement de Scarpone (canton de Pont-à-Mousson), appartenait à l'évêque de Verdun, quoique faisant partie du diocèse de Toul. Son nom était une invocation pieuse : Deu lou ward (Dieu le garde) ! Il fut

détruit deux fois par les Messins en 1110 et 1222. Le comte de Bar le prit en 1318. Engagé au duc de Lorraine pendant le cours du XIVe siècle, il fut racheté en 1431 par Henry de Haraucourt, évêque de Verdun. En 1561, il fut attribué au duc de Guise, avec sa prévôté, composée de huit villages, sous le titre de marquisat de l'évêché de Verdun.

Str. 68, *v.* 7.

Il s'agit de Montigny, localité disparue, voisine d'Ay, qui est encore indiquée dans la liste des villages messins, en 1404, et dont l'emplacement exact est inconnu.

. . . . . « Montigney, de leiz Aiey, tient a dame Ysaibel Braidy et a dame Lore Guedange, en laqueille il ait en tout.... iij feulx. » (Dénombrement de 1404. — *Bibl. de Metz*, mss., n° 190.)

Str. 71, *v.* 5.

Ce « messire Jacques » était Jacques Grongnat, du paraige de Porte-Moselle, qui avait gagné glorieusement le titre de « chevalier de Jérusalem et de Galilée », en prenant part « à la guerre des Tureks », c'est-à-dire à une de ces expéditions guerrières dont les pays d'Orient furent souvent l'objet au XIVe siècle. Il était fils de Jean Grongnat, aman de Saint-Ferroy en 1320, et avait épousé Anelz ou Agnès de Vry, d'une des familles les plus distinguées de la cité. Il était mort en 1354, époque où nous voyons son fils, Jean II, en possession de son héritage. Geoffroy, son frère, était, en 1324, maître-échevin et Sept de la guerre. L'illustration de la famille Grongnat était récente, mais sa fortune considérable, car nous trouvons, dans l'*état des villages* du pays messin, en 1404, Nicole Grongnat possesseur de dix-sept seigneuries.

Il y avait dans cette famille quelque chose d'aventureux et de hardi, de violent peut-être, qui prédisposait ses membres aux événements tragiques. Près de la moitié de ceux dont l'histoire messine a conservé les noms périssent de mort violente. En 1324, Colin Grongnat est noyé par autorité de justice. En 1372, Geoffroy est tué au siége de Sampigny. En 1394, Laurent est tué à la bataille de Nicopolis. En 1405, lors de la Jacquerie, Nicole est

décapité par le peuple... Avec le XVe siècle, cette famille avait cessé d'exister, mais elle s'était terminée avec éclat en la personne de Nicole II, « le bon jouteur », le vainqueur du duc de Bar, et un des plus brillants chevaliers de son temps.

Str. 72, *v.* 4.]

Il y avait tout à l'entour de la ville des espaces découverts et tenus en nature de prés, qui appartenaient à la cité, et servaient en cas de siége à faire paître les animaux conservés à l'abri des murailles. Cette *pasture* correspond exactement à notre nom moderne de glacis.

Str. 73, *v.* 1.

Le comte de Sarrebrück, dont il est ici question, doit être Simon V, de la maison de Montfaucon-Montbelliard, époux de Marguerite de Savoie, fils de Jean Ier, comte de Sarrebrück et de Marguerite de Grancey.

Sarrebrück, sur la Sarre, chef-lieu d'un comté, avait été donné à l'évêque de Metz, Adalberon II, par l'empereur Othon III, en 998, don qui fut confirmé en 1065 par l'empereur Henry IV. Les évêques de Metz le donnèrent en fief à une maison d'ancienne chevalerie qui en prit le nom, et dans laquelle le comté fut transmis héréditairement jusqu'à Simon III, époux de Jeanne d'Apremont, qui mourut sans postérité, vers la fin du XIIIe siècle. Mahaut de Sarrebrück, sa sœur, mariée à Aimé de Montbelliard, fut mère de Simon IV, époux d'Élisabeth de Broye, dame de Commercy, qui fut la tige d'une seconde maison de Sarrebrück, à laquelle l'évêque de Metz, Laurent, confirma, en 1277, la possession du fief. Il eut pour successeurs Jean Ier, *Simon* V, puis Jean II, époux de Gillette de Bar, fille de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort. Ce dernier n'eut qu'une fille, Jeanne de Sarrebrück, mariée à Jean, comte de Nassau, qui apporta dans cette maison le comté de Sarrebrück et la seigneurie de Commercy.

C'est de ce seigneur que tire son origine la maison de Nassau.

Sarrebrück, qui se prolongea glorieusement jusqu'à nos jours.

Les armes de Sarrebrück étaient *de gueules, semées de croix recroisettées au pied fiché d'argent, au lion de même, armé et lampassé d'or.*

Str. 79, *v.* 1.

La chronique ne dit pas plus que le poëme quel était celui des deux comtes de Bitche, attachés au service de la cité, auquel doit remonter l'honneur de cette brillante défense. Eberhart et Simon, sires de Bitche, comtes de Deux-Ponts, ont laissé, sous la date du 18 juin 1325, la quittance des 900 livres tournois qui leur étaient dûes, tant pour leurs services personnels que pour ceux des gens de leur suite. Ils étaient tous deux fils de Eberhart Ier, premier comte de Deux-Ponts-Bitche, et d'Agnès de Montfaucon, de la maison de Montbelliard.

De nos deux soldoyeurs, Simon, époux d'Agnès de Lichtenstein, était l'aîné ; ce fut lui qui succéda à son père dans le comté de Bitche.

Les comtes de Deux-Ponts-Bitche portaient pour armes d'*or au lion de gueules.*

Ce comté de Bitche, qui comprenait la presque-totalité des cantons boisés et montagneux de Bitche, Rohrbach et Wolmunster, était l'un des plus anciens domaines de la maison d'Alsace, devenue, sous Gérard d'Alsace, la maison ducale de Lorraine. Du XIe siècle à la fin du XIIIe, il fut généralement possédé par les frères cadets des ducs régnants, puis rentra dans le domaine ducal. En 1297, il fut l'objet d'un échange, contre Sarreguemines et quelques autres lieux, avec le comte Eberhart de Deux-Ponts. Depuis cette époque, il resta le domaine des descendants de ce seigneur jusqu'à l'extinction de sa maison, en 1560. Il appartint alors au comte Philippe de Hanau, sur lequel il fut confisqué en 1571, par le grand-duc Charles III, pour cause de félonie, et réuni au duché de Lorraine.

Un ancien château, rebâti au XIVe siècle par le comte Eberhart, fut augmenté à diverses reprises par ses successeurs, fortifié par Vauban en 1680, démoli en 1698, et reconstruit dans de

plus vastes proportions en 1750. Son histoire a plus d'une page glorieuse.

Str. 81, *v.* 3.

Au sujet de l'*espingole* du poëme, M. Dupré de Geneste a ajouté en marge de sa copie la note suivante :

« Il y a apparence que cette machine de guerre est la même que Fauchet (p. 120, liv. II de *la milice et des armes*) appelle espingarde et espingalle. Or, selon lui, c'était un instrument volant à la façon des frondes. Et Turques, en son *Histoire d'Espagne*, dit que l'an 1485, du commencement que les Espagnols virent des arquebusiers, ils les appelèrent espingardiers. »

Ce mot a donné l'idée à des observations bien autrement importantes de la part de l'auteur des *Origines de l'artillerie française*, notre érudit ami M. Lorédan Larchey.

Il croit, et une opinion émanant d'un savant tel que lui ne peut pas avoir une médiocre valeur, que c'est au siége de Metz de 1324 que les armes à feu firent une de leurs premières apparitions, devançant de vingt ans l'époque que leur attribue l'opinion commune. (Voir la dissertation de M. Larchey intitulée *les Maîtres bombardiers de la cité de Metz*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*. Metz, Rousseau, 1861.)

Str. 91, *v.* 3.

La chronique a confondu, à cause de l'analogie de la prononciation du nom, deux familles fort différentes, les Raugraf et les Rhingraf. Les *Raugrafen* ou Raugraves portaient en latin le titre de *comes hirsutus*. Celui qui servait la ville de Metz était Conrad V Raugraf, de la branche de Stolzenberg, troisième fils de Conrad IV Raugraf, et d'Ida de... Il avait épousé Adélaïde, comtesse de Sayn.

Les armes des Raugraf étaient *mi-parties d'or et de gueules*. Conrad V y ajoutait la brisure d'un lambel, comme ses sceaux l'indiquent, en sa qualité de cadet.

Un descendant de la maison des Raugraf, le comte Théodore de Raugraf, commandait au dernier siècle un régiment de cavalerie liégeoise de son nom au service de France, et mourut lieutenant général, laissant une réputation glorieuse.

Str. 98, *v.* 2.

Les deux célèbres et magnifiques abbayes de Saint-Arnould et de Saint-Clément, alors placées hors de l'enceinte de Metz, étaient entourées de faubourgs considérables. Ces faubourgs furent en partie détruits pendant le siége de 1444, pour empêcher les ennemis de s'y loger, et disparurent, avec les abbayes elles-mêmes, lors du siége de 1552.

La première de ces abbayes avait été fondée dès le quatrième siècle par saint Patient. Consacrée d'abord sous le vocable des Saints-Apôtres, elle prit le titre de Saint-Arnoult, lorsque saint Goéric y fit, en 642, la translation du corps de cet illustre évêque. L'église des Saints-Apôtres était une des plus belles basiliques des Gaules. Détruite par Attila en 451, elle fut plus tard rétablie par l'évêque Drogon, fils de Charlemagne, dans un état plus magnifique encore. Ses caveaux contenaient les restes de plusieurs princes de la maison carlovingienne. Les clercs qui la desservaient, et dont l'opulence avait relâché les mœurs, furent remplacés en 941 par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui, par leur piété et leur science, ajoutèrent un nouvel éclat à l'illustration du nom de saint Arnould. Il fallut, en 1552, sacrifier cet admirable monastère aux nécessités de la défense, et ses religieux furent transférés dans l'intérieur de la ville, au couvent des frères Prêcheurs, devenu plus tard l'école d'application de l'artillerie et du génie. Son emplacement primitif était celui de la lunette d'Arçon, auprès de la gare du chemin de fer.

L'abbaye de Saint-Clément avait été fondée au VIIe siècle, sous le nom de Saint-Félix, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Elle prit le nom du premier apôtre de l'église de Metz, lors de la translation de ses reliques, qui y fut faite par l'évêque Hériman, en 1090. Le monastère de Saint-Clément, détruit en 1552, fut transféré dans Metz, au couvent des Pucelles de la

Vignotte, et trois ans plus tard, rue du Pontiffroy, où nous avons vu les PP. Jésuites établir leur florissant collége. Son premier emplacement était au Sablon, entre le chemin de fer et la redoute du Pâté (élevée à la place de l'amphithéâtre romain).

Str. 99, *v.* 1.

La porte Serpenoise actuelle a reçu ce nom, lors de sa réouverture, en souvenir de l'ancienne porte Scarponoise (par corruption porte Chapenoise, Champenoise, au moyen âge), qui donnait entrée dans la ville à l'ancienne route romaine de Metz à Reims, par Toul et *Scarpone*. On sait que cette dernière localité, première station après *Divodurum*, et chef-lieu du *pagus Scarponensis*, fut détruite de fond en comble par l'invasion des Huns de 451, et qu'elle ne se releva pas de ses ruines. Elle était située dans une île de la Moselle, en face de Dieulouard. M. de Saulcy a fait des recherches très-intéressantes sur ce qui reste des ruines de Scarpone, et les a publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (1831-1832).

L'ancienne porte Serpenoise, qui avait été fermée lors de la construction de la citadelle, en 1561, occupait un emplacement sensiblement différent (à gauche en entrant) de celle qui a été ouverte, par suite de la création du chemin de fer.

Str. 101, *v.* 6.

Le pont de Moulins, sur la Moselle, était un des quatre ponts dont le gouvernement de Metz avait attribué la construction, l'entretien et le péage à l'administration de l'hôpital Saint-Nicolas. (Voir la note de la *strophe* 177.)

L'évêque Jean d'Apremont avait élevé des prétentions, en 1227, sur la propriété de ce pont, mais il en avait été débouté et le droit municipal était resté sans conteste. La ville, ayant par conséquent à sa charge l'obligation de le reconstruire, repassa ce soin à l'hôpital, en lui laissant à cette condition le bénéfice de l'impôt du meilleur habit de toute personne décédée, établi en 1223 par l'évêque Conrad de Scharpheneck. L'acte

de cession, du 17 juin 1282, dit que « tout lou passaige dou pont a Moulins et des pons des Mors et dou pont Thiefroit et toutes les rantes de ces pons et tout kant k'i apant, et les wairnemans c'om prant des mors » appartiennent désormais à l'hôpital. Après six ans, ce pont, qui était alors en bois (de fust), doit être reconstruit en pierres, à raison d'une arche par an. Cet acte comprend le tarif du droit de passage :

« Li chevalz a cher doit un denier lou jor arreis lou cours de vandanges, li chers a trois chevalz et a dous doit dous deniers lou jor, li jous de bues doit j denier lou jor arreis lou cours de vandanges ou li chers a bues doit ij deniers lou jor; li sommiers chergiés doit un denier, li pors, li berbis, li chièvre, li aisnes doit chescuns une angevine; et ce li aisnes amoinnet waistelz, il doit une maille. » (Arch. de l'hôpital Saint-Nicolas.)

Les habitants de Moulins, Châtel, Lessy, Chazelles, Sainte-Ruffine, Jussy et Scy, étaient quittes du péage, moyennant un abonnement consistant en un pain par tête, payable à Noël.

La Moselle coulait encore sous le pont de Moulins, lorsque Henri IV vint à Metz en 1603; le récit de son voyage en fait foi. Mais, quelques années plus tard, la capricieuse rivière se choisit un autre lit, à quelque distance et à droite du premier, et le pont de Moulins traverse une magnifique prairie, que rafraîchit à peine le petit ruisseau dit *de la vieille Moselle*, au pied de la côte de Sainte-Ruffine.

Str. 103, *v.* 1.

Le Val-de-Metz s'entendait de la partie de la vallée de la Moselle, située principalement en amont et sur la rive gauche de la Moselle. Il était limité par le comté de Bar et la terre de Gorze.

Plus tard on comprit sous ce nom une division territoriale du pays messin beaucoup plus étendue. Elle correspondait à peu près à l'archiprêtré du Val-de-Metz, dont Vaux et Jussy furent successivement le chef-lieu. Elle comprenait alors dix-huit paroisses, formant avec leurs annexes, censes et hameaux, un total de cinquante localités, tant en aval qu'en amont de la cité. Il

ne faut donc pas confondre le Val-de-Metz de 1324, avec le Val-de-Metz, division administrative du XVIe siècle, et encore moins avec la vallée de la Moselle. Celui dont nous parlons représente dans sa longueur, calculée selon le cours de la rivière, de quinze à vingt kilomètres environ.

La plupart des villages du Val-de-Metz étaient plus ou moins fortifiés. Le village de Vaux (canton de Gorze), à gauche de la Moselle, était en particulier doté de tout un système défensif, dont son église, à la grosse tour armée de mâchicoulis, formait le solide réduit, et dont les restes intéressants subsistent encore. On comprend la sécurité trompeuse que devaient goûter ses habitants. Mais une fortification semblable, plus que suffisante pour repousser un coup de main, était impuissante contre toute une armée.

Str. 108, *v.* 2.

Le gibet de Metz était établi entre le Champ-à-Panne et l'abbaye de Saint-Clément (commune actuelle du Sablon), en un lieu qui portait le nom du Genestroit, à cause des genêts que produisait principalement ce sol sablonneux. C'est là que se dressait la fourche patibulaire à quatre piliers, signe du droit de haute justice de la cité. C'est là qu'étaient exécutés les voleurs et les brigands de grands chemins. Les supplices réservés à d'autres crimes, tels que : la noyade pour les actes de rébellion, la décapitation par l'épée pour les meurtriers et par la quénegate pour les faux monnoyeurs, l'écartellement pour les coupables de haute trahison, le bûcher pour les sorciers et les profanateurs, etc., avaient respectivement pour théâtre le bord de la Moselle, entre les deux ponts, les places les plus fréquentées de la cité, et notamment la place située en Nexirue, devant la maizon du Voué ; sans compter le supplice de la Xippe, ou estrapade, donnée dans un égoût infect, qui, sur la place du Champ-à-Seille, le *forum* messin, punissait tous les délits moins graves.

Lorsque l'on faisait comparaître un accusé en justice, ou qu'on amenait un condamné au lieu du supplice, il était *huchie*

ou *clamé* sur une sorte d'estrade qu'on appelait la *pierre aux huchements* ou la pierre du palais.

Elle existait encore avant la transformation de la place de l'Hôtel-de-Ville, due au duc de Belle-Isle, en avant de l'église de Saint-Gorgon, presque dans l'alignement de la rue Fournirue.

C'est en imitation dérisoire de cette formalité, rigoureusement observée par la justice messine, que les soldats lorrains *huchaient* les Treize, comme si ces derniers eussent été sur le point d'être livrés à leur jugement et menés au gibet.

Str. 110, *v.* 1.

Henry de Fénestrange était fils de Jean de Fénestrange et de Béatrix d'Ogeviller. La baronnie libre dont il portait le nom était un fief du duché de Lorraine, après avoir été jadis une des archimaréchaussées de l'Empire. Elle avait pour bornes le Saargau, les seigneuries de Lixheim et de Nassau et la châtellenie d'Albestroff, de l'évêché de Metz. Maison de nom et d'armes, elle portait pour armoiries : *d'azur à une fusce d'argent.*

Fénestrange, petite ville sur la Sarre (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Salins), était autrefois fortifiée, et possédait un beau château, siége de la puissance de ses seigneurs. Un ancien château en ruines, nommé Altbau, avait été longtemps leur résidence. La baronnie de Fénestrange était siége d'un bailliage, sous le présidial de Dieuze, dont dépendaient vingt villages. Elle comprenait quatre seigneuries distinctes, Fénestrange, Schwanenhals, Brakenkopf et Geroldseck.

Str. 112.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'intervention des soldoyeurs messins en faveur de Henry de Fénestrange. Ce dernier touchait par ses domaines aux pays d'Empire de la région rhénane, au Saargau, et à l'Alsace en particulier. Il avait nécessairement des relations de voisinage, d'amitié, de parenté, et une confraternité d'armes avec plusieurs des gentilshommes de ce pays, qui étaient à la solde de la cité de Metz.

Nous avons cité (*str.* 55) les noms des plus éminents soldoyeurs qu'ont conservés les archives messines. Nommons encore, à l'appui de notre opinion, Ferry comte de Saarwerden, Egle comte de Geroldseck, Jacques de Durkheim, Renaud de Château-Voué... Chacun de ces seigneurs avait à sa suite un certain nombre de chevaliers et d'écuyers.

Parmi ceux qui, dans une position plus modeste, sont pour leur seule personne aux gages de la cité (moyennant une indemnité de vingt à trente livres et une solde de quinze à vingt sols par semaine), figurent un grand nombre de noms qui appartiennent à l'Alsace, pays immédiatement voisin de la seigneurie de Fénestrange. Mais il y a quelque chose de plus positif encore : c'est que la maison de Saarwerden était alliée à celle de Fénestrange, et que la seigneurie de Geroldseck était une des branches de cette baronnie.

Str. 117, *v.* 6.

La digue de Wadrineau (commune du Ban-Saint-Martin) à la pointe de l'île du Saulcy, a pour but de relever le niveau des eaux du bras droit de la Moselle, de manière à créer la force motrice des moulins et usines de Metz. Son entretien était à la charge des propriétaires des moulins; mais, comme ils remplissaient fort mal leurs obligations, et qu'il y avait par leur faute un sérieux intérêt public en souffrance, la Ville les expropria par atour du 24 juin 1425, fit des usines sa chose propre, et mit l'entretien de la digue à la charge du budget communal. Jusqu'alors elle était en bois. En 1430, la destruction de la magnifique abbaye de Saint-Martin fournit des matériaux pour la reconstruire en pierres, et de cet acte d'implacable ressentiment de la cité sortit la construction du bel et solide ouvrage, de 320 mètres de longueur sur 6 mètres de hauteur, qui défiera longtemps encore les efforts des années et des flots. En 1324, il était peu difficile d'ouvrir une brèche dans un simple ouvrage de bois. C'est pour cette raison que la présence de la nef rendait si grand service.

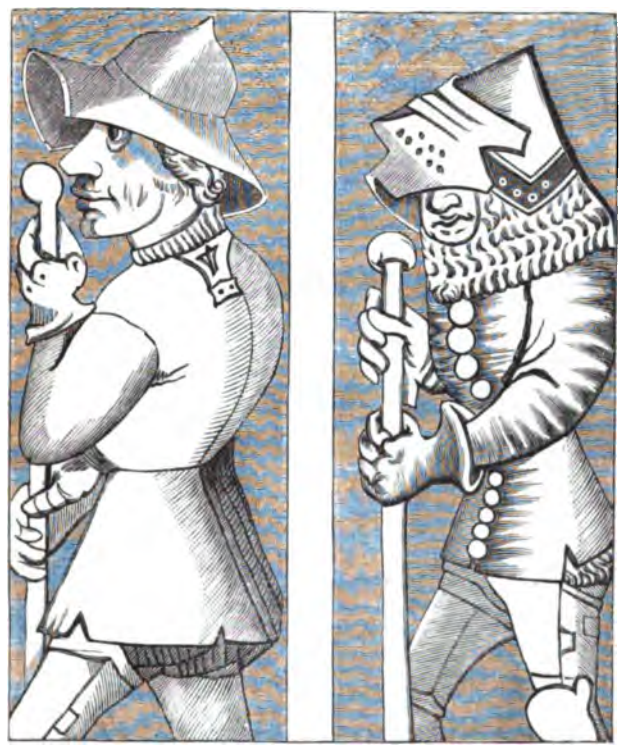

SOLDOYEURS MESSINS

d'après les vitraux de la chapelle de gauche de l'église Sainte-Segolène de Metz, représentant l'adoration des Mages.

(XIVe SIÈCLE.)

UNIV. OF MICH.

Str. 123, *v.* 3.

L'état militaire de la cité était sous la direction supérieure d'un comité de sept membres, qu'on appelait les *Sept de la guerre*. Leur pouvoir, d'abord créé en 1324 pour le besoin des circonstances, fut ensuite revêtu d'un caractère permanent. Il était presque dictatorial. C'est entre leurs mains que les soldoyeurs prêtaient serment, c'était d'eux que tous ceux qui prenaient part à la défense recevaient les ordres de service. Tous les citoyens se devaient à la patrie. Les seigneurs de paraiges combattaient à cheval, et entretenaient à leurs frais un certain nombre de varlets d'armes : les gens des paroisses et les manants des villages étaient organisés en compagnies, et constituaient l'infanterie. Ces derniers n'avaient évidemment pas une grande habitude des armes, et il pouvait paraître imprudent de les hasarder en pleine campagne. Mais ils présentaient de précieuses ressources pour la défense intérieure des murailles, et l'on vit plus d'une fois jusqu'à quel point on pouvait compter sur leur courage.

La *Chronique de Praillon* a conservé la liste des seigneurs de paraiges qui avaient reçu le commandement de ces compagnies bourgeoises et populaires, dans la guerre de 1324. On peut en conclure que les défenseurs de la cité, fournis par sa population, étaient répartis en douze compagnies. Voici les noms de ceux qui étaient à leur tête :

« Ceux qui furent des paraiges de la cité portant enseignes, et lieutenants de capitaines à cheval, estoient nommez :

Les Porte-Bannières.

François Lambert,
Roillon Pappemiate,
Symonat de Chambre,
Perrin Grandcol,
Maheu le Mercier le jeune,
Jehan Renguillon,
Lowiat de Louvigny,
Jehan de Mielan,
Aubertin Bataille,
Thiébaut Heminguen,
Lowis Crowellet,
Henriquez Chevallat.

Les Chevaucheurs.

Collignon Papperel,
Jehan Veilan,

Joffroy Aixiés,
Philippin Haiques,
Thiébault Faulquenel,
Jehan Hesson le vieux,
Thiébault Belamy,
Renald le Gronaix,
Collignon Bataille,
Thiébault Lorant,
Jehan Aixiés,
Jehan Bellen,
Ancels, l'aman.
Jacomin Gellée,
Henriquez Chevallat, le jeune,
Thiry Naimery,
Jehan Witier de Marieulles,
Guerciriat Boulay,
Philippin Faixin dit Xullefert,
Stevenin Faulquenel,
Perrin Xaving,
Simonin Roucel,
Xandrin Chaingne,
Jeoffroy Jallée. »

Str. 125, *v.* 3.

On connaît bien peu de choses certaines sur le compte de saint Auteur, treizième évêque de Metz. On sait seulement qu'il occupait le siége épiscopal en 451, lors de l'invasion des Huns d'Attila. La légende rapporte qu'il était cordonnier de profession, et résidait derrière l'église de Saint-Simplice (près de la place Friedland actuelle), qu'il fut désigné pour être évêque par le vœu public, en raison de la sainteté de sa vie, et qu'une source miraculeuse fut le signe que Dieu lui donna pour vaincre les scrupules de son humilité. Ce qui est certain, c'est que la mémoire de ce saint prélat était entourée d'une vénération générale, et que ses reliques étaient grandement honorées dans l'abbaye de Marmoutier en Alsace, où elles avaient été transférées.

Str. 130, *v.* 6.

L'abbaye de Saint-Éloi ou Sainte-Croix, de l'ordre de Prémontré, fut fondée au dixième siècle par des religieux qui vivaient dans le lieu plus tard appelé la Grange-aux-Dames, sous une règle qu'ils attribuaient à saint Éloi. Ils demandèrent, vers 1121, à être admis dans l'ordre de Prémontré, et la communauté fut établie à Buris ou Thury, lieu voisin, à cause de l'incommodité des débordements de la Moselle; mais, peu de temps après, elle se vit transférer à Justemont, autre couvent du même

ordre : elle ne tarda pas cependant à s'installer définitivement près de Thury, où fut construit un monastère qui prit le titre de Sainte-Croix.

Transférée à Metz à la suite de la destruction de ses bâtiments, lors du siége de cette ville en 1552, elle fut supprimée en 1595, et ses biens furent attribués à la dotation du collége.

Str. 135, *v.* 5.

La bannière que le roi Jean faisait porter à la bataille n'était pas conforme, quant aux couleurs, aux armoiries traditionnelles du Luxembourg. Elle était de couleur rouge, chargée d'un lion d'argent. « *Vexilla rubri coloris album leonem portantia.* » (Chron. aulæ regiæ, p. 227.) Ce sont les armoiries du royaume de Bohême. Celles du duché de Luxembourg ont pour pièce principale un lion de gueules. Le roi Jean était donc à un double titre « le roi au Lyoncel ».

Str. 153, *v.* 3.

Par le *Pont*, il faut entendre le marquisat de Pont-à-Mousson, prévôté barrisienne, dont la juridiction s'étendait assez près de Metz, sur la rive droite de la Moselle. C'est ainsi qu'elle comprenait Arry et Corny. Nous lui donnons le titre de marquisat, sous lequel il est caractérisé; mais, au moment de la guerre de 1324, il ne le portait pas encore, car il ne lui fut attribué que par l'empereur Charles IV, à Metz, en 1356, à la prière d'Yolande de Flandres, comtesse de Bar, et de son fils Robert. Deux ans auparavant, également à Metz, il avait érigé en duchés les comtés de Bar et de Luxembourg. Le marquisat de Pont-à-Mousson fut déclaré terre d'Empire en 1375.

La forteresse de Mousson ou Monçon (*Mons Jovis*), apanage des fils aînés des comtes de Bar, a été le berceau de la ville, qui, surtout à partir du XIIIe siècle, se créa à ses pieds, sur la rive droite de la Moselle. Cette rivière y était traversée par un pont très-ancien, placé sous la garde du château (*Pons sub monte*).

Le château de Mousson a été détruit en 1670, par le maréchal de Créquy. Il présente encore des ruines fort intéressantes.

Str. 160, *v.* 4.

Le Val-Sainte-Marie tirait son nom de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, de l'ordre de Prémontré, qui était située à peu de distance de Prény, dans un vallon entouré de montagnes boisées et de sources abondantes. On en attribue la fondation à saint Norbert lui-même, en 1126, au moyen des libéralités du duc de Lorraine Simon.

L'abbaye fut transférée à Pont-à-Mousson en 1606. Ce qui reste de la construction primitive des bâtiments claustraux, actuellement transformés en ferme, présente le plus grand intérêt.

Str. 165, *v.* 4.

Luttange, sur le ruisseau de Bibiche, en allemand Leuchtingen (canton de Metzerwisse), était un fief mouvant du comté de Luxembourg. Il avait donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui portait pour armes d'*argent à l'aigle éployée d'azur, sans bec ni membres.* Ce fief, seigneurie et haute justice, duquel dépendaient neuf villages, avait pour siége un très-beau et solide château, muni de tours et de fossés, dont une partie considérable existe encore.

A Luttange était une *marche d'estaut*, entre la cité de Metz et le duché de Lorraine, pour ses sujets allemands.

Str. 167, *v.* 1.

Chambley (canton de Gorze) était un village lorrain, enclavé dans la terre de Gorze, siége d'une baronnie et d'une haute justice, sous la châtellenie de Prény.

Il avait donné son nom à une noble maison, de nom et d'armes, qui portait *de sable à la croix d'argent, accompagnée de quatre fleurs de lis d'or*, et à laquelle succéda, dans la possession du domaine, l'illustre famille lorraine de Haraucourt.

Il y avait à Chambley un vaste château, bien fortifié, qui fut pris et rasé en 1636, pendant la guerre de Trente ans, et dans le siége duquel se distingua un jeune officier qui devait être le maréchal Fabert. (Voir le *Journal de Jean Bauchez.*)

Str. 169, *v.* 3.

Gorze est un bourg considérable (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Metz), qu'a rendu célèbre l'antique et puissante abbaye à laquelle il a dû la naissance. Cette abbaye, fondée en 749 par Chrodegand, évêque de Metz, fut placée en 932, par le bienheureux Jean de Gorze, sous la règle de Saint-Benoît, et parvint à un degré extraordinaire de prospérité. Mais le XVIe siècle lui fut fatal : les luthériens la pillèrent et la brûlèrent de fond en comble, et le cardinal de Lorraine obtint, en 1572, sa sécularisation. Il ne reste rien des lieux réguliers : le palais abbatial, magnifique construction du XVIIe siècle, sert de dépôt de mendicité départemental.

La *terre de Gorze,* qui dépendait de l'abbaye, comprenait vingt-sept hautes justices et douze paroisses, et formait une seigneurie indépendante, sous le gouvernement de ses abbés. Elle fut réunie à la France par le traité de Vincennes, en 1661.

C'est dans le voisinage de Gorze que se trouvent les sources admirables que les Romains avaient détournées au profit de la ville de Metz, par le moyen de l'aqueduc ou des arches de Jouy. (Voir la note relative à la *strophe* 231.)

Str. 171, *v.* 4.

André de la Pierre était fils de Guillaume *dit* Bossel, seigneur de la Pierre, et appartenait à la maison des comtes de la Petite-Pierre.

Il portait pour armes : *coupé au premier de gueules au léopard d'argent, la queue fourchue, au deuxième d'or plein.*

Les archives de Metz conservent son acte d'engagement ou de convenance que nous reproduisons, comme présentant le type à peu près invariable des actes de cette nature :

« Je Andreus, sires de la Piere, fas savoir et cognissant à tous que par mi quinzime de chlers et trante et euit escuiers dont je doie servir et aidier les citains de la citeit de Mes contre lou roy de Bahaingne, contre larcevesque de Trieves, contre lou duc de Lorrainne, contre lou comte de Bair et contre lour aidans toute ladite guerre durant et jusques à fin de guerre, pour lou queil cervise et par laqueille ayde lidit citains moi doient donreir quinze cens livres et quatre vins et deix lives de messains por mi et por toutes mes gens dessus dites, et encore sinquante livres de messains por un cheval. A savoir est que de ladite some d'argent j'ai bien eut et resuit des dis citains la meite; et ai encor bien resuit les dites cinquante livres; et l'autre meite desdites quinze cens livres et quatre vins deix livres li dit citains moi doient delivreir à la fin de lour dite guerre; et j'ai promis et promesp ma foy come loialz chler que je et cinquante et trois les servirons et aiderons et conseillerons à nos bons povoirs loialment toute ladite guerre durant. En tesmoignage de veriteit sont ces présentes letres saiellées de mon saiel que furent faites lan de graice nostre signor mil trois cent et vint et quatre ans, lou samedy après feste Sainte-Crux, en septenbre. »

Str. 175, *v.* 1.

La seigneurie d'Apremont, dont le siége était un puissant château situé sur une montagne isolée, entre Toul et Commercy (diocèse de Verdun), était une des plus considérables du pays. Au temps de sa plus grande splendeur, elle ne comprenait pas moins de deux cent quatre-vingts villages. Ancien fief de l'évêché de Metz, elle fut, en 1334, érigée par l'empereur Charles IV en baronnie souveraine, sujette directement à l'empire. Mais cette élévation lui fut fatale. Dès la fin du XIVe siècle, une rapide décadence faisait passer la seigneurie, démembrée, dans les mains des comtes de Linange.

En 1566, elle entra sous la souveraineté de la Lorraine, et donna lieu dans la suite à d'inextricables difficultés.

Gobert VI, fils de Gobert V et d'Isabelle de Kievrain, avait

succédé à son père en 1302, sous la tutelle de sa mère. Il avait épousé Marie, fille de Thiébaut, comte de Bar, qui lui donna deux fils. Il survécut à peine à cette guerre, car un acte de 1326 règle le douaire de sa veuve.

Les armoiries de la maison d'Apremont sont : *de gueules à la croix d'argent.*

Str. 175, *v.* 3.

Henry de Faulquemont est le même que cet Henry de Fénestrange que nous avons vu rançonné à sept mille livres sur parole, grâce à l'intervention des soldoyeurs ses amis.

La seigneurie de Faulquemont était dans les domaines de la maison de Fénestrange dès le XIIIe siècle. Elle était primitivement fief de l'évêché de Metz, et fut engagée par Jean de Fénestrange au duc de Lorraine, à la fin du XIVe siècle. Elle resta depuis lors fief du duché.

La postérité masculine des Fénestrange s'étant éteinte vers 1480, la seigneurie de Faulquemont fut usurpée par les comtes de Linange; mais, après un siècle de contestations, les seigneurs de Haraucourt y rentrèrent, à titre d'héritiers de Marguerite de Fénestrange. Elle fut érigée en marquisat par le duc Charles IV, en faveur d'Élysée de Haraucourt, en 1629. Plus tard, Faulquemont fut centre d'une prévôté bailliagère sous le parlement de Nancy, fondue en 1751 dans le bailliage de Boulay. Elle est aujourd'hui chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Metz.

Cette petite ville, située près de la Nied allemande, était entourée de murailles et possédait un vaste château. Ces défenses furent détruites au XVIIe siècle, pendant la guerre de Trente ans.

Str. 176, *v.* 1.

Le personnage que le poëme nomme *messire Amblais*, et qui signe le traité de paix au nom de Henry Dauphin, sous le nom de « Monseigneur Amblard, noir, chivelliers », est Amblard de Beaumont (et non Artaud, comme l'appellent par erreur les

historiens de Metz). Il était, avec Guy de Grolée et André de Grenoble, un des trois personnages laïcs que la confiance d'Henry Dauphin avait amenés du Dauphiné, pour leur confier l'administration du temporel de son évêché.

Amblard de Beaumont était réservé à un rôle considérable dans les négociations qui précédèrent la donation du Dauphiné à la France par le Dauphin Humbert II. Il fut l'âme de ces négociations et y déploya un tel dévouement à l'idée française, que le roi de France l'en récompensa, en 1343, par une pension viagère de 600 livres, et par le titre de son conseiller.

Str. 177.

Les Messins, il faut l'avouer, montraient une étrange naïveté, en s'étonnant si fort de voir leur évêque uni à leurs ennemis. Ils pouvaient cependant se dire que, depuis quelques années, ils n'avaient rien négligé de ce qui était de nature à indisposer contre eux les prélats placés à la tête du diocèse. En toute occasion et partout où ils avaient cru voir un abus à corriger, ils n'avaient pas craint, malgré toutes les protestations, d'introduire l'action du pouvoir civil dans les choses religieuses.

Rien que l'énumération de quelques atours, depuis le commencement du quatorzième siècle, en dehors des autres griefs énumérés dans l'*Introduction*, montrera quel était leur esprit au sujet des rapports de l'Église et de l'État.

I. *Atour du* 9 *avril* 1304.

Les religieux et religieuses sont déclarés inhabiles à recueillir tout héritage après leur profession faite.

II. *Atour de janvier* 1305 (1306, *n.s.*).

Défense à la justice épiscopale de se tenir sur les escaliers et la place de Chambre.

III. *Atour du* 9 *mars* 1307 (1308, *n. s.*).

Fixation du nombre des religieux dans les maisons d'ordres mendiants, et défense de le dépasser jamais.

IV. Création de vingt-six prud'hommes pour surveiller l'administration de la justice en dehors de toute confirmation épiscopale. (1312. — 1313.)

V. *Atour de janvier* 1313 (1314, *n. s.*).

Répartition des amendes entre les Treize et la Ville, sans que l'évêque y ait part.

VI. *Atour du* 10 *juillet* 1314.

Défense faite à tout laïque de charger son héritage de cens, de rentes et de pensions, au profit de « nulz clercs ne de nulles gens de religion ne de nulle clergiet ».

VII. *Atour du* 10 *juillet* 1322.

Règlement pour la réforme des moines des abbayes de Bénédictins, avec intervention de la police municipale, et application d'amendes sévères.

VIII. *Atour du* 30 *mai* 1323.

Défense faite de faire figurer dans un testament le nom d'aucune personne engagée dans un ordre religieux, et de la choisir pour exécuteur testamentaire.

Str. 178, *v.* 7.

Un impôt, consistant dans le meilleur habillement complet de quiconque mourait à Metz, avait été établi par l'évêque Conrad de Scharpheneck, en 1222, au profit de la commune, pour l'aider à la construction du pont des Pucelles, ou Moyen-Pont-des-Morts, en face l'hôpital de Chambre. En 1282, il fut attribué à l'hôpital Saint-Nicolas, à la condition qu'il prendrait à sa charge la construction et l'entretien de quatre ponts en pierres sur la Moselle, à raison de l'achèvement d'une arche par an. Mais, malgré des injonctions sévères et réitérées, comme le produit de l'impôt était insuffisant, la fin de la construction se fit longtemps attendre. Un atour de 1312 nous apprend que le pont des Morts était encore presque entièrement en bois. On comprend donc cet incendie allumé par les ennemis à l'extrémité de ce pont. On voit encore dans la Moselle, aux basses eaux, quelques restes des pilotis sur lesquels était supporté le pont de bois de 1324, dont la direction différait de celle du pont de pierre qui l'a remplacé.

Str. 182, *v.* 1.

Les paroisses de Metz, en 1324, étaient au nombre de vingt, nombre qui ne fut d'ailleurs jamais dépassé. Presque toutes dataient d'une époque très-reculée. En voici la liste :

Saint-Marcel, Saint-Georges, Saint-Livier, Saint-Médard, Saint-Ferroy, Sainte-Segolène, Sainte-Croix, Saint-Victor, Saint-Jacques, Saint-Gorgon. Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Vit, Saint-Jean, Saint-Martin, Sainte-Gengoulf, Saint-Simplice, Saint-Etienne, Saint-Maximin, Saint-Eucaire. Le nombre des édifices consacrés au culte, collégiales, chapelles, couvents, etc., était au-delà du chiffre de soixante.

La construction du Retranchement de Guise, celle de la Citadelle, eurent pour conséquence la suppression de cinq de ces paroisses; la transformation de la place de l'Hôtel de ville en fit disparaître une autre : à la révolution, Metz comptait donc quatorze paroisses; sur ce nombre, le concordat maintint seulement ce titre à quatre : Sainte-Segolène, Saint-Eucaire, Saint-Maximin, Saint-Martin. Il le conféra aux églises Saint-Simon (Chanoines réguliers), Notre-Dame (Jésuites), Saint-Vincent (Bénédictins), en tout sept. La plupart des anciennes églises paroissiales, vendues à la suite de la Révolution, ont maintenant disparu.

La paroisse était la division administrative adoptée sous plusieurs rapports. Chaque paroisse nommait chaque année un *comte*, magistrat choisi dans la classe populaire, et spécialement chargé de défendre ses intérêts auprès du grand conseil de la cité.

Str. 183, *v.* 6.

La prise d'eau qui alimentait les fossés des fronts Saint-Vincent et Chambière, au moyen des eaux du bief supérieur des moulins de Metz, était placée en face des jardins actuels de la Préfecture, et le canal qui amenait ces eaux était creusé sur le terrain de l'abbaye Saint-Vincent : c'est là ce que signifie l'expression *parmy les freires*.

Str. 184, *v.*5.

Voyez les derniers alinéas de la note suivaute, relative à l'enceinte de Metz.

Str. 185, *v.* 3.

L'enceinte de Metz, au moment de la guerre de 1324, était formée d'un grand nombre de tours, d'une importance plus ou moins grande, reliées par des murs épais non terrassés, précédés d'une fausse braie sur les points les plus exposés. Ces tours étaient crénelées et surmontées d'une plate-forme qui communiquait avec un chemin de ronde. Les étages inférieurs étaient ouverts de meurtrières, et pouvaient contribuer à la défense. De ces tours, trente-quatre portaient le nom et étaient confiées à la défense d'un des corps de métiers de la ville. Toute la partie de l'enceinte qui s'étend le long de la Seille et de la Moselle, entre la porte Mazelle et le pont Saint-Georges, est encore debout, et permet de prendre une connaissance très-exacte des procédés de fortification auxquels la vieille cité impériale a dû si longtemps la sauvegarde de son indépendance. La série de tours qui forme la clôture de l'arsenal d'artillerie a même été l'objet d'un soin respectueux et d'une restauration intelligente.

On y retrouve encore intactes, entre la porte des Allemands et les barres de la Basse-Seille, la tour des potiers d'étain, celle des barbiers et chandeliers de cire; entre les barres de la Basse-Seille et la porte au pont-Rengmont (porte Sainte-Barbe), celle des tanneurs; entre cette porte et les barres du Rhinport (pont Saint-Georges), celles des boursiers, des tailleurs, des chaudronniers, des maréchaux, des couteliers, des bourreliers (wercolliers), des cordiers et meuniers (chevriers et mosniers) et des tisserands. Entre les barres de Rhinport et la porte du Pontiffroy étaient celles des pêcheurs, des vanniers (escrepenniers), des couvreurs (recowaitours), des charrons, des cordonniers (corvoisiers), des revendeurs; entre les deux ponts, celle des tonneliers. En face du grand Saulcis, la tour des pein-

tres. Entre la Moselle et la porte Scarponaise, celles des vignerons, des bouchers, des charpentiers, des boulangers, des chandeliers de suif, des drapiers et des lainiers. Entre la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle, celles des merciers, des cloutiers (clowetours) et des fripiers (viéciers.) Enfin, entre la porte Mazelle et celle des Allemands, la tour des haranguiers. Les autres tours étaient réservées soit aux soldoyeurs, soit aux bourgeois et manants, non compris dans les corps de métiers.

Nous n'avons cité dans la précédente nomenclature que les portes actuellement ouvertes à Metz; mais, à l'époque qui nous occupe, le nombre en était bien plus grand. Il s'élevait à dix-huit, dont voici les noms et l'ordre, par rapport à celles qui ont été conservées :

La porte Serpenoise,
— Saint-Thiébault,
— Chauleruelle,
— Des Repenties,
La poterne Saint-Nicolas, sur le champ Nemmery.
La porte Mazelle,
— Des Allemands,
— Du pont dame Collette,
— Au haut Champé,
— En Chaudelrue,
— Au Pont Rengmont,
— A la Saulx-en-Rhinport,
— En Chambière,
— De costé l'hostel Sr Nicolle-Lambert, oultre Muzelle,
— Du Pontiffroy,
— Du pont des Morts,
— En Anglemur,
— Patair, *qui estoit on meis Charle.*

Le premier soin des Sept de la guerre, préposés à la défense de la ville, fut de faire murer neuf de ces portes qui rendaient la surveillance très-difficile, par suite de leur nombre et de l'habitude qu'on avait d'y passer, tant de jour que de nuit.

Il faut ajouter que l'enceinte de Metz, telle que nous venons de la définir, n'était pas complète en 1324.

La ville était, au XIIIe siècle, sortie de sa vieille ceinture de murailles, et avait pris un développement considérable dans tous les sens. La partie dite d'Outre-Moselle, jusqu'au bras gauche de la rivière, n'était jusque-là défendue que d'une manière fort imparfaite. Nous assistons dans le récit de la guerre à l'achèvement de l'enceinte et à l'ouverture des fossés de ce côté. Du côté d'Outre-Seille, il restait encore beaucoup à faire. Les fortifications de la nouvelle enceinte étaient finies d'une part jusqu'aux barres de la Haute-Seille, de l'autre jusqu'aux barres de la Basse-Seille ; mais elles ne l'étaient pas entre ces deux points : au-delà de la porte Mazelle, les faubourgs de Mazelle, de Saint-Julien, de Stoxey, des Allemands, attendaient encore leurs défenses définitives. Aussi l'ordonnance du 6 octobre 1324, relative aux Sept de la guerre, commande-t-elle que ces points faibles soient munis sans retard, par les soins des habitants des quartiers, de « bons fossés, bons murs ou bons paslis ». On doit croire que le temps manqua pour élever les murailles et creuser les fossés, et qu'on dut se contenter de bonnes fortifications de campagne. On voit du reste, par l'attaque infructueuse du faubourg Saint-Julien, qu'elles offraient une résistance suffisante.

Ce ne fut que vers 1381 que ce côté de l'enceinte reçut son ancien achèvement. Les tours des potiers d'étain et des haranguiers ne figurent donc pas au nombre de celles qui furent armées par les métiers en 1324.

Str. 196, *v.* 7.

Dans le pays messin, et particulièrement dans les villages, il n'existe pas de bonne fête, soit publique, soit privée, sans qu'il y soit fait une grande consommation de gâteaux, appelés tartes ou tourtes. C'est ainsi que s'explique le *saint Tortuel* du poëme.

Str. 198, *v.* 3.

On appelle *mouée*, dans le langage des vignerons messins, l'amas de *paisseaux* ou échalas, qui est fait chaque automne après la récolte, jusqu'après la clôture des travaux d'hiver. On donne également ce nom à la superficie du terrain dont les échalas sont ainsi réunis en un tas. Ce terrain représente la huitième partie *d'un jour*, c'est-à-dire la vingt-quatrième partie d'un hectare. C'est encore aujourd'hui sur la base de cette mesure toute locale que se font les marchés et arrangements relatifs aux vignobles du pays messin.

Str. 205, *v.* 6.

La commanderie de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson existait dès le XIIe siècle. Elle avait pour but de venir en aide aux malades atteints du *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*, ce terrible fléau des XIe et XIIe siècles. Cette maison portait le titre de commanderie générale de Lorraine, et aussi celui de bailliage de Liége. Le monastère, qui était magnifique, fut attribué aux Jésuites en 1572, et les Pères de Saint-Antoine se retirèrent sur la rive gauche de la Moselle, laissant leur antique demeure au Collége qui se rendit si célèbre sous le nom de l'Université de Pont-à-Mousson.

Str. 218, *v.* 3.

Richemont (en allemand Reichersberg), près du confluent de l'Orne et de la Moselle, canton de Thionville, était un fief du comté de Luxembourg, placé sur la frontière même du comté et du pays Messin.

Il possédait un ancien château fort, connu sous le nom d'Ornelle, qui fut rebâti en 1411 par le comte de Wernembourg, avec des défenses plus imposantes que par le passé. Ce château fut détruit, en 1484, par les Messins et les Lorrains alliés ensemble, pour réprimer les pilleries auxquelles se livrait son seigneur.

Le siége de Richemont forme une des pages les plus intéressantes de l'histoire militaire de la cité de Metz.

Str. 219, *v.* 2.

Florange (en allemand Floerchingen), canton de Thionville, était une ancienne résidence royale devenue fief du comté de Luxembourg, qui fut donnée en 1135 par l'empereur Lothaire II à son neveu Robert de Lorraine, fils du duc Simon Ier. Ce prince en prit le nom, et ses descendants conservèrent la seigneurie jusqu'au commencement du XVe siècle, où le comte Robert III étant mort sans postérité, sa sœur, Lise de Florange, l'apporta dans les domaines de Collard Ier de Marley, son époux. Sa petite-fille, Jeanne de Marley, la fit entrer dans ceux de l'illustre maison de Lamarck.

Le château de Florange fut détruit en 1523 par Charles-Quint, et la seigneurie confisquée sur Robert II de Lamarck. Ce château était très-considérable. Son importance militaire s'était souvent affirmée sous la race belliqueuse des seigneurs auxquels il avait appartenu.

La maison de Florange portait pour armoiries, depuis 1303, *de gueules à la bordure dentelée d'argent au lion d'or.*

Str. 231.

Jouy-aux-Arches (canton de Gorze), sur la rive gauche de la Moselle, doit son nom à l'aqueduc romain, œuvre du IVe siècle, dont un fragment important subsiste sur son territoire, et qui amenait à Metz les eaux pures et abondantes des sources de Gorze.

Ce même travail a été renouvelé dans ces dernières années, mais par des principes tout différents. Les Romains avaient creusé leur aqueduc souterrain à flanc de côteau, dans des terrains peu stables, et leur œuvre fut rapidement détruite. Le travail moderne, au contraire, a frayé un chemin aux eaux de Gorze à travers une galerie directe creusée sous un massif montagneux, à l'abri de toute chance de glissement.

Str. 234.

Je crois qu'il faudrait lire « Aubert de Nancey ». Je ne sache pas qu'il existe de Narcey dans aucun catalogue de l'ancienne

chevalerie de Lorraine; il se pourrait donc qu'il y eût lieu de reconnaître sous cette qualification un membre de l'illustre famille de Lenoncourt, à laquelle elle avait appartenu dès le XIe siècle, et qui l'avait conservée bien longtemps, après avoir échangé avec les ducs de Lorraine la seigneurie de Nancy contre celle de Lenoncourt. Ce n'est, en effet, que vers le milieu du XIVe siècle que ce nom cesse d'être en usage dans cette noble maison.

La maison de Nancey ou de Lenoncourt, de nom et d'armes, célèbre en Lorraine depuis 1048, honorée du titre d'un des *quatre grands chevaux* du duché et des plus grandes dignités de l'État, portait pour armes : *d'argent, à la croix engrelée de gueules.*

Str. 239.

Briey, chef-lieu d'arrondissement de la Moselle, au-dessus du Rû-de-Mance, est une très-ancienne ville, placée sur une hauteur, dont les Romains avaient reconnu l'importance stratégique. Siége d'un comté dans le duché de Mosellane au VIIIe siècle, on croit le reconnaître sous le titre d'un des deux comtés de Woëvre indiqués dans le partage du royaume de Lothaire, en 870.

La maison de Briey, qui le possédait aux XIe et XIIe siècles, et qui était une branche de la maison de Bar, échangea, vers 1225, cette seigneurie contre celle de Landres avec le comte de Bar, qui fit de Briey une de ses meilleures forteresses et le siége d'une prévôté très-étendue.

La ville était défendue par une forte enceinte, dont une partie existe encore, et par deux châteaux puissants. Elle fut assiégée plusieurs fois, et résista toujours aux attaques de l'ennemi, jusqu'en 1475, où Charles le Téméraire s'en empara.

Str. 242.

Saint Nicolas, archevêque de Myre, « le grand thaumaturge de la Lorraine, » comme on l'a appelé, a été pendant bien des siècles invoqué comme le principal patron de cette province. Il

y est l'objet d'un culte spécial, depuis la fin du XIe siècle, où une portion notable de ses reliques fut apportée de Bari-en-Pouille, et déposée à l'église d'un bourg nommé Port, sur la Meurthe, chef-lieu d'un canton que l'on appelait le *Pagus Portensis*.

Ce bourg, où affluèrent les pèlerins, attirés par l'éclat de nombreux miracles, et où furent établies deux foires célèbres, ne tarda pas à devenir une ville qui eut ses jours de splendeur. Elle en conserve, comme souvenir, une admirable église, bâtie à la fin du XVe siècle, et qui est encore une des merveilles architecturales du pays.

Str. 249.

L'auteur du poëme ne savait pas qu'il se rencontrait, dans ce reproche, avec une des pensées favorites d'un prince, par-dessus tout avide de gloire et de mouvement. Jean de Bohême brûlait, en effet, de porter la guerre en Terre Sainte contre les Sarrasins. « *Ardebat desiderio proferendæ inter barbaros religionis christianæ.* » (Raynaldus, Annal. eccles., t. XV, 307, n° 30.)

Le 1er avril 1326, aussitôt après la signature du traité de paix, il écrivait au pape Jean XXII pour lui faire connaître son intention d'entreprendre une expédition en Palestine, et recevait du pape une réponse pleine de félicitations et de bénédictions. Mais les événements qui suivirent ne lui permirent pas de donner suite à cette idée grandiose, mais sans doute bien téméraire.

Str. 254.

Créhange (en allemand Kriechingen), canton de Faulquemont, maison d'ancienne chevalerie, de nom et d'armes, était de toute ancienneté une seigneurie considérable, fief du duché de Lorraine.

En 1617, l'empereur Mathias l'érigea en comté, terre immédiate d'empire, dans le cercle du Haut-Rhin, avec le consentement du duc de Lorraine. Après l'extinction de ses anciens dynastes, le comté de Créhange passa par héritage aux princes de Wied-Runkel, auxquels il fut enlevé, par décret de la Con-

vention, du 14 février 1793, qui l'annexa à la France. Il comprenait, au XVIIe siècle, dix-sept châteaux et quarante seigneuries. Les armoiries de Créhange étaient : *d'argent, à la fasce de gueules, écartelé de gueules à la croix ancrée d'or.*

Le siége de la seigneurie de Créhange était un château-fort très-ancien, carré et à quatre tours, avec de profonds fossés, dont les ruines existent encore.

Mengen-sur-Bliese (Bavière-Rhénane) était le siége d'une seigneurie, fief du comté de Luxembourg, qui fut apportée dans la baronnie de Raville et dans le comté de Créhange, et dont les domaines féodaux s'étendaient dans le pays Messin ; c'est ainsi que Courcelles, Chaussy, Frécourt et Landonvillers relevaient encore au XVIIe siècle de la seigneurie de Mengen.

Str. 255.

Warsberg, canton de Boulay, est un château du duché de Lorraine dont l'histoire est pleine d'incidents belliqueux. Il y avait deux châteaux du même nom et tout à fait voisins : celui qui existe encore était dénommé *la Neuve Warnesperch*, ou le *Nuef chaistel devant la vieille Warneperg* en 1262. La seigneurie en fut rachetée en 1292 par le duc Ferry III, qui la donna en 1303 à Mathieu de Lorraine, son petit-fils, lequel y établit pour châtelain Jean de Mengen. Les descendants de ce dernier se transmirent héréditairement le fief et le nom, qu'ils portèrent noblement avec le titre de baron jusqu'à nos jours.

Str. 259, *v.* 3.

Henry d'Apremont, de l'illustre famille qui avait déjà donné des évêques aux diocèses de Metz et de Verdun, fut nommé évêque de cette dernière ville en 1313, par le pape Clément V, à la suite de la résignation de ce siége par Nicolas de Neuville, son soixante-sixième évêque.

Pendant la durée d'un épiscopat de trente-sept ans, qui fut rempli d'orages, il eut souvent des querelles avec les bourgeois de

Verdun (1), se vit pour auxiliaire puis pour adversaire le comte de Bar, et dut le rétablissement de la paix à l'intervention bienveillante des rois de France. Il mourut en 1339, après un épiscopat qui ne fut ni sans grandeur, ni sans bienfaits, et eut pour successeur Othon de Poitiers, neveu de l'évêque de Metz, Louis de Poitiers. Henry était oncle de Gobert VI d'Apremont, son allié dans la guerre de 1324.

Str. 276, *v.* 3.

Pierre de Bar était le troisième fils de Thiébaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Tocy. Son frère, Renauld de Bar, évêque de Metz et régent du comté, avait fait construire le château de Pierrefort, qu'il lui donna en 1313. Il en fit ses reprises du duc Ferry de Lorraine, en 1322, par suite du traité intervenu entre ce prince et Édouard de Bar.

L'histoire de ce château est des plus intéressantes, surtout sous la seigneurie de Pierre II de Pierrefort, petit-fils du premier possesseur, personnage remuant et belliqueux, qui fit à la cité de Metz une guerre sans merci, et mourut en 1380, ne laissant pas d'héritier de son nom. Pierrefort rentra alors dans le domaine des ducs de Bar.

Le château fut détruit en 1636, par le maréchal du Hallier. Les restes en sont encore très-dignes d'être étudiés.

La maison de Bar-Pierrefort portait pour armes : *d'or à un lion issant de gueules.*

Str. 282, *v.* 1.

C'est de sire Jacques Grongnat qu'il est ici question, et M. Dupré de Geneste s'est trompé, quand il a écrit en note de sa copie : *de Gournay*. J'avoue qu'il y a une analogie sensible

(1) De ces démêlés trop fréquents, plusieurs témoignages nous sont parvenus. Dans le nombre, deux des pièces les plus intéressantes ont été publiées par M. Bonnardot à la suite de son Rapport au ministre de l'Instruction publique sur les *Chartes françaises de Lorraine et de Metz* (*Archives des Missions*, 3e série, t. I, 1873; et tiré à part, Durand).

entre la forme du nom donné par le poëme, *Gronés*, et la dénomination ordinaire de l'illustre famille de Gournay à la même époque, *Gornais*, *Gronais*; mais la suite de la strophe ne permet pas de s'y tromper. Du reste, il ne faut pas croire qu'il y a seulement dans la terminaison du nom une concession faite aux exigences de la rime; plusieurs pièces authentiques du XIVe et du commencement du XVe siècle, relatives à la famille Grongnat attribuent à son nom l'orthographe : *Grogniet*, *Grougnet*.

Str. 285, *v*. 3.

On sent tout ce qu'il y a de profonde satisfaction et de sécurité rassurée dans ce terme *notre évêque*, appliqué au successeur de l'inconstant prélat, que la cité avait vu si peu fidèle à ses devoirs de pasteur. Lors de l'abdication de Henry Dauphin, le pape, laissant cette fois encore de côté les droits électifs du chapitre, donna l'évêché de Metz à Louis de Poitiers, évêque de Langres, qui était fils d'Aimard III, comte de Valentinois, et d'Hippolyte de Bourgogne. Nous avons dit qu'il se rapprocha de ses diocésains, fit avec eux une paix sincère, et contribua à la pacification générale.

Malgré ses efforts, aussi intelligents qu'énergiques, pour remettre en ordre les affaires de l'évêché (chargé, à son avénement, de plus de 200,000 florins de dettes), l'impuissance où il se trouva de réparer tant de ruines, au milieu de troubles persistants, le décida à résigner son évêché en 1327. Il se retira à Montélimart, où il mourut la même année. Il eut pour successeur sur le siége épiscopal son neveu Adhémar de Montil, un des plus éminents prélats de son temps.

Str. 291, *v*. 6.

L'abbaye de Saint-Benoît, en Woëvre, de l'ordre de Cîteaux, était située à droite de l'Yron, sur la route de Thiaucourt à Verdun. Elle fut fondée en 1129 par le comte Érard de Rinel, dans la forêt de Richéménil, et confirmée par l'évêque de Metz, Étienne de Bar, en 1138. Elle était d'abord placée sous la règle

de saint Benoît, et prit celle de saint Bernard en 1153. Cette abbaye, une des plus riches du comté de Bar, avait reçu de grandes libéralités des seigneurs d'Apremont.

Str. 293, *v.* 5.

Il s'agit de la belle forêt de *Warendwald*, qui couvrait tout le pays entre Saint-Avold et Sarrelouis. Les bois de la Houve, de Longeville, de Saint-Avold, du Zang et de Forbach, en faisaient partie, et sont restés à la France en 1815. La plus grande partie du Warendwald est alors passée à la Prusse.

Elle est désignée dans les chartes sous les noms de : *sylva Wernest* (1171), *Varnest* (1235), *Varent* (1267), *Warando* (1270), *Warant* (1331)..., *le bois de Warrance*, dans la chronique de Praillon.

Elle dépendait pour partie de l'abbaye de Wadgasse, et pour partie du comté de Sarrebrück.

Str. 294, *v.* 1.

Sous ce nom de *Val de Gosanges*, si défiguré qu'il soit, il n'y a pas de doute qu'il faut reconnaître l'abbaye de Wadgasse, de l'ordre de Prémontré, fondée en 1135 par Giselle de Lorraine, veuve de Frédéric, comte de Sarrebrück, et par Simon, son fils, près du confluent de la Sarre et de la Bisten.

Cette célèbre abbaye, riche et puissante, dépendait pour le temporel du cercle du Haut-Rhin, et son avouerie appartenait à l'archevêque de Trèves.

Elle fut cédée à la Lorraine en 1766. Mais la justice, ainsi que la gruerie de la belle forêt de Warendwald, ne cessèrent pas de lui appartenir. Elles étaient confiées à un bailli, dont les appels étaient portés au parlement de Nancy.

NOTE SUR LES MONNAIES.

Il n'y avait pas identité entre le système monétaire de Metz et celui des États voisins : cependant ces systèmes se rattachaient généralement les uns aux autres par des types communs qui formaient également la base principale du système français, et dont le *denier* d'argent était le plus ordinairement en usage.

Il n'est pas aisé d'établir d'une manière précise et méthodique la série des monnaies usitées, parce que, il faut bien le dire, la contrefaçon, plus ou moins déguisée, était fort à la mode au XIVe siècle. Cette contrefaçon choisissait principalement pour modèles les pièces de la France ainsi que celles de l'Angleterre, dont le type, sous le nom d'*esterlin*, était adopté avec la plus grande faveur dans toute la région du nord-ouest de l'Europe. Sauf à Metz qui ne connut jamais ce genre d'industrie, l'imitation des monnaies étrangères, avec affaiblissement du titre, était généralement pratiquée.

C'est à ce point que dans les villes épiscopales de langue française, ses voisines, la monnaie locale n'existait pour ainsi dire plus qu'à l'état de monnaie de compte, servant de commune mesure aux monnaies réelles venues du dehors ou à celles frappées dans le pays, au type plus ou moins défiguré des voisins. Ainsi, à Verdun, les pièces de Henri d'Apremont sont presque exclusivement des imitations des *mailles blanches* ou des *doubles parisis* des rois de France : à Toul, celles de Jean d'Arzillières et d'Amédée de Genève reproduisent les mêmes types, et de plus ceux de Bar et de Lorraine.

De là, des tarifs s'abrogeant les uns les autres et se renouvelant fréquemment, au grand profit des changeurs, lombards et autres, héritiers de la puissante corporation des monétaires qui avait joué un rôle si important sous les Mérovingiens (1).

La monnaie de Metz qui appartenait encore aux évêques, mais dont la ville avait obtenu, en 1291, une cession momen-

(1) Voir, pour se faire une idée de la complication des tarifs de change, l'*atour sur la monnaie* du 26 février 1339 (*Hist. de Metz*, IV, p. 88 des *Preuves*).

UNIV. OF MICH.

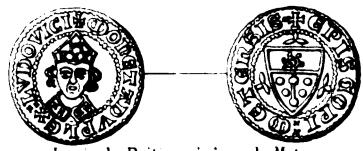

Louis de Poitiers, évêque de Metz.

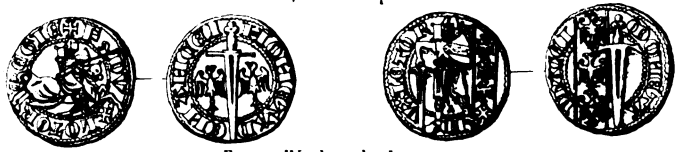

Ferry IV, duc de Lorraine.

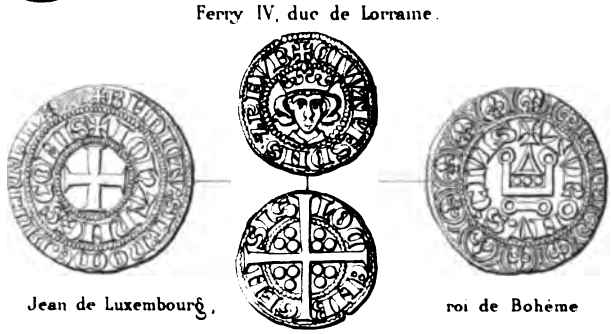

Jean de Luxembourg, roi de Bohême

H. d'Apremont, évêque de Verdun. Edouard, comte de Bar.

Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves.

Ad. Bellevoye sc.

MONNAIES DES BELLIGÉRANTS (EN 1325)

UNIV. OF MICH.

tanée, avait le *denier* pour point de départ : mais elle ne présentait pas encore cette belle série des multiples de cette valeur, qu'elle devait former un peu plus tard, à la suite de la cession définitive du droit de monnoyage faite par l'évêque Thierry de Boppart. Comme monnaies courantes on faisait usage du *double denier*, du *denier*, de la *maille* ou demi-denier et de l'*angevine* ou quart de denier : comme monnaie de compte, de la *livre* qui valait vingt sous, et du *sol* qui valait douze deniers. Le florin d'or (dont la ville ne devait frapper pour son compte qu'un peu plus tard) était pris pour une valeur de douze sous.

La monnaie de Lorraine se composait, sous Ferry IV, du *double denier* et du *denier* au type local, que l'on appelait des *espadins* à cause de l'épée qui y figurait, de *gros* et *deniers*, imitation quelquefois servile des *gros tournois* et des *deniers parisis* de la monnaie royale de France et d'*esterlins* (au buste royal et à la croix simple au ℞), de la valeur de quatre deniers.

Dans le comté de Bar, cette dernière pièce était aussi fort en usage ; mais on y trouvait aussi des *gros* et de ses subdivisions au type français, ainsi que des *mailles tierces* à l'imitation de celles de France, mais altérées à ce point qu'en 1321, la valeur de cette pièce tombait en quelques jours de trois à deux deniers. En Lorraine et à Bar, la monnaie divisionnaire en usage, au-dessous du denier, était l'*obole*, qui en valait la moitié.

Dans le Luxembourg et l'archevêché de Trèves, comme dans le comté de Namur, la Flandre, le Brabant, l'évêché de Liége, etc., la monnaie usuelle était principalement au type de l'*esterlin*, avec ses subdivisions le *demi* et le *quart*.

Voici le tableau de ces diverses monnaies avec leur valeur en deniers, dont l'unité pouvait être considérée comme leur servant de commune mesure :

Le gros = 12 deniers.
Le demi-gros = 6 deniers.
La bugne, l'esterlin = 4 deniers.
Le blanc, la maille tierce, le quart de gros = 3 deniers.
Le double, le demi-esterlin = 2 deniers.
Le denier.
L'obole, la maille = demi-denier.
L'angevine = quart de denier.

Il pourra paraître intéressant de se faire une idée de la somme actuelle représentée par ces monnaies. Or l'ordonnance d'octobre 1322 fixe à la livre, au sol et au denier tournois, en poids d'argent, une valeur intrinsèque de 13 fr. 40, 0 fr. 67 et 0 fr. 056. Celle du gros tournois et de l'esterlin était de 0 fr. 88 et 0 fr. 28 (1).

La livre messine, il est vrai, valait à cette époque beaucoup plus, ainsi que le prouve l'atour de 1334 sur la taille des monnaies; mais cela reste, par le fait, en dehors de notre sujet, les conditions financières stipulées dans les traités spécifiant généralement l'emploi des monnaies françaises.

Il résulte des savantes recherches de M. Leber sur *l'appréciation de la fortune privée au moyen âge* que le rapport du pouvoir de l'argent, au commencement du XIVe siècle, à son pouvoir actuel peut être fixé à 8 pour 1. Ce coefficient appliqué aux chiffres qui précèdent donnerait environ pour la valeur actuelle de la livre tournois 107 fr.; du sol, 5 fr. 30; du denier, 0 fr. 45; du gros 7 fr.; de l'esterlin 2 fr. 20, et ainsi des autres.

Ceci posé, rien n'est plus facile que d'apprécier d'une manière approximative la valeur actuelle qu'auraient les sommes indiquées dans notre récit. Prenons pour exemple les 15,000 livres de Henry Dauphin, ainsi que les 54,000 du roi Jean et du comte de Bar, payées par les Messins. Ces deux sommes représentent l'une 1,605,000 fr., l'autre 5,780,000 fr.

Les appointements de Conrad Rougraf pour sa compagnie de 40 hommes, représenteraient de même 130,500 fr., soit 3,260 fr. par tête d'homme d'armes. Ceux qui, dans une position plus modeste et ne disposant que d'eux-mêmes, ne prenaient pas l'affaire à forfait et s'engageaient moyennant 20 l. une fois payées et 20 s. par semaine, recevraient aujourd'hui pour prix de leurs services 2,150 fr. de première mise et 110 fr. par semaine, ce qui dépasse singulièrement les appointements de nos sous-lieutenants.

(1) Cf. le mémoire de M. N. de Wailly sur *les variations de la livre tournois*, dans les *Mémoires de l'Institut*, t. XXI, année 1857.

POÉSIES DIVERSES

SE RATTACHANT A LA GUERRE DE 1324.

MAÎTRE LAMBELIN.
MAÎTRE ASSELIN, DU PONT.
ROBIN DE LA VALLÉE.
HENRY DE HEIZ.
MICHELET PETITPAIN.
MARGUERON, DU PONT-RENGMONT.

JEHAN LE CHATELAIN.

Chœur de Saint-Vincent de Metz, XIVe siècle.

POÉSIES DIVERSES

SE RATTACHANT A LA GUERRE DE 1324.

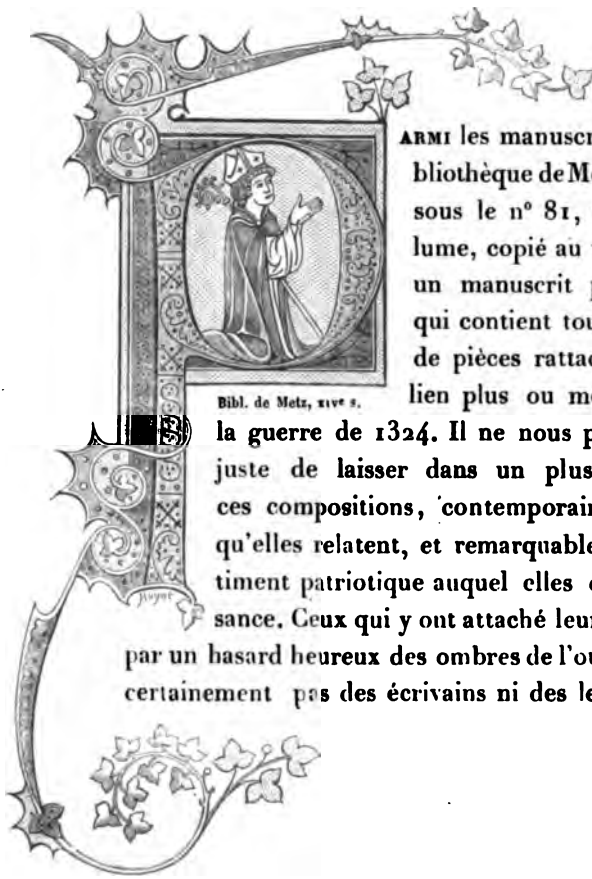

Bibl. de Metz, XIVe s.

PARMI les manuscrits de la bibliothèque de Metz se trouve, sous le n° 81, un beau volume, copié au XVe siècle sur un manuscrit plus ancien, qui contient toute une série de pièces rattachées par un lien plus ou moins direct à la guerre de 1324. Il ne nous paraîtrait pas juste de laisser dans un plus long oubli ces compositions, contemporaines des faits qu'elles relatent, et remarquables par le sentiment patriotique auquel elles ont dû naissance. Ceux qui y ont attaché leur nom, sauvé par un hasard heureux des ombres de l'oubli, n'étaient certainement pas des écrivains ni des lettrés de pro-

fession. Cela se reconnaît aux nombreuses défectuosités de la forme et au niveau peu élevé que ne dépasse pas la composition. Du reste, il eût été surprenant de rencontrer à Metz une pléiade de poëtes, dignes de ce nom tant par la pratique assidue que par la parfaite connaissance de l'art d'écrire en vers. Les mœurs sérieuses de cette ville active et laborieuse ne se prêtaient guère aux élégants loisirs, non plus qu'au raffinement délicat des choses de l'esprit.

Mais si le langage recherché de la poésie n'y était pas l'objet d'études nombreuses et approfondies, il n'y était pas davantage l'objet d'un ignorant dédain. La récitation fréquente des anciennes chansons de geste, si populaires au moyen âge dans nos contrées, plus qu'ailleurs peut-être (Metz est le berceau de la Geste des *Loherains*), n'avait pas laissé la population messine étrangère à la connaissance du rhythme et des règles de la versification. Il y avait peu de Messins dont l'esprit n'eût été charmé de l'audition de ces harmonieux et émouvants récits, et dont la mémoire ne gardât précieusement quelque spécimen de cette poésie, naïve et forte à la fois, que les trouvères savaient entretenir dans un état de jeunesse incessamment renaissante.

Or, les graves événements que les citoyens de Metz voyaient se dérouler devant eux étaient de nature à produire dans leurs âmes une surexcitation profonde. Exaltés par la pensée du péril auquel était exposé le plus précieux de leurs biens, l'indépen-

dance, irrités par le spectacle qui leur était donné de l'injustice, de la violence et de l'ingratitude, ils cherchèrent le moyen de fixer à jamais dans les esprits, en la flétrissant, le souvenir de cette guerre odieuse, si inique dans son origine, si brutale dans son exécution. Et quel moyen plus efficace d'y parvenir que de recourir à cette langue des vers, susceptible de se graver si facilement et si profondément dans la mémoire, à cette langue par la magie de laquelle ils voyaient se prolonger dans la connaissance de tous, et jouir d'une popularité toujours rajeunie, ces faits merveilleux de la geste de Charlemagne et de celle des *Loherains,* pourtant si reculés dans l'histoire du passé?

Ceux donc qui se crurent capables de s'y essayer avec succès plièrent leur pensée aux exigences de la mesure et de la rime, imposèrent à leurs récits une division méthodique, et c'est ainsi qu'une explosion de patriotisme indigné amena une explosion de poésie populaire : chapitre intéressant de l'histoire de la langue française au pays messin, auquel on chercherait vainement à donner un pendant aux époques qui ont précédé celle-là, comme à celles qui l'ont suivie, jusqu'à la fin du moyen âge.

Nous allons étudier successivement chacune des pièces qui composent la série, et décrire avant tout le précieux manuscrit auquel nous devons de les publier aujourd'hui. Il a pour titre : *la Chronique des empereurs et rois de Bohême.* C'est un grand in-4°, de 28 centimètres sur 21, 420 pages, relié en basane:

« Le papier porte pour marque une balance de 8 centimètres de longueur, marque de fabrique qui n'est pas indiquée dans l'ouvrage de Jansen. Les vergeures du papier sont tordues.

« Le volume est entièrement de la même écriture, à part la table des matières, qui est fort détaillée, et quelques passages qui sont, ainsi que cette table, d'une fort mauvaise écriture, mêlée de ratures et de corrections, donnant lieu de croire que c'est celle de l'auteur de la collection. Un examen attentif des deux écritures, joint à la circonstance que le récit s'étend jusqu'en 1434, permet de croire que ce manuscrit a dû être fait, à très-peu près, entre les années 1434 et 1440. » [Provient du cabinet de M. le comte Emmery (1).]

Bien que ce manuscrit soit le seul ancien qui, à notre connaissance, renferme les pièces dont nous nous occupons, nous avons cependant eu le bonheur de ne pas être dépourvu de tout moyen de contrôle et de vérification sur la fidélité de la copie. Un autre exemplaire, en effet, existait à Metz avant la Révolution : entre quelles mains ou dans quel dépôt? c'est ce que nous ne saurions dire. Le manuscrit a disparu depuis cette époque, mais une copie du XVIIIe siècle a été conservée et figure sous le n° 82 dans la même collection municipale. Sans doute, cette copie est loin d'être correcte, elle présente d'assez nombreuses lacunes de mots et

(1) *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Metz* (n° 81), par M. J. Clercx, conservateur. Metz, Blanc, 1856.

d'hémistiches; néanmoins elle offre un intérêt particulier, qui est de ne pas avoir été copiée sur l'exemplaire qui vient d'être décrit. Certaines différences en font foi; et ces différences, qui doivent être attribuées moins à des distractions qu'à des corrections intentionnelles de la part du copiste du xve siècle, sont le produit du souci légitime de rendre le texte original plus accessible aux lecteurs contemporains (1). En somme, la copie du xve siècle ne différait pas essentiellement du poëme du xive. Mais, pour arriver à cette conviction, il faut opérer au préalable une reconstitution attentive du texte, trop fréquemment défiguré par le copiste du xviiie siècle. Bien qu'il ait pris soin d'expliquer et de commenter en marge les mots difficiles ou douteux, il garde à sa charge de nombreuses erreurs de translation, qui seraient cause de bien des contre-sens, si l'on ne disposait que du texte qu'il a laissé.

C'était cependant un habile antiquaire et un érudit que M. Dupré de Geneste, écrivain et signataire de notre copie. Il joignait à son titre de receveur des domaines du roi celui de membre fondateur et de secrétaire perpétuel de la Société royale des sciences et arts, fondée à Metz en 1760 par le duc de Belle-Isle. Ses études l'avaient initié à tous les détails de l'histoire et des antiquités du pays messin et de la Lorraine, et les collections de la ville, de même que

(1) Voir ci-dessous aux *Notes pour l'établissement du texte.*

les archives de l'Académie conservent encore de nombreux témoignages de sa profonde érudition et de son infatigable amour du travail (1).

Dupré de Geneste avait donc eu la pensée de réunir aux copies de pièces historiques, colligées par lui avec un rare discernement, celle du poëme de la guerre de 1324 ainsi que des pièces annexes. C'est au résultat de ce patient labeur, heureusement conservé, que nous avons dû de pouvoir combler les quelques légères lacunes que présente notre texte (2).

On peut admirer d'autant plus la persévérante patience qu'a montrée M. de Geneste en déchiffrant et

(1) Henry-Marie Dupré de Geneste, né à Vilosnes vers 1717, mourut à Metz en 1801. La *Revue d'Austrasie* (1841, p. 325 et 1842, p. 33) a consacré une intéressante notice aux travaux de cet éminent érudit. Voici la liste des principaux ouvrages de M. Dupré de Geneste qui existent en manuscrit à la Bibl. de Metz :

1° Partie d'un volume contenant la copie de chartes d'un grand intérêt et un important discours sur l'histoire de Metz (1745) : sous le n° 136.

2° Un grand nombre de notices sur divers points d'histoire messine : insérées dans le recueil n° 155.

3° Histoire numismatique de la Ville et des Évêques de Metz, ouvrage resté inédit, du plus haut intérêt, avec dessins, etc. : sous le n° 195.

4° Recueil de notices sur les monnaies de Metz, de Lorraine; sur des sceaux, jetons, etc., sous les n°s 196 à 201.

5° Recueil de sceaux et armoiries des paraiges et des maîtres échevins, avec dissertations : sous le n° 211.

6° Mémoires sur la Lorraine et le Barrois, choix de *dissertations sur différents points d'histoire :* sous le n° 240.

(*Catalogue des manuscrits de Metz*, par M. Clercx.)

(2) Le manuscrit qui a servi à M. de Geneste rappelle un souvenir intéressant pour un Messin ; il avait appartenu à une noble dame, portant un des noms les plus illustres dont notre cité se glorifie. C'est

en copiant plus de trois mille vers sur un manuscrit imparfait, qu'il ne se sentait entraîné vers ce travail que par un enthousiasme des plus modérés, au moins sous le rapport de l'appréciation littéraire.

Nous en avons la preuve dans la note suivante par laquelle il termine la copie du poëme de la guerre, et dont la sévérité paraîtra, je l'espère, quelque peu excessive.

« Si jamais quelqu'un a la force de lire jusqu'au bout cette pitoyable amphigourie, il ne manquera pas de dire que j'ay eu bien de la patience ou du temps de reste pour écrire cette copie. Je n'ay cependant ny l'un ny l'autre. Mais j'ay été bien aise d'ajouter à ce que j'ai déjà recueilly sur Metz, et le détail d'une

ce qui résulte de cette note écrite par M. de Geneste, en tête de sa copie :

« Sur le R° du feuillet blanc, en tête de ce manuscrit, est écrit :

Ce livre est a Dame Anne de Gournais
fille signeur Renaul de Gournais *,

et l'escripture de ce renseignement est un peu plus belle et plus lisible que celle de ce manuscript qui, quoy qu'assés bien espacée et rangée, est généralement assés difficile à lire et dans plusieurs endroits indéchiffrable. Mais je crois que ce qui en est cause c'est que le copiste qui me paroît être du xve siècle n'a pas toujours sceu lire son original. Il a même passé entierement et a laissé en blanc la place de la 129e strophe et quelques autres mots par-ci par-là. »

* Anne de Gournay était la seconde fille de Regnault de Gournay, écuyer, sieur de Villers-Laquénexy, maître échevin en 1499, et d'Alix Remiot, dame de Secourt, sa seconde femme, qu'il avait épousée le 19 juillet 1498. La date de ce signet est antérieure à la mort tragique du seigneur de Gournay écrasé sous les décombres de sa maison, le 20 février 1530 ; elle l'est également au mariage de dame Anne qui avait épousé peu auparavant Warin de Roucels, seigneur de Vernéville et d'Aubigny : on peut donc la fixer très-approximativement au premier quart du xvie siècle.

guerre dont nos chroniques ne disent qu'un mot, et cet échantillon de notre littérature du quatorzième siècle. »

L'éditeur actuel de cet ouvrage ne saurait assez se féliciter du concours que lui réservait le savant secrétaire perpétuel de la *Société des sciences et arts de Metz* quand il lui préparait, « malgré son manque de temps et de patience, » les précieux éléments du contrôle dont il est redevable à sa copie. Du reste, il n'est pas le seul qui doive un hommage à cette mémoire. Tous ceux qui ont étudié les antiquités messines, et la numismatique lorraine en particulier, ont dû apprécier tout le parti qu'on peut tirer des matériaux amassés par ses infatigables et sagaces labeurs. On peut dire de lui en toute justice qu'il lui a manqué seulement un théâtre moins obscur et un caractère moins modeste pour se faire un nom éclatant parmi les érudits de son temps.

Nous revenons maintenant à l'unique manuscrit ancien qui nous fournit le texte de notre publication, à *la Chronique des empereurs et rois de Bohême*, dont la copie de M. de Geneste nous a un moment éloignés.

Les seize premiers chapitres de la série n'ont pas un rapport direct avec notre sujet, qui n'apparaît qu'avec le n° XVII, sous la forme de renseignements très-exacts et très-précis sur les demandes des quatre princes ligués et sur les réponses des Messins.

Cette pièce a pour titre :

Comment l'arcevesque Baudowin de Trieve et le dit

roy Jehan de Bahaigne et de Poulaine et quiens de Lucembourgh, et le duc Ferris de Lorraine, et Eduart quiens de Bair, firent guerre a ciaulx de Mes : dont la paix en fuit faicte per mil III^C et XXV ans, de laqueille guerre on fist une chansson.

Elle a été textuellement reproduite dans les *Preuves de l'Histoire de Metz,* par les religieux bénédictins (t. IV, p. 13-17), et avait précédemment servi à l'auteur de la chronique dite de Praillon pour la rédaction du chapitre relatif à ces événements.

La *chansson* elle-même, à laquelle il vient d'être fait allusion, et qui est le principal objet de la publication présente, porte dans la série le n° xx. Elle est intitulée :

Une coronique et un biaul dit de la guerre que le roy Jehan de Bahaigne fist aveuc l'archevesque de Trieve, le duc de Lorrainne et le quien de Bair, contre ciaulx de Mets per mil III^C et XXIIII.

Sous le n° xxi (1) est une pièce de vers latins, au nombre de 172, qui ne donne pas une idée brillante de la manière dont on savait, à Metz, gravir les pentes

(1) A partir de cette pièce, toutes celles que nous publions se suivent sans interruption dans le recueil, où elles sont numérotées jusqu'à xxxii, inclusiv. — Leur texte n'a pas été l'objet d'une révision aussi critique que celui de la « chanson » proprement dite. On n'avait à sa disposition ni le manuscrit du xve siècle, ni même celui du xviiie, mais seulement une copie de ce dernier, laquelle a dû être rectifiée en maints endroits pour la mesure. L'orthographe a été respectée; il eût d'ailleurs été difficile et oiseux de faire le départ entre des fautes qui peuvent provenir ou du copiste du xixe siècle, ou de celui du xviiie, ou de celui du xve.

du Parnasse virgilien. La copie est, du reste, d'autant plus malaisée à déchiffrer que l'ignorance de l'écrivain, qui certainement ne comprenait pas le latin, y a multiplié les fautes et l'a rendue presque inintelligible.

Avec le morceau suivant (n° XXII), on rentre dans la poésie en langue vulgaire. Il a pour titre « *le Sermon du Pappegay* ». C'est un apologue, en 140 vers sans division, à rimes redoublées, dont le but est d'engager les Messins à améliorer leur gouvernement et à éviter les querelles intestines, si favorables aux projets de leurs ennemis. En voici le début :

A

C'EST LE SERMONT LE PAPPEGAY

DES TRESEZ, DE LA GUERRE,

DE METS ET DU COMMUN.

L'autrier estoie lés ung airbre
Ou il n'avoit piere de maibre;
Si regardais tous les rainxiaulx,
Trestous les vis chargiéfs d'oixiaus;
Et la tenoient ung parlement
Et se chantoient divercement;
D'oisiaux y ot trés grant couppie.
La chantoit fort et hault la pie,
Mais onques riens ne pou entendre.
Lors esguardais, sy vis descendre

Droit suis cel airbre un papegay;
Onque pour ce ne deslougay
Que voullentier seüsse l'estre
De ces oisiaulz, s'il pouist estre.
15 Le pappegay les fist tous taire
Pour un sarmont qu'il voulloit faire;
Venus estoit lour des escolles,
Si les preschait par paraboles.
Le pappegay bien entendy;
20 Je crois ce fuit le sabmedy
Devant feste Symon et Jude
Que repairreis fuit de l'estude,
L'an mil IIIe cincq ans et vingt,
Que cil affaire a Mets avint
25 Devant feste Jude et Symon.
Le pappegay fist son sermon;
Le sien sermon tiens a trés chier,
Car onque muelz ne vis preschier;
Sa perrolle ais en mon cuer mise.
30 Le pappegay dist en tel guise :
« Or escoultéz, car chascun touche.
« Je dis premier que nostre bouche
« Perrolle droit de l'abundance
« Que vient du cuer, c'est sens doubtance;
35 « Or ne blasmés dont ma perrolle,
« Se je d'ordure ung pou perrolle.
« Quant les choses vont ordement
« Parler doit on villainement.
« Ma matieire est et vil et orde,

40 « Pour ce vilment la vous recorde.
« C'est folie quant on ne lait
« Les faits que sont et ords et lait.
« Souvent avient ceste besoingne
« Que onnour chiet en grant vergougne.
45 « Savés pour quoy la guerre dure?
« Il me semble c'est par l'ordure
« Des signognes qui ont esté.
« Vous sçavéz bien, on temps d'asté,
« Coment se contient dame Berte
50 « La signongne, qu'est tant aperte
« De gardeir son nit par nature;
« Car ces mairis vat en pasture,
« Tant vait avant et tant porchasse
« Que de viande une grant masse
55 « Au repairier on nit rapporte.
« Dame Berte qu'œuvre la porte
« La viande prent et despart,
« Pour soy retient la meilleur part.
« Lors se prannient a terteller,
60 « Com fait martel a marteller;
« Adont Berte veult par sa force
« Et le main grain et puis l'acorce :
« De hault parler, de convoitise
« C'est bien souvent Berte sourprise.
65 « Or ont son nit environneis
« II. oitours et .II. couronneis;
« Entour ont fait grant vilainnie
« Qu'ilz avoient grant compaignie.

« Dame Berte bien les veoit
70 « Mais en son nit adès seoit. »

. . . . . .

Les prévisions contenues dans le trente-sixième vers ne tardent pas à être si complétement réalisées qu'il n'est pas possible de pousser la citation plus loin.

Dame Berthe, au lieu de maintenir dans son nid le bon ordre et la propreté, laisse les immondices s'accumuler autour d'elle. Aussi, lorsque les ennemis viennent l'attaquer, l'état pitoyable du nid nuit singulièrement à sa défense. Les Cigogneaux demandent en vain à leur mère raison de son imprévoyance et de son incurie. Un bon Gerfaut, resté fidèle à son ancienne amitié pour la Cigogne, va saisir un Épervier qu'il lui amène prisonnier; enfin apparaît un Phénix qui fait le grand miracle de rétablir la paix. Et ainsi finit l'apologue.

Nous avons dit qu'il n'est pas possible de publier intégralement le texte de cette pièce, dont l'intérêt est, du reste, assez médiocre. La description du désordre et de l'abjection qui règnent dans le nid de dame Berthe est faite dans des termes si vulgaires et avec des expressions si choquantes, les choses y sont si crûment appelées par leur nom, que le lecteur le plus indulgent n'en pourrait supporter jusqu'au bout le style grossier et bas.

Mais, outre ce grave défaut, *la parabole du Papegay* en a un autre dont son auteur a bien conscience,

c'est de manquer absolument de clarté. Aussi a-t-il entrepris de la rendre intelligible au moyen de la pièce suivante, qui n'a que trente-deux vers, et qu'il est aussi court de reproduire que d'analyser. La voici :

B

C'EST L'EXPOSITION

DU SARMONT LE PAPPEGAY.

Or vous dirais l'entendement
Car j'ay parlei obscurement :
Mets est le nis, entendés bien,
Qu'ait heü honnour et tout bien.
5 Les ordurez, ce sont li fais
Que contre Deu ont estez fais
Par damme Berte la justice
Que en son nit ait fait laitrice.
Cil de Biche fuit ces mairis
10 Par cui le nit fuit esmairis.
Les viandes sont les pennies
Qu'ehus ait Berte et leur magniez.
Les .II. oitours, li coronnéz
Qui ont le nif environnéz,
15 Je dis briefment ce sont li quaitre
Qui mains hostelz ont fait abaitre.
Les singognes c'est la Commune

De la citeit qui est toute une.
Le grifaul est cil de La Pieire,
20 Que Mets amer doit per s^t Piere.
Et l'esprivier ce fuit Hanris
A Fauquemont que fuit noris.
Et li fenix que fist la paix
C'est Jhesucris qui nous dont paix.
25 Encore un mot dire me plait
Pour eschevier riot et plait :
Se li Paraige et la Comune
Avoient touis voullenté une,
La paix seroit ligiere a faire,
30 Si com je croy per s^t Hilaire ;
Or nous doint Dieu par sa pitiet
Que tous aiens bonne amistiet !

C

La pièce suivante, ou « *Confirmation* de la parabole du Papegai *par le Geai d'Angleterre* », compte quarante-sept vers ; elle ne brille pas plus par la clarté de la composition que par l'élégance de la langue.

La seconde moitié est caractérisée par un de ces tours de force qui étaient bien dans le goût de l'époque. Quatorze vers consécutifs se terminent par les mots *folie*, *foulée*, et autres sonnant à peu près de même. Il va sans dire que ni la portée du sens, ni l'intelligence

du texte n'ont rien à y gagner. On en peut dire autant d'une recherche analogue dont le mot *fin* et ses dérivés font tous les frais, une dizaine de vers durant, et qui naturellement sert de terminaison à cette pièce, à laquelle on ne saurait du moins refuser le prix de la prétention.

C'EST LA CONFIRMACION

LE JAI D'INGLETERRE

AN CELUI SARMONT DU PAPPEGAY.

Quant le sarmont du pappegay
Fut parfenis, si com dit ay,
Ung wancerey qui ert venu
Droit de Londre, ou ert tenus
5 A grant honneur chief .I. Angloy,
Alla parleir en son jangloy,
Car on sceit ja en Engleterre
Les nouvelles de ceste guerre.
Pour maintenir ceste matiere,
10 Il comensait en teil maniere :
« Quant ung œuvrier follement euvre
« Durer ne puet longuement l'euvre,
« Quant mauvais sont li fondement :
« Si mal ovréz ont li grans maistrez,
15 « Qu'a malle heure les vit Mets naistrez ;
« Ilz ont pourteit tant de bansent,

« Qu'ouvreit ont mal de leur biaul sent.
« Quant eiré ont les maistres ovriers,
« Se par les folz n'ont recouvrier,
20 « L'œuvre chairait de piece en piece,
« Et la guerre durrait grant piece.
« Souvent avés oys retraire
« C'on doit garir par le contraire.
« Il me semble c'est œuvre fole
25 « Quant li riche le poure fole;
« Ilz en ont ja tant dezfouliéz
« Que ces villois ne sont plus liéz.
« Je me doubte que li folours
« Ne perdent tout per leur folours.
30 « De trop soffrir est grant folaige;
« Guerre ne veult que cuer voulaige,
« Pour ley vangier et deffoler
« Ceulx qui les ont fait deffoler.
« Par les saiges est Mets foulée
35 « Et par les folz est rafilée.
« L'autrier me dist .I. jonne fol
« Qu'ainsois ferait febvre sans fol
« Haiche tranchant et afinée
« Que la guerre soit afenée,
40 « Se par les folz n'est mise a fin.
« Or y pencés; veicy la fin:
« Cil qui n'ait point de finement,
« Et qui fuit nés si finement
« De la Virge qui tant est fine
45 « Qu'a sa purté chascun s'afine,

« Veuille nos cuers si afiner
« Que nous puissiens par bien finer ! »

D

La quatrième pièce, intitulée « *Prophétie de maître Lambelin de Cornouailles* », constitue une œuvre infiniment plus intéressante, sous tous les rapports, que celles qui l'ont précédée. Mais ne prenons pas trop au sérieux le nom que s'est attribué son auteur. Mettant au jour une prophétie, il a tout naturellement cherché, pour lui donner plus de poids, à se créer une parenté factice avec les enchanteurs classiques que son siècle connaissait si bien. La pensée de Merlin lui est venue tout de suite à l'esprit, et il s'est empressé de se rattacher à lui en s'en faisant un compatriote d'occasion. On voit que c'était un homme ingénieux que maître Lambelin. C'était aussi un lettré. S'il connaissait les romans de chevalerie et leurs enchanteurs, il n'était pas moins familier avec les chansons de geste classiques : ses premiers vers le font voir; enfin, la citation fréquente de noms empruntés à l'Antiquité montre que la littérature ancienne ne lui était pas non plus étrangère. Son œuvre, divisée en dix-neuf couplets de quatre vers à rimes suivies, n'est pas sans valeur. Le style en est coulant et moins obscur qu'on l'aurait pu craindre, une prophétie se réservant toujours le

droit de manquer de clarté. Mais, à part quelques points où l'auteur a usé de ce droit, on sent qu'il est maître de sa pensée et en possession des ressources nécessaires pour la bien rendre.

On a pu remarquer que les trois premières pièces sont l'œuvre de Messins, fort dévoués à leur patrie, mais non pas satisfaits de ceux qui la gouvernent : un esprit amer d'opposition et de critique y règne d'un bout à l'autre. La quatrième est inspirée par un souffle plus haut; son auteur reconnaît sans doute les imperfections du gouvernement de la cité, mais il ne méconnaît pas davantage celles de l'esprit public. Ce qui domine en lui, c'est l'amour du pays, la soumission à la loi, la passion de l'équité, sentiments d'un ordre moral à la fois juste et élevé, qui mérite d'inspirer respect et sympathie.

C'EST LA PROPHECIE

MAISTRE LAMBELIN DE CORNUALLE.

Dieu gart la compaignie de pechiéz et de crime!
Faites pais; je veulz dire une nouvelle rime;
Elle fut l'autrier faite entre vespres et prime,
4 L'ay en mon cuer limei d'une nouvelle lime.

J'ay si grant duel au cuer qu'a poc que je ne serre
Comme soffre cil Dieu que fist et cil et terre,

Qu'un bargier Bauduyns, ung C., ung D., ung R., (1),
8 Ont mis Mets la citeit en prison et en serre.

Ilz ont airs le pays sens cause et sens raison;
Il n'y ait ville entiere ne bourde ne mason.
Li euvriers sont oisours, si perdent la saison;
12 Il pert bien oultre Saille, on Bourch et en Staixon.

Or aveigne qu'aveigne, ne lairrais que ne dice:
Renart et sui parens ont estéz folz et nicez,
Ils ont esteis si plains d'orguoil et d'avarisce
16 Que son chant ait gaigniet ma damme la Gravisce.

Tardis li Limesson sceit plux que Seirs raméz,
Qui ait estei loing tempz et prisiéz et améz,
Mais or est par son fait si vilment diffauméz
20 Que Tardis est ces sires par son savoir claméz.

Or est li poures foibles et li Comuns est fors;
Li Comuns fait a Mets ses lois et ses affors.
Dieu dont la fin soit bonne, c'est tout mes resconfors;
24 Se paix avions dedens nous paix aurienz defors (2).

La guerre qu'est dedens fait a Mets grant dapmaige;
Ne sont pas d'un accort li Commun, li Paraige;

(1) Comte, Duc, Roi.

(2) Telle est, presque dans les mêmes termes, l'inscription placée au-dessus de la porte Sainte-Barbe (l'ancienne porte au Pont-Rengmont de Metz).

« Je veulz », « Tu ne veulz mie », fait faire cest outraige;
28 Or face Dieu briefment que tous soient d'un couraige!

Si le cher vat devant et les buefz vont dariere,
Nulz ne doit merveillier d'une teille maniere,
Il ne faut c'un très pou penser a ma matiere :
32 Leaulté passe tout, si doit estre premiere.

Se Tersites est roy et Atrides vaincus,
Nulz n'en doit mervillier, maix dire : « C'est *decus.* »
Pour quoy ne fist pourter et lances et escus
36 Quant l'ost fuit a Mancourt? bien pert que fut *cecus* (1).

Li marouniers que sont entre Saille et Muselle
Ont si mal gouvernée leur naige et leur nazelle!
S'encore heussent tenue la cowe de la poeille
40 En cendre fut cheüe la menuise trés belle.

Des citains vous lairais sens plux dire et gloser,
Je n'ai pais grant tallent de mé dis exposer;
Je dout les mesdisans qui les boins font chouser,
44 Et pourtant je ne veulz ung petit reposer.

Or dirai des seigneurs qui Mets cuident conquerre :
Ilz ont trés fol pencer, car ja n'en seront herre;
Ilz ont asséz pis fait que murtreur ou que leire,
48 Quant ont mis sans raison si boin pays en guerre.

(1) Voyez, dans la chanson, les couplets 65 et 66.

Quand li mons de Monjeu en Guignevaul vendront,
Et les yauwes de Trievez droit a Mets revendront,
Et trestuis les paiens en ma main se rendront :
52 Adont B. E. F. J. (1) les murs de Mets prendront.

Quant dé vins de Blenou sera meue nouvelle
Que vauront vins d'Arbois, d'Auxais ou de Rochelle :
Adont seront seigneurs Trieve, Nancey, Bair, L. (2),
56 De la citeit que ciet entre Saille et Muselle.

Quant il n'avrai ribaus es foierez de Champaigne,
Et j'avrai la coronne de Navaire et d'Espaigne,
Et serai roy en paix de France et d'Allemaigne :
60 Adont serait Mets prinse per le roy de Bahaigne.

Quant muelz vaurait 1 lierre c'un leaul pellerin,
Et arrier sens r'iront et le Rosne et le Rin,
Et li awe de Saille iert plux cleire que vin :
64 Adont iert de Mets sire de Trieve Bauduyn.

Quant je vairai plux cler c'onque ne fist Argus,
Et serai aussi grant com fuit Poliphemus,
Et s'arai plux de force que Hector ne Meindus :
68 Adont eirt de Mets sire ou li cuns ou li dus.

Quant li poissons lairont la mer ou lez rivaigez,
Et li coullons lairont lez tours ou lez boucaigez,

(1) Baudouin, Édouard, Ferry et Jean.
(2) Abréviation initiale de *Lucembourch*.

Lez desers li lyons, et usurier boins gaigez :
72 Adont IIII seigneurs mettront Mets en servaige.

Il ait encor grant tempz que ce doit advenir ;
La guerre nest pas bonne, il la fauroit fenir.
Cil qui por nous sauver volt on monde venir
76 En sa franchise vueille la citeit maintenir !

E

Si la pièce précédente est l'œuvre d'un bon citoyen de Metz, profondément dévoué à sa patrie, celle qui vient à sa suite dans le recueil est inspirée par un sentiment absolument contraire. Ici nous sortons du camp des défenseurs de Metz pour pénétrer dans celui de ses ennemis acharnés. Les deux poëtes sont séparés moralement par un abîme ; bien faible cependant est la distance matérielle qui existe entre eux ; mais il faut dire que dans ce court espace se trouve la frontière des deux États, ligne magique, des deux côtés de laquelle affections, intérêts, passions, tout est à l'état d'opposition violente, surtout par les temps de crise comme celui auquel nous nous reportons.

C'est un notaire de Pont-à-Mousson, un sujet du comte de Bar, maître Asselin, qui entreprend de démontrer aux Messins, *par a*, *b*, *c*, combien sont fri-

voles leurs prétentions et mauvaise leur cause. Dans cette composition, maître Asselin donne carrière à sa verve haineuse, et développe surabondamment le sobriquet injurieux qui figure dans le *dit de l'Apostoile :* « li usurier de Mez. » La pièce compte cent quatre-vingts vers, coupés par strophes de six vers, dont chacune commence par une lettre de l'alphabet. C'est à cette disposition qu'elle doit son titre. Chaque strophe a deux rimes, l'une pour les deux premiers et les quatrième et cinquième vers, la seconde pour les troisième et sixième. L'*A*, *B*, *C*, est encadré par un prologue de trois et un envoi de quatre couplets, en tout trente.

C'EST LI *A*, *B*, *C*,

MAISTRE ASSELIN DU PONT

CONTRE CEULX DE METS.

Chascun me dit a quoy je pance :
Je pance a Mets s'on ne me pance.
Tuis ceulx de Mets sont fols nays ;
Ilz n'ont en eulx sens ne science.
Pour queil raison, pour queil science
6 Seront ilz seigneurs du pays ?

Bien sont plains de grant demesure
Quant ilz cuident par leur usure

Leur voisins mater et confondre;
Ils font leur lois et leur mesure,
Ilz sont plux prenans que presure,
12 Ilz s'acorchent après le tondre.

Et pourtant me veulz entremettre
De faire sur chescune lettre
De l'*A*, *B*, *C*, un ver de rime.
Veullent ilz ydes en l'air mettre?
On vairait Mets encor remettre
18 Et enbusinier en l'abime.

Asselin du Pont, ung notaire,
Dist qu'ancor meschiéz et contraire
Vanrait a ceulx de Mets, sens doubte.
Ja ont veüs des esxemplairez
Ceste année plux de .III. paires,
24 Mais orguoil ne leur lait voir goute.

Bien avrient or mestier d'aprendre
Et bien les en doit on resprendre,
Quant pour ung pou d'escript en airche,
Que ilz y plantent pour rapenre,
Voulloient en lour ville prendre
30 Les gentilzhomme de la mairche.

Chaitifz, ou avez vous fiance?
Vous estes tous en deffiance

De Dieu, du monde et de la terre;
Dieu vous ait mis en obliance,
Vous rasambléz de mescreance
36 Le desvoiéz qu'a Dieu prist guerre.

Dieu n'en peut mais, se il vous donte
Ne s'il vous bat ne vous fait honte:
Trop grevés Dieu et sainte Esglise.
Vostre orguoil tous autrez sourmonte;
Mais per roy, per duc et par conte
42 En serait la vengence prinse.

En toy et pour toy et per ty
De cest monde se desperty
Maistre Ferris que fuit tués,
Qui diviniteit a perty;
Mais de sa graice l'ait perty
48 Cil qui nous ait renvertués.

Fais le bien, si lais la folie,
Vien a merci et t'umilie;
Tu ne te puis contretenir,
Trop est la chose avant taillie;
Ains que la guerre soit fallie
54 Ne te pourrais tu soustenir.

Grant honte et grans duelz puez avoir;
Tui citains faisoient savoir
Qu'ilz ne se lairient approchier

De III lues par leur savoir ;
Mais ilz ont bien failli avoir,
60 Auz murs leur ont alléz touchier.

Hé ! foule gens et esbahies
De Dieu et du monde hayes,
Que tous jours avéz pris sens rendre,
Moult avés clergie envahie
Et destruite mainte abbaye :
66 Or vous convient ou rendre ou pendre.

Je, qui vous ais long tempz traittié,
Vous pri que vous aiéz pitié
De vous meysmes et mercy.
Prisiéz ceulx qu'avéz despitié,
Ou plus ne serez despitié
72 Se li ost remaint plux par cy.

Karles qui or est roy de France (1)
Ne vouroit plux mettre en souffrance
Ce qu'ont souffert ses devantiers :
Il veult estre de l'aliance,
Il le mandeit ja per fiance
78 Aus IIII princes avantier.

Li orguoil, li jactacion,
Qui est en ta partecion,

(1) Charles IV, le Bel.

Te ferait encor paulmez baittre
Et la gent de religion
Que vont en autre region,
84 Sa I, sa II, sa III, sa IIII.

Mets, moult te vient de male afaire
Quant tu veulz novelles lois faire
Contre Dieu et novelz status,
Et ce que Dieu fist vuelz defaire;
Tu veulz or les droits contrefaire,
90 Dont Dieu en est *contreistatus*.

Ne tarderait pas longuement
Que tu verrais le jugement
De ton orguoil, de ton envie.
Il t'estuet rendre ligement,
Ou ja n'avrais alligement
96 Par nul homme qui soit en vie.

Orguoil et pechié te desporte
Et te maintient et te comporte,
Pour toy faire plux de dapmaige;
Vien a mercy, œuvre ta porte,
Prens les cleys et si les aporte
102 Aus princes, et leur fais homaige.

Par cest partus t'estuet saillir,
Tu ne puis souffrir l'asaillir
C'on te ferait de touttez pars;

Honnir t'estuet et mal baillier,
Ne tu n'y puis mie faillir
108 Se de ton erreur ne te pars.

Queille houre qu'apvril ou mars veigne,
On irait la, quoy qu'en aveigne,
S'ensi est qu'aucun ne t'acorse.
Or te deffent, oir te conteigne,
Mais je te pri qu'il te souveigne
114 Come a grant tort tu brisais Gorze.

Rome, Jherusalem, Paris,
Et Troyes dont fut néz Paris,
Abatit orguoil en pou d'oure,
Encor Mets tu miez parhays.
Or dis : « plorer veul » ; trop ais ris.
120 Telt rit au main qui au soir ploure.

Seigneurs citains, car me creeiz,
Le consoil que vous retraiés
Perdus l'avéz, soit pis soit pérne.
Onc depuis que Dieu fuit creéz,
Ne fuit .I. lieu si descreéz
126 Com serait Mets, non fuit Lucerne.

Trop avés grant fiance heü
En vostre avoir qui deceü
Vous ait et encor decepvrait;
Trop avés d'autrui receü,

Tart vous avéz aparceü :
132 Bien verréz comment ce veirait.

Vraiement je l'ouze bien dire,
Ne nulz ne s'en peut escondire,
Que Mets ne fuist et ne soit l'une
Des millours citeis de l'Empire.
Helais dollent! mais trop l'empire
138 Avarisce, orguoil et fortune.

Xappeis xappéz c'est eschappéz;
Il fist que saige dan Xappeis,
Quânt a Mets fuiant, seurement
Ilz peüst bien estre frappéz,
Ou mors, ou prins, ou entrappéz:
144 La en em prist prèz de 11°.

Yzaïem nous fait savoir,
Par orguoil envie a avoir
L'ung contre l'autre s'entreprent;
Mais je tiens le proverbe a voir
Qu'il convient le piour avoir
150 La vache, quant au buef se prent.

Zacharias dist en son livre :
Loing temps ne puet durer ne vivre
Gent qu'est de toute autre assaillie.
Mais quier mercy, rent toy et livre,

Ou j'ay paour c'on ne te livre
156 Du pestaul et non de la lie.

Et par mon ame toute voie,
Se veoie raison ne voie
Dont Mets gaignier puist en la guerre,
Jel diroie; mais j'y aroie
Panceis c ans, je n'y voiroie
162 Qu'onnour ne prou y puist acquerre.

Combien que je soye homs le Conte,
S'oze je bien dire en mon conte
Que c'est grant duel se Mets se pert;
Mais quier merci, n'aies ja honte:
De trop hault chiet que trop hault monte,
168 Trop pert qui ces voisins depert.

Triste et marie doit bien estre.
N'est nul a destre n'a senestre
Que mal a Mets ne prophetie,
Ne mette huyx contre fenestre;
Il te convient changier ton estre
174 Et lanterne contre vescie.

Or prions au definement
Le fil Dieu, qu'a la fin ne ment,
Que la chose messet en telt fin

Que elle ait ung boin finement,
Et se gart jusqu'aul finement
180 Lyon, Bair, l'Aigle et le Delphin (1).

F

Nos Messins viennent d'être bien maltraités; mais patience! le ton ne va pas tarder à changer à leur profit. Le remède suit de près le poison; on le trouve à la sixième pièce du recueil, sous le titre de « *la Réception de maître Lambelin, recteur de Paris et d'Orléans.* » C'est l'auteur même de la prophétie qui reparaît dans la lice poétique; mais, plus fantaisiste que jamais, il s'est revêtu d'un nouveau titre, et non pas des moins pompeux, comme on voit. Il vient répondre à l'*A*, *B*, *C*, de maître Asselin, et suit exactement la pièce à laquelle il réplique. Il lui emprunte sa division par strophes de six vers et le mode de répartition de ses rimes, de même que sa suite alphabétique. C'est toujours un bon citoyen de Metz qui parle, et il ne le fait pas sans un certain succès littéraire, bien que l'on sente peut-être en quelques points la gêne produite par les entraves d'une subdivi-

(1) Pièces principales des écus respectifs : du roi de Bohême et comte de Luxembourg, du comte de Bar, du duc de Lorraine, et de l'évêque de Metz, Henri Dauphin.

sion compliquée. Au fond, de même que dans la pièce de maître Asselin, il règne une surabondance et une monotonie fatigantes. Tous deux ont dû évidemment tendre jusqu'à l'excès l'élasticité des périodes, pour les amener à se prolonger jusqu'à la trentième strophe (1), en présence d'un si petit nombre d'idées, revenant toujours les mêmes, de part et d'autre.

C'EST LA RESCEPCION

MAISTRE LAMBELIN

RECTEUR DE PARIS ET D'ORLIENS.

Que Dieu me gart de mal et d'ire !
J'ay trop grant dieul quant j'oye dire
Nulz mal de Mets, et se me poise.
Pourtant vous veulx je contredire
Le hault parleir et escondire;
6 Je n'ay cure de vostre noise.

Du duc Ferris, du roy Jehan
Qu'on fait a Mets pluxours ahans,
De Bauduyns ne de leur geste,
De ces .III. cy *nil retraham;*
Et si n'avint dès Ahraham
12 En Loherainne si grant tempeste !

(1) Notons même, à l'avantage de maître Lambelin, que son prologue comporte un couplet de plus que celui de maître Asselin, si toutefois c'est bien là un avantage.

Il ait au Pont ung clerc appert
Par ces perrolles bien appert;
Asselins est per nom claméz.
Je dit de lui tout en appert
Qu'il treuve bien, maix niant pert,
18 Quant ceulx de Mets ait tant blasméz.

Pour les contaulx et lui remordre,
Conter vous vuelz trestout per ordre
Ung *A*, *B*, *C*, c'un clerc ait fait.
De malle mort les puisse mordre,
Ne ja de l'an ne puissent estordre
24 Cilz qu'ont a Mets tant de mal fait.

A Asselin, ung clerc du Pont,
Lambelin dit et si respont :
Que sens raison ait Mets blasmée;
Ce que geline crie on pont
Ne vault sez dis; se ne respont,
30 Perdue en est sa renomée.

Bien doit estre de tous blasméz
Et laidangiéz et diffaméz
Qui consoille folie a faire;
Comment serait donques améz
Cil qui l'aultrier mandait a Mets
36 Que sa franchise estuet defaire ?

Contaulz chaitifz, conter convient :
Or me dites cil droit dont vient,
De vos debtes seréz tuis quittez ?
De mauvistiet cil fait vous vient,
De nulle honnour ne vous souvient :
42 Se fait pechiés qu'an vous habite.

Dieu vous envoie male estraine !
C'est merveille c'on ne vous trayne.
Tuis les Contaulz sont conchiours.
Il n'ait dès Mets en jusques Sainne
Contaul qui ait pencée sainne ;
48 Du monde estez tuis les piours.

En verité je me merveille
Comment ouzent lever l'oureille
Nulz des Contaulz devant proudomme.
En mal faire chescun deulx vaille,
Ilz ne gardent feste ne vaille :
54 Pour ce Barrois barretours nomme.

Foix ne raison vous ne gardéz,
D'aultruy avoir trop vous lardéz :
Maul encor Mets vous materait
Combien qu'il tart ; or vous gardéz.
Les pourez gens pour quoy ardéz ?
60 Lowis a point vous metterait (1).

(1) Ce dernier vers indique que la *Réception maître Lambelin* est postérieure à la réconciliation des Messins avec l'évêque Louis de Poitiers (7 avril 1325).

Grant mauvistié, grant trayson
Fait avés et grant mesprison,
Onque certe si grant ne vy;
Vous en seréz tuis en prison.
Vous ne savéz nulle oicquison
66 Pour quoy avéz destruis le vin (1).

Hé! desleaulz et desputairez,
Pour quoy creéz ung fol nottaire,
C'est Asselin de la Conteit?
Bien se deüst dès or mais taire.
Ait il gaingniet soie ou tartaire
72 Quant ces bourdes vous ait conteit?

Je suis certain vostrez pechiéz
Vous feront honte et grant mechiéz.
Chescun le sceit des cardinalz
Comment seréz vous despeschiéz,
Qu'avéz robée l'aveschié
78 Que tant amoit vostre Regnaulz (2)?

Karle, qui est de France roys,
Vous aussaurait, lors que ferois?
Et celle qui fuit ja royne.
Ilz amainront chers et charrois

(1) Rapprochez de ce grief les couplets 197-201, 244 et ss., 264, etc., dans le poëme.
(2) Renaud de Bar, évêque de Metz de 1302 à 1316.

Par la Conteit, par le Barrois.
84 Ne cuidiéz pas que je devine.

Lowy venront trestuis aidier,
Il ne luy fault que son haidier,
Ses lignaiges vont jusques Ypre.
Tuis y venront nes le hardier;
Meschans Contaulz, sens plus targier,
90 Allés vous ens fuyant en Chipre.

Malz Contaulz, c'est ingratitude
Quant cuidiéz mettre en servitude
Tous ceulx de Mets ou faire rendre.
Ainsois sereit toute destruite
Vostre conteit et male estruite :
96 Querréz la paix, n'avéz qu'atendre.

N'est ce merveille d'Andouart,
Qui ne pence qu'a Deulewart?
Trés grant honnour li fist Mets lai :
Bien pert qu'il ait mauwais rouwart,
Quant ceulx de Mets desrobe ou airt
102 Et n'espairgne ne clerc ne lait.

Or voit on bien qu'il ne voit goute :
Sainte Esglise n'aimme ne doubte.
Quant il malfait en telt manierc,
Perdre en doibt bien la conteit toute.

La gorge aient trestuis si route
108 Qui ont estéz en sa baniere.

Partout on court souloil et lune,
Sceit on de voir que Mets est l'une
Des citeis que soit la plus franche.
Pour ce Contaulx ont grant rancune;
Ils voulroient tuis que fortune
114 Abatist Mets de ceste brainche.

Queils deaubles font or tant vivre
Ses Contaulx? ilz sont trestuit yvre.
C'est de mal sen, je le voy bien;
Onque ne pou trouveir en livre
Leaul Contaul ne bonne wyvre :
120 Cilz deux ne servent de nul bien.

Retraiés vous, felons Contaulx,
Ou vous avréz ung mal frontaul
Ou de l'evesque ou des citains :
Il vous faulrait com caritaul
Queire du pain et hospitaul ;
126 De ce soit bien chescun certain.

Seurement puis je tesmoignier
C'on doibt Contaulz tous vergoignier,
Pour la raison de leur oultrage.
Chescun les doit bien esloignier,

Qu'embracier vourent et empoignier
132 Ou ilz n'ont roie d'eritaige.

Tous les Contaulz voy fourvoièr.
Il n'en convient pas envoier
A Toulatte (1) pour mesaprendre.
Dieu leur envoise ung telt luwier
Des fais qu'ont fait ou hui ou hier
138 Que bec a bec les puist on prendre.

Vous estes plains de desrason.
Pour quoy avés tantes masons
Sus ceulx de Mets bruslées et airse?
Vous pencés pou a la saison
Qu'il convendrait rendre raison,
144 Ains que la foiere se desparce.

Xeans et plus perdus avéz
Que vous gaigniés certes n'avéz
En la guerre, selong mon ame;
C'est a droit: deservy l'avés.
Targéz vous bien, vous ne sçavés
150 Se vous prendréz dedans quarame.

Yason qui fuit a Troie prenre
Ne fist onque tant a repenre
Com font Contaulz, par saint Remy!

(1) Tolède.

Ilz n'espairgnent ne brus ne genrez,
Ne pucelles vielles ne tenrez,
156 Ne les anffans d'an et demy.

Zacheüs dist et nous enseigne :
D'aultrui chosez que nulz ne preigne,
Et se la prent il luy fault rendre.
Contaulz, ainsois que pix aveigne,
D'un proverbe bien vous souveigne,
162 Que dit qu'il fault ou rendre ou pendre.

Et ce ja Dieu me dont bonteit,
C'onque ne furent sourmonteit
Cilz de Mets, ne ja ne seront,
Par ceulx que sont de la Conteit.
Maintenant sont trop haulz monteit,
168 On vairont bien queil la feront.

Combien qu'il tart, je vous prometz
Suis eulx irait Lowis ou Mets,
Et si mainront grant baronies.
Contalz, gardez ou vous sometz ;
Car par Lowis ung entremetz
174 Auréz avant la despartie.

Bien assiegiéz de toutes pars,
Seréz quant l'oist serait espars ;

Si vois le fil après le peire
Droit en Chipre apenre ces pairs (1).
Tel doit estre li siens despars :
180 Bien est raison que le compeire.

Je prie a Dieu le fil Marie
Que la Conteit soit esmarie,
Se paix ne quiert prochiennement ;
Et gart Lowis et sa lignie,
Tout ceulx de Mets et leur maisnie
186 Et lour dont bon definement.
AMEN.

G

Nous arrivons, avec les pièces suivantes, à une nouvelle forme de nos compositions rimées. Des noms vont paraître qui devront à un sentiment doublement pieux de jeter une légère et fugitive lueur dans l'histoire littéraire de la Lorraine. De bons citoyens, aussi attachés à leur patrie qu'à leur foi, ne voyant pas dans le péril présent d'autre appui que celui du Ciel, ont

(1) Henri III, comte de Bar, père d'Édouard Ier, s'était déclaré contre Philippe le Bel. Vaincu et fait prisonnier, il se vit réduit à signer le traité de Bruges, par lequel il dut faire hommage au roi de France d'une partie de ses États et s'engager à aller *guerroyer outre-mer*, à Chypre, où il mourut en 1302.

rattaché au texte même des prières de l'Église le cri d'angoisse et d'espérance de leur patriotisme alarmé. Des compositions, simples et modestes comme leurs auteurs, ont ainsi vu le jour; des noms sans éclat y étaient attachés. Un soin respectueux les a conservées par des copies successives. Une sollicitude inspirée par un sentiment semblable au leur les fait aujourd'hui sortir de la poussière des cartons pour paraître au grand jour de la publicité. La vieille cité du XIVe siècle pourra ainsi nommer des poëtes parmi ses enfants, et le nombre des monuments de la langue parlée à cette époque sera grossi d'une série d'œuvres dont il ne faut pas chercher à exagérer le mérite, mais dont la date et l'origine se présentent dans des conditions intéressantes d'authenticité.

La première de ces pièces, la septième dans l'ordre général, a pour titre : « *la Patenôtre de la guerre*, » et pour auteur Robin de La Vallée. Elle se compose de trente strophes de six vers octosyllabiques, à deux rimes, réparties comme dans les deux *A*, *B*, *C*. Chaque strophe commence par un mot du texte latin de l'oraison dominicale plus ou moins adroitement rattaché à l'ensemble de l'idée. C'est une combinaison, comme nous l'avons dit, de piété et de patriotisme. Seulement il faut avouer qu'elle est aussi monotone qu'édifiante. De loin en loin, on trouve à relever quelques mouvements heureux, de rares allusions à des faits intéressants pour l'histoire. Mais cette pièce a un défaut

capital, c'est d'être vague et délayée outre mesure. Le nombre des mots du *Pater* a évidemment dépassé les proportions de l'inspiration qui avait cherché à s'en faire un cadre. Les récriminations surabondent, comme aussi l'appel aux vengeances divines. Cette surabondance même sert, du reste, à fixer formellement la date de la composition. L'ardeur avec laquelle son auteur insiste pour demander à Dieu la fin des maux de la Cité montre bien que c'était au plus fort de la crise que s'élevait vers le ciel ce cri d'angoisse et cet appel au secours. La date paraît être plus précisée encore par le témoignage de l'indignation, évidemment toute récente, qu'a excitée le ravage sacrilége des églises du val de Metz. Elle peut donc être fixée vers le mois d'avril 1325, avec de très-grandes probabilités d'exactitude.

C'EST UNE PATENOSTRE

DE LA GUERE DE METZ

QUE ROBIN DE LA VALÉE FIST.

Cil qu'estaublit Pierre l'apostre
Me dont sa graice et puis la vostre,
Lors serais bien de graice plains.
Or escoultéz le patenostre :
Elle est de ceulx qu'ont estéz nostrez
6 Ennemis grans, dont je me plains.

Pater et Fil de Dieu le Peire,
Ne souffrés plus que Mets compeire
Les fais qu'elle n'ait desservis.
Ennuit li font et vitupeire
Cilz devers Bair, cilz de l'Empeire;
12 Ce n'avint pas au temps Hanris (1).

Noster et tiens devons tuis estre,
Ou nous yriens a la senestre
Ou nous seriens trés mal partis.
Dieu, or fait Mets tenir telt estre
Qu'auler puissent citains a destre
18 Quant de cest mont seront partis.

Qui es in celis, c'est a droit
Dieu garde Mets, car elle ait droit,
Et la maintient en sa franchise.
Par tout sceit on bien orendroit
Que grant meschief a Mets vendroit
24 S'elle estoit en servaige mise.

Sanctificetur ceste chose
Les anemis chastoie et chose
Et les retrait de leur follie.
Il meffont trop, bien dire l'ose;
Dieu or envoie une telt glouse
30 Dont la citeit soit toute lie!

(1) Allusion aux bons rapports de la cité avec l'empereur Henri VII de Luxembourg, père du roi Jean.

Nomen tuum est admirable
Et gracieus et admiauble,
On le doit bien partout doubteir;
Dieu, par ton nom qui est doubtauble,
Ses anemis, ces malz diauble,
36 En fins de Mets veulles bouteir!

Adveniat, ainsi adveingne!
Dieu, des citains pitiet te preigne:
De ton ayde ont grant mestier.
Des pourez gens bien te souveigne;
Ilz ont pou bleif, cherbons et leigne,
42 Et s'œuvrent pou de lour mestier.

Regnum tuum ne doit avoir
Li hom qui vit d'autrui avoir:
Teilz gens ne sont de nulz bien dignes.
Dieu, tu sceis bien que dit ai voir,
Je te requier qu'aparcevoir
48 Face citains aucuns boins signes.

Fiat, soit fait! quant Dieu plairait,
Li grant orgoil moult tost chairait
Qu'a maintenant nostre anemis.
Je croy ploier les covenrait,
Et se pance que ce venrait
54 Ainsois qu'il ait an et demy.

Volontas, Dieu, ta vollenteit
Est chescun soit entallenteit

De faire bien a toutes hourez.
Dieu, trop souffrez grans cruaultéz
Quant brisiéz ont fons et aulteirs
60 Et les moustiers on tu demourez.

Tua doit estre sainte Esglise,
Franche et quitte sens nulle prise;
La fait on le saint sacrement.
Dieu, garde a Airs en queille guise
Ennemis ont ta maison mise :
66 Il n'i ait for le fundement (1).

Sicut in celo ais puissance;
Je te requier que la vengence
Penre en veulle briefment sur terre.
C. D. sont plains d'oultrecuidance
Et B. et J. (2) qui ont fait dance
72 Tout autour Mets et mise en serre;

Et in terra sommer ne laient,
Et sus vignours huient et braient,
Et ne sceivent pour queil raison.
Dieu, conforte ceulx qui s'esmaient !
Je te requier teil confors aient
78 Que pas ne perdent la saison.

(1) Allusion aux sacriléges commis dans le Val de Metz (couplets 265 et ss.).

(2) Comte de Bar, duc de Lorraine, Baudoin archevèque de Trèves, Jean de Luxembourg.

Panem nostrum tollir nous vuellent ;
Trés maulvais los certe acuellent,
Lairons ont nom communenment.
Adèz font pis que ilz ne suellent;
Les pourez gens forment sé duellent;
84 Dieu y mette consoil briefment.

Cottidianum, chescun jour
Nous desrobent a nos sejour,
De mal faire n'ont point de honte,
Ils ne sont pas boin haberjour
De pelerins, mais abrejour.
90 Or y pencéz a quoy ce monte.

Da nobis! ils sceivent bien dire
Dont vient cil mot; trop est plain d'ire.
Il pert bien qu'ilz soient enyvrez.
Leur doit on rienz? nennil voir, sire
Dieu, s'il avient ce que desire,
96 Nous en seriens bien tost delivrez.

Hodie, Dieu, me veulle ouyr!
Dont ferais je citains jouyr
De leur propos, et par droiture
Les anemis faurait fouyr;
Cilz qui volront vignes fouyr
102 Ne seront plus en avanture (1).

(1) Allusion au massacre des vignerons de Failly (couplets 244 et ss.).

Et dimitte toute la terre,
En Chipre vat ton peire querre,
Conte de Bair, car ce est drois ;
Tu ez entréz en une guerre
Ou tu ne puis nus biens acqueirre,
108 Car au dessur ja n'en vendrois.

Nobis debvéz paix demander
Tous quatre ensemble, et amender
Ce qu'avéz fait. Comme traystres
On vous debvroit les yeux bander,
Sur vous croisier et gens mander,
114 Tant que fussiéz et matz et tristes.

Debita nostra retenis
Et chascun jour sur nous pennis ;
Dont vient cil droit? Je me merveille
Pour quoy au jour tu ne venis
Et la guerre tost ne fenis ?
120 Faire l'estuet ou s'iert merveille

Sicut et nos pour quoy ne faictes ?
Tayes donnés pour les deffaites,
Mais de nous se sont bien gardéez ;
Pour quoy pourtéz espéez traites
Sus ceulx qui n'ont armez ne gaites
126 Pour eulx garder de vos menées ?

Dimittimus et vous robéz,
Vous resambléz lous et hoberz

Qui ne vivent for que de proie.
De ceulx de Mets trop vous gabéz,
Vous n'espairgniéz nonnez n'abeis;
132 Il est bien folz qui pour vous proie.

Debitoribus avéz faict
Jurer les Sains, c'est trop mal faict :
Et s'avéz prinsez nostrez debtez.
Respondés moi tous a cest fait.
Dont vient cy droit et qui l'a fait ?
138 L'avés vous apris a Tollette?

Nostres citains a tort grevés.
Est ce pour ce que vous debvéz
Que vous faites la guerre longe ?
S'estiéz proudomez, bien savéz
Paier estuet se vous lavés
144 Ou tout laissier : n'est pas mensonge.

Et ne debvéz soffrir meschiéz;
Oïl certe, car grant pechiéz
Avéz fait et grant mesprison;
Robés avéz par l'esveschié,
Vous en estes tous entachiéz ;
150 En vos fais n'ait que traïson.

Nos inducas en droite voie,
Vrais roi du ciel qu'es vie et voie,
Et ne laissiéz Mets desvoyer.

Aux anemis grant mal envoie;
Se chescun d'eulx ne se ravoie,
156 Par droit bien leur dois envoyer.

In temptacionem n'a cure
Que Mets enhausse ja sa cure;
Seurmonteir doit temptacion.
Et s'il avient per avanture
Qu'elle y chaice, si l'en esture,
162 Jhesus, par ta redempcion!

Sed libera nos et delivre
Des anemis, ou tu lez livre
A ceulx de Mets, se il te plait.
Contrefait ont la foid on livre :
On pourroit bien faire ung grant livre
168 De leur riot et de leur plait.

A malo voisin mal matin
Ait on souvent et maint tatin;
Ce trueve on bien en l'Escripture
Et en romant et en laitin.
Dieux! ils sont pire que Kayn;
174 Fais tost la paix, ce est droiture.

Amen, dites, compaignons fin,
Faire doiéz : vecy la fin.
Cil qui n'ait point de finement
De la guerre face telt fin

Que finer puist a la parfin
180 Mets a honnour au finement.
AMEN.

H

Les deux pièces suivantes continuent, exactement dans les mêmes conditions de facture et de conception que la *Patenôtre*, la série des poésies chrétiennement patriotiques. Elles sont intitulées, la première : « *le Credo de Henri de Heiz*, » la seconde : « *le Petit Credo de Michelet Petitpain.* »

On est encore loin des espérances de la paix : le blocus de Metz est rigoureusement maintenu, et le comte de Bar vient de se signaler par l'odieuse destruction des murailles de Vic. Cette circonstance permet de fixer la date de la composition vers le mois de mars 1325. Son auteur se préoccupe beaucoup des dommages causés par la guerre à l'évêché, c'est-à-dire aux domaines temporels de l'évêque de Metz. Telle n'était pas ordinairement la maîtresse préoccupation des Messins : mais alors l'évêque c'est Louis de Poitiers, qui vient de se détacher de la ligue pour prendre le parti de la Cité, et qui en ce moment est son idole. Quant à son prédécesseur, Henri Dauphin, il est traité avec sévérité ; mais ce n'est que stricte justice.

Le texte du *Credo* comprend un bien grand nombre de mots. Il en résulte que les pièces de vers sont fort longues. Ce n'est pas tout à fait la faute des auteurs, mais ils s'en sont bien ressentis. La clarté et la précision ne sont pas leurs qualités dominantes.

C'EST LE CREDO

HENREIS DE HEIS.

Pater noster sens le *Credo*
Ne vaulroit riens, *sicut credo;*
La sont li poins tuis de la foy.
Devenus est chescun *predo.*
Or vous dirais *quod concedo.*
6 Sy vous teneis sens faire affroy.

Credo, se tuis me vouloient croire,
Je feroie tous ceulx recroire
Qu'encontre Mets sont engrenny.
La guerre vient par leur acroire,
Car per prester, c'est sens mescroire,
12 Mets ait guaingniéz mains anemis.

In Deum vat toute Lorrenne ;
Fors ceulx de Mets ou tous biens rengne,
Contre Dieu vont trestuis li autres.
Ilz destruient eulx et lour rengne,

Bien pert qu'en eulx Anemis rengne ;
18 Pourter leur fait lances sus fautrez.

Patrem ne prinsent ne sa Meire ;
Ceste guerre est dure et ameire,
Onques certes teille ne vy.
Adès engreigne, adès empeire,
Ilz n'ont laissiéz ne fil ne peire,
24 Ce sceit on bien, ne femme a Vy.

Omnipotentem ne redoutent,
Car sens raison partout feu boutent ;
Ilz sont ainsy com foursenéz,
Il me samble que ilz rasotent ;
En mal faire trestuis s'aroustent ;
30 Lour cuers sont la tuis ordonnéz.

Creatorem cœli et d'iaulx
Aiment trés pou quant les bidaulz,
Pour nuire a Mets ont fait venir ;
Ilz sont tous plains de ribaudiaulx,
Cilz desrobent, cilz font ferdiaulx :
36 Teilz gens ne veullent que pennir.

Et terre les laboureux hapent,
Ilz les huient, et si lez frapent,
Et les mettent en lour prison :
Cilz sont tuis liéz qui leur eschapent,
Et les vignes pour quoy estrapent ?
42 Nulz ne sceit dire l'occhoison.

Et in Jhesum, je croy, guerroie
Cilz de Montcleir, cilz de Parroye;
Commenciéz ont cilz .II. la guerre.
Chescun des leurs trop se desvoie;
Trop voulentier le jour vairoie
48 Qu'ilz n'heüssent roie de terre.

Cristum je prens a tesmoignaige,
Se citains fuissent d'ung coraige
La guerre fin plux tost prendroit.
Cil qui fist tout a son ymaige
Lour doint tel cuer et telt usaige
54 Que tuis soient ilz bien orendroit.

Filium ejus ne le Peire
Qui moy desrobe, que m'empeire
Ameir certe je ne pouroie.
Je pris le fil a l'empereire
Que fuit jaidis (1) cest fait compeire,
60 Car a grant tort citains guerroie.

Unicum voy qui me desplait
Quant cilz qui ont bati cest plait
Donnent robes a nos citains (2);
Ilz les prinrent qu'ainsy leur plait,
Et les portent sens avoir plait :
66 C'est outraige, j'en suis certain.

(1) Le roi Jean, fils de l'empereur Henri VII.
(2) Allusion aux liens de féodalité qui unissaient plusieurs seigneurs messins aux princes alliés.

Dominum nostrum nostre evesque
Ne prisent riens ne ciaulx aveque
De son osteil nostre anemis.
Mervilliéz suis de l'arcevesque
Qu'en Mets sa gent amenait presque
72 Toute devant la saint Remys.

Qui conceptus est droit en mars,
Certe d'or fin pour .C^{m}. mars
La perde n'iert ja restourée.
Trop ait a eulx obey Mars,
Chescun vault pis ne fist Guimars,
78 Qui ait embléz mainte danrée.

De Spiritu Sancto n'ont cure,
Autre part ont mise leur cure :
C'est en rober et en mal faire.
Mal et meschiéz chescun parcure,
Ilz vont per nuit noire et obscure ;
84 Ilz ne pancent a autre affaire.

Natus qui fuis droit en descembre
En Bethlehem, bien m'en remembre,
Donne aux citains force et aye ;
Les anemis trestous demembre,
Ne lour laissiéz ne piés ne membre :
90 C'est une gent qu'est trop haye.

Ex Maria, c'est de Marie.
Ne puis tenir que je ne rie :

Onques ne fut teil Marion;
Se Mets a lie bien se marie
Plux ne seroit certain marie,
96 Dont veulz qu'a lie nous marions.

Virgine, voir caste et pucelle,
Fille de Deu, meire et ancelle,
Fontenne de misericorde,
Virge plaisant, virge trés belle,
Entre la gent qu'est tant rebelle,
102 Veulles mettre paix et accorde.

Passus la mors pour doner vie,
Jhesus qui es et voie et vie,
Met ceulx de Mets en droite voie;
Les anemis remplis d'envie,
Ne laissiéz pas long temps en vie,
108 Se chescun d'iaulx ne se resvoie.

Sub Poncio, desoubs le pont
Soient jettéz tuis ceulx du Pont!
Aultre glose ne veulz ci faire.
A ceulx de Mets chescun respont
Par grant orgueil et leur despont
114 Qu'ilz n'ont cuire de la paix faire.

Pilato, Deu au tempz Pylaite
Qui reseus mort, briefment translate,
Ensuis de Mets les anemis;

Tous leur osteiz brise et desflate,
Ne lour laissiéz planche ne latte
120 Que ne soit tout en cendre mis.

Cruxifixus pour nos pechiés
Jhesus qui fuis et detranchiés,
Pour nous d'enfer trestous gitter,
Si com tu sceiz les grans meschiéz
Que souffre a tort nostre eveschiéz,
126 Si la vueillez tu visiter !

Mortuus soit de malle mort
Cui conscience ne remort
De mal faire ! bien le doit estre.
Dieux, qui pour nous receut la mort,
Reçoive ceulx qu'ont estéz mors
132 On ciel lasus et en son estre.

Et sepultus soit en enfer
Chescun des lours, ou Lucifer
Par orguoil convint avaller.
Ilz nont laissiéz charbon ne fer
Venir a Mets pour reschauffer
138 Ceulx qui estoient enjaléz.

Descendit qui mort sourmontait,
Après Paiskes et remontait
XL jours, par droit compteir.
Boin fait monter ou i montait ;

Mets d'anemis .I. grant mont ait,
144 La ne puissent ilz ja monteir.

Ad inferna puissent descendre,
Qu'ilz ne laissent mairiens, essendre,
Ou autrez biens a Mets venir.
Mets afamer cuident ou prendre;
Bien les doit on de ce reprendre :
150 Mets se puet bien contre eulx tenir.

Tercia die devant feste
Sainte Agathe ont fait grant tempeste
A ceulx de Vy, et en pou d'oure
Laissiés n'y ont ne cler ne preste,
Femme n'enffant, borgoy n'agreste ;
156 C'est tout perdu, nulz n'y demoure.

Resurrexit qui au tier jour,
Doigne a Lowy, sens grant sejour,
Pour vengier Vy force et ayde!
Aidiés li tuis, marchant, chaingour;
Estre trestuis debvés vanjour
162 De l'oultraige de l'omecide.

A mortuis a grant pitieit,
Petis enffans n'ont respitiéz,
Femme gisant, ne pucellettes.
Or est bien Vy a grant viteit;
Duchaulx, Contaulx l'ont avitiéz,
168 Chargies y ont maintez cherettes.

Ascendit trop souvent sus fames
Li duc Ferry : si s'en deffaulme,
Duchesses fait a grant planteit.
Et Endowart sa gent afamme,
Il en doit bien perde sa fame ;
174 Il prent le fruit qu'il n'ait planteit.

Ad celos, Dieu ! coment iroient
Cilz qui a tes citains guerroient ?
Ce ne seroit mie raison.
Grant duel seroit s'ilz conquerroient
La citeit de Mets : n'i larroient
180 Chose qui fust, mur ne maison.

Sedet, ou Dieu ja ne sairont
Cilz que jamaix Mets assauront :
Ils auroient trop digne siege.
Saigez seront qui me croiront,
De leur emprinse retrairont,
186 Car trop est folz qui Mets asiege.

Ad dexteram coper la teste
Puisce on celui qui Jehan Teste
Mist en prison, car il est moines.
Lor mauvistié est manifeste.
Hé ! Dyauble, or ais tu feste
192 Quant a faire tez fais lez moinez.

Dei Patris de la bonteit
Cilz qui sont neis de la Conteit

Ne sceivent riens, trés bien apert.
En pou de tempz sont haul monteit,
Mais ils seront tost demonteis :
198 Tour prent, affin que son roc pert.

Omnipotentis trés poc tient
De la graice cil qui maintient
La follie qu'il ait emprinse.
Cil qui aultrui avoir retient,
Cil qui robe, cil qui soubtient,
204 Est bien compaing de telle prinse.

Inde dirai une novelle ;
Le temps est bel qui renovelle,
Nous avons ja passéz febvrier.
Se celle gent plux se revelle,
Une chanson que la muelz vaille
210 Faudrait chanter par saint Livier.

Venturus est le jour de l'ire
Que Dieu vourait lez siens eslire
En son hostel pour habergier.
En tez livrez fault, citains, lire
De Jhesucris qui fort hait l'ire,
216 Puis les meneir en son vergier.

Judicare puis del Delphin,
Que faire doit autreteil fin
Com fist Judas, le fel traïtte.
Il empourtait de Mets l'or fin,

Si l'empourtait sens avoir fin;
222 Il est pire que nulz erite.

Vivos citains Cil veulle amer
Qui terre fist, ciel, air et meir,
Et en sa garde tous les preigne;
Contre anemis qui sont ameir,
Lez veulle si forment armer
228 Que les princes fouyr conveigne!

Et mortuos veulle resoivre
Et ses biens lour faire apperçoivre,
Cil qu'est ung Dieu en triniteit!
Les vifz n'ont pas voullus deçoivre:
Dieu, des mauvaix or les deçoivre
234 Per ta sainte diviniteit!

AMEN.

I

C'EST LE CREDO

MICHELET PETITPAIN

QUI MAINT DEVANT LES REPANTIES.

Le grant *Credo* sens le petit,
Sicut credo, vaulrait petit.
Donc me faut il .I. nouvel dire,

Mette y dois bien mon aupetit.
Quant je voy bien que droit petit
6 Des malvaix grant bien ne pues dire.

Credo que Mets n'iert jamais prinse;
Se je l'aime ou se je la prise,
Bien est raison : je y demoure.
Anemis font trés forte emprise,
Ja lour terre est et serait prise,
12 Si que je crois, sens grant demoure.

In Spiritum on Sainct Espreit
Nulz hom ne doit qu'avoir desier
On grant secreit de Dieu le Peire.
Hé Deus ! j'aime la paix trés chier,
La guerre veullez estenchier
18 Ainsois que nulz plux le compeire.

Sanctam Ecclesiam garder
Veulle Jhesus et regarder,
Bien ait mestier de son aye;
Et les tors fais face amander !
Souvent ait prins sans demander
24 La gent qu'est si forment haye.

Catholicam foid ait mantie
Ung chivalier de leur partie.
Je crois qu'il fuit néz on Saunois,

De Cerieres tient partie;
Aussy fuit la chose partie,
30 Or est claméz Hanrey renois (1).

Sanctorum en la compaignie
Ne doit estre qui foid renie,
Ne des hommes, puisqu'est faulsaire.
Il vault pis c'un serf de maignie,
Abaissiéz ait trop sa lignie;
36 Chascun luy doit estre adversaire.

Communionem de l'auteil
Ne doit penre que fait fait teil,
Car Dieu le heit et n'en fait signe.
Cilz qui vivent d'autruy chaitel,
Et qui robent ville et chastel
42 De telt maingier ne sont pas digne.

Remissionem doit avoir
Cil qui derobe aultrui avoir,
Quant il le prent et si le rent.
Vous savéz bien ce dit aix voir,
Encore vous fais je savoir
48 Que par penre maint homme on pent.

Peccatorum de part enliéz
Qui sont de tout apparelliéz,

(1) Il est aisé de reconnaitre Henri de Fenestrange en cet *Henri le Renégat* (cf. couplets 110 et ss.). — Henri de Serrières est mentionné au couplet 90.

Veulliés or vous tost amander
Et plux ne vous en travilliéz;
La paix briefment querre veuilliéz:
54 On meffait ne fault qu'amander.

Carnis tous ceulx qui don pechiéz
Ord et villain sont entachiéz
Heit Dieu forment, soit hom soit femme;
On aultrui chastel ait bechiéz
Dont convenrait soffrir meschiéz,
60 Combien que tart, son corps ou s'ame.

Resurectionem Dei
Crurent li filz *Zobedei;*
Mais cilz qu'ont fait leur aliance
Sus ceulx de Mets, que *Judei*
Sont tuis piours, et d'eulx je di
66 Que onque en Dieu n'orent creance.

Vitam æternam, qui cest dit
Ont escoulteit et qui l'ait dit
Aprèz la mort puissent avoir!
Et maldit soit qui contredit
Que paix ne soit, car trop mesdit,
72 Et perdre en puisse son avoir!

Amen dites au definer:
Jhesus, qui est sens definer,
Ceste guerre briefment define,

Et en telt point face finer
Qu'il coveigne debtes finer
78 Et s'aie Mets paix bonne et fine!
AMEN.

J

L'*Ave Maria*, avant-dernière pièce du recueil, porte le nom de Margueron du Pont-Rengmont. Elle est composée sur le même plan que les pièces précédentes. On y rencontre une allusion à l'offensant *A, B, C*, de maître Asselin; mais le feu des passions commence à s'amortir, les cris de haine et de vengeance ne trouvent plus le même écho, la poésie respire un sentiment moins amer; elle puise une sérénité toute nouvelle dans une espérance à laquelle les cœurs se sont ouverts. La paix semble, en effet, déjà montrer ses rayons au-dessus du sombre nuage des incendies qu'a allumés la guerre. Ce n'est plus que pour la confirmation, que pour le maintien définitif de cette paix que la Reine du ciel voit invoquer son secours.

La pièce de vers doit à sa moindre longueur d'être, par cela même, moins confuse et moins délayée. Elle est, sous ce rapport, très-supérieure à celles qui la précèdent. D'après ce que nous venons de dire, la date de sa composition doit correspondre aux premières lueurs de la paix, c'est-à-dire environ au mois de

janvier 1326. Elle est donc postérieure de plusieurs mois à celle des deux *Credo*, et c'est à tort que le ma-manuscrit n° 82, induit en erreur par la rubrique, la place immédiatement après la *Patenostre*.

C'EST LI AVE MARIA

MARGUERON DU PONT RENGMONT.

Ains iroie *trans maria*
Que laissasse *Ave Maria*
Quant l'ay trouvé en l'*A*, *B*, *C*.
Dieu qui pour voir *in Maria*
Son fil par l'angle maria
6 A la vierge Theotecé (1).

Ave! seigneurs, ouvreis la porte ;
Bien soit venuz qui paix aporte,
Plus bel juel ne puet pourter.
Teil vat a Romme qui n'aporte
Ung si biaul dont com je raporte :
12 C'est paix, pour nous muelz depourter.

Maria, qu'est de Dieu la meire
Ait destruite la guerre ameire.

(1) Ce mot est la transcription littérale du grec θεοτέκη, altéré de θεοτόκη (ou plutôt θεοτόκος), mère de Dieu. — La rime exige l'accentuation de la voyelle finale.

C'est la meire qu'est nette et monde,
Nulz aultre a lie ne se compeire :
Elle pourtait le Fil au Peire
18 Qui rachetait trestout le monde.

Gratia plena doulce dame,
Nos cuers, nos corps met en tel lamme
Pour quoy se puist la paix tenir.
Mundez nos cuers, mundez nos ames
De tous pechiéz et de tous blasmez,
24 Par quoy puissiens a toy venir.

Dominus ait garde en la teire,
S'a destruicte toute la guerre
Que par Loherenne ert espandue.
Chascun amer doit ung telt here
Et lui servir et lui requeire :
30 La teirre fuist sens ly perdue.

Tecum ver Dieu fait boin aler.
Bien est meschant cui esvaller
Convient es mains dez anemis ;
Ou Dieu nous veulles appeler
Et en teilz lieus faire osteller
36 Ou t'ais logiéz tuis tes amis.

Benedicta tu dois bien estre,
Meire et fille du roy selestre :
Tu ais la guerre a fin menée.

Maint homme alast a la senestre
Qu'encor irait par dever destre,
42 Puis que la guerre est definée.

In mulieribus que furent
Ne en celles que encor durent,
N'out tant de dons comme olt Marie :
Touttes aultres femes c'espurent,
En sa pure. . . . . (1);
48 Bien en debvons amer Marie.

Et benedictus Jhesucris
Soit, qu'ait fineis et plours et cris
Que pourez gens souvent faisoient.
En veriteit je vous decris,
Chascun vaulloit pis qu'Antecris :
54 « Tout seroit leur, » entr'eulx disoient.

Fructus ventris, virge et pucelle ;
C'est Jhesucris et t'es s'ancelle ;
Par vos .II. est la paix venue.
Virge qui ait mainte chappelle,
Je te requier et se t'appelle
60 Que la paix soit ferme tenue.

Tui serjens estre debvons
Et toy prier quant nous levons,

(1) Ce vers est inachevé dans le ms. 81, et manque totalement au ms. 82.

Ains que li jors de la mort veigne.
Certainnement trestuis savons
Que nous par toy la paix avons;
66 Or, Dame, fais qu'elle se teigne (1).

Amen! Virge plaisante et fine,
Resois mon dit et si l'afine,
Et si me fais par bien finer.
Foix que doie sainte Rafine,
Se tu mon ame nen fais fine,
72 Ne sa coment doie finer.

AMEN.

K

Enfin, la onzième et dernière pièce du recueil, sous le titre de *Benedicite de Louis de Poitiers,* est un véritable dithyrambe en l'honneur du prélat. Elle compte douze strophes de six vers, et se termine par un envoi de huit vers sur deux rimes alternées. Ce couplet final mis à part, la facture du *Benedicite* ne diffère en rien de celle des pièces précédentes. Les services que Louis de Poitiers a rendus à la cité y sont

(1) Entre ce couplet et le suivant devrait se placer un couplet commençant par *Jesus;* mais l'auteur aura sans doute cru pouvoir s'en dispenser, après la mention explicite des vers 55 et 56 : « *Fructus ventris...* C'est Jhesucris. »

exaltés avec une sorte de passion; son éloge est l'unique sujet qui soit développé dans cette petite pièce, d'un style relativement assez limpide et d'une versification assez régulière.

C'EST UNG BENEDICITE

DE LOWIS DE PITIÉ

EVESQUE DE METZ.

Seigneur, pour Dieu, paix *facite!*
S'ourez le *Benedicite;*
Il est de Lowis nostre evesque.
Conter de lui puis *licite*
Qu'em paix a mise la cité
6 Et trestoute Loherraine avecque.

Benedicite, Dieu benie
Nostre evesque et sa compaignie;
On le doit bien par tous benir.
Il est atrait de grant lignie,
Noble et gentil et sa maisnie;
12 Dont l'en doit on plux chier tenir.

Dominus l'ait de grant biauteit,
De sens, d'onnour, de leauteit
Garnis : bien est si fait apert.
Dieu de Langre l'ait translauteit;

Et c'estoit de la reauteit
18 De France l'ung des XII per.

Nos et ea que nous avons
Ait mis en paix, bien le savons;
Par son porchat la paix est faite.
Ung teil Lowy amer debvons,
Bien est raison que l'alevons :
24 Il est atrait de gent perfaite.

Sumus en paix par son ouvrage;
Il n'a pais beu d'ung teil brouvaige
Com fist Henris de Montabant,
C'est le Daulphin qu'est plein d'oultraige,
Quant Mets debvoit faire souffrage;
30 Mais riens n'en fist, par saint Urbain.

Sumpturi sont citains de Mets
Leur viandez, leur entremetz
Tréz plux en paix que ne soulloient.
A anemis, je vous prometz,
S'ait fait Lowis, qu'est renoméz ;
36 Lorrains de lui mestier avoient.

Benedicat tout son paraige
Cil qui le fist a son ymaige;
C'est Dieu qu'est ung et en nom tiers.
Ces peire est hom de grant eaige
Et encor ait en son prouaige
42 Toute la terre de Pitiers.

Dextera Christi est fourméz
Cil qu'ait la paix mise entour Mez.
S'ai fait Lowis belle parsolne;
Lowis leaul estre claméz
Doit et estre de tous améz,
48 Car le sien nom en bien resonne.

In nomine Patris creéz
Et vous seréz bieneüréz,
Car ainsy est certainement.
Il fait merveille, bien veéz,
Il revoie les desvoiéz,
54 La guerre ait mise a finement.

Et Filii tient la maniere
Qui volt soffrir poinne et hachiere
Pour rachiteir l'umain lignaige;
Car pour plaisir la gent crueire
Et pour faire la paix entiere,
60 Sa propre terre ait mis en gaige.

Et Spiritus Sancti la graice
Apert Lowy enmy la fasce,
Il rit adès quant il perrolle.
Or veulle Dieu que nulz ne face
Chose qu'a luy jamaix desplase
66 Ne a tous ceulx de son escholle.

Amen dite, je vous en proie,
Par un convent, que jamaix proie

Ne puist devant Mets estre prinse.
Je prie a tous les sains c'on proie
Que cilz que Mets desrobe on proie
72 Puisse cheoir en mortelt prinse.

Or prions Dieu devoltement
Que veulle de tous malz gardeir
Ceulx et cellez qui bonnement
76 Veullent Mets la citeit ameir,
Et leur dont vivre teillement
Qu'en Paradis puissent alleir.
Amen, de part Dieu tout poissant
80 Et de tous sains c'on doit clameir !

Avec cette pièce se termine le recueil des poésies qui nous restent, relatives à la guerre de 1324. Il est à remarquer qu'elles sont toutes antérieures aux troubles funestes qui suivirent la paix, et au renouvellement des hostilités. Il paraît hors de doute que cette seconde et triste période de la guerre ne dut pas inspirer les trouvères messins. La guerre étrangère surexcite des passions généreuses et fortes; elle élève l'âme, par l'enthousiasme, à la hauteur des dangers que court la patrie.

Mais quand c'est une lutte fratricide qui s'engage, lorsque des citoyens d'un même pays, armés les uns contre les autres, donnent à leurs ennemis le spectacle, doux pour eux, d'un peuple qui recule le jour de la revanche en épuisant contre lui-même ce que la

guerre étrangère lui a laissé de forces : le poëte, qui a chanté les efforts glorieux de sa patrie, qui a consolé ses tristesses et ravivé ses espoirs, le poëte brise sa plume et se voile le visage. Il y a dans l'histoire des pages qu'on voudrait pouvoir effacer au prix de son sang. Nul ne s'arrête devant elles que pour les maudire! Telle a été la page de l'histoire de Metz où est écrite la seconde partie de la guerre de 1325, celle qui commence et se continue par la guerre civile. Elle n'était pas faite pour être racontée dans des chants patriotiques; nul Messin ne pouvait avoir le désir d'en conserver la mémoire pour la postérité!

Nous croyons devoir donner ici le fragment de la *Chronique rimée*, mise sous le nom de Jean le Châtelain, qui est relatif à la guerre de 1324, bien que nous ayons élevé quelques doutes sur l'exactitude d'un fait qu'elle rapporte (p. 73, *note*). Cette chronique a joui à Metz, pendant plusieurs siècles, d'une vogue considérable. Il en existe de nombreux exemplaires manuscrits, avec des variantes plus ou moins notables et des continuations de diverses mains. Sa composition date certainement du xve siècle; mais, n'ayant été éditée qu'au xviie, elle se présente à nous avec un rajeunissement systématique d'orthographe et même de langage (1). L'édition de 1698 (Metz, veuve Bouchard, petit in-12

(1) La *Chronique rimée*, avec sa continuation jusqu'en 1552, a été publiée aussi par D. Calmet (*Hist. de Lorr.*, t. II, Pr., col. cxxii).

de 97 pages) était devenue introuvable ; une réimpression fidèle en a été faite par M. Chabert (Metz, Rousseau, 1855). Mais cette considération ne doit pas nous empêcher de publier le fragment en question, car le texte imprimé ne contient que sept quatrains sur notre guerre, tandis que les manuscrits en contiennent généralement dix-sept. C'est à ce titre qu'il y a intérêt à lui donner place dans notre recueil, d'après la plus correcte des copies manuscrites qui font partie de notre cabinet. Nous indiquons par un astérisque les quatrains qui figurent dans le texte imprimé.

La guerre du roy de Bohême, duc de Luxembourg, des ducs de Lorraine, de Bar, et l'évêque de Trèves. contre Metz, 1324.

* La guerre du Roy de Bohême,
Ducs de Luxembourg et Lorraine,
Du duc de Bar et l'électeur
De Trèves à Metz fut un mal-heur.

* En mil trois cens vingt quatre ans,
Un roi de Bohême nommé Jean
Déclara la guerre aux Messins
Avec ceux de Trèves leurs voisins.

* Le duc de Lorraine d'autre part,
Accompagné d'un duc de Bar,
Vinrent contre Metz combattre,
Et s'y trouverent ensemble eux quatre.

* Pour vous en dire le brief et court,
A Luxembourg tenoient leur cour ;
Mais diligemment, par exprès,
Vinrent tous au siége de Metz.

* Et firent de très-grands dommages,
Brûlant plusieurs bourgs et villages
Sans pitié et sans conscience,
Avant qu'on en eût méfiance.

Le messager vint devant la porte :
« Tennés, voilà lettres que je vous porte. »
Fust droit, fust tort, fust tort ou blasmes,
Tous mettoient en feu et en flammes.

Les pauvres gens par le pays
Se trouvèrent moult esbays,
Laissant toutes bestes et biens,
Hors leurs enfans, sans prendre rien.

La guerre fut moult périlleuse,
Et de cher temps moult merveilleuse ;
Car les grains furent ars ès granges,
Et perdues toutes les vendanges.

Mais tant furent Messeins vaillant
De traits, d'estocs et de taillant,
Faisant tel guerre et tel hutin,
Qu'ils conquetèrent grand butin.

Malgré la guerre et sa malice,
On usat de telle police,

Si bien et tel ordonnement,
Qu'on eut très bon gouvernement.

Or la plus grand pitié qui fut,
C'est qu'on mettoit partout le feu
Tout fut fondu et ruyné,
Et n'avoit on rien enhanneis.

Moult eut la Cité à souffrir.
A leur esvesque alors offrirent
Quinze mille livres d'argent
Pour avoir aide de ses gens.

L'esvesque etoit Henry Daulphin,
Du Daulfiné, malin et fin.
Il leur promit de leur servy,
Mais l'argent fut mal deservy.

Il engagea toutes ses bonnes villes
Et ses chasteaux bien pour c. mille,
Sans les quinze mille de gage,
Tout par son cauteleu langage.

Et quand l'argent il eut receu
Les seigneurs en furent deceus;
Quand il l'eut en main assuré,
Il retourna en Daulfiné.

La leur survint guerre sur guerre,
Et par force leur convint querre
Cette somme avos l'esveschié,
Dont ils eurent grand meschief.

La guerre fut des ennemis
Devant Metz un an et demy ;
Et au printemps, au mois de mars,
De tous maulx fut faite la paix.

Le siege de Sampigny par ceux de Metz, 1324.

* Ainsi toujours que guerre se mène
A Sampigny furent onze sepmaines
A combattre la garnison,
Sans gaigner chasteau ny maison.

* A Metz les convient retraire,
Car trahyson leur fut contraire ;
Et eurent deux seigneurs de mors,
Dont ce leur fut grand desconfort.

Bibl. de Metz, XIVe siècle

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

ARCHIVES NATIONALES.

ARCHIVES DE METZ.

ARCHIVES DE COBLENTZ.

ARCHIVES DE LUXEMBOURG.

Église Saint-Vincent, XIVe siècle.

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

Nous aurions aimé à rendre complète cette monographie de la Guerre de 1324, en publiant à sa suite, à titre de *Preuves,* toutes les pièces authentiques qui s'y rapportent. Ces documents, dont les Archives nationales, celles de Metz et de Coblentz ont conservé les précieux originaux, auraient ajouté grandement à la valeur de cet ouvrage, aussi bien au point de vue de l'histoire qu'à celui de la philologie.

Mais une telle publication, outre qu'elle eût démesurément grossi ce volume, n'échappait pas au tort de ne pas être inédite, et, en pareille matière, cela est tout. Il nous a paru qu'il suffirait de donner l'indication des ouvrages où se trouvent reproduits ces documents, et de nous borner ici à éditer deux des pièces parmi les plus importantes, dont l'une (celle qui porte

le n° V dans le *Répertoire* suivant) n'a pas encore été signalée. Leur rédaction donnera une idée assez exacte du style en usage dans la diplomatie politique de notre pays au XIVe siècle.

I. — Traité d'alliance entre les quatre princes contre la cité de Metz (25 août 1324). (Arch. de Coblentz.)
— Hontheim, *Gesta Trevir.*, t. II, p. 103.
— Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, Pr., p. 200.
— Institut archéol. de Luxembourg. Public. 1873, p. 201.

II. — Traités particuliers entre la cité de Metz et plusieurs seigneurs à ses gages (septembre 1324 - juillet 1325). (Arch. de l'hôtel de ville de Metz.)
— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 20.
— (Voy. dans ce volume, p. 296, l'engagement du sire de La Pierre.)

III. — Description de la tenue des journées amiables et des marches d'Estault. (Chronique dite de Praillon, s. l'an 1324.)
— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 21.
— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 64.

IV. — Traité supplémentaire entre le roi Jean et l'archevêque de Trèves (15 octobre 1324). (Arch. de Coblentz, sous forme de vidimus du 25 septembre 1343.)

— Institut arch. de Luxembourg, Publ. 1873, p. 200.

V. — Traité d'alliance soumis par les quatre princes à l'acceptation du roi de France (fin d'octobre 1324). (Archives nationales, Paris.)

VI. — Traité par lequel l'évêque Henri Dauphin est compris dans l'alliance (15 novembre 1324). (Arch. de Coblentz.)

— Valbonnais, *Hist. du Dauphiné,* Pr., p. 201.

— Institut arch. de Luxembourg. Publ. 1873, p. 203.

VII. — Lettre des Messins à leur évêque Henri Dauphin (18 décembre 1324).

— Meurisse, *Hist. des évêques de Metz,* p. 495.

VIII. — Traité de paix entre Henri Dauphin et la cité de Metz (29 mars 1325). (Arch. de l'hôtel de ville de Metz.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 8.

IX. — Accord additionnel entre Henri Dauphin et la cité de Metz (31 mars 1325). (Paul Ferry, *Observations séculaires*, t. II (f° 58 v°, n° 367), à la Bibl. de Metz, mss. n° 106.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 10.

— Huguenin, *Chroniques messines,* p. 51.

X. — Réponse des Messins au pape Jean XXII (mars 1325). (Paul Ferry, *Observations séculaires*, t. II, (f° 59 v°, n° 367) à la Bibl. de Metz, mss. n° 106.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 17.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 53.

XI. — Demandes des quatre princes et réponses des Messins à la conférence de Marsal (janvier 1326).

(*Chronique de la Guerre*, jadis dans le cabinet Emmery.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 13.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 56.

XII. — Traité de paix entre les quatre princes et la cité de Metz (3 mars 1326). (Archives de Metz et de Coblentz.)

— Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, t. VI, Pr., p. x.

— D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, Pr., col. DLXXIX.

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 19.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 62.

XIII. — Acte additionnel au précédent traité (3 mars 1326). (Archives de Metz et de Coblentz.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 23.

— Institut arch. de Luxembourg. Publ. 1873, p. 205.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 63.

XIV. — L'évêque et le chapitre de la cathédrale de Metz déclarent tenir quittes les quatre princes des dommages causés dans leurs biens par la guerre (15 mars 1326). (Archives de Coblentz.)

— Institut arch. de Luxembourg. Publ. 1873, p. 206.

XV. — Traité d'alliance entre Louis de Poitiers et la cité de Metz (30 mai 1326). (Arch. de l'hôtel de ville de Metz.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 27.

XVI. — Atour concernant la bullette et la maltote (6 juin 1326). (Arch. de l'hôtel de ville de Metz.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd, t. IV, Pr., p. 30.

XVII. — Liste des soldoyeurs au service de la Cité (septembre 1326).

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 43.

XVIII. — Alliance entre Jean de Bohême et Édouard de Bar contre les Messins révoltés (27 octobre 1326). (Trésor des chartes de Lorraine, à Nancy, cart. Luxembourg-Chiny, f. 51.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 34.

XIX. — Convention entre Jean de Bohême et Éd. de Bar pour le partage de l'indemnité (octobre 1326). (Bibl. Nationale, Collection de Lorraine, vol. 211, liasse Luxembourg, I, n° 71.)

— Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, t. VI, Pr., p. XIX.

XX. — Publication de la paix et ordonnance pour le bon ordre (27 juin 1327). (Bibl. Nationale, Paris, Coll. de Lorraine, 211, liasse Luxembourg, I, n° 72. — Copie dans Paul Ferry, *Observations séculaires* (t. II, f° 148 v°, atour n° CIII), à la Bibl. de Metz, mss. n° 107).

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 41.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 67.

XXI. — Ratification de la paix par Jean de Bohême, Édouard de Bar et les Paraiges (27 juin 1327). (Paul Ferry, *Observations séculaires* (t. II, f° 66, n° 368), à la Bibl. de Metz, mss. n° 107).

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 43.

— Huguenin, *Chroniques messines*, p. 69.

XXII. — Traité d'alliance entre Édouard de Bar et la

cité de Metz (17 août 1327). (Arch. de l'hôtel de ville de Metz.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 46.

XXIII. — Titre de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, comme pensionnaire de la cité de Metz (19 août 1327). (Paul Ferry, *Observations séculaires* (t. II, f° 159, atour n° CXXXVII), à la Bibl. de Metz, mss. n° 107).

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 50.

XXIV. — Quittance définitive de Jean de Bohême et d'Édouard de Bar (... 1327). (Cabinet de M. Emmery.)

— *Hist. de Metz* par les Bénéd., t. IV, Pr., p. 51.

I.

Offre faite au roi de France de participer à la guerre (octobre 1324).

Nous, Baudouin, par la grace de Dieu arcevesque de Treves, Jehan par celle meismes grace roy de Bahengne et de Polloine et conte de Lucembourc, Ferry duc de Lorraine, et Edduart conte de Bar, faisons savoir a touz que : comme il soit ainsi que, pour pluseurs griès dommages et despiz que les citeyens habitanz en la ville de Mez par pluseurs foiz nous ont faiz ou temps passé, nous ayons empris guerre et meue contre les diz citeyens

et ayens entendu pour certain que les diz citeyens de Mez ayent fait pluseurs griès despiz et villainies aus roys de France trespassez de cest siecle, cui Dieux face merci, et meesmement a nostre trés cher seigneur Charles, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre qui ores est; nous, regardanz la faveur, reverence et amour que nous avons a lui, avons promis et promettons par nos bonnes loyautez touz quatre a nostre trés cher seigneur le roy de France dessus nommé que nous ne nous povons appaisier aus citeyens de Mez dessus diz se on ne rent tout ce que les diz citeyens ont eu des genz et des subgez du royaume de France; de la quelle prise le roy de France nostre sire dessus dit nous fera et doit faire certains dedenz Noel prochainement venant, souz son seel. Et li avons encore promis et promettons que, de tout ce que nous pourriens traire des citeyens de Mez dessus diz de proffit, par quelconque voye d'accort que ce soit, que il prengne et aye autretant de proffit comme l'un de nous quatre; par telle maniere et par telle condicion et convenance que le dit nostre cher sires le roy de France ne se puet ne ne doit appaisier aus citeyens de Mez dessus diz sanz nous. Et se il estoit ainsi que nous feissiens pais a ceus de la dite ville de Mez, et vousist on fermement et certainement rendre aus dessus diz du royaume tout ce que ceus de Mez aroyent pris et eu du leur si comme dessus est devisé, et nostre trés cher sires le roy de France dessus dit ne vousist prendre autretant du proffit dessus dit comme l'un de nous de ce que nous

ariens des citeyens dessus diz, il ne nous pourroit requerre ne contraindre de guerroyer a la dite ville de Mez ne aus habitanz, mais nous pourriens appaisier sanz lui; et en autre maniere nous ne nous pourriens sanz lui appaisier. En tesmoing des quelles choses nous avons seellées lettres de nos seauls, données ou mois d'octobre l'an de grace mil ccc vint et quatre.

(*Au dos est écrit* :) Certaing convenant par l'arcevesque de Treves, et le roy de Boeme, le conte de Bar, le duc de Lorrainne, faitte au roi Charles pour cause de la guerre de Mets, donné l'an ccc xx iiii.

(*Archives nationales*, *J* 580, *n*° 5. — *Avec quatre sceaux pendants à double queue de parchemin; le sceau de l'archevêque de Trèves est décrit dans la* Collection de sceaux par M. Doüet d'Arcq, t. III, p. 426, n° 11131.)

II.

Traité de paix entre les seigneurs confédérés et la ville de Metz (mars 1326).

Nous Balduyns p[er] la graice de Deu archivesques de Trivres, nous Jehans per celle meyme graice rois de Bahengne, de Poullenne et cuens de Lucembourch, Ferris dus de Loherenne et marchis, et Edduars cuens de Bair; Et nous li Maistres Eschevins, li Treze Jureis et toute li Communitet de la citeit de Mes, fazons savoir

Nous baldwyns par la grace de dieu archevesques de trieres.
de lucembourch. ferris dus de loherene et marchis. et adhuers cuens de
de la cieve de mes. faisons savoir a tous. que du descort et de la guerre qui
dus de loherene. et adhuers cuens de bar. avons por nostre homes et n
et lour aidans. bonis escors et bone paix et loiaulz en est faite entre nous
qui ont esteit par occasion de la guerre. que nous tenons dime paix et dau
bone foi et sans mal engins dime paix et damire. gauf les despens paisant sui
aforraines. a lour biens et a lour heritaiges et a lor vaigeires et a lour biens pr
et pouent faire durant la guerre. gauf ce que se nous li dauant dis signoirs no
en lour heritaiges lour rentes et lour vaigeires ou ailleurs ou que ce soit. e
choses. et en semblant maniere tout ceu que nous li maistres escheuins dam
et lauet des chaires et des biens les dauant dis signoirs. lour homes et lour aida
de la guerre. et toutes les sentences que ons avoit donneit de ce que tenuis est
nous les prieis dauant dite rien demandeir. gauf ce que ce li dauant di
demandeir. et tenir lour debtes. de bleif et dargent. que on lor doit. tout e
dicz guerre fors que les choses dessus dites. et en semblant maniere nous
toutes les debtes dargent et de bleif. que li citeins li dangier li justissaubles
peremes des heritaiges et toutes les escriuves. que nous les dauant dites pr
et dauant li tous solutiere. que dangier. que nos homes. que nos justissaubles
de la guerre. gouz et doient estre de nulle valloir. et nadamoins li dau
soient dusques les dauant dites prieis et a dangier et a nos homes et a nos
et les rentes soient mizes et restaublies en lour prime estat. gauf les c
prieis dauant dites avons acordeit que li citeins demes. ne puesent ne
ou li airiez fiez. mieis. et al acheteur heritaiges coiuz ou maizon que
ft. dansfaueur au signor rol sentesse et en paieront rol doniare. conz li ch

Fac-simile d'un fragment de la *Lettre de*
Archives

ue Jehans per celle meyme grace roys de bayengne de poulliene tous
Et nous li ministres d'chevins li trezeiurez et toute li communitez
nous balduynes archiuesques de trieures. Jehan rois de bayengne ffermes
z aidans. Contre la citeit les citainz de mes z contre lour justissaubles
dune paiz z dauere. portour jorz mais Encel maniere que tuit li prisons
re lour fors z lour ostaiges sour z doient estre tuit quites z tuit deliures en
zemmenz. Jcoy li seiteme dones. li dagne z les subgis yvour z poisent allar
n quil les aient. Et en esploiteroun z lauerone lez debtes ensi coy il faissiene
mes z nez aidans abons pas doulour z de lour aidans ou temps de la guierre
tes enblaiz. en rauenies. enchateus z en vientes dargent ou en autres
e dis li roys li communiez dessi dit. nez justissaubles z nez aidans abons pas
en quel chose ceu aie esteit. Et tuit li damaiges qui ons esteit fais ou temps
ns la guierre. gont tuit quites dune paiz z dauere. Ne nen poions jamais
ueins. li dergier lour justissaubles z lour aidans. pueent z poisent
ome z en la maniere quil les puissent abon lauez z demandez dauant la
iuerne dis signours nez hommes z nez aidans. poisent lauez z demandez
aidans. nous deuent fors que les choses dessus dites. Jcoy toutes les
nostre home. nostre justissaubles z nez aidans abons fait dune paiz
fus nez aidans z fus nez terres en quel maniere que reste ou temps
dis heritaiges les douaires les rentes en quel que maniere quelles
ubles z nez aidans. z coy li douaire dis heritaiges les douaires
e lauez ou temps de la guerre en la maniere dessi dite. Jcoy nous les
iour a quasteu fiez ne arrierfiez sonz la volenteit dous nez aidans li fuis
er des yauedes des signours ou de gens de poestez dessous les signours
es deuoit dauant la quest. Jcy se li citainz de mes aueient plus de

lont le texte se trouve page 404.
ie.)

a tous que : dou descort et de la guerre que nous, Balduyns archivesques de Trievres, Jehan rois de Bahengne, Ferris dus de Loherenne, et Edduairs cuens de Bar, avons eut, nostre homes et noz aidans, contre la citeit, les citains de Mes et contre lour justissaubles et lour aidans, boins escors et bonne paix et loiaulz en est faite entre nous d'une pairt et d'autre por tout jorz maix, en teil meniere : que tuit li prixons qui ont esteit pris por l'oquisson de la guerre que nous tenons d'une pairt et d'autre, lour fois et lour ostaiges sont et doient estre tuit quites et tuit delivres en bonne foit et sanz mal anging d'une pairt et d'autre, sauf lor despens paiant souffizanment. Item, li sciteins de Mes, li clergie, et lor subgis yront et poront alleir a lor terres, a lour viles, et a lour heritaiges, et a lor waigeires, et a lour biens p[er]tout ou qu'il les aient ; et en esploiteront et leveront lor debtes ensi com il faissoient et poient faire davant la guerre, sauf ce que se nous, li davant dis signours, noz homes et noz aidans, avons pris dou lour et de lour aidans ou temps de la guerre en lour heritaiges, lour rentes et lour waigeires, ou aillours ou que ce soit, en bestes, en bleif, en revenues, en chateis, et en rentes d'argent ou en autres choses ; et an samblant meniere tout ceu que nous, li Maistres Eschèvins davant dis, li Treze, li Communiteit dessus dit, noz justissaubles et noz aidans, avons pris et leveit des chaiteis et des biens les davant dis signours, lour homes et lour aidans, en queil chose ceu ait esteit, et tuit li damaiges qui ont esteit fais ou

temps de la guerre, et toutes les seurteis que ons avoit donneit de ce que leveis est dedens la guerre, sont tuit quites d'une pairt et d'autre, ne n'en poions jamaix, nous les p[er]ties davant dite, riens demandeir sauf ce que ce li davant dis citeins, li clergiet, lour justissaubles et lour aidans pueent et poront demandeir et leveir lour debtes de bleif et d'argent que on lor doit, tout en la forme et en la meniere qu'il les puissent avoir leveit et demandeir davant la dite guerre, fors que les choses dezour dites; et en samblant meniere nous, li davant dis signours, noz hommes et noz aidans, porons leveir et demandeir toutes les debtes d'argent et de bleif que li citains, li clergiet, lor justissaubles et lor aidans nous doient, fors que les choses dezour dites. Item, toutes les retenues des heritaiges et toutes les escruwes que nous, les davant dites p[er]ties, nostre home, nostre justissaubles et noz aidans, avons fait d'une pairt et d'autre li uns sor l'autre, sus clergiet, sus noz homes, sus noz justissaubles et sus noz aidans et sus noz terres, en quel meniere que ce soit, ou temps de la guerre, sont et doient estre de nulle vallour; et revanront li davant dis heritaiges, les droitures, les rentes, en queil que meniere qu'elles soient ansis, [a nous] les davant dites p[er]ties, et a clergiet, et a noz homes et a noz justissaubles et a noz aidans, p[er] coy li davant dis heritaiges, les droitures et les rentes soient mizes et restaublies en lour premier estat, sauf les chaiteis leveis ou temps de la guerre en la meniere dessus dite. Item, nous les p[er]ties davant dites avons

escordeit que li citains de Mes ne pueent ne ne doient aquasteir fielz ne arrier fielz sanz la volenteit dou signor a cui li fielz ou li arrier fielz muelt; et c'il achatent heritaige, cours ou maixon que muevet des wairdes des signours ou de gens de poiesteit dezous les signors, il an feront au signor teil servisse et en paieront teil droiture com li heritaiges dovoit davant l'aquast. Item, se li citains de Mes avoient plait de fielz ou il seroit antreis, sicom dou treffons, il an paieroit et feroit droit en bonne foi, senz mal enging, en l'osteit dou signor de cui li fielz muelt, et an feroit teil servisse com li fielz doit et requiert; et se li davant dis citeins ont aquesteit nulz fielz jusques a jor d'uy, les queilz il n'aient mies repris des signours dont li fielz muelt, il les an doient repanre, et li signours les an doient recevoir. Item, escourdeis est antre nous que li citeins de Mes ne pueent deffandre ne wairentir nulz homes de noz signours davant dis, qui sont levans et couchans dezous nous ou dezous aucuns de nous, contre noz davant dis signours ne contre noz homes. Item, il est acordeis entre nous que se aucuns des homes de nos davant dis signours ou de noz subgis meffessoient sus cialz de Mes, cilz de Mez en doient requerre lou signour et s'en pueent panre a caulz et az meffaissans et a toz lor aidans et a lor biens, tant que raison soit faite a cialz de Mes. Item, de tous autres descors qui porroient estre de si an avant entre nous les p[er]ties dessus dites, noz homes, noz justissaubles et noz aidans, ons en doit ouvreir et faire d'une pairt et d'autre

p[er] estault celonc coustume d'estault. Item, escordeis est que chascuns des signours promet por luy et por les siens tant soullement a tenir les choses dessus dites com a lui et az siens touchet. Item, les p[er]ties dessus dites nous sommes escordeis et avons promis et prometons en bonne foy que nous osterons et dechasserons toz les robours et toz cialz qui feront ampechemant en condus et en chamins qui sont en noz terres, p[er]coy pellerins et marchans et toutes autres bonnes gens y puissent alleir et venir seurement et conduire lor biens, droit faissant. Et ceste paix et cest escort avons nous, li devant dis Signours, por nous et por noz homes et por noz aidans, et nous, li davant dis Maistres Eschevins, et li Trezes Jureis de Mes, por nous et por toute la Communiteit de Mes, por noz justissaubles et por noz aidans, avons promis et juriet sus saintes Evangiles et sus toute la creance et la foy que nous tenons de Deu, et prometons en bonne foy sen mal anging, sus l'obligeation de toz noz biens, que nous tenrons et guerderons cest escort et ceste paix et toutes les choses dessus dites, fermemant et loialment, senz venir an l'ancontre ne faire venir p[er] nous ou p[er] autruy en queil meniere que ce soit, a nulz jors maix. En tesmoignaige de la queil chose, et pour ce que toutes les choses dessus dites soient fermes et estaubles a toz jors maix, nous, Balduyns archivesques de Trievres, Jehans rois de Bahengne, Ferris dus de Loherenne et marchis, et Edduars cuens de Bar, devant nommeis, avons mis noz grans seelz an ces presentes

lettres, qui furent faites l'an de graice Nostre Signor mil trois cens vint et scinc.

(*Archives de la ville de Metz.*)

Grand sceau et contre-sceau de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1296-1346. (Arch. comm. de Luxembourg.)

ÉTUDE CRITIQUE DU TEXTE

Église Saint-Vincent, XIVe siècle.

ÉTUDE CRITIQUE DU TEXTE

Bibl. de Metz, XIVe siècle.

DANS l'intention de faciliter au lecteur l'étude de cette partie spéciale du volume, on croit devoir rappeler brièvement les traits principaux de la description des manuscrits, exposée ci-dessus pp. 263-264, 319 et ss.

Le manuscrit original, écrit en 1325 par un témoin oculaire, peut-être même par un acteur de la lutte, est perdu. Il en existe deux copies, peu différentes l'une de l'autre. Toutes deux sont du quinzième siècle; celle de Metz (ms. n° 81) est un peu plus ancienne que celle de Paris (Bibl. nat., FR. 5782), dont l'exécution est postérieure à la date de 1444, inscrite en rubrique au lieu de 1324, date véritable. Ces deux manuscrits seront désignés respectivement par les lettres M et P. C'est ce dernier texte qui est la base de la présente édition; il est plus complet que M, lequel occupe dans le recueil n° 81 les f°s 77-134 avec 2031 vers, tandis que P compte 2072 vers, divisés en 296 septains, et remplit les 67 folios du manuscrit, avec une moyenne de 31 vers à la page. L'écriture accuse, par son caractère, la seconde moitié du XVe siècle; quoique assez soignée, elle n'est pas toujours d'une lecture facile. Le poëme paraît inachevé; du moins il se termine d'une façon brusque et abrupte qui semble réclamer une suite, moralité ou épilogue. Peut-être

cette terminaison écourtée se justifie-t-elle par les considérations d'ordre moral exposées à la p. 390.

Une autre version de l'original, exécutée aussi au xve siècle, existait encore au xviiie, en 1770, où Dupré de Geneste en prit copie. Ce ms. a disparu depuis, et n'est plus représenté aujourd'hui que par ladite copie qui figure à la bibl. de Metz, sous le n° 82 des mss. (1). Cette copie est désignée par D. La leçon est parfois très-divergente de M et P, et la langue est systématiquement rajeunie : entre autres particularités, le groupe *eu* ne compte que pour une syllabe, alors que M et P le comptent pour deux et prononcent, avec la diérèse, *eù;* d'où la conséquence que D remanie tous les vers qui dans l'original admettaient *eu* en valeur de dissyllabe. En outre, D présente quelques lacunes intérieures, et il s'arrête au couplet 288, avec une lacune finale de 8 couplets = 56 vers.

Ce détail suffit pour donner un aperçu du genre de difficultés auxquelles on s'est heurté en ce travail de reconstitution du texte. Dans quelle mesure les manuscrits sont défectueux, et la version originale modifiée et altérée ; comment celle-ci a été restituée au moins dans son esprit, sinon dans toute sa pureté native ; enfin quelle est sa valeur grammaticale et lexicologique ; c'est ce qui fait l'objet des pages suivantes, divisées en trois chapitres : la *leçon,* la *grammaire,* le *vocabulaire.*

I. — LA LEÇON.

J'ai déjà dit que la valeur littéraire de cette production est inférieure à ce qu'on devrait s'attendre à rencontrer dans une œuvre inspirée par les plus purs sentiments patriotiques.

Comme il arrive toujours, l'ineptie du copiste a renchéri sur l'insuffisance de l'auteur. Pour le ms. P, un seul trait suffira à faire apprécier sa valeur critique (2). Il a pour titre rubriqué : *De*

(1) Selon toute probabilité, l'original de D est le ms. visé sous le n° xi du *Répertoire*.

(2) De ce ms. une copie très-soignée avait été faite en janvier 1835 par Huguenin, de Metz, l'éditeur des *Chroniques messines ;* depuis, elle est venue à M. de Bouteiller.

la guerre des trois rois qui mirent le siege devant la bonne cité de Mets en l'an mil CCCC et XLIIII ans. Et cependant l'énumération des noms des *quatre* seigneurs ligués contre Metz reviendra maintes fois sous sa plume, et la date vraie sera elle-même consignée à deux reprises dans le cours de la copie (septains 30 et 277). Le souvenir de l'entreprise, encore récente, de Charles VII et de René d'Anjou contre Metz en 1444 a effacé, dans l'esprit du copiste, la date de la ligue formée par Jean de Luxembourg, roi de Bohême, Édouard, comte de Bar, Ferry, duc de Lorraine, et Baudouin, archevêque de Trèves, cent vingt ans plus tôt, en 1324.

Cette confusion d'époques prouve d'abord que le manuscrit original ne portait point de titre (1); en second lieu elle détermine la date supérieure de la transcription de P, laquelle a été nécessairement accomplie après 1444, vers 1450 et probablement plus tard encore.

La question de date est ici d'une certaine importance; il est clair que l'orthographe de P, systématiquement et bizarrement défectueuse, n'a qu'une valeur philologique fort restreinte, individuelle. La négligence du copiste, qui s'accentue dès le titre même et d'une façon si éclatante, doit mettre en garde contre la prétention, assez naturelle en pareil cas, de voir dans les discordances de toutes sortes, en fait de grammaire et d'orthographe, les purs représentants de la prononciation populaire, du langage familier. Autant les écarts contre l'étymologie scientifique ou traditionnelle sont intéressants et abondent en ren-

(1) Le ms. *M* est intitulé : *Une coronique et ung biaul dit de la guerre que le roy Jehan de Bahaigne fist aveuc l'archevesque de Trieve, le duc de Lorrainne et le quien de Bair, contre ciaulx de Metz per mil III^c et XXIIII.* — Quant au manuscrit *D*, la forme dans laquelle est conçue sa rubrique accuse plutôt le style du XVIIIe siècle que celui du XVe. C'est donc Dupré de Genesté qui aura écrit en tête de sa transcription le titre suivant : *Récit des horreures de la guerre que Jean roy de Boheme et comte de Luxembourg, Baudouin archeveque de Treves, et Ferri duc de Lorraine firent a la ville de Mets en* 1324. Sur quoi l'on remarquera que, comme dans *P* mention n'est faite que de trois des seigneurs confédérés, au lieu de quatre. Une copie de *D* avait été faite, il y a quelques années, pour M. le comte de Puymaigre, qui a bien voulu l'abandonner au profit de cette édition.

seignements précieux, alors qu'on les rencontre dans les documents originaux, émanés de la propre main de l'auteur (1); autant ils sont malvenus et décevants lorsqu'ils ne représentent que les produits de l'ignorance et de l'ineptie d'un copiste négligent.

C'est malheureusement le cas de P, avec cette circonstance aggravante que la copie est postérieure à l'original d'un siècle et demi environ. Le système grammatical et orthographique de notre manuscrit ne saurait donc prétendre à figurer ni la langue dans laquelle fut écrite la chronique de 1325, ni la langue de la seconde moitié du quinzième siècle, époque de la copie de P. Dans ces conditions, l'œuvre du critique est ardue et délicate. Il aurait pu (et il y avait songé) restituer les formes du premier tiers du quatorzième siècle, à l'aide des nombreux documents originaux de cette époque dont il a la copie, et en s'autorisant des travaux analogues entrepris sur la *Vie de saint Alexis*, la *Chanson de Roland* et l'*Histoire de saint Louis*.

Les restitutions de ce genre comporteront toujours en soi une valeur plus grande au point de vue doctrinal et spéculatif qu'au point de vue pratique et historique. On ne peut asseoir aucune autorité sur des formes substituées par le critique à celles de son manuscrit (2). Et d'ailleurs pour tenter un pareil travail, il est de toute nécessité que le texte, qui sera soumis à cette épreuve, en vaille la peine, soit à raison de son antiquité, soit à raison de son importance historique et littéraire. L'un et l'autre élément font défaut à notre chronique des « Quatre Rois » dans son état actuel. En outre, du fait du copiste, les altérations sont si nombreuses que presque chaque mot eût eu besoin de réparation.

Il m'a donc paru qu'il suffirait d'enlever les fautes les plus grossières, tout en conservant celles dont la présence est moins

(1) Pour Metz et la Lorraine, voyez à l'appui les quelques textes patois que j'ai publiés dans *Romania*, I, 328-51, et II, 245-59, et dans *Archives des Missions*, 3e série, I, 247-91.

(2) C'est ainsi qu'on s'étonne de voir l'auteur d'une dissertation sur un point de phonétique historique donner en paradigmes des formes de la *Chanson de Roland* restituées hypothétiquement par M. Léon Gautier (*Romania*, III, 321 et ss.).

choquante et peut parfois servir d'indice pour la prononciation. J'ai partout rétabli les rimes aussi exactes que possible; les vers ont été remis sur leurs pieds, la mesure réintégrée partout où elle était faussée, soit en plus soit en moins. Dans tous les cas, je me suis aidé des deux autres manuscrits M et D, et par préférence du premier, plus voisin que le second du texte de P. Ce sont toutes ces corrections de diverse nature que l'on trouvera exposées dans les pages suivantes. J'aurais été le premier à désirer que l'état des différentes versions fût tel qu'il m'eût évité de prendre une part personnelle aussi large à ces rectifications, et je répète que j'ai laissé la parole au texte le plus souvent possible, c'est-à-dire toutes les fois qu'il ne choquait ni la rime ni la raison.

Le travail suivant porte, presque exclusivement, sur les divergences de fond ou variantes de leçons. Y faire entrer les variantes orthographiques ou même seulement l'indication des mots restitués quant à leur forme grammaticale, eût exigé le sacrifice d'une autre partie du volume sans profit pour le lecteur, mais non sans ennui. Il suffira d'être averti que les manuscrits possèdent une collection d'hérésies orthographiques dont la variété n'a d'égale que la grossièreté. Ainsi, pour n'en citer que peu d'exemples : *sont ont* est écrit *son on; estés* vient en place de *esteit; poitrautlz* est mis pour *poitraulz* qui, lui-même, eût gagné à se présenter sans *l*, *poitrauz; enthierment* pour *entierement; quelz* figure en régime singulier, *destriers* en participe passé, *hosteilt* en régime pluriel, etc., etc.

J'en passe, et non des meilleures, dont quelques-unes trouveront leur explication raisonnée au chapitre de la grammaire. Ici nous n'avons affaire qu'à la leçon et à la mesure. Lorsqu'un manuscrit n'est pas indiqué dans l'appareil des variantes, c'est que sa leçon est identique ou sans divergence fondamentale avec celle que j'ai adoptée.

1 **e** *Que ne p.* D.
2 **a** *seurvicte* D; — **b** *ceste verité* P, le vers est trop long; — **c** *P. c. aix comancié cest ch.* M; — **d** *Que Metz surmonte t. c.* D; — **e** *ait mainte p.* M; — **f** *amour* D.
3 **a** *Metz* = MD, *Elle* P; — **e** *aucun* D.

4 **c** *n'y ot* D; — **g** *la Wandice* M.

5 **c** *pour moy* M, *pas nul* D; — **f** *Il n'ait* M *Il n'a* D, *pas tant* MD; — **g** *Roncevaul Peiners* M, *Depuis Verdun jusqu'a Angiers* D.

6 **d** *darrier* P, ce ms. supprime d'habitude l'*e* final de la rime *é...e;* — **f** *L. a. que songneuse* D; — **g** *Pour Dieu qui* D. — J'ai rétabli la rime *ouse* dans **a c** au lieu de *euse,* P avait en effet : *piteuse suffraiteuse parclouse;* D rime en *euse.*

7 **b** *Quant est dedens M. v.* M; — **e** *Aucun quant il y est venus* M.

8 **b** *Va ch.* D; — **f** *enthierment* P, double faute contre l'orthographe et la mesure; — **g** *desime* M.

9 **a** *valroit* M; — **c** *couble* (pour *coulle*) M; — **d** *vin noble* M; — **e** *Il n'y ait* P *Il n'ait pas* M; c'est ici D qui a la bonne leçon; — **f** *darrier* P; — **g** *noble* PD.

10 **a** *Il y ait* M *Il a* D; *destrier et aisne* M, manque D; — **e** *pas* M, *payer* D; — **f** *Qui veult,* vers inachevé M; — **b d e g** riment en *eur* D.

11 **a** *comme* P *come* M *aussy come* D; — **b** *auwe et f.* M.

12 **b** *aultrez espicez* M; — **c** *draip de t. gn.* P *draps dou gneufz* M; j'ai suivi D en laissant à « neufs » son orthographe « gneus » de PM, indice de prononciation populaire; — **e** *A S. M. pennes et pelicez* M; — **f** *Et Chambre* M; — **g** *lieus* M *lacs* D.

13 **c** *h. et gourgiere* M; — **d** *placés* PD *planté* M; — **f** *Estriers* D, *culiers* P.

14 **a** *En Ch. en u. j.* P, *ung* manque M; — **c** *tienne* D; — **d** *crehelle* M *cochelle* D, avec deux syllabes seulement (voy. à la Grammaire). Le vers n'a que sa mesure; — **g** *n'y a jusqu'a P.* D.

15 **a** *oitour* manque M; — **b** *mainte* P faute fréquente, *mains oisels qui vivent* M; — **e** *qui tous* M *que tout* D; — **f** *en u. v.* P; — **g** *Il n'y ait* P.

16 **ab** *ait ait* P *est ait* M *est est* D; — **a** *Il n'est homme* D; — **d** *Contantost* M.

17 **c** *Beure... plaisant* P; — **g** *Ou* manque D, *place plauviere* M.

18 **b** *per l. r.* M; — **e** *Porcelaines* D; — **g** *piecesses* P.

19 **b** *tantost* M; — **g** *si lui* M.

20 **a** *merchant* P *marchampt* M *marchandt* D; — **e** *denyés* D, *destriers* P *detriés* M; — **f** *quant il l. v. q.* P *q. ilz v. q.* M., *De l. p. qu'ils v. q.* D; — **g** *L. d. son bon et cuers* P *Lour sont boin et entier donner* M *En or ou argent bien esyez* D; M serait satisfaisant, ainsi modifié: *Lour font donner boins et entiers.*

22 **c** *waigier* P; — **d** *Ait mis* manque P, *En met* D; — **e** *Et en d.* D.

23 **e** *argent avoir* M; — **f** Reporter à la fin du vers précédent la virgule placée par erreur après *Adoncques;* — **g** *Et n. l.* D, *Se n. l. mieulx* P.

24 **a c** *pannit penit* M *pugnit pugnit* D; — **g** *C. qui oyt* P, *Cilz c'on ont oyt* M. — D fait rimer **a c** en *eur* et **f** en *our.*

25 **a** *diroy je briesvement* D *diroie je vraiement* M; — **b** *Tout les p.* P; — **c** *encor briefment* M, *Mais on ne l. o. e.* D; — **d** *Aulcun f.* D; — **e** *Car homme* D; — **f** *Tant d'argent* P; — **g** *sans r. s.* D.

26 **b** *leur griez* M *l. faict* D; — **c** *f. riens t.* M; — **d** *ne* (*duc*) manque M; — **e** *a la s.* M; — **f** *furent* M; — **g** *tous* manque M.

27 **c** *demande* P; — **g** *mal a qui l'on p.* D.

28 manque dans D; — **f** corr. *Q. a. tout f. et l.* d'après M.

29 **d** *telt* M, *tout* D.

30 **a** *pugnissent* D; — **c** *comme* P *coment* M; — **d** *un jour* D.

31 **a** *Vaulcent* D; — **c** *envoient* D; — **d** *ceulx... veullent* D.

32 **a** *demourer* PM corr. *demoiner* D; — **c** *Metz r.* D; — **e** *Mets son* M *Metz son* D; — **g** *don* manque M.

33 **a** *vient a Metz* MD, *ou* M, *n'envoye* MD; — **c** *laisse* D; — **f** *parsoie* M *peschoye* D; — **g** *arier* PM.

34 **d** *bance* P *li bances* M *vaucens* avec indication d'une lacune après ce mot D; — **f** *le mieulx* P.

35 **a** *qu'ung des fourains* M *qu'ung defforains* D; — **d** *s'il luy fault* D; — **e** supp. *il;* — **f** *nul deniers r.* D.

36 **b** *reuubeit* P *rouber* MD, *nulle* M; — **c** *Tous s. h.* PMD, le vers étant trop long j'ai supprimé *tous* et gardé *te* dans *abaiteroient,* comme indice de prononciation.

37 **f** *d'usure* D.

38 **a** *Mais ont ainsi et c. e. r.* D; — **c** *leur furent* D; — **d** *montrance* D; — **g** *barons* MD qu'il faut peut-être substituer à *laron* P.

39 **c** *voiroent* P; — **d** *comme come* PMD; — **e** *cui leur c.* M; — **g** *fuit fut* MD.

40 **a** *dont de cest g.* D; — **b** *T. Lorrainne* M; — **f** *P. les p.* P *Per aval le p.* M; — **g** *compagne* M *charpaigne* D.

41 **g** *vient* M.

42 **a** *Ceschun* P; — **d** *greneroient* commenté en marge par « mettroient en greniers » D; — **e** *preparée* M; — **f** *oste* D *hoste* M.

43 **d** corr. *Li IIII* M en *Li III* P, *trois* D. Voy. la note à ce couplet, p. 277; — **e** *se* manque P, *ait r.* M.

44 **d** *Et n. c.* P *De la n. c.* M.

45 **a** *D'orguelle* P; — **f** *doit* D. — Ce couplet est interverti dans P, où il se présente dans l'ordre des lettres **a b e f c d g**.

46 **a** *ceste* M; — **c** *S. Burthelemus d. arrei mis* M; — **f** *jurent tuis* P; — **e f** *Et puis après chacun s'apreste De jurer tous sur le Corpus* D.

47 **a** *partent* D, *premierement* M; — **c** *Et promettent c.* D; — **d** *Quant* M; — **e** *L. f. p. comander au m.* M; — **f** *Vaille querre d. p. a.* M.

48 **d** *on leur a t.* D; — **f** *P. enquerrir c. novelle* M.

49 **b** *ce qu'ilz* M; — **e** *Qu'ilz* M; ce vers manque D.

50 **b** *Quant mesagiez l'ont r.* M; — **c** *mis* PM; — **g** *ne soit* M.

51 **b** *gibberie* M; — **e** *bandye* D; — **g** *Mandés* P *Mander* M *Preparer* D.

52 **d** *prestes* D, *d'accort droit f.* M; — **g** *M. ce ne ce l. p. p.* P *M. ce ne l. p. pl.* M. — Dans D, **b d** riment en *aires*, **e g** en *aire*.

53 **a** *a u. j.* M; — **e** *de moy p.* M *de ma p.* D.

54 **c** *entendons* M; — **e** *deffraiés* M; — **f** *en* manque P; — **g** *Bien* MD, *est* M *en* D.

55 **a** *repairerent* M; — **b** *tost apperceux* D; — **c** *orguille* P; — **d** *decepus* M, *Qui pourroient bien estre deceux* D; — **e** *sont bien pourveux* D; — **g** *sont ilz b. congnus* D. — On voit par **b d e g** de D qu'à l'époque où l'original de cette

copie fut transcrite, les participes en *eu* se prononçaient, comme aujourd'hui, *u* avec synérèse des deux éléments de la diphthongue primitive, ce qui n'est le cas ni de P ni de M.

56 **a** *Adoncque* M ; — **b** *de* manque M ; — **g** *F. q. l'estrain f. et a.* P, *estraing fraing* D, *F. q. le foin et l'e. d'a.* M.

57 **a** *Entre* M, *Tandis que privement* D ; — **c** *paroillement* P ; — **e** *dit* manque P ; — **g** *Qui m. d. M . de l. c.* D ; vers manquant M.

58 **a** *seront* D ; — **b** *et* manque M ; — **e** *ferait* P; *tant de* PM, *si très* D ; — **f** manque M ; *jour* manque D.

59 **a** *Ceschuin* P ; — **d** *irent* P *est* D ; — **f** *mettroit* P *metteront* M ; — **f g** *Nous les mettrons tous a m., Plus ne nous p. l. a.* D, par où l'on voit que ce manuscrit a maintenu le style direct qui a été aussi conservé dans la traduction.

60 **a** *mande* M.

61 **b** *deust bien* D ; — **c** *roy* D ; — **d** *Deust aussy avoir en s.* D ; — **e** *quonquerre* P.

62 **c** *ait* M ; — **g** *leur* M.

63 **a** *conte* D ; — **c** *aussy du bourg* D ; — *comme come* PM ; — **e** *soldoiours* P, je rétablis la rime *eres*, **b d e g** marchant toujours de conserve. La faute de P est isolée : *sodoiere* M *soldoyers* D ; — **f** *povoit* M *pour* D ; — **g** *fut* manque P.

64 **c** *deust m. très g. r.* D ; — **d** *eust entrepris* D ; — **e** *En* corr. *Eù ;* les mss. portent : *Ou* P *On* M, *Car il avoit* D ; — **g** *s'est* D.

65 **d** *et moult a.* M ; — **e** manque M.

66 **b** *logerent* D ; — **d** *il firent* M ; — **e** *On est très bien a.* D.

67 **b** *baitille* P ; — **d** *l'ont ses gens* D.

68 **a** *Hautconcourt* MD ; — **b** *fut* P, *très* MD ; — **f g** manquent M, *Rompues tieulles et chassey Et mout de maisons sont brulées* D ; — **a c** riment en *is* M, **b d e g** riment en *ée* P.

69 **b** *N. f. onques veu si grant feu* D ; — **c** *laît* P est sans doute une faute pour *lai* = *la* dans MD ; — **e** *tant mal p.* D ; — **f** *que l. c.* D ; — **g** *si est e.* D.

70 **b** *grande* P ; — **c** *et p. l. v.* PD ; — **d** manque M ; *prindrent* D ; — **g** *po...* M, *Les grans domages et pilleries* D.

71 **a** *a ces m.* P, *ad* (*a*) *ce* MD ; — **c** *comme* P *come* M, *comme estourdy* D ; — **d** *passant* D ; — **f** *mardi* P ; — **g** *qu'il e.* D.

72 **b** *L. r. et l. cuein* M, *L. r. lequel* D ; — **c** *ot* D ; — **d** *a l. p.* P ; — **e** *si l. a.* D ; — **f** *desryez* D ; — **g** *si en v.* D.

73 **a** *le comte* D ; — **b** *volt* D ; — **g** *Ars en seront m. m.* P, *Arse en sont maintes maisons* D ; — **c d e f g** manquent M, **e** manque D.

74 **a b** manquent M ; — **a** *oste* P ; — **c** *irés irez* PD ; — **d** *en maine* D ; — **e** *combien qu'il y fault peine* D ; — **f** *ses gens* D.

75 **c** *compaignie* D ; — **d** *entendirent* M ; — **e** *chevalihirent* P ; — **g** *en G.* MD.

76 **a** *Valliers* P ; — **c** *lors l. et d. pieres* P, *l. dairs et quairés* M, *lancerent* D ; — **d** *si* PM est mis pour *se* = *ce ceu* ; — **f** *charriers* P ; — **g** *mait* P.

77 **c** *convient* M ; — **e** *ne* D ; — **g** *maixier* P.

78 **a** *de S. J.* D ; — **b** *conte* D ; — **e** *en doubtant* D.

79 **e** *se tost* M ; — **f** *Louwez* M, *Loer le doibt* D.

80 **b** *tantost* P ; — **c** *arier* P ; — **e** *je* P, *aus cops* M *au cop* D ; — **f** *en m. b.* D.

81 **b** *fait fait h.* M ; — **c** *Et* D ; — **f** *Crap* P ; — **d e f g** au style indirect dans M.

82 **a** *Suppose* M ; — **b** *recuillis* M *recœuilliez* D ; — **c** *Nos s.* M, *Touttes nos gens* D ; — **d** *Prés d. c.* D ; — **e** *tous lyés* D.

83 **a** *Nostrez* M *Nos* D ; — **b** *en G.* MD ; — **c** *lassirent* D ; — **d** *Comme* P *Come* M *Comme conté vous ay et dy* D ; — **f** *Tous ceulx du champ* D ; *les a.* corr. *la s'a.* MD.

84 **a** *a* manque P, *a g. voullenteit* M ; — **b** *ainsi come s'il* D ; — **d** *norrieis* P *norris* M *norroys* D ; — **e** *baniers* P, *Pour b.* D ; — **g** *bataille* M.

85 **a** *avoit* P ; — **b** *ville* P ; — **d** *laisserent, tenir* D ; — **e** manque M, supprimer le point et virgule ; — **f** *A l'escul* M ; — **g** *De cui* M.

86 **a** *conte* D ; — **d** *estat* D ; — **e** *lo* P ; — **f** *corne* D ; — **g** *n'y* MD.

87 **b** *s'enlongierent* M ; — **d** *Qu'estoient moult b.* D.

88 **b** *qu'ilz* M *comme ils porront* D; — **c** *manderent* M; — **d** *illec* D *enqui la* M; — **e** *Et q. l. m. parteront* D; — **g** *Florey* MD; — **a c f** riment *erent* MD.

89 **a** *ce q. a.* D; — **b** *ce v. s.* D; — **c** *rien* P, *seurvint* D; — **d** *quil d.* M, *Qui que marche ne que desplasse* D; — — **e** *C. de Noncourt* M; — **g** *a u.* MD.

90 **a** *Bar fut ocey proche d'asez* D; — **b** *Hanrei prés* M; — **e** *darrier* P; — **g** *Que ja deussent etre en une biere* D.

91 **c** *La rougeaue* D; — **e** *façon* D.

92 **c** manque M; — **d** *droit* manque P, *Leur ch. v. d. a F.* D; — **g** *font m. et denoiez* M, *deroiez* D.

93 **a** *desstendre* M *destendre* D; — **g** *craoille* M *la craille* D.

94 **a** *La font grant p. l. c.* M, *cuisenies* M *cuisiniers* D; — **d** *Y eussiez veu* D, *et g. p.* M; — **e** *Il lon* P, *Et avoient char a volentez* D; — **g** *envoie* P *envoise* M.

95 **a** *fuit* manque P; — **b** *l'air si o.* D; — **e** *Et n'eust esté* D; — **f** *Il* PD *Ilz* M, *bien p. g.* D; — **g** *S'il* M *Q'ille* D, *eschapast* MD, *s'il fust en heur* D.

96 **b** *conseille* P; — **c** *Et y v. s. nul d.* D; — **f** *rivier* P; — **g** *Q. d'ici nous d.* D.

97 **c** *asseurement* D; — **f** manque M.

98 **a** *Tandis* D; — **b** *et d. S. C.* PM; — **g** *cheu* P, *esperstement* D.

99 **a** *Champenoise* D; — **c** *en* manque PMD, *Q. p. aultre bien grant noise* D; — **g** *se* MD.

100 **b** *a simple r.* D; — **e** manque M, *le bruyt* D; — **f** *feris* P; — **g** *La ville p. toutes* M.

101 **a** *olt* P.

102 **b** *se* MD, *logerent* D; — **c d** *J. c. que l. d. A. Si l. c.* D; — **d** *ruel* M.

103 **c** *Per desa* M; — **e f** *est* D. — Dans PM **b d** riment en *oure*, **e g** en *eure;* D rime en *eure* (*ure*) : *rescœure*, *desure*, *demeure*, *heure*.

104 **a** *t. chassiez* D; — **b** *maint plaiet* P; — **d** *le lont* D; — **e** *sçavoir* D; *bien* manque M, mais la mesure est rétablie en lisant *veraies;* — **g** *chemisez et b.* M.

105 **b** *bruys et maint ennuyt* D; — **c** *De son fait si n'avoit p.*

D; — **d** *enuie* M; — **e** *l'ost* MD; — **g** *faire malz* M, *Q. ces mal faire s. d.* D.

106 **f** *dors* M.

107 **b** *de* manque M; — **c** *en* manque PD, *jusqu'a* D; — **d** *N'eussiez la veu* D; — **f** *treuve* PD; — **a f** riment : *airde maide* P.

108 **d** virgule après *II;* — **a c f** riment en *ief* M.

109 **a** *malestrainne* PD corr. en *male est.* M; — **c** *Qu'en* M; — **f** *laisserent* D; — **g** *très g.* M.

110 **c** *trés* M; — **d** *A l. c. a point c'est maintenus* M.

111 **a** *Ratagiés* M *Hostigiés* D; — **b** *Jusqu'a u. j. sur s. creance* D; — **d** *De* MD; — **g** *s'entr'eulz luy faisoict a.* D; — **d e** sont intervertis dans P.

112 **b** *messire* P; — **e** corr. *seroient* en *seroit* M, *soit* D; — **f** *pour* D; — **g** *bien* manque M.

113 **a** séparez *par* de *foy*; — **c** *jour* manque M; — **d** P. *l'occhaison* D; — **e** *Ainsi fuit de lui la foid prinse* M; — **f** *bien* manque P; la leçon adoptée est celle de D moins bonne que celle de M : *sairement*, mais cette dernière copie n'était point encore en ma possession; — **g** *Prés* P.

114 **b** *D. je* D, *Dire vous veulz* M; — **c** *a bonnez escollez* M; **e** *garnieis* P; — **f** *D'aubolestres et d'espingollez* M; — **g** *forbiei* P.

115 **b** *Si y.* M; — **c** *meneis* P, ajoutez *s* à *meneie*; — **d** *sceurent l'arrivaige* M; — **f** *entreez* M.

116 **a** *et* manque P; — **b** *rams* P; — **c** *par trop attraict* D; — **d** *Prest* P.

117 **a** *leur o.* D; — **c** *comme* P *come* M; — **e** *doybs a s. L.* D; — **f** laissé en blanc M; — **g** *Car il n'eussent sceu obvier* D.

118 **c** *l'eau* D; — **d** *Vostre* P, *Notre anemis nos a.* M, *Nos e. notre a.* D; — **e** *povoit a n. m.* D; — **g** *il* corr. *cil* MD.

119 **b** *perdoinst* M; — **d** *beaulx* D, point et virgule à la fin de ce vers; — **e** *Ou c. de B. f. trahey* D; — **f** *devant* M; — **g** *Cel* M, *sont* PD corr. *soit* M.

120 **d** *raconta* D; — **f** manque M.

121 **b** *VIII jours* M; — **d** *s'en e. v.* MD; — **f** *Et olt* P, *Tant n'olt* D; *moiour* P.

122 **a** *Les roys* D; — **b** *abonderent* D; — **c** *Leurs e.* D; — **e** *Et l. c.* D; — **f** *chevalcherent* M.

123 **a** *Tandis* D, *nos c.* M *les bons c.* D; — **b** *Par e. a. maintes soldoiers* M; — **d** *aux chevetains* D; — **e** *qui d. tout o.* M, *Ceulx qu'ilz devoient* D; — **f** *Leurs respondirent* D; — **g** *quieres* D.

124 **b** *met* D.

125 **a** *conseille* P, *a l'ung a l'aultre* D; — **b** *et* manque P; — **c** *doy a s. A.* D; peut-être faut-il corr. *doie* en *doi je*, cf. 137 **a**.

126 **c** *les l.* D; — **f** *ne h. ne l.* M; — **g** *ilz l. j.* D.

127 **a** *Nos anemis* (*ennemis*) MD; — **b** *Patrat* M; — **c** *les ducs* D; — **d** suppr. la virgule; *trait* M; — **e** *les tis art* P *li telt airt* M, *le toict art* D; corr. *bouteirent* en *boutent* MD; — **f** *entrent* M *entrerent* D.

128 **a** *endemestier* P corr. *endementier* MD; — **b** *Firent* D; corr. *assez* en *passés* M (*passer* D); *XI r.* D; — **d** *hault* M; — **f g** manquent P; — **f** *vanrent* D.

129 manque MD; la page tout entière est restée en blanc, toutefois sans autre lacune, M; — **c** *on en f.* P.

130 **b** *Les* (*ter*) D; — **c** manque P; — **f** *Vers* MD; — **g** *Puis s'est logié* M *Pour y logier* D.

131 **a** *moult* manque D; — **d** *Come Comme* MD, *en notre m.* D; — **e** *parmettre* M; — **f** *La b.* M.

132 **g** *le menerent* D.

133 **e** *feu* P *feir* M *fouyr* D; — **f** *moinnes* (*moynes*) MD.

134 **b** *as IIII* = M, manque P; *d'aulcuns des chiefs* D; — **c** *l'otroi* P; *les roys* D; — **e** *Ad ce jour y f.* M.

135 **b** *mennoire J. Anel* P, *de Jean A.* D; — **c** *o. v. tous l. g. d.* D; — **a c f** riment en *ei* M, en *i* D.

136 **a** *mentire* P; — **d** *pooit* M *pouvoit* D, *entier* P; — **f** *a c.* PD, *Et se ad ce ne se v.* M; — **g** *f. ou f.* MD.

137 **a** *aie* P, qui pourrait être lu *a je*; — **b** *fait* MD.

138 **a** *Et q. v. l'eure* D; — **b** *prenerent* P *prindrent* M; — **c d** ne font qu'un dans M : *Chers charons sens atargier*; — **f** *patrie* D; — **g** *Que l'o* D.

139 **b** *P. n. d., c. n. r.* M ; — **c** *osa* D ; — **d** *parti est le charroy* D ; — **e** *semont* M, *Le matin s'en va tout le c.* D ; — **f** *harnoix* D ; — **g** *Qu'on ne les mette en desarroy* D.

140 **d** *font* D ; — **e** *soit* M ; — **f** *Le conte* D.

141 **c** *Si se partit notre ennemy* D ; — **e** *Venu estoit* D ; — **f** *Avant que soit* D.

142 **b** *mains dopmagez, grans* manque M ; — **d** *qu'il* P *qu'ilz* MD ; — **e** *en grant s.* M.

143 **e** *terre* PM ; — **f** *remt* P, *destruicts de fait* D ; — **g** *ne avoir* P.

144 **d** *serez* D ; — **e** *tel* D.

147 **c** *mes* MD ; ce n'est pas le nom de ville *Mes* qui, à cette date et dans MD, est toujours écrit *Metz Mets.*

148 **a** *lassement* D ; — **d** *Ils ont fait assez grant vaillance* D ; — **g** *grevance* D.

149 **d** *En terres et aultres manieres* D ; — **f** *arderont* D.

150 **f** *M. de m.* M ; *en* manque D ; — **g** *priage* D.

151 **e** *vint entremes* M ; — **f** *quand fut dedans* D.

152 **a** *baniers* P ; — **b** *chevalcheurs* M ; — **a b** la rime est intervertie M ; — **d** *A. qu'il fut ja après disney* D.

153 **a** *Vous o.* P ; — **e** *n'cüst* lis. *n'eüst;* — **f g** *S'ilz ont rasei sus notre cité, Achater i'averont au par dariere* M ; — **g** *par derrier* P.

154 **a** corr. *Cilz qui seigneurs s. d. M.* PMD ; — **b** *s'en allerent* M.

155 **a** *il ly* P ; — **d** lisez *Veudier*, *Rendre* D ; *tost* M ; — **f** *ont* D ; — **g** *que soit fallace* D.

156 **c** *et son espée* D ; — **d** *aussi trestous* M, *come t.* D ; — **f** *il ly* P, *en ert d.* M.

157 **d** *retenu* P ; — **e** manque M.

158 **f** *compaigne* M ; — **g** *seront* manque P.

159 **b** *fayole* D ; — **g** *comme* P, *come* MD.

160 **g** *espillie expillie* MD.

161 **f** *avoient m. martel, dars* manque M.

162 **a** *Cilz des....* le reste du vers en blanc M ; — **e** *Le conte* D.

163 **d** *Je* doit plutôt être lu *Se*, cf. *Si* M *Se* D ; — **e** *ne* M ; — **f** *dessin* D, mauvaise lecture de l'abréviation de *desservi.*

164 a *Nos c.* M, vers trop court, rectifié ainsi par D. *Or sont nos c. r.*; — c *irés* P; — e *C'est bien p. n.* D.

165 a = leçon de D, *III j.* P *Trois* M; — b *Nos bons c.* D; — c *bien d'armes* D.

166 b *Pois ne pailles* M n'est qu'une variante de prononciation; — g *d'un Champignois* D.

167 b manque M; — g *N'y demourast chose que vaille* D.

168 b *fault* M, *convient* D.

169 b *espilliez* D; — d manque P; — g *Dont f.* D.

171 b *Par personnieil* D; — f *Que ceulx de Mets vient vengier* D.

172 c *bien* manque PM; — e *qu'il a fait en sa vie* D.

173 f *nud,* leçon de D préférable à *mut* P; manque M: *M. h. a. f. poure.*

174 a *mes* MD, cf. 147; — b supprimer *Que* P, et compter *liet* pour deux syllabes (*ligati* non *lœti*); — d *Qu'adés ce sont,* vers inachevé M; — e *trop* D.

175 g = leçon de M; *jour* manque P.

176 d *Qu'il estoit pas tant n. m.* M; — e *ait* M; — f vers difficile, trop long dans PM: *Et s'elle...,* obscur dans D: *S'elle en avoit sans point fleschié;* — g *Rendre le vouldroit v.* D.

177 a *Nos c.* M, *Tous nos c.* D; cf. 164 a; — c = leçon de D, *Vray* manque P, *C. l'e. qui est leur droit chiez* M.

178 b *vigille* M; — c d incomplets de la rime M.

179 a *emmenent* D; — b *Et II a.* P; — e *espirirent* P; — g *Sauf leur bon droit ils les chargerent* D.

180 a *ces* P; — d *Ceu qu.* M, *Quant qu'ilz avoient* D; supprimer le point à la fin du vers.

181 a *estre* manque P; — c *vault* manque P; — f *despenez* D; — g *quoy qu'on en dye* D.

182 b *Et d'y ouvrer chacun s'apreste* D; — d *on s'i a.* D; — e *sont s'il n'est g. f.* D; — f *On* D, *gravisce et l.* M; — g *chassoz* M, *chassies* D.

183 a *Les* PD; — f *aurez* D.

184 c *Entre* M; — g *auront* D.

185 c = leçon de MD, *desparterent* P; — d *espennir* M, *amenrir* D.

186 **b** *Au beautempz* M, *Les ventans* D; — **d** *entrepraigne entrepregne* MD; — **e** *Affin qu'.* D.

187 **e** = leçon de M, *revinnerent* P, *Et s'il revient les f. taire* D; — **g** *quairéz trairez* M.

188 **b** supprimer le point à la fin du vers; — **c d** intervertis de l'un en l'autre dans M : *On tempz d'asté entierement Chascun ardent quant en yverne.*

189 **f** corr. *jusqu'al braier* M; *Que f.* D; — **g** *Par qui sont faits si graves oultrages* D; *outraiges* est aussi dans M.

190 **a** *la N.* M; — **d** *comme* MPD.

191 **b** *Trierte* D; — **f** *il* manque M.

192 **b** *qu'estoit* D.

193 **e** *T. come ch.* D.

195 **a** *encore* D; — **e** = leçon de M, *Deus* manque PD.

196 **a** *soit* D; — **f** *sceurent* M.

197 **a** *jusque a* P; — **c** *estoient* D; — **f** *alaidy* D.

199 **b** *Certain* M; — **f** *Je vouldroy qu'il eut eu l. t.* D; — **g** = leçon de M, *vignerons* P *vignes* D.

200 **a** *n'aimme* P.

201 **b** *maulvais cuer* D; — **d** *asseurs*; — **e** *venir* P, *en sont t. l. b. meurs* D; — **f** *tost charryer* D; — **g** *l'oneur* M; *Dont perdre en doivent bien du ciel l'eur* D.

202 **c** *les quermisours* M, *escarmoucheurs* D; — **f** *II demis fours* M, *ung home seurs* D.

203 **f** *qu'entre* D.

204 **b** *si o. veu* D; — **c** *pales* M; — **d** *pas sceu* D; — **e** *Par parlez ont esté deceus* D; — **g** *Que ilz . . treu* D. — Au contraire de D, M accentue la diérèse en intercalant l'aspirée *h* : *vehus, sehus, decehus, trehus.*

205 **e** *nuiere* M.

206 **b** *Cilz o.* M, *S'ils o.* D; — **c** *Palandelz Palandel* MD; — **d** *veult* D.

207 **a c f** riment en *eur* D; — **c** *si o. peur* D.

208 Ce couplet est assez difficile à mettre sur ses pieds : D gouverne tous les verbes et pronoms au singulier avec *Cil de Mets* pour sujet, tandis que dans M le même sujet commande le pluriel, et que dans P il commande tantôt le singulier, tantôt le pluriel. Le premier

de ces nombres satisfait seul à la mesure. — **a** *ot* = D, *on* (p. *ont*) P, *o* M; *les chaveaulx* D; — **b** *Qu'ilz conquirent p. lor b.* M; — **d** *d'eulx* M; — **e** *firent* M; — **g** *ne laisse* D, *laissent* M.

209 **d** = leçon de D; *Si s'en* PM, *aiderent* M.

210 **b** *Trestout chacun d'Ars sur Mozelle* D; — **g** *font raller* MD; cette leçon n'est pas inférieure à celle de P.

211 **d** *bundance* M; — **f** *Si la f.* M.

212 **e** *meme s'en* D; — **f** *est* D.

213 **f** *Et e.* M, *disant* D.

214 **a** *ceulx* pluriel fautif D; — **f** *V. seur d.* M, *Voist en d., vienne en d.* D. — P a interverti l'ordre des vers : **a b e f g c d.**

215 **b** *pour chiefs esterent* D.

216 **b** *pois a lochez* M; — **c** *comme* MPD, *p. bien a esme* D; — **f** *Aux rois* D; — **g** *Ilz* M, *doie* P.

217 **d** *Il n'e.* P; *Ja* M, *Il* D; *n'espargnent* MD; — **e** *m. ville* M; — **f** *bruslée* D.

218 **a** *Ouvers* D, *Aouvert fuit* M; — **c** *en R.* M; — **g** lis. *veist; N'eust ja veu* D.

219 **a** *et l'a p.* M; — **b** *alogiez vers F.* M; — **d** = leçon de M; *s'en* D, *se* manque P; — **e** *R. et J. d. W.* M, *R., J. et W.* D.

220 **b** *adont* M; — **e** *leur o.* D, *oste* M.

221 **c** *esbahiez esbayes* MD; — **g** *de h.* M.

222 **a** *gaudisseurs* D; — **b** *vigoreussement* P *vigoireusement* M; — **c** *eust* P, *La heussent* M, *Ils eussent fait* D; — **d** le second hémistiche manque D; — **e** *jusques Pailly* D; — **g** *Qu'a homme oncques cop ne bailly* D.

223 **d** *Et b.* D; — **e** *Que l'o. s'en va* D; — **g** *ne* (*ter*) M, *En dedicace ou aultre f.* D.

224 **a** *et* M; — **c** *R. ont* M, *les g.* MD; — **e** *denier ne maille* D; — **g** *cendre, pierez* M.

225 **b** *fait* manque M; — **c** *les m.* PD; — **d** *lez meschiez* MD, *q. la furent* M; D rétablit la mesure en supprimant *la*.

226 **c** *mettre* M; — **g** *faudra ch. son p. q.* D, *querre* M.

227 **f** = leçon de MD, *grant* P.

228 **b** *Bures* MD; — **e** *et m. i.* PMD, *mains i.* M; — **g** *touttes ses cures* D.

229 **a** *quinte* P; — **b** = leçon de MD, *Preney* P; supprimer le *c* de *faict*; — **d** *ce cy m'esjoit* M, *Q. ce fait cy je m'esjoy* D; *esjoiei* P est mis pour l'œil; les autres mss. partagent les rimes en *ei, é, i*, ainsi : *Joiey esjoyt esvertuys tueys* M, *Joy esjoy esvertuéz tués* D.

230 **b** *ait* P; — **c** *troncei* P; — **f** *comme* P *come* MD; — **g** *malle* manque M.

231 **c** *du tout aussy* D; — **f** *aus nostres* M, *au...* vers incomplet D; — D rime tout le couplet en *i*.

232 **c** *anciens* P.

233 **b** supprimer la virgule après *mettre*; — **d** *les* D.

234 **f** *pourtacey*, terme probablement corrompu (= *porte assez ?*) que les autres mss. n'aident pas à corriger : *pont aircey* M, *pontarcey* D; — **g** *n'eust sceu* D.

235 **d** *vallent* D; — **e** *a c. g.* D.

236 **b** *D'Ardenne* manque M, *et m. et v.* D; — **f** *XXVI* M.

237 **b** *IIII j.* P; — **c** *que f.* D; — **e** *prins* M, *pris droit l. erre* D; — **g** *cest* corrigez *c'est*; *ceste chose voir* M.

238 **b** = leçon de D, *hommes* P, manque M; — **e** *passent oultre* M; — **f** *bataille* M; — **g** *de f. c.* D.

239 **d** *damaige* P; — **e** *Quant eu* doit sans doute se corriger en *Qu'eü*, la diérèse étant de règle dans P; les autres mss. ne servent de rien ici : *Quant avoit maintez avantaigez* M, *Et en avoit m. a.* D. — Ce couplet fait rimer au pluriel **b d e g** dans M.

240 **a** *femit e. a.* M, *Le pays est bruys e. a.* D; — **b** *Et si n'y a plus v. e.* D. Il faut rétablir la rime : *entiere*; — **d** *tinxent* M, *Fors d'eulx tenir* D; — **e** *voit* P, *La voient ilz l. f.* M; — — **g** *darrier* P, *daier* M.

241 **c** *Des e.* D; — **f** *N'oys c. très* MD.

242 **b** *ardit* MD; — **c** corr. *tient* P en *tint* MD; — **d** *Hector* M; — **g** *baitu batu* MD.

243 **c** = leçon de D, *raisons rasons* PM.

244 **e** = leçon de MD, *vignerons* P; — **f** *et b. et ch.* D, *oo* corr. *on*; — **g** = leçon de MD, *martire* P.

245 **f** *quil irrent* P, *qui estoient* M, *si qui ererent* D ; — **g** *comme* P *come* M, *que* D.

246 **b** *Des mors* M, *y o.* P ; — **c** *dollant* M, *emboulez* D ; — **d** *fooient* P, *Car ilz faisoient* D, *ou v. ou p.* MD ; — **e** *entier* P ; — **f** = leçon de D, *trobleis* P *foulés* M ; — **g** = leçon de D, *Que le plus sains* PM.

247 **c** *vrai vrais* PM, *comme un m.* D ; — **d** *reçoive* M *reçoit* D ; — **f** vers altéré partout ; la leçon suivie est celle de P, où le mot *riens* a été introduit pour parfaire la mesure ; *guies* (?) *m.* M, *Et les face aussi m.* D.

248 **a** *Les B.* P ; — **b** *en g.* M ; — **e** *nullement* M, *On ne scet que sur eulx fourquerre* D ; — **g** *murtriés* D.

249 **b** *va* D, *nos adversairez* M ; — **c** *prise* P ; *baiems* manque M ; — **d** *omes t. qui n'ont* M ; — **g** *H. seroit* (?) *a f.* D.

250 **a** *ne* M, *s. les comtes o. s. les roys* D ; — **c** *mettre* M ; — **f** *Ilz ont* D ; — **g** *villois* = MD, *villains* P.

251 **f** leçon de MD, *Qui lai* P ; — **g** *estre bien* M.

252 D a modifié la rime et, par suite, la leçon entière de **a** **c** **f**. — **a** *J. n. vous ai plux fais c.* M, *J. n. me veul plus emtraper* D ; — **b** *Des anemis trop sont batus* M ; — **c** *A. ceste faite* M, *A. leur trouppe ont fait tromper* D ; — **d** *Et dont* D ; — **e** *soldoyers* D ; — **f** *Bien se sont volu occuper* D ; — **g** *A eulx armer* D.

253 **d** *Quant* M, *dist* manque D ; — **e** *ces signeurs* P.

254 **e** *Ma....* M ; — **f** *perdirent* MD qui ainsi brisent la rime ; — **g** *si chiers* M *si griefz* D.

255 **a** *Warnep* D ; — **e** *tel* manque M.

256 **a** *Cinquante* M ; — **b** *ot* MD, *brusleis* P ; — **d** *c. qui sont soldiez* M, *c. de leur soldées* D ; — **e** *amenées* M ; — **g** *Sans ceulx qui sont f.* D.

257 **a** *fuient fuyent* MD, *comme* P *come* MD ; — **b** *Mus* M *Vintz* D sont de mauvaises lectures de *Nuis* ; — **c** *Et de grant paour* D, remarquez *paour* monosyllabique ; — **d** *malladez* M ; — **e** *fuient* M ; — **f** *Et s'ont perdu brebis et ch.* D ; — **g** *tuis* M.

258 *Le conte* D ; — **c** *sont* PD devrait à la rigueur être écrit *sons*, prononciation populaire de *sommes*, par assimilation de la 1re pers. pl. à la 3e. La mesure ne permet pas d'ac-

cepter la forme complète *somez* donnée par M. — **g** *Tost sera* D.

259 **a** *Tandis* D ; — **b** *at* corr. *ait;* — **e** *Pour* D.

260 **a** *Q. ils ont eu* D ; — **b** *Le conte* D ; — **c** *vinxent* M ; — **f** *villainnement* M *vilment* D ; — **g** *Airs* manque P, *leur trait* D.

261 **a** *estrepiés* D ; — **c** *moiel* M, *brassées* D ; — **e** *deust* M.

262 **a** *averont* M ; — **f** *Q. ils n'en n'ont c.* D.

263 **c** *comme* P *come* M, *Si come t. l'escript* D ; — **e** manque M.

264 **a** *est* M ; — **b** *A d.* D.

265 **a** *A v.* M, *Si v.* D; *j'ai* manque M ; — **b** *jou destre* M ; — **c** *cilz* M *ceulx* D ; — **d** *debveront* M *debveroient* D ; — **f** *A. ont* MD ; — **g** *deussent* MD.

266 **d** *le f. en aultre g.* D ; — **e f g** diffèrent dans D : *Un duc n'a chose qui mielx lui duise Que servir Cil qui en croix pendre Volt et payer tel amandise.*

268 **f** *Tous ont eu ces m. r.* D ; — **g** *corps abatre* D.

269 **f** *guisarme* D, ce mot manque M.

270 **a** *qu'au c.* D ; — **c** *afie* M, rime fausse ; — **d** *ont p. lez e.* MD ; — *fie* M, cf. **c**.

271 **e** *n'ut* D ; — **f** *vilté, mechance* D ; — **g** *Empire* corr. *Empeire* (cf. G 11) avec M qui, pour *France,* donne un mot inintelligible : *service* (?) ; — D diffère : *En tout le monde par sainct Pere.*

272 **b** *ilz p.* D ; — **f** *anemis* D, mauvaise lecture de *amenés;* — **g** *est* MD ; — D change la rime de **a c** : *entr'eulx despiteulx* (pour *desloiaulz*) mais conserve **f** *leaulx.*

273 **b** *la g* D ; — **d** *plux* manque M ; — **f** *Veult comparer* MD ; — **g** *n'en* manque M.

274 **a** *S'il h.* MD, *S'il ourent comme l. p.* P ; — **b** *la v.* P, *T. pris il eust la v.* D ; — **d** *offence* D ; — **e** *a D.* P, *l'assamblance* PM ; — **f** *dict f.* D.

175 **c** *Et se j'estois* D ; — **e** *tenrois* MD ; — **f** *nul a. L.* D.

276 **g** *tarde* D.

277 **a** *En l'o. c'e. P. rapatriez* D ; — **d** *qu'est en avoir* D ; — **e** *faire* D.

278 **c** *coy q.* M, *vray quanques* D ; — **d** *avoir* M ; — **g** *concelle* M.

280 **a** *ne s'acorderent* M, *Briefvement e. e. s'accordent* D avec une mauvaise rime ; — **d** *coulée* M, *Car ilz d. autre m.* D ; — **f** *delibererent* D.

281 **b** *Chascun* M ; — **g** *B. o. Dieu dont tous m. a.* D.

282 **a** *messire* PMD, la forme abrégée *messi,* imposée par la mesure, n'a pas été créée pour la circonstance : les chartes en offrent quelques exemples ; — **d** *celui* M.

283 **a** *y* D, *moult* manque M ; — **e** *a* D, ce vers manque M ; — **g** *par grant courage* D.

284 **b** *Quenvers* P ; — **c** *Il* M ; — **e** *C. d. Noweroy* M.

285 **b** *preschié* D ; — **c** *Car n.* D ; — **c d** manquent M ; — **g** *et s. e.* M.

286 **b** *Qui ot o.* D ; — **c** *Quant sot que f.* M ; — **d** *en vie* M ; — **g** *s'esjoint* M.

287 **a** Le copiste moderne de M et D (c'est le même) écrit *connevances ;* — **c** *fait* manque, *par eliances* M ; — **f** *estriers* P, *et d. l.* M.

288 **b** Accentuez *Aprés, quaitre* P corr. *quairte* MD ; — **e** *L'un* M ; — **f** *pot* M ; — **e f** *Et s'ilz ne peuvent la paix faire L'ung sans l'autre, j. v. p.* ; — **g** *est* MD *en* D. — Avec le couplet 288 s'arrête le ms. D.

289 **f** *gouverner* M.

290 **d** *Thehaucours* M, qui serait « Thiaucourt ».

291 **a** *qu'estoient en Saulnois* M.

292 **c** *de lui* M.

293 **d** *s'atournerent premierement* M ; — **g** *F. n'yront* M.

294 **a** *euves* manque M ; — **f** *doit* P.

295 **b** *Esperange* M ; — **e** *qui estoient* M.

296 **e** *fuit retournée* M ; — **g** *Qu'elle* M.

II. — GRAMMAIRE.

Le champ de cette étude est naturellement délimité par le caractère du texte qui en fait l'objet. Rejetant avec une même rigueur les formes qui ont été soit rajeunies par le copiste du XVe siècle, soit restituées par l'éditeur du XIXe, la matière se

trouve réduite aux débris du texte original qui ont heureusement échappé à l'écueil d'une transcription négligente. De nos trois copies, D, systématiquement francisé, sera absolument éliminé ; M viendra çà et là en aide à P, pour le corroborer ou le compléter, car, si dans M la leçon est généralement inférieure à celle de P, en revanche la langue est parfois meilleure, je veux dire plus émaillée de traits dialectaux, plus imprégnée de saveur populaire, en un mot plus *patoise*.

Ces caractères distinctifs du parler local sont ceux qui sollicitent davantage notre attention, d'autant plus qu'il ne peut être ici question de faire, avec des instruments aussi imparfaits, l'analyse détaillée de la langue. Nous passerons donc rapidement sur les phénomènes généraux de flexion et de dérivation dont l'explication raisonnée trouvera sa place dans notre étude d'ensemble sur le dialecte lorrain et, particulièrement, sur l'usage et les caractères de la *langue française à Metz* au moyen âge.

1 — Dérivation.

§ I — *Voyelles.*

A — bref ou long, tonique ou atone, peut se diphthonguer avec *i* = *ai*, même dans les particules enclitiques, et articles et pronoms féminins : *lai, sai, jai,* passim. En position, *ai* est l'orthographe habituelle : *scelaisse*, *desplaice porchaisse* 89 **b d e** ; *Andowairs Endowairs* 240 **f**, 268 **a**. C'est aussi l'orthographe des parf. de la 1re conj. et du futur. Les rimes montrent que ce groupe de lettres *ai* pouvait s'accentuer soit à l'antique *ái* et se réduire en *a* (cf. au § des *Diphthongues*), soit à la moderne *é ei*; voici quelques ex. de cette dernière notation, fréquente surtout devant les liquides : *drep dreps* 19 **d**, 23 **d** ; *ergent* 23 **e**, *hanep* 107 **f**, *cher* 138 **f** *cheir* M ibid. et les infin. de la 1re conjugaison. Cette notation *ei* représente en propre *a* + *t, d* : *bleis* 5 **d**, *peires freires* 63 **b d** etc.; elle est aussi celle du parf. et du part. de la 1re conjug. Il est à remarquer que P a une tendance à atténuer ce caractère dialectal, et à écrire, comme le français, *er et*.

La désin. du part. pas. fém. de la 1re conj. est normalement

eie, réduite parfois en *ée*. Dans les verbes dont le thème est terminé par *ll* mouillées ou par une gutturale, la désinence complète *ieie iee* se contracte en *ie*, comme si elle appartenait à la 4e conj. : *commencie* 41 **a**, *baitillie* 67 **b** *batillies* 114 **b**, *aparilliez* 67 **d**, etc. Les mêmes verbes font leur parf. en désinence *i* : *rengirent* 279 **d** et autres dont on trouvera l'énumération au § de la *Conjugaison*.

Ces deux modes de traitement de la voyelle *a* seront rendus sensibles par la série des rimes du couplet 16 entre autres, lesquelles sont ainsi disposées : *salvaige necessiteit voiaige citeit auctoriteit usaige veriteit*. Le même couplet présente en outre : *ait, trouvaist*.

Un autre traitement, et plus spécial, de *a* est sa diphthongaison avec *u*, surtout devant les liquides et les labiales : *estauble diauble* 28 **d e**, *mauxon* 77 **g** M, *pauwillons* 87 **c** M, *vaulz contrevaul chevaul travaul* en rime, 106 ; *vaucelaige* 142 **g** M, *baucons vaucons* 224 **c f** M, *aupetit* I 4, *vaulloit* J, 53, *translauteit* K 16. Dans cette position *a* fait entendre un son sourd approchant de celui de *ō au*, alors même qu'il est noté par *a* simple. Plusieurs couplets riment indistinctement à la fois en *able* et *auble* ; ainsi : *convenable estauble diauble profitable* 28, *admirable admiauble doubtauble diauble* G 31 etc. C'est qu'en effet la différence n'est que pour l'œil, la prononciation étant nécessairement une, à savoir *auble*.

L'homophonie de *ā* et de *ō* est telle que la seconde voyelle peut remplacer la première : *avos l'esveschié* dans la « chronique rimée » est pour *avaulz* (à travers).

Pour *aubelestre* 114 **f**, 118 **a**, l'épaississement du son est dû, outre l'influence de la labiale, à la chute de *r*, (peut-être devenu *l* et éteint en *u*) ; les chartes de Metz offrent des exemples de *albelestier* = arbalétrier (cf. *Romania*, I 333). Par contre, *abelestre* 132 **a**, et *abelestrier* 202 **d**, sont un nouveau témoignage de l'identité des caractères *ā au*, et pareillement *favel* 102 **g**, *facon* 15 **a**, *waudexour* et *wadessour* 150 **a**, 202 **a**, 222 **a**, 291 **e**. Bien plus, cet *a* de réduction = *au* = *al* a pu être traité comme s'il était d'origine, et prendre en conséquence la diphthongue par *i* ; de *facon* dérive *faicon* 117 **e**. Les ex. de cette bifurcation ne sont pas fort nombreux ; les chartes de Metz en présen-

tent quelques-uns; j'ai signalé ailleurs le doublet *Aitheney Autigney*, auj. Attigny (*Romania*, I 332).

E — La permutation la plus habituelle est *a* : *Lowyat* 294 **d** (le suff. *at* diminutif répond au fr. *et*, au bourg. *ot*, au romand *od*), *quarelle* 48 **a**, *raponce* 50 **e** (*responce* 49 **e**), *assaiés* 54 **e**, *avesques* 62 **b**, *chavetain* 42 **f**, 123 **e**, 192 **d**, 211 **g**, 215 **b**, *gravisce*, 182 **f** M, D 16, *bargerie* 193 **g**, *parroches* 216 **d**, *Halenne* 242 **a**, etc.; — lequel *a* participe du son *o au*, ainsi qu'en témoignent les ex. suivants : *proteroient* 21 **f**, *rowart* 268 **f**, *Hanriaus* 215 **b**; « pion » anc. « peon », terme du jeu d'échecs, est écrit une fois *paon* 226 **d** et deux fois *poon* 227 **a c**. Dans les textes proprement populaires, *a* et *e* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre, si bien que, p. ex., la prép. *a* et la conj. *et* sont notées tantôt sous une orthographe unique (*a ai* = *a* et *et*), et tantôt sous l'orthographe inverse de celle qui leur appartient respectivement (*et* = *a*, *a* = *et*) ; ainsi dans cette phrase typique : « Jennas *a* Burterans ont cranteit *et* paieir *ai* Bellate *a* Contausse lour serours de kant k'ales avoient d'eritaige. » Notre texte ne nous fournit point de cas aussi caractérisés, toutefois il semble difficile de ne pas regarder le *et* initial de 13 comme une notation de la prép. *a* dans le langage familier : « *Et* cui ne plait ceste maniere, — Si aille droit en Fournerue » ; *et* conj. n'aurait point de sens ici; de plus D (qui est francisé) porte : *A* qui....; ajoutez-y *la* 118 **g** M = les.

La seconde modification de *e* est *i*, aussi bien en syllabe tonique qu'en atone : *tilz* 29 **d**, *tis* 127 **e** (*telt* M), mais qui peut être aussi réduit de *ties* 186 **a** (*tels* M); *bergiries* 70 **d**, *remise* 153 **d**, 240 **b**, *irrent* 215 **b** (*errent* 26 **f**), *gentelisse* 266 **e** en rime, *trives* 276 **c e**, 277 **b**, etc., ce dernier cas pouvant d'ailleurs être rapporté à la réduction de *ie* en *i*. Voy. au § des *Diphthongues*.

E long accentué, anc. fr. *ei*, est à Metz *oi* : *poinne* 56 **b d** et passim, *aurois* 54 **f**, *ferois* F 80.

Suivi de *l* ou *r*, *e* se diphthongue en *ei* : *teil queil* très-fr., *veil* 102 **e**, *teire* 183 **c**, J 25, *seire* 235 **d**, *seirs* D 17, *veirait* E 132, etc.

Enfin je note quelques cas de redoublement de *e* fém. atone : *druees cruees* 18 **e g**, *exiliees* 160 **g**, *envice* 286 **b**; et d'épen-

thèse après les diphth. *oi ui* : *poieres* 14 e M, *nuiere* 205 e M, *foiere-z* D 57, F 144.

I — Comme phonétique il n'y a à relever que l'affinité avec *u* : *Remus* 46 c est *Remich*, petite ville de la frontière luxembourgeoise ; de même *tiche*, prononciation locale de « deutsch », conservé dans « Audun-le-Tiche » par opposition à « Audun-le-Roman », revêt dans 73 c une physionomie populaire encore plus accentée : *duche*.

Ferey 211 c pour *Ferry* est une confusion amenée par l'usage du doublet orthographique *ey y*, représentant le suff. ethnique *iacum* : *Woippey-y*, *Joiey-y* ; encore aujourd'hui *Briey*, bien qu'ayant maintenu l'orthographe ancienne, ne se prononce jamais que *Briy*. Dans tous les mots de cette classe, la présence de l'*i* (*y*) final est due à l'action de la gutturale *c* de *iacum* (cf. plus bas) ; l'analogie *Ferey-Ferry* est donc fautive. — Le suff. *iculum* donne *oil* (fr. *eil*) : *artois* 211 f, *souloil* F 109.

O — La principale caractéristique de cette voyelle, qu'elle provienne de *o* lat. ou de *au* réduit en *o*, est sa diphthongaison avec *i* principalement devant *r s*, cette modification du son entraînant parfois la chute de la consonne : *oitour* 15 a, *voiroent* 39 c P (1) pour *voirent vorrent*, *loir* 50 c M, *oit* 74 e P, *poirte* 79 e M, *aproichier* 81 d M, *poirc* 94 c M, *oisoient* 118 c, *poirter* 124 d M, *pois* 166 b M, *Goize* 169 c f, 213 c, *foirs* 171 e M, *behoider* 196 c M, *oirent* 208 d, 213 b, *Oirne* 238 c M ; — de plus, devant *s* cette même voyelle s'assourdit fréquemment en *ou* : *nous* (adj.) 197 d, 286 g, 296 a ; — *ou* est aussi la dérivation régulière de l'*o* des suff. *-orem -osus* : *honnour*, *paour*, *murtrour*, *pitouse*, etc. ; la substitution de *eur* à *our*, là où elle se rencontre, est due à l'influence française par le fait du copiste.

U — L'affinité déjà constatée entre *i* et *u* est affirmée à nouveau par la notation *ui* en place de *u* pur : *respanduit* en rime

(1) Je désigne par P les formes de ce manuscrit intéressantes pour l'étude de la langue, mais qui, pour divers motifs, ont été rejetées du texte imprimé.

avec *dessendus deffendus rendus* 245, *nuis* 257 b, *feruit* 269 (*ferruz* 256 g, *ferut* 280 b), *bui* 292 c, *suis* adv. A 11, F 170. Par contre *suis*, 1re p. du verbe « être », est réduit en *sus* 252 d, 260 d; pour *consuis* 39 b, cette forme a, de plus, ce côté intéressant qu'elle montre comme étant accomplie la synérèse du suff. *eu* en *u*, laquelle a dû nécessairement se produire antérieurement à l'affaiblissement de *u* en *ui* (1).

§ II — *Diphthongues.*

La langue d'oïl, si riche en diphthongues, n'a pas transmis cette part de son héritage au français; ce que nous appelons improprement de ce nom n'est pas autre chose que des voyelles composées faisant entendre un seul son sous deux caractères : ainsi *ai* ne sonne pas *a* + *i* mais *é*; *ou* n'est pas un composé de *o* + *u*, c'est un *o* long et sourd. Il n'en était pas ainsi dans l'ancienne langue, où la valeur respective des éléments constitutifs de la diphthongue était rendue sensible par la prononciation. L'accent relevait le ton et la durée de la voyelle principale, en glissant plus rapidement sur la voyelle secondaire.

En cette valeur, les diphthongues sont dites « intensives » ou « fortes » : *ái*; on les nomme « extensives » ou « faibles » lorsque les deux sons se réduisent à un seul : *ai*. Dès lors la diphthongue n'existe plus que pour l'œil. L'étude du passage des diphthongues de l'état fort à l'état faible est assurément l'une des parties les plus difficiles de l'histoire de la langue française. Nous devons nous borner ici à relever l'état de chaque groupe de voyelles, tel que le présentait le texte original, en nous appuyant principalement sur la rime.

a) *Diphth. fortes :* — *ái;* sa valeur intensive est attestée par la notation réduite *a*, la première voyelle ayant absorbé la seconde. Les exemples sont assez nombreux : *volra* 1 d, *paiera* 3 g, *ars* 10 c, 95 b, *maxon-s* 29 b M, 77 e M, 133 g M,

(1) Quoique la diérèse soit généralement en vigueur dans PM, il y a cependant çà et là quelques rares exemples du phénomène opposé; dans l'espèce, *consuis* de P est assuré, pour la mesure, par *conceupz*, dissyllabique dans M; la synérèse n'est donc pas le fait du copiste.

reparent 55 a, *lassent* 65 f, 77 e, *rasins* 67 d M, *lassirent lasserent* 83 c, 134 f, 207 d, *sa* 89 b, J 72, *a* 145 b M, 216 b M, 281 d M, *laront* 215 f. *Andowairs Endowairs* rime avec *art rewart* 240, *cowars rowart* 268; *aitre* avec *batre abatre* 268; *aitres* réduit en *atres* avec *paistres fllaistres* 276.

— *ói* se prononçait pareillement avec l'accent sur la première voyelle, ainsi que le prouve la chute de *i* dans *povre* 12 b à côté de *poivre* 18 a, *osel* 15 b (*oixiaus* A 4, 7), *bodie* 51 e.

— *ui* ; on vient de lire des ex. de l'atténuation de *u* en *ui*; par contre en voici de la réduction de *ui* en *u* : *hus* 69 d, *humais* 80 c, *cusines* 94 a, *destrure* 109 d, *crux* 130 f, 131 e, 133 b, *cudoient* 142 e, *sus* 252 d, 260 d.

b) *Diphth. faibles* : — *ai ei*. La prononciation moderne est déjà en vigueur, au moins dans les mots où la diphth. est suivie de *ll* mouillées. C'est ce qui ressort, entre autres, de l'examen des rimes de 29 : *mureille* — *aille menjaille vaille*; de 93 : *merveille* — *Saille travaille croaille*; de 192 : *Saille* — *conseille traveille*; de 284 : *maingeille* — *pietaille vaille vitaille*. Tous ces mots se prononcent par *eille* et non par *aille*, car si, à la rigueur, on est tenté de corriger *mureille* 29 en *muraille*, ni *merveille* ni *conseille* ne se laissent ramener à *mervaille consaille*. Bien plus, l'affaiblissement de *ái* en *ei*, par l'intermédiaire de *ai* est démontré à fortiori par la réduction de *ei* en *i*, *travilliez apparilliez* 169 d e, *apparillerent* 170 c,..

Cette réduction en *i* est l'un des traits les plus caractéristiques des dialectes nord-orientaux; il est surtout poussé à l'extrême par le wallon. A Metz, les documents d'ordre populaire en présentent de nombreux exemples; et l'on peut dire que, de même que le son *o* est le terme final de l'évolution des voyelles ascendantes, de même le son *i* absorbe les diverses tonalités des mêmes voyelles dans la gamme descendante (1).

(1) L'étude du patois moderne permet de mesurer les progrès accomplis dans l'un et l'autre sens : *infantem* est devenu successivement *enfant anfant affant ofant; dominicella* = *damesele domexale damejale*, et se dit aujourd'hui *dieumehole;* — d'autre part, *u* s'est confondu avec *i* en passant

— *ié*. C'est ce groupe qui offre la plus grande prise à cet envahissement. Bien que *i* ne soit ici qu'adventice et d'origine secondaire ou romane, il élimine *e* qui représente l'élément premier et originel. En voici quelques ex. : *continent* 8 a, *tilz tis* 29 d, 127 e (*ties* 186 a), *pitaille* 161 e, 219 a, 238 f, 295 a (*pietaille* 218 d), *Thiry* 192 d, *livres* 206 e (*lievre* 206 g, *lievres* 257 a), *chivre* 223 b (*chievres* 257 f), *brifment* 260 c, *trives* 276 c, etc. La désin. *iens ient*, 1er et 3e p. pl., se prononce comme si elle était écrite avec *i* sans *e* : *feirient* 145 f, pr. *feirint* (1), et de même *avient* E 25, *scevient* G 75.

— *ei* est également réductible en *i* : *tigne* 199 f; quant à *soleis* 224 a pour *souliers*, on peut regarder l'inversion des voyelles du groupe comme un premier pas vers le iotacisme. — Pour *ey* (*iacum*) j'ai déjà dit que sa réduction en *y* est normale : *Wappey* rime avec *despis respis* 135 ; M écrit *Arcancis Allexis* 68 a c, *Mays* 76 b, et ainsi de plusieurs autres dont P figure la finale par *ey*.

— *eu* provenant de *e* + *u* latin ou roman maintient dans le plus grand nombre des cas la valeur respective de ses deux éléments ; l'étude de ce groupe rentre plutôt dans le chapitre de la versification. En dehors de cela, le seul cas où cette diphth. se présente est dans le pronom neutre *ceu* (anc. *ceo*) qui, prononcé *ce*, est parfois écrit *se* (de même *sil silz* pour *cil cilz*). Le Poëme n'offre qu'un ex. du doublet *sou su*, bien caractéristique et si fréquent dans les chartes contemporaines :

par *ui*. Cette transformation était accomplie au XVIe siècle, puisque le poëme de la *Grosse Enwaraye*, imprimé en 1615, en fournit des exemples à foison : *Jesy*, *trety* (= *trestuit trestut*), le *py* belle *picelle*, Je *si pi* bé et *py* jaly, Dilé lo *ri si* lé gran baué, etc., etc. (*La Grosse Enwaraye messine ou Devis amoereux d'un gros vertugay de village a sa mieus aymee Vazenatte, escript en vray langage du haut pays messin.* — Réimprimé (par M. G. Brunet) chez Techener, s. d.)

(1) Cette orthographe est celle de *Chan Hewrlin*, des *Bucaliques* et de toutes les productions en patois moderne. Même sans sortir de l'époque de notre texte, la valeur que nous assignons à cette désinence est confirmée par la notation *ein*, renversée de *ien*, dont je note entre autres l'exemple suivant : *Se il avenoit que il* (*li roys d'Alemaigne*) *et nostre sires li roys de France* eusseint *a faire l'un encontre l'autre de fait de guerre, nous ne li serions aidable ne nuisent.* (Arch. nationales, J 580, no 2 : Hommage de Bouchard, évêque de Metz, au roi de France (24 août 1296).)

sou 105 c et dans le même couplet *se* f; *ceu* réduit en *su* s'atténue en *si* 76 d.

En résumé l'état archaïque ou valeur originelle des diphth. se maintient encore vigoureusement dans notre chanson, grâce sans doute au caractère familier de son style. On sait que le langage populaire est au plus haut point conservateur des traditions antiques.

§ III — *Voyelles nasales.*

Un fait commun à toutes les voyelles de cet ordre est l'intercalation de *i* entre la voyelle pure et la nasale. Cette épenthèse s'est produite dans tout le domaine dialectal du Nord-Est (Bourgogne-Lorraine); il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter autrement que pour relever les ex. fournis par notre texte :

— *an* = *ain* : *estrainge eschainge chainge* 19, *raingiés* 121 e, *grainge* 136 e et passim, *aingle* 253 d, *lainge* 256 f, *chaingour* H 160, etc.

— *on* = *oin* : *loing* adj. 87 e, *seloing* 104 d M, *boin boins* pass.

— *un* = *uin* : *chescuin* 40 d, 47 b, 50 c, 56 b, 59 a, 77 a f, etc., etc., *uin* 270 a, 292 g.

Passant maintenant à des faits plus spéciaux, je ferai remarquer que la nasale se double en syllabe finale et que l'emploi de cette notation, loin d'alléger, comme en français, la voyelle qui en est affectée, lui donne au contraire un son lourd et traînant, une manière de point d'orgue, peu agréable sans doute, mais bien caractéristique. Ainsi *damme* 15 e doit se prononcer *dan-me*, *aimment* 200 a, 231 d = *ain-ment*; *fontenne* ne fait pas entendre un son identique à celui du fr. *penne benne*; il faut dédoubler les nasales et rejeter le premier *n* sur la voyelle précédente, appuyer et prolonger le son en cette manière : *fontin-ne*. En cette position, *en* sonne comme *ain*; aussi bien l'une et l'autre variantes sont-elles mêlées en rime indifféremment, sans souci de leur origine scientifiquement distincte : *fontenne sepmenne grenne* 11, *estrainne sepmainne chainne* 109, *enseigne prengne sovengne plaingne* 186,

Halenne rengne Lorenne 242 (alias *Loherainne*, trisyllabique). — Même chose pour *oin-ne* : *moinne moynne* 133 c f, *poinne* passim. On verra bientôt que les sons *an* et *on* s'identifient l'un avec l'autre, c'est ce qui explique le mélange en rime de la double désinence *ain-ne* et *oin-ne* dans les couplets suivants, 35 : *ammoinne poinne assoinne awainne*; 56 : *poinne* (verbe) *poinne* (nom) *amoinne awoinne*; 74 : *ramainne demainne poinne assoinne*; 205 : *painne essoinne Anthoinne*; rapprochez *going* 63 g (*gaing* M) et *gaingniet* 95 f, *gaingnont* 120 f.

Il reste à examiner les différentes dégradations dont les voyelles nasales pures peuvent être affectées.

— *an* et *en* sont homophones, et s'emploient l'un en place de l'autre, alors même que *en* représente le lat. *in* : *Entecris* 39 g, *Anthecris* 263 f; *ans an* (*intus inde*) 127 f, 151 f et ailleurs (*ens* 115 b); *bancens* 34 d, 186 b, *bancent* (*banni signum*) en rime avec *cent Vincent* du couplet 31; *samblant samblent* 23 a, 74 d, *ardent ardant* 151 f, 188 c, 219 f, *vengence-viltance semblance demonstrance* 274; *estans* 187 f qui est mal orthographié pour *atains* « atteint », montre que la diphth. *ai* s'est maintenue à l'état intensif : *está(i)ns*; de même *ains* (*antea*) est noté *ans* qui, pour la forme, se confond avec *ans* (*intus*); *Urbain* rime avec *Montabant* K 27, 30.

— *on*. Dans le langage populaire de Metz, *on* provient de sources multiples; ce caractère représente en effet soit *o* + *n* d'origine, soit *o* + *n* d'analogie ou d'assimilation, soit *en an* dont la voyelle est devenue *o*. Dans la première catégorie figurent les mots communs à toutes les branches de la langue d'oïl, tels que les pron. et adj. *on*, *mon*, *son* et autres qu'il n'y a pas lieu de relever ici. — La seconde classe est plus spéciale, elle comprend les mots qui en français s'écriraient par *ou*, comme l'art. et pron. *lon don* 32 g, 47 f, 68 b, *on* (= *ou* notation dialectale de *eu* = *el* = *en le*) très-fréquent, *non* 266 d forme parallélique à *nou* = *nel* = *ne le*, l'adv. *on* (= *ou*, lat. *ubi*, *aut*, *apud*) passim (1). —

(1) Toutes ces formes sont des plus communes dans les chartes dès la fin du XIIIe siècle. Par une sorte de compensation ordinaire en pareil cas, *on* d'origine devient *ou*; c'est ainsi qu'on rencontre très-souvent les possessifs *mou tou sou*, l'adv. *ensou* (= *ensom*, *in summum*)... même devant une voyelle. Cf. au GLOSSAIRE sous *en on*.

L'absorption de *en an* par *on* est la résultante de la tendance déjà signalée qui, dans le dialecte messin, fait évoluer les voyelles suivant la gamme *i e a o*; d'où la conséquence que cette permutation était accomplie à une époque antérieure à celle où *n* a perdu sa valeur propre pour prendre le son nasal en s'attachant à la voyelle précédente. Voici quelques ex. de cette modification : *on* greniers, *on* seliers 5 d e, *on* = *en* 10 f; par contre *on* (*homo*) est noté *en* 214 g, E 144.

— *in*. Le son de cette voyelle nasale est d'une nature telle qu'on ne peut s'en faire une idée qu'en l'entendant prononcer. Il est si difficile à fixer par l'écriture que les scribes messins ont eu recours à diverses combinaisons pour le transcrire. C'est ainsi que la syllabe finale de *eschevin* se trouve écrite de cinq ou six façons différentes : *in* - *ig* - *ing* - *igne* - *ingne*. Cette résonnance nasale mouillée affecte non-seulement les mots terminés par *in*, mais encore ceux qui ont pour finale *i* pur : *anemins ennemin ennemins* 57 b, 101 b 128 e, 241 c, etc., en regard de nombreux cas de *ennemis amys*; de même *prinsent prins prinse* des v. « prendre, priser » se rencontrent avec les mêmes formes en *i* pur. La nature de cette résonnance est tellement fluide, qu'il n'est pas étonnant de ne pas la voir notée par l'écriture : c'est ainsi que je relève *chemis* 48 g (1).

§ IV. — *Semi-consonnes.*

Intermédiaires et lien de jonction entre le consonantisme et le vocalisme, les semi-consonnes offrent quelques caractères spéciaux. Les cas relevés dans notre texte affectent principalement *l* en position et *w*.

-al devient *au*, avec faculté de réduction en *a* : *facon* 15 a et même *faicon* 117 e (cf. sous *A*), *varroit* 31 f, *favel* 102 g, *hea-* 235 c, *Sanois* 291 a.

(1) Le Poëme n'offre que cet unique exemple, mais le peu de consistance de cette ondulation nasale est confirmée par des formes comme *Martis, Jennis, Aurowis, Erluys*, etc., qui se rencontrent dans des chartes du commencement du XIIIe siècle; *chemis* n'est donc pas une faute du copiste, en outre cf. *cumis* au GLOSSAIRE sous *povre*. — Sur *in* en cette valeur, cf. pour plus de détails *Romania*, II, 258.

-el s'éteint en *ei é* : *quarel quairrés quairelz* 76 c, 222 d (et M), *veil* 102 a, etc. La présence de *l* dans ces mots et autres analogues (*coutelz, novel*) est purement figurative de l'étymologie, mais non de la prononciation. Les chartes écrivent *viés, aigneis, coutei,* et le Poëme fournit lui-même deux genres d'arguments à l'appui de notre proposition. Le premier est la substitution de *t* à *l* dans les mots à désinence *el* : *hosteilt* 157 d, *hosteit* passim, *autreteit* 126 g, et l'orthographe si fréquente *telt* pour *tel teil.* — Le second est la notation de *é ei*(*t*) par *el.* Il est clair, en effet que « côté » ne modifie pas sa prononciation suivant la double notation *costeit* et *costel* 85 f; et de même « fossés » aura beau s'écrire *foucels* 181 g, il ne s'en prononcera pas moins *foussés* 182 a, 183 a, 184 a e. On pourrait donner maints autres exemples tirés des documents contemporains, qui tous concourent à prouver que la liquide persiste le plus souvent dans l'écriture, mais n'est de nulle valeur dans la prononciation : *el eil* = *é ei.* — La transformation de *el* en *ei* est exclusive de la permutation en *eau,* du moins dans la bonne époque du dialecte messin. La désinence *ial iau* de *martialz* 29 c, *biaulx* 54 c, *quairiaulz* 132 c, doit être attribuée à une influence étrangère, champenoise-bourguignonne, la pure forme messine et lorraine étant pour ces mêmes mots *martelz-teis, quairielz-reis* (ci-dessus *quairrés*).

-il. La notation *eau* (*ea ia iau*) est réservée, dans la langue de Metz, au groupe *il* en position. Le pronom *illos* et son composé *eccillos* donnent les dérivés *ealx ealz eaulz ialx aulz-cealx ceaulz cialz ciaulz,* passim (1). Maints textes plus patois encore que notre Poëme ne s'arrêtent pas à ce point, ils continuent l'évolution commencée et arrivent à *ceos ceous sous.* — Le neutre *eccillud* a produit *ceu* (*se*) et *sou,* cette dernière forme à l'état d'unique exemplaire dans 105 c.

Pour la gutturale *c,* son atténuation en *i* est un fait commun aux diverses branches de la langue d'oïl; elle ne donne lieu ici à aucune remarque spéciale.

(1) Remarquer en passant dans 185 g, *Et* ealx *massons pour* ealx *garrir,* une bévue du copiste qui confond sous une même orthographe l'article « aux » (*aux* dans le vers précédent) et le pronom « eux ».

Même observation pour *i* (*e*) post-tonique et suivi d'une voyelle (*-ium*, *-iat*), dont la consonnification en *yot* n'offre de particularités qu'au subjonctif de certains verbes (voy. les exemples ci-dessous, p. 453).

Il n'en est pas de même du *w*, très-fréquent dans les textes messins. Son emploi est différent selon qu'il se trouve placé en tête ou dans le corps du mot; c'est de ce dernier cas seul que nous avons à nous occuper ici. Médian intervocal, *w* est une pure épenthèse n'ayant d'autre effet que d'allonger le son de la voyelle précédente; c'est un redoublement du son qui vient d'être émis, et sa valeur est à peu près celle du fr. *ou*. Voici quelques exemples de *w* intercalé : *Andowart* 64 **a**, 203 **a**, 209 **f**, *pauwillons pawillons* 87 **c** M, 93 **c** M, *loweit* 79 **f**, *lowange* 100 **e**, *alowe* 117 **c** M, *Endowairs* 268 **a**, *cowars* 268 **c** (cf. *cohardie* 79 **g**), *awe auwe iawe yauwe*, passim.

§ V. — *Consonnes.*

a) Consonnes simples.

Gutturales. — *G* initial se durcit en *c* dans *crape* 81 **f** (1); *croaille* 93 **g**, *craoille* M (= v. fr. *graille*, n. fr. *grille*); — *g c* final s'aspire en *ch*: *bourch Lucembourch* 63 **a**, 78 **a**, 86 **a**, *Sallebruche* 73 **a**. — Le *w* germanique (fr. *gu*) persiste çà et là en initiale : *wayn* 14 **f** M (*vayn* P), *waigiere* 22 **c f**, 149 **b**, *wart* en composition dans *Dieulowart Deulewart* 64 **f**, 203 **f**, *rewart rowart rouwart* 64 **c** M, 240 **c**, 268 **f**, *warnisons* 191 **c**, *wacons* 224 **f**, et dans quelques noms de lieu : *Waran*, *Wermerange*, *Wernepet*, *Wairize*, *Waidrinoue*, *Wirey*, *Wappey*. Cette notation, qui est de règle à Metz pour la bonne époque, commence à céder la place au *gu* français : *guise* 14 **e**, *going* 63 **g**, *gaites* G 126, et les formes verbales *gaingniet gaignait gaingnont garentir garis garnies* etc. (voy. au GLOSSAIRE, sous *g*). La valeur étymologique de *w* échappe à notre auteur; et de

(1) Le *Psautier lorrain*, texte du XIVe siècle, dont nous préparons l'édition, présente ce même mot et plusieurs autres cas analogues.

même que le *g* latin et roman se substitue au *w* dans les mots d'origine germanique, de même, par une assimilation inverse, *w* s'introduit en place d'une gutturale et même d'une labiale latine, comme dans *Wandre* 3 **g**, *awainne awoinne* 35 **g**, 56 **g**, *yawe* 97 **d**, 118 **b**, 278 **f**, *weudier* 98 **a** M, *reprowier* 117 **f**, *willairt* 135 **d**, *waudexour wadessour waudessour* 150 **a**, 202 **a**, 222 **a**, 291 **e**, *owraige* 245 **f**. Dans la plupart de ces mots, *w* se prononce *v*, à l'exception de *yawe*, qui se trouve fréquemment écrit *iaue*, et dans lequel *w* fait fonction de semi-voyelle (sans doute sous l'influence du vieux haut allem. *awa*) (1). Telle est aussi la valeur du *w* germanique, ainsi que l'atteste formellement la notation *rouart* 64 **c**, en rime avec *Andowart Dieulowart*.

Sifflantes et aspirées. — *S* est toujours dur, même entre deux voyelles; il est le plus souvent noté par *ss x* : *esglisse eglisse* 14 **b**, 113 **b**, *embrassée* 65 **g**, *maison maixiere* 77 **g**, *maxon-s mauxon* 29 **b** M, 77 **e g** M, 133 **g** M, *plussieurs* 119 **c**, *corvixiers* 128 **d**, *waudexour wadessour* 150 **a**, 202 **a**, 222 **a**, 291 **e**, *valxist valcist* 261 **g**, 268 **g**, *Taisons Staixons* 243 **f**, D 12; — *s* médian tombe dans *Poujoie* 215 **a** = *Poujoise* (*Podiensis*), nom de l'une des familles les plus considérables de Metz. L'expression « tombe » n'est rigoureusement exacte que pour l'écriture; dans la prononciation, la sifflante est remplacée par une aspiration que les textes populaires notent, suivant les temps, par *x h j rh* : j'ai déjà cité l'exemple de *demoiselle* devenu successivement *domexalle, damejalle, dieumehole; maison*, que le patois dit *mohon mojon*, s'écrit ordinairement au XIIIe siècle *maixon mauxon; rah'hin* = *raisin, serhon* = *saison* (2). Notre texte ne semble point connaître *x* en valeur d'aspirée = *ch, j*; les seuls exemples assurés sont des noms propres d'hommes ou de lieu comme : *Allexey* 68 **c**, *Xeules* 68 **f** (pron. « Olgy,

(1) Une variante orthographique est *owe oue*, qui entre en composition dans *Waidrinoue* ci-dessus; *-owe oue aue* est la désinence habituelle des subst. et part. fém. en *-ue* : *cherrowe, plowe, raue, pecdaue* (= charrue, pluie, rue, perdue).

(2) Le wallon emploie aussi l'aspirée *h* en remplacement de *s*, dans les mots où la sifflante est en position, ainsi : *behte, tehte, gahter*.

Chieulles »), *Xappeis* et p.-e. *xappéz* E 139, sur lesquels cf. au GLOSSAIRE; quant à *xeans* F 145, la seule raison de cette orthographe insolite de « céans » est que la composition abécédaire de cette poésie exigeait en cette place un mot commençant par *x*. Un autre témoignage du peu de goût de notre texte pour cette sorte d'aspiration, pourtant caractéristique au plus haut degré du parler de Metz, est fourni par 21 b, qui, dans l'une de ses rimes, remplace *ch* par *ss* : *loches parroches closses reproche*.

Il faut cependant noter, à titre d'exception, le mot *creelle* 14 d (*crehelle* M *cochelle* D), qui ne compte que pour deux syllabes. La forme complète semble être celle de D (si *cochelle* est, comme je le pense, le diminutif de *couetche*, nom d'une espèce de prunes dans le patois messin); sous l'effet de l'aspiration, les deux premières syllabes de *cochelle* se contractent violemment en *crhoelle crh'eelle chr'elle*, que PM se sont évertués à rendre de leur mieux (1). Au reste, cette aspiration est, comme la mouillure nasale, l'un des deux ou trois caractères typiques du patois messin; l'écriture est impuissante à noter l'un et l'autre avec une suffisante exactitude; on ne peut s'en faire une idée juste que par l'ouïe. En présence de ces particularités de phonétique locales, on s'explique les tâtonnements des scribes dans leurs essais multiples de notation, et l'on s'accordera à reconnaître avec nous l'équivalence des caractères *s*, *ss*, *c*, *ch*, *x*, *h*, *j*, *rh*, employés, selon les temps et le caractère plus ou moins public des documents, à marquer l'aspiration, de plus en plus prononcée suivant l'ordre dans lequel ces mêmes caractères sont rangés.

Z remplace très-fréquemment *s* à la fin des mots même à terminaison féminine; c'est surtout dans les « Poésies diverses » annexées au « Poëme » que cet usage, général dans les textes lorrains, dégénère en abus.

(1) De cet exemple ne pourrait-on conclure à d'autres qui auraient existé dans l'original ? Le commencement du XIVe siècle est l'époque où les textes sont les plus riches en ce genre. On en viendrait alors à admettre que la sourdine imposée aux cas possibles d'aspiration est le fait du copiste du XVe siècle ; ce serait une nouvelle marque de l'influence française.

Labiales. — Rien à signaler que la notation de *p b v* par *w*, dont j'ai relevé les cas (cf. plus haut, sous *w* consonne).

Liquides. — Permutation de *l* en *r* : *corpe* 268 **g** ; — *r* tombe fréquemment, non sans affecter la voyelle précédente ; dans ce cas, *a o* deviennent *ai au, oi ou.* Aux exemples donnés sous chacune de ces voyelles, j'ajouterai seulement ceux de *maibre* A 2, *Emblais* 176 **a** = *Amblard.*

Nasales. — On a vu plus haut (p. 441-3) de quelle façon la nasale dentale affecte les voyelles. Considérée purement comme consonne, il y a lieu de relever sa tendance à prendre le son mouillé, même en position initiale : l'adj. « neufs » est écrit *gneus* 12 **c** en rime avec *Vezeneuf,* plus ordinairement orthographié dans les chartes *Vezignuef Vexignuel,* et qui est donné par M sous une notation identique. — La nasale labiale *m* s'emploie parfois pour *n* : *Moms* 198 **f**, *baiems* 249 **c**, *em* E 144.

Dentales.—Substitution de la douce à la forte : *perde* (subst. participial) 32 **d**, H 75, *duche* 73 **c** = « tiche » (*teutsch*).

b) Consonnes groupées et adventices.

Sous cette rubrique seront rapidement passées en revue les différentes modifications opérées dans le corps des mots par la chute des consonnes étymologiques ou au contraire par l'intrusion de consonnes adventices.

Apocope. — D'une manière générale, les finales sonores s'éteignent en sourdes, et les sourdes tombent, d'autant plus facilement que le discours est plus familier et le style plus rapproché du langage populaire. De ce fait, nos textes présentent de nombreux exemples, ainsi : *rot* 227 **c** (*roc* H 198), la désinence *eit* devenant *ei ey* dans *honorey demorey* 91 **e g**, *espargney* 95 **c**, *ferrey* 116 **a**, et beaucoup d'autres (cf. entre autres *ei*(*t*) devenant *el*, ci-dessus); — *il* devant une consonne se réduit parfois à *i* 49 **b**, 113 **c**, 277 **c**.

Mais de toutes les lettres, la plus fluide est *r*, qui tombe soit avant, soit après toute autre consonne : *entepris* 103 **a**, *soupris* 103 **c**, *apagneront* 115 **g**, *murte* 248 **b** (alias *murtre murtrour*), *arde* (inf.) 250 **b**, *perde* (inf., patois « pecde ») 275 **g** ; pour les rimes : *maide-laidre* 107 P; *preste-beste areste*

feste 223, *-geste teste moleste* 273; *orde estorde-remordre mordre*, 261, etc. — « Messire » est apocopé en *messi* 282 **a**; l'apocope est exigée par la mesure; le manuscrit ne l'eût pas donnée qu'on aurait été autorisé à la pratiquer, à l'imitation des cas similaires rencontrés dans les chartes dès la première moitié du XIIIe siècle. — L'adverbe « sans » est écrit *sen* en plusieurs endroits, notamment dans 237 **f**, 239 **g**, 261 **d**, 279 **d**. Cette orthographe est la seule rationnelle, l'*s* final étant paragogique.

Épenthèse et paragoge. — Les seules consonnes épenthétiques dont nous ayons à nous occuper sont *n*, *l* et *f*. La première s'introduit dans *ensemblée* 57 **b**, *Endowart* et ses diverses variantes orthographiques 64 **a**, 91 **g**, 127 **g**, 240 **f**, *enqui* 88 **d**, et quelques autres. La seconde est d'un emploi plus fréquent et plus complexe, mais toujours dû à une assimilation erronée ou à une fausse analogie. De ce que l'*u* de « autre, outre » représente *l* dans le latin *alter ultra*, et peut logiquement lui céder la place dans les doublets « altre oltre », la demi-science des scribes s'est ingéniée à substituer *l* à *u* dans tous les cas, même et surtout dans ceux où les diphthongues *au ou* ne représentent que l'épaississement du son des voyelles pures *a o*, sans *l*. Les chartes abondent en restitutions étymologiques de cette force : *testalmant* à cause de *testaumant* = *testamant*, *bolz* à cause de *bouz* = *boz* = *boiz* = *bois*, etc. Notre poëme est moins riche; il se borne à offrir, comme exemples de la prétendue réversion de *u* en *l*, ceux de *polt* 46 **e** = *pout* (*potuit*); *olt* (*habuit*) 62 **c**, 155 **f**, 188 **f**, 217 **f**, 232 **f**, etc., doublet de *out* 64 **b**, 77 **d**, 101 **a**, l'un et l'autre côtoyant la forme primordiale *ot* 155 **a**, 221 **d**, 232 **a**; de même à la 3e pers. pl. *olrent* 65 **b**, 244 **f**, 290 **g**. — Pour la diphthongue *ei*, le phénomène est identique dans la cause et l'effet, différent seulement par le moyen. On a vu que *el* s'aplatit normalement en *ei*, eh bien! *ei* pourra redevenir *el* toujours et partout, quand même il représente le lat. *-atem -atum*, et non *-ellum*. Si *cultellum* a donné *coutel* éteint en *coutei*, par analogie *costeit costei* de *costatum* s'adjoindra *l* : *costel* 35 **f**, qui rime avec *boutei douteis*. On aura de même d'une part *foussés* 182 **a**, 183 **a**, 184 **a e**, et d'autre part *foucels* 181 **g**. C'est ainsi que s'explique encore *tilz* 29 **d** (*tectum*) par les intermé-

diaires *telt tel* 29 **d** M, 127 **d** M, où *el* est une équivalence locale de *ei* dans la forme normale *teit*. Dans *col, colz* 80 **e**, 100 **f**, 210 **e**, 269 **e**, 282 **e**, 296 **d**, bien que la liquide soit d'origine (*colpus* p. *colaphus*), il est plus sûr d'admettre, pour notre époque et notre auteur, que *l* est aussi une réversion de l'*u* de « couz, coups ». Notons encore *escul* 59 **f** M, *esperil* 119 **g**, dans lesquels la liquide se substitue à la dentale apocopée, et les cas où *l* est purement paragogique, tels que *il* pour *i y* 182 **b f**, *quil* = *qui* 1 **g**, 249 **c d** (on vient de voir l'accident inverse : *i, qui,* au lieu de *il, quil*).

f est épenthétique dans *chargiefs* A **d** et quelques autres participes à terminaison analogue (*merchief* 11 **d** M, *chevalchief huchief trabuchief* 108 M). L'introduction de la labiale en cette désinence est due sans doute à une assimilation erronée avec des mots tels que « chief meschief ». Dans les bas temps, *chief* représente aussi souvent *casam* que *caput*.

Restent maintenant à examiner les cas où, par rapport au français, le dialecte de Metz est rebelle à l'épenthèse. Ces cas sont au nombre de trois dans notre texte : les groupes *lr nr* se refusent à l'épenthèse du *d*, le groupe *sr* à celle du *t*. Voici quelques exemples pour les deux premières catégories : *varroit* 31 **f**, *vorront* 47 **d**, *penre* et ses composés, passim, *genrez tenrez* F 154-5, etc. En pareil cas, l'assimilation de *l* à *r* est ordinaire ; les mots qui la comportent accusent par cela même une date antérieure à celle de l'aplatissement de *l* en *u*. — Quant au groupe *sr*, la non-épenthèse du *t* a pour effet de produire des parfaits de la conjugaison forte à désinence sifflante ou aspirée, bien caractéristique. Le latin *miserunt*, par exemple, donne « mis'rent » = fr. anc. *mis-t-rent* ; ceux des dialectes qui n'ont pas admis le *t* épenthétique ont rejeté soit *s*, d'où le fr. nouv. « mirent », soit *r*, d'où le lorrain (et picard) « misent », plus fortement accentué à Metz, conformément au génie local, en « missent minxent ». De là la désinence *xent* passe indistinctement à tous les parf. forts : « tinxent vinxent », dont on trouvera les exemples à l'article de la **Conjugaison**.

Prosthèse. — La permutation ordinaire d'*e* en *a* permet de constater que la sifflante initiale des groupes *sc, sp, st,* ne se faisait plus entendre depuis longtemps dans la prononciation.

C'est ce qui résulte des notations suivantes de *es* roman en *a* dialectal messin : *apessement* 98 **g**, *apagneront* 115 **g**, *apingole* 118 **a**, *aploitiet* 146 **b**, *achecque* 153 **g**, etc. Là où *s* est resté en compagnie de *e*, c'est comme notation traditionnelle ou prétention scientifique. Ces formes ne peuvent donc, à notre point de vue, prévaloir contre les mêmes formes réduites en *a*; en effet, *espingole* 114 **f**, 116 **f**, 187 **a**, est commun aux divers rameaux de la langue d'oïl; c'est l'orthographe classique, tandis que *apingole* est la figuration du même mot, tel qu'il sort de la bouche du paysan messin et, par ainsi, marqué au coin du génie local et populaire.

2. FLEXION.

a) **Déclinaison.**

Dans l'état où le Poëme nous est parvenu, personne ne s'attendra à y voir les règles de la déclinaison scrupuleusement observées. Par la date seule de sa composition, il appartient d'ailleurs à une époque où la flexion casuelle commençait à dépérir; c'est en effet dans la première moitié du XIVe siècle que s'accomplit l'évolution grammaticale qui, en supprimant la déclinaison à deux cas, clôt l'ère de l'ancien français et ouvre celle du français moderne. Bien que la situation topographique du dialecte messin l'ait rendu moins accessible que les dialectes du centre à ces influences nouvelles, bien que les textes contemporains aient conservé des vestiges plus nombreux et mieux marqués de l'état primitif de la langue, nous ne nous sommes cependant pas cru autorisé à supprimer les fautes contre la déclinaison et à rétablir les formes correctes. C'eût été encourir le reproche fondé d'avoir voulu faire autrement et mieux que l'auteur lui-même, et de dénaturer le caractère original de l'œuvre sous prétexte de le restituer dans son intégrité native : dès lors le présent travail eût manqué de fondements certains.

Sans doute, parmi les fautes qui déparent le texte, il en est un bon nombre qui peuvent, en toute sûreté, être attribuées

au copiste du xve siècle. Celles qui doivent retourner à l'auteur ne sont guère reconnaissables qu'à la rime. Tel est le vers :

Ils n'aimment pas murtrour ne lerre (248 g),

où la rime *guerre forquerre* est à la fois cause et excuse de l'infraction. Il en est de même pour *empereire* H 58. L'étude attentive de la langue démontre, du reste, que le texte original fut écrit avec une correction suffisante pour le temps.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longuement sur ce chapitre ; je ferai seulement remarquer *lie*, pron. 3e pers. sing. fém., dans lequel l'*e* a été introduit pour le distinguer du masc. *li*. Le dialecte classique ne connaît que *li* pour les deux genres, mais l'idiome populaire distingue : réservant *li* pour le masculin, il emploie pour le féminin *lei* (latin rustique *illæ*) ; *lie* n'est qu'un doublet de *lei*, créé de toutes pièces sur le masculin. J'ai respecté cette orthographe, d'autant mieux que la mesure compte toujours *lie* pour une seule syllabe.

b) Conjugaison.

C'est surtout dans la conjugaison que le génie populaire a donné libre cours à son action. Laissant de côté les formes dont les diverses modifications sont d'ordre purement phonétique (1), j'énumérerai rapidement les principaux traits de la flexion verbale dans notre texte.

Participe passé. — *ie* désinence féminine s'adjoint un *i* dans *garnieis forbiei* en rime avec *batillies* 114 P. De cette fausse assimilation de la quatrième conjugaison à la première, pourrait-on conclure que notre auteur (ou le copiste) avait le senti-

(1) Chacune de ces formes a trouvé son explication raisonnée dans la première partie de cette étude grammaticale. Je rappelle seulement ici les déformations les plus caractéristiques pour le verbe « estre » : ind. 1re p. sing. *sus* 253 d, 260 d ; imp. 3e pers. pl. *irrent* 215 b, 291 a ; fut. 3e pers. sing. *irent* 59 d P. Le même manuscrit donne *esteit* 58 c en 2e pers. pl. Serait-ce déjà le patois actuel *ateus* (d'où la 1re pers. *atans*), formée par analogie (*chanteus*) avec déplacement de l'accent ? Les textes contemporains ne m'ayant pas fourni d'exemples similaires, j'ai eu scrupule de maintenir *esteit* en cette valeur.

ment de la réduction inverse (*ieie* en *ie* : *commencieie-ciee-cie*)? En tout cas, c'est pousser la science, même par analogie, beaucoup trop loin que d'affubler le masculin de cette même désinence comme il arrive pour *norrieis* 84 **d** P, d'ailleurs la rime réclame *norrois*; *ovrie* 79 **a**, également en rime, est un exemple intéressant de formation analogique, régulière cette fois.

Indicatif présent. — Dans la première conjugaison, la 1re pers. a reçu l'*e* par assimilation à la 3e : *pence aaisme* 215 **c**, *cuide*, etc. Par contre, ce même *e* est tombé dans *menjut* (*manducat*) 216 **b** (1). La 2e pers. pl. est régulièrement *eis* pour la 1re conj. (*-ātis*), d'où cette désinence a passé aux autres conjugaisons, dont la terminaison normale dans notre dialecte est *ois* (*-ītis-ētis*) : *aurois* 54 **f**, *ferois* F 80.

Futur. — La réduction de *ai*, désin. de la 1re pers. sing. en *a*, est effectuée dans *volra* 1 **d**, *paiera* 3 **g** (et de même à l'indicatif des verbes « avoir savoir » *a* G 46, 157, *sa* 89 **b**, J 72); — la 3e pers. se termine indifféremment par *-ait eit et*. D'autre part, la désinence *ai* 1re pers. s'adjoint fréquemment l'*s* final de la 2e pers. : *dirais* B 1, *serais* G 3, etc., et de même à l'indicatif de « avoir » *ais aix* 146 **2 c** M, 147 **b** M, 228 **c** M, 237 **a d** M, et au parfait 1re conj. *esgardais* A 3, 12.

Conditionnel. — *ient* désin. de la 3e pers. pl. par assimilation à *-iens*, 1re pers. pl.; ex. : *feirient* 145 **f**, *avrient* E 25, *scevient* G 75. Cette forme est commune à tous les temps dits secondaires (imparf., condit., subj.).

Subjonctif présent. — Outre la dérivation normale, commune aux autres dialectes, la langue de Metz affecte la désinence du subjonctif de deux manières différentes, en adjoignant au thème les terminaisons *-ce* et *-oisse*. La première appartient en propre aux verbes de la 4e (et 2e) conj. lat., à désin. *iam* (*eam*), dont l'*i* est devenu *yot*, rendu en roman par (*g*)*c s*; ainsi *feriat* a passé par *feryat* pour produire *fierge*, et à Metz *fierce* 225 **b**, en vertu d'une loi particulière à notre

(1) *Manjut maingut* se trouve aussi dans le « Psautier lorrain », texte de la seconde moitié du XIVe siècle. — Le lecteur sait que la forme actuelle « manger » est contractée de « manjuer ».

dialecte; de même *ressoice* 247 d. De la 4e conjug., la désinence *ce* s'est introduite par analogie dans les autres conjugaisons, 3e conjug. (*-ám*) : *messe* 124 b, *quierce* 225 g, *voise* 7 f, et 1re (*-ém*) :*anvoise* 109 a, 283 f (1). — L'autre désinence, d'un caractère plus spécial, très-fréquente dans les textes du XIVe siècle, et notamment dans le « Psautier lorrain », a fini par évincer la première. Comme elle, elle se rencontre de préférence dans les verbes, où elle n'est cependant entrée qu'en vertu de l'analogie; *-oice oisse*, dérivé de *-escam*, subj. des verbes dits inchoatifs en *-escere*, se plaît surtout à la 1re conjugaison. L'exemple unique fourni par le « Poëme » : *monstroice* 3 f, ne serait pas concluant à lui seul, si les « Chartes » et le « Psautier » n'apportaient de nombreux témoignages de cette préférence, qui s'explique par le désir d'unifier les désinences des diverses conjugaisons pour le même temps (2). Ainsi donc le subjonctif de la 1re conjug. a revêtu trois formes différentes : lat. *donet* a produit d'abord *dont doinst*, modifié par analogie aux autres conjugaisons en *donge(t) donoisse(t)*, cette dernière forme étant d'ailleurs celle qui reproduit le thème avec le plus de fidélité; de là sa faveur et sa persistance dans le patois moderne sous la notation *-eusse*, qui figure indistinctement le prés. et l'imparf. du subj.

Parfait. — J'ai réservé ce temps pour la fin, en raison du nombre et de l'intérêt de ses flexions désinentielles. Là encore il faut distinguer la 1re conjug. des trois autres (réduites en fait à une seule, la 4e en *-ir*) et faire le départ entre les formes dues à la loi de dérivation et les produits de la force analogique.

1re conjugaison. — La désinence normale pour la 3e pers. sing. et pl. est *-ait -airent*, dont la valeur successive pour la prononciation est figurée par les diverses notations : *dit at*

(1) Pour ce dernier cas, la forme régulière est *envoit* 94 g, substituée à *envoise* M et *envoie* P, qui présente déjà l'orthographe moderne analogique, mais que la mesure oblige à rejeter.

(2) Cette terminaison est d'autant plus intéressante à signaler qu'elle semble avoir appartenu en propre à la région extrême nord-orientale ; en dehors du dialecte de Metz, le wallon est seul à la posséder sous la forme *-ece*.

— *dirent arent* (diphth. forte), *ait eit et* — *airent eirent erent* (diphth. faible). La première catégorie n'est représentée que par un seul exemple : *mandarent* 59 b M ; le ms. P ne connaît plus que les désinences à diphth. faible : *manderent* 59 b, *passerent aleirent bouteirent gitterent* 127, *navreit* 128 f, *logeit* 130 g, *deffait jurait* 175 b e, etc., etc. — Une autre désinence qui commence à se substituer à la désinence normale est celle de la 4e conjug. *-it -irent*, qui n'a cessé dès lors d'étendre son empire, si bien que le patois n'en connaît plus d'autre. Notre texte ne laisse pas d'en présenter un certain nombre : *chevalihirent* (*sic*) 75 e P, *lassirent* 83 c P (et D), *ressamblirent demandirent acordirent* 88 a c f, *enportirent* 178 d, *espargnirent* 217 d, *rengirent* 279 d. A l'exception des trois dernières, toutes ces formes sont en rime (1).

Dans les autres conjugaisons, il est à signaler un double état désinentiel pour le parfait fort 3e pers. pl. : à côté de la forme commune *firent vinrent tinrent* coexiste une forme locale avec sifflante, elle-même susceptible d'aspiration. La genèse de cette forme a été exposée p. 450 ; il ne reste qu'à en relever les exemples, en faisant remarquer que *-i(n)sent* est, logiquement, antérieur à *-i(n)xent* : *tinssent* 51 a M, *fissent* 52 a M, *tinxent* 240 d M, *vinxent* 260 c M. On remarquera que P a conservé ou rétabli la forme commune : *tinrent vinrent*.

Mais où ce dernier manuscrit reprend l'avantage sur le premier, au point de vue du parler populaire, c'est dans les deux dernières désinences qui restent à étudier, à savoir : *-ónt* 3e p. pl. du présent avec sens du parfait, et *-eit -eirent* désin. des verbes de la 4e conjug. L'une et l'autre de ces formes ayant été, dans une précédente étude, l'objet d'une analyse détaillée (2), je me contenterai de résumer ici les résultats acquis.

(1) Je n'ai pas cru devoir maintenir dans le texte *chevalchirent* et *lassirent*, qui, dans leur couplet respectif, sont isolés à l'égard des autres parfaits rimant en *-erent*.

(2) Sur *-ónt*, cf. *Romania*, I, 337, et II, 251-5 ; sur *-eit*, cf. *ibid.*, I, 338-9, et II, 251 n. 2.

-ónt, désin. de la 3e pers. pl. du prés. de l'ind., est un fait commun à tous les patois, soit qu'ils l'aient maintenue en cette orthographe, soit plus souvent qu'ils l'aient modifiée en *-ánt*. La 3e pers. pl. a perdu sa désinence atone pour adopter celle de la 1re pers. pl.; *-ónt* est développé par assimilation de *-óns*. Voilà pour la forme; quant au sens, il est manifestement du parfait, ainsi qu'en témoigne la série des formes verbales employées concurremment dans la suite du discours : *gaingnont* — firent desperdirent 120 f, passerent aleirent bouteirent gitterent — *entront* 127 f, navreirent guarderent espieirent priserent — *menont* 179 a, *vallont* 235 d. Des deux autres manuscrits, M a maintenu *menont* et *vallont,* il a ramené *entront* au prés. *entrent, gaingnont* manque ; quant à D, il a conservé *gaignont,* ramené au présent *menent* et *vallent,* et substitué à *entront* sa forme régulière de parfait *entrerent*; en outre, il possède seul *ardont* 167 b. De ces exemples, il faut retenir ceci : que le déplacement de l'accent a entraîné un changement de sens. La forme ainsi affectée est sortie de sa catégorie temporelle pour entrer dans une autre, ou plutôt elle appartient à deux catégories de temps : par la forme, elle est du présent; par le sens, elle est du parfait. Cette singulière anomalie ne s'est développée, du moins à ma connaissance, que dans le patois de la Lorraine et principalement du pays messin.

Si la désinence *-ónt* est relativement moderne, il n'en est pas de même de *-eit* appliqué en désinence au parf. de la 4e conjug. En dépit de l'apparence, il ne faut pas y voir une assimilation à la 1re conjug., qui avait assez de mal, comme on vient de le voir, à se défendre de l'assimilation inverse. D'ailleurs cette forme n'est pas personnelle aux dialectes de l'Est, et dès lors il n'y a plus d'assimilation orthographique pour les autres dialectes qui ont leur parfait de la 1re conjug. en *-at -a*, au lieu de *-ait -eit*. Les plus anciens textes en présentent des exemples toujours assez rares ; je citerai seulement ceux de la *Chanson de Roland* (éd. Léon Gautier) : *abatiet* v. 98 et 1317, *respundiet* v. 2411, *perdiet* v. 2795. Ces parfaits et leurs analogues appartiennent en latin à des verbes en *-dere* (*-tere*), qui ont été traités, dans le latin rustique et dès une haute antiquité, comme des composés de *dare*, et par suite rangés dans la 1re conju-

gaison (1). Grâce à l'orthographe locale, cette assimilation est plus formale encore dans le dialecte lorrain que dans tout autre (cf. le fr. *chanta-abatiet*, et le lorr. *chantait-abatait*, ce dernier ex. tiré d'un document en patois de 1338). Comme toutes les manifestations du génie populaire, celle-ci n'a pas failli à reculer les bornes de son domaine originel ; des verbes en *-didi* assimilé à *-dedi*, elle a passé d'abord aux verbes terminés au parfait par une dentale, soit latine soit romane, puis à tout verbe quelconque. Chacun de ces trois étiages est représenté respectivement dans notre texte par les exemples suivants : *attenderent* 75 **d** (et D), *pardeirent* 254 **f**, *parteirent desparterent* 47 **a** (et M), 185 **c** P ; — *ceindeirent* 122 **d** (et MD), *arderent* 165 **b**, 167 **c** (et MD); *ardeit* 135 **a** conviendrait mieux pour le sens que *ardoit* donné par les manuscrits ; — *fereit* 129 **c**, *prenerent* 138 **b** P, *revinnerent* 187 **e** P. Là où les autres manuscrits n'ont pas maintenu la désinence de l'original, ils l'ont modifiée en diverses façons : *entendirent* M, *perdirent* MD, *ardirent* MD, tous trois malgré la rime *-erent* de leur couplet respectif ; *partent* D, *despairtent* MD, *prinrent* M *prennent* D ; *fereit* manque dans les deux manuscrits secondaires (2).

Restreinte dans son emploi, cette désinence disparut promptement de la langue classique pour ne vivre plus que dans le parler populaire. Le style familier de notre poëme se l'est naturellement appropriée. C'est ainsi que, grâce à son peu de valeur littéraire, à sa physionomie de document personnel, de chronique privée, grâce aussi à la négligence de sa diction et aux autres traits caractéristiques de la littérature populaire, c'est ainsi qu'il enchâsse dans un même ensemble et les archaïsmes, rejetés par le mouvement continu de la langue polie, et les néologismes, produits plus ou moins organiques destinés à devenir les types les plus accentués de la langue future. On ne saurait trop faire remarquer avec quelle ténacité les patois

(1) Voy, les exemples réunis par M. Schuchardt dans son *Vokalismus des Vulgærlateins*, I, 35, et par M. d'Arbois de Jubainville dans *Romania*, II, 477.

(2) Un autre cas, mais tout local celui-là, d'assimilation à la 1re conjugaison est celui du verbe « recueillir », dont les formes *recullez reculleren*t semblent, à première vue, appartenir à « reculer » voy. au GLOSSAIRE s. v.

maintiennent, en certains cas, les traditions primordiales des âges antérieurs. C'est le génie national qui les inspire aussi bien pour la conservation du passé que pour la préparation de l'avenir.

Ces considérations seront notre excuse pour l'étendue de ce travail. Les textes de littérature populaire sont si rares au moyen âge, les patois eux-mêmes sont si près de leur fin, que ce n'est pas un hors-d'œuvre d'analyser avec détail les éléments constitutifs d'un idiome menacé de disparaître sous nos yeux.

Syntaxe. — Deux faits seulement à noter : 1° La substitution de « être » à « avoir » dans la formation des temps composés de la voix passive (ce qui revient à dire que le verbe « être » se sert d'auxiliaire à lui-même) : *fussent esteit recullez*, 82 b; — 2° Un sujet collectif sing. peut gouverner le verbe au plur. : *Pour si grant gent sont esmaieit* 76 d, *on vairont* F 168. En cette valeur sylleptique, le pronom indéfini *on* est d'un emploi très-fréquent dans les Chartes de Metz.

Versification. — Je terminerai ce qui a trait à la constitution du texte par quelques observations sur la versification.

Le commentaire placé en tête de chacune des « Poésies diverses » indique le genre de mesure et de rhythme suivi par l'auteur. Le lecteur aura remarqué que les onze pièces ont été coulées dans trois moules seulement : 1° rimes redoublées pour A B C, 2° quatrains monorimes pour D, 3° sixains à deux rimes, divisés en deux parties égales qui se correspondent exactement suivant la coupe *aab-aab;* tel est l'agencement des sept dernières pièces E-K.

La facture de toutes ces compositions a cela de commun, qu'aucune ne tient compte de la loi d'alternance des rimes masculines et féminines; aucune ne se plie à cette prescription

devenue rigoureuse depuis le XVIe siècle. A vrai dire, nous sommes à une époque de transition, et nos couplets retiennent encore quelque chose de la formule de la laisse épique. La moindre variation de la syllabe finale suffit pour asseoir la succession alternée ou entrecoupée de rimes (je continue à me servir de ce terme, faute d'un autre plus exact). Cette variante vocale est nécessaire, mais aussi elle suffit, sans que l'auteur s'inquiète davantage si une bonne partie de ses couplets se modulera sur une tonalité ou entièrement masculine ou entièrement féminine. Le « Poëme » dont la métrique est cependant plus savante (puisque chaque septain est réparti en deux *pieds* de deux vers chacun sur une rime différente, et en une *queue* de trois vers aussi sur les mêmes rimes, ce qui peut se disposer ainsi : *ab, ab, — b, ab*), le « Poëme » n'est pas exempt du reproche d'une facilité voisine de la négligence. En effet, les 296 couplets dont il se compose se divisent en 167 septains à rime alternée du masc. au fém., ou vice-versâ, — en 68 couplets à rimes exclusivement masc., — et en 61 à rime exclusivement fém.

Sauf quelques rares exceptions, le groupe *eu*, provenant de *e* + *u* latin ou roman, compte toujours pour deux syllabes : *eü*. La diérèse est de règle pour les mss. P et M, elle est au contraire systématiquement rejetée par le ms. D (voir aux VARIANTES passim), ce qui met cette dernière leçon dans une situation d'infériorité bien constatée en regard des deux premières.

En terminant cet exposé, il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer au lecteur que l'identité de facture et de procédé dans les « Poésies diverses » est une forte preuve de l'origine commune de toutes ces pièces marquées au même coin. Dans notre hypothèse, les onze compositions poétiques seraient l'œuvre de quatre auteurs au plus, mais plus sûrement de trois et peut-être de moins encore. Les trois premières pièces A B C sont évidemment le fruit d'une même inspiration; — puis vient D, la Prophétie de Lambelin; — en troisième lieu E, œuvre de Asselin du Pont, — enfin la Réplique à Asselin par Lambelin sous la rubrique F, suivie des cinq dernières pièces, toutes sur le même moule et du même souffle que F, laquelle

est elle-même faite à l'imitation de E. Donc quatre groupes, qui se réduisent à trois, si l'on admet que D et F (et avec F la série G-K), toutes deux signées Lambelin, soient en effet l'œuvre de ce poëte, qui, après avoir répondu à Asselin sous son propre nom, aura jugé à propos d'appliquer à ses dernières productions le patriotique artifice de pseudonymes, destinés, dans sa pensée, à en imposer à la gent ennemie, et à montrer à tous les yeux la cité de Metz aûssi vaillante dans la lice poétique que sur le champ de bataille.

Reste la « *Chansson* », source et inspiration des onze pièces, dont le dernier groupe reflète, non-seulement l'esprit du poëme, mais va jusqu'à en reproduire mainte et mainte expression. Il est peu rationnel d'admettre deux auteurs pour deux sujets dont l'un complète l'autre. Notre conclusion est que la paternité de la chanson historique doit être attribuée à maître Lambelin, nom vrai ou supposé de l'auteur de la « Prophecie » qui se ressent, plus que les autres compositions, d'un souffle véritablement poétique.

III. — GLOSSAIRE-INDEX.

Dans les pages suivantes sont relevées toutes les expressions ou formes qui présentent quelques divergences avec les termes correspondants de la langue commune de France. J'y ai compris les cas d'orthographe vicieuse qui n'avaient pu servir de paradigmes grammaticaux, de telle sorte que le lecteur aura sous les yeux le catalogue complet non-seulement des particularités dialectales du texte, mais aussi des singularités orthographiques du copiste, parmi celles qui ne choquent ni la rime ni la mesure, et qui dès lors ont pu être maintenues dans le texte à titre de notation individuelle. — L'analyse des faits d'ordre phonétique est renvoyée, à chaque mot, sous l'article propre de la lettre ou syllabe affectée et, par là, à la page correspondante de la discussion grammaticale. Un petit nombre de mots ont exigé un détail plus étendu, en raison de l'intérêt qu'ils comportent pour l'histoire littéraire ou sociale de Metz et du pays messin au moyen âge.

A

-a, réduction locale de la diphthongue *ai*, témoigne que cette diphthongue maintenait encore sa valeur intensive dans la prononciation, en faisant porter l'accent sur la première voyelle, *á*(*i*) : *votra*, *patera*, *sa*. — En rime, *a* se rencontre souvent avec *ai* : *graice* — *fasce face desplase*, et autres analogues.

-a fait entendre un son sourd, voisin de *ŏ*, et qui est noté indifféremment par *au* ou par *a* dans les mêmes mots : *aussaurait* et *assault assaillie*, *fame* et *deffaulme*, *deaubles*, *aulx*, *aupetit*, *Hanriaus*, *vaulloit*, *translauteit* ; et en rime : *estauble diauble-profitable*, *admirable-admiauble doubtauble diaubles*, etc. En place de *au*, le patois emploie de préférence *o*; je relève un cas de cette notation : *avos* = *avaulz* = *avalz*; voy. aussi sous AWE.

A, G 46, 157, 1re pers. sing. ind. de « avoir », — par réduction de la diphthongue *ai* en *a*, voy. SA.

AAISME, 216 *c*, notation variée de *aesme*, 1re p. sing. ind. de *aesmer* (*adaestimare*), « penser, conjecturer ». Le simple *esmer* a été repris par la langue moderne, sous la forme complète *estimer*; son subst. verb. *esme* est noté dans notre texte *ame* (v. c. m.).

ABELESTE-S, 132 *a*, 178 *e*, 187 *a*, arbalète-s, — forme réduite de *aubeleste aubelestre* (v. c. m.).

ABELESTRIER, 202 *d*, arbalétrier, — dérivé de *abeleste aubelestre* (v. c. m.).

ABREJOUR, G 89, dérivé de « abréger » ; — ce mot joue avec *haberjour* du vers précédent : *Ils* (les alliés) *ne sont pas bien haberjour* — *De pelerins, mais abrejour*.

ACHECQUE, 153 *g*, notation dialectale de *eschec* « échec », dont la consonne finale est renforcée comme dans *avecque* p. *avec*. — Le mot *achecque* est ici pris au sens figuré; on trouvera plus loin mention de divers termes du jeu des échecs (voy. AUFIN, FIERCE, POON, ROT).

ACORCE, A 62, notation locale de *escorce*, « écorce » prononcé comme aujourd'hui.

ACORCHENT (s'), E 12, 3e p. pl. ind. de « écorcher »; — sur la syllabe initiale *a*, voy. ACORCE.

ACORDIRENT (s'), 88 *f*, 3e p. pl. parf. de *accorder* (*s'*), avec la désinence assimilée de la 4e conjug., sur laquelle voy. *-irent*.

ACORSE, E 111, 3e p. s. subj. de « accorder »; — pour la désinence, voy. sous *-se*.

ADMIAUBLE, G 32, « amiable », avec le sens de « aimable »; — l'*a* suivi d'une labiale se diphthongue normalement en *au*.

AEU, 260 *a*, part. pass. m. s. r. de « avoir »; — l'*e* est épenthétique et indique qu'il faut prononcer en deux syllabes, *aü* et non *au* (voy. EHUS HAEU).

AFFAIRE, 147 *b*, 220 *f*, 288 *a*, est masculin; le genre féminin est de date postérieure et a été imposé par la désinence; j'en relève un cas : *male* afaire E 85.

AFFORS, D 22, notation dialectale de « efforts ».

AFFROY, H 6, forme dialectale de « effroi ».

AGLISE, 266 *b*, variation formale de « église »; — le changement de *e* en *a* est très-ordinaire dans la langue de Metz.

AGÜE, 13 *d*, aigüe; — la diphth. *ai* s'est résolue en *a*.

-ai, d'origine soit romane soit locale, se réduit habituellement en *a* (voy. sous *-a*).

AIDEIS, 294 *g*, notation plus foncièrement dialectale de *aidès* (v. c. m.).

AIDÈS, 11 *b*, forme diphthonguée de *adès*, passim, dérive du latin *adipsum* (s.-e. *tempus*), « sur-le-champ. »

AIMME AIMMENT, 147 *d*, 200 *a*, 231 *d*, 248 *g*, 267 *e*, F 104, forme nasalisée de « aime aiment », 1re p. s. et 3e p. pl. ind. de *ametr*, « aimer ».

-ain se réduit en *an* comme *ai* en *a*; *Urbain* rime avec *Montabant* K 27, 30.

AINGLE, 253 *d*, pron. populaire de *angle* (v. c. m.); — par la permutation de *l* en *r*, *angle aingle* est devenu *angre aingre*, très-fréquent dans d'autres textes messins.

1. AINS, 148 *f*, 152 *d*, 164 *g*, 218 *b*, adv. « avant », du latin *ante* (voy. AINSOY).

2. AINS, 131 *g*, le même que *ans* (v. c. m.), avec l'épenthèse de *i*, fréquente dans le groupe *an* : *grainge estrainge chainge*, etc.

AINSOY, 141 *f*, 145 *f*, 165 *f*, 226 *e*, orthographe individuelle pour *ainsois ainçois* (*ante ipsum* (*tempus*), « plutôt, au contraire »; — *ainsois* est rare, 227 *f*.

AIRCHE, E 27, arche, propr. coffre; dans l'espèce, *airche* désigne le lieu où les amans (notaires) de Metz déposaient leurs instruments authentiques. Les chartes de Metz sont presque toujours terminées par la formule : *An l'airche Saint Septixe, an l'airche Saint Virtour, Saint Mamin, a Grant Mostier*, et autres indications analogues.

-ais, désin. de la 1re pers. sing. parf. (re conj.) et futur, était assez fréquente au XIVe siècle. Le *Psautier lorrain* en a de nombreux exemples; dans nos textes, je relève *reguardais esguardais dirais lairrais serais ferais* (voy. AIS, *-s*). Il faut se garder de prendre cette désinence, formée par analogie de la 2e p., pour celle de notre imparf. ou condit. moderne.

AIS, A 29, E 67, 1re p. s. indic. de « avoir », avec l's analogique de la 2e p.; var. orthogr. *aix* (v. c. m.).

AIX, I 46, forme variée de *ais* (v. c. m.); *x* = *s*.

-a(l) -au(l), en désin., correspondant au fr. *-eau*, du lat. *ellum*, n'est pas messin. Cette forme appartient en propre au sud de la Lorraine et à la Bourgogne, surtout quand l'*a* est précédé d'un *i* : *biaulx martialz quairriaux*. — La dérivation locale est *-el* éteint en *el è* : *quairrès*.

ALAICHIER, 81 *g*, relâcher (le ventre).

ALEMELLE (*l'*), 279 *f*. Les caractères généraux du style et de la langue de notre auteur militent en faveur de la forme prosthétique *l'alemelle* contre *la lemelle*, dim. de « lame ». Le français moderne a repris *lamella* sous la forme savante *lamelle ; alemelle* ne s'est maintenu que dans le parler badin.

ALEVONS, K 23, 1re pers. pl. ind. de « élever » (au sens figuré de « exalter »), noté dialectalement *aleveir*.

AMAIET, 20 *b*, part. pass. de *esmaier*, v. n., être tourmenté, troublé. — La notation dialectale supprime l's et change l'*e* prosthétique en *a*; la notation commune se rencontre aussi 76 *d*.

AMASSENT 194 *f*, est réduit de *amaissent* 3e p. pl. subj. imp. de *ameir*, « aimer ».

AMATHIE, 210 *e*, orthogr. vicieuse de *amatie*, part. pas. fém. sing. suj. de *amatir*, dont le simple *matir* est dér. de *mat*, resté dans la locution « échec et mat »; — au figuré, *mat* signifiait « abattu, sans courage, inerte » (voy. METER).

AME, F 147, notation dialectale de *esme*, subst. verb. de *esmer* (comp. *aesmer*, voy. AAISME) : *selon mon ame*, suivant mon calcul.

-an représente à la fois *an* et *en in* (voy. à la GRAMMAIRE, p. 442) : *an* (*inde*), *ans* (*intus*), *ardant* (adjectif), etc.

AN, 86 *c*, 127 *f*, notation dialectale de *en*, prép. et pron.

ANDOUART, F 97, forme nasalisée de « Edouard »; — voy. le mot suiv.

ANDOWAIRS-T, ANDOWARS-T, 64 *a*, 203 *a*, 209 *f*, forme nasalisée de « Édouard ». *Andowairs* en rég. est fautif, 240 *f*.

ANEMINS, 57 *b* et ailleurs, forme nasalisée de *anemis* (voy. *-in*).

ANEMIS, G 35, 100, 164, etc., forme dialectale de « ennemi-s » : — pris absolument « l'ennemi du genre humain, le diable, » par ex. dans 45 *b*, H 17.

ANFFANS, 135 *d*, orthographe variée de *anfans*, « enfants ».

ANGLE, J 5, ange (*angelum*); — une forme plus locale est *aingle* (v. c. m.).

Anglemur, 243 *f*, quartier de Metz, dans le voisinage duquel fut élevée la citadelle en 1556; c'est le sol sur lequel repose aujourd'hui le jardin Boufflers.

ANHANS, 151 *c* (rég. plur.), forme nasalisée de *ahans* F 8; — « ahan » est propr. « soupir, respiration pressée », d'où le sens fig. de « labeur, peine ». Dér. *ahaner*, également nasalisé en *enhaner* (v. c. m.).

ANS, 127 *e*, 151 *f*, lat. *intus* (voy. ENS).

ANSOIS, 286 *c*, forme variée de *ainsois ainsoy* (v. c. m.); — pour la réduction de *ain* à *an*, cf. ÉSTANS.

Antons, 162 *a*, forme nasalisée du nom du village dit aujourd'hui *Ation*.

ANVOISE, 109 *a*, 3e p. s. subj. de « envoier », avec la désin. *-se* assimilée des verbes de la 4e conj. (voy. *-ce*, *-se*).

ANVOIT, 94 *g*, 3e p. s subj. de « envoier »; — *anvoit* est la dérivation normale, *anvoise* (v. c. m.) est la dérivation avec le yot assimilée des verbes de la 4e conjug., et *envoie*, F 43, G 29, la forme adoptée par la langue moderne.

APAGNERONT, 115 *g*, 3e p. pl. fut. de *espargner*, « épargner », avec syncope des consonnes *s r* (voy. *es* devenu *a*).

APARILLIEZ, 114 *d*, part. pass. fém. plur. rég. de *aparillier*, « appareil-

ler, préparer »; — sur la désinence de ce participe, voy. *-ie*.

Apessement, 98 *g*, notation locale de *espessement*, « en grand nombre, en quantité considérable ».

Apingole, 118 *a*, espingole (v. c. m.).

Aploittiet, 186 *b*, notation locale de *esploittiet* 157 *a*, part. pas. neut. rég. de *esploittier*, au sens neut. de « faire des actions d'éclat, des exploits ».

Arourib, 185 *d*, comp. de *poure* (v. c. m.), avec le sens neutre ou réfléchi, « s'appauvrir ».

Apperçoivre, H 230, forme variée de « apercevoir », voy. Resoivre.

Ardant, 151 *f*, ardent; — la phonétique de notre texte ne distingue pas *en* de *an* (voy. Ardent).

Ardeit, 242 *b*, 3e p. s. parf. de *airdre*, *ardoir*, « incendier, mettre en flammes »; — la désin. *-eit* est assimilée des verbes en *-didi dedi* (voy. sous *-eit -eirent*).

Ardent, 28 *f*, 69 *d*, 188 *c*, part. prés. de *ardre airdre* 107 *a*, « brûler, incendier ». — L'identité phonique des voyelles nasales *an en* permet d'orthographier avec la désin. *ent* les part. prés., même ceux de la 1re conj., voy. Samblent; par contre, l'adj. *ardent* est écrit *ardant* (v. c. m.).

Arderent, 165 *b*, 167 *c*, 3e p. pl. parf. de *ardre airdre*, « brûler »; — avec la désinence analogique *-erent* (voy. Ardeit).

Aroustent (*s'*) H 29. 3e p. pl. ind. de (*s'*)*arouter*, voy. Arouteis; — l'épenthèse de *s* est indue.

Arouteis, 220 *e*, part. pas. masc. sing. suj. de *arouter*, « assembler, réunir », dér. de *route*, bande d'hommes armés, compagnie.

Ars, 10 *c*, 95 *b* (suj. sing.), air; — exemple de la résolution de *ai* en *a*.

Artois, 211 *f* (rég. plur.), orteils; — dér. très régulièrement de *articulos* par *artoils*, comme *soloil* de *soliculum*, *paroil* de *pariculum*, etc. *Artois* est pris par synecdoque pour « pieds », et de même le bourg. *artô artô*.

Asomme, 275 *a*, 1re p. s. ind. de « assommer », dér. de *somme*, « fardeau », donc « être accablé sous le poids », et au fig. « protester, s'indigner ».

Asperdus, 260 *d*, forme locale de *esperdus*, part. pas. s. s. m. de anc. fr. *esperdre*, dont il n'est resté que ce part. même, « éperdu ».

Assaiés-t, 54 *e*, 20 *g*, masc. plur. rég. et suj., part. pas. de « essayer »; — avec la permutation ordinaire de *e* en *a*.

Assallaignes, 18 *e*. échalottes; — *aschaloignes* de M reproduit exactement l'étymologie *ascalonia*, du nom de *Ascala*, ville de Judée.

Assoinne, 35 *e*, 74 *g*, notation locale de *essoine* 205 *c*, « nécessité, empêchement, embarras ». Dér. *ensonniement* (v. c. m.).

Astalon, 294 *b*, notation locale de *estalon*, « étalon ».

Asté, M 48, forme dialectale correspondante à *esté* « été ».

At, 259 *b*, 3e p. s. ind. de « avoir »; — la notation *at*, réduite de *ait*, assez fréquente dans les hauts temps, se montre fort rarement dans les textes contemporains du nôtre. Ce n'est pas une importation du français, ce dialecte ayant depuis longtemps laissé tomber le *t* en cette position. — Deux vers plus bas se trouve *ait* (voy. Vat).

Ataiches, 29 *a*, notation dialectale de *estaches*, « pieux, palissades ».

Atorneies, 115 *a*, part. pas. fém. plur. suj. de *atorneir*, « atourner » (voy. Atourneis).

Atour, 145 *a*, subst. verb. de « atourner » (voy. Atourneis).

Atourneis, 101 *c*, 140 *b*, 165 *c*, part. pas. masc. plur. suj. (l's est fautif, cf. *torneit* 101 *f*) de *atourner*, « tourner vers, diriger, préparer, formuler, ordonner ». — De *atourner* vient le subst. verbal *atour*, nom donné aux arrêts ou ordonnances du gouvernement municipal de la cité messine.

Atrais-t, 132 *f*, 199 *b*, K 24, part. pas. masc. suj. sing. et pl. de *estraire*, « extraire », noté dialectalement *atraire*.

Atrapeies, 261 *a*, part. pas. fém. pl. rég. de *estraper* (voy. Estrapent), « couper, arracher, détruire »; — *a* est la notation locale de *es* initial en position.

Atres, 274 *c*, est réduit de *aitres* (voy. *-a*); *atres* rime avec *paisire fillaistre*, de même que *aitre* 268 *c* rime avec *abatre batre*, ce qui montre que la prononciation était identique sous les notations diverses de notre manuscrit.

Attenderent, 75 *d*, 3e p. pl. parf. de « attendre », avec la désinence spéciale *-erent* des verbes en *-didi* assimilés à *-dedi* (voy. Ardeirent).

Au, 260 *f* et ailleurs, est une faute

pour *aus aux*, art. comp. rég. plur. des deux genres.

AUBELESTRE, 114 *f*, arbalète. — La diphthongue de la première syllabe s'explique soit par la chute de *r*, alors *ab* = *aub* (voyez à la GRAMMAIRE, p. 435), soit par la permutation de *r* en *l* : *alb*.., d'où *aub*... Il y a des exemples de *albelestre albalestier*.

AUFIN, 227 *d*, *aufin auphin*, anc. nom du « fou » au jeu des échecs ; — dér. de l'arabe *al-phil*, « éléphant », d'où nous avons fait *fil*, puis *fol* (cf. Du Cange s. v.).

AULER, G 17, prononc. dialectale de *aler* J 31, « aller » (voy. sous *-a*).

AULTEIRS, G 59, autels ; — la consonne *r* est purement étymologique ; elle ne se prononce pas, non plus que le *l* qui l'a remplacée le plus souvent, (voy. AULTEIT).

AULTEIT, 264 *f*, forme fautive de rég. plur. « autels » ; — la liquide finale ne sonnant plus dans la prononciation, elle a été remplacée par un *t* (voy. AUTRETEIT et sous *-t*).

AULX (voy. IL).

AUPETIT, I 4, appétit, au figuré « désir, grande envie » ; — nouvel exemple de l'assourdissement de *a* en *au* devant une labiale.

AUROIS, 54 *f*, 2e pers. plur. fut. de « avoir ». — Pour la désinence, voy. sous *-ois*.

Ausais, *Auxais*, 35 *c*, D 54, Alsace. — Ces formes, exclusivement employées au moyen âge, obligent de donner à ce mot un primitif latin à désinence neutre : *Alsatium*, et non *Alsatia*.

AUSSAURAIT, F 80, 3e pers. s. fut. de « assaillir » ; — la dipht. initiale est un dialectisme. Voy. des cas analogues sous *a* = *au*.

Autre (*saint*), 125 *c*, saint Auteur, évêque de Metz (voy. la note à ce vers, p. 292). *Autre* (*adjutor*) est la forme suj. de *Auteur* (*adjutorem*) ; cette forme contractée est spéciale à l'onomastique hagiographique.

AUTRETEIT, 126 *g*, var. littérale de *autreteil-teil* 263 *f*, H 218 ; — *t* final se rencontre souvent en place d'une consonne tombée dans la prononciation.

Auxais, D 54, notation locale de *Ausais* (v. c. m.).

AVALZ, 292 *e*, adv., = à val, à travers ; — la catégorie adverbiale est signifiée par le *z* (*s*) paragogique ; le mot *val* est toujours rendu dans nos textes par *vaul* (voy. *a* = *au*), et l'adv. *avalz* se rencontre dans la *Chronique rimée* avec la notation *avos* (p. 393).

AVESQUE, 177 *c*, 259 *c*, 275 *e*, notation dialectale de *evesque*, souvent écrit à tort *esvesque*.

AVITIEZ, H 167, pour *avilitée*, part. pas. f. s. r. (en rime) de *avilitier*, dér. de *vil*.

AVRIENT, E 25, 3e pers. pl. cond. de « avoir » ; — pour la désinence, voy. *-ient*.

AWE, D 63, notation dialectale de *eve ewe*, formes anciennes de « eau » ; — *iawe yawe yauwe* (v. c. m.) est la prononciation épaissie de *awe*, dont la valeur phonique dans le parler populaire est *owe oue*, voy. sous WAIDRINOUE.

B

BAHEGNONS, 247 *e*, 248 *a*, 252 *b*, 289 *c*, dér. de *Bahaigne*, *Bahengne*, passim, forme ancienne de « Bohême » ; — les *Bahegnons* sont les gens d'armes du comte de Luxembourg, roi de Bohême.

BAHORDER (*ie*), 196 *c*, infin.-subst., propr. « la joute, les exploits d'armes » ; — *bouhourder*, successivement atténué en *bohourder behourder* (auquel correspond notre *bahorder*), s'est finalement syncopé en *bourder*, « conter des bourdes » (cf. F 72) ; mais *bourdes* n'a pas laissé que d'avoir les acceptions plus relevées de « exercice, divertissement, réjouissance ». — Le manuscrit M donne la notation plus populaire *bahoider* ; une modification plus intense est *behauter*, donné par une charte de la fin du XIIIe siècle, avec le sens de « se divertir, folâtrer ».

BAIEMS, 249 *c*, dimin. de « bai », *pois baiems*, sorte de pois bruns ; — *m* tient la place de *n*.

BAIRES, 128 *a*, barres, barreaux ou grilles encastrées dans les ponts, de façon à intercepter la navigation sur la Moselle. Deux des ponts de Metz conservent encore leurs *barres* : le Moyen-Pont, dit aussi pont des hautes grilles et le pont Chambière ou pont des basses grilles.

BAITILLIE, 67 *b*, part. pas. fém. sing. suj. de *batailier*, employé au sens neutre « équipé, armé en guerre » ; — sur la désin. *-ie*, réduite de *-iée*, voy. à la GRAMMAIRE, p. 435.

Bancens-t, 31 *a*, 34 *d*, 186 *b*, propr. la cloche banale (*banni signum*), la cloche du beffroi communal, puis la milice convoquée au son de cette cloche, enfin action de guerre, émotion, troubles. — Pour la formation du mot, cf. *bancloche*, pic. *bancloke*. La dernière syllabe devrait être écrite *sin sing* (cf. *tocsin*); sur l'identification dialectale des voyelles *en an*, voy. à la Grammaire, p. 442. — La cloche qui donnait le signal de l'appel aux armes était la Mutte, ou bourdon de la cathédrale (voy. Meute).

Bansent, C 16, orthographe plus voisine de l'étymologie (*banni signum*) que *bancent* (v. c. m.).

Baret, 55 *c*, propr. *barat*, tromperie, mauvaise foi.

Barretours, F 54, dér. de *baret* (v. c. m.); — jeu de mots sur le nom de *Barrois*.

Batillies, 114 *b*, part. pas. fém. plur. rég. de *batillier* (voy. Batillies).

Bernaige, 32 *b*, 115 *b*, 142 *d*, 203 *e*, 208 *b*, 283 *g*, etc., forme syncopée de *baronnage*. Le sens primitif est celui de « troupe de chevaliers, de barons », d'où découle celui de « vertu chevaleresque, vaillance ».

Bidale -aule, 231 *f*, H 31, *bidaux*, soldats armés de deux dards.

Biere-s, 90 *g*, 125 *g*, 131 *f*, bière, cercueil. — Par une métaphore naturelle, *biere* a été pris au figuré avec l'acception de « mort, pertes, défaite » : ... *avoir pensoient mainte biere*.

Blacerent, 166 *f*, 3e p. pl. parf. de « blesser », anc. « blecier », — avec la permutation normale de *e* en *a*.

Bobance, 84 *a*, 211 *d*, est encore la prononciation populaire dans la région de l'Est pour « bombance ».

Bodie, 51 *e*, tromperie, action déloyale; — dans *bodie*, l'*o* est un témoin de la valeur intensive conservée par la diphthongue *ói* dans le fr. *boisdie*.

Boin-s, D 43, 48, G 48, 88, H 142, bon (masc. et neut.), bons; — sur l'épenthèse de *i*, voy. Loing.

Bourch, D 12, faubourg; — pris absolument, *bourch* désigne le quartier de Metz, appelé aussi le *Neubourg* (voy. la note au couplet 6, p. 266).

Briefment, 260 *c*, brièvement, anc. *briefment* (cf. *briement* 280 *a*, *briesment* 236 *g*); — la résolution de *ie* en *i* est assez fréquente.

Brules (*le jour des*), 228 *b*, subst. verbal de « brûler ». — Je soupçonne que ce mot a été créé pour la rime en remplacement de *bures*, qui ne convenait pas ici. On sait que le « jour des *Bures* » est le premier dimanche de carême, dit plus communément dimanche des *brandons*.

Bui, 292 *c*, buste, partie supérieure du corps; — en ce sens, « buste » (= lat. *busta*, boîte), qui est de date relativement moderne, a évincé *buc bu*, lequel a une origine germanique. La diphthongue *ui* de *bui* représente l'atténuation aussi bien du *c* de *buc* que de l'*u* de *bu* (voy. à la Grammaire, p. 437).

Burlées, 88 *g*, métathèse de *brûlées*, part. pas. fém. plur. suj. de « brûler ». On voit par *burlées* que l's étymologique de *bruster* était tombé dans la prononciation.

Burthemeu, 46 *e*, forme locale de « Barthélemy ».

C

c s'emploie abusivement pour *s* devant les voyelles *e i*.

C', passim, pour **s'**, élidé de *se si*, pron. et adv.

Caritaul, F 124, adj. substantivé, formé sur un type *caritalis*, propr. « qui est à la *charité* d'autrui, mendiant ».

Ce, 80 *e*, 144 *b*, var. orthographique de la conj. *se*.

-ce, désin. du subj., voy. *-se*.

Cealx, voy. Cil.

Cel, var. de *cil* (v. c. m.).

Ces 31 *g*, 63 *b*, 119 *g*, A 52, D 20, F 178, etc., notation variée de *ses* (suj. sing. et rég. pl.)

Chaice, G 161, 3e pers. sing. subj. de « cheoir choir ». — Pour la désinence, voy. *-se*.

Chainge (*a*), 19 *f*, au Change, nom d'une place de Metz où se tenait le commerce d'argent, qui fut toujours considérable dans cette ville. C'est aujourd'hui la place Saint-Louis (voy. les notes des p. 273 et 274).

Chambiere, nom d'une île de la Moselle et d'un quartier de Metz, où se tenait alors le commerce de la poissonnerie (voy. la note à ce vers, p. 270).

Chambre, 14 *a*, nom d'une vaste place de Metz s'étendant au-dessous de la cathédrale, sur le versant de

la Moselle. La commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem était située sur cette place, d'où elle avait reçu le nom de l'« Ospital Saint Jehan en Chambres » (*in Cameris* ou *in Thalamis*); voy. la note à ce vers, p. 270.

CHAMIN, 92 *d*, chemin; — avec la permutation ordinaire de *e* en *a*. Sur le son de la voyelle nasale *in*, cf. CHEMIS. — Dér. *chaminer* 293 *c*.

CHAMPAIGNE, 40 *g*, 226 *a*, est la forme proprement française de *campagne*, qui n'est demeurée que dans le nom de lieu *Champagne*.

1. CHASTEL, I 40, 58, orthographe fautive de *chatel*, notation dialectale de *cheptel* (*capitale*); — l's de *chastel* est due à une confusion avec *chastel* 2 (v. c. m.); l'orthographe ordinaire de ce mot est dans les chartes : *chatteit chateit*.

2. CHASTEL, I 41, château (*castellum*).

CHAVETAIN-S, 42 *f*, 123 *c*, 194 *c*, 211 *g*, forme dialectale de *cheftain* que la langue moderne a abandonné pour « capitaine ».

CHEIR, 98 *g*, notation variée de *cher* (suj. pl.), D 29, « chars » (*carri*).

CHEMIS, 48 *g*, chemin; — à noter pour la chute de la nasale (voy. à la GRAMMAIRE, p. 443). Un cas analogue est *cumis* pour *cumins*, voy. sous POVRE.

CHER-S, 138 *c*, F 82 (plur. suj et rég.), chars (*carros*); — l'*e* de *cher* se diphthongue parfois en *ei* : *cheir* (v. c. m.). — Dimin. *cherettes* II 168.

CHERRUIER, 201 *c* (suj. plur.), laboureurs; — dér. de *cherrue*, « charrue ».

CHESCUIN, 47 *b*, 56 *b*, 59 *a*, etc., forme variée de *chescun*, « chacun ». (Voy. UIN).

CHEVAILLIERS, 139 *a*, chevaliers; — cette orthographe est fréquente dans les bas temps, elle atteste en l'exagérant la mouillure de la liquide. C'est encore la prononciation des patois de l'Est. La notation commune *chevaliers chevaltier chivaltier* se rencontre aussi dans notre texte, 152 *b*, 227 *d*, 265 *d*, etc.

CHEVETAIN, 252 *d*, s. pl., capitaines, voy. CHAVETAIN.

CHIEF, C 5, notation erronée de « chez » (voy. CHIEZ).

CHIEZ, 141 *b* (rég. sing.), chef, bout, extrémité, commencement. — Le *z* final, dû à une confusion entre les dérivés de *caput* et de *casa* (ou mieux *casum*), est d'un emploi ordinaire dans les documents contemporains; par contre, *chez* se dit *chief* (v. c. m.).

CHIVRE, 223 *b*, est réduit de *chievre*, qui se rencontre ailleurs, « chèvre » (voy. LIVRES).

CHOSE, G 26, 3e p. s. ind. de *choser chouser* (v. c. m.); — est en rapport de synonymie avec *chastoie*.

CHOUSER, D 43, verbe dér. de « chose », au sens de « tourmenter, molester », propr., mettre en *cause* ». — Si le verbe s'est perdu, le langage populaire a conservé dans ce sens *chose* pris adjectivement : « Je ne sais ce qu'il a, il est tout *chose*. »

1. CIL, adj. dém. Je réunis dans le tableau suivant les différentes flexions casuelles de ce mot, en séparant par un trait toutes les formes contraires aux lois de la déclinaison :

m. s. s. *cil si* — *cilz cel* 89 *e* 106 *a*, 123 *e*, etc ;
f. — — *celle;*
n. — — *ceu;*
m. — r. *celui;*
f — — *celle selle;*
n. — — *ceu se* 195 *d*, *sou* 105 *c*, *si* 76 *d;*
m. pl. s. *cil* — *cilz* 28 *e*, 36 *a*, 167 *e*..., *ceulx* 52 *a;*
f. — — *celles;*
m. — r. *cialx -z*, *ceaulz -x*, *ciaulz -x*, *ceulx;*
f. — — *celles*.

2. CIL, D 6, prononc. réduite de « ciel » — voy. sous *-ie*.

CINDELIRENT, 122 *d*, 3e p. pl. parf. de « ceindre ». — Cette forme présente ce double intérêt qu'elle montre 1° un exemple de remaniement systématique de la conjugaison, par le génie populaire, d'après un temps quelconque pris pour type, ici l'infin. *ceind(re)*; 2° l'adjonction à ce thème *ceind*, étendu à tous les temps, de la désin. du parf. *-eirent*, propre aux verbes lat. en *-didi* = *dedi*. — (Voy. à la GRAMMAIRE, p. 456-7.)

CITAIN-S, 42 *c*, 44 *d*, 123 *a*, 164 *a*, 165 *b*, 177 *a*, etc., les habitants de la *Cité* de Metz, les citoyens messins. — Cette dernière appellation se rencontre déjà dans les textes contemporains, notamment dans le document publié ci-dessus, p. 402 : « les *citeyens* de Metz. »

CLINCLESELLE (*en*), 210 *d*, à bas de la selle; — composé de *cliner* et de *selle;* pour l'allitération de la seconde syllabe, rappr. le lorr. *clinciant* pour *clinquant*.

CLOIRE, 184 *a*, 185 *e*, forme variée de « clore »; — *o* passe volontiers à la diphth. *oi*.

CLOSSES, 216 *e*, cloches; — la sifflante double comporte le son aspiré ou chuintant : *closses* est en rime avec *loches parroches*. Ce dernier mot offre un nouvel exemple de la fluctuation entre *ss* et *ch*. (Voyez à la GRAMMAIRE, page 447.)

COHARDIE, 79 *g*, couardise. — L'aspirée *h* accentue la diérèse entre la première et la seconde syllabe; ailleurs le même effet est obtenu par l'épenthèse de *w* : *cowars* (v. c. m.).

COL-Z, 88 *e*, 100 *f*, 210 *e*, 269 *e*, 280 *b*, 282 *e*, etc., coup-s. — Cette orthographe est, pour ainsi dire, réduite de *colp cop coup*.

COLLES, 187 *f*, coliques; — v. fr. *cole*, propr. « bile ».

COMMUN-S, 84 *a* et passim, D 26, le commun, l'ensemble de la population messine, opposé à l'aristocratie désignée sous le nom de *Paraiges* (voy. ce mot). Au lieu de *li Communs*, on disait aussi « *li Commune*, *li Communiteit*, *li Universiteit*, *li Citain* »., — Voy., sous POVRE une singulière altération de *comuns* en *cumis*.

COMMUNE, 283 *a*, B 17, 27; voyez COMMUN.

COMMUNENMENT, G 81, forme nasalisée de « communement », adv.

COMPE, 12 *d*, coupe. — Exemple intéressant de la nasalisation de la voyelle *o*; la présence de *m* renverse l'objection que *conpe* par *n* serait une pure faute de copiste pour *coupe*.

COMUNE, B 27, voy. COMMUN.

COMUNS (*li*), D 21, 22, var. orthogr. de *Communs* (v. c. m.).

CONSEILLE, 88 *c*, conseil. — La désinence féminine est amenée par la mouillure de la liquide; la mesure n'a pas toujours permis de conserver cette orthographe.

CONSUIS, 39 *b*, part. pas. m. s. s. de « concevoir ». — Ce mot présente l'un des rares exemples de la synérèse de la diphth. *eu* en *u*, noté dialectalement *ui*, (voy. à la GRAMMAIRE, p. 438, note.)

CONTALZ -TAULZ -TAUZ, 163 *d*, 164 *c*, 207 *g*, etc., F passim, *comtaux*, habitants du comté de Bar, troupes à la solde du comte, comme les *duchalz duchauz* (v. c. m.) sont les gens du duc de Lorraine.

COQUAIGNE, 158 *f*, cocagne; — dér. du lat. *coca* (*coquere*), sorte de gâteau; l'expression « pays de *cocagne* » désigne donc un lieu où l'on fait bonne chère, un lieu de délices. Dans l'espèce, *coquaigne* est pris au sens de « satisfaction, joie, plaisir »; ces diverses acceptions figurées découlent toutes de la signification primitive. Le même type *coca* a donné naissance à l'allem. *kuchen*, gâteau, d'où le pat. *kiche*, sorte de flan ou millet à la semoule, fort en honneur dans quelques villages de la Lorraine allemande (Sarreguemines).

CORBELZ, 192 *f*, suj. sing. de *corbel*, « corbeau »; — par métaphore, *li noir corbelz* = le diable; *Corbelz* est aussi le nom patronymique d'une des plus illustres familles de la cité messine; « Joffroy *Corbelz* » est mentionné 192 *a*.

CORVIXIERS, 128 *e*, avec l'*x* dialectal en place de *s*, est le même que *corvisier courvoisier*, « cordonnier », et qui n'existe plus que comme nom propre.

COSTEL, 85 *f*, côté; — sur *l* paragogique, voy. à la GRAMMAIRE, p. 449.

COUPPIE, A 7, copie, — au sens latin de « abondance ».

COURCIEZ, 296 *f*, orthogr. vicieuse du rég. sing. de « coursier ».

COUTELLE, 210 *g*, pron. assourdie de *cotelle*, dim. de « cotte ».

COWARS, 268 *c* (rég. plur.), couards; — le *w* prolonge le son de la voyelle précédente et empêche la synérèse; cf. le dérivé de *cowart* écrit avec l'aspirée en place de *w* : *cohardie* 79 *g*.

COWE, D 39, queue; — l'orthographe *cowe* est le représentant littéral du v. fr. *couc*, maintenu dans le patois bourg.

CRAPE, 81 *f*, prononciation locale de « grappe »; voy. CROAILLE.

CREELLE, 14 *d*, sorte de prune de l'espèce dite *couetche* (*quetsch*), dans la campagne de Metz. — Sur ce mot, voy. aux VARIANTES et p. 447.

CROAILLE, 93 *g*, est une notation variée (peut-être exigée par la rime) de *craoille* M, qui reproduit exactement le lat. *craticula* = v. fr. *graille graille*, auj. *grille*. — Le ms. D, qui est francisé, porte *la craille*.

CRUEIRE, K 58, adj. fém. dér. d'un type *crudarius*, comme *cruel* procède de *crudelis*; — l'*e* de la désinence empêche de voir dans *crueire*

une forme variée de *cruell*, par la permutation de liquide à liquide.

CRUX, 130 *f*, 131 *e*, 133 *b*, croix; — l'*u* n'est pas le pur représentant de l'*u* de *crucem*, mais la réduction de la diphth. *ui* : *cruix*, puis *crux*, qui est la prononciation actuelle; dim. *cruhote*, croisette.

CUIRE, H 114, prononc. atténuée de *cure* (v. c. m.).

CUNS, D 68, sujet de « comte »; — une dérivation plus régulière de *comes* est *cuens*, passim.

CURE, G 156-7, H 79, 80 et passim, représente à la fois le lat. *cura* et le subst. verbal de « curer »; voy. PARCURE.

D

DAIRE, 249 *d*, forme fautive de « dards » (cf. Du Cange, s. v. *dar*); l'*e* fém. serait une exigence de la rime.

DAIRIEN (*au*), 149 *e*, notation particulière de *derrain* contr. de *deerrain*, qui représente un type bas-latin *deretranus*. — Pour le sens, la locution *au dairien* est identique à celle de *a parderriere* (v. c. m.).

DAMME, 15 *e*, 269 *c*, etc., forme nasalisée de « dame »; — pris absolument : « Notre-Dame, la sainte Vierge ».

1. DARRIERE, 255 *g*, adj. fém. s., représente un type *deretrarius*, tandis que *dernier*, anc. *derrenier derrainier*, dér. de *derrain* (voy. DAIRIEN), représente *deretronarius*; — *derrier* s'est maintenu dans les patois de préférence à *dernier*, grâce à sa similitude avec *derrière*, adv.

2. DARRIERE, 6 *d*, 9 *f*, etc., adv. dans la locution *et par devant et par derrière*. Cette expression triviale revient çà et là dans le poëme, en manière de cheville, avec le sens très-général de « par tous les moyens, de tous les côtés possibles ».

DÉ, D 52, des; — pour l'apocope de *s*, voy. sous MÉ.

DEAUBLES, F 115 (s. pl.), diables; — pour la diphthongue de la voyelle tonique, voy. sous *-a*.

DEBTOUR, 145 *c*, orthographe étymologique de *dettour-s* (v. c. m.), « débiteurs ».

1. DEÇOIVRE, H 232, forme variée de « décevoir », voy. RESOIVRE.

2. DEÇOIVRE, H 233, 2e p. s. impér. de *desevrer*, comp. de « sevrer », doublet de « séparer »; — le subst. verbal *desoyvre* a le sens de « séparation, borne, limite ».

DEFFAULME, H 170, 3e p. s. de « diffamer »; — la permutation normale de *a* en *au* est ici compliquée de l'épenthèse de *l*, doublement erronée.

DEFFIENCE, 59 *b*, défi de guerre. — Bien que ce mot dérive d'un verbe de la 1re conj., en fr. *défier* (actif), et en latin *diffidare* (et non *diffidere*, qui a donné (*se*) *défier*), notre texte l'écrit *defflence* aussi bien que *defflance* 177 *b* (*en* sonne *an*); dans l'espèce, d'ailleurs, *defflence* se trouve en rime avec *balance lance acointance*.

DEHAITIET, 257 *d*, m. pl. s., malades, mal portants; — *dehaitiet* est opposé à *haitiés* (v. c. m.); dans l'un de nos mss., ce mot est remplacé par *malladez*, comme *haitiet* l'est par *sains*, l'un et l'autre commençant dès lors à tomber en désuétude.

DEMANDIRENT, 88 *c*, 3e p. pl. parf. de « demander »; — avec la désinence assimilée de la 4e conjug. (voy. sous *-irent*).

DEMENOIS, 166 *g*, forme dialectale de *demanès*, « à l'instant, tout aussitôt. »

DEMISSOUR, 202 *f*. Ce mot se présente une seule fois et en rime; il semble violemment altéré de *missoudor*, *mitsodor*, épithète ordinaire des coursiers de prix.

DEMOIS, 158 *g*. Je n'entends pas clairement ce mot; d'après le contexte, il signifie « de longtemps, de sitôt ». Est-ce une forme contracte de *demenois* (v. c. m.), ou faut-il le conserver, comme les manuscrits, en deux mots : *de mois* = de (*longs*) mois?

DEPACIET, 271 *a*, notation locale de *despeciet* (cf. *despeciés* 258 *f*), part. pass. de *despecier*, « mettre en pièces, dépecer »; — comp. de *des* et *pecier*, aussi *peçoyer*, voy. PESSOIE.

DEROBEIT, 247 *g*, est mal orthographié pour l'inf. *derobeir*. — La substitution de *t* à *r* final n'a pas ici sa valeur habituelle (voy. sous *-t*), puisqu'au XIVe siècle, et longtemps après, les verbes de la 1re conjug. faisaient sonner *r* final; cf. seulement les rimes masculines du couplet 214.

DESERVIS, 163 *f*, orthographe vicieuse pour *deservi*, *desservi*, part. pas.

neut. rég. de « desservir », qui avait dans l'anc. langue, outre ses acceptions actuelles, celle de « mériter », maintenue dans l'angl. *to deserve*.

DESFLATE, H 118. Si la désin. fém. n'est pas imposée par la rime, *desflate* sera la 2e p. s. impér. de *desflater*, forme variée de *desflatir*, comp. de *flatir*, propr. « aplatir », au fig. « abattre ». — On sait que l'anc. langue comptait beaucoup de verbes oscillants entre la 1re et la 4e conjug.

DESIER, I 14, désir, du lat. *desiderium*.

DESLOUE (*se*), 117 *a*, 3e p. s. ind. de *deslouer*, comp. de *louer* et de la partic. péjorative *des*, donc « se plaindre, trouver mauvais ».

DESPARGE (*se*), F 144, 3e p. s. subj. de *se departir*, « s'en aller ; terminer, cesser » ; — pour la désinence, voy. sous *-se, ce*.

DESPICIEZ, 181 f, le même que *despeciés* (voy. DEPACIER); — avec la fluctuation de l'*e* atone en *i*.

DESPLASE, K 65, prononc. locale de *deplaise*, 3e pers. s. subj. de « déplaire ».

DESRASON, F 139, réduction normale de « déraison ».

DESTRURE, 109 *d*, prononciation populaire de *destruire ;* — par réduction de *ui* en *u*.

DETTOURS, 24 *a*, 30 *a*, débiteurs ; — le premier *t* est dû à l'assimilation du *b* de *debtours* 145 *c*.

Deulewart, 203 *f*, F 97, variante orthographique de *Dieulowart* (v. c. m.).

DEZOURE, 103 *d*, dessus, adv.; — latin *de-supra*.

DIAUBLE DYAUBLE, G 35, H 191, var. orthographique de *deauble* (v. c. m.); — dans *diauble*, rég. plur., la rime a exigé la suppression de l's casuel.

DICACE, 223 *g*, aphérèse de « dédicace » ; — sous cette forme, *dicasse ducasse* s'est maintenu dans les patois messin et wallon pour la « fête patronale » d'une église, dont *dédicace* marque la « consécration ».

DIEUL, F 2, forme variée de *duel deul* (fréq.), « deuil, chagrin ».

Dieulowart, 64 *f*, nom de lieu, Dieulouart, litt. Dieu le garde ! — L'orthographe actuelle montre que *w* sonne *ou*.

DIRAIS, B 1, II 5, 1re p. s. fut. de « dire » ; — sur la désinence, voy. *-ais*.

DISCIPLINE, 94 *f*, sacrifice, holocauste, massacre. — Cette signification est dérivée de celle de « douleur, châtiment ». Dans la *Chanson de Roland : De Sarrazins verrat tel* discipline ; *Contre un des nos en truverat morz quinze*. (Ed. L. Gautier, v. 1929.)

DISME (*le*), 8 *g*, la dixième partie ; — remarquer l'emploi de ce mot au masculin ou plutôt au neutre d'intention.

DIT, 148 *e*, 265 *c*, 271 *c*, F 16, orthogr. vicieuse de *di* I 65, *dis*, 1re pers. s. ind. et parf. de « dire ».

DOIEZ, G 176, 2e p. pl. ind. de « devoir » ; — formation analogique à *doiems doiens*, 1re pers. pl. (*debemus*), très-fréquent à Metz dans les chartes contemporaines.

DOIGNE, II 158, 2e pers. s. impér. de « donner » ; — c'est une prononciation mouillée de *done donne* (*dona*).

DOINGNE, en comp. dans *pardoingne* 119 *b*, 3e p. s. subj. de « donner » ; — *doingne* est phonétiquement postérieur à *dont doint* (v. c. m.).

DOINT, 57 *g*, 283 *e*, 287 *g*, B 31, 3e p. s. subj. de « donner » ; — c'est une notation variée de *dont* (v. c. m.) où l'*i* est appelé par la nasale.

DOLLE, 159 *g*, cage. — Ce mot, qui existe encore dans le patois lorrain, *doulle doule*, représente le bas-lat. *dovula* dont le primitif *doga* a produit *doue, douve*, dim. *douelle* « ais de tonneau ». C'est sans doute à une forme altérée de *doulle, douve*, qu'on doit rapporter le mot *danfve*, au sens de « cage », et en rime avec *gabiolle* dans une chanson du XVe siècle (cf. *Romania*, I, 117).

1. DON, 32 *g*, 103 *a*, 104 *b*, 127 *d*, 128 *c*, 160 *f*, 192 *c*, etc., art. composé masc. sing. rég.; forme populaire de *dom*, plus anc. *do* (cf. NON ON). — Le vers 268 *d* offre un cas de construction particulière de *don* attaché tout à la fois à un infinitif et à un substantif : *Par lui n'ont pas estez cowars Don clochier d'Ars sus homme abatre*. Il faut décomposer en : « *de* abatre *lo* clochier ». Voy. aussi 127 *d*, *Don feu bouter*.

2. DON, 107 *g*, pronom comp., = de le ; — tantôt masc., tantôt neutre, suivant qu'il rappelle un substantif ou une proposition tout entière. *Don* est contracté de *de lo, de lou* nasalisé en *de lon* (cf. *-on*).

DONGIER, 59 *f*, 96 *c*, est, pour la

forme, notre *danger;* pour le sens, l'histoire de ce mot est si complexe que nous ne pouvons la résumer ici. Dans l'espèce, *dongier* a la signification de « refus, contestation »; *respondre sans dongier* a donc pu être traduit : répondre sans difficulté, sans faire attendre, immédiatement; *venir sen dongier,* venir sans tarder.

1. Dont, K 11, don (*donum*); — avec le *t* erronément caractéristique du rég.

2. Dont, 1 *e*, 3e p. s. subj. de « donner ».

Doubtauble, G 34, simple de « redoutable ». — Le groupe *able* s'assourdit en *auble.*

Doubter, 168 *e*, simple de « redouter », se trouve employé ici au sens de « faire peur, inspirer de la crainte à quelqu'un ».

Drois, 27 *g*, raison, droit. — Remarquez l'emploi de l's masc. en désinence de sujet dans ce mot neutre d'intention et d'emploi.

Duchalz -chaulz, 83 *f*, 210 *c*, 254 *f*, 275 *b*, etc.; *duchault* 256 *c*, les gens du duc de Lorraine, et plus généralement les habitants du duché.

Duche, 75 *c*, prononciation locale de *deutsch* « allemand », conservé sous une forme voisine dans la qualification ethnique de « Audun-le-*Tiche* », opposée à celle de « Audun-le-*Roman* », l'une et l'autre de ces dénominations se tirant de la langue parlée dans chacun de ces villages. — On sait que le patois a, dans un grand nombre de cas, absorbé le son de *u* en celui de *i*.

E

-e lat. et fr. est noté ordinairement *a : apingole, avesque, raparier,* etc.

-e final en syllabe féminine est parfois redoublé : *cruees, exiliee, enviee.*

1. Ealx, 185 *g*, pron. 3e p. masc. pl. rég. (voy. IL).

2. Ealx, 185 *g*, forme fautive de l'art. masc. plur. *alz, auz* 185 *f*, amenée sous la plume du copiste par le voisinage de *ealx*, pron.

Eaulx, passim, notation assourdie de *ealx* (v. c. m.).

Eglisse, 113 *b*, église (voy. Esglisse).

Ehus, B 12, p. *ehues,* part. pas. fém. pl. r. de « avoir »; — l'épenthèse de *h* accuse nettement la diérèse. Voy. Aeu Haeu.

Eire, C 18, orthogr. locale de *erre* (cf. *teire seire* p. *terre serre;* — — *erre* est le subst. verb. de « errer » au sens de « se tromper ».

-eirent -erent, dés. de la 3e pers. pl. du parf. dans les verbes appartenant à une autre conjugaison que la première : *attenderent ardeirent parteirent.* — Sur cette désinence, voyez à la Grammaire, p. 456-7.

Eirt, D 68, est interverti de *iert,* 3e p. s. fut. de « être ».

-eit, désin. de la 3e p. s. du parf. dans les verbes autres que ceux de la 1re conj. : *ardeit fereit* (voy. à la Grammaire, p. 456-7).

-el en syllabe finale, provenant du lat. *-ellum,* ne se diphthongue pas en *-eau* comme en français; mais *el* devient *eil,* ou *è ei,* par l'assourdissement de la liquide. Ex. : *novel, favel, osel, veil, menestrès, quairès,* etc. (Voy. à la Grammaire, p. 444).

Em, E 144, K 5, orthogr. de « en » devant un mot commençant par une labiale.

Emblais (suj.), 176 *a*, Amblard, nom pr. — La désin. *-ars art* laisse tomber fréquemment la liquide en diphthonguant la voyelle : *Amblars Emblais.*

Embrassée, 65 *g*, notation locale pour *embrasée* (*s* dur figuré par *ss*), part. pas. fém. sing. suj. de « embraser ».

Embusinier, E 18, verbe dér. de « besoin », dont les variantes orthographiques sont très-nombreuses dans les textes de Metz : *be, bi-, beu-, bu-, ba-soin; embusinier* équivaut à « rendre besoigneux, mettre dans le besoin, en mauvais état, en péril ».

1. Empeire, G 11, empire; pris absolument, « le saint empire romain ». — La diphthongue insolite de la voyelle tonique est une exigence de la rime; voy. aux Variantes, 271 *g*.

2. Empeire, H 22, 56, 3e p. s. ind. de « empirer »; — la diphthongue de la voyelle tonique est due à la même cause que pour *empeire* 1.

Emperezire, H 58, forme suj. employée en rime au lieu du rég. (cf. Lerre).

-en est noté fort souvent *an,* sans distinction d'origine; par contre, *an* peut être figuré par *en : ardent, Entecris, sambient* (voy. *-an*).

1. EN (lat. *in*, *inde*) est fréquemment noté *on* (v. c. m.).
2. EN, 214 *g*, E 144, permutation de *on* (*homo*); voy. sous ON 1.

ENCHAUCIET, 104 *a*, part. pass. neut. rég. de *enchausser*, litt. « être sur les *chausses* de quelqu'un, le poursuivre l'épée dans les reins ».

ENDOWAIRS-T, 91 *e*, 127 *g*, 161 *c*, 268 *a*, forme nasalisée de *Edouard*; voy. ANDOWARS.

ENFLAMEIR, 214 *g*, est pris absolument au sens de « mettre en flammes, incendier ».

ENGREIGNE, H 22. Le sens interdit de rapporter *engreigne* à *engrener* (voy. ENGRENNY); c'est sans doute une faute pour *engreige*, 3e p. s. ind. de *engreger*, formé sur le lat. *gravis*, comme *alléger* sur *levis*; donc « rendre plus grave, accroître, empirer ».

ENGRENNY, H 9, part. pas. m. s. pl. de *engrennir*, variante formale de « engrener », propr. « mettre le *grain* dans la trémie du moulin », d'où l'acception plus générale de « commencer un travail, se mettre en mouvement ». En Bourgogne, *angueurnai* est un terme d'écoliers pour commencer le jeu : *y á moé l'preu, y angueurne.* — La double nasale de (*en*)*grenny* rend plus palpable la dérivation de *grenne* (v. c. m.), fr. *graine*.

ENHANER, 56 *a*, forme nasalisée de *ahaner*, qui s'applique d'une façon générale au travail agricole. Dans l'espèce, la date des faits et le contexte du couplet s'accordent pour donner à *enhaner* le sens particulier de « semer, ensemencer ». Voy. aussi *enhanneis*, p. 393.

ENJALEZ, H 138, notation locale de *engelé*, part. pass. masc. pl. s. de *engeler*, comp. de « geler ».

ENMENONT, 179 *a*, 3e p. pl. ind., avec sens du parfait, de « emmener »; — pour la désinence, voy. *-ont*. Ce même couplet contient quatre autres verbes au parfait avec la désinence normale *-eirent*, ce qui met hors de doute la concordance de *-ont* et *-eirent* pour la valeur temporelle.

-enne -ainne. Cette désinence à double nasale se prononce, non pas comme en fr. *aine*, mais *in-ne*. Voy. à la GRAMMAIRE, p. 431.

ENNEMIN-S, 101 *b*, 118 *d*, 128 *e*, 241 *c*, forme nasalisée de *ennemi-s* (voy. *-in*).

ENPORTIRENT, 178 *d*, 3e p. pl. parf. de « emporter », avec la désinence assimilée de la 4e conj. (voy. *-irent*).

ENQUI, 88 *d*, ici; — forme nasalisée de *equi iqui* (ce dernier conservé dans le patois bourg.) dér. de *eccum hic*, *ici* représentant *ecce hic*.

ENS, F 90, en (*inde*), — avec l's adverbial, par lequel ce mot se confond avec *ens* (*intus*) 115 *b*.

ENSAMBLÉE, ENSEMBLEE, 57 *b*, 137 *b*, forme nasalisée de *asemblée* 191 *b*, « assemblée ».

ENSONNIEMENT, 98 *e*, dér. de *ensoinne ensonne*, forme nasalisée de *essoinne*, « embarras, difficulté ». Dans notre texte, l'*e* initial de *essoinne* est devenu *a* : *assoinne* (v. c. m.).

ENTECRIS, 39 *g*, var. littérale de *Anthecris* 253 *f*, (s. s.), l'Antechrist; — *en* pour *an*.

ENTIRE, 240 *b*, forme réduite de « entière » (voy. sous *-ie*). — Quoique cette réduction soit parfaitement valable dans le dialecte messin (moins cependant qu'en wallon), j'ai eu après coup scrupule de la maintenir en rime, isolée qu'elle est contre *taniere fumiere darriere* (voy. aux VARIANTES).

ENTRANT, 57 *a*, 98 *a*, 123 *a*, 145 *a*, 269 *a*, adv. participial de même formation que *durant pendant* (*main*)*tenant*. Le sens de *entrant* est bien déterminé par le synonyme *tandis* que lui donnent nos deux autres manuscrits.

ENTRAPPEZ, E 143, pourrait être considéré comme la variante nasalisée de *estrapés* part. pass. m. s. s. (voy. sous ATRAPEIES), mais le sens préfère une dérivation de « trappe »; donc synonyme de « attrapé, pris au piége ».

ENTREMÈS, ENTREMETZ, 151 *e*, F 173, K 32, entremets; — du sens propre « mets servi entre deux principaux services » découle l'acception figurée de « petite besogne entreprise entre deux affaires plus considérables », d'où le sens de « diversion, divertissement, réjouissance ».

ENTRONT, 127 *e*, 3e p. pl. parf. de « entrer ». — Sur l'origine et la valeur temporelle de la désinence, voy. sous *-ont*. Je ferai seulement remarquer ici que la désinence analogique et populaire *-ont* est en concurrence dans le même vers avec la désinence régulière et classique *-eirent* : *Il* entront *ans, si an* gitterent, *Berbis et porcs*..... De cette concurrence de formes dans une même teneur de phrase ré-

suite invinciblement la concordance de sens, en dépit de la diversité de flexion.

Envahie-s, 172 *d*, 181 *d*, 296 *c*, incursion à main armée (voy. Envaiie).

Envahis, 291 *f*, part. pas. m. pl. r. de « envahir », au sens de « enlever par la force ».

Envaiie, 51 *d*, subst. participial fém. de « envahir » ; — *envahie*, terme concret, a été remplacé par le terme abstrait « invasion ».

Enviee, 286 *b*, envie, — avec l'*e* fém. final redoublé (voy. Exiliee et sous *-e*, *-ie*).

Envoise, 283 *f*, F 136, 3e p. s. subj. de « envoier » (voy. Anvoise).

Erbois, 108 *g*, p. *erboie*, « herboie, lieu herbu » (*herbetum*, dont le plur. *herbeta* est passé au fém. sing.) — Dans *erbois*, l'*s* est amené par la rime.

Erceveschiés, 134 *d*, forme locale de « archevêché » ; — est pris par synecdoque pour l'« archevêque » (de Trèves).

Erite, H 222, est la dérivation normale de *hæreticus ;* « hérétique » est de formation savante.

Erent, 26 *f*, 3e p. pl. imparf. du verbe « être ».

Ert, 59 *d*, 3e p. s. fut. de « être » ; la forme la plus ordinaire est *iert yert*.

-es initial, suivi d'une consonne, laisse tomber *s*, et l'*e* prosthétique devient *a : apagneront*, *apingole*, *atrapeies*, etc. ; — par contre, *a* d'origine est indûment restitué en *es : estiteit*, *estumement*, *estans* (v. c. m.).

Eschevier, B 26, variante formale de « esquiver « (voy. Eschevir).

Eschevir, 1 *a*, comp. de *chevir*, « venir à *chef*, terminer, achever. » — Les deux manuscrits secondaires portent *escheveir eschever*, en outre *eschevier* B 26, qui sont les formes anciennes de « esquiver ». Et il pourrait bien se faire que *eschevir* appartînt au même radical, plus convenable pour le sens ; la désinence de l'infinitif serait alors le résultat d'une confusion avec *chevir*.

Escripre, 59 *a*, orthographe burlesquement étymologique de *escrire*, « écrire ». Notre ms. P a d'habitude le bon goût de laisser ces sottises pédantesques au ms. M ; ici il a été entraîné par l'exemple de *escript*, qui se rencontre quelquefois, et où du moins le *p* est étymologique.

Escul, 59 *e*, écu ; — avec le *l* paragogique, fréquent à Metz pour cette époque.

Esglisse (*la Grande*), 14 *b*, dénomination usuelle de la cathédrale de Metz, dédiée à saint Etienne. Le populaire la désignait plus volontiers par l'appellation de « Grant Moutier » ; à la campagne on dit encore aujourd'hui le « Motin ».

Esjoiei (*m'*), 229 *d*, 1re p. s. parf. de *s'esjoir*, « se réjouir » ; — *ei* sonne *i* (voy. sous *-ey*). Les deux autres manuscrits donnent *esjoyt esjoy* (voy. aux Variantes).

Eslieit, 58 *c*, part. pas. m. pl. s. de « allier » ; — *estieis* 178 *c*, en même valeur, pèche contre les règles de la déclinaison. — L'orthographe fautivede la première syllabe est dûe à une confusion avec *estire*.

Eslumement, 188 *f*, illumination, litt. « allumement », dér. de « allumer » ; — pour la syllabe initiale, voy. sous *-es*.

Esmaier, 189 *c*, se troubler, s'émouvoir, être inquiet. — Outre cette orthographe, *esmaier* se présente aussi avec la notation dialectale *amaier*. — Part. pas. m. s. s. *esmaiés -ez* 54 *b*, 155 *c*, m. p. s. *amaiet* 20 *b*, *esmaieit* 76 *d*, f. pl. s. *esmaiez* 221 *c*, (v. c. m.) ; ind. 3e p. pl. *esmaient* G 76.

Esmaiez, 221 *c*, part. pas. fém. plur. suj. de *esmaier* (v. c. m.) ; — sur la désin. *ie* contr. de *-iée*, voy. à la Grammaire, p. 435.

Esmairis, B 10, part. pas. m. s. s. de *esmarir*, avec le sens de « souiller ». — Le passage dont notre vers est le commentaire s'exprime en ces termes : *Lors vat le nit tout conchier* (v. 74 de l'original).

Esmarie, 193 *d*, F 182, part. pas. f. s. s. de *esmarrir*, comp. de *marrir*, « mécontenter, affliger, fâcher, mettre en mauvais état, souiller » (voy. Esmairis).

Espargnirent, 217 *d*, 3e p. pl. parf. de « esparguer », avec la désinence assimilée de la 4e conj. (voy. sous *-irent*). D'après les lois de notre dialecte, *espargner* se contracte en *apagner*, voy. Apagneront.

Esperil, 119 *g*, notation particulière du suj. pl. de *esperit*, « esprit » ; — voy. *-t* en paragoge.

Espingole-s, 81 *c*, 114 *f*, 117 *f*, 129 *b*, 187 *a*, arme de jet en forme de fusil. — Le même mot présente aussi la notation dialectale *apingole* (v. c. m.).

Esquermissours, 202 *c*, rég. plur., littér. « escarmoucheurs »; — dér. du verbe v. fr. *esquermir*, « faire des armes ».

Essaulce, 194 *c*, 3e p. s. ind. de *essaucier;* — pour la forme, c'est le même que « exhausser », mais pour le sens, il répond à « exalter ». Ces trois verbes, dont chacun a revêtu une acception différente, se rapportent tous les trois à un verbe *exaltare exaltiare*, dér. de *altus*.

Essendre, H 146, bardeau, volige; — dér. du lat. *assindula*, dont le prim. *assis axis* a donné « ais ».

Estaige, 180 *g*, est pour la forme « étage », au sens étymologique de « chose posée à demeure » (*staticum*), dans l'espèce, « construction, bâtisse ». La langue moderne ne fait plus de *étage* que l'une des divisions d'un bâtiment considéré dans sa hauteur.

Estans, 187 *f*, notation particulière de *atains ateins*, part. pas. masc. sing. suj. de « atteindre ». — Ce mot est intéressant à relever en ce qu'il offre le double caractère de la prononciation populaire et d'une dérivation prétendûment scientifique. La science incomplète de l'auteur ou du copiste l'a induit en erreur, qui d'*apingole* pour *espingole* a été conclure d'*atains* à *estains;* quant à la réduction de *at ain* en *a an*, elle est de l'essence même du parler populaire (voy. sous *-es*, et à la Grammaire, p. 442).

Estauble, passim, prononc. locale de *estable*, « stable, de longue durée »; — l'*a* en position devant une labiale s'assourdit en *au*.

Estaublit, G 1, 3e p. s. ind. de *estaublir*, « établir »; voy. Estauble.

Estaul, 235 *a*, vfr. *estal*, « étal », dont le sens originaire est « position fixe, place à demeure »; la locution *tenir estaul* est donc en valeur de « faire face, tenir tête ». De la même acception première découle aussi naturellement celle de « limite, frontière, marche ». Et comme à chaque *estault* ou *marche d'estault* siégeait une commission mixte chargée de connaître des différends mus entre les Messins et leurs voisins, *estault* a pris le sens de « arrêt, jugement » rendu par ce tribunal international : *Item, de tous autres descors qui porroient estre de si en avant entre nous les p[er]ties dessus dites..., ons en doit ouvretr et faire d'une pairt et d'autre p[er]* estault *celonc coustume* d'estault. (Pièces diplomatiques, II, p. 407-8, ci-dessus). — Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de connaître les *marches d'estault* ou frontières de la république messine au XIVe siècle, telles qu'elles se trouvent indiquées dans un manuscrit contemporain :

LES MARCHES CONTRE LES SIGNEURS.

Marches contre le duc de Bar : a Waisaige l'une, et l'autre a la Grant Haie a Walterinprey deisai Sainct Privey.

Marche contre la duchié de Lucembourch : a Rechiefmont en mey le pont.

Marche contre l'archevelque de Trievres : a Katthennem.

Marche contre la duchié de Loherraigne : as airbes deisai Lustenge pour les Allemans, et a Waisaige pour les Romans.

Marche contre l'eveschiet de Mets : a Chaucey por les Allemans deisai le pont, et pour les Romans a Soignes.

Marche a l'eveschiet de Verdun : a la Grainge a Noveroy.

(Bibl. de Metz, mss. no 1, « Cartulaire de Metz », dernier fe; — *ibid.*, mss. no 177, « Livre des Trésoriers ».)

Les *marches d'estault* sont ainsi délimitées dans les *Chroniques messines*, pp. 40-41, sous la date de 1324.

Estolle, 159 *d*, poteau, pieu; propr. « morceau de bois fendu ». — *Estolle* est réduit de *estoille* « ételle ».

Estrainge, 19 *a* et pass., forme locale de *estrange*, « étranger ».

Estrapent, H 41, 3e p. pl. ind. de *estraper*, « couper » (Voy. Atrapeies).

Estre (*l'*), 265 *b*, infin. substantivé; — rem. le sens du passé dans la phrase : *Quant j'oy l'estre*, « ce qui fut, ce qui était arrivé ».

Estuet, 77 *c*, 168 *b*, E 94, 103, 106, 3e p. s. ind. de *estovoir*, « convenir, falloir, être nécessaire ». — Ce verbe avait déjà vieilli au XVe siècle, puisque le ms. D lui substitue presque dans tous les cas le verbe « convenir » au sens de « falloir ».

Esture, G 161, forme altérée, à cause de la rime, de *estoure estore*, 2e p. s. imp. de *estorer*, simple de *restourer restorer* (cf. *restourée* H 75), « restaurer, remettre en état ».

Et, 13 *a*, doit être interprété *à*. C'est une notation assez fréquente dans

les textes populaires que celle de la prép. *à*, sonnant *ai*, et figurée comme la conj. *et*, soit en toutes lettres, soit par abréviation. — Par contre, *et* est quelquefois représenté par *a*, notamment dans 216 *b* de M : *On menjut bien et pois* a *loches*.

EULX, voy. IL ; — est employé là où le fr. moderne exigerait le pronom réfléchi *se soi*.

EUVES, 290 *a*, = lat. *equas*, juments (cf. *iawe*, de *aqua*).

EVESCHIÉ-E, 285 *g*, H 125-6, évêché.— Ce mot est du genre féminin, ainsi que *duché*, *comté* ; — voy. SON.

EXILIEE, 160 *g*. part. pas. fém. suj. de *essilier*, « ravager, détruire », propr. « exiler ». — Pour la voyelle finale, voy. *-ie*.

EXILLIEE, 169 *b*, orthogr. vicieuse pour *exillié* et mieux *exilliet*, part. pas. masc. sing. rég. de *essillier* (voy. EXILLIE).

EÜRS, 95 *g*, 291 *b g*, v. fr. *heur*, conservé seulement dans les comp. *bonheur*, *malheur*. — Le *g* du primitif latin *augurium* s'est maintenu dans les autres langues romanes et dans quelques patois fr., notamment dans le lorrain : à Metz, *heureux* se dit *agrou ogrou* = *augurosum*.

1. *-ey* (*iacum*), suffixe des noms de lieu, très-fréquent dans la région de Metz ; *ey* sonne *y*, au moins chez le populaire ; le couplet 135 fait rimer *Wappey* avec *despis respis* ; d'autres exemples analogues sont fournis par les manuscrits secondaires.

2. *-ey ei*, par analogie au précédent, se substitue à *i y* final : *Ferey* pour *Ferry*, *esjoiei* (v. c. m.) pour *esjoi*.

F

-f, épenthétique dans la syllabe *chié gié* : *Richiefmont* 218 *c*, 219 *g*, *chargiefs* A 4, *merchief* 11 *d* M, *chevalchief huchief trabuchief* 108 M. C'est une assimilation au mot *chief* et ses comp. *meschief rechief*, d'un emploi si fréquent ; voy. CHIEZ. — Un cas différent est celui de *nif* (v. c. m.).

FAICON, 117 *d*, forme variée de *facon* (v. c. m.) ; — *falcon* = *facon* = *faicon*.

1. FAME, H 173, renommée (*fama*).

2. FAME-S, H 169, notation dialectale de *femme(s)* H 24, 155, 165 et passim ; — l'*a* de *fames* sonne *au*, *fames* rimant avec *diffaulme* ; *fame* est devenu dans le patois *fome foume* (voy. SOMMER).

FASCE, K 62, orthogr. erronée de *face*, « visage » ; — *s* vient parfois doubler *e* en finale féminine : *avarisce*, *gravisce*.

FAULTRE, 125 *f*, *fautre*, forme anc. de « feutre ». — *Fautre* doit être corrigé en *faucre*, crochet qui servait à maintenir la lance dans une position horizontale et prête à charger. La confusion entre *faucre* et *fautre* est très-fréquente dans les manuscrits.

FAUTREE, (r. pl.) H 18, voy. FAULTRE.

FAVEL, 102 *g*, réduction de *fauvel*, « fauveau », dim. de « fauve ».

FEIRIENT, 145 *f*, 3e p. pl. cond. de *fere*, « faire » ; — voy. sous *-ient*.

FEMIERE, 28 *c*, 153 *e*, fumée, et par extension flamme, incendie, dans l'expression « feu et femiere » ; — l'*e* de *femiere* est une fluctuation de l'*u* original dans *fumiere* (v. c. m.).

FENIR, 250 *g*, finir, avec l'acception particulière de « mettre fin à la vie, à l'existence, tuer, faire périr » (voy. FIN) ; — *fenis*, G 119, 2e p. s. parf.

FERAIS, G, 98, 1re p. s. fut. de *fere*, « faire ». — Sur la désinence, voy. *-ais*.

FEREIT, 129 *c*, 3e p. s. parf. de « férir », avec la désinence *-eit* introduite par analogie de *ardeit* et autres formes analogues (voy. sous *-eit -eirent*).

FEROIS, F 80, 2e p. pl. fut. de *fere*, « faire ». — Pour la désinence, voy. sous *-ois*.

FERUIT, 269 *e*, part. pas. neut. rég. de « férir » ; — *feruit* est une atténuation populaire de la désin. *-u* (voy. RESPANDUIS) ; *ferut* se rencontre d'ailleurs dans notre texte, notamment dans 280 *c*, et le rég. plur. *ferruz* dans 256 *g*.

FEURENT, 141 *e*, forme variée de *furent*, 3e p. pl. du verbe « être ».

1. FIERCE, 226 *b*, 3e p. s. subj. de « férir ». — Sur la désinence, voy. *-ce -se*.

2. FIERCE, 226 *d*, 227 *a*, la reine, terme du jeu des échecs ; — *fierce* est propr. l'arabe *wezir*, premier ministre », donc « pièce principale du jeu après le roi ». Par la suite des temps, le sens originaire de *fierce* (= vizir) s'est oblitéré, et *fierce* a été regardé comme une altération de *vierge* ; de là la déno-

mination de « dame » ou « reine » dans le jeu des échecs et des dames.

Fin. Dans sa double acception de subst. et d'adj., ce mot joue, à plusieurs reprises, un rôle analogue à celui de *fol* (v. c. m.). Ses dérivés et composés sont le pivot sur lequel tournent les rimes d'un certain nombre de vers consécutifs : subst. *fin finement definement*, adj. *fine*, verb. *finer afener afiner definer*, adv. *finement*. — Cette manière de tautologie se rencontre plus d'une fois, notamment dans C 38-44, E 175 et suiv., G 175-180, I 73-78, J 67-72. — Au plur., *fins* G 36 a le sens du lat. *fines*, « frontières ».

Fleschié, 176 *f*, part. pas. neut. rég. d'un verbe *fleschier*, que je rapporte à *flasche*, « flache », plat, uni, nivelé, par conséquent abaissé. Cette attribution est confirmée par le vers suivant, qui a *radrecier*, « redresser, relever » par opposition à *fleschier*.

Foient, 246 *d*, est contracté de *footent*, 3e p. pl. imp. de *fouir*, « bêcher.».

Foiere-z, D 57, F 144, orthogr. vicieuse de « foire-s ».

Fol, C 37, soufflet, lat. *follem*. — C'est à ce thème *fol* que l'on s'accorde à rapporter le fr. *fol fou*, et tous ses dér. et comp. qui figurent en rime dans C 24 et suiv. et dont voici l'énumération : subst. *fol folours folaige*, adj. *fole*, verb. *fole dezfoulièz deffoler*. Le même jeu d'esprit est renouvelé avec les thèmes *fin* et *voie* (v. c. m.).

Foucels, 181 *g*, orthographe locale de *foussés* 182 *a*, 184 *e*, « fossés ». — Pour l'épenthèse de *l*, voy. sous *-el*.

Fournerue, 13 *b*, l'une des principales rues de Metz ; c'était le centre de la fabrique et du commerce des armes : *Toute est d'airmes plainne la rue*. Voy. l'énumération des produits de cette industrie, au couplet 13. — Le nom de cette rue, dite aujourd'hui *Fournirue*, patois *Forniraue*, est souvent écrit *Fornetrue* dans les chartes. Il est bien probable qu'elle a dû ce nom aux forges et fourneaux nécessaires à l'industrie de ses habitants.

Foy, 180 *b* (suj. plur.), « fous », v. fr. *fol*, dans lequel l'*o* s'est diphth. en *oi* après l'extinction de la consonne (voy. *-o* devenu *-oi*).

Freires, 183 *f*. Les « frères » dont il est ici fait mention sont les moines de l'abbaye Saint-Vincent, pris par synecdoque pour l'abbaye elle-même, le terrain renfermé entre les murs du couvent (voy. la note à ce vers, p. 300).

Frontaul, F 122, frontal, instrument de torture qui s'appliquait sur le *front* ; au fig. persécution, poursuite, pourchas.

Fumiere-s, 77 *d*, 107. *e*, 136 *g* et passim, de l'adj. *fumaria*, « fumée » ; — se disait aussi *femiere* (v. c. m.).

Fut, 40 *g*, pour *fust fuist*, 3e p. subj. imp. de « être ».

G

g, *gu*, s'est substitué presque toujours au *w* germanique initial. Cette notation est sans doute le fait du copiste, et dénonce une influence française dont ce n'est pas la seule trace dans notre texte. Cette influence s'exerce ici sur une très-large échelle, en dénaturant l'un des traits les plus caractéristiques de la langue de Metz, qui note par *w* non-seulement le *w* german., mais aussi le *v* et le *c* (*g*) latin. Je réunis les exemples des mots dans lesquels *g* représente un *w* initial : (*waing* (cf. *vayn*) *-going gaingnaige gaingniet gaignait gaingnont gaingniet-z* ; — (*waite*) *-gaites gaitteroit* ; — (*warder*) *-gardeir* et ses diverses flexions verbales, parmi lesquelles *gart* subj. à côté de *wart* 2 (v. c. m.) ; — (*warantir*) *-garentir* ; — (*wairir*) *-garrir garis* ; — (*warnir*) *-garnis-ies* en regard de *warnisons*. — Quelques-uns de ces mots ont leur article spécial.

g a fort rarement la valeur de *g'* ou *j* : *borgoy* II 155, *chaingour* II 160, — par contre : *obligeation*, p. 408 (Pièces diplomat.)

Gaingnaige, 251 *f*, dér. de *gaingnier*, au sens primordial de « cultiver la terre », donc « travail agricole ».

Gaingniet, 95 *f*, dim. de *gaing*, dont le sens primitif est celui de « culture agricole, récolte », d'où, par extension, « profit en général, gain ». L'orthographe de *gaingniet* devrait être *waingniet* (voy. Going et Vayn). Le sens est celui de « petit domaine rural », plutôt que celui de « petit profit », d'après le contexte.

GAINGNIEZ, 186 *f*, orthogr. vicieuse pour *gaingniet*, part. neut. rég. de « gagner ».

GAINGNONT, 120 *f*, 3e p. pl. parf. de *gaingnier*, « gagner ». — Sur la désinence de cette forme verbale, voy. *-ont*.

GAITES, G 126 (r. pl.), subst. verbal de *gaitier*, « guetter ». — La pure langue de Metz exigerait le *w* initial : *waites*.

GARDER, 182 *d*, revient fréquemment sous ses diverses flexions verbales (voy. sous *g*) ; je relève seulement cet emploi avec le sens de son comp. « regarder ».

GARRIR, 185 *g*, forme variée de *garir*, anc. fr., pour « guérir », — Ainsi que la plupart des mots commençant par le *w* germanique, *garrir* a pris dans notre texte l'orthographe et la prononciation française, au lieu de *wairir*, qui est la dérivation proprement messine. Dans le passage cité, *garrir* maintient le sens primordial de « garantir, préserver, tenir en bon état ».

GENTELISSE, 266 *e*, forme variée de *gentilesse*, qui exprime l'ensemble des qualités qui sont l'apanage du *gentilhomme*. — La fluctuation entre *e* et *i*, assez fréquente, est imposée ici par la rime.

GNEUS, 12 *c*, neuf. — Cette orthographe, confirmée par la rime, est intéressante à relever comme indice de la prononciation populaire ; les cas de nasale mouillée en initiale sont peu fréquents ; voy. VEZENEUF.

GOING, 63 *f*, gain. — Le *g* initial dénote une influence française, la notation locale étant *waing* ; — dim. *gaingniet* (v. c. m.).

Goize. 169 *c f*, 213 *c*, prononc. popul. de *Gorze* E 114 (voy. l'INDEX TOPOGRAPHIQUE et la CARTE).

GRANMENT, 209 *g*, adv., grandement, beaucoup. — Je présume que *granment* s'est perpétué sous la forme euphonique *branment*, laquelle est d'un emploi très-fréquent dans les patois de l'Est, avec le même sens que *granment*, et le plus souvent dans une intention hypocoristique.

GRAVISCE, D 16, répond au v. fr. *crevice*, primitif de « escrevisse écrevisse ». — Le préfixe *es*, de date relativement récente, n'a pas été adjoint à *crabe*, *crevette*, dont la parenté originaire avec *crevice* ne fait aucun doute.

GRENNE, 11 *f* (pron. grin-ne), *draip de grenne*, drap d'écarlate. Cette couleur avait été ainsi désignée de la forme de la cochenille qui ressemble à de la *graine*.

GRIFAUL, B 19, forme métathésée de « gerfaut ».

H

-h aspiré, voy. sous *-s x*.

HABERJOUR, G 88, adj. verbal de *habergier* II 213, notation locale de « héberger ».

HACHIERE, K 56, avec le sens de « misère, tribulation ». — Ce mot est-il dér. de *hacher*, pris au fig. pour « tourmenter, fatiguer, exténuer » ? Voici le texte : *soffrir poinne et hachiere*. De *hachiere* rappr. *hachée hachie* = peine, supplice (du Cange, s. v. *Harmiscaria*).

HAEU, 268 *e*, voy. AEU, EHUS.

HAICES, 29 *c*, notation locale de « haches » ; cf. *haiches* 230 *c*, *haiche* 269 *f*.

HAIDIER, F 86 « parenté, lignage, clientèle féodale ». — *Haidier*, dér. de l'all. *herde* « troupeau », par le pat. *haite* (voy. HARDIER).

HAITIÉS-T, 157 *c*, 256 *g*, part. masc. plur. rég. de *haitier*, dér. de *hait*, « gré, plaisir » ; *haitié* a le sens de « dispos, bien portant » ; — nos autres manuscrits le remplacent par *sain* (voy. aux VARIANTES). — L'opposé de *haitiet* est *dehaitiet* (v. c. m.).

Halenne, 242 *a*, forme locale de « hélène » ; — le premier *e* fait entendre un son nasal : *Halenne* rime avec *rengne*. Voy. à la GRAMMAIRE, p. 441.

HANRIAUS, 215 *b*, *Hanrias*, suj. de *Hanriat*, fr. Henriet. — Rem. la série de permutations : *e* = *a* = *au*. — Les chroniques locales, suivies par l'INTRODUCTION à ce volume, donnent à ce capitaine messin le nom de *Hanricart*, autre diminutif de *Henri* ; au moyen âge, l'on appliquait indifféremment diverses désinences diminutives au thème du nom d'un seul et même individu.

HAPENT, H 37, 3e p. pl. ind. de « happer » ; — *haper* a pour variante littérale *xaper* (voy. XAPPÉZ).

HARDIER F 88, berger, pâtre ; — patois *haitier*, dér. de *haite*, anc. *herde harde*, « troupeau », qui est le même que l'allem. *Herde*.

HEAMES, 235 *e* (suj. sing.), heaume,

— avec la réduction de *al au* en *a*.

Here, J 28, seigneur (= all. *herr* ou lat. *herus*). — Quoi qu'il en soit du primitif, notre exemple et celui de *herre* (v. c. m.) montrent que l'introduction de ce mot en français n'est pas de date aussi récente qu'on l'a prétendu.

Hernois, 166 *b*, 291 *c*, harnois, harnais. — Le sens de ce mot était plus étendu dans l'ancienne langue; il s'appliquait d'une façon générale à l'ensemble des objets composant le train de culture, et même le mobilier et les ustensiles domestiques: *Pot ne pelle n'aultre hernoix*. Cette acception compréhensive est ordinaire dans les textes de Metz.

Herre, D 46 (suj. plur.), orthogr. variée de *here* (v. c. m.).

Hobere, G 128 (r. pl.), simple de « hobereau », sorte de faucon.

Hosteilt, 157 *d*, orthogr. vicieuse de *hosteil*, « hôtel, maison en général » — Le *t* paragogique, assez fréquent dans les bas temps, démontre que la consonne précédente n'a pas de valeur de prononciation : *hosteilt* sonne *hôtel*.

Houre, 138 *a*, E 109, notation locale de « heure »; — s'écrit aussi sans *h* initial : *oure* (v. c. m.).

Hu, en comp. dans *humais* 80 *c*, est réduit de *hui* 80 *g*, F 137 (*hodie*), « à ce jour ».

Huchier, 81 *b*, 144 *a*, appeler en criant, annoncer à haute voix, dans l'espèce, « crier le prix des denrées mises en vente ». — *Huchant*, 18 *b*, part. prés.; *huchiez*, 188 *a*, part. pas. neut. suj.; *huche*, 73 *f*, 3e p. s. ind.

Huge, 69 *d*, huche à pain, et par extension « meuble quelconque ».

Huier, 201 *f*, notation locale de « huer », qui est au fond le même que « hucher huchier » (v. c. m.); — *huient*, G 74, H 38, 3e p. pl. ind.

Humais, 80 *c*, réduit de *huimais*, adv. de temps (*hodie magis*), « en ce jour, à cette heure », avec un sentiment énergique.

Huralz, 120 *a*, suj. sing. de « héraut », — avec fluctuation de *e* atone en *u*.

Hus, 69 *d*, huis, — par réduction de la diphthongue *ui* en son premier élément. — La forme complète *huyx* se rencontre E 172.

I

I, 49 *b*, 113 *c*, 277 *d*, H 142, apocope de *il* devant une consonne.

Ialz Ialx, 229 *e*, 281 *d*, voy. Il.

-iaul, desin. diminutive = lat. *-ellum*, n'est pas de la pure langue de Metz; voy. *-el*. De *-ial iaul* les cas sont, à tout prendre, peu nombreux : *martialz*, *biaulx*, *quairiaulx*, *oisiaus* et un ou deux autres (voy. à la Grammaire, p. 444).

Iawe. 65 *b*, 118 *c*, 127 *a*, 284 *b*, eau; voy. Yawe.

-ie, désin. des participes fém. des verbes de la 1re conj. dont le thème est terminé par une liquide ou nasale mouillé, ou par une gutturale : *baittillie*, *chargies*, *commencie*, *apparillie*, *taillie*, *lignie*, etc.

-ie diphth. est souvent réduite en *i* : *livres*, *chivres*, *virge*.

-ient, désinence de la 3e p. pl. dans l'imparf., le cond. et le subj., est une assimilation à la 1re p. pl. *-iens* : *feirient*, *avrient*, *acevient*. — Pour la prononciation de cette désinence, voy. à la Grammaire, la note de la p. 440.

Iere, 60 *c* (*erat*), 3e p. s. imp. du verbe « être ».

Ignellement, 293 *e*, prononciation mouillée de *isnellement*, « en hâte, promptement ».

1. **Il**, 182 *b f*, 294 *f*, est l'adv. *i y* (*ibi*), avec *l* paragogique ; voy. *-l*.

2. **Il**, pron. 3e pers. Voici le tableau de ses différentes formes casuelles :

m. s. s. *il i*;
f. — — *elle*;
n. — — *il i*;
m. — r. *le* (dir.), *li ly* (ind.);
f. — — *ley lie*;
n. — — *le 'l*.
m. p. s. *il*, *-ils ilz*, très-fréquent;
f. — — *elles*;
m. — r. *les* (dir.), *eals-x-z*, *tals-x-z*, *eaulx-z*, *taulz-x*, *aulx*, *eulx* (ind.).

-in. Ce son nasal est d'un usage fréquent et d'une valeur toute particulière dans la langue de Metz. Tantôt c'est l'*i* qui vient s'intercaler dans le type primordial : *uin chescuin boin estrainge*..., et tantôt c'est l'*n* : *anemins prinsent*; parfois la nasale s'éteint : *chemis* (v. c. m.). Voy. à la Grammaire, p. 443.

-irent, désin. du parf. 3e p. pl. de la 4e conj., passée aux verbes de la 1re conj. : *ressamblirent rengirent acordirent* (voy. à la Grammaire), p. 455.

IRRENT, 215 *b*, 291 *a*, pour *trent*, réduit de *ierent*, 3e pers. plur. imp. de « être ». — Dans notre texte, la diphthongue est commune à l'imp. (*iere* 60 *c*, *iert* 203 *f*, etc.) et au fut. (*yert* 103 *fg*, etc.); cependant l'*i* de *irrent* pourrait être aussi bien une atténuation de l'*e* initial de *errent* 26 *f*.

J

j en valeur de yot noté par *y*, voy. YASON.

JAOLLE, 129 *g*, 159 *b*, geôle, (v. fr. *gaiole jaiole*, lat. *caveola*), — avec la réduction habituelle de *ai* en *a*.

JAY, 159 *g*, C (en rubrique) geai-s; — le nom de cet oiseau écrit souvent *gai* (cf. *pappegay*, *papegay* aux pièces A B C, passim) est le même mot que l'adj. *gai*. Dans ce dernier texte, *jay* a pour synonyme *wancerey* (v. c. m.).

Jhesucris-t, 39 *b*, 271 *b*, est toujours écrit ainsi, en un seul mot.

JOVANCIAULX, 121 *g*, jouvenceaux; — la dés. *iaulx* est d'origine exotique, voy. sous *-el*.

JUERONT, 126 *g*, 3e p. pl. fut. de « jouer »; — la résolution de la diphth. en *u* s'est sans doute opérée sous l'influence de *jeu* prononc. *ju*, d'où le thème *ju* s'est étendu au verbe « jouer ».

K

KARESME, 216 *a*, carême; — la notation dialectale est *karame*, *quarame* (v. c. m.).

L

-l s'introduit fréquemment à l'intérieur et à la fin des mots, dans divers cas qui sont analysés à la GRAMMAIRE p. 449, *foucels*, *escul*, *costel*, *tilz*, *polt*, *esperil*, *il*, *persoine*, etc.; par contre *l* d'origine tombe dans *i*, *si* = *ci* = *cil*.

LA, 192 *d*, là, adv. de lieu; — le sens s'accommoderait mieux du pron. *les* noté *la*, grâce à la permutation normale de *e* ou *a*, laquelle permutation entraîne généralement la chute de *s* (voy. *-es*). Les art. et pron. *les mes tes ses* sont assez fréquemment figurés *la ma ta sa* dans les documents contemporains; toutefois le manque de formes analogues dans le poème me fait hésiter à voir dans *la* la prononciation populaire de *les*; le seul ex. assuré de cette notation est *la*, 118 *g* M = *les* P.

LABOUR, 63 *f*, 86 *c*, 220 *f*, labeur, peine, fatigue. — La diversité de forme et de sens que le fr. a établie entre les doublets *labeur* et *labour* n'a pas existé dans la langue de Metz, *laborem* n'y ayant pu donner que *labour* à l'exclusion de *labeur* (voy. *labourer*.)

LABOURER, 32 *f*, travailler, agir, au sens général du latin *laborare*, lequel s'est maintenu dans le subst. *labeur* doublet de *labour*; — *laboure*, 184 *c*, 3e p. s. ind.

LABOUREUX, H 37, laboureurs; — le *r* final était tombé dans le parler populaire.

LAIDIS, 197 *f*, orthog. vicieuse pour *laidi* part. pas. mas. plur. suj. de *laidir* « outrager, insulter » (voy. LAIT, 3.

LAIER. Ce verbe, avec le même sens que *laisser*, provient d'une origine différente : *laier* (conservé dans *relayer*) répond au goth. *latan*, *laisser* (et *lâcher*) au lat. *laxare lascare*. Cependant Diez, rapprochant de *laier* le lombard *laya*, incline au latin *legare* (laisser par testament) comme prototype de *laier*. Cette vue est confirmée par le subst. *laieie* fréq. dans les Chartes de Metz au sens de « legs, héritage », et de même l'expression « *laieir* a leit de lai mort » se rendra par « léguer *in extremis*. » — Comme *laisser*, *laier* résout le plus souvent *ai* en *a*. Formes temporelles : *lait* 3e p. s. ind.; *laient* 3e p. pl. ind.; *lairais lairrais larai* 1re p. s. fut.; *lairont laront* 3e p. pl. fut.; *larroient lairient* 3e p. pl. cond.; *lais* 2e p. s. impér.

LAINGE, 256 *f*, « lange » et non « linge », vêtement de laine.

LAIRAIS, D 41, 1e p. s. fut. de *laier* (v. c. m.); — sur l's désinentiel, voy. *-ais*.

LAIRIENT, E 57, 3e p. pl. cond. de *laier* (v. c. m.); — pour la désin. voy. sous *-ient*.

LAIRRAIS, D 13, 1e p. s.; orthog. vicieuse de *lairais* (v. c. m.).

1. LAIS, E 49, imp. 2e p. s. de *laier*, (v. c. m.).

2. LAIS, 26 *b*, rég. plur. de *lait* 4.

LAISSIER, 114 *a*, abandonner, laisser. — Les diverses flexions personnelles de ce verbe ne présentent rien de particulier, sauf *-lassirent* 3e p. pl.

parf. 83 *c* P; comme phonétique il faut noter la réduction de *ai* en *a* : *lassent lasseirent*, etc. — Par contre, le verbe *lasser* diphthongue l'*a* et se note *laissier* (voy. LAISSIEZ).

LAISSIEZ, 90 *c*, part. pas. de *lassier* « lasser », diphth. en *laissier*, en vertu du principe contraire à celui qui de *laissier* « laisser » fait *lassier*. Cette sorte de balancement ou de compensation est des plus habituelles dans le parler populaire.

1. LAIT, 33 *c*, 126 *c*, 176 *e*, et pass., A 41, E 24, 3e p. s. ind. de *laier* (v. c. m.).

2. LAIT, 81 *b*, 3e p. s. subj. de *laissier*, (v. c. m.). La forme complète serait *laist* (*lasciet*).

3. LAIT, 69 *c*, 126 *a*, A 42, (adj.), désagréable, laid, — d'où l'anc. fr. *laidir* (cf. LAIDIS); voy. aux VARIANTES.

4. LAIT, 126 *f*, subst. verb. de *laidir*, injure, affront, outrage; — au plur. *lais* 26 *b*.

5. LAIT, F 102, lai, laic; — le *t* est paragogique, voy. sous *-t*.

LAITRICE, B 8, le sens « ordure, immondice », assuré par le contexte, détermine dans *laitrice* un dér. de *lait* 3.

LAITUAIRE, 187 *g*, forme locale de *lettuaire*, aphérésé de « électuaire ».

Lambert (*saint*), 62 *a*, évêque et patron de Liége, sa fête le 17 septembre.

LAMME, J 20, forme variée de *lame*, fréq. dans l'ancienne langue au sens de « tombeau » (*lamina*).

LARAI, 273 *a*, forme réduite de *lairai*, *lairais* (v. c. m.).

LARDEL, 206 *f*, lardon; — est pris métaphoriquement pour « coup d'épée ».

LARONT, 215 *f*, forme réduite de *lairont* D 69, 70, pour *laieront* 3e p. pl. fut. de *laier* (v. c. m.).

LARROIENT, H 179, 3e p. pl. cond. de *laier* (v. c. m.); — pour *laieroient*; une autre forme est *lairient*, formée d'après l'analogie de la 1e p. pl.

LASSEIRENT, 134 *f*, forme variée de *lasserent* 3e p. pl. parf. de *laissier* (v. c. m.).

LASSENT, 65 *f*, 77 *d*, est réduit de *laissent* 3e p. pl. ind. de *laissier* (v. c. m.).

LASSERENT, 83 *c*, 207 *g*, 3e p. pl. parf. de *laissier* (v. c. m.), — par réduction de la diphth. *ai* en *a*; pour le premier de ces ex., le ms. P donne *lassirent* qui ne peut être maintenu en rime.

LEIGNE, G 41, bois de chauffage; — dans les Chartes de Metz, *laingne lengne langne*, de *ligna* neut. plur. = fém. sing.

LEIRE, D 47, forme variée de *lerre* (v. c. m.), cf. *letres seire*.

LERRE, 248 *g*, est employé au lieu de son rég. *larron* par une exigence de la rime; même cas que pour *empereire* (v. c. m.).

Levier (*saint*), saint Livier, évêque de Metz, (voy. la note de la p. 271). Une église de Metz était consacrée sous son vocable, (voy. SAINCT LEVIER).

LEY, C 33, pron. p. 3e p. fém. sing. rég., répond à un type lat. pop. *illæ*; — *lei ley* est propr. le fém. de *li*, plus tard *lei* fut remplacé par *lie* (v. c. m.) qui est de formation analogique, et populaire.

LIARS, 10 *a*, (v. pl.) nom de couleur, gris pommelé.

1. LIE, 2 *c*, H 94, 96, J 16, pron. 3e p. sing. fém. rég.; c'est une variante de *lei ley* (v. c. m.), forme féminine de *li* qui sert habituellement pour les deux genres.

2. LIE, G 30, (*læta*) fém. de *liez* passim, « joyeux, allègre ».

LIERRE, D 61, forme variée de *lerre* (v. c. m.).

LIMESSONS, D 17, (suj. sing.) limaçon; — est allégoriquement désigné par le sobriquet de « tardif » voy. TARDIS.

Livier (*saint*), H 210, voy. *Levier* (*saint*).

LIVRES, 206 *e*, lièvres; — réduction de la diphth. *ie* en *i*; la forme commune existe aussi : *lievre* 206 *g*, *lievres* 257 *a*.

LOIAUS, 272 *f*, adj. substantivé, désigne les « fidèles ou les chrétiens » par opposition aux Juifs qualifiés de « perfides » : les *faulx* Juifz 267 *b*, 270 *e*.

LOING, D 18, E 152, long; — sur l'épenthèse de *i* dans les sons nasaux, voy. à la GRAMMAIRE, p. 441.

1. LOR, 29 *d*, adv. lors, alors (*illam horam*). — La paragoge de *s* est facultative comme on le voit dans ce mot et dans quelques autres : *sen*, etc.

2. LOR, adj. et pron. de la 3e p. (*illorum*) des deux genres et des deux nombres. L'adjonction de *s* au plur. : *lors*, doit être regardée comme une faute du copiste.

LORS, 54 *f*, 162 *e*, est fautif pour *lor* 2 (v. c. m.).

LOWANGES, 100 *e*, louanges; — sur le

w de *lowanges* voy. *loweit;* la forme simple *loange* se rencontre concurremment, p. ex. dans 294 *f;* un autre dérivé du même primitif est *losanges* 110 *f*, paroles flatteuses et mensongères, intrigues.

LOWEIT, 79 *e*, part. pas. m. s. r. de *lowcir*, notation dialectale de *loeir* « louer »; — le *w* figure l'allongement du son de la voyelle précédente, il est purement épenthétique (voy. LUWIER).

LUES, 220 *a*, E 58, lieues; — *lues* est réduit de *luwes*, forme habituelle à METZ.

LUS, 12 *g* (r. pl.), brochets (lat. *luscios*).

LUWIER, F 136, notation dialectale de « loyer » au sens de « rémunération, récompense »; — *luwier* est à *loyer* ce que *loweit* (v. c. m.) est à *loué*.

LY, orthographe variée de *li* art. et pron., du fait du copiste du XVe siècle.

M

-m se substitue quelquefois à *n* même ailleurs que devant une labiale, voy. BAIEMS, EM.

MAGNIEZ, B 12, forme réduite de *maignie* (v. c. m.).

MAIGNIE, 79 *b*, 173 *b*, 295 *d*, représente la prononciation mouillée de *maisnie* F 185 (lat. *mansionata*), donc propr. = maisonnée, et par extension = troupe, bande, compagnie; — sur la désin. voy. *-ie*.

1. MAIN, 31 *c*, 105 *b*, 138 *e*, E 120, matin, de *mane; main* n'est resté que dans le comp. *demain*.

2. MAIN dans *main grain*, A 62. Quel est ce mot? Il se rencontre une seule fois dans : *Adont Berte veult par sa force Et le* main *grain et puis l'acorce*, c.-à-d. et le dedans et le dehors, en un mot, tout. *Main* aurait-il la même origine que l'angl. *main?* — L'autre ms. a *magrin*.

MAIRIENS, H 146, (rég. pl.) merrain; voy. MARRIEN.

MAIXIÈRE, 77 *g*, au sens de « débris, ruines d'une habitation »; est opposé à *maison :* après le passage des ennemis toute maison ne sera plus que décombres. — *Maizières* (*macerias*, mur de clôture) subsiste seulement dans la langue géographique.

MALOIS, 251 *g*, (suj. sing.) maudit; — *maledictum* a donné *maleoit maloit* comme *benedictum beneoit benoit*, cf. *benois* 118 *g*, 289 *e*, 291 *f*.

Manis, 162 *a*, prononciation locale de *Mesnils*, nom de lieu (*mansionile*).

-mant, notation locale de *-ment* désin. adverbiale : *ausimant* 84 *b*, et plusieurs autres.

MARONNIERS, D 37, mariniers; — c'est le v. fr. *mareniers* dont l'*e* atone a fluctué en *o*.

MARRIEN, 150 *f*, réduit de *mairien* « merrain » lat. *materiamen*, bois de charpente; — est opposé à *leigne* (v. c. m.) bois de chauffage.

MARTIALZ, 29 *c*, (r. pl.) marteaux : — sur la désin. voy. *-el*, *-ial*.

MARTIRE, 225 *c*, est appliqué aux objets inanimés, avec le sens de « destruction, ravage, ruine ».

MASONS, F 140, maisons; — avec la résolution ordinaire de *ai* en *a;* ainsi isolé l'*a* passe bien vite au son *au o : mauxon* 77 *g* M. Le patois ne connaît plus que *mohon mojon*, dont le dim. *mohnote* est à la lettre le fr. *maisonnette*.

MATERAIT, F 57, 3e p. s. fut. de *meter* (v. c. m.).

MATZ, G 114, (suj. plur.) mats, humiliés, abattus : *et matz et tristes;* voy. METER.

MAUL, F 57, forme dialectale de « mal »; — voy. sous *a* = *au*.

MAUWAIS, F 100, notation abusive de « mauvais », cf. *ouvraige*.

MÉ, D 42, mes; — l'apocope de *s* dans *mes* et ses analogues est un fait assez fréquent dans les textes contemporains, elle est due sans aucun doute à la faculté de permuter *mes ses les* en *ma sa la* (v. c. m.) dont les ex. sont assez nombreux.

MEI MEY, notation dialectale de *mi* (*medium*), dans les composés *meidi permey*.

MENAIGE, 180 *d*, maison, habitation; — c'est la forme dialectale de *manage* (*manaticum*) confondu auj. sous une orthographe unique avec *menage* (*mansionaticum*).

MENANDIE, 181 *a*, v. fr. *manandie*, demeure, habitation, manoir (voy. MENAIGE).

MENESTRÈS, 120 *a*, suj. sing. de « menestrel »; *-l* en position dans le groupe *el* tombe, et *e* devient *è*, *ei*.

MENJUT, 216 *b*, 3e p. s. ind. de *menjuer*, forme anc. de *mengier* (*maingier*, I 42) « manger ».

MENNOIR, 135 *b*, forme nasalisée de *menoir*, « manoir », infin. passé en subst.

Menuise, D 40, subs. verb. de « menuiser », menu poisson, fretin.

Mes, 151 *g*, 1e p. s. ind. de « mettre »; — l's final est analogique : *me(t)s* au lieu de *met; mes* est en rime.

Messe-t, 124 *b*, E 177, 3e p. s. subj. de « mettre », avec la désin. en yot, (voy. sous *-ce*, *se*); se rencontre aussi avec la forme commune : *mette* G 84.

Messi, 282 *a*, apocope de « messire », justifiée à la p. 449 de la Grammaire.

Meter, 226 *c*, pour *mater* E 9, dér. de *mat* dans la locution « échec et mat » (voy. amathie).

Mets, passim, Metz. — C'est l'orthographe ordinaire au XIVe siècle; plus anciennement l'on écrivait *Mes Mez;* l'orthographe actuelle *Metz* n'apparaît guère qu'au XVe siècle, et encore bien rarement.

Meute, 31 *b*, 123 *b*, 216 *e* (*mota*), la Mutte, grosse cloche de la cathédrale, qui donnait le signal de la prise d'armes (voy. s. Bangent, et la note à ce vers p. 275). — La prononc. actuelle (*eu* réduit en *u*) est déjà représentée dans M : *mute.*

Mey, voy. *mei.*

Mie, 116 *c*, 178 *b*, employé dans la locution adverbiale *ne ... mie*, est resté le signe exclusif du renforcement de la négation *ne* dans le patois de Metz, sous la forme *me mes, met.* La prononciation a si fortement rattaché cette enclitique au verbe qu'aucun éditeur de textes patois n'a songé à l'en séparer : *je n'pourreumes* je ne pourrais pas, *j'n'anvrâme* je ne m'en irai point.

mies, 157 *f*, est le même que *mie* (v. c. m.) avec l's adverbial paragogique.

Moiées, 261 *c*, amas, tas; dans l'espèce « tas de paisseaux »; — la même idée est rendue par *moncel* 198 *c;* quant à *moiée*, c'est une forme participiale développée sur *moie* = « meule », du lat. *meta* dont « meule » représente le dim. *metula.* Ce terme de *moie moiée* est encore en usage à Metz et dans le pays wallon ; voy. la note en tête de la p. 304.

Moitirier, 145 *c*, métayer, fermier à *moitié* fruits; — *moitirier* procède de *moiterasse*, « culture, exploitation par moitié », comme la *tercerasse* est le fermage à « tiers mui ».

Monsons, 161 *c* (*Montionem*), forme antérieure de *Mouson Mousons*, nom de la montagne qui domine la ville dite auj. « Pont-à-Mousson ».

Monstroice, 3 *f*, 3e p. s. sub. de « montrer », avec la désin. *-oice*, (v. c. m.) particulière au dialecte de Metz.

Mont(*a*), 67 *a*, 116 *b*, 150 *c*, en *remontant* le cours de la rivière. — La locution « *a val a mont* » 175 *f* a le sens de « de tout côté, partout », litt. « dans la vallée et dans la montagne ». C'est un équivalent heureux de cette autre locution : *et par devant et par derrière*, employée trop fréquemment avec la même signification.

Montigneus, 12 *f*, sorte de poisson que je ne suis pas parvenu à identifier. Si l'on tient compte du changement si fréquent de *ou* en *on*, l'on sera peut-être disposé à voir dans *montigneus* un diminutif du même thème qui a produit d'autre part *moutelle* (pat. bourg. *moteûle*).

Mors (*pont des*), 178 *g*, le pont des Morts à Metz ; — il en est fréquemment question dans les atours (voy. la note aux couplets 101 p. 286, et 178 p. 299).

Muelt, 34 *f*, 3e p. s. ind. de *movoir*, « émouvoir »; — cette forme est relevée ici à cause de l'épenthèse de *l*.

Muselle, D 37, 56, forme ordinaire à Metz de « Moselle », grâce à la fluctuation de l'*o* atone en *e*, *u*.

my, 232 *c*, notation variée de *mi* (voy. ly), rég. ind. du pron. de la 1e pers.

N

-n; sur la rôle complexe de cette nasale dans la langue de Metz, voy. à la Grammaire, p. 441-3 et 448-9.

Naige, D 38, subst. verb. de *nagier* « action de naviguer »; — ou plutôt dér. du bas lat. *naca*, « barque », qui a laissé des formes analogues dans les patois wallon et rouchi; en ce cas *naige* serait la représentation locale du primitif de *nacelle.* Le texte confirme cette attribution : *Il ont mal gouvernée leur naige et leur nazelle.*

Nazelle, D 38, nacelle, voy. naige; — le *z* n'a d'autre valeur que *s ç* (voy. sous *-s*).

Nennil, 264 *c*, G 94, variante orthographique et prononc. populaire de *nenil* 61 *a*.

1. **Nès**, 30 *g*, 176 *f*, F 88; = *ne ipsum* (*tempus*), comme *aidés* (v. c. m.) = *ad ipsum tempus.*

2. **Nes**, 282 *c*, (suj. sing.) net.

Nif, B 14, orthog. particulière de

nit B 8, etc., *nis* au suj., B 3, « nid »; — la substitution de *f* en finale à la consonne radicale n'est pas un accident rare dans les textes messins du XIVe siècle : le *Psautier Lorrain*, entre autres, en possède un certain nombre d'ex. : *nif, pechief, alevonf* (élevons). (Voy. aussi sous *-f*).

Noeroy, 152 *g*, Norroy ; — *Noeroy* est resserré de *Noweroit*, lat. *Nucaretum*, *Nugaretum* (lieu planté de noyers), dans une charte de Pépin d'Héristal. — L'auteur des *Étymologies du nom des villes et des villages du département de la Moselle* (Metz, in-8o, Lorette, 1860), rapporte gravement *Nugaretum* à *nuga*, et fait de Norroy le boudoir de Plectrude, femme de Pépin. A-t-il pas eu raison de donner à son livre (qu'il a enrichi depuis de deux suppléments) cette épigraphe bien justifiée : « Cherchez et vous trouverez ! »

NON, 266 *d*, forme nasalisée de *nou*, contracté de *ne lou* (voy. DON) ; — pour la modification de *ou* en *on* voy. sous ON.

NONNE, 71 *b*, 83 *g*, la neuvième heure, c.-à-d. trois heures après midi selon la manière de compter ecclésiastique : *Devant nonne droit a meidi.* — Le mot *none* s'est conservé dans le patois de Metz avec le sens de « midi » et de « repas de midi ». Dans cette accession *nonne* représente la neuvième heure après minuit, c.-à-d. neuf heures du matin, heure à laquelle on prenait le repas de *nône ;* puis, peu à peu, le moment de prendre ce repas fut reculé de neuf heures à midi, et c'est le sens actuel de *nône, nôner.*

NORROIS, 84 *d* (r. pl.), fort, vigoureux, vif, impétueux. — Ce mot est emprunté au ms. D, la rime obligeant de rejeter *norrieis* de P et *norris* de M. — En ce sens *norois* est l'acception morale de *norois* « homme du Nord ».

NOUS, 163 *c*, 197 *d*, 286 *g*, 296 *a*, forme assourdie de « nos », adj. poss.

NUIS, 257 *b*, prononciation atténuée de *nus ;* la grammaire exigerait *nud* (*nudi*) ; — voy. *-u* et *-ui*.

O

-o est, dans certains mots, réduit de la diphth. *oi* qui a maintenu sa valeur intensive *ó*(*i*) (voy. à la GRAMMAIRE p. 439) ; — *o* s'assourdit en *ou : nous.*

-o suivi d'une consonne se diphth. fréquemment en *oi*, la consonne étant tantôt maintenue et tantôt rejetée : *poirte oisoient, pois* M = *pos* (pots), *foy* = *foi* (fois fous), *oist, oir*, etc., (voy. à la GRAMMAIRE p. 457.)

-o -ou s'emploient en désinence dans les mots terminés en fr. par *eu : lor tour, honour, dettours, pitouse.* L'étude comparée des textes montre que *o* a précédé *ou*, cette dernière notation n'étant que l'allongement ou l'assourdissement de la première. Le son *o ou* en cette valeur est caractéristique de notre dialecte ; là donc où l'on rencontre *eu*, il faut y voir une influence du fr. et sans nul doute un fait du copiste.

OCTEMBRE, 141 *b*, octobre ; — la finale est identifiée à celle des mois voisins « septembre novembre décembre. »

-oi diphth. fréquente de *o* suivi d'une consonne ; voy. les ex. sous *-o*.

-oice -oisse désin. spéciale du subjonctif, fréquente dans les textes du XIVe siècle : *monstroice* 8 *f ;* mais *ressoice* 247 *d*, en dépit de sa forme, ne rentre pas dans la même catégorie : *-oi* fait partie du thème *resoivre* (v. c. m.), et la désin. est restreinte au yot *-ce* ; l'adjonction de la désin. *-oisse* donnerait *recevoisse* qui est d'ailleurs fréquent dans d'autres textes, notamment dans le « Psautier Lorrain ».

OICQUISON, F 65, forme variée de *ochoison occhoison* H 42, « occasion, cause, prétexte ».

OIR, E 112, forme diphth. de « or » adv., — voy. sous *-o*.

OIRE, 237 *e*, forme correspondante au fr. *erre* (*iter*) « allure, action de se mettre en route » ; *prendre son oire*, se mettre en chemin.

OIRENT, 208 *d*, 3e p. pl. parf. de « avoir » ; — sur les diverses dérivations de *habuit habuerunt* en *ot oit out oit, orent oirent ourent oirent*, voy. à la GRAMMAIRE, p 449.

-ois désin. de la 2e p. pl., correspond au v. fr. *eis* des trois dernières conj. (= lat. *etis itis*) ; *ois* est resté plus longtemps à Metz que *-eis* dans les autres dialectes : *aurois ferois.*

OISOIENT, 118 *c*, 3e p. pl. imp. de « oser », — avec la diphth. locale de *o* en *oi*.

OIST, F 176, forme diphth. de *ost* très-fréq. ; — voy. sous *-o -oi*.

OITOURS, A 66, B 13, autours, éperviers; — la diphth. *oi* représente originairement *o + s : ostours*, (voy. sous *-oi*).

OLOURS, 10 *d*, odeurs; — le contexte exige de traduire par « mauvaises odeurs ».

OLRENT, 65 *b*, 244 *f*, 290 *g*, 3e p. pl. parf. de « avoir », avec *l* épenthétique (voy. OLT).

OLT, 62 *c*, 77 *d*, 84 *e*, 91 *b c*, 93 *d*, 98 *e f*, 100 *f*, etc. 3e p. s. parf. de « avoir »; — la liquide est épenthétique dans *olt* pour *ot* (*habuit*), comme dans *polt* (v. c. m.).

1. ON. Sous une orthographe unique, ce mot présente sept sens différents qui remontent à autant de primitifs, latins ou romans :

a) = *om on* (*homo*) passim.
b) = *en an* (*in*) 5 *d e*, 159 *g*, 172 *g*, et dans *londemain* 108 *a*, fr. *lendemain*.
c) = *en an* (*inde*) 10 *f*.
d) = *ou* (fr. *eu* = *el* = *en le*, lat. *in illo*) 77 *d*, 95 *b*, 119 *g*, 121 *b*, 126 *c*, 141 *b*, etc.
e) = *ou* (*ubi*) 41 *f*, 242 *g*, 260 *e*, 286 *d*, F 109.
f) = *ou* (*aut*) 10 *g*, 11 *g*. 17 *g*, 19 *d g*, 103 *f*, 143 *f*, etc.
g) = *ou* (v. fr. *o od*, lat. *apud*) 64 *a*.

Par contre *on* d'origine (*homo*) devient *en* 214 *g*, E 144. — Pour la nasalisation de *ou* et la permutation de *an*, voy. à la GRAMMAIRE, p. 442.

2. ON, 238 *c*, 229 *c*, orthogr. fautive pour *ont* 3e p. pl. ind. de « avoir ».

-ont désin. de la 3e p. pl. assimilée à la 1e, présente cette particularité que, formée du présent, elle comporte le sens du parfait (voy. à la GRAMMAIRE p. 456). Les ex. de notre texte sont *gaignont mononi vallont entront*.

-or -our désin., correspond au fr. *eur;* de ces deux notations la première est phonétiquement antérieure à la seconde (voy. *-o -ou*).

OR, I 56, orthogr. phonique de *ord* (*ords*, *orde* A 39, 42), « sale », au fig. « homme débauché ».

OREZ, 113 *g*, 2e p. pl. fut. de *oir*, *ouir*, « entendre »; — *orez* est réduit de *oirez*.

OSSAIST, 139 *c*, 3e p. s. subj. imp. de « oser ». — Le redoublement de la sifflante (voy. sous *-s*) a facilité la diphth. de la voyelle initiale, d'où les formes telles que *oisoient* (v. c. m.).

OU répondant au latin *apud*, *aut*, *in illo*, *ubi*, est noté *on* (v. c. m.).

OUE eau, — en comp. dans *W'aldrinoue*, (v. c. m. et sous AWE.)

-our, *-ous* suff., voy. *-o*, *-or*.

OURE, 71 *b*, 103 *g*, E 117, heure; — L'*h* initiale est tombée comme dans *or* et ses comp. *lors alors*.

OUREZ, K 2, prononc. assourdie de *orez* (v. c. m.).

OVRIE, 79 *e*, part. pas. fém. sing. suj. de *ovrir* « ouvrir »; — la désin. de ce part. est un exemple intéressant du principe analogique qui régit le parler populaire (voy. VENISSENT).

OWRAIGE, 245 *f*, forme variée de *ouvrage* K 25; — le *w* n'a d'autre valeur que celle de *v* simple, représentant qu'il est d'une labiale latine.

P

PAICELZ, 261 *f*, voy. PAISELZ.

PAIESSENT, 145 *g*, 3e p. pl. subj. imp. de « payer »; — *paiessent* est une notation succédanée de *paiaissent*, la désin. normale de l'imp. subj. à la 1e conj. étant *-aisse*.

PAIS, D 42; K 26, pas; — avec la diph. normale.

PAISELZ, 198 *c*, paisseaux, échalas. — Le double *ss* est noté, comme à l'habitude par un *s* unique ou même par un *c* : *paicelz* 261 *f;* le patois aspire la sifflante : *p'chès*, en Bourgogne *paichàs*.

PAISTRE, 86 *b*, propr. *pâtre*, est pris au sens fig. de *pasteur;* - c'est, dans l'espèce, l'archevêque de Trèves.

PANRAIT, 182 *f*, 3e p. s. fut. de *panre*, pour *pranre prenre* « prendre »; — on sait que le groupe *nr* rejette, dans la bonne langue de Metz, l'épenthèse du *d*.

PAON, 226 *d*, forme locale de *peon*, suj. plur. « pions », terme du jeu des échecs; — *pion* représente le lat. *pedonem* (de *pes pedis*), dont la voyelle atone devient normalement *a o* dans notre dialecte : *paon*, *poon*.

PARAIGE-S, 34 *a*, 36 *g*, B 27, D 26, K 37, « famille, lignée, » proprement « les pairs » (*paratici*). — Dans l'histoire politique et sociale de Metz, ce terme désigne les associations aristocratiques qui détinrent tout le pouvoir administratif et politique de la Cité, depuis l'origine de la Commune messine jusqu'à sa fin, sauf la révolution démagogique amenée par la guerre en 1525 et en 1405. Les cinq Paraiges primitifs étaient : *Jurue*, *Port-Saillis*, *Saint-Martin*,

Porte-Moselle et *Outre-Seille*, auxquels fut plus tard adjoint le Paraige du *Commun* (v. c. m.). — Pour plus de détails, voy. l'ouvrage de M. Aug. Prost intitulé le *Patriciat dans la cité de Metz*, Paris, 1873.

PARCLOUSE (*a la*), 6 *f*, subst. participial du v. *parclore;* — cette locution se dit d'une chose amenée à fin, complétement achevée.

PARCURE, H 82, 3e p. s. ind. de *parcurer*, augmentatif de *curer*, « donner ses soins à..., s'employer activement », — voy. CURE.

PARDEIRENT, 254 *f*, 3e p. pl. parf. de « perdre »; — sur la désin. voy. *-etrent*.

PARDERRIERE (*a, au*), 146 *f*, 153 *g*, locut. adverb. superlative de *derriere;* — le sens est « tout à la fin, à la parfin » comme auraient dit nos pères, « en dernier lieu ».

PARDEZOURE, 184 *f*, par dessus, tout en haut; — *pardezoure* est un renforcement de *dezoure* (v. c. m.).

PARSOLNE, K 45, forme altérée de *personne* « personnage, rôle »; — *persoine* est varié de *persoune* dont l'*u* a été erronément restitué en *l*; voy. à la GRAMMAIRE, p. 449.

PARTEIRENT, 47 *a*, 3e p. pl. parf. de *partir;* — sur la désin. voy. *-etrent*.

PARTIES, 295 *b*, suj. sing. fém. avec l'*s* du nominatif masc. erronément paragogique.

PARTUS, E 103, notation locale de « pertuis »; — *e* devenu *a*, *ui* réduit en *u*.

PASTORAIGE, 208 *g*, pâturage; — l'*o* est amené en place de l'*u* sous l'influence de *pastour pastor*.

PASTURE, 72 *d*, fr. pâture. — Le sens exact de ce terme est difficile à préciser; il a été rendu par « lieu où le bétail va prendre sa paisson », c.-à-d. les pâturages voisins de Metz, les glacis des fortifications. Après tout *pasture* pourrait bien être un nom de lieu-dit, ou un champ de « vaine pâture ». (Voy. la note à ce vers, p. 282).

PENIES PENNIES, 70 *g*, 171 *b*, 172 *e*, 221 *f*, B 11, subst. participial de *penir pennir* (v. c. m.), « saisies judiciaires », et par extension, « réquisitions militaires, exactions ».

PENIR PENNIR, 85 *d*, 214 *g*, 250 *b*, H 36, opérer des saisies sur des débiteurs; lever des contributions de guerre. — Formes verb. : *penit* 24 *a*, 3e p. s. ind.; — *penissent* 30 *a*, 3e p. pl. ind.; — *pennis* G 116, 2e p. s. parf.

PENNE, 12 *e*, 23 *c*, panne, drap de panne.

PENNIES, PENNIR, voy. PENIE, PENIR.

PENRE, I 48 et ailleurs, « prendre »; — la chute du premier *r* produit ici une sorte de jeu de mots entre les dér. respectifs de *prehendere* et *pendere*.

1. PERDE, H 173, I 72, prononc. négligée et populaire de « perdre », en patois *pecde*.

2. PERDE, 32 *d*, H 75, subst. participial de « perdre » (franç. « perte »). — Cette forme divergente s'est maintenue à Metz sous l'influence de *perde* 1.

PERNE, E 123, mot sans doute altéré, pour la rime, de « pesme » (*pessimum*), dans la locution *soit pis soit perne*, en rime avec *Lucerne*.

PESME, 216 *f*, voy. PERNE, PIOUR.

PESTAUL, E 156; ce mot ne m'est connu qu'avec le sens de « pilon », (angl. *pestle*), qui ne concorde pas avec le texte.

PIETAILLE, 123 *g*, 124 *a*, 167 *e*, 218 *d*, 224 *b*, etc. gens d'armes combattant à *pied*; — la diphth. *ie* est quelquefois réduite en *i* : *pitaille* (v. c. m.).

PILLE, 86 *d*, pillage; — subst. verbal de *piller*.

PIOUR-s, 207 *f*, E 149, F 48, I 65, cas rég. de « pire-s ». — Le superlatif *pessimus* a donné *pesme* 216 *f*, altéré en *perne* (?) E 123.

PITAILLE, 161 *e*, 219 *a*, 238 *f*, 295 *a*, forme réduite de *pietaille* (v. c. m.). *Pitié*, K rubrique, orthogr. fautive de *Pitiers* K 42, Poitiers.

PLAINS (*au*), 212 *g*, loc. adv. « à plein, à pleine main », au fig. « en son pouvoir ». — L'*s* est une concession malencontreuse à la rime.

PLAISIR, K 58, inf. dér. de *placère*, régulièrement accentué, tandis que *plaire* = *plácere;* — *plaisir* a conservé dans notre texte sa valeur verbale.

PLENNIERE, 17 *g*, est proprement dérivé de *plenne* fém. de *plein*; *la place plux plenniere* est la plus pleine, la mieux fournie en marchandises.

POEILLE, D 39, prononc. mouillée de « poêle »; — la mouillure du groupe *el* par l'intercalation d'un *i* est normale dans notre dialecte : *veil* = vel veau, *teil queil* au fém. *teille queille*, etc.

POIS, 18 *a*, poids; *avoir de pois*, toute denrée vendue au poids, notamment les épices et légumes; la viande

n'était pas vendue au poids, mais par morceaux à la criée (18 *f g*).

Poit, 63 *f*, 136 *d*, forme diphth. de *poi* 3e p. s. parf. de « pouvoir ».

Polt, 46 *e*, 220 *e*, 3e p. s. parf. de « pouvoir »; dans cette forme la liquide est développée, par une fausse analogie, de l'*u* de *pout* = *pot* 151 *c* (*potuit*), (voy. OLT). — Il est juste de relever, comme circonstance atténuante, que le patois semble toujours avoir conjugué ce verbe d'après un thème *pol* : ainsi à l'inf. *p'leur* (= poloir), ind. 3e p. pl. *peulent*, imparf. *p'leus* = *poleus*, etc. Ce thème *poloir* ne doit pas être rapporté au latin *pollere*, c'est plutôt une assimilation à *vouloir*.

Pont, employé isolément, comme nom de lieu, désigne au sing. la ville de *Pont-à-Mousson* 162 *d*, 204 *a d f*, 205 *e*, 207 *b c*, etc; — au plur. le village de *Devant-les-Ponts* aux portes de Metz, 130 *a*. — Dans H 109-10 ce mot *pont Pont* et le nom latin de *Ponce* (Pilate) est l'occasion d'un calembour à triple ricochet; pour d'autres cas analogues voy. VITEIT, ABREJOUR.

Poon, 227 *a c*, voy. PAON.

Porsaillis, 12 *d*, 17 *e*, Port-Saillis (*porta Saliæ*), nom de l'un des quartiers de Metz, près duquel les orfévres avaient établi leur industrie. Sur la place du même nom se tenait le marché à la volaille (voy. les notes des pag. 270 et 272).

Poure-s-z, 79 *f*, 173 *f*, C 25, D 21, F 59, etc., pauvre-s. — Il faut lire *poure* et non *povre* : 1o si *pauper* avait donné *povre*, ce mot se serait diphthongué en *pouvre poivre*; or ces formes n'existent pas à Metz (au vers D 21, *poures* est remplacé dans un de nos ms. par *poivre*, mais c'est le lat. *piper*; voy. sous POVRE); — 2o le patois dit *poure* et non autrement.

Pourettes, 18 *d*, poirées.

Pourtacey, 234 *f*, mot que je conjecture, faute de mieux, être formé de l'impér. du verbe « porter » et de l'adv. « assez », corrompu en *acey* pour la rime; voy. aux VARIANTES. Peut-être ce mot doit-il naissance à une légende locale, à une anecdote du cru, comme le *porte-en-maison* de la p. 90. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce terme, le contexte lui assure le sens de « bon morceau, repas plantureux ».

Povre, 12 *b*, poivre; — avec la réduction de la diphth. *ói* en *o*; la forme commune *poivre* se rencontre quelques vers plus bas 18 *a*. Cette particularité dialectale est cause d'une méprise assez plaisante au vers D 21 qui est tel : *Or est li poures foibles et li communs est fors*. Le copiste de M, ayant lu *povre*, a vu dans ce mot la forme réduite de *poivre* dont il a rétabli l'orthogr. pleine, en même temps que, pour suivre sa pensée, il a changé *comuns* en *cumins cumis*, ce qui fait : *Or est li* poivre *foible et li* cumis *est fors; Li* cumis *fait a Metz ses lois et ses affors*.

On ne s'attendoit guère
A voir *épice* en ceste affaire.

Prannient, A 59, 3e p. pl. ind. de « prendre »; — *prennent* devient normalement *prannent*; la désin. *-ient* est une notation défectueuse ayant pour but d'indiquer que le populaire avançait l'accent sur cette désin.; *-ient* est réservé aux temps dits secondaires (voy. FEIRIENT), pour l'ind. prés. il aurait fallu écrire *prannant*. (Voy. à la GRAMMAIRE, p. 453, et l'explication que j'ai donnée de formes analogues dans *Romania*, II, 250 et ss.)

Prinsent, H 19, 3e p. pl. ind. de « priser », nasalisé en *prinser*.

Privement, 293 *d*, est nécessité par la mesure au lieu de *privéement*; si le lat. *privus* avait donné un dér. roman, *privement* serait régulièrement tiré de *prif*, au fém. *prive*.

Proaige, 150 *g*, forme allégée de *prouaige* (v. c. m.).

Propris, 134 *a*, métathèse de *porpris pourpris*, « enclos », subst. participial de *pourprendre*, prendre dans son entier, dans tout son pourtour.

Proteroient, 21 *f*, 3e p. pl. cond. de *proteir*, notation locale de « prêter » anc. *prester*, dans laquelle *s* est tombé, et la voyelle *e* a fluctué en *a*, puis en *o*. — L'orthographe commune *prester* était aussi en usage, cf. *prest* 22 *b*.

Prouaige, 264 *a*, K 41, profit, valeur vénale, prix, possession, maintenue; — dér. de *prou* 100 *e*, E 162.

Proveü, 55 *e*, forme métathésée de *pourveü porveü*, 69 *e*, part. pass. m. p. s. de « pourvoir ».

Q

q au lieu de *qu* se rencontre çà et là : *q'il* 95 *g*.

QUAIRIAULZ, 132 *c*, suj. sing., forme variée de *quarreaulx* (v. c. m.).

QUABAME, F 150, notation locale de « carême », voy. KARESME ; — le patois renforce en *couérome*.

QUAREL, 222 *d*, suj. plur. pour *quarrel*, « carreaux, » armes de jet ; — voy. QUARREAULX.

QUARREAULX, 129 *b*, rég. plur. de *quarrel* ci-dessus. — La désin. n'est point topique, il faudrait *quarrels quarrès* (voy. *-el*) ; c'est d'ailleurs la forme donnée par le ms. M.

1. QUEIL, F 168, prononciation mouillée de *quel* = que il (v. c. m.).

2. QUEIL, passim, prononc. mouillée de *quel* (*qualis*), de même *teil*, *poeille* (v. c. m.).

QUEIRE, F 125, orthogr. particulière de *querre* 20 *f*, 177 *a* etc., « chercher, quérir », — pour la notation *ei* cf. *eire teire seire*.

QUEL, 88 *b*, du genre neutre est contracté de *que il*.

QUELZ, 144 *e*, 211 *d*, forme contracte de *que les ; — quelz* ne doit pas être identifié avec *ques* (v. c. m.).

QUES, 52 *c*, 123 *e*, contraction de *que se*.

QUIERCE, 226 *g*, 3e p. s. subj. de *querre* « quérir, chercher » ; — avec la désin. par le yot, sur laquelle voy. *-ce ;* la dérivation normale *quière* se rencontre concurremment avec *quierce*.

QUIL, 1 *g*, 249 *c d*, est le pron. conjonctif *qui* avec paragoge de *l ;* l'accident phonétique contraire est l'apocope de *il* en *i* (v. c. m.).

R

-r tombe fréquemment dans les groupes de consonnes *rbr*, *rdr*, *rtr*, *str*... : *arde*, *maibre*, *murte*, *orde*, *perde*, *preste*, etc.

-r redoublé ; — le groupe *-erre* laisse fréquemment tomber le premier *r* et, par compensation, diphthongue *e* en *ei : eire*, *queire*, *requeire*, *seire*, *teire*.

RAFILÉE, C 35, part. pass. f. s. de « rafiler », litt. « remettre à droit *fil*, en bon état ».

RAINS, 116 *b*, est la forme masc. de « rames » ; — dér. de *ramus ;* mais si notre dialecte était seul en cause, on n'aurait aucune difficulté à tirer *rains* de *remus :* on sait que les notations *ain ein* sont identiques dans le langage de Metz.

RAINXIAULX, A 8, rainceaux, petites branches ; dim. de *rains* (v. c. m.) ; — pour la désin. voy. *-ial -iau*.

RANGE, 100 *b*, rangée ; — forme fém. de *rang*, qui existait aussi dans le prov. *rengua*. — Notre versificateur, pour donner plus d'autorité à son œuvre, feint de l'avoir tirée d'un ms. antérieur : *Ci nous raconte nostre livre, Qui est escript par double range.* C'est un artifice renouvelé des chansons de geste ; voy. entre autres le début de *Fierabras*, *Roland*, v. 2095 et la note (éd. L. Gautier, 1872, II, p. 169 et 1875, p. 206).

RAPARIER, 50 *d*, notation locale de *repairier* 280 *e*, A 55, « repairer », à qui les formes correspondantes des autres langues romanes assignent pour primitif le bas lat. *repatriare ; repairer* est donc le doublet du verbe moderne *rapatrier*. Le sens étymologique de *repairer* est bien mis en valeur par notre vers : *Lors ait chescuin mise sa cure De* raparier *a sa* contrée.

RASAMBLEZ, E 35, notation dialect. de *ressemblez*, 2e p. pl. ind. de « ressembler ».

RASE, 153 *f*, forme locale de *rese*, qui a le même sens que *envaïe* (v. c. m.) ; « expédition militaire, incursion, attaque. »

RASOTENT, H 28, 3e p. pl. ind. de « rassotter » dire ou faire des sottises. — *s* intervocal conserve sa valeur de sifflante.

REÇOICE, H 131, orthogr. variée de *ressoice* (v. c. m.).

RECULLERENT, 207 *e*, 3e p. pl. parf. de « recueillir » dans l'acception de « recevoir, accueillir ». — Le sens ne permet pas de songer à « reculer » (voy. RECULLEZ).

RECULLEZ, 82 *b*, part. pas. m. pl. s. de « recueillir ». — La résolution de la diphth. *ue* de *recueillir* (prouvée par les formes verbales *rekeut rekeurrait* = recueille recueillera), en *u* a facilité le passage de ce verbe à la 1e conj. par assimilation à *reculer*. (Voy. RECULLERENT.) On sait que les patois disent *cueiller* pour *cueillir*, à cause du fut. *cueiller-ai*. — Les autres mss. donnent : M *recuillis*, qui est bon pour la lettre, mais mauvais pour la rime, D *recœuilliez* qui concilie l'une et l'autre.

REMENBRANCE, 271 *a*, dér. de *remembrer*, a la valeur de « représentation figurée, image ».

REMENDROIT, 36 *e*, 3e p. s. cond. de *remaindre* aussi *remanoir*, « rester,

demeurer ». — On voit dans *remendroit* l'un des rares cas où le groupe *nr* accepte l'épenthèse de *d* ; c'est sans doute une modification du copiste; la forme pure messine est *remenroit - merroit - marroit*.

REMISE, 153 *d*, 240 *b*, forme variée de *remese* part. pas. f. s. s. de *remaindre*. (Voy. REMENDROIT.)

RENART, D 14, en suj. sing. est fautif; — c'est le héros même du poëme si célèbre sous ce titre. Ce nom a une valeur allégorique, ainsi que les noms de quelques autres personnages du même poëme, mentionnés dans notre texte.

RENGES, 218 *d*, rangées; voy. RANGE.

RENGIRENT, 279 *d*, 3e p. pl. parf. de *rengier* « ranger », — avec la dés. assimilée de la 4e conj. (voy. *-irent*).

RENGNE, 242 *c*, G 14 etc., forme nasalisée de « règne » subst. et verbe.

REPARENT, 55 *a*, réduction de *repairent*, 3e p. pl. de *repairier* (voy. RAPARIER).

REPARIEZ, 245 *a*, part. pas. m. pl. s. du même verbe.

REPROWIER, 117 *g*, notation locale de « réprouver »; — infinitif pris au sens de substantif.

RESINET, 14 *f*, raisin. — Le suffixe *-et* diminutif est ici purement formal et voulu par la rime. Il ne s'agit donc pas de *raisiné*.

RESOIVRE, H 229, dér. normale de *recipere*, « recevoir » étant tiré de *recipère* passé à la 2e conj. — Tous les comp. de *capere* ont passé en franç. avec la désin. *oivre;* voy. APPERÇOIVRE, DÉÇOIVRE. Le parler populaire messin a réduit *-oivre* en *-oire* (*ressoire*); ainsi réduite, cette désinence archaïque s'est maintenue dans le patois actuel, normalement modifiée en *-eur : r'cieur*, recevoir, *p'leur* = pouvoir, pleuvoir, etc.

RESPANDUIT, 245 *b*, part. pass. m. s. r. de « respandre, répandre »; — sur l'atténuation de *u* en *ui* voy. à la GRAMMAIRE. p. 437.

RESSAMBLIRENT, 88 *a*, 3e p. pl. parf. de *rassembler*, — avec la désin. assimilée de la 4e conj.

RESSOICE, 247 *d*, 3e p. s. subj. de *ressoivre resoivre* (v. c. m.), forme variée de « recevoir »; — pour la désin. voy. sous *-oice*.

RETENIS, G 115, 2e p. s. parf. de « retenir », — conj. populaire analogique d'après le thème de l'inf. (voy. VENISSENT).

REUBEIT, 36 *b*, 3e p. s. parf. de *rober*, simple de « dérober ». Ainsi qu'un grand nombre d'autres verbes, *rober* se construisait avec le pronom réfléchi : *se reubeit*. — Il semble qu'il y ait ici faute de copiste, la pure orthographe devant être *roubeit, 'robeit;* cf. *robée* F 77, et le dér. *roberie* 67 *g*, 70 *b*.

REVEL, 102 *d*, subst. verbal de *reveler*, qui se rattache soit au lat. *rebellare*, soit plutôt à *rever* dont *reveler* serait le fréquentatif. Le sens primitif de *rever resver* (auj. *rêver*) est « divaguer, extravaguer ». — A noter la forme contracte *ruel* donnée par un ms. secondaire.

REVELLE, H 208, 3e p. s. ind. de *reveler*, voy. sous REVEL.

REVOIE, K 53, forme variée de *ravoie* 15 *e*, G 155, 3e p. s. de *ravoier*, « remettre à *voie*, en bon chemin ».

REWART, 203 *c*, 240 *c*, regard ; — dans *N'i ait celui qui ait rewart De II...*, *rewart* a le sens de « crainte ». L'enchaînement des idées est celui-ci : regarder, examiner, surveiller, se défier, craindre. — Notre texte offre diverses variantes littérales de *rewart*, telles que *rowart rouart*; pour le *w* voy. WART, et GARDER sous *-g*.

RIBAUDIAULX, H 34, dim. de « ribauds »; — sur la désin. voy. *-ial -iaul*.

RIGOLE, 159 *e*, 3e p. s. ind. de « rigoler », au sens actif de « divertir, amuser quelqu'un »; le sens originaire paraît être celui de « danser », si l'on accepte pour primitif le vieux haut allem. *riga*.

ROC, H 198, roc, pièce du jeu des échecs, voy. ROT.

ROIE, F 132, H 48, forme anc. de « raie » (*riga*); — *roie* s'est maintenu dans les patois lorrain et bourguignon.

RONT, 224 *a*, forme nasalisée de *rout*, part. pas. m. pl. r. de « rompre » (voy. ROUTE); — régulièrement la grammaire exigerait *rons;* toutefois ce peut être un cas de construction avec le neutre.

ROT, 227 *c*, le même que *roc* (v. c. m.), ancien nom de la tour au jeu des échecs; — dér. du persan *rokh*, chameau monté par des archers; *roc* s'est maintenu dans *roquer*, changer simultanément de place le roi et la tour. Sur la consonne finale de *rot* voy. sous *-t*.

ROTIGIEZ, 111 *a*, notation dialectale du part. pas. m. s. s. de *rostegier* p. *rostagier* qui se rapporte à *ostage* (*obsidaticum*); *rostegier* qqun,

c'est donc retenir qqun en ôtage, le priver de sa liberté, puis, par extension, lui imposer une rançon pour prix de sa délivrance : *Rotigiez fu de* x *mil livres*, sa rançon fut taxée à 10,000 livres.

ROUART, 64 *c*, forme variée de *rowart*, *rowairt* (v. c. m.).

ROUTE, F 107 (*ruptam*), part. pas. f. s. r. de « rompre », voy. RONT.

ROUWART, F 100, prononc. assourdie de *rowart* (v. c. m.).

ROWART, 268 *f*, est le même que *rewart* (v. c. m.) dont l'*e* est passé à l'*o* sous l'influence du *w* = *ou*.

S

-s intervocal est toujours dur, se note par *z*, *ss*, *c*, *x* : *esglisse*, *embrassée*, *valcist valxist*. Par contre *ss* est rendu par *s* simple : *aust*, *asemblée*, *rasamblez*, etc.

-s s'adjoint volontiers au-devant de *c* précédant *e* fém. : *avarisce*, *gravisce*, *scelaisse*.

-s paragogique dans les adverbes est d'un emploi facultatif ; les ex. sont nombreux des mots qui ne l'admettent pas : *certe*, *lor*, *onque*, *quanque*, *sen*, etc. — Par contre *s* est souvent apocopé dans maints adv. où il est d'origine : *ver dever*.

-s désin. de la 2e p. s. s'introduit à la 1e p. du parf. (1e conj.) et du fut. terminée régulièrement par *-ai* (*-avi*, *habeo*), — voy. *-ais*.

s est employé abusivement pour *c* devant *e i*, pour *ç* devant *a*.

s' élision de l'adj. poss. *sa* devant un nom fém. commençant par une voyelle : *s'ame* I 60, *s'ancelle* J 56 et passim. Cette forme régulière commençait déjà à être évincée par le solécisme *son* (v. c. m.).

1. SA, E 84 (*quater*), var. orthogr. de « çà », adv.

2. SA, 89 *b*, J 72, 1e p. s. ind. de « savoir » ; — *sa* est réduit de *sai* (auj. « sais »).

SACHOS, 182 *g*, forme inversée de *chassos* donné par M (le populaire dit de même *sanger* pour *changer*) ; les *sachos* ou *chassos* « qu'ont grosse teste », ajoute notre texte, sont sans nul doute les *chabots*, dér. de *caput*, en bourg. *chavannes chavôgnes*.

SAGEITTEZ, 114 *e*, flèches (*sagittas*). — C'est une formation savante, ou plutôt une faute du copiste qui, rencontrant dans l'original *saiettez*, aura pris le premier *i* pour un *j* et l'aura noté par *g*.

Saille, 93 *a*, D 12, 37, 56, 63, prononciation populaire de *Seille*, rivière qui se jette dans la Moselle à Metz. Dér. *Sainois Sanois* (*Salinensis pagus*) (v. c. m.) ; *Saillis* dans *Porsaillis* (v. c. m.), procède directement de *Saille* ; — *Outre-Saille* D 12 était le nom de l'un des Paraiges de Metz, voy. PARAIGE.

SAINCT, 223 *g* ; — pris isolément et absolument, exprime « la célébration de la fête en l'honneur d'un saint ».

Sainct Arnoult, 98 *b*, Saint-Arnoû, célèbre abbaye bénédictine sur laquelle voy. la note de la p. 285.

Sainct Clement, 98 *b*, Saint-Clément, célèbre abbaye bénédictine sur laquelle voy. la note de la p. 285. — Cette abbaye ainsi que celle de Saint-Arnoû étaient alors situées hors des murs de la ville, chacune au milieu d'un populeux faubourg : *les bours de Sainct Arnoult, de St Clement*.

Sainct Gergone, 15 *f*, Saint-Gorgon, ancienne église de Metz (voy. la note à ce vers p. 272).

Sainct Hillaire, 8 *f*, Saint-Hilaire, vocable de deux églises de l'ancien Metz : Saint-Hilaire-le-Grand et St-Hilaire *as Xauteurs* (voy. la note à ce vers p. 267).

Sainct Levier, 15 *e*, 117 *c*, Saint-Livier, ancienne église paroissiale, était, avant le xe siècle, placée sous le vocable de saint Polyeucte (voy. la note de la p. 271).

Sainct Martin, 12 *e*, nom d'un paraige et d'une paroisse encore existante à Metz. — Le quartier Saint-Martin était le centre du commerce des draps et fourrures (voy. la note à ce vers p. 270).

Saincte Crux, 130 *f*, 131 *e*, 133 *b*, Sainte-Croix, alias Saint-Eloy, abbaye de l'ordre des Prémontrés (voy. la note à ce vers p. 292).

Sainois, 85 *c* (*Salinensis pagus*), le Saulnois, partie du pays messin traversée par la Seille (*Salia*).

SAMBLENT, 74 *d*, part. prés. du v. *sembler*, — écrit par *en* à la désin., en vertu de l'identité de son des deux notations *en*, *an*. (Voy. ARDENT.)

SANDEL, 12 *c*, variante orthographique de *cendal*, étoffe de soie.

Sanois, 291 *a*, réduction populaire de *Sainois* (v. c. m.).

Saunois, I 27, le *Salinensis pagus*, ou

pays d'entre Seille et Moselle; — les variations formales de *Saunois* sont *Salnois*, *Sanois* (v. c. m.).

SCELAISSE, 89 *b*, orthographe fautive de *celaisse*, 1e p. s. subj. imp. de « celer ».

SCEVIENT, G 75, 3e p. pl. imp. de *sçavoir*, orthog. vicieuse de « savoir »; — sur la désin. voy. *-ient*.

-se, désin. du subj., est la notation locale de *-je -ge -ce* dérivé régulièrement de la désin. lat. *-eam -iam* devenue *-yam*. Des verbes de la 4e (et 2e conj.) cette forme a passé à ceux de la 3e et de la 1e (voy. à la GRAMMAIRE p. 453-4): *envoise*, *messe-t*, *quierce*, *fierce*, *desparce*, *chaice*. — Cette désin. évincée, comme il a été dit, par *-oisse* (pat. *-eusse*), n'a pas laissé de se maintenir jusque dans les temps modernes. Le *Dialogue facétieux d'un gentilhomme et d'un berger*, dont la 1re édition est de 1671, connaît encore *enpose enpouse* comme subj. de « emporter ».

SE, 24 *d*, 67 *g*, 82 *a*, 105 *f*, 183 *e*, F 42, etc., orthographe variée de *ce*, résolu de *ceu*.

SEIRE, 234 *d*, serrure; — le v. fr. *serre* (= lat. *sera*) s'est maintenu dans quelques patois (sur la notation *ei* = *er* voy. sous *-r*.).

SEIRS, D 17, (suj. sing.) cerf. — Le « cerf » est ici opposé au « limaçon » comme dans La Fontaine le « lièvre » à la « tortue ». Voy. sous TARDIS.

SEL, 99 *g*, contr. de *se le*, comme *quel* de *que le*.

SELIERS, 5 *e*, orthog. variée de « celliers ».

SELLE, 232 *b*, 279 *g*, 296 *b*, orthog. variée de *celle*, adj. dém.

SELONG, 104 *d*; le *g* final, rapproché du *c* des formes franç. *selonc sulonc*, démontre péremptoirement l'origine *sublongum*; le sens convient également, *selong* signifiant « au long de »: *Des mors laissent* selong *les haies*.

SEMONTE, 26 *e*, subst. participial de *semondre*; — *semonte* répond directement à *submonita*, tandis que son doublet *semonse* (auj. *semonce*) est le fém. de *semons* lat. *submonitus*. Le *t* de *sermonte* n'est pas une faute du copiste pour un *c*, cette dernière notation étant d'origine moderne; *semonte* est d'ailleurs assuré par la rime: *honte conte sormonte*.

1. SEN, F 117, sens; — *sen* représente le germ.. *sin*, *sinn*, comme *sens* le lat. *sensus*; c'est de *sen* que dérive l'adj. *sené* et son composé *fourssenez* H 27 « fors de sens ».

2. SEN, 91 *d*, 93 *a*, et passim, etc., sans; — dérivation régulière du lat. *sine*, et antérieure à *sens sans* avec l'*s* paragogique.

SERAIS, G 3, 1e p. s. fut. de « être », — avec l'*s* paragogique dialectal, voy. sous *-ais*.

SERISE, 14 *d*, orthogr. variée de « cerise ».

Serpenoise, 99 *a*, nom d'une des portes de Metz, propr. la porte de la route de *Scarpone*. — Ce mot se rencontre, dans les anc. textes, sous plusieurs formes: *Sarpenoise*, *Sapenoise*, *Chapenoise*, et par assimilation erronée, *Champenoise*. L'anc. ville *Scarpona* qui lui a donné son nom n'existe plus que comme lieu dit: *Xarpaigne*. (Voy. la note à ce vers p. 286.)

1. SERRE, D 8, G 72, primitif de « serrure », est pris au sens figuré de « prison »; cf. l'expression identique « mettre, tenir sous clef ». — Une notation locale de *serre* est *seire* (v. c. m.).

2. SERRE, D 5, 3e p. s. Ind. de « serrer ».

SERS, 28 *e*, (s. pl.) serfs; — l'*s* final est une faute contre les règles de la déclinaison.

SERVOISE, 215 *f*, cervoise; — *s* pour *c* comme dans *serise*.

1. SES, 81 *e*, 208 *f*, 214 *a*, F 116, G 35 et dans le même vers *ces*, var. orthographique de *ces* adj. dém.

2. SES, 71 *g*, 187 *e*, est contracté de *sel's*, pour « se les » comme *ques* représente *quel's* « que les ».

1. SI, 99 *e*, orthog. variée de *ci*, adv.

2. SI, K 15, orthog. particulière pour *cil*, adj. dém. m. s. s.

3. SI 76 *d*, atténuation de *ceu* qui, prononcé par le populaire *su*, s'affaiblit en *si*; voy. sous *-u*

SIGNOGNE SIGNONGNE-S, A 47, 50, pron. popul. de « cigogne -s », que le patois a syncopé en *sogne*, *soingne*, qui se trouve déjà dans l'un de nos mss. sous la forme *singne* et même *signe*, inadmissible pour la mesure.

SINGOGNES, B 17, forme nasalisée de « cigognes », voy. SIGNOGNE.

SODÉES, 243 *g*, f. p. r. pour *soldées* 256 *e*, subst. part. de « solder » (voy. SOLDOIIÈRES).

SOIERENT, 204 *c*, 3e p. pl. parf. de *soier* « scier »; — *soier* est resté en usage dans la campagne de Metz pour

désigner l'opération de *scier* les blés, moissonner ; *soious*, moissonneurs.

SOLDIOUR -S, 78 *g*, 111 *e*, 112 *a*, 172 *c*, 195 *b*, 207 *a*, etc., plur. de *soldiere*, forme variée de *soldoiteres* (v. c. m.).

SOLDOITERES, 63 *e*, forme suj. dont le rég. est *soldoiour soldiour*, propr. qui est à la *solde* de quelqu'un, qui reçoit ses *soldées* ou *sodées* (v. c. m.). — *Soldoieres -our* n'est pas de formation identique à *soldoiers -er ;* dans celui-ci entre le suff. *arius -um*, dans celui-là le suff. *-ator -atorem*.

SOLEIS, 224 *a*, notation locale de *soliers* « souliers ».

SOMETZ, F 172, mot sûrement estropié dont le sens ne paraît guère satisfaisant, qu'on le rattache soit à « soumettre », soit à *sommer ;* forme contracte de *semoner* « semondre ».

SOMMER, G 73, semer ; — il y a fluctuation de la voyelle atone *e* en *o*, que le patois assourdit en *ou* pour compenser la chute de la consonne suivante : *soumer* (cf. *femme* devenu *fomme foume*).

SON, 285 *g*, adj. poss. ; — est relevé à cause de son emploi syntactique devant un nom féminin commençant par une voyelle, voy. EVESCHIE ; — c'est le seul exemple, dans notre texte de, *son* = *s'* = *sa*.

SONT, 258 *c*, orthographe particulière de *sons* contr. de *sommes*, 1e p. pl. ind. de « être ». — (Voy. aux VARIANTES.)

SOU, 105 *e*, forme populaire de *ceu* adj. dém. neutre. D'un usage ordinaire dans les chartes, *sou* n'apparaît qu'une fois dans notre texte.

SOUFFRAGE, K 29. Le contexte impose le sens de « misérable, ruiné, humilié » ; *souffrage* se rapporte donc au même primitif que *suffraitouse* (v. c. m.) ; — la désin. *-age* est sans doute altérée pour le besoin de la rime, la bonne forme étant *souffraite ;* de *souffrage* rappr. le provençal *sofracha*.

-sr, en règle générale ce groupe repousse l'épenthèse de *t* (voy. *-xent* désin. du parf. p. 450 et 455).

-ss peut se noter par *s* simple, la sifflante faisant toujours entendre le son pur *s* et non celui de *z* même entre deux voyelles ; donc *ausi* 68 *g* se prononcera *aussi*, et de même pour les cas analogues.

Staixon, D 12, anc. nom du quartier de Metz, suj. appelé *Taison* (voy. TAISONS). — Les historiens locaux s'accordent à faire venir *Staixon* du lat. *stationem* = camp ; la lettre n'y contredit pas.

Stoixey, 184 *f*, *Stoxey*, nom d'un faubourg de la ville de Metz qui se trouvait près du bourg de Saint-Julien, le long de la Seille.

SUFFRAITOUSE, 6 *e*, adj. fém. dér. de *souffraite*, *soufrete*, « manque, privation, misère », lequel est le subst. participial *suffracta* de *suffringere* (voy. SOUFFRAGE).

SUIS, A 11, F 170, prononc. atténuée de *sus* adv. « sur » ; le patois a été jusqu'au bout dans cette voie, qui dit *si*. — Le passage de *sus* en *suis* est l'opposé de celui de *suis* (verbe *être*) à *sus* (v. c. m.). Ces sortes de balancement ou compensation ne sont pas rares dans la phonétique du parler populaire.

1. SUS, 268 *f*, réd. de *sui* D 14 adj. poss. m. pl. s. ; — l's final de *sus* est dû à l'influence de *ses (suus)*.

2. SUS, 253 *d*, 260 *d*, réduction de *suis* pour *sui*, 1e p. s. ind. de « être » ; — sur la résolution de la diphth. *ui* en *u*, voy. à la GRAMMAIRE, p. 437-8.

T

-t, remplace fréquemment en finale une consonne tombée dans la prononciation : *autreteit*, *rot*, *hosteit hosteit* (*t* est muet). Cette substitution s'est produite sous l'influence d'une des lois organiques de notre dialecte, qui maintient *t* final dans les part. pas. et subst. en *-atem*, à la 3e p. s. des verbes, en un mot partout où le franç. proprement dit l'a laissé tomber. Des formes telles que *avrai* D 57, p. *avrait* « aura », sont excessivement rares à Metz ; cette notation appartient de préférence à l'idiome de la Vôge. — La même lettre est employée parfois, par opposition à *s*, pour marquer le rég. sing. : *dont porchat Montabant* K 11, 21, 27.

TACONS, 224 *a*, semelles, propr. « morceau de cuir à raccommoder (*rataconner*) les souliers ».

TAIRT, 276 *g*, forme diphth. de *tart*, 144 *f*, 3e p. s. subj. de « tarder ».

Taisons, 243 *f*, nom d'une rue de Metz, dénommée plus anc. *Staixon* (v. c. m.).

TANTE, 246 *g*, notation loc. de « tente » ; — le sens de ce vers n'est pas des plus clairs (voy. aux VARIANTES).

Tardis, D 17, 20, suj. sing. de « tardif », sobriquet appliqué au limaçon. — De ce quatrain se dégage une moralité identique à celle de la fable de La Fontaine : *le Lièvre et la Tortue* (voy. SEIRS).

Targez, F 150, 2e p. pl. impér. de *targer targier*, dér. de *targe* « bouclier », : donc « couvrir, protéger, défendre »; le mot est resté au sens figuré sous la forme *targuer* (*se*). — Il est à noter que le ms. D, qui modernise volontiers l'orthographe et le vocabulaire, porte *gardez* au lieu de *targez*, lequel sans doute était déjà tombé en désuétude.

Tartaire, F 71, sorte d'étoffe ; — le mot est sans doute altéré, pour cause de rime, de *tartelle*, étoffe de soie.

Tatin, G 170, querelle, contrariété ; — *tatin* se rattache à *tatiller*, *tatiltonner*, dér. de *tâter?*

Tayes, G 122 ; mot défiguré par le copiste. Je n'ose songer ni à *tailles* ni à *payes*.

Teire-s, 183 *c*, J 25, notation variée de « terre-s »; dans ce passage *teires* = bords, rives d'un fossé. (Voy. sous *-r*.)

Teirre, J 30, forme variée de *teire* (v. c. m.).

Telt, E 120, 177, orthogr. vicieuse de « tel ». - Cette orthographe est très-fréquente dans les deux mss. secondaires ; pour la consonne finale voy. sous *-t*.

Tenpeste, 200 *g*, 3e p. s. ind. de « tempester, tempêter », au sens actif de « ravager, détruire, arracher (la vigne) ».

Tertteller, A 59. Ce verbe m'est inconnu ; je conjecture qu'il est de création individuelle, exprimant d'une manière onomatopéique le choc des dents les unes contre les autres, et, dans l'espèce, le bruit produit par les coups de bec répétés des deux cigognes, chacune tirant à soi la provende commune : *Pour soy retient la meilleur part, Lors se prannient a terteller Com fait martel a marteller*. La comparaison formulée dans ce dernier vers vient à l'appui de mon explication de *terteller*.

Theotecé, I 6, mère de Dieu ; — mot grec francisé et accentué pour le besoin de la rime ; voy. la note de la p. 382.

Thiry. 194 *d*, forme contracte de « Thierry », cf. *Thibaut* et *Thiebaut*.

Tierce, 140 *e*, 226 *c*, la *troisième* heure, c.-à-d. neuf heures du matin, d'après la manière de compter ecclésiastique (voy. NONNE). — Il est matériellement impossible que *tierce* soit la troisième heure après minuit, suivant notre manière de compter, ni la troisième heure de relevée, *tierce* étant nettement indiqué comme précédant « l'heure de midi ».

Ties, 186 *a*, forme fautive, suj. plur. de *tilz tis* (v. c. m.) « toit ».

Tigne, 199 *f*, s'est conservé en cette prononciation pour « teigne » dans les patois de l'Est.

Tilz, 29 *d*, forme variée de *tel teil*, *ties* « toit » (*tectum*). — Sur l'épenthèse de *l*, voy. à la GRAMMAIRE, p. 449.

Tis, 127 *e*, forme suj. de « toit ». — Une variante est *tilz* (v. c. m.) avec l'épenthèse de *l*.

Toille, 102 *f*, prononciation mouillée de « toile ».

Tortuel (*sainct*), 196 *g*, terme plaisamment forgé sur *tarte tourte* (voy. la note à ce vers p. 303); la dérivation serait plus régulière avec *Tortel*, mais la rime et la mesure exigeaient l'adjonction de *u*, d'où *Tortuel*.

Touis, B 28, forme variée de *tuis* (v. c. m.); — *touis*, monosyllabique, représente la fusion de *tuit* et de *tous* ; le premier n'allait pas tarder à être complétement évincé par le second.

Toutes ames (*li jour de*), 160 *a*, dénomination locale du jour ou fête des Trépassés (2 novembre).

Trabuchiez p. *trabuchiet*, 108 *f*, part. pas. m. s. r. de *trabuchier*, forme locale de « trébucher », au sens actif de « renverser à terre, jeter bas » : *Le gibet ont jus* trabuchiez.

Traheis, 80 *c*, 2e p. pl. impér. de « traire » (*trahere*), — l'*h* est étymologique.

Trais, 260 *g*, orthog. vicieuse pour *treis* 87 *c*, v. fr. *trefs*, « tentes, pavillons »; — par contre *trais* (*tractos*) est écrit *treis* (v. c. m.).

Translauteit, K 16, part. pas. m. s. r. de « translater », noté dialectalement *translautetr*.

Treis, 120 *f*, orthographe fautive de *trais*, « traits », voulue par la rime; voy. TRAIS.

Triboleis, 210 *f*, part. pas. m. s. s. de *triboler* (= lat. *tribulare* dont une dérivation plus organique est *tribler*) ; — la forme complète *triboler* s'est maintenue dans les pa-

tois en mouillant la liquide : *tribouiller*.

TRIVES, 276 *c e*, 277 *b*, forme réduite de *trieves* plur. de « trêve »; — cf. *Trivres* et *Trievres* (la ville de Trèves), ci-dessus p. 404-5.

TUEL, 196 *e*, tuyau; dans l'espèce « tuyau pour la conduite de la fumée, cheminée ».

TUIS, passim, en suj. plur. au lieu de *tuit* (*toti*); — l's est le résultat d'une assimilation erronée avec le rég. *tous* (voy. TOUIS).

TY, E 43, orthogr. individuelle (cf. LY MY) pour *ti*, pron. pers. 2e p. s. rég.

U

-u s'adjoint *i* pour former la diphth. atténuée *ui* : *renduis*, *consuis*, *respanduit*, etc. Le patois a été jusqu'à absorber le son *u* en *i* : *si* = *su* = *seu* = *ceu*. (Voy. à la GRAMMAIRE p. 437 et 439 n. 1.)

-ui diphth. se résout en *u* : *hus sus* etc., (voy. à la GRAMMAIRE p. 439).

UIN, 270 *a*, 292 *g*, forme variée de *un ung* (voy. CHESCUIN).

UTILLE, 217 *e*, forme fém. de *util* pour *ustil oustil* « outil ». — La forme fém., si elle ne vient pas à être confirmée par d'autres exemples, est une licence imposée par la rime.

V

-v, latin et roman, est parfois noté *w* avec valeur de *v* : *awoinne*, *mauwais*, *owraige*, *pauwillons*; voy. *-w* et à la GRAMMAIRE p. 446.

VAILLE, F 53, prononc. populaire de « veille »; — en rime avec *ourelle merveille*; voy. d'autres ex. de l'équivalence *elle aille* à la GRAMMAIRE p. 439.

VALLONT, 235 *d*, 3e p. pl. ind. de « valoir », — avec la désin. *-ont* qui entraîne le sens du parf.; voy. sous *-ont*.

VANRAIT, 80 *e*, 3e p. s. fut. de «venir»; — par rapport au fr. *vendra viendra*, noter la non-épenthèse de la dentale et la substitution de *an* à *en*, produite par l'identité de son de ces deux voyelles nasales.

VANREDI, 23 *b*, vendredi. — Pour la facture du mot, voy. VANRAIT.

VARROIT, 31 *f*, 3e p. s. cond. de « valoir », v. fr. *valdroit vaudroit*. — Le dialecte messin n'acceptant pas l'épenthèse de *d* au groupe *tr*, la première liquide tombe ou s'assimile à la seconde : *vatroit varroit*.

VAT, A 52, D 29, H 13, I 10, 3e p. s. ind. de « aller », — pour *vait* (voy. sous AT).

VAUDISSOUR, 292 *d*, faute pour *vaudissours* rég. plur., — unique ex. de l'emploi du *v* simple en ce mot; voy. WAUDISSOURS.

VAULLOIT, J 53, notation dialectale de *valdit*, 3e p. s. imp. de « valoir ».

VAYN, 14 *f*, l'automne, la saison de la récolte, et plus spécialement le mois de septembre. *Vayn*, qui serait mieux écrit *wayn* (voy. sous *-g*) = fr. *gain* puis *gain*, a maintenu le sens étymologique de « produit agricole » qui se retrouve aussi dans le fr. *regain*. — Les mots *wayn karame* et *fenal* ou *somertrat* désignaient respectivement l'une des trois échéances de corvées ou redevances seigneuriales qui devaient être acquittées au printemps, à l'été et à l'automne.

VEIL, 102 *e*, contr. de *veel veell*, dér. immédiat de *vitellus*, veau; — patois actuel *viès*.

VEIRAIT, E 132, 3e p. s. fut. de « venir »; — la succession des formes est celle-ci : *venrait* (*n* non nasal) *verrait verait veirait*; — la notation *eir* = *err* est très-fréq., cf. *eire*, *seire*, *teire*, etc.

VENIS, G 118, 2e p. s. parf. de « venir », voy. RETENIS.

VENISSENT, 72 *d*, 3e p. pl. subj. imp. de « venir ». — Cette forme dér. du parf. faible *venis* est logiquement régulière, et assimilée aux formes des temps correspondants dans la 4e conjug. Voy. un ex. analogue pour le part. sous OVRIE.

VEREU, 178 *d*, dérivation inorganique de *veruculum* qui a produit *veroil* d'où *verou* que nous écrivons « verrou ». — La désin. *-eu* en cette origine est absolument étrangère à la phonétique de notre dialecte; elle n'a d'autre raison d'être que l'exigence de la rime.

VEUDIER, 98 *a*, 155 *e*, notation locale de *vuidier* anc. pour « vider ». — L'*i* de la désin. amené par l'*i* du thème (cf. *aidier*, *cuidier*), persiste malgré le changement de *vui* en *veu* (*dier*).

VEZENEUF, 15 *a*, sous différentes variantes orthographiques : *Vezinuel*, *Vezigneul*, *Vizegnel*, etc., était le nom d'une place de l'ancien Metz, où se tenait le marché aux épices,

aux draps et aux étoffes de soie (voy. la note à ce vers p. 269). Si *Vezeneuf* représente *vicum novum*, l'orthographe *gneuf*, *nuel*, de beaucoup la plus ordinaire, confirme ce qui est dit de la mouillure nasale dans la GRAMMAIRE p. 448, et sous GNEUS. Bien que le poëme écrive *Vezeneuf* par la nasale pure, cependant il est en rime avec la nasale mouillée : *gneus montigneus*.

VIGNOURS, 244 *e*, G 74, vignerons ; — dér. de *vineatores ; vigneurs* 199 *g* est une importation française.

VIGREUSEMENT, 222 *b*, est contracté de *vigoreusement* (*vigoireusement* M) qui ne pouvait entrer dans la mesure.

VILLE-S, 33 *d* et passim, domaine rural, ferme. — Les habitants d'une *ville* sont dits *villains* et *villois*.

VILLOIS, 251 *b*, 264 *e*, C 27, fermiers, faisant valoir une *ville*; puis paysans en général ; — *villois* (*villenses*) est synonyme de *villains* 250 *g* (*villanos*).

VIERGE, H 98, J 55, 58, 67, réduction de *vierge* H 98 et passim ; pris absolument « la Sainte Vierge ».

VITAILLE, 84 *g*, 161 *b*, 224 *g*, forme anc. de « victuaille », conservée dans « ravitailler ».

VITANCE, 184 *d*, prononciation adoucie de *vilance* 271 *f*, 274 *d*, dér. de « vil » : donc « bassesse, lâcheté, action méprisable ».

VITEIT, H 166, forme syncopée de *vilité*, voy. VITANCE. — Ici encore, notre auteur n'a point manqué l'occasion qui s'offrait de jouer sur le nom de la ville de Vy.

VIVIER, 15 *f*. Le vivier dont il est parlé à ce vers a laissé son nom à une rue située dans le voisinage de l'ancienne église de Saint-Gorgon (voy. la note à ce vers, p. 272).

VOIE. Ce mot avec ses composés forme une rime homotéleute aux vers 151-6 de G : *voie voie desvoyer envoie ravoie envoyer*. — Même jeu pour *fin* (v. c. m.).

VOIROIE, E 161, 1e p. s. condit. de « voir », formée par analogie sur le thème *voi*.

VOISE, 7 *f*, 3e p. s. subj. du v. *aller ;* — une autre dérivation à l'aide du yot est *vaille* 47 *f* M, qui se présente dans les Chartes sous les notations altérées *vuelle weulle*.

VOLRA, 1 *d*, 1e p. s. fut. de « vouloir » ; — *votra* est réduit de *votrai*, voy. sous *-a*, *-ai*.

W

-w sonne *ou* quand il représente le *w* germanique ; mais s'il provient erronément d'un *v* latin, il garde le son *v : owraige*, *mauwais* (voy. à la GRAMMAIRE p. 440). Il faut noter la rareté des cas où le *w* germ. s'est maintenu dans notre texte ; cette infraction à l'une des lois les plus caractéristiques du dialecte messin est imputable au copiste : en effet le ms. M conserve plus fidèlement *w ;* — voy. sous *-g*.

WACONS, 224 *f*, cailloux, gravois, décombres (cf. l'allem, *wacke*). — Ce terme est resté dans la campagne de Metz pour désigner un terrain caillouteux ; *wacons* est assez fréquent en nom de lieu-dit ; les *wacas* sont les cailloux roulés de la Moselle. — Le ms. M assourdit l'*a* en *au : vaucons*, en même temps qu'il modifie *w* en *v*, (cf. *vayn*).

Waidrinoue, 117 *f*, Wadrineau, digue sur la Moselle en amont de Metz (voy. la note à ce vers p. 290). — On s'accorde à voir dans le mot *Waidrinoue* une métathèse de *Watrdinoue* dont le premier élément appartient au verbe *warder wader* « garder », donc « retenue d'eau », litt. « gardien d'eau ». Quant à *oue*, c'est l'homophone de *owe*, prononciation et orthographe populaires de *awe* (v. c. m.).

WAIGIERE, 22 *c f*, 119 *b*, engagère, hypothèque ; — dér. de *waigier*, forme correspondante du fr. « (en)gager ».

WANCEREY, C 3, geai. — A ce mot l'autre de nos mss. donne pour synonyme *watrot* qui répond au fr. *Gautrot*, nom du « geai » en quelques provinces ; — *wancerey* est certainement une mauvaise lecture de *wauteroy* = *wauterot* = *gauterot*.

WANDRE (*li*), 3 *g*, les Vandales. — La légende locale avait personnifié sous le nom de ce peuple celles des diverses nations barbares qui envahirent le pays de Metz dans les siècles qui suivirent la chute de l'Empire romain. Ce souvenir historique était resté d'autant plus vivace à Metz qu'il constitue le fonds de l'épopée des *Loherains*, et principalement celui de la branche connue sous le titre de *Hervis le duc de Metz*. M. Aug. Prost a donné une analyse détaillée de la légende du duc Hervis, dans le chap. VI de ses *Études sur l'histoire de Metz*

(Metz, 1865, in-8°), pp. 341-402. Suivant la légende, Hervis trouva une mort glorieuse dans une bataille contre les barbares livrée sur les bords de la Nied, à Ancerville. Voici le début de ce poëme dont nous préparons l'édition :

Vielle chanson voire voleis oïr,
De grant istoire et de mervillous pris,
Si com li Wanbre vinrent en cest païs;
Crestientei ont malement ladi,
Les omes mors et ars tut le païs,
Destrurent Rains et arcent les marchis
Et S. Memins, si com la chansons dit.
(Bibl. nat. FR. 19160, f° LXXXIX.)

WARNISONS, 191 *c*, garnisons. — C'est l'un des rares dérivés du thème germ. *war- wer-* à qui notre ms. ait laissé le *w* initial (cf. *garnies*, sous *-g*).

1. WART, subst. verbal de *warder* (voy. WAIDRINOUE) ne se rencontre qu'en comp. : *rowart* (v. c. m.).

2. WART, 64 *f*, 203 *f*, en comp. dans *Dieulowart* (plus anc. *Deus lo wart*, Dieu le garti), est la 3e p. s. subj. de *warder* « garder ». — Employé seul, ce verbe ne se présente, dans notre texte, qu'avec la notation française, *garder*, *gart* D 1. (Voy. sous *-g*.)

WADESSOUR, 202 *a*, voy. VAUDEXOUR; — la diphth. *au* s'est réduite en *a*.

WAUDESSOUR, 222 *a*, 291 *e*, variante littérale de *waudexour* (v. c. m.).

WAUDEXOUR, 150 *a*. N'était le changement sans ex. de *g* latin en *w*, *waudexour* représenterait à la lettre « *gaudisseurs* » dér. de « gaudir » lat. *gaudere*. D'ailleurs le sens ne concorde guère. Il est plus sûr de recourir à l'all. *wald* « bois, forêt, » fr. *gaut* d'où *gautier* « hommes des bois, réfractaires, brigands » (voy. le *Dictionn. de Trévoux*, s. v.). Dans notre texte, *waudexour* a le sens de « éclaireurs, escarmoucheurs, enfants-perdus », lequel avoisine l'acception morale de *gautier*.

Wilame, 119 *a*, Guillaume; — la liquide est tombée purement, sans amener la diphth. de *a* en *au*.

WILLAIRT, 135 *d*, (suj. plur.), vieillards; — noter l'emploi de *w* pour représenter *v* latin.

WYVRE, F 119, vipère; — le lat. et l'all. sont similaires, si ce n'est que celui-là a pour lettre initiale un *v*, et celui-ci un *w* qui a donné régulièrement le *gu* de *guivre*, forme franç. correspondante de notre *wyvre*; c'est donc à l'all. *wipera* qu'il convient de rattacher *wivre guivre*, tandis que *vipère* a été repris postérieurement du lat. *vipera*.

X

-x en valeur de sifflante-aspirée est rendue dans la prononciation par *j ch* : *Allexey*-Olgy, *Xeulles*-Chieulles, *Xappeis*-Chappé; — dans d'autres cas *x* représente la sifflante pure *s* (*c*) : *valsist -cist -xist*, *cixiaus -siaux* et autres analogues. Sur les diverses valeurs de *x*, voy. à la GRAMMAIRE p. 446-7.

Xappeis, E 139, 140, au rég. *Xappeit Xaipey* (fréq. dans les Chartes), surnom d'une branche cadette de la maison de Raigecourt, qui a laissé son nom à la place *Chappé* (voy. la note au couplet 17, p. 273).

XAPPEZ, E 139, ne peut être le simple de *exchappez* E 139; la lettre n'y contredirait point (l'aphérèse du préfixe *es* n'étant point rare à Metz), mais le sens s'y oppose, qui exige l'idée précisément opposée à celle de « échapper ». Je ne vois que « happer » (voy. HAPENT) qui concorde avec le sens et avec la lettre; on sait que *x* a, dans le parler populaire, la valeur de l'aspirée *ch h*, et d'ailleurs nous sommes ici dans une pièce de poésie abécédaire où il faut être indulgent pour les exigences de l'alphabet; voy. entre autres XEANS.

XEANS, F 145, orthographe individuelle de « céans », imposée par les exigences de la poésie abécédaire; voy. sous XAPPEZ.

-xent, désin. du parf. fort; voy. la discussion et les exemples p. 450 et p. 455.

Y

-y. L'emploi de *y* en finale est concomitant de la chute des consonnes désinentielles *s t*; ainsi *honoreit* et *honourey*, *demoureit* et *demorey*, *li rois* et *li roy*, *ainsois* et *ainsoy*. C'est là un abus, certainement par le fait du copiste du XVe siècle.

YASON, F 151, Jason; — si cette notation de *j* par *y* n'est pas une pure exigence de la poésie abécédaire (voy. XEANS), elle prouverait que le *j* avait encore retenu la valeur de yot. Les Chartes anciennes de Metz abondent en cas analogues, les noms de *Jurue*, *Julien*, *Juifs* et

autres mots par *j* initial sont orthographiés *Yurue Yulien Yues*... — *Yason* compte pour deux syllabes seulement.

YAUWES, D 50, voy. YAWE.

YAWE, 11 *b*, 97 *d*, 270 *c*, 278 *f*, prononc. populaire de *awe*, (v. c. m.), qui est elle-même renforcée en *yauwe*.

YDES, E 16 ; quel est ce mot ? Pour la forme, on pourrait le rapprocher du v. fr. *hide* primitif de « hideux », mais le sens ? ?

YTRAIT, 125 *e*, 3e p. pl. fut. de *issir* (*exire*) sortir ; — la dér. locale ordinaire est *isserait uxereit* (cf. *isseront* 126 *b*), le groupe *sr* n'admettant pas, en règle générale, l'épenthèse de *t*.

Z

-z intervocal équivaut à *s ss ç* : *nazelle*.

-z est très-fréquent en place de *s* en désin. fém. dans les *Poésies diverses*. Cet abus m'a obligé à accentuer l'*e* de la désin. masc. *éz*, afin d'éviter toute confusion résultant, à la lecture, d'une notation identique pour deux désinences dont l'une porte l'accent et l'autre non ; *amez* (animas) est ainsi distingué de *amèz* (amatus).

INDEX ONOMASTIQUE.

Acey (Milon d'), chevalier barrisien, 36, 150.
Amance (le capitaine d'), chevalier lorrain, 59, 212.
Ansel (Jean), bourgeois messin, 172.
Apremont (Gobert VI, seigneur d'), 17, 56, 194, 228, 308.
Apremont (Henri d'), évêque de Verdun, 59, 238.
Asselin, poëte barrisien, 339, 350.
Autriche (Frédéric, archiduc d'), 12, 17, 56, 194, 228.
Avocourt (Gillet d'), chevalier barrisien, 36, 66, 148, 150.

Bar (Édouard III, comte de), 11, 25, 31, 33, 47, 67, 78, 80, 89, 98, 122, 137, 186, 238, 246, 280, 353.
Bar (Pierre de), seigneur de Pierrefort, 67, 98, 309.
Bar (Renaud de), évêque de Metz, 124, 279, 352.
Bavière (Louis de), empereur, 12.
Beauffremont (Pierre de), chancelier de l'évêché, 22, 63.
Beaumont (Amblard de), gouverneur de l'évêché, 22, 50, 194, 297.
Bellegrée (Arnould), capitaine messin, 60, 214.
Bierp (Thierry de), capitaine d'Ivoy, luxembourgeois, 57, 202.
Bitche (le comte de Deux-Ponts-), soldoyeur messin, 30, 35, 144, 278, 283.
Boileau (Jacques), aman de Metz, 87.

Charles le Bel, roi de France, 51, 343, 352.
Chauderon, seigneur de Friauville, chevalier barrisien, 60, 214.
Corbé (Geoffroy), chevalier messin, 58, 202.

Dupré de Geneste, antiquaire, 321.

Emblais (messire), *voy.* Amblard de Beaumont.

Faulquemont (Henri de), *voy.* Fénestrange.
Fénestrange (Henri de), chevalier lorrain, 39, 56, 160, 194, 289, 331, 379.

Geroldseck (le comte de), soldoyeur messin, 30, 290.
Grongnat (Colin), bourgeois de Metz, supplicié, 49.
Grongnat (Geoffroy), maître échevin, 19.
Grongnat (Jacques), chevalier messin, 17, 35, 69, 140, 250, 252, 281, 309.
Guimard, type de larron, 371.

Hanriat, le même que Hanricart.
Hanricart, capitaine messin, 60, 214.
Heiz (Henri de), poëte messin, 367.
Henri Dauphin, évêque de Metz, 21, 55, 64, 376, 387.
Heu (Jean de), chevalier messin, 47, 190.
Hunebourjat (Hugues), maître échevin, 63.

La Court (Jean de), chevalier messin, 31, 76.
Lambelin, poëte messin, 334, 348.
La Pierre (André de), soldoyeur messin, 30, 192, 214, 295, 331.
Le Bel (Gilles), maître échevin, 83.
Lenoncourt (le seigneur de), chevalier lorrain, 36.
Lorraine (Ferry IV, duc de), 10, 24, 35, 67, 68, 71, 122, 146, 212, 238.
Louvigny (Louyat de), soldoyeur messin, 256.
Luxembourg (Baudoin de), archevêque de Trèves, 9, 35, 41, 123, 172.
Luxembourg (Henri de), empereur, 134, 279.
Luxembourg (Jean de), roi de Bohême, 9, 24, 29, 33, 36, 89, 122, 130, 132, 138, 144, 152, 172.
Luxembourg (Marie de), reine de France, 52.

Margueron, poëte messin, 38.
Marly (Jean de), écuyer barrisien, 38, 61, 158, 222.
Metz (Jean de), soldoyeur messin, 44, 182, 192.

Michelet Petitpain, poëte messin, 377.
Montalban (Henri de), *voy*. Henri Dauphin.

Narcey (Aubert de), chevalier lorrain, 61, 224, 226, 305.

Poitiers (Louis de), évêque de Metz, 65, 69, 74, 83, 250, 310, 351, 356, 385, 387.
Poujoise (Richard), capitaine messin, 60, 214.
Paillardel, partisan barrisien, 210.

Raigecourt (Jean de), coûtre de la cathédrale, 22, 63.
Raugraf (Conrad le), soldoyeur messin, 30, 46, 70, 150, 184, 254, 278, 284.
Robin de la Vallée, poëte messin, 357.

Sarrebruck (le comte de), chevalier lorrain, 140, 282.
Sarwerden (le comte de), soldoyeur messin, 30, 278, 290.
Serrières (Henry de), chevalier barrisien, 36, 150.
Servigny (Gerardin de), soldoyeur messin, 256.
Sponheim (le comte de), feudataire du Luxembourg, 49.

Teste (Jean), moine, 375.
Thierry, capitaine lorrain, 204.

Vry (Guillaume de), capitaine messin, 39, 164.
Volmerange (Jean de), soldoyeur messin, 154, 216, 256.

Xappey (de Raigecourt dit), chevalier messin, 272, 346.
Xollefert (Philippin), chevalier messin, 87.

INDEX TOPOGRAPHIQUE.

Abréviations : P. M., pays messin.
— Lorr., Lorraine.
— Bar., Barrois.
— Lux., Luxembourg.

Nota. Les localités dont le nom est suivi de l'indication du canton ou de l'arrondissement auquel elles appartiennent faisaient partie de l'ancien département de la Moselle.

Ancy (canton de Gorze), P. M. et évêché, 67, 224, 240.
Anglemur, quartier de Metz, 230.
Antilly (canton de Vigy), P. M., 34.
Apremont (Meuse), comté, 62, 228, 296.
Argancy (canton de Vigy), P. M., 34, 138.
Arry (canton de Gorze), Bar., 38, 158.
Ars sur Moselle (canton de Gorze), P. M. et évêché, 59, 67, 106, 212, 238, 362.
Atton (Meurthe), Bar., 188.

Bertrange (canton de Thionville), Lux., 256.
Bérus (Prusse), Lorr., 50.
Bitche (arrondissement de Sarreguemines), Lorr., 144, 283.
Blanchard, étang (canton de Vigy), P. M., 46.
Blénod (Meurthe), Bar., 338.
Boulay (arrondissement de Metz), Lorr., 63.
Briey (chef-lieu d'arrondissement), Bar., 62, 228, 306.

Chambley (canton de Gorze), Lorr., 47, 190, 294.
Chambre (place de) à Metz, 108.
Chambiere, île de la Moselle, à Metz, 108, 198.
Change (place du) à Metz, 112.

Charly (canton de Vigy), P. M., 138, 158.
Château-Brehain (Meurthe), Lorr., 70, 254.
Chieulles (deuxième canton de Metz), P. M., 138.
Corny (canton de Gorze), Bar., 106.
Créhanges (canton de Faulquemont), comté, 64, 236, 307.

Dieulouard (Meurthe), évêché de Verdun, 58, 136, 208, 353.

Épange (canton de Vigy), P. M., 256.

Failly (canton de Vigy), P. M. 62, 230, 363.
Faulquemont (arrondissement de Metz), Lorr., 297.
Fénestrange (Meurthe), Lorr., 64, 236, 289.
Fleury (canton de Verny), P. M., 36, 148, 150.
Florange (canton de Thionville), Lux., 60, 216, 218, 305.
Fournirue (la rue) à Metz, 108.
Friauville (canton de Conflans), Bar., 60.
Frouard (Meurthe), Lorr., 25.

Genestroit (Gibet du), commune du Sablon, près Metz, 38, 158, 288.
Gorze (arrondissement de Metz), abb., 48, 190, 214, 295, 345.
Grimont (deuxième canton de Metz), P. M., 142, 146, 150.

Hattonchatel (Meuse), Bar., 71.
Hautconcourt (premier canton de Metz), P. M., 138.
Hayange (canton de Thionville), Lux., 216.
Hettange (canton de Thionville), Lux., 61.
Hombourg (canton de Saint-Avold), év. de M., 56.
Homécourt (canton de Briey), Bar., 164.

Jouy (canton de Gorze), P. M., 61, 69, 222, 224, 250, 305.
Justemont (canton de Briey), abb. Bar., 33, 134, 278.

Longeville (premier canton de Metz), P. M., 170.
Luppy (canton de Pange), P. M., 59, 212.
Luttange (canton de Metzerwisse), Lux., 47, 188, 256, 294.
Luxembourg (comté et ville de), 61, 67, 218.

Magny (canton de Verny), P. M., 37, 152.
Mancourt (canton de Vigy), P. M., 34, 136, 337.
Malroy (canton de Vigy), P. M., 34, 136, 138.
Marly (canton de Verny), P. M., 61, 222.
Marsal (Meurthe), év. de M., 69, 74.
Mengen (Bavière), seigneurie, 236, 308.
Menils (les) (Meurthe), Bar., 188.
Metzerwisse (arrondissement de Thionville), Lux., 47.
Méy (deuxième canton de Metz), P. M., 35, 142.
Moncleir, anc. château (Prusse), Lorr., 28, 370.
Mont (canton de Pange) (?), P. M., 208.
Montigny-lès-Ay (vill. détr.), P. M., 138.
Morts (*le Pont des*), l'un des principaux ponts de Metz sur la Moselle, 196.
Moselle (la), rivière, 148, 198.
Moulin à vent (le), près Vigy, 91.
Moulin-le-Duc, près Metz, 168.
Moulins (premier canton de Metz), P. M., 37, 156, 164, 286.
Mousson, voy. *Pont-à-Mousson*.

Norroy sous Froidmont (Meurthe), Lorr., 22, 44, 182.

Olgy (canton de Vigy), P. M., 34, 138.
Orne (l'), rivière, 60, 62, 226.
Outre-Seille, quartier de Metz, 202.

Pagny-sur-Moselle (Meurthe), Lorr., 104, 182.
Pareid (Meuse), Bar., 370.
Pargnemaille (porte), à Metz, 93.
Patart (porte), à Metz, 168.
Pierrefort (Meurthe), château, Lorr., 309.
Pont-à-Mousson (Meurthe), Bar., 29, 58, 76, 78, 186, 188, 210, 253, 293.
Pontoy (canton de Pange), P. M., 212.
Ponts (*Devant-les-*), banlieue de Metz, 166, 170.
Port-Saillj (le), quartier de Metz, 108, 110.
Pouilly (canton de Verny), P. M., 37.
Prény (Meurthe), Lorr. 44, 182, 276.

Rambervillers (Vosges), évêché de Metz, 56.
Ranguevaux (canton de Briey), Bar., 104.
Remich (grand-duché de Luxembourg), Lux., 26, 126.
Richemont (canton de Thionville), Lux., 60, 216, 304.
Rouppeldange (canton de Boulay), Lorr. 236.
Rupigny (canton de Vigy), P. M., 138.

Saint-Antoine, abb., près Pont-à-Mousson, 210, 304.
Saint-Arnould, abb., près Metz, 37, 154, 285.
Saint-Benoît, abb. (Meuse), Bar., 71, 254, 310.
Saint-Clément, abb., près Metz, 37, 154, 285.
Saint-Éloy. — Voy. *Sainte-Croix*.
Saint-Gorgon, anc. paroisse de Metz, 110, 272.
Saint-Hilaire (*ibid.*), 267.
Saint-Julien, faubourg de Metz, 35, 91, 144.
Saint-Ladre (troisième canton de Metz), P. M., 158.
Saint-Livier, anc. paroisse de Metz, 110.
Saint-Martin, paroisse de Metz, 108.
Saint-Nicolas, collégiale, près Nancy, 306.
Saint-Nicolas, hôpital, à Metz, 266.
Saint-Vincent, abb., à Metz, 198.
Sainte-Croix, abb., près Metz, 41, 168, 170, 172.
Sainte-Marie-aux-Bois. — Voy. *Val Sainte-Marie*.
Sampigny (Meuse), évêché de Verd., 73.
Sarrebrück (Prusse), comté, 64, 236.
Saulnois (le), P. M. et Lorr., 146, 254, 378.
Seille (la), rivière, 37, 150, 152.
Serpenoise (porte), à Metz, 154, 286.
Stoxey, quartier de Metz, 198.

Taison, quartier de Metz, 230.
Thicourt (canton de Faulquemont), Lorr., 70, 254.
Thil-Chatel (Meurthe), Lorr., 70.
Thionville (chef-lieu d'arrondissement), Lux., 24, 29, 56, 124, 138, 216, 277.

Val-de-Metz (le), P. M., 37, 67, 156, 158, 164, 166, 214, 238, 287.

Val-Sainte-Marie (Meurthe), Lorr., 47, 186, 294.
Vallières (deuxième canton de Metz), P. M., 35, 142.
Vandières (Meurthe), Bar., 44, 180, 182.
Vantoux (deuxième canton de Metz), P. M., 35, 142.
Varize (canton de Boulay), Lorr., 236.
Vaux (canton de Gorze), P. M., 67, 242.
Vezigneuf, quartier de Metz, 108.
Vigneulles (Meuse), Bar., 71.
Vic (Meurthe), évêché de Metz, 56, 66, 352, 369, 374.
Vigy (arrondissement de Metz), P. M., 46, 184.
Villers Betnach, abb. (canton de Vigy), Lorr., 91.

Wadgasse (abb. de), comté de Sarrebruck, 72, 256, 311.
Warendwald, forêt, Lorr., 72, 256, 311.
Warsberg (canton de Boulay), Lorr., 47, 236, 308.
Wadrineau (digue de), près Metz, 39, 164.
Woippy (premier canton de Metz), P. M., 42, 172.

THIONVILLE
Haiangeas
Florehange
Ranconvaulx
Richiefmont
Justemont Ab.
Beuvanges
Victrey
Rocheranges
Rommebair
BRIEY
Mohuere
Germainville
Monstiers
Hameicourt
Pierrilliere
Hauteconcourt
Mairanges
Vallerel
Aboncourt
Moyenneville
Ste Marie aux Chenes
St Privey
Abucfbille
Astrixe
Tuphemont
Bartilley
Saintaille
Boncourt
Lebrey
Ouvaville
Amainvilliers
Nouveroy
Gerainmont
Conflans
Doncourt
Vernainville
Salney
Wainey
Vignelle
Saints Crux
Broville
Ville sur Yron
Saint Maixe
La Livry
Chaistelz
Lorey
Maipeville
METS
Molin
Longeville
Gravey
Ste Raisine
Montigny
Labuville
Maix-le-Tour
Resonville
Vault
St Privey
Maunonville
Wyonville
Trunville
St Laidre
Mairey
Laitour
Puxault
Airs
Syponville
Anney
Mairley
Chonville
Goize Ab.
Joey
Owegney
GOIZE
Dornat
Cupery
Chamblais
Cronney
Coing
Champs
Nouviant
Fairy
Hagieville
Onville
Baionville
Porgney-la-Chatel
St Jullien
Vexons
Dampmartin
Vellexeil
Mairquelles
Chairey
Pargney
Saint Benoy Ab.
Rambecourt
Preney
Val Ste Marie Ab.
Merdeney
Xame
Jalney
Vandieres
Buxeires
Theaulcourt
Vieuville
Vilexeil
Villeirs
Champels
Les Manis
Bullonville
Nowerroy
Moroville
Unoisin
Axcey
Rigneville
Fayey
LE PONT
Monsons
Remaunonville
Maidieres
Antons
St Balroume
B A I R O N S
L E F T. DE
L U C M O S E L L E
V A L
T R E N T E
I I
Y A W E S
B. L.
Gravé par Erhard, rue Duguay-Trouin 12, Paris.
0
5

THÉATRE
de
LA GUERRE
de
1324
Pays messin
Comté de Bar
Comté de Luxembourg
Evêché et terre de Gorze
Duché de Lorraine
Empire d'Allemagne
Lustanges
Vecey
Roupadanges
BOLLY
Failley
Paingé
Pontois
Luppey
Crehanges
Faulquemont
Teheicourt
Wernepert
Bistaing
Landemvillers
Vadonvillers
Bonvoye
Morlang
Boinville
Fuligney
Maizeroit
Ferricourt
Pomengeville
Burtize
Baisoncourt
Vaqemont
Anerville
Wainval
Mitoncourt
Ayrians
Maxwilleir
Rumilly
Hans
Waltiamont
Tymonville
Troigpeu
Chancy
Mainbourg
Simingen
Bambudorf
Ludelange
Fait-langes
Edlanges
Villeir
Landarf
Larberich
Gœrlingen
Walper
Mecrange
Flectrange
Hemilley
Stoncourt
Courcelles
Chamy
Chavillons
Remilly
Gorgney
Cinglange
Prutelingen
Holdanges
Mairange
Wernellen
Hellestorf
Nomeny
Mercilly
Montois
Quancy
Aire
Villeir
la Goneric
Courcelles
Frontegney
Sanzey
Mesnieres
Sorboi
Albe
Bailey
Buzey
Vegney
Salgne
Secourt
Le Chaintel
Juville
Vaumont
Folleville
Feling
Lioncourt
Aubecourt
Hauteville
Brie
Lishon
Gilley
Hornecourt
Tonville
Breulange
Laisey
Ouvrey
la Nette R.
Mamoux
St Epere
Ottonville
Guerledange
Bertoncourt
Drumey
Bouckange
Pubellange
Herestorf
Aidlanges
Axelanges
Holdanges
Belange
Walmunster
Hobelange
Gidmedange
Gankienke
Hancange
Muley
Wermerange
Nomlaine
Condé
Verrier
Hellestorf
Nomerstorf
Hans
Gerlinge
Come
Cerwalt
Dellingen
Hase
Eperon
Mainbourg
Simingen
St Martin de Glandière
St Nabor Ab.
Walmer
Ludelange
Fait-langes
Edlanges
Villeir
Landarf
Larberich
Gœrlingen
Walper
Mecrange
Flectrange
Hemilley
Stoncourt

INDEX CHRONOLOGIQUE.

15 août 1324 (vers le).	Conférence de Thionville, 24, 124.
23 —	Conférence de Remich, 26, 126.
Premiers jours de septembre.	Journée amiable à Thionville, 29.
9 —	Journée amiable à Pont-à-Mousson, 29, 130.
15 —	Journée amiable à Pont-à-Mousson, 30.
16 —	Envoi des lettres de défi, 33, 134.
— —	Ouverture des hostilités, 33, 136.
17 —	Ravage du pays messin, 34, 138.
18 —	Escarmouche avec J. Grongnat, 34, 140.
21 —	Attaque du faubourg Saint-Julien, 35, 144.
22 —	Jonction du duc de Lorraine, 35, 146.
23 —	Escarmouche; marche sur Fleury, 36, 148.
24 au 28 —	Ravage du Saulnois, 36, 152.
29 —	Ravage du Val-de-Metz, 37, 156.
— —	Destruction du gibet; prise de Henri de Fénestrange, 38, 158.
— —	Prouesses des nefs messines, 40, 162.
30 —	Démonstrations devant Metz, 40, 166.
— —	Ravage de Woippy et Saint-Éloy, 41, 170.
1er octobre.	Levée du siége, départ de l'armée, 43, 174.
3 —	Ravage du Barrois et de la Lorraine, 44, 180.
7 —	Création des Sept de la guerre, 44.
10 —	Mise en état de défense de la cité, 46, 198.
28 —	Engagement près de Vigy, 46, 148.
Fin d'octobre.	Le roi de France est invité à prendre parti contre Metz, 51, 399, 402.
novembre.	Pillage du Val-Sainte-Marie, 47, 186.

2 nov. 1324.	Pillage des environs de Mousson, 47, 186.
6 —	Ravage du comté de Luxembourg, 47, 188.
10 —	Ravage de la seigneurie de Chambley, 47, 190.
— —	Supplice de Colin Grongnat, 48.
15 —	L'évêque Henri Dauphin entre dans la ligue, 50.
— —	Nouveaux ennemis de la cité, 56, 194.
— —	Ouverture du fossé devant Saint-Vincent, 57, 198.
19 décembre.	Course du capitaine d'Ivoy, 57, 202.
7 janvier 1325.	Nouvelle course des Luxembourgeois. Destruction des vignes, 58, 206.
8 —	Course des Messins à Pont-à-Mousson, 58, 208.
— —	Attaque malheureuse des Lorrains à Ars et Luppy, 59, 212.
— —	Défi de l'évêque de Verdun, 59.
2 février.	Destruction des murailles de Vic, 65, 352, 374.
3 —	Prise de Chaulderons, seigneur de Friauville, 60, 214, 238, 244.
20 —	Expédition contre le Luxembourg, 60, 216.
24 —	Course en Lorraine, 61.
5 mars.	Attaque malheureuse des Barrisiens à Jouy, 61, 216, 224.
10 —	Expédition contre le Barrois, 62, 222, 226.
18 —	Massacre des vignerons de Failly, 62, 230.
25 —	Expédition contre la Lorraine, 63, 236.
29 —	Paix avec Henri Dauphin, 64.
1 avril.	Invasion des Lorrains et Barrisiens, 67, 238.
2 —	Sacriléges à Vaux, 67, 242.
— —	Trêve offerte aux Messins, 68, 246.
3 —	Retraite des ennemis, leur déroute, 69, 250.
7 —	Paix avec Louis de Poitiers, 70, 252.
15 —	Invasion du Luxembourg, 70, 254.
— —	Invasion de la Lorraine, 71, 254.
— —	Invasion du Barrois, 71, 254.
— —	Défaite des Verdunois, 71.
30 —	Course dans la Lorraine, les comtés de Sarrebruck, de Luxembourg et de Bar, 71, 259.

30 avril 1325. Siége de Sampigny, 72.
1 août. Nouveaux Sept de la guerre, 75.
Décembre. Invitations pacifiques de l'évêque, 75.

Janvier 1326. Conférence de Marsal, 75.
Février. Conférence de Pont-à-Mousson, 75.
1 mars. Feux autour de cette ville, 77.
3 — Signature de la paix, 81.
15 — Ratification par l'évêque et le chapitre, 81.
6 juin Atour de la Maltôte, 84.
20 août. Établissement de la commune, 86.
27 octobre. Alliance des princes avec les seigneurs exilés, 89.
novembre. Combat du moulin-à-vent, 91.

Mars 1327. Attaque du faubourg Saint-Julien, blocus, 93.
27 juin. Paix définitive, 94.

INDEX ICONOGRAPHIQUE.

TÊTES DE PAGES.

PRÉFACE. Armoiries de Luxembourg et de Trèves. Ornementation d'après les mss. du XIVe s. de la Bibl. nationale. (Dessin de M. Hurel.)

INTRODUCTION. Armoiries de Lorraine et de Bar. *Ibid.* (*ibid.*)

P. 102 et 103. Armoiries de Metz et des Paraiges. Ornementation d'après des motifs du *Manuale confessorum*, ms. du XIVe s., de la Bibl. de Metz. (*Ibid.*)

P. 263. Chapiteaux et frises à droite du chœur de l'église Saint-Vincent de Metz. (Dessin de M. Bellevoye).

P. 317. Chapiteaux et bas-relief au chœur de la chapelle de droite. *Ibid.* (*ibid.*)

P. 397. Frise à droite du chœur. *Ibid.* (*ibid.*)

P. 413. — au transept gauche. *Ib.* (*ib.*)

(La belle église de Saint-Vincent, précédemment de l'abbaye bénédictine du même nom, fut consacrée en 1376 par l'évêque Thierry Bayer de Boppart. Elle offre un magnifique spécimen de l'architecture du XIVe siècle.)

CULS-DE-LAMPE. (Dessins de M. Bellevoye.)

P. XXV, 99, 258, 259, 394, 495, empruntés au *Pontificale metense* de l'évêque Renaud de Bar, ms. du XIVe s., de la Bibl. de Metz.

Nota. (Page 99, à la légende, au lieu de R. de *Bac*, lisez de *Bar*.)

P. 409. Scel et contre-scel de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg.

LETTRES ORNÉES. (Dessin de M. Bellevoye.)

P. 1, L, d'après le *Manuale confessorum*.

P. 268, I; p. 317, P; p. 397, N; p. 413, D; d'après le *Pontificale* de Renaud de Bar.

Explication de la planche de monnaies (p. 314).

Double denier de Louis de Poitiers. (Communiqué par M. Ch. Robert.)

Spadins de Ferry IV de Lorraine. (Collection de la ville de Metz.)

Gros de Jean de Luxembourg. (*Ibid.*)

Esterlin du même. (*Ibid.*)

Tiercelle de Henri d'Apremont. (Communiqué par M. Ch. Robert.)

Maille tierce d'Édouard de Bar. (Communiqué par M. de Saulcy.)

Demi-gros de Baudouin de Luxembourg. (Communiqué par M. l'abbé Ledain.)

P. 402. Fac-simile du traité de paix de mars 1326, d'après une photographie de l'original aux archives de Metz, par M. Pilinski.

Nota. Ce document, qui porte le n° XII dans le *Répertoire diplomatique*, existe en copie du XV° siècle dans le vol. 718 de la Collection de Lorraine à la Bibl. Nat. (f° 209). Il y est suivi du document numéroté XIII dans le même *Répertoire*, et du traité d'alliance entre le comte de Bar et la Cité (n° XXII).

P. 501. Carte du pays messin et des États voisins, avec les formes des noms de localités empruntées aux titres du XIV° s.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface..... IX
Introduction..... I
Poëme, texte et traduction..... 102
Notes et commentaires..... 263
Poésies diverses..... 317
Répertoire diplomatique..... 397
Étude critique du texte. I. Leçons..... 413
— II. Grammaire..... 433
— III. Glossaire..... 461
Index onomastique..... 497
— topographique..... 500
— chronologique..... 505
— iconographique..... 508

FIN.